ARCHIVES

d'Histoire Doctrinale et Littéraire du Moyen Age

ARCHIVES

D'HISTOIRE DOCTRINALE ET LITTÉRAIRE

DU

MOYEN AGE

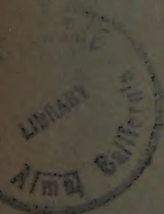
DIRIGÉES PAR

Ét. GILSON ET **G. THÉRY, O. P.**

Professeur au Collège de France — *Docteur en Théologie*

ANNÉE 1939

ÉTUDES LITTÉRAIRES ET DOCTRINALES



PARIS

LIBRAIRIE PHILOSOPHIQUE J. VRIN

6, PLACE DE LA SORBONNE (Ve)

1939

ÉTUDES DE PHILOSOPHIE MÉDIÉVALE

Directeur : Étienne GILSON

PROFESSEUR AU COLLÈGE DE FRANCE

VOLUMES PARUS :

I. Étienne GILSON. *Le Thomisme.* Introduction au système de saint Thomas d'Aquin. Troisième édition revue et augmentée. Un volume in-8° de 315 pages (Sixième mille) . . . . 40 fr.

II. Raoul CARTON. *L'Expérience physique chez Roger Bacon (contribution à l'étude de la méthode et de la science expérimentale au XIIIe siècle).* Un volume in-8°, de 189 pages . . . . 25 fr

III. Raoul CARTON. *L'expérience mystique de l'illumination intérieure chez Roger Bacon.* Un volume in-8° de 367 pages . . . . 40 fr.

IV. Étienne GILSON *La Philosophie de saint Bonaventure.* Un fort volume in-8° de 482 pages (Troisième mille) . . . . Épuisé.

V. Raoul CARTON. *La Synthèse doctrinale de Roger Bacon* Un volume in-8° de 140 pages . . . . 20 fr.

VI. Henri GOUHIER. *La Pensée religieuse de Descartes.* Un volume in-8° de 328 pages (couronné par l'Académie française) . . . . 30 fr.

VII. Daniel BERTRAND-BARRAUD. *Les Idées philosophiques de Bernardin Ochin de Sienne.* Un volume in-8° de 136 pages . . . . 10 fr.

VIII. Émile BRÉHIER. *Les Idées philosophiques et religieuses de Philon d'Alexandrie.* Un volume in-8° de 350 pages . . . . 35 fr.

IX. J.-M. BISSEN. *L'Exemplarisme divin selon saint Bonaventure.* Un volume in-8° de 304 pages . . . . 35 fr.

X. J.-Fr. BONNEFOY. *Le Saint-Esprit et ses Dons selon saint Bonaventure.* Un volume in-8° de 240 pages . . . . 30 fr.

XI. Étienne GILSON. *Introduction à l'étude de saint Augustin.* Un volume in-8° de 350 pages sur papier pur fil . . . . 60 fr.
Édition ordinaire (3e mille) . . . . Épuisé.

XII. Car. OTTAVIANO. *L'Ars compendiosa de Raymond Lulle, avec une étude sur la bibliographie et le fond ambrosien de Lulle.* Un volume in-8° de 164 pages . . . . 40 fr.

XIII. Étienne GILSON. *Études sur le rôle de la pensée médiévale dans la formation du système cartésien.* Un volume in-8° de 345 pages . . . . 40 fr.

XIV. A. FOREST. *La structure métaphysique du concret selon saint Thomas d'Aquin* Un volume in-8° de 388 pages . . . . 40 fr.

XV. M. M. DAVY. *Les sermons universitaires parisiens de* 1230-1231. Contribution à l'histoire de la prédication médiévale. Un volume in-8° de 430 pages 60 fr.

XVI. G. THÉRY. O. P. *Études dionysiennes. I. Hilduin, traducteur de Denys.* Un volume in-8° de 183 pages . . . . 30 fr.

XVII. P. GLORIEUX. *Répertoire des Maîtres en théologie de Paris au XIIIe siècle,* tome I. Un volume in-8° de 468 pages . . . . 50 fr.

XVIII. P. GLORIEUX. *Répertoire des Maîtres en théologie de Paris au XIIIe siècle,* tome II. Un volume in-8° de 462 pages . . . . 50 fr.

XIX. G. THÉRY. O. P. *Études dionysiennes. II. Hilduin, traducteur de Denys. Edition de sa traduction.* Un volume in 8° de 500 pages . . . . .60 fr.

XX. Étienne GILSON. *La Théologie Mystique de saint Bernard.* Un volume in-8° 254 pages. . . . . 30 fr.

XXI. Paul VIGNAUX. *Luther, commentateur des sentences* (Livre I, Distinction XVII). Un volume in-8° de 120 pages . . . . 20 fr.

XXII. Dom André WILMART. O. S. B. *Le Recueil des Pensées du B. Guigue,* Un vol. in-8° de 290 pages . . . . 40 fr.

XXIII. L. BAUDRY. *Le Tractatus De principiis theologiae* attribué à G. d'Occam. Un volume in-8° de 160 pages . . . . 30 fr.

XXIV. L. BAUDRY. *Breviloquium de Potestate Papae* attribué à G. d'Occam. Un volume in-8° de 176 pages . . . . 40 fr.

XXV. J. PAULUS. *Henri de Gand. Essai sur les tendances de sa métaphysique.* Préface de M. Ét. Gilson. Un vol. in-8° de XXXII et 402 pages. . 60 fr.

XXVI. A. BOEHM. *Le « Vinculum Substantiale » chez Leibniz.* Ses origines historiques. Un vol. in-8° de 122 pages. . . . . 30 fr.

XXVII. J. ROHMER. *La Finalité morale chez les théologiens de St Augustin à Duns Scot.* Un vol. in-8° de 316 pages. . . . . 60 fr.

ÉTUDE CRITIQUE SUR LES COMMENTAIRES DE LA CONSOLATION DE BOÈCE (IXe-XVe SIÈCLES)

INTRODUCTION (1)

On sait que la *Consolation* de Boèce a joui pendant tout le Moyen-Age d'une faveur qu'elle devait perdre ensuite. Le nombre des manuscrits qui nous conservent ce livre atteste qu'il fut copié sans trêve du IXe au XVe siècle dans tout l'Occident latin (2); les mentions des anciens catalogues montrent qu'il en existait beaucoup d'autres qui ont aujourd'hui disparu (3). Le public lettré se dispute le livre : on le cite (4), on le traduit (5), on l'imi-

---

(1) Le présent travail, dont le sujet fut mis au concours par l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, a obtenu le Prix ordinaire du Budget en 1937. Je dois beaucoup aux encouragements de mon regretté maître Antoine Thomas qui s'y intéressa le premier.

(2) L'édition WEINBERGER, dans *C.S.E.L.*, t. LXVII (1934), p. XIV-XXII, en décrit 84 ; il y en a des centaines d'autres.

(3) Cf. MAX MANITIUS, *Philologisches aus alten Bibliothekskatalogen* (Francfort 1892), p. 130-135 et *Handschriften antiker Autoren in mittelalterlichen Bibliothekskatalogen* (Leipzig 1935), au mot *Boethius*.

(4) Cf. MANITIUS, *Beiträge zur Geschichte frühchristlichen Dichter im Mittelalter*, dans *Sitzungsberichte der philosophisch-historischen Classe der kaiserlichen Akademie der Wissenschaften in Wien*, t. CXVII (1889), Abh. XII, p. 24-26 et t. CXXI (1890), Abh. VII, p. 14-18.

(5) Un long article de feu M. Antoine THOMAS, intitulé *Les traductions françaises de la Consolatio Philosophiae de Boèce* vient de paraître dans l'*Histoire littéraire de la France*, t. XXXVII, fasc. 2 (1938), p. 419-488 ; la dernière notice a été composée par M. Mario Roques après la mort de M. Thomas. Sur les traductions anglaises, cf. F. FEHLAUER, *Die englischen*

te (1), et toute une tradition iconographique se développe à son propos (2).

Ces faits sont assez bien connus. Ce que l'on sait moins, c'est comment cette œuvre a pu jouer un tel rôle dans l'histoire des idées et l'histoire littéraire. La réponse est pourtant simple : pour qu'elle ait été aussi présente à l'esprit des hommes, il faut supposer qu'elle fut alors une œuvre essentiellement classique, qui tenait une place importante dans l'enseignement médiéval. La vérification de cette hypothèse est moins aisée. Elle exige une étude méthodique des très nombreux commentaires latins qu'à suscités la *Consolation* de Boèce. Or la plupart de ces commentaires sont inconnus. Sans doute quelques érudits allemands se sont attelés à ces difficiles recherches, mais ils sont loin d'avoir épuisé la question.

Schepss est le seul qui, dans un « programme » d'ailleurs très mince, ait abordé directement le sujet (3). Son travail nous est précieux, puisqu'il fournit la description minutieuse d'un manuscrit de Maihingen, du xe siècle, qui fut copié en partie de la main de Froumund et contient deux commentaires de la *Consolation*. Au reste, Schepss ne put identifier ni l'un ni l'autre de ces commentaires. Il se rendait compte que sa recherche n'aurait chance d'être fructueuse que si elle s'étendait à un grand noms bre d'anciens manuscrits et, lors d'une courte mission à Paris,

---

Uebersetzungen von Boethius de consolatione philosophiae, Diss. Königsberg, 1908.

(1) Cf. P. Albert Auer, *Johannes von Dambach und die Trostbücher von XI. bis zum XVI. Jahrhundert*, dans *Beiträge zur Geschichte der Philosophie des Mittelalters*, t. XXVII, 1-2 (Munster 1928) et A. H. Krappe, *Two medieval derivatives of Boethius' de Cons. Ph.*, dans *Leeuvensche Bijdragen*, t. XVIII (1926).

(2) Sur les personnages de Philosophie et Fortune dans l'art médiéval, cf. Emile Male, *L'art religieux du XIIIe siècle* (3e éd. Paris 1910), p. 113-116 et H. R. Patch, *The tradition of the Goddes Fortuna in roman literature and in the transitional period*, dans *Smith College studies in modern languages*, t. III (1922), p. 190-195. Le même auteur a publié récemment un ouvrage plus général sur l'influence de Boèce : *The tradition of Boethius, a study of his importance in medieval culture*, New-York, 1935, dont le chapitre II touche seul à notre sujet.

(3) Georg Schepss, *Handschriftliche Studien zu Boethius de Cons. Ph.* (Progr. Würzburg, 1881).

il consulta les manuscrits de la Bibliothèque nationale (1). Il eut le temps de noter encore la parenté d'un des commentaires du manuscrit de Maihingen avec la traduction du roi Alfred (2), mais mourut avant d'avoir utilisé ses notes parisiennes.

Depuis lors, la question ne fut plus abordée que de biais. M. Rand signala en publiant deux commentaires sur les opuscules théologiques de Boèce que l'*incipit* d'un manuscrit de Trèves attribue à Remi d'Auxerre un commentaire sur la *Consolation* (3). Quelques années plus tard Naumann étudiant les sources du *Boèce* de Notker dut se préoccuper des commentaires latins de la *Consolation* (4). Il examina le manuscrit de Trèves, admit l'attribution de son commentaire à Remi et l'identifia avec l'un des deux commentaires du manuscrit de Maihingen. Enfin, il distingua dans divers manuscrits allemands des xe et xie siècles deux commentaires sur la *Consolation*, l'un de Remi, l'autre anonyme : Notker emprunte à l'un et à l'autre ou à une de leurs compilations.

Depuis la guerre, nul ne s'est plus occupé de la question, quoique Schepss, Rand et Naumann fussent d'accord pour réclamer la prompte édition de ces commentaires.

Les *Quellen und Untersuchungen* de Traube promettaient en 1914 l'édition critique du commentaire de Remi ; cette édition n'a jamais paru (5).

Seuls, deux commentaires plus récents, l'un de Bovo de Corvey (6), l'autre d'Adalbold d'Utrecht (7), sont édités et connus depuis longtemps ; mais ils sont très courts, puisqu'ils ne portent que sur le chant 9 du livre III de la *Consolation*.

---

(1) Schepss, *Geschichtliches aus Boethiushandschriften*, dans *Neues Archiv*, t. XI (1886), p. 123-141.

(2) Schepss, *Zu König Alfreds « Boethius »*, dans *Archiv für das Studium der neueren Sprachen*, t. XCIV (1895) ; p. 149-160.

(3) E. K. Rand, *Johannes Scottus* (Munich 1906), p. 96.

(4) Hans Naumann, *Notkers Boethius, Untersuchungen über Quellen und Still* (Strasbourg 1913), chapitre I.

(5) Quelques gloses de ce commentaire furent éditées par H.-F. Stewart, *A commentary by Remigius Autissiodorensis of the de Cons. Ph. of Boethius*, dans *Journal of theological studies*, t. XVII (1915), p. 22-42.

(6) Ed. Mai, *Classici Auctores*, t. III, p. 332-345 (réimprimé dans Migne, *P.L.*, t. LXIV, col. 1239-1246).

(7) Ed. Moll, dans *Kerkhistorisch Archief*, t. III (1862), p. 198-213,

Les autres commentaires n'ont fait l'objet d'aucune étude, si l'on excepte ceux de Guillaume de Conches et de Nicolas Triveth dont Charles Jourdain a fourni une description sommaire et publié quelques extraits (1). Certains ont été publiés au xve siècle, mais n'ont jamais été étudiés ; d'autres sont totalement inédits, d'autres totalement inconnus.

La première tentative d'édition intégrale et d'étude critique d'un commentaire sur la *Consolation* est tout récente : elle est le fait d'un Américain, M. Silk, qui a cru découvrir dans un manuscrit anglais un commentaire de Jean Scot sur Boèce et vient de le publier. Nous verrons plus loin ce qu'il faut penser de cette publication (2).

Un premier fait nous frappe : malgré la tentative de Schepss, aucun des plus anciens commentaires n'a été étudié d'après les manuscrits français ; et pourtant la Bibliothèque Nationale, à elle seule, ne possède pas moins d'une douzaine de manuscrits des xe et xie siècles, où la *Consolation* soit glosée ou commentée, sans compter une foule de manuscrits plus récents. Nous avons spécialement étudié ce lot de manuscrits, en essayant de classer les commentaires, de distinguer les compilations des gloses primitives, enfin de dater, localiser, identifier, si possible, ces gloses primitives. Une fois ce classement opéré, nous avons cherché si les catalogues des bibliothèques provinciales ou étrangères fournissaient des indications suffisantes pour que nous puissions ranger les gloses d'autres manuscrits parmi les familles déjà établies ou discerner de nouvelles gloses originales.

Sans doute, il aurait fallu parcourir l'Europe pour poursuivre jusqu'au bout ce travail d'identification, et nous n'avons guère exploré que les bibliothèques de France et d'Italie. De même que les érudits allemands qui ont étudié la question ignoraient

---

(1) Charles Jourdain, *Des commentaires inédits de Guillaume de Conches et de Nicolas Traveth sur la Consolation de Boèce*, dans *Notices et extraits de manuscrits*, t. XX (1862), II, 40. Cf. J. M. Parent, *La doctrine de la création dans l'école de Chartres*, Paris 1938, (Publications de l'Institut d'études médiévales d'Ottawa, vol. VIII), p. 122 et suiv., qui publie également des extraits du commentaire de Guillaume de Conches.

(2) E. T. Silk, *Saeculi noni auctoris in Boetii consolationem philosophiae commentarius*, dans *Papers and monographs of the American Academy in Rome*, t. IX (1935), pp. lxi-349. Voir ci-dessous p. 21.

les manuscrits français, de même nous n'avons pas eu sous les yeux tous les manuscrits allemands qui sont, avec ceux de France, les plus anciens et les plus intéressants. Du moins avons-nous pu nous faire une idée suffisante de leur contenu grâce aux extraits, d'ailleurs trop fragmentaires à notre gré, que Schepss, puis surtout Naumann en ont publiés (1). Enfin une visite aux bibliothèques d'Einsiedeln, de Saint Gall et d'Erfurt nous a fait connaître les meilleurs et les plus utiles de ces manuscrits allemands (2).

Ce travail de classification et d'identification réserve encore d'autres difficultés : deux commentaires distincts peuvent avoir même incipit ; deux commentaires qui ont même incipit et même explicit peuvent être l'un le commentaire primitif, l'autre une compilation ; le texte de chaque commentaire est lui-même très peu sûr, car les copistes ont bien moins de respect encore du commentaire que du texte commenté. Une édition critique de ces textes paraît très difficile. Enfin, de plus en plus, à mesure qu'on avance dans le temps, ces commentaires se plagient les uns les autres et telle glose du IXe siècle peut se retrouver intégralement dans un commentaire du XVe. Ajoutons que les manuscrits hésitent entre la forme de gloses discontinues sur le texte de Boèce ou d'un commentaire suivi sans le texte de Boèce ; les copistes passent d'une forme à l'autre sans précautions, d'où des erreurs, des oublis, des répétitions, des gloses déplacées, interverties ou abrégées faute de place. L'ordre de succession entre les gloses marginales et interlinéaires est parfois très difficile à retrouver.

Malgré toutes ces difficultés, une classification sûre nous semble possible grâce à un précieux point de repère au centre de l'ouvrage : le fameux chant 9 du livre III, qui a particulièrement intéressé les commentateurs médiévaux. Contrairement à ce que l'on pourrait croire, le caractère philosophique de ce chant facilite notre recherche, car, tandis que telle glose mythologique ou philologique risque de passer intégralement d'un commentaire

---

(1) Schepss, *Handschriftliche Studien*, p. 35-47 et Naumann, *Notkers Boethius*, p. 34-59.

(2) Nous exprimons ici notre gratitude envers les bibliothécaires suisses Dr Muller et R. P. Kindler ; ce dernier en particulier nous a libéralement ouvert la bibliothèque privée de son abbaye.

à l'autre, le moine qui compose un commentaire n'accepte pas facilement telle pensée trop hardie ou périmée du commentaire précédent qu'il utilise ; il reproduit l'ancienne interprétation, (sans jamais nommer sa source), mais ne se gêne pas pour la blâmer, ce qui nous aidera puissamment à dresser la chronologie relative de ces commentaires.

Une fois cette classification achevée, on devra se demander ce que ces commentaires nous enseignent.

On a dit que tous les commentaires médiévaux considèrent Boèce comme un philosophe chrétien (1). Est-ce vrai ? On a dit que « personne n'a reconnu dans les œuvres de Boèce une source philosophique. Aucun auteur médiéval n'a songé à rapprocher Boèce d'une école quelconque : on l'a utilisé comme un point de départ absolu » (2). Est-ce vrai ? L'étude des diverses interprétations que reçut l'œuvre de Boèce permettra de contrôler ces assertions trop catégoriques pour être solidement fondées, puisqu'aucun travail n'existe encore sur le sujet (3).

Cette étude présente en outre un certain intérêt par elle-même ; elle pourrait être une minime contribution au grand ouvrage de Duhem sur « *le système du monde* » ; en effet le chant 9 du livre III qui a manifestement provoqué l'enthousiasme au Moyen-Age (4), est un résumé des doctrines cosmologiques de Boèce ; par suite, les nombreux commentaires dont il a fait l'objet renseignent aussi sur les théories de leurs auteurs médiévaux ; il mérite à ce titre une attention particulière. Enfin et surtout, cette étude permettra de savoir ce que les chrétiens du Moyen-Age pouvaient penser des théories de la *Consolation*, issues, à ce qu'il semble,

---

(1) Cf. Raoul CARTON, *L'augustinisme de Boèce*, dans *Mélanges augustiniens* (Paris 1931), p. 243 et suiv.

(2) R. BONNAUD, *L'éducation scientifique de Boèce*, dans *Speculum*, t. IV (1929), p. 205.

(3) Du moins pour la *Consolation*. Les commentaires sur le *De Trinitate* sont moins mal connus. Cf. W. JANSEN, *Der Kommentar des Clarembaldus von Arras zu Boethius de Trinitate*, dans *Breslauer Studien zur historischen Theologie*, t. VIII (1926), et J. M. PARENT, *La doctrine de la création dans l'école de Chartres*, qui publie le commentaire anonyme du *Paris. lat.* 14489, où la *Consolation* est plusieurs fois citée (p. 184, 186, 194, éd. Parent).

(4) Le manuscrit latin 6401A de la Bibliothèque Nationale porte en face du chant 9 (f° 45r°) cette glose enthousiaste : « Summa totius philosophiae in his versibus continetur ».

de la dernière école païenne d'Alexandrie (1). En jugeant les réactions des glossateurs devant les théories néo-platoniciennes les plus audacieuses de Boèce, on s'apercevra que la question de savoir si la pensée de Boèce est ou non chrétienne, s'est posée dès que les maîtres commencèrent de l'étudier. Si la *Consolation* fut considérée très tôt comme un chef-d'œuvre littéraire, son autorité philosophique a donné lieu, on le verra, aux plus âpres controverses et ne s'est pas imposée sans peine.

(1) Cf. P. Courcelle, *Boèce et l'école d'Alexandrie*, dans *Mélanges de l'École française de Rome*, t. LII (1935), p. 185-223. On trouvera dans ce travail la justification des jugements que nous porterons sur les commentateurs de Boèce. Si, comme nous le pensons, l'inspiration de la *Consolation* est foncièrement néo-platonicienne, les commentateurs qui ont exprimé leur méfiance de chrétiens à l'égard de cette œuvre en ont été les interprètes les plus clairvoyants.

CHAPITRE PREMIER

IDENTIFICATION DES COMMENTAIRES CAROLINGIENS (IXe-Xe siècles).

1. — Le commentaire de Remi d'Auxerre

Le commentaire qui jusqu'à ces derniers temps était tenu pour le plus ancien doit être étudié avant ceux qui sont moins connus. Rand avait signalé que le manuscrit 1093 de Trèves, du xie siècle, porte au fo 115vo INCIPIT EXPOSITIO IN LIBRO BOETII DE CONSOLATIONE PHYLOSOPHIAE REMIGII AUTISSIODORENSIS MAGISTRI (1). Naumann étudia ce commentaire rédigé sous forme de gloses marginales et interlinéaires avec l'espoir, qui ne fut pas déçu, d'y trouver une source de Notker. Il découvrit ainsi au fo 146vo, à propos d'une citation grecque altérée dans le texte de Boèce (éd. Peiper, 85, 98), la glose suivante : « Secundum commentum Remigii explanatio graeci versus deest quia penitus corruptus est » (2).

Naumann montre que ces gloses sont identiques pour le fond avec celles du manuscrit de Munich 19452 (Y) et avec le commentaire suivi du manuscrit de Maihingen (K) que Schepss avait étudiés déjà, mais elles sont souvent plus nombreuses et plus développées. Les manuscrits 179 de Berne et 242 de Vienne ont des gloses de même origine, mais bien plus abrégées encore, et qui portent seulement sur le début du texte de la *Consolation*. Or nous avons pu vérifier par les extraits qu'en donnent Schepss, Naumann et Stewart, qu'à la Bibliothèque Nationale ces gloses

(1) Rand, *op. cit.*, p. 96.
(2) Naumann, *op. cit.*, p. 2.

se retrouvent au moins dans dix manuscrits des xe et xie siècles qui n'ont jamais été étudiés (1).

Il semble étrange que de tant de manuscrits, seul celui de Trèves, qui n'est pourtant pas le plus ancien, ait conservé le nom de Remi. Naumann a bien senti la nécessité de justifier cette attribution par des preuves internes. Il a donc cherché des passages communs à notre commentaire et aux œuvres qui sont sûrement de Remi. La méthode est bonne, mais les exemples que donne Naumann sont chacun fort peu probants et ne commencent à fournir de preuve que par leur masse. Il nous semble dangereux en effet d'attribuer ce commentaire à Remi simplement parce que les étymologies qu'il contient se retrouvent souvent dans les œuvres sûres de Remi : ces étymologies n'étaient pas personnelles à l'auteur, mais viennent d'Isidore où les allaient puiser tous les auteurs du temps. L'explication des noms de Boèce ne constitue pas non plus, quoi qu'en dise Naumann (2), une méthode propre à Remi, puisque le commentaire de Jean Scot, imprimé par Rand, use du même procédé (3). Enfin des idées philosophiques comme celles que cite Naumann (4) : le soleil est un principe de vie, le monde se compose de quatre éléments, deux lourds et deux subtils, étaient alors lieux communs et ne suffisent pas à justifier l'attribution du commentaire à Remi. L'étude attentive des textes aurait pourtant fourni à Naumann les rapprochements cruciaux que voici :

Comm. sur Boèce (Pp. (5) 30, 36) Ms. *Par. lat.* 15090, fº 21 rº :	Comm. de Remi sur l'Art Mineur de Donat (ed. Fox, p. 13) :
Calculum etiam antiqui numerum dicebant et nigris in adversitate, candidis vero in prosperitate	Antiqui enim nescientes numerare, sua tempora suosque dies ex lapillis numerabant, in prosperitate

(1) Cf. notre tableau des manuscrits ci-dessous p. 121 et suiv. Nous citerons toujours le commentaire de Remi d'après le ms. 15090 du fonds latin de la B. N. Il porte fº 12vº le mot AINARDUS et fº 26rº la mention AINARDUS ME FECIT. Une mention du fº 89 montre qu'il contenait primitivement Perse. C'est donc l'exemplaire d'Ainard de Saint-Evre que mentionne le catalogue de Toul : « Boetius cum Persio Ainardi » (Becker 68).

(2) NAUMANN, *op. cit.*, p. 11.

(3) RAND, *op. cit.*, p. 30.

(4) NAUMANN, *op. cit.*, p. 12.

(5) Ce sigle renverra chaque fois au passage de l'éd. Peiper de la *Consolation* (Teubner 1871) qui fait l'objet du commentaire.

utebantur. Hinc Persius : « Hunc, Macrine, diem numera meliore lapillo. »

Pp. 123, 1. Ms. 15090, f° 75 r°. « Achaemenia ipsa est Chaldaea, vocata ita a quodam crudelissimo rege de quo in Sedulio legitur : « *Cujus Achaemeniam rabies accenderat iram plus furore suo* ». Non enim poterat ira ejus placari nisi sanguine humano ».

Pp. 110, 71. — Ms. 15090, f° 66 v°.

« Nam sancti aliquando in hac fragili carne positi, fati seriem transcendunt ad tempus. Beatissimus Benedictus pater noster, quando simul totum mundum conspexit, divino spiritu ultra omnem naturam rerum sublevatus est... »

Pp. 71, 14. Ms. 15090, f° 43v° : « *Per consona membra*. Harmonica enim disciplina corpus humanum compositum est. Hinc Sedulius : « *Et revocata suis adtemperat organa nervis* ». Dum enim sanum est corpus, illa consonat harmonia ; statim autem ut dissentit, aegrotat corpus ».

Pp. 15, 134. — Ms. 15090, f° 12r°. « *Consimilem Deo faceres*, id est rationalem, non aequalem id est sanctum et justum, ad cujus imaginem conditi sumus. Et imago quidem Dei nobis est in intellectu et in mentis rationabilitate. Similitudo est in morum probitate et animae puritate. »

Pp. 38, 72. — Le ms. de Gotha contient sur ce passage une glose qui renvoie évidemment à la glose ci-contre du Commentaire sur la Genèse. Peiper l'a imprimée p. XXXXII sans faire le rapprochement.

Pp. 71, 13. — Ms. 8039, f° 63 v° :

candidis, in adversitate nigris. Hinc et Persius : « Hunc, Macrine, diem numera meliore lapillo ».

Comm. de Remi sur Sedulius (ed. Huemer, dans *C.S.E.L.* t. X) p. 327, l. 7 : « *Cujus Achaemeniam rabies accenderat iram Plus fornace sua* ».

Achaemenius rex Parthorum fuit tanti furoris ut si semel irasceretur, nullo modo placari posset, quousque XII homines immolarentur ».

p. 335, l. 28 : « *Potestas*, scilicet angelica et archangelica. Nec mirum si diabolus, qui spiritus est, potuit omnia regna mundi Christo ostendere, cum beatus Benedictus in corpore adhuc positus potuit aspicere totum mundum, non quia mundus breviatus sit, sed mens ejus per contemplationis est gratiam dilatata ».

p. 342, l. 21 : « *Et revocata suis adtemperat organa nervis*, id est coaptat ; organum vocat officia membrorum ; nostrum enim corpus quasi ex officio musicae artis constat, quia sicut musica ars foris fidibus temperatur, ita corpus aequalitate elementorum... »

Comm. de Remi sur la Genèse (éd. Migne, dans *P.L.*, t. 131, col. 57) :

« *Ad imaginem et similitudinem suam*. Imago dicta quasi imitago. Distat inter imaginem et similitudinem. Imago est in ratione et in immortalitate ; similitudo vero in morum castitate et justificatione. Similitudinem itaque peccando perdidit, imaginem non amisit. Nec audiendi sunt qui dicunt hominem in corpore Dei imaginem habere. Hanc enim potius cum animalibus communem habemus, quia, quomodo ea quinque sensus

« *Mediam animam*... Prudentioribus autem videtur hoc loco potius animam rationabilem debere intelligi, quae magnam concordiam habet cum mundo. Unde et homo graece microcosmus dicitur, id est minor mundus ».

Pp. 99, 18. — Ms. 15090, f° 60r° :

« *Alitis* autem addidit propter petasum, id est alatum calciamentum cum quo depingitur. Peto enim graece, latine volo dicitur. Ipse enim est deus eloquentiae, propter cujus velocitatem cum alatis calciamentis pingitur, sive ideo quia cursor deorum dicitur. Fert enim caduceum, id est virgam serpentibus inligatam, propter rectitudinem sermonis seu ad lites dirimendas ».

Pp. 71, 6. — Ms. 15090, f° 43 r° :

« Vel etiam *Formam* dicit illud exemplar et rationem quae erat in mente Dei, ad cujus similitudinem post mundus factus est. Et rationem vocat Plato ideas, id est formas... Beatus vero Johannes ipsam rationem et dispositionem Dei, quam Plato ideas vocat, vitam nominat, quae antequam mundus fieret in mente Dei erat... ».

Pp. 71 ; 10 — Ms. 15090, f° 43r° :,

« Ignis et aqua contraria sunt, quia ignis calidus et siccus est aqua frigida et humida... »

corporis habent, ita et nos. In anima quippe imaginem Dei habemus. Quod Deus in majori mundo, hoc anima in corpore nostro operatur. Unde et microcosmos graece vocatur, id est minor mundus ».

Extraits du Comm. de Remi sur Martianus Capella édités par Schulte (1) :

p. 10 : « Volatilem virgam caduceum dicit... et dicitur caduceus eo quod cadere faciat lites... ; virgam... dicitur habere Mercurius, quia sermo facundiae recto rationis tramite... procedere debet... Petasus dicitur alatum calciamentum Mercurii, quia fingitur propter ejus sideris velocitatem... Peto graece volo ».

p. 33 : « Est enim mundus aeternus et intellectualis, illa videlicet primordialis causa, quae in mente Dei semper fuit, quam Plato ideam vocat. Ad cujus similitudinem mundus iste visibilis formatus est.

Quam ideam... exemplum vocant, quoniam erant omnia in mente Dei antequam fierent ».

p. 45 : « Ignis enim cum aqua conjungi non potest... Rursus aer cum terra... conjungi non potest ».

De tels rapprochements ne s'expliquent que si l'auteur du commentaire sur Boèce est bien Remi : on l'y voit utiliser ses commentaires antérieurs, répéter presque dans les mêmes termes les théories qui lui étaient chères, telle la distinction entre

(1) Schulte, (Karl), *Das Verhältnis von Notkers de nuptiis Philologiae et Mercurii zum Kommentar des Remigius Autissiodorensis*, Diss. Münster 1911.

imago et *similitudo*. Si l'on ajoute que les exemples donnés par Naumann d'étymologies communes à notre commentaire et aux autres œuvres de Remi pourraient être multipliés à volonté, le doute n'est plus permis : l'attribution du commentaire à Remi par le manuscrit de Trèves est valable malgré le silence de tous les autres manuscrits [1].

Le commentaire de Remi sur Boèce est une compilation de gloses philologiques, mythologiques, philosophiques.

Quelles sont les sources de ces différentes gloses? Avant tout les auteurs anciens, aussi bien chrétiens que païens : Avien, Caton, Cicéron, Juvénal, Hygin, Lucain, Ovide, Pacuvius, Perse, Plaute, Ptolémée, Solin, Suétone, Virgile, mais aussi Claudien, Sedulius et les saints Augustin, Grégoire de Nazianze, Chrysostome et Jérôme, sans compter maint passage de la Vulgate.

D'où Remi tire-t-il son information philologique? Il utilise ses propres commentaires, notamment ceux sur Sedulius, Capella, Juvénal, Avien, Caton, Perse. Il emprunte beaucoup à Servius qu'il ne cite jamais. Ses étymologies viennent le plus souvent d'Isidore, quelquefois de Festus ; ses connaissances d'histoire naturelle ont Isidore et Solin pour sources ; mais il ne cite jamais Isidore, pas plus que la source de ses connaissances, d'ailleurs très fantaisistes, en histoire littéraire.

2. — Remi et le second Mythographe

Les gloses mythologiques du commentaire de Remi sont beaucoup plus instructives. Schepss avait déjà noté leur parenté avec les Mythographes du Vatican, mais sans en tirer aucune conclusion, puisqu'il ne pouvait identifier ni le Commentaire de Remi, ni les Mythographes. Or les recherches ont avancé depuis le temps de Schepss : d'une part nous savons que le Commentaire sur Boèce est bien de Remi ; d'autre part Manitius, sans connaître notre commentaire, croit pouvoir affirmer que le deuxième

(1) Schepss faisait donc fausse route dans *Archiv für das Studium der neueren Sprachen*, t. XCIV (1895), p. 159. lorsqu'il voulait utiliser la donnée du manuscrit de Paris, *lat.* 8308, f° 43v° ANSIY pour retrouver l'auteur de ce commentaire. Ce mot n'indique pas l'auteur du commentaire sur Boèce qui précède, mais l'auteur du paragraphe qui suit ; c'est une citation de saint Ambroise : AN(BRO)SIY.

Mythographe est Remi (1). Schanz au contraire, d'accord avec Keseling, spécialiste de la question, juge cette attribution prématurée (2). Et de fait, les rapprochements indiqués par Manitius ne sont pas très probants. La clé de l'énigme ne va-t-elle pas être fournie par une étude comparative entre les données mythologiques si nombreuses du Commentaire de Remi et celles des Mythographes ?

Une première remarque, c'est que le troisième Mythographe et notre Commentaire sont indépendants l'un de l'autre. Ce Mythographe ne cite sous le nom de Remi que des passages tirés du Commentaire sur Martianus Capella. De plus, l'âge même des manuscrits indique l'antériorité du Commentaire sur Boèce par rapport au troisième Mythographe ; celui-ci n'a donc rien à nous apprendre.

Les deux premiers Mythographes ont au contraire des données communes avec ce Commentaire, et nous avons dû examiner de près leurs rapports, pour aboutir aux conclusions suivantes :

Certaines données du premier Mythographe, qui ne se retrouvent pas dans le second, sont reproduites presque textuellement par le Commentaire de Remi sur Boèce, telles les notices sur Regulus et Denys le tyran (3).

D'autres notices sont reproduites plus fidèlement par le Commentaire de Remi que par le second Mythographe, entre autres celles sur Ixion, Antée et les fils de Saturne (4).

Mais bien souvent une même notice de Remi ne concorde qu'avec le premier Mythographe pour certains détails, et qu'avec le second Mythographe pour d'autres détails (5). Enfin il est des cas où les données de Remi ne concordent qu'avec le second Mythographe, quoique le premier ait déjà traité le même sujet, mais d'une façon différente (6).

Comme on voit, la question n'est pas simple, et l'on pourrait désespérer de la résoudre en retrouvant la chronologie des trois

---

(1) Manitius, *Geschichte der lateinischen Literatur des Mittelalters*, IX, II, 2, p. 656 sqq.

(2) Schanz, *Geschichte der römischen Litteratur*, VIII, IV, 2, p. 242 sqq.

(3) *Myth.* I, 219, 218 (ed. G-H. Bode, *Scriptores rerum Mythicarum*, Cellis, 1834). — Cf. ms. 15090, f° 27 v° et f° 37v°.

(4) *Myth.* I, 14, 55, 102. — Cf. ms. 15090, f° 53r°, f° 73v° et f° 53r°.

(5) Sur Crésus, cf. ms. 15090. f° 19 v° et *Myth.* I, 196, II, 190. Sur les Harpies, cf. ms. 15090, f° 73r° et *Myth.* I, 56 et II, 13.

(6) Sur Cacus, cf. ms. 15090, f° 73v° et *Myth.* II, 153 contre *Myth.* I, 66.

œuvres, si le Commentaire sur Boèce ne présentait un point de repère très précieux, sous forme des deux gloses suivantes :

REMI SUR BOÈCE Pp. 28, 6 (Ms. 15090, f° 20r°) :

Pleno copia cornu fabulam tangit : Achelous, cum ob pellicem suam Dejaniram dimicaret cum Hercule, palaestrizandi certamen aggressus, vertebat se in diversa monstra, et primum vertit se in draconem, deinde in fluvium, ad ultimum versus est in taurum. Hercules autem dicens se etiam tauros domuisse, cornu illius fregit. Quod descendens ad infernum Cerberum rapturus, secum tulit. Illud postea Nymphae omnibus bonis repleverunt, datumque est Copiae quae est ministra Fortunae. Hoc ideo fingitur, quoniam Fortuna ditissima est omnium et divites multos facit. *Cum pleno cornu* dicit, quoniam sicut cornu carnem excedit et supercrescit, ita et divitiae foris stipant hominem. In cornu etiam virtus est animalium et Fortunae vires in divitiis con-

COMMENTAIRE SUR LA *Thébaïde* DE STACE II, 1165 : Oeneus, *Tydei pater*, cujus Dejanira filia *a multis in conjugium exoptata* procis ; pro qua *Hercules et Achelous, Aetoliae amnis*, certasse dicuntur. Dejaniram ergo, Oenei et Altheae filiam, *uno tempore* in, conjugium *petebant* Hercules et Achelous, *acceptaque lege ab Oeneo, ut qui virtute superasset, Dejaniram duceret, congressi in certamine, cum superaretur Achelous ab Hercule*, in diversas mutatus est figuras ».

In Theb. IV, 106 : « ... cum vinceretur Achelous, *mutatus est initio in juvenem, mox in draconem, tertio* in fluvium, qui per Aetoliam fluens labitur in Arcadiam (1), < ad ultimum convertit se *in taurum*. Hercules autem dicens se etiam tauros domuisse, cornu illius fregit. Quod descendens ad inferos Cerberum rapturus, secum tulit. Illud Nymphae omnibus bonis

MYTHOGRAPHE II, 165.

Oeneus, Parthaonis filius, *Tydei pater*, rex Aetoliae, filiam nomine Dejaniram habuit, *a multis in conjugium exoptatam.* Quam cum *Hercules et Achelous, Aetoliae amnis, uno tempore peterent, acceperunt legem ab Oeneo, ut qui virtute superasset, Dejaniram duceret.* Igitur *egressi ad certamen, cum superaretur Achelous ab Hercule, mutatur initio in juvenem, mox in draconem, tertio in taurum* ; QUEM HERCULES AMPLEXUS RELUCTANTEM, CORNU QUOD IMPLICAVERAT BRACHIIS, fregit. *Quod Fortunae fertur consecrasse, cum quo ille Copiam dicitur fecisse.* Tunc NYMPHAE NAIDES, FILIAE FLUMINIS, EFFECERUNT, UT ID QUOD EREPTUM ERAT, AUTUMNALIBUS COPIIS REPLERETUR. *Unde dicitur: «Pleno copia cornu», quoniam sicut cornu carnem supercrescit, ita divitiae foris stipant hominem. In cornu est virtus animalium, et*

(1) Le meilleur ms. *M* porte encore une phrase qui se laisse aisément restituer comme la source de la phrase : « *Quod Fortunae... dicitur fecisse* » dans le second Mythographe. Les autres manuscrits l'ont remplacée par la longue interpolation qui suit.

stant, quibus multos ad se pertrahit ».

Pp. 119, 23 - Ms. 15090, f° 73v° : « *Achelous* fluvius certans cum Hercule propter virginem Dejaniram, in figuras vertebatur varias. Tandem conversus in taurum, cornu illius Hercules apprehendens illi infregit et in fluvium compulit. Illud autem cornu postea Nymphae omnibus impleverunt bonis. Hinc supra legitur : « Pleno copia cornu ».

repleverunt, datumque est Copiae quae est ministra Fortunae. *Unde* in Boethio legitur : « *Pleno copia cornu* » (*Ms. Pb*). Hoc ideo fingitur, *quoniam sicut cornu carnem* exuberat (?) et *supercrescit, ita et divitiae foris stipant hominem. In cornu etiam virtus est animalium et Fortunae vires in divitiis sunt*, quibus multos ad se pertrahit> ».

Fortunae vires in divitiis constant... ».

La comparaison des trois textes conduit aux résultats suivants : le texte du second Mythographe ne peut être la source de Remi, puisqu'il cite le passage même de Boèce avec le contexte de Remi ; sauf les mots du début, qui viennent du premier Mythographe (1), et les lignes imprimées en petites capitales, qui sont tirées d'une fable de Lactantius Placidus (2), toute la notice du second Mythographe reproduit mot-à-mot les deux gloses du commentaire sur la *Thébaïde* de Stace, accrues de l'interpolation (3). Ces deux gloses sur la *Thébaïde* sont également la source de Remi, mais l'interpolation ne peut être que l'œuvre de Remi cherchant dans son commentaire sur Boèce à fournir une interprétation morale de la fable antique. Pour nous, il n'y a pas de doute : Remi, auteur du commentaire sur Boèce, est aussi l'auteur des interpolations du commentaire sur Stace, et c'est lui le second Mythographe. Ne nous étonnons plus de voir bien des gloses mythologiques sur Boèce, quoiqu'elles aient pour source le premier Mythographe, annoncer le texte

(1) *Myth.*, I, 58.

(2) *Lactantii Placidi narrationes fabularum quae in P. Ovidii Nasonis libris XV Metamorphoseon occurrunt* (éd. Th. Muncke, *Mythographi latini*, 1681, t. II, p. 253).

(3) *Lactantii Placidi qui dicitur commentarios in Statii Thebaida*, éd. R. Jahnke, *Stace*, Teubner, vol. III, 1898.

du second par maint détail : c'est qu'il préparait sa mythologie au moment où il composait son commentaire sur Boèce ; les différentes gloses sur *Achelous* nous montrent même exactement comment il procède et, pour ainsi dire, comment il fait des fiches : il commente Boèce à l'aide du premier Mythographe, des *Narrationes Fabularum* de Lactantius Placidus et du commentaire sur Stace attribué à ce même Lactantius Placidus. Mais en même temps, il interpole dans ce commentaire sur Stace la glose qu'il vient de composer sur Boèce. Nous en avons d'autres exemples (1). Enfin, à l'aide du premier Mythographe, des deux œuvres de Lactantius Placidus, de l'interpolation tirée de son propre commentaire sur Boèce, Remi établit ingénieusement sa notice mythologique, qui n'a pas un mot dont nous ignorions la source, en essayant de lui donner une certaine unité. Sa préoccupation constante est de faire œuvre originale par rapport au premier Mythographe, comme Keseling l'avait fort bien noté sans savoir que le second Mythographe était Remi (2). Telle glose du commentaire sur Boèce montre bien ce souci de Remi : à propos de l'histoire d'Iphigénie, il reproduit la notice du premier Mythographe, annoncée par : « Ad historiam recurrendum est », mais il y ajoute : « Quod et Vergilius meminit ita : Sanguine placastis ventos et virgine caesa. Hujus rei et Ovidius meminit. » Cette mention n'est pas autre chose qu'un renvoi au commentaire de Servius sur ce vers de Virgile, et de fait le second Mythographe (c'est à dire la Mythologie de Remi), a pour source immédiate le commentaire de Servius sur ce vers, et non plus la notice du premier Mythographe qui est beaucoup moins fidèle à Servius (3).

Il est inutile de multiplier les exemples ; nous tenons pour acquis ces deux faits : Remi est à la fois l'auteur du commentaire sur Boèce, des interpolations au commentaire sur Stace et de la Mythologie dite du second Mythographe ; il préparait cette Mythologie tandis qu'il commentait Boèce. Peut-être même est-ce

---

(1) L'interpolation du *Comm. in Stat. Theb.* VIII, 286 copie la glose sur *Achaemenia* que nous avons citée ci-dessus p. 11. De même, sur *futile* cf. *in Stat.* VIII, 297 et ms. 15090, f° 38v°, tiré de Servius, *in* Aen. XI, 339.

(2) F. KESELING, *De Mythographi secundi fontibus.* (Halis 1908). Cf. BURSIANS, *Jahresberichte*, Bd. 139, p. 133.

(3) Cf. SERVIUS *in Aen.* II, 116 et ms. 15090, f° 73r° avec les *Myth.* I, 20 et II, 202.

la difficulté de commenter les nombreux chants mythologiques de la *Consolation* avec le seul secours du premier Mythographe, qui l'amena à entreprendre uue compilation nouvelle et plus complète.

3. — Remi et Jean Scot.

Si nous avons mis en relief l'authenticité certaine du commentaire de Remi sur la *Consolation*, c'est que ses gloses philosophiques vont nous permettre d'examiner si l'attribution à Jean Scot de deux commentaires sur Boèce est fondée.

Le premier, M. Rand, ayant découvert un commentaire carolingien sur les *Opuscula sacra* de Boèce, conservé en deux rédactions, tenta d'établir que Jean Scot était l'auteur de la rédaction longue, portant sur les traités I, II, III, V de l'édition Peiper, et Remi l'auteur de la rédaction abrégée qui plagie la première, mais commente en outre le traité IV (1). Ces attributions furent admises jusqu'au jour où Dom Cappuyns, reprenant l'examen de la tradition manuscrite, indiqua que la rédaction longue comportait un commentaire complet des cinq opuscules de Boèce, comme la rédaction abrégée ; les gloses sur le quatrième opuscule sont du même auteur que les gloses des quatres autres, et cet auteur, selon Cappuyns, est Remi d'Auxerre, et non Jean Scot, comme croyait Rand ; quant à la seconde rédaction, elle est l'œuvre d'un abréviateur postérieur, disciple de Remi (2).

Devant ces critiques, Rand admit que la rédaction longue comprenait peut-être aussi le quatrième traité, mais maintint qu'elle était l'œuvre de Jean Scot, ou du moins la rédaction d'un de ses cours, qu'elle était bien supérieure aux capacités de Remi, et que Remi était l'auteur de la rédaction abrégée (3). Il annonça au surplus que ses conclusions allaient être confirmées

(1) E. K. Rand, *Johannes Scottus*, passim.

(2) Dom. M. Cappuyns, *Le plus ancien commentaire des Opuscula sacra et son origine*, dans *Recherches de théologie ancienne et médiévale*, t. III (1931), p. 237-272.

(3) E. K. Rand, *The supposed commentary of John the Scot on the Opuscula sacra of Boethius*, dans *Revue néoscolastique de philosophie*, t. XXXVI (1934), p. 67-77.

par la publication prochaine d'un commentaire de Jean Scot sur la *Consolation* que venait de découvrir un de ses élèves. Sans entrer dans le détail de cette discussion, nous pouvons prendre nettement parti, grâce au commentaire de Remi sur la *Consolation*. Il se trouve en effet que dans la *Consolation* Boèce touche parfois les mêmes points que traitent ses *Opuscules théologiques*. Nous pouvons donc comparer, aux passages concordants, quelle est celle des deux recensions du commentaire sur les *Opuscula* qui se rapproche le plus du commentaire de Remi sur la *Consolation*. Le parallèle est facile, puisque Rand a publié la recension longue et que nous disposons pour la recension abrégée des manuscrits latins 2788 et 12949 de la Bibliothèque Nationale. Voici ces rapprochements

RECENSION LONGUE :

(*In Opusc.* I. Pp. 158, 60 RAND, p. 42, 25).

« *Quod.* Aristoteles in Analiticis suis et ceteri philosophi dixerunt elementa fuisse aeterna....

Semper. Sempiternitas est quod sine fine et initio per tempus labitur, sicut sunt sidera et coelum, quae sine temporis initio condita sunt. Unde Psalmista ait : « *Dixit et facta sunt* », id est genuit Filium per quem simul omnia creata sunt. Neque enim aliquod temporis spatium interfuit inter generationem Filii et creationem mundi, quia generatio Filii creatio fuit mundi. Aeternitas vero est quae... »

REMI :

(*In Cons. Ph.* Pp. 139, 19 - Ms. 15090, f° 85r°)

« Aristoteles dicit hunc mundum semper fuisse semperque mansurum sine temporis initio. Quod verum utique est. « *Deus enim dixit et facta sunt* », hoc est : Pater ex se ipse Filium genuit, per quem omnia fecit ; et sicut Filius ante omnia saecula genitus est, sic mundus per ipsum ante tempus factus est. Nec putandum est fuisse aliquod spatium temporis inter genitum Filium et mundum creatum, praesertim cum nullum tempus adhuc esset. »

RECENSION ABRÉGÉE :

(*In Opusc.* I. Pp. 158, 60- Ms. 2788, f° 5 r°)

« *Semper.* Sempiternitas est quod sine fine et initio per tempus labitur sicut sunt sidera et coelum, quae sine temporis initio condita sunt. Aeternitas vero est quae.. ».

(*In Opusc.* III. Pp. 168, 1 RAND, p. 50, 6)

« *Ebdomadibus*, id est conceptionibus. Conceptiones animi Graeci duobus nominibus appellant, id est ENTIMEMA et EBDOMAS. Ebdomades vero dicuntur verbo Graeco quod est ebdo, id est concipio.... (p. 51, 7) *Communis*. Diffinitio conceptionis et stulti et sapientis... *Si duobus*. Verbi gratia : quaternarius aequalis est quaternario... *Quae tamen*. Ex illa generali conceptione quae communis dicitur venit haec quae specialis dici potest, quia doctorum est tantum ».

(*In Cons. Ph.* Pp. 72, 23 — Ms. 15090, f° 44 v°)

« Duae sunt conceptiones animi, quas Graeci ebdomadas dicunt. Ebdo enim concipio. Hinc ebdomas dicitur conceptio. Altera communis est, altera specialis. Communis est quae a non sapientibus concipitur : ut si jungantur aequalia aequalibus, par numerus pari, duo duobus ; quod enim quattuor sunt notissimum est. Specialis vero, quae a paucis et tantum peritis cognoscitur ut volvere coelum non omnibus notum est, septem quoque esse planetas ».

(*In Opusc.* III Pp. 168, 1 Ms. 12949, f° 57r°)

Ce ms., ainsi que le ms. 2788, ne reproduisent que la première de ces gloses de la recension longue, plus une addition sans rapport avec nos gloses sur la *Consolation* ; cf. Rand, p. 88).

(*In Opusc.* V. Pp. 191, 22 RAND, p. 61, 30).

« *Pecudum vitae*. Pecudes vitalem tantummodo animam habent. Ideo ergo dicit : pecudum vitae. Nam et Graeci distincte pronuntiant ea animalia quae sine ratione sunt et ea quae ratione vigent, siquidem animalia inrationabilia zoa vocant, ab eo quod est zoe, id est vita eo quod tantum vitalem habeant animam. Hinc et zodiacus vocatur signifer circulus quod

(*In Cons. Ph.* Pp. 71, 18 — Ms. 15090, f° 43v°. Cf. REMI, *In Genesim*. Migne 131, col. 60C).

« Attamen prudentioribus aliter videtur, qui *animas* rationales hominum, spiritus intellegunt, *vitas* vero *minores* pecudum animas.

Duae enim sunt animae : rationalis quae est hominum et vitalis quae est animalium. Unde, quia tantum ad usum vitae animam habent graece zoa dicuntur. Zoe enim graece vita dicitur. Hinc quidam volunt

(*In Opusc.* V. Pp. 191, 21 — Ms. 2788, f° 13 v°)

« *Aliae inrationales*, ut equus, bos et caetera ; scilicet ut pecudes quas Graeci zoa vocant, animam vero hominis psicen vocant. »

animalia dicitur habere. Animam vero hominis rationalem psicen vocant. »

zodiacum illum circulum signiferum dici, quod animalia habet taurum, leonem et reliqua... »

Ces rapprochements sont décisifs : le commentaire de Remi sur la *Consolation* est infiniment plus proche de la recension longue que de la recension abrégée. Le retour des mêmes idées dans les mêmes termes montre à l'évidence que la recension longue est du même auteur que le commentaire sur la *Consolation* ; cet auteur est Remi d'Auxerre. Nos rapprochements viennent donc confirmer d'une façon éclatante la thèse de Dom Cappuyns contre Rand ; c'est à tort, croyons-nous, que Rand a publié cette recension sous le nom de Jean Scot ; elle est en réalité de Remi. Dès lors, la thèse fondamentale du livre de Rand, la prétendue conversion de Jean Scot après sa condamnation, est une pure légende, puisque le texte qui justifiait cette thèse, le commentaire sur les *Opuscula*, n'est pas de Jean Scot, mais de Remi.

Faut-il croire que M. Silk rend quelque valeur aux thèses de Rand en publiant un commentaire sur la *Consolation* qu'il attribue à Jean Scot (1) ? Ou cette attribution n'est-elle pas mieux fondée ? La question se pose presque dans les mêmes termes que pour le commentaire sur les *Opuscula*.

J'ai montré ailleurs (2) la façon arbitraire dont M. Silk, pour des raisons orthographiques, fait remonter au IXe siècle la rédaction originale de ce commentaire dont les manuscrits connus ne remontent pas au-delà du XIIe. Or ce commentaire publié par Silk reproduit d'un bout à l'autre le commentaire dont Silk admet avec nous l'attribution à Remi, mais avec plusieurs additions. Silk y voit la preuve que Remi a plagié Jean Scot en l'abrégeant. En est-il ainsi ? Silk a pris pour point de comparaison le Chant 9 du livre III de Boèce, qui est à la vérité le seul endroit

(1) E. T. SILK, *Saeculi noni auctoris in Boetii consolationem philosophiae commentarius*, dans *Papers and monographs of the American Academy in Rome*, t. IX (1935), pp. LXI-349. Malgré ce titre prudent, M. Silk consacre le plus clair de son introduction à démontrer que l'auteur est Jean Scot (p. XXVII-XL).

(2) Compte-rendu de P. COURCELLE, dans *Le Moyen-Age*, t. XLVI (1937), p. 74-75. On trouvera l'indication des autres comptes-rendus, en général non critiques, dans l'*Année Philologique*, 1936 et 1937.

où son commentaire présente de sérieuses additions par rapport à celui de Remi (1). Mais il n'a pas pris garde que ces additions étaient tirées du commentaire composé par Adalbold d'Utrecht vers l'an mille (2).

Les pages 169, 175-176, 178, 187-190 de son édition en viennent tout entières, ainsi que la plupart des autres interpolations. Veut-on une preuve immédiate de ce caractère de compilation tardive et maladroite? La figure de la page 169 est issue du commentaire d'Adalbold, celle de la page 173 du commentaire de Remi. On s'étonne que M. Silk ne s'en soit pas aperçu : il a pris ainsi pour une œuvre originale de Jean Scot une compilation du XIe ou XIIe siècle où le texte d'Adalbold s'unit sans art à une paraphrase banale du texte de Remi. De fait, tous les passages de ce commentaire que Silk rapproche de passages érigéniens se retrouvent à quelques mots près dans le commentaire de Remi (3), et ne font pas partie des additions originales du compilateur. Ces rapprochements sont valables, mais ils prouvent simplement que Remi était imprégné de la pensée érigénienne quand il composa son commentaire. Nous verrons l'explication de ce fait par la suite.

Il faut donc nier l'attribution à Jean Scot des commentaires sur les *Opuscula* et la *Consolation* publiés par MM. Rand et Silk.

Peut-on encore croire au moins à l'existence de commentaires perdus de Jean Scot sur Boèce? Les indices sont bien faibles : cette *Vita tertia* de Peiper qui contient un prologue à la *Consolation* et qui se trouve dans le seul manuscrit de Florence avec la mention : « Verba Johannis Scoti incipiunt » (4), et cette notice retrouvée par Manitius dans un catalogue de Fulda du XVIe siècle : « Joannis super Boetium de S. Trinitate » (5). Ajoutons qu'un examen rapide des œuvres de Jean Scot ne nous a pas révélé qu'il utilisât la *Consolation* ni les *Opuscules* de Boèce. Nous pensons

(1) SILK, *op. cit.*, p. 305-311.

(2) ED. MOLL, dans *Kerkhistorisch Archief*, t. III (1862), p. 198-213.

(3) Le texte cité p. XXVIII est de Remi, éd. Silk, p. 342.

XXIX	ms. 15090 fo 50 vo
XXX	ms. 15090, fo 78vo
XXXI, XXXVI, XLI	éd. Silk, p. 332-333.

(4) Ms. *Laur.* LXXVIII, 19, s. XII, fo 3 vo. Cf. PEIPER, p. XXIX-XXXII, et RAND, *op. cit.*, p. 11, 12 et 96.

(5) Cf. CAPPUYNS, *op. cit.*, p. 261, n. 64.

donc avec dom Cappuyns que les indices qui nous restent ne méritent guère créance et l'érigénianisme des commentaires de Remi sur Boèce, s'explique suffisamment, comme nous allons le voir, sans qu'il soit nécessaire d'invoquer ces commentaires perdus de Jean Scot.

4. Date du commentaire de Remi.

En effet, nous ne sommes plus d'accord avec dom Cappuyns en ce qui concerne la date du commentaire de Remi sur les *Opuscula* ; voici comment il s'y prend pour déterminer cette date : « Relatant le rejet du *Filioque* par les Grecs de son temps, dit-il, notre glossateur s'exprime ainsi : *Haec autem heresis nuper orta est, tempore scilicet Nicolai papae... Praedictus enim papa Bulgros qui sunt Graecis vicini, misso episcopo Formoso, convertit ad fidem Christi... Quam rem refert ipse papa in epistolis quas per Gallias mittens Graecos utpote hereticos damnavit.* Nicolas mourut en 867 et Formose, tristement célèbre, devint pape en 891. C'est donc entre ces deux dates que fut composé le *Commentum* » (1).

Ce raisonnement, que dom Cappuyns emprunte d'ailleurs à Schepss, est fort juste en ce qui concerne le *terminus a quo*, mais vicieux pour le *terminus ad quem*. Assurément le commentaire est postérieur au 23 Octobre 867, date de la lettre de Nicolas à Hincmar à laquelle il fait allusion (2). Mais pourquoi serait-il antérieur à l'élévation de Formose au pontificat ? Le *misso episcopo Formoso* de Remi est tout aussi exact après l'élévation pontificale ou même après la mort de Formose qu'avant, et Remi n'avait aucune raison, à ce point de son récit, d'indiquer que Formose était devenu pape par suite ; la meilleure preuve, c'est qu'un catalogue d'hérésies bien postérieur à la mort de Formose reproduit ce passage sans y rien changer (3). La date de 891 comme *terminus ad quem* est donc sans valeur et le commentaire de Remi peut-être postérieur à cette date ; mais il ne doit pas être beaucoup postérieur, puisque Remi, à la date où il écrivait, pouvait encore dire que le schisme s'était produit récem-

---

(1) Cappuyns, *ibid.*, p. 262.
(2) Cf. Schepss, dans *Neues Archiv*, t. XI (1885), p. 129.
(3) Cf. Schepss, *ibid.*, et Cappuyns, p. 262, n. 65.

ment (*nuper*). Le passage cité ne nous permet donc pas comme croyaient Schepss et Cappuyns, de dater le commentaire sur les Opuscules.

Nous croyons pourtant possible de dater, non seulement ce commentaire, mais encore les deux autres œuvres de Remi dont nous nous sommes occupé : le commentaire sur la *Consolation* et la Mythologie dite du second Mythographe. Mais en l'absence de témoignages sûrs, la seule méthode valable consistera à établir d'abord une chronologie relative des œuvres de Remi, en confrontant les différents passages où il se répète ; tâche très ardue, puisque la plupart des œuvres de Remi est encore inédite, mais la méthode est fructueuse ; voici, notamment, un exemple frappant, qui montre la progression de la pensée de Remi autour d'une parole de saint Paul (1) :

Comm. in Sedul. (ed. Huemer, p. 337, l. 11) :

« Deus tamen ultra usiam est, et ideo secundum humanam intellegentiam nihil est, quia omnem exsuperat intellectum, ut ait Apostolus : *Pax Dei quae exsuperat omnem sensum* ».

Comm. in Mart. Cap. (Schulte, *op. cit.*, p. 86) :

« Ad hoc pertinet quod Apostolus dicit : *Pax Dei quae exsuperat omnem sensum*, id est non solum humanum, sed etiam angelicum intellectum ».

Comm. in Cons. Ph. (Ms. 15090, f° 78° sur Pp. 129, 103) : « *Inaccessae luci.* Cum beato Paulo apostolo concordat dicente : *Qui habitat lucem inaccessibilem.* Quod ideo dicitur, quia nullus intellectus penetrare eam sufficit sicuti est. Hinc idem Apostolus alibi : *Pax Dei quae exsuperat omnem sensum*, id est humanum et angelicum ».

Comm. in Opusc. IV. (ed. Rand, p. 106, l. 1. sur Pp. 185, 257) : « *Contemplationem*, quia nulla creatura angelica seu humana potuit aut poterit videre dominum sicuti est. Unde dicitur : « *Pax Dei quae exsuperat omnem sensum* ». Quod autem apostolus ait : videbimus eum sicuti est, non pro aequalitate, sed pro aliqua similitudine ponitur ibi (2) : *sicuti est videbimus eum*, id est sicut sese videri a creatura permittet ».

L'ordre dans lequel nous citons ces gloses nous semble l'ordre naturel dans lequel la pensée de Remi a dû se développer : elle

(1) *Épitre aux Philippiens*, IV, 7.
(2) *I Jean*, III, 2.

s'attache à la phrase de l'*Épître aux Philippiens*, puis la confirme par une autre parole de saint Paul, enfin résout l'apparente contradiction entre ce passage de saint Paul et celui de saint Jean.

Sans doute, il faut apporter la plus grande prudence dans l'interprétation chronologique de pareils rapprochements. Ils vont pourtant nous permettre d'assigner une date au moins probable aux trois œuvres de Remi que nous venons d'étudier.

Le commentaire de Remi sur la *Consolation* n'est pas une œuvre de jeunesse, puisqu'il utilise une foule de commentaires antérieurs, notamment les commentaires sur Donat, Sedulius et sur la Genèse, comme nous l'avons montré (1), et puisqu'inversement on ne trouve aucune citation de Boèce dans ces premiers commentaires (2).

Le commentaire sur la *Consolation* ne doit donc pas appartenir à l'époque où Remi subissait l'influence d'Heiric d'Auxerre et était avant tout un philologue et un humaniste. Au contraire, ce commentaire, qui a une portée philosophique, dénote comme le commentaire sur les *Opuscula* l'influence directe de l'œuvre de Jean Scot, au point que des érudits avertis comme Rand et Silk ont pu s'y tromper, et les prendre pour des œuvres de Jean Scot. Comment expliquer cette emprise subite de la pensée de Scot sur l'esprit de Remi ? C'est, croyons-nous, qu'il a entrepris le Commentaire sur la *Consolation* fort peu de temps après avoir fini de commenter Martianus Capella ; nous avons déjà noté plus haut (3) quelques-uns des très nombreux passages que le commentaire sur la *Consolation* empruntait au commentaire sur Martianus Capella ; par exemple, la glose sur Mercure et son caducée, que nous avons citée, est évidemment tirée du commentaire sur les *Noces de Mercure et de Philologie* dont elle résume plusieurs gloses. Or ce commentaire de Remi sur Martianus Capella est lui-même un plagiat d'un commentaire de Jean Scot sur le même auteur, comme Hauréau l'a signalé (4) et comme l'examen du manuscrit latin 12960 de la Bibliothèque Nationale nous l'a confirmé. Du commentaire de Jean Scot viennent donc, par l'intermédiaire du commentaire de Remi sur Martianus

(1) Cf. p. 13-15.

(2) Cf. pourtant, dans le *Comm. in Disticha Catonis* une citation de Pp. 62, v. 2 (*Munch. Mus.* II, 112).

(3) Cf. p. 15.

(4) Hauréau, *Commentaire de Jean Scot Erigène sur Martianus Capella*, dans *Notices et extraits*, t. XX (1862), 2, p. 5 sqq.

Capella, les si nombreux développements néo-platoniciens et érigéniens qui se rencontrent dans nos commentaires sur Boèce.

Cette indication est précieuse, car nous savons la date du commentaire de Remi sur Martianus Capella ; nous la savons par le biographe du plus illustre élève de Remi, Odon, futur abbé de Cluny, qui, nous dit-on, suivit ces cours :

« Deinde apud Parisium dialectica musicaque a Remigio doctissimo viro est instructus » et plus loin : « His diebus abiit Parisius ibique dialecticam s. Augustini Deodato filio suo missam perlegit et *Martianum in liberalibus artibus frequenter lectitavit* ; praeceptorem quippe in his omnibus habuit Remigium ; quo peracto Turonicam remeavit » (1).

Or Remi n'a pas dû quitter Reims pour Paris avant l'an 900, date de la mort de l'archevêque Foulque de Reims (2). D'autre part le voyage d'Odon doit se placer entre l'année 898, date à laquelle il entre à Saint Martin de Tours, et l'année 903, date de l'incendie du monastère, sur lequel Odon composa un sermon (3). Le cours de Remi sur Martianus Capella aurait donc eu lieu en 901/902. Ce n'est pas tout ; la vie d'Odon nous apprend encore qu'à la même époque Remi professait un cours sur la Dialectique du pseudo-Augustin. Quel peut bien être ce cours ? Sur la suggestion de dom Cappuyns (4), nous nous sommes reporté aux gloses sur la *Dialectique* que contient le manuscrit latin 12949 de la Bibliothèque Nationale ; Hauréau les attribuait bien légèrement à Heiric, parce que le commentaire suivant, qui est le commentaire d'Heiric sur les *Catégories*, porte la mention : « Heiricus magister Remigii has glossas fecit » (5). Il concluait de cette mention que toutes les gloses contenues dans ce manuscrit devaient être d'Heiric ; raisonnement singulièrement hasardeux ! L'assertion d'Hauréau ne garde aucune valeur, puisque nous savons aujourd'hui que le dernier commentaire contenu dans ce manuscrit est le commentaire de Remi sur les *Opuscules* de Boèce, rédigé sous sa forme abrégée (6). Le copiste du manuscrit

---

(1) *Vita Odonis Clun. scripta a Joanne monacho*, I, 3 et I, 19. Cité par Manitius, IX, II, 2, p. 25.

(2) Cf. MANITIUS, IX, II, 1, p. 505.

(3) Cf. MANITIUS, IX, II, 2, p. 24.

(4) CAPPUYNS, *op. cit.*, p. 270, n. 78.

(5) f° 25 v°. Cf. HAURÉAU, *De la philosophie scolastique* (1850), p. 135 sqq.

(6) Cf. RAND, p. 98, ms. *C* et CAPPUYNS, p. 239 et 242, ms. *c*.

doit donc être un disciple de Remi et les gloses sur la *Dialectique* du pseudo-Augustin ont autant de chances d'être de Remi que d'Heiric. Plusieurs indices confirment cette hypothèse :

Elles donnent d'*Aurelius* la même étymologie que Remi dans son commentaire des Opuscules :

Ms. 12949, fº 12rº.
« Aurelius vocatur dompnus Augustinus ab aura, id est a splendore, id est favore populari ».

Rand, p. 30.
« Aurelius dicitur ab aura, id est a claritate, quam pro sapientia et nobilitate meruerat. Aura enim dicitur splendor... »

Elles connaissent l'Augustin, archevêque de Cantorbéry, comme le connaît Remi dans son commentaire sur les *Opuscules* :

Ms. 12949, fº 12 rº.
« *Episcopi*. segregat eum ab alio Augustino qui fuit doctor in Anglis ».

Rand, p. 105, l. 25.
« Nam et beatus Augustinus Deboracensis episcopus (Deboracus enim metropolis est Britanniae)... »

Enfin et surtout, ces prétendues gloses d'Heiric reproduisent textuellement un passage de Remi sur Martianus Capella, lui-même inspiré de Jean Scot (1) :

Ms. 12949, fº 12 rº.
« *Dia*, quando per *iota* scribitur, significat *de* vel *ex* praepositionem ; quando vero per *y*, significat *duo*, sicut est *dyalogus*... Dialectica autem proprie *de dictione*... Secundum vero Johannem Scottum est dialectica quaedam fuga et insecutio.... »

Remi *in Mart. Cap.*
« Dialectica enim interpretatur *de dictione*... *Dia* id est *de* ; *lexis* dictio interpretatur. *Dia* vero, quando per *i* scribitur, *de* vel *ex* significat ; cum vero per *y* scribitur, *duo* ».

Nous tenons donc pour acquis, grâce au texte de la *Vie* d'Odon, que Remi, vers 901/902, composa en même temps que le commentaire sur Martianus Capella, ces gloses sur la *Dialectique* d'Augustin que contient le manuscrit 12949.

Or, de même que le Commentaire de Remi sur la *Consolation* nous semblait postérieur au Commentaire sur Martianus Capella, de même il doit être postérieur aux gloses sur la *Dialectique*, qu'il utilise :

---

(1) Hauréau aurait dû s'étonner de ce rapprochement, qu'il a noté dans son article déjà cité : *Commentaire de Jean Scot Érigène*, p. 8-9.

Remi *in Dialecticam*
(Ms. 12949, f° 12v°)
« ... dicitur Deus a graeco, quod est Theos, conversa *t* in *d*. ΘΕΟϹ autem vel a verbo theo, id est curro (inde est : *velociter currit*), vel a theoro, id est video, inde dicitur Deus videns ».

Remi in Cons. Ph.
(Ms. 15090, f° 50v°).
« Graece autem dicitur Deus theos, quia theoro dicitur video et Deus cuncta videt. Theo quoque graece dicitur curro ; hinc Deus dici potest, quod cuncta percurrat... »

La source de cette étymologie est sûrement, comme l'indiquait déjà Hauréau (1), un long passage du *De divisione naturae* de Jean Scot, mais le passage du commentaire sur la *Dialectique* est plus proche du texte de Scot, dont il reproduit la citation de l'Écriture : *Velociter currit sermo ejus* (2) ; Remi a donc commenté la *Dialectique* avant la *Consolation*.

Ajoutons que le commentaire sur les *Opuscules* ne peut être antérieur au séjour de Remi à Reims, puisqu'il cite la lettre de Nicolas à Hincmar, que Remi n'a pu consulter qu'aux archives archiépiscopales de Reims, où elle devait être conservée. De plus la Mythologie dite du second Mythographe doit être postérieure au Commentaire sur Martianus, qu'elle utilise souvent (3). Pour toutes ces raisons, nous croyons pouvoir affirmer que le commentaire sur la *Consolation*, le commentaire sur les *Opuscules* et la *Mythologie* sont les dernières œuvres de Remi, postérieures aux commentaires sur la *Dialectique* et sur Martianus Capella.

Puisque Remi est mort en 908, ces trois œuvres datent de 902 à 908. Elles ont dû être écrites à Paris, peu après le séjour d'Odon et l'on peut même se demander si Odon n'aurait pas connu au moins le commentaire sur la *Consolation* (4).

---

(1) Hauréau, *De la philosophie scolastique*, p. 136.

(2) Jean Scot, *De div. nat.* (Migne, t. 122, col. 452 C).

(3) Cf. les renvois mis par Manitius au bas des extraits qu'il a publiés du Commentaire sur Martianus, dans *Didaskaleion*, t. II, p. 43-88 (1913).

(4) Odon cite plusieurs fois la *Consolation* de Boèce :

a) d'abord dans son *De Musica* qui, s'il est authentique, pourrait bien s'inspirer d'un cours de Remi sur le *De Musica* de Boèce ou de son cours sur Martianus (cf. *Migne*, t. 133, col. 779B, citant *Cons. Ph.*, Pp, 118. 54 sqq.).

b) puis dans ses *Collationes* (cf. *ibid.*, col. 613 D, citant *Cons. Ph.*, Pp. 37, 45.), et encore au passage suivant :

Peut-on préciser encore la chronologie des trois œuvres que nous croyons les dernières de Remi ? Il nous semble que le Commentaire sur la *Consolation* et le Commentaire sur les *Opuscules* de Boèce ont été composés de front : en effet, pour les gloses qui leur sont communes, le plus fréquemment c'est la glose sur les *Opuscules* qui semble tirée du commentaire sur la *Consolation* (1), mais une fois au moins c'est l'inverse, car la glose sur les *Ebdomades* qui se trouve au commentaire sur la *Consolation* résume nettement quatre gloses du commentaire sur les *Opuscules* (2).

Odon Coll. (*Migne*, 556B) :
« Nam si viderent homines hoc quod subtus pellem est, sicut lynces in *Boetia* cernere interiora feruntur, mulieres videre nauseaent ».

Cons. Ph. (Pp. 65, 21) :
« Quod si, ut Aristoteles ait, lynceis oculis homines uterentur, ut eorum visus obstantia penetraret, nonne introspectis visceribus illud Alcibiadis superficie pulcherrimum corpus turpissimum videretur » ?

L'erreur de Manitius est plaisante (IX, II, 22 et note) : trompé par les éditeurs, il n'a pas vu qu'il fallait lire *Boetio* et a vainement cherché la source de ce passage d'Odon chez les naturalistes anciens.

Or Odon semble bien suivre le commentaire de Remi qui glose ainsi le passage de Boèce : « *Alcibiades* nomen mulieris formosae ; quidam dicunt matrem fuisse Herculis... » (Ms. 15090, f° 40 r°). Dira-t-on que cette erreur était courante au Moyen-Age ? Pourtant le seul commentaire ancien de la *Consolation* qu'Odon aurait pu connaître, à part celui de Remi, ne la commet pas, mais glose : « aliquis pulcherrimus » (Ms. *S* cité par Schepss, *Handschriftl. Studien*, p. 45). Nous reviendrons sur ce Comm. p. 38.

c) enfin, dans l'*Occupatio* d'Odon, L. VI, v. 956 (éd. Swoboda, p. 147 : « Rarus Achimenia sevus licet infurit ira »), il pourrait bien y avoir une réminiscence de la glose de Remi sur Boèce que nous avons citée ci-dessus, p. 14. Néanmoins, ces indices ne nous semblent pas suffisants.

(1) Telle la glose sur *éternité* et *sempiternité*, citée plus haut p. 22 ; elle doit être tirée du commentaire sur la *Consolation* et avoir été citée de mémoire, car la référence aux *Analytiques*, que donne Remi est fausse (Rand, p. 6, n. 2). La glose sur *pecudum vita* citée plus haut, p. 23, mélange une glose du Commentaire sur la *Consolation* et une autre du commentaire sur la *Genèse* (d'ailleurs Cappuyns montre bien p. 267 sqq. tout ce que le commentaire sur les *Opuscules* doit au commentaire sur la *Genèse*, ce qui confirme encore la date tardive que nous lui avons assignée). Enfin la glose « *Sibi tamen.* Fecit Deus mundum nulla coactus necessitate, sed propter solam bonitatem suam naturaliter insitam » (Rand, p. 100, 1. 20) s'inspire de la glose sur le chant IX, v. 4 du livre III de la *Conso lation*,

(2) Cf. ci-dessus p. 23.

Quant à la Mythologie dite du second Mythographe, elle est une compilation de toutes les gloses mythologiques dont Remi avait dû pourvoir ses nombreux commentaires, en particulier ses commentaires sur Martianus et Boèce : travail de longue haleine, elle n'a pu être achevée, nous l'avons montré [1], qu'après le commentaire sur la *Consolation*, qu'elle utilise ; elle semble donc être la dernière œuvre de Remi ; peut-être même est-ce parce qu'il la laissa imparfaite à sa mort, que son disciple Albericus, dit le troisième Mythographe, en fit encore un remaniement.

5. — Antériorité du commentaire de Saint-Gall.

Notre commentaire de Remi sur la *Consolation* a eu une influence considérable au Moyen-Age, comme en témoigne le nombre des manuscrits qui le conservent et des commentaires qui s'en inspirent. Mais avant d'étudier cette influence, une question se pose : l'œuvre de Remi est-elle originale ou bien utilise-t-elle des commentaires antérieurs sur la *Consolation*? Cette question n'a jamais été qu'effleurée, mais elle est terriblement complexe. Schepss, le premier, avait distingué dans le manuscrit de Maihingen deux commentaires différents : l'un que nous savons maintenant être de Remi, l'autre qui a des points de contact avec le premier et qui lui serait un peu postérieur ; Schepss admet même que les deux commentaires puissent être contemporains, s'ils ont puisé tous deux à une source commune plus ancienne [2]. Naumann remarque que ce commentaire n'est conservé à l'état pur dans aucun des manuscrits qu'il a examinés après Schepss, mais toujours en compilation avec le commentaire de Remi [3]. Ces compilations sont d'ailleurs indépendantes les unes des autres et la proportion des gloses empruntées à l'un ou l'autre commentaire varie au gré du compilateur ; enfin chaque compilateur interpose quelques gloses personnelles. Il faut donc, selon Naumann, pour reconstituer le commentaire anonyme primitif, conserver les données communes aux manuscrits *Sch*, *T*, *S*, et en retrancher celles qui viennent de Remi. Par cette méthode il apparaîtrait que le manuscrit *S* (*Sangallensis* 845) représente

(1) Cf. ci-dessus p. 20.
(2) Schepss, *Handschriftliche Studien*, p. 35.
(3) Naumann, *Notkers Boethius*, p. 14-23.

l'état le plus pur et le moins abrégé du commentaire anonyme, mais il est aussi une compilation, puisque sur le chant 9 du livre III il contient à la suite, quoiqu'écrits d'une seule main, le commentaire anonyme et celui de Remi. Naumann pense que le commentaire anonyme a pour auteur un Allemand, puisque les huit manuscrits où il le retrouve sont des manuscrits allemands ; mais il ne donne aucune indication sur la date où ce commentaire fut composé.

Nous avons cherché si ce commentaire anonyme était antérieur ou non à Remi. La question semble insoluble, s'il est vrai, comme le dit Naumann, que le commentaire anonyme n'est jamais conservé à l'état pur. Faut-il dire que ce commentaire n'a jamais existé à l'état pur, qu'il plagie Remi et par conséquent lui est postérieur? Naumann observe déjà que c'est peu probable, puisque toutes ces compilations sont indépendantes les unes des autres (1). Mais il y a plus : une visite aux bibliothèques de Saint-Gall et Einsiedeln nous a révélé que Naumann en avait étudié très superficiellement les manuscrits : le manuscrit 845 de Saint-Gall et le manuscrit 179 d'Einsiedeln contiennent le commentaire anonyme à l'état pur et sous forme, non de gloses, mais de commentaire suivi ; le chant 9 du livre III a seul reçu, en plus du commentaire anonyme, le commentaire de Remi, mais ces deux commentaires se suivent et restent nettement distincts ; enfin, la valeur spéciale que Naumann attribue au manuscrit de Saint-Gall n'est nullement justifiée : ce manuscrit, qui est mutilé de la fin, n'est qu'une copie directe, quelquefois fautive, du manuscrit 179 d'Einsiedeln qui, lui, n'est pas mutilé. Ajoutons que Naumann ignore deux manuscrits français, les manuscrits 377 de Metz (xie siècle) et 13953 de Paris (xe siècle), que Schepss avait pourtant déjà signalés, dans un article obscur, comme apparentés au commentaire anonyme (2). Sans doute le manuscrit de Metz ne contient que quelques pages du commentaire anonyme, mais celui de Paris le contient tout entier, à l'état pur, quoique abrégé, sans aucune contamination des gloses de Remi. Il est donc certain que le commentaire anonyme a été composé sans le secours du commentaire de Remi, et s'il se

(1) Naumann, *op. cit.* p. 15.
(2) Schepss, *Geschichtliches aus Boethiushandschriften*, dans *Neues Archiv*, t. II (1886), p. 127, n. 4.

trouve souvent compilé avec lui dans les manuscrits des xe et xie siècles, cela ne prouve nullement qu'il lui soit postérieur.

Il nous faut donc recourir à d'autres méthodes pour savoir lequel des deux commentaires est antérieur à l'autre et lequel utilise l'autre. Nous avons cherché si le contenu même de chaque commentaire ne décèle pas l'utilisation de commentaires antérieurs. Or Remi nous dit en propres termes qu'il a eu sous les yeux plusieurs manuscrits de la *Consolation* et il propose diverses interprétations selon la leçon adoptée ; en voici des exemples :

Ms. 15090, fo 11 vo (Pp. 15, 123) : « *O meritos* Ironice et negative loquitur et est exclamatio cum indignatione... sin autem lectum fuerit *merito*, ut quidam codices habent, erit sensus dolentis atque admirantis taliter : o neminem illorum merito, id est juste, posse convinci de simili crimine quo me accusaverunt » (1).

Ms. 15090, fo 75ro (Pp. 123, 44) : « *eo loci* Una pars orationis est adverbium, scilicet loci ; invenitur et *eo loco* ; utrumque tamen potest intelligi ». (Le manuscrit *K* de Schepss porte au contraire : « *eo loco* In quibusdam codicibus invenitur *eo loci* ; tunc autem erit una pars adverbium, scilicet loci ; utrumque tamen similiter potest intelligi » (2).

Déjà, donc, il est probable que Remi a utilisé plusieurs gloses sur la *Consolation*, puisqu'il a eu sous les yeux plusieurs manuscrits de la *Consolation* et que ces manuscrits portent presque toujours des gloses marginales. D'ailleurs, cette méthode est habituelle à Remi, comme Manitius l'a bien montré pour son commentaire sur Martianus Capella, qui compile les commentaires antérieurs de Dunchad et Jean Scot (3). Mais il y a plus : Remi lui-même, en plusieurs endroits, fait une allusion directe à des interprétations antérieures sur tel passage de la *Consolation* :

Ms. 15090, fo 30 4o (Pp. 46, 79 ; cf. Schepss, p. 44) : « *mens conscia* Praecipua virtus est et maximum praemium bona conscientia. Quidam autem ex hoc loco colligunt infernum corporeum non esse, nec vermes in eo corporeos, sed mente propria, id est

---

(1) L'anonyme dit : « *O merito* Interjectio dolentis, quia ex senatu sub tali crimine nemo ei similis videbatur » (Ms. 845 de Saint-Gall, p. 44).

(2) Schepps, *Handschriftliche Studien*, p. 47.

(3) Manitius (M.), *Zur karolingischen Literatur*, dans *Neues Archiv*, t. XXXVI (1910), p. 43-75.

conscientia, cruciari dicunt... sed nos ignem corporeum et vermes corporales esse in eo omnimodo credimus... »

Ms. 15090, fº 66 rº (Pp. 109, 50; cf. Schepss, p. 46) : « hoc in loco quidam conati sunt Boetium reprehendere quasi haereticum, dicentes illum mathematicam sectari et docere omnia sub fato stellarum fieri. Sed sciendum quia ubi plura succincte et comprehensive memorantur, ignoratur quid debeat eligi... ».

Schepss remarquait déjà que le commentaire anonyme, dans les manuscrits *Sch*, *S*, *T*, portait : « hic magis philosophice quam catholice loquitur », et que Remi semblait y faire allusion ; pourtant, il refusait l'antériorité à ce commentaire, sous prétexte qu'il est plus substantiel que celui de Remi (1).

Une pareille appréciation est forcément subjective et ne mérite guère créance ; notre impression, à la lecture des deux commentaires, fut tout autre, et elle devait être confirmée par la comparaison de certains passages ; ces rapprochements prouvent, croyons-nous, que Remi a connu et utilisé le commentaire anonyme :

Pp. 71, 13.

ANONYME.

Ms. d'Einsiedeln 179, p. 186.

« *Tu triplicis*, id est solis qui lucet, fovet, incendit, vel coeli, terrae ac maris. Maxima mundi anima quae omnem mundum movet triplicis naturae est, id est rationabilis, concupiscibilis, irascibilis... *Mediam animam* dicit solem qui inter coelum et terram videtur spatium trahere... Unde vocabulum trahit quod anima sit media, quia philosophi affirmant quod anima cor maxime complectatur, quod per medietatem corporis infixum esse liquet et ipsi cogitationes inhaerent. Non minus vero sol pro anima accipitur quia medietatem videtur possidere... »

REMI.

Ms. 8039, fº 63 vº (2) :

« *Tu triplicis mediam naturae...* Philosophi animam mundi solem esse dixerunt... Hic itaque sol triplicis naturae est : habet enim esse, habet calere, habet et splendescere. Sol enim medius est inter planetas... Media dicitur anima, non quod a meditullio corporis, id est ab umbilico, sit porrecta, sed quia in corde sedes illius est proprie, ubi est pontificium vitae... Iste ergo minor mundus habet animam triplicis naturae : est enim irascibilis, concupiscibilis, rationabilis... ».

---

(1) SCHEPSS, *op. cit.*, p. 32-35.

(2) Le ms. 15090 omet cette glose, faute de place.

On voit la méthode de Remi qui sur chaque phrase de l'anonyme greffe un long développement. Le parallèle suivant est encore plus significatif.

Pp. 71, 18 :

ANONYME

Ms. *Paris. lat* 13953, f° 36 r° :

« *Tu causis animas paribus*, id est angelis ; *paribus* dicit quia consimiles Deo sunt in sua forma quae illis data est ; *vitas minores* id est homines qui minore vita utuntur in praesenti statu quam angeli faciant. *Provehis* producis ; *levibus* facilibus ; *sublimes* scilicet animas, *curribus aptans* : gentili more loquitur, non quod illae animae in curribus eant, sed propter levitatem vel facilitatem dicit naturae earum ; unde currus pro motu positos accipimus. *In coelum*, id est angelos, *terram*, id est homines ; *seris* infigens animas ».

REMI.

Ms. 15090, f° 43 v° :

« *Tu causis animas paribus vitasque minores Provehis*... Diverso modo diversi in hoc sentiunt. Quidam ita intelligunt, ut *animas* dicant angelicos spiritus, *vitas* vero *minores* homines, quos *paribus causis* produxit, dum eos rationabiles condidit ; *seritque*, id est immittit angelos *in coelum*, homines in *terram*, aptans *sublimes* animas *levibus curribus*, id est sublimi contemplationi ad consideranda coelestia. Alii *animas* doctos et sapientes intelligunt, *vitas minores* stultos... Attamen prudentioribus aliter videtur, qui *animas* rationales hominum spiritus intelligunt, *vitas* vero *minores* pecudum animas... »

Ce rapprochement est capital pour la question qui nous occupe : l'antériorité de l'anonyme par rapport à Remi est manifeste ; Remi reproduit presque mot-à-mot l'interprétation de l'anonyme sur ce vers de Boèce, mais y ajoute deux autres interprétations, issues sans doute, elles aussi, de commentaires antérieurs, et adopte la dernière. Cette utilisation de l'anonyme par Remi apparaîtrait donc comme intelligente et non servile. Remi est plus complet ; son commentaire n'a pas cette allure de simple paraphrase qu'adopte si souvent l'anonyme.

Celui-ci nous intéresse pourtant à plus d'un titre. L'anonyme cite mot-à-mot les ouvrages qu'il utilise et, contrairement à Remi, indique souvent le nom de l'auteur auquel il emprunte sa glose : telles ses gloses sur Platon, tirée d'Augustin (1), sur *unio* et *echinus*, tirées d'Isidore (2), sur les chaises curules, tirée de

(1) Ms. 13953, f° 26v°.
(2) f° 34 r° et 35r°.

Servius [1]. Il lui arrive de citer incidemment Hésiode [2], Lucilius et Plaute [3]. Il semble savoir le grec un peu moins mal que Remi. Est-ce à dire, comme Schepss et Naumann l'assurent, que ce commentaire anonyme a plus de portée que celui de Remi? Beaucoup de gloses dénotent au contraire une profonde ignorance, par exemple :

« *Regulus* proprium nomen cujusdam Romani » [4].

« *Euripides* philosophus graecus » [5].

« *Catoni* id est Platoni » [6].

« *Euripi* illius fluvii » [7].

Nous sommes persuadé que sa glose « *Alcibiades* aliquis pulcherrimus » [8] procède aussi d'une ignorance totale sur Alcibiade ; Remi au contraire, bien plus savant, explique longuement quelle femme est Alcibiade [9] ; pour une fois l'érudit erre encore plus que l'ignare !

Muni de ces maigres données, nous avons essayé de découvrir quel pouvait bien être l'auteur de ce commentaire anonyme. Voici l'ordre de ces recherches :

6. — Remi et le commentaire sur Prudence

Notre manuscrit français, qu'ignorait Naumann, n'infirme nullement l'origine allemande qu'il attribuait au commentaire anonyme. En effet, quoiqu'issu du fonds de Saint Germain des Prés, le manuscrit 13953 porte mainte glose en vieux-haut-allemand, traduisant des mots du texte de Boèce [10]. D'autre part, le commentaire anonyme est conservé encore aujourd'hui, en tout ou en partie, à l'état pur ou en compilation, dans trois manuscrits de Saint-Gall et quatre manuscrits de l'abbaye

(1) f° 30v°.
(2) Ms. *S*, p. 78.
(3) p. 217.
(4) Ms. 13953, f° 32r°.
(5) f° 34 v°.
(6) Ms. *S*, p. 227.
(7) p. 74.
(8) p. 142.
(9) Ms. 15090, f° 40 r°, glose citée ci-dessus p. 31, n. 4.
(10) Entre autres : f° 31 v° *fidelibus* holden ; f° 33 c° *intentio* indaht ; f° 34 r° *struma* vitium in gutture est chelc ; etc...

voisine d'Einsiedeln (1). On sait par ailleurs que Saint-Gall fut un grand centre d'études sur Boèce (2) et que dès l'année 872 la bibliothèque contenait deux exemplaires de la *Consolation* (3). Il n'est donc pas invraisemblable que notre commentaire anonyme ait été composé à Saint-Gall même, où Notker l'utilisera encore, en compilation avec Remi d'Auxerre.

Or, dans le manuscrit 13953, ce commentaire suit immédiatement des gloses sur Prudence, attribuées à Ison, l'écolâtre de Saint-Gall mort en 871. D'autre part, un commentaire anonyme sur Prudence, plagiant Ison, a été édité par Burnam et attribué par lui à Remi d'Auxerre (4). Et mainte glose se retrouve à la fois dans le commentaire d'Ison et dans les commentaires de Remi sur Prudence et Boèce. Ne pouvait-on pas conclure que les deux commentaires du manuscrit 13953 : le commentaire sur Prudence et le commentaire anonyme sur Boèce, étaient d'Ison, et que d'après eux Remi avait composé ses deux commentaires sur Prudence et Boèce ? Ou tout ceci n'était-il qu'un jeu de coïncidences sans valeur ? Une recherche plus critique devait abattre tout cet échafaudage de probabilités. Il repose en effet sur l'attribution à Ison de gloses sur Prudence. Que vaut cette attribution ? Elle est communément admise, mais Manitius adopte sur ce point une curieuse attitude : au premier tome de son *Histoire de la littérature latine*, il affirme cette attribution sans la discuter (5) ; au second tome il semble attribuer à Ison les mêmes gloses que, quatre pages plus loin, il attribue comme Burnam à Remi (6) ; enfin, au dernier tome, il pense que le commentaire sur Prudence n'est pas d'Ison, mais de l'entourage de Remi (7). Nulle part, d'ailleurs, il ne donne les motifs de ses revirements ; on ne se rend même pas bien compte s'il admet ou non l'existence de deux commentaires distincts.

---

(1) Voir notre classement, ci-dessous p. 119 et suiv.

(2) Sur ce point, voir Peiper, p. LXI.

(3) Voir PEIPER, p. XI et *Ratperti casus S. Galli* (dans *M.G.H.* in f°, t. II, p. 72, l. 45) : « Boethii V libri philosophicae consolationis in volum. I. Item alii V in altero volumine. »

(4) BURNAM (J.), *Commentaire anonyme sur Prudence d'après le ms.* 413 *de Valenciennes* (Paris, 1910).

(5) t. I, p. 354.

(6) t. II, p. 804 et 808.

(7) t. III, p. 1062.

Nous avons vainement cherché pourquoi des gloses sur Prudence ont toujours été attribuées à Ison. Ni Migne, ni l'auteur de la notice sur Ison dans l'*Histoire Littéraire de la France* (1) ne doutent de cette attribution ancienne. Ils renvoient l'un et l'autre à l'édition de Weitzius qui contient déjà ces gloses avec cette attribution. Nous nous sommes reporté à cette ancienne édition (2) : Weitzius y édite en effet ces gloses, précédées de cette simple notice : « *Isonis magistri glossae veteres ex codd. Caroli Widmani et Jacobi Bongarsii studiose excerptae* ». Pas d'autre explication. Sans doute, s'il les a attribuées à Ison, c'est en vertu d'une tradition ancienne, ou parce qu'un de ses manuscrits portait ce nom. Mais que vaut cette tradition ou cette mention de manuscrit? Notre manuscrit 13953 porte bien, lui aussi, la mention : « *Vide glossas Isonis magistri ad Prudentium* », mais cette mention n'a aucune valeur ; elle est du XVIIe siècle et semble bien n'être qu'un renvoi à l'édition de Weitzius lui-même (3). Le moins que l'on puisse dire, c'est que cette attribution à Ison n'est pas contrôlable. Elle n'est même pas probable puisque Ekkehart IV, qui parle en détail de l'enseignement d'Ison dans ses *Casus S. Galli,* ne souffle mot de son prétendu commentaire sur Prudence (4).

Il y a plus : telle glose imprimée sous le nom d'Ison, ne semble pas pouvoir être de lui :

« Regestum vocatur liber continens memorias aliorum librorum, et epistolas in unum collectas ; et dictum regestum quasi iterum gestum. Joannes Scotus registron dicebat ». (5).

Cet imparfait implique que Jean Scot était mort à l'époque où cette glose fut écrite ; elle ne peut donc être d'Ison qui est mort près de dix ans avant Jean Scot. Au contraire, cette glose est très vraisemblable de la part de Remi d'Auxerre, et elle se retrouve presque mot-à-mot dans le commentaire que lui attribue Burnam (6).

---

(1) t. V (1740), p. 401. Cf. MIGNE, *P. L.*, t. 59, col. 577.

(2) Aurelii PRUDENTII CLEMENTIS *v. c. Opera, noviter ad msc. fidem recensita a M. Johanne Weitzio* (Hanoviae 1613), t. II, p. 771 sqq.

(3) Ms. 13953, f° 1r°.

(4) M. G. H. in f°, t. II, p. 70 sqq.

(5) *In Peristephanon,* XI, 1131 (Migne *P. L.* 60, 529).

(6) p. 220.

Bien plus, ce même commentaire contient une autre glose analogue sur Jean Scot, qui, elle, ne se retrouve pas dans le commentaire attribué à Ison :

« *Parapsis*... Johannes autem Scotus dicebat parobsis a parandis obsoniis... » (1).

Comment expliquer ce fait ? C'est selon nous que les prétendues gloses d'Ison ne sont qu'un abrégé du commentaire édité par Burnam et attribué par lui à Remi. Il n'y a jamais eu qu'un seul commentaire, malgré les quelques variantes des différents manuscrits : ce commentaire se trouve à l'état le plus complet dans le manuscrit de Valenciennes édité par Burnam, et à l'état abrégé dans notre manuscrit 13953 et dans ceux dont s'est servi Weitzius ; et ce commentaire est bien de Remi d'Auxerre, comme Burnam et Manitius le pensaient sans en avoir une preuve péremptoire (2). En effet, mainte glose de ce commentaire sur Prudence se retrouve presque textuellement dans notre commentaire de Remi sur Boèce, qui doit être à peu près contemporain ; en voici quelques exemples :

Sur Prudence :

Burnam, p. 81 (*Hamart.* 828) :
« *Perpetuis.* Quidam dicunt vermes in igneis fluminibus inferni vivere non posse, sed Beatus Augustinus hoc non esse dubitandum dicit, cum etiam vermes habeantur in aquis calidis thermarum, quorum natura est ut si foras fuerint producti, cite moriantur. Salamandra quoque serpens in mediis flammis sine dolore et consummatione vivit, et non solum non moritur, sed etiam incendium extinguit ».

Burnam p. 80 (*Hamart.*, 802) :
« Contra mathematicos loquitur qui dicunt omnium hominum mores, actus et eventus secundum

Sur Boèce :

Ms. 15090, f° 30r° (Schepss, p. 44) : « *Mens conscia.* Praecipua virtus est et maximum praemium bona conscientia. Quidam autem ex hoc loco colligunt infernum corporeum non esse nec vermes in eo corporeos, sed mente propria id est conscientia cruciari dicunt... sed nos ignem corporeum et vermes corporales esse in eo omnimodo credimus ; sunt enim quaedam animalia in igne viventia, sicut salamandrae quas ignis non laedit ».

Ms. 15090, f° 66r° (Schepps, p. 46) : « Hoc in loco quidam conati sunt Boetium reprehendere quasi haereticum, dicentes illum mathe-

(1) p. 104 (*in Psychomachiam* 532).

(2) Manitius, *Geschichte*, t. II, p. 808. Cf. aussi la glose de Remi sur Martianus Capella : « *Heus* vocantis adverbium est. Johannes Scottus *heus ubi es* resolvebat » (Ms. 8674, f° 27f° cité par Hauréau, *art. cit.* p. 6).

constellationem fieri et sub qualicumque signo fuerit natus, illius naturam hominem habere confirmant, sed mentiuntur ».

Burnam, p. 126 (*I adv. Symmachum*, 196) : « *Asilum* locus refugii est : cum enim Romulus adhuc esset pauper, fecit sibi asilum ut illuc omnes rei confugerent et ex illis auxilium caperet ».

Burnam, p. 179 (*II adv. Symmachum*, 992 ; : « Majori mundo minorem comparat, id est corpus humanum, unde et microcosmus homo dicitur, id est minor mundus ».

Burnam p. 166 (*II adv. Symmachum*, v. 558) : « Fabricius consul fuit Romanorum pauperrimus quidem, sed sua paupertate laudabilis : nam Romani, cum bellum contra Sabinos agere disponerent, legati illorum Romam venerunt et multa auri pondera secum pro pace ferentes solum illum in domo de vase fictili comedentem repererunt. Quibus aurum sibi dare volentibus ille respondit : *Romani nolunt aurum habere, sed aurum habentibus imperare.* »

maticam sectari et docere omnia sub fato stellarum fieri. Sed sciendum quia ubi plura succincte et comprehensive memorantur, ignoratur quid debeat eligi... »

Ms. 15090, f° 47ro :

« *Asilum* est locus refugii a quo non licebat confugientem extrahere... Rettulit autem primo Romulus Romam illud ut confugientes sibi sociaret, qui cum eo Urbem aedificarent ».

Ms. 8039, fe 63v° : « Prudentioribus autem videtur hoc loco potius animam rationabilem debere intelligi, quae magnam concordiam habet cum mundo. Unde et homo graece microcosmus dicitur, id est minor mundus ».

Ms. 15090, f° 30v° :

« Iste Fabricius consul Romanorum, qui Sabinorum principibus multum auri pondus Romanis pro pace deferentibus respondisse fertur « *Romanos aurum nolle habere, sed habentibus aurum imperare* ».

Le commentaire sur Prudence contient aussi une glose sur la Fortune qui s'apparente nettement à celles que nous avons déjà trouvées dans d'autres commentaires de Remi (1) :

« Fortuna depingitur in dextra manu cornu ferre plenum omnibus bonis : Hercules enim fertur habuisse proelium cum Centauro et abstraxit cornu illi, quod postea Nymphae accipientes omnibus bonis repleverunt et inde ubicumque voluerint potestatem habent largiendi » (2).

---

(1) Cf. p. 18-19.

(2) Burnam, p. 126 (*I adv. Symm.* v. 205).

Enfin ce commentaire contient une glose sur Boèce, et cette glose ne concorde pas avec l'anonyme (1), mais avec Remi : « *Amniadum* id est Amnii familiae. Amnias dux nobilis Romanorum a quo « soboles Amniadum », unde et Boetius fuit dictus Anicius, quod fuerit invictus. *Fertur enim* quia ipse ante alios proceres ad baptismum properavit, de cujus stirpe fuit Boetius » (2).

Pour toutes ces raisons nous nous croyons autorisé à conclure qu'il n'a jamais existé deux commentaires distincts, l'un d'Ison, l'autre de Remi sur Prudence. Le commentaire complet est de Remi d'Auxerre et les gloses prétendues d'Ison n'en sont qu'un abrégé. Il ne nous reste donc aucune raison d'attribuer à Ison le commentaire anonyme sur Boèce. Néanmoins ce commentaire anonyme pourrait bien être issu de Saint-Gall, où Notker l'utilisera encore, un siècle environ après sa composition.

7. — Remi et les commentaires d'Asser et d'Alfred.

Une autre méthode peut nous aider dans notre recherche : l'étude des rapports entre nos commentaires latins et trois œuvres en langue vulgaire, le *Boèce* d'Alfred, le *Boèce* de Notker et le *Boèce* provençal.

La comparaison du *Boèce* d'Alfred avec nos commentaires latins est particulièrement suggestive. Schepss, le premier, a signalé des rapprochements entre le commentaire latin des manuscrits *KY* et l'œuvre anglo-saxonne (3). Ce commentaire n'était-il pas la source d'Alfred, et par conséquent l'œuvre d'Asser dont Guillaume de Malmesbury nous parle en ces termes : « Hic sensum librorum Boethii *de Consolatione* planioribus verbis enodavit, quos rex ipse in anglicam linguam vertit » et ailleurs « Asserus... non usque quaque contemnendae scientiae fuit, qui librum Boethii *de Cons. Phil.* planioribus verbis elucidavit labore illis diebus necessario, nostris ridiculo. Sed enim jussu regis factum est, ut levius ab eodem in anglicum transferretur sermonem » (4) ?

---

(1) « Anius proprium nomen regis insulae Delos, unde Anicius figuratum nomen... » (*Sangallensis* 845, p. 5).

(2) Burnam, p. 138 (*I adv. Symm.* 551).

(3) Schepss (G.), *Zu König Alfreds « Boethius »*, dans *Archiv für das Studium der neueren Sprachen*, t. XCIV (1895), p. 149-160.

(4) Guillaume de Malmesbury, *Gesta regum Angl.*, II, 122 et *Gesta Pontificum Angl.*, II, 248 (cité par Schepss).

Schepss n'osa affirmer que le commentaire des manuscrits *KY* fût l'œuvre d'Asser, car, dit-il, ce commentaire est beaucoup plus qu'une édition *in usum delphini* comme l'était celle d'Asser au dire de Guillaume de Malmesbury (1). Schepss avait vu juste, puisque les érudits postérieurs devaient déterminer avec certitude que le commentaire des manuscrits *KY* était l'œuvre de Remi. Mais il ajoute qu'Asser lui-même dut utiliser ce commentaire plus ancien. Cette supposition est invraisemblable a priori : c'est admettre que d'un commentaire intelligent et abondant Asser n'aurait su tirer qu'une maigre paraphrase du texte de Boèce, œuvre déjà ridicule aux yeux de Guillaume de Malmesbury. De plus, nous savons maintenant que ce commentaire est l'œuvre de Remi et nous avons déterminé que c'était une œuvre de sa vieillesse, qui ne doit pas être antérieure à l'an 900. Il est donc plus récent que les commentaires d'Asser et d'Alfred.

Dès lors, comment expliquer les rapprochements qu'ont signalés Schepss, puis Schmidt (2) entre Alfred et le commentaire des manuscrits *KY* ? Nous sommes réduit aux hypothèses, et notre ignorance de l'anglo-saxon n'était pas de nature à faciliter la recherche. Nous noterons pourtant que les rapprochements de Schepss ne sont pas tous également probants : le passage d'Alfred sur l'âme tripartite, par exemple, a son équivalent aussi bien dans le commentaire anonyme que dans celui de Remi (3) ; il est très vraisemblable qu'Asser l'a puisé chez l'anonyme, d'où Remi l'a tiré également. En effet, d'une manière générale, l'anonyme semble très proche de l'œuvre d'Asser, telle que nous pouvons l'imaginer d'après les paroles de Guillaume de Malmesbury : une paraphrase, plutôt qu'un véritable commentaire, les mots difficiles étant expliqués par leurs synonymes, quelquefois même traduits en langue vulgaire. Il est donc très possible qu'Asser ait connu et imité notre commentaire anonyme (4).

---

(1) Schepss, *Zu König Alfreds « Boethius »*, *ibidem*, p. 158.

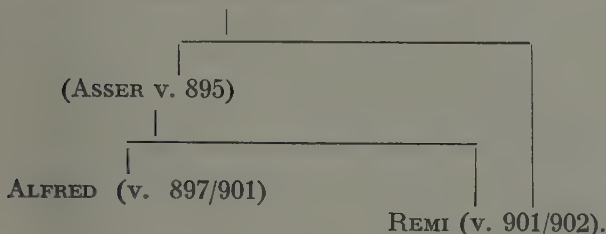
(2) Heinz Schmidt, *König Alfreds Boethius-Bearbeitung*, Diss. Göttingen, 1934, *passim*.

(3) Voir ci-dessus p. 36.

(4) Schepss lui-même, (*Zu König Alfreds « Boethius »*, *ibid.* p. 157), signale un rapprochement entre un passage du commentaire anonyme et un passage des chants anglo-saxons sur Boèce (attribués au roi Alfred). Notons en outre qu'Alfred condamne avec l'anonyme les théories boéciennes du destin, de la métempsycose et de la préexistence des âmes, que Remi admet (cf. Schmidt, *op. cit.* p. 60 et 63).

D'autre part Remi peut avoir eu Asser pour source, s'il écrit vers 901/902, c'est à dire une dizaine d'années après Asser ; nous avons vu en effet que son commentaire avait tous les caractères d'une compilation (1). La seule difficulté, c'est qu'il ait connu l'œuvre d'Asser si peu de temps après sa composition ; mais les rapports entre l'Angleterre et la France étaient déjà fréquents : le moine français Grimbal, devenu collègue d'Asser et confident d'Alfred, était, comme Remi, un protégé de l'archevêque Foulque de Reims : il put servir d'intermédiaire entre Asser et Remi (2).

Nous proposons donc, sous toute réserve, d'ailleurs, la généalogie suivante entre les premiers commentaires de la *Consolation* :



8. — LE COMMENTAIRE DU *Vaticanus latinus* 3363.

Or un autre commentaire, forcément antérieur à Remi, nous est conservé par le *Vaticanus Latinus* 3363, du IX[e] siècle. Ce commentaire est original par rapport à l'anonyme de Saint-Gall. A-t-il servi de source à Remi ? Se confond-il avec le commentaire perdu d'Asser ? En l'état où il nous est conservé, il est impossible d'en décider ; en effet, les marges du manuscrit ayant été rognées, le sens des gloses les plus importantes nous échappe et les gloses interlinéaires sont seules restées lisibles (3). Le fait est

(1) Voir ci-dessus p. 35 sqq.

(2) Voir MANITIUS, *Geschichte der lateinischen Literatur des Mittelalters*, IX, II, 647. Ceux qui placent plus tôt l'œuvre d'Alfred confirment encore ces hypothèses.

(3) Weinberger, dans son édition de la *Consolation*, p. XII, n. 6, donne des exemples des gloses restées lisibles. Ce sont pour la plupart des gloses interlinéaires très brèves et sans intérêt. Il conjecture gratuitement et sans paraître y croire lui-même que ce commentaire pourrait être de Jean Scot.

d'autant plus regrettable que certaines de ses gloses, celles qui commentaient le fameux chant 9 du livre III, devaient présenter des idées philosophiques hardies. C'est du moins ce que l'on peut conjecturer du fait que les gloses sur l'Ame du monde ou sur le véhicule de l'âme ont été soigneusement grattées. D'après ce qui en reste lisible, il semble qu'elles exposaient des théories astrologiques entachées d'hérésie. Il est donc peu probable qu'un commentaire d'une telle portée philosophique soit l'œuvre perdue d'Asser. Toutefois, tant qu'un autre manuscrit moins endommagé ne nous aura pas fait connaître la teneur intégrale de ce commentaire, il sera impossible d'être fixé sur son compte. Peut-être est-ce le plus ancien des commentaires connus sur la *Consolation.*

9. — Le commentaire de Notker.

Le *Boèce* de Notker a été trop étudié par les Allemands, à cause de son intérêt pour la langue vulgaire du xe siècle (1), pour que nous ayons à nous y arrêter longuement. Nous adoptons, en effet, les conclusions de Naumann (2) contre Naaber (3) : Notker a utilisé les commentaires de Remi et de l'anonyme dans une de leurs nombreuses compilations, en y ajoutant d'ailleurs mainte glose originale ; mais, soit par goût personnel, soit à cause de cette compilation qu'il suit, il emprunte beaucoup plus à Remi qu'à l'anonyme. Cela nous montre tout l'intérêt que l'œuvre de Remi présentait encore pour certains de ses lecteurs à la fin du xe siècle. Mais la recherche du manuscrit précis que Notker, utilisa nous paraît assez vaine : ce n'est, en tous cas, ni le manuscrit 845 de Saint-Gall, qui n'a presque pas de gloses de Remi ni la compilation de Froumund, qui est sans doute postérieure à Notker (4). Manitius prétend qu'il utilisa le manuscrit 844 de Saint-Gall (5) ; mais si le texte de la *Consolation* correspond, en

---

(1) Voir en dernier lieu W. Bach, *Die althochdeutschen Boethiusglossen und Notkers Uebersetzung der Consolatio.* Diss. Würzburg. 1934.

(2) Naumann, *Notkers Boethius,* p. 29.

(3) Naaber August, *Die Quellen von Notkers Boethius de cons. philosophiae* (Leipzig, 1911), p. 2 sqq.

(4) Naumann. *Notkers Boethius,* p. 24-28.

(5) *Neues Archiv,* XXXVI, 771.

effet, assez bien, dans ce manuscrit, au texte de Notker, ses maigres gloses, uniquement tirées de l'anonyme, ne peuvent être la riche compilation qu'utilisa Notker.

Nous croyons donc que la source de Notker est un manuscrit perdu, peut-être l'un de ces deux manuscrits qui entrèrent à Saint-Gall en 872 (1). Au reste, la découverte de ce manuscrit n'aurait sans doute rien à nous apprendre sur les sources de Notker.

10. Le Boèce provençal

Quant au *Boèce provençal*, il ne nous a pas paru avoir de rapports avec les sources latines que nous venons d'étudier (2). Sauf le prologue qui semble compiler assez sottement diverses vies latines de Boèce, rien ne provient, autant qu'on en peut juger par la brièveté de ce fragment, de Remi ou de l'anonyme. C'est que cette œuvre est d'inspiration populaire, non savante ; elle s'apparenterait plutôt à la légende de Boèce, telle qu'elle se trouve dans certains anciens lieds allemands (3). Tel détail : les oiseaux qui sautillent d'échelon en échelon entre le π et le θ signifiant les élus, s'ils montent, les réprouvés, s'ils tombent, n'est pas dans la manière de nos savants commentateurs, mais provient de l'imagination populaire. Cette absence de rapports en-

(1) Voir ci-dessus, p. 39, n. .3. Je ne sais pourquoi certains (notamment Kelle, *Ueber die Grundlage, auf der Notkers Erklärung von Boethius de cons. ph. beruht*, dans *Sitzungsberichte der königl. bayer. Akad. der Wissenschaften*, 1896, p. 349-356.) ont prétendu reconnaître ces deux manuscrits du ixe siècle dans les manuscrits de Saint-Gall 844 et 845. Ni l'un ni l'autre ne sont d'une écriture antérieure au xe siècle. D'autre part, le manuscrit 845 ne correspond pas au signalement de Ratpert, puisqu'il ne contient pas le texte de la *Consolation*. Peiper, p. xi, se montre déjà sceptique à ce sujet.

Ajoutons que le ms. 844 porte p. 3 une histoire du monde qui finit sur ces mots : « Horum autem jugum... Karolus Francorum rex abstulit et... ipse imperator ordinatus est. Post ipsum vero et filios ejus imperatoris nomen ad Saxonum reges translatum est. Ergo Romanum regnum defecit, ut Paulus prophetavit ». Cette notice ne peut être antérieure à l'avènement de la dynastie de Saxe (919) et le ms. ne peut être antérieur au xe siècle.

(2) La vieille édition de Hundgen (Oppeln, 1884) présente l'avantage d'une traduction en allemand.

(3) Voir *M. G. H., Scriptores qui vernacula lingua usi sunt*, I, 337, II, 135, - VI, 69.

tre l'œuvre provençale et nos commentaires latins semble indiquer aussi une date tardive du *Boèce provençal* et confirmer l'avis de Paul Meyer contre Anglade (1).

11. — L'influence de Remi sur les commentaires carolingiens

Néanmoins, l'influence de nos deux commentaires latins persiste parmi les doctes jusqu'au début du XIIIe siècle. L'œuvre de Remi surtout, d'une érudition souvent contestable, eut pourtant le mérite de faire comprendre les auteurs anciens au grand public lettré de l'époque carolingienne. Aussi a-t-elle eu beaucoup de diffusion : la *Consolation* de Boèce, ainsi que les autres ouvrages commentés par Remi, a presque toujours été lue et copiée aux Xe et XIe siècles avec le commentaire de Remi qui l'accompagnait et les manuscrits qui nous en restent sont encore fort nombreux (2).

Le chant 9 du livre III était même tellement admiré que son commentaire par Remi fit l'objet d'une seconde rédaction. Cette révision est-elle l'œuvre de Remi lui-même? C'est peu probable, car elle semble l'œuvre d'un commentateur sans originalité qui paraphrase Remi, tantôt l'abrège et tantôt l'amplifie, mais sans rien ajouter quant au fond : là où Remi citait plusieurs interprétations sur le texte de Boèce, en indiquant celle qu'il préférait, le nouveau rédacteur adopte l'interprétation de Remi en négligeant délibérément les autres (3). Jamais il ne prend le contre-pied de Remi ; une fois même, il place une idée de Remi sous l'autorité de quatre auteurs anciens, mais sans aucune référence précise :

Remi (4) :	Le reviseur (5) :
« Iste ergo minor mundus ha-	« Iste minor mundus, id est ho-

(1) XIe siècle, selon P. Meyer, repris récemment par Rabotine (Vladimir), *Le Boèce provençal, étude linguistique* (Strasbourg, 1930), p. 173 sqq. Cf. Zingarelli (N.), *Il Boezio provenzale e la leggenda di Boezio*, dans *Rendiconti del real Istituto lombardo di scienze e lettere*, LIII (1920), p. 193.

(2) Voir ci-dessous p. 121 et suiv.

(3) Sur Pp. 71, 18 : « Dixerunt et de hoc loco diversi diversa, quorum opiniones omittentes quod prudentioribus visum est succincte dicamus » (Ms. 6401A, f° 45, v°). Voir ce que dit Remi ci-dessus p. 23.

(4) Ms. 8039, f° 63v°.

(5) Ms. 6401A, f° 45v°.

bet animam triplicis naturae ; est enim irascibilis, concupiscibilis, rationabilis. »

mo, habet animam triplicis naturae, quoniam, secundum quod Augustinus et Cassianus in Collationibus, Claudianus quoque atque Cassiodorus dicunt, est rationabilis, irascibilis, concupiscibilis.

Ajoutons que cette révision semble bien ne porter que sur ce chant si discuté, car dans les manuscrits où nous l'avons trouvée, le reste du commentaire reproduit exactement celui de Remi.

Une autre rédaction, inconnue également jusqu'ici, nous est révélée par quelques feuillets du manuscrit latin 10400 de la Bibliothèque Nationale ; elle s'étendait certainement à toute la *Consolation*, puisque les fragments conservés portent sur les livres IV et V (1). Le rédacteur suit le commentaire de Remi, mais assez librement ; il en développe surtout les gloses philosophiques, avec quelque intelligence ; une fois, il cite Alcuin (2). Malheureusement, les quelques fragments qui subsistent ne nous donnent de cette intéressante rédaction qu'une idée fort incomplète.

C'est que la plupart des copistes, aux xe et xie siècles restaient attachés à l'œuvre de Remi, et ne cherchaient pas à improviser. La mode était, comme le remarque déjà Naumann (3), de munir le texte de Boèce de gloses issues soit de l'anonyme, soit de Remi ; par ce procédé de contamination, il arrive que des explications contradictoires se succèdent, sans que le copiste s'en inquiète. Quelquefois pourtant le copiste est intelligent : citons entre autres Ainard, auteur du manuscrit 15090 qui reproduit très fidèlement le commentaire de Remi (4), et Froumund dont la compilation assez originale fut longuement étudiée par Schepss (5).

Quant au commentaire de Remi sur le chant 9 du livre III, il devait être admirée particulièrement, puisqu'on le trouve à l'état isolé : un scribe d'Einsiedeln l'a interpolé, nous l'avons vu, dans le commentaire anonyme (6) ; un autre scribe l'a même

(1) Ms. 10400, f° 90 r°-93v°.
(2) f° 93r°.
(3) Naumann, *op. cit.*, p. 22.
(4) Voir ci-dessus p. 13, n. 1.
(5) Schepss, *Handschriftliche Studien*, Chap. I.
(6) Voir ci-dessus p. 34.

interpolé dans le propre texte de la *Consolation*, où le conservent encore deux manuscrits parisiens (1).

Mais ce n'est pas tout : même les auteurs de commentaires nouveaux ont connu et utilisé celui de Remi et se sont passionnés pour le chant 9. En effet, au xe siècle, nous n'avons pas moins de quatre commentateurs qui se sont consacrés uniquement au chant 9 : celui qui a récrit le commentaire de Remi sur ce chant, et dont nous avons déjà parlé (2), un autre anonyme dont nous avons retrouvé le commentaire mutilé à Einsiedeln, Bovo de Corvey et Adalbold d'Utrecht dont les commentaires sont déjà mieux connus. Quelle peut être leur chronologie relative? L'anonyme d'Einsiedeln a connu le commentaire de Remi (3), mais, sans l'attaquer, se montre original par rapport à ce commentaire en recourant constamment au *Timée* pour l'interprétation du chant de Boèce (4). Sa méthode est très proche de celle de Bovo de Corvey, dont le commentaire puissamment original utilise l'anonyme et Remi (5), mais attaque leurs interprétations, — surtout celles de Remi, dont l'œuvre venait de paraître (6), — et montre que Boèce lui-même, trop imbû de Platon et des philosophes païens, a professé des théories fort dangereuses pour la foi et qui sentent le fagot. Il semble bien que l'anonyme d'Einsiedeln ait eu connaissance du commentaire de Bovo (7), mais qu'il ait voulu en retrancher tout ce qui était trop dur pour Boèce et Platon. Lui-même a été connu du rédacteur qui récrivit le commentaire de Remi sur le chant 9 avec le dessein, semble-t-il, de le défendre contre les attaques dont il avait été l'objet (8).

(1) Ms. 8039, fo 63vo-64vo et ms. 8308, fo 41vo-42vo.

(2) Voir ci-dessus p. 48.

(3) Comme le prouvent leurs points de contact sur les vers 3, 6, 7, 9, 10.

(4) Voir notre édition ci-dessous p. 124 et suiv.

(5) Points de contact entre Bovo et l'anonyme : sur le vers 7 et pour la citation de VIRGILE, *Énéide*, VI, 724 (sur le vers 13). Entre Bovo et Remi : sur les vers 1, 2, 6, 11, 15/16.

(6) Par exemple, sur le vers 13 : « Dicitur et alio modo secundum quosdam auctores triplicis naturae secundum humanae animae similitudinem, id est ut sit rationalis, concupiscibilis, irascibilis. Sed priorem sententiam magis mihi videtur sensus hujus auctoris intendere ». Remi avait dit : « Iste ergo minor mundus habet animam triplicis naturae : est enim irascibilis, concupiscibilis, rationabilis. »

(7) Points de contact sur les vers 13 et 15/18.

(8) Points de contact sur les vers 1, 4/6 et 9.

Adalbold enfin, aux alentours de l'an 1000, composait un commentaire plus complet qui utilise encore Remi et, semble-t-il, l'anonyme d'Einsiedeln (1).

Ainsi l'on s'aperçoit que, sans compter les trois œuvres en anglo-saxon, en haut-allemand et en provençal, la période carolingienne fut très fertile en commentaires latins sur la *Consolation* : deux commentaires au IXe siècle, l'anonyme de Saint-Gall et l'anonyme du Vaticanus 3363, auxquels il faut ajouter le commentaire de Loup de Ferrières sur les mètres employés par Boèce (2), sans doute un commentaire perdu d'Asser et moins probablement un commentaire perdu de Jean Scot ; six au Xe siècle : ceux de Remi et du *Parisinus* 10400, et sur le chant 9, ceux de Bovo, de l'anonyme d'Einsiedeln, du réviseur de Remi et d'Adalbold.

Il faut peut-être ajouter un commentaire perdu de Poppo de Fulda, mentionné par le *Chronicon Hirsaugiense* (3), mais la conjecture de Schepss, selon lequel, par suite d'une confusion de noms, ce commentaire serait identique à celui de Bovo de Corvey, nous semble vraisemblable (4).

De tous ces commentaires, nous ne pouvons malheureusement lire qu'un petit nombre dans leur teneur originale et complète. Seuls ceux de l'Anonyme de Saint-Gall, de Remi, de Bovo, de l'Anonyme d'Einsiedeln et d'Adalbold nous sont pleinement accessibles. Ils suffisent à nous révéler les difficultés d'interprétation que le texte de Boèce présentait aux commentateurs carolingiens et les querelles passionnées que ses théories suscitèrent.

---

(1) Points de contact entre Adalbold et Remi sur les vers 1 et 19 ; entre Adalbold et l'anonyme d'Einsiedeln sur les vers 2 et 7.

(2) Éd. PEIPER, p. XXIV et XXIX. Nous ne parlons pas plus longuement de ce commentaire parce qu'il ne s'agit pas d'une interprétation de l'œuvre de Boèce.

(3) I, 113 *ad ann.* 970. Cf. éd. Weinberger, p. XI.

(4) Plus nettement encore, il faut abandonner l'hypothèse d'un commentaire de Grillius sur la *Consolation*, hypothèse due à une mention erronée du catalogue d'Amplonius de Ratinck. Cf. J. MARTIN, *Grillius, ein Beitrag zur Geschichte der Rhetorik*, dans *Studien zur Geschichte und Kultur des Altertums*, t. XIV, Heft 2-3 (Paderborn 1927), p. 183.

CHAPITRE SECOND

LES DIVERSES INTERPRÉTATIONS CAROLINGIENNES

Ce serait une erreur de croire que les commentateurs carolingiens, abusés par les textes de chroniques qui présentent Boèce comme un martyr de la foi (1), n'ont pas été surpris par le caractère « laïque » (2) de la *Consolation* et les résonances païennes des théories qui y sont soutenues. Au contraire, ils témoignent, devant ce texte dont la vogue était encore nouvelle(3), de réactions bien plus personnelles que les commentateurs tardifs et scolastiques qui n'auront plus du texte une intuition directe. Mais leur attitude varie : les uns jettent un voile sur tout ce qui dans la *Consolation* ne leur semble pas catholique ; les autres insistent sur les théories de Boèce les plus dangereuses pour la foi et s'en indignent violemment.

1. — L'anonyme du manuscrit de Saint-Gall 845

Le plus ancien commentateur connu, l'Anonyme de Saint-Gall, se montre embarrassé par le cas de Boèce. Sans doute il assure dès le prologue qu'il tient Symmaque et Boèce pour des chrétiens (4) ; il a d'ailleurs de bonnes raisons de le croire, puisqu'il a connu cet extrait de Cassiodore, célèbre sous le nom d'*Anecdoton Holderi*, dont la découverte a retourné l'opinion des modernes en faveur du christianisme de Boèce (5). Il est donc

(1) Parce que son éxécution fut contemporaine de celle du pape Jean.
(2) Le mot est de Carton, *Le christianisme et l'augustinisme de Boèce*, p. 320 sqq.
(3) On ne connait pas un manuscrit antérieur au IXe s.
(4) Ms. de Saint-Gall 845, p. 4 : « catholicum Boetium ».
(5) *Ibid.* p. 5 citant la notice de l'*Anecdoton* sur Symmaque.

tout disposé à interpréter dans un sens chrétien la *Consolation.* Par exemple, il propose du personnage de la Philosophie deux interprétations, d'ailleurs concordantes, qui la christianisent (1) : elle est la sagesse de Dieu, car son regard est plus pénétrant que celui des hommes « quia profunditatem Scripturarum altius hominibus intuetur » ; sa taille se réduit parfois à celle des hommes « propter communes animi conceptiones sacramentorum et Dei » ; tantôt au contraire elle touche le ciel et disparaît à la vue « quia sunt quaedam quae nullus mortalium penetrare potest ».

D'après la seconde interprétation, elle est le Christ lui-même : lui aussi s'est réduit à la taille d'homme « quia sapientia Dei, cum esset aequalis Deo patri, semetipsam exinanivit, formam servi accipiens » ; lui aussi touche le ciel « ob altitudinem doctrinarum... et mysteria verborum quibus in carne adhuc positus auditores instruxit » ; enfin lui aussi a disparu aux regards « nam post praedicationem suam et post miraculorum signa, postque crucis tormenta, post gloriosam ejus resurrectionem, videntibus discipulis elevatus ascendit in coelum et sedet a dextris Dei eoque modo *inspicientium frustrabatur intuitum* » (2). Sa robe déchirée indique les hérésies, les livres qu'il tient sont ceux de l'ancien et du nouveau Testament, son sceptre indique sa puissance, prédite par des paroles de l'Écriture (3). Plus loin, lorsque la Philosophie déclare à Boèce qu'elle le sait persuadé de l'immortalité de l'âme par mainte démonstration, notre anonyme glose : « *permultis demonstrationibus* testimoniis Scripturarum » (4) et lorsqu'elle lui dit que pour éviter le malheur il faut bâtir sa maison sur un humble rocher, la glose porte : « *saxo*, id est Christo » (5).

Ces contre-sens pieux n'empêchent pas le commentateur d'être clairvoyant quand il veut. Il a mieux compris le chant 9

(1) Ms. de Paris 13953, f° 26r°. Nous nous excusons de ne pas toujours citer un même commentaire d'après un même manuscrit ; nous avons été obligé pour notre travail de classification, de prendre des notes sur tous les manuscrits, sans avoir le temps d'en transcrire aucun intégralement.

(2) Ms. 13953, f° 26r°, Cf. Pp., p. 4.

(3) Pp. 4, 12 et Ms. 13953, f° 26r°.

(4) Pp. 34, 87 et -Ms. 13953, f° 31 r°.

(5) Pp. 35, 16 et Ms. 13953, f° 31r°.

que ne le comprendront la plupart de ses successeurs : il en interprète intelligemment les premiers vers ; par exemple, sa glose « aevum dicitur aetas perpetua et cui initium et finis non agnoscitur » montre qu'il a rapproché ce passage de la *Consolation* (1) du passage où Boèce distingue l'éternité de Dieu et la perpétuité du monde ; Boèce s'écriait : « Disons donc à la suite de Platon que Dieu est éternel, mais que le monde est perpétuel » ; l'anonyme se garde bien de prendre à son compte la théorie de la perpétuité du monde ou même de l'attribuer à Boèce ; il glose : « *perpetuum* quia juxta eum, il est Platonem, initio caret et fine » (2). Il a nettement senti l'audace de la pensée de Boèce et combien sa doctrine de la création était imprégnée de platonisme, puisqu'il la glose en citant la triade platonicienne « Deum, exemplar, materiam », qu'il consent d'ailleurs à considérer comme une préfigure de la Sainte-Trinité (3) ; mais il achève de la rendre acceptable par un contre-sens subtil sur le vers 9 « *Perfectasque jubens perfectum absolvere partes* » qu'il interprète ainsi : Dieu crée en ordonnant au Parfait, c'est-à-dire au Christ, de rendre les parties parfaites, c'est-à-dire le monde (4). Poursuivant son commentaire, l'anonyme explique que l'Ame du monde dont parle Boèce est le soleil, qu'elle a trois facultés, comme l'âme humaine, et qu'elle est située au milieu du monde comme l'âme humaine est située au milieu du corps, c'est à dire dans le cœur ; il se représente le monde comme un œuf, composé de trois parties : ciel, terre, mer (5). Mais après ces explications, l'auteur prend soin d'ajouter que saint Augustin a combattu cette théorie de l'Ame du monde, en particulier la théorie qui l'assimile à l'âme de Jupiter, et les théories platoniciennes qui représentent les astres et le monde lui-même comme des êtres vivants et doués d'une âme (6).

---

(1) Pp. 70, 2, et ms. 179 d'Einsiedeln, p. 185.
(2) Pp. 141, 57 et ms. 179 d'Einsiedeln p. 183.
(3) Pp. 71, 7, et ms. 179 d'Einsiedeln, p. 185.
(4) Pp. 71, 9, et ms. 179 d'Einsiedeln, p. 186.
(5) Pp. 71, 13, et ms. 179 d'Einsiedeln, p. 186.
(6) Pp. 71, 14. Une glose du seul ms. de Naples IV G 68 f° 47r° décrit d'après le L. VII de la *Cité de Dieu* les théories de Varron sur l'âme triple et ajoute : « Sed haec opinatio tantum philosophorum, non veritas,... sed tamen per Dei dispositionem cuncta moventur et volvuntur absque ignea anima philosophorum ».

Il y a plus : Boèce parle maintenant de la création des âmes et des vies inférieures, que Dieu fixe sur des chars pour les semer au ciel et sur terre, puis ramène à lui par un mouvement de conversion ; le commentateur va-t-il pouvoir accepter ces théories strictement néo-platoniciennes, issues d'Hiéroclès et Proclus (1) ? Il interprète sans trop d'invraisemblance le mouvement de conversion comme le retour de l'âme à Dieu après la mort et assure que les mots *animas vitasque minores* désignent les anges et les hommes. Mais comment admettre la théorie du char de l'âme ? Le commentateur s'en tire en disant que c'est pour Boèce une simple métaphore ; pourtant, il ne peut s'empêcher de remarquer : « Gentili more loquitur » (2). Il le condamne comme à regret.

Même attitude, plus loin, lorsque Boèce échafaude un raisonnement sur la légende des Titans qui menaçaient le ciel : « Loquitur secundum fidem gentilium ; vel etiam tangit veritatem, quando divisio linguarum facta est » (3) ; le commentateur cherche nettement à excuser Boèce d'employer un langage si peu chrétien ; aussi propose-t-il, quoiqu'il ait compris l'allusion de Boèce à la légende païenne des Titans, une interprétation chrétienne qu'il sait pertinemment ne pas convenir ici : l'épisode de la tour de Babel et de la confusion des langues. Lorsque Boèce parlera, en pensant nettement aux philosophes qu'il avait cités plus haut en exemples, des hommes stoïques devant la mort, l'anonyme glosera : « ut philosophi et martyres » (4).

Parfois pourtant, il est plus sincère et montre qu'il sait tout le danger des doctrines de Boèce. Il signale au bon endroit que Boèce semble admettre la préexistence des âmes : « Tangit hic veterum opinionem philosophorum qui dixerunt corporis mole animam esse caecatam, ut iterum non possit intendere lumen » (5). Il conclut, après avoir essayé de donner une interprétation chrétienne des divers intermédiaires que Boèce plaçait au service

---

(1) Voir R. P. Festugière (A.-J.), *L'idéal religieux des Grecs et l'Évangile* (Paris, 1932), p. 130.

(2) Pp. 71, 19 et noter que les mss. *ES* ont omis intentionnellement cette glose trop sévère pour Boèce, que conserve seul le *Paris. lat.* 13953, f° 36 r°.

(3) Pp. 84, 65 et Ms. 845 de Saint-Gall, p. 182.

(4) Pp. 113, 148 et Ms. 845 de Saint-Gall, p. 230.

(5) Pp. 81, 10 et Ms. 845 de Saint-Gall, p. 179.

de la Providence divine : « Hic magis philosophice quam catholice loquitur » (1) et il y a quelque mérite, car même les érudits modernes, Fortescue par exemple, égarés par les mots *virtus angelica* et *daemonum sollertia* qu'emploie Boèce, ont, prétendu prouver par ce passage que Boèce était chrétien (2). Enfin, en face de la théorie boécienne du Destin, l'anonyme déclare carrément : « Hic mentitur de fato, quia Dei ordinatio temperat cuncta » (3).

La position de l'anonyme est maintenant claire : parti de l'idée, sans doute courante dès le IXe siècle, que Boèce était catholique, il a tenté d'interpréter la *Consolation* dans un sens chrétien ; il y arrive d'abord, au prix de plusieurs contre-sens subtils ; mais parvenu au chant 9, il ne peut éviter, avec sa grande intelligence et son petit bagage de connaissances, de penser à Platon et de constater que les théories de Boèce ne sont pas toutes orthodoxes ; dès lors, il se montrera plus vigilant et de plus en plus sincère dans ses interprétations. Tout compte fait, il a eu de Boèce une idée assez exacte ; sa finesse mérite de grands éloges.

2. — Remi d'Auxerre.

Le commentaire de Remi nous décevra davantage ; il est pourtant bien plus complet, bien plus documenté ; mais c'est l'œuvre d'un vieux savant, pas très intelligent, qui se préoccupe moins de comprendre, interpréter et juger le texte de Boèce, que de le garnir de notes historiques, philologiques et mythologiques où il pourra faire étalage d'érudition. Sa seule excuse, c'est que ce commentaire est, selon toute vraisemblance, la rédaction d'un cours oral à l'usage des étudiants (4) ; il est l'équivalent de nos éditions annotées à l'usage des classes. Il se propose d'instruire et de moraliser ; aussi est-il bourré de citations antiques tirées soit des grands écrivains païens, soit des Pères de l'Église, même si ces citations n'ont qu'un rapport lointain avec le texte de Boèce et n'éclairent pas du tout sa pensée : si Boèce cite une

---

(1) Pp. 109, 48 sqq et Ms. 845 de Saint-Gall, p. 224.
(2) Fortescue, p. 124 et 167 de son éd. de Boèce.
(3) Pp. 110, 80 et Ms. 845 de Saint-Gall, p. 226.
(4) Voir ci-dessus p. 29-31.

maxime de Platon, Remi la glose en citant une maxime analogue de saint Jérôme (1) ; s'il dit que le malheur arrive souvent aux gens de bien, Remi le confirme par une phrase de saint Grégoire (2) ; s'il dit que le courage n'est pas moins nécessaire dans la prospérité que dans l'adversité, Remi cite à l'appui « saint Augustin et les autres docteurs » (3).

Bien plus, pour illustrer l'idée de Boèce, que le malheur n'est jamais au-dessus de nos forces, Remi cite une *Passion* de saint Julien (4) et pour montrer que la tribulation est parfois utile, il raconte une histoire de moines, d'ailleurs très amusante (5). Comme on voit, il n'a pas de peine à interpréter la *Consolation* dans un sens chrétien et de telles gloses ne présentent pas grand intérêt pour notre recherche.

Certaines interprétations sont pourtant plus sérieuses ; le chant 9, en particulier, a été garni par Remi d'un commentaire purement philosophique, où la pensée de Boèce est interprétée à la lumière de doctrines érigéniennes. Comment expliquer ce fait ? C'est que Remi, nous l'avons vu, venait de commenter l'œuvre de Martianus Capella à l'aide d'un commentaire de Jean Scot Érigène sur le même sujet (6). Par là, son œuvre nous intéresse.

---

(1) Pp. 11, 16 et Ms. 15090 de Paris, f°8v°.

(2) Pp. 106, 19 et Ms. 15090, f° 64r°.

(3) Pp. 118, 43 et ms. 15090, f° 72v°.

(4) Pp. 112, 132 et ms. 15090, f° 68v°.

(5) Pp. 113, 144 et ms. 15090, f° 68v° : « *Plus aequo* id est plus quam necesse sit, ideoque datur eis tribulatio ut suam fortitudinem agnoscant, sicut legimus quia, cum quidam frater tentationem carnis non ferens venisset ad quendam senem ut consilium ab eo acciperet, ille respondit nunquam talia passum. Cumque tristis ille recederet, venit ad alium seniorem, cui et molestiam sui corporis et praedicti senis verba rettulit. Qui, postquam consolatus est eum, venit contra praefati senis cellulam flexisque genibus adorabat ut aliquid tentationis carnalis illi eveniret. Itaque statim visibiliter conspexit ignitam diaboli sagittam contra ejus cellulam dirigi. Et cum jam frater ille se hac illacque converteret penitusque nesciret quid ageret et saeculum vellet repetere, dictum ei ab illo sene beato ne amplius auderet fratrem despicere etiam in tribulatione positum. Sicque a stimulatione carnis illa orationibus liberatum eum dimisit ».

(6) Voir ci-dessus p. 28. Notons au passage que la *Vita I* de PEIPER (p. xxx) confirme notre démonstration, si elle est de Remi : seul Remi, commentant successivement Capella et Boèce, pouvait ainsi noter la parenté de forme entre les *Noces de Mercure* et la *Consolation*. Nous

A vrai dire, Remi semble emprunter à l'anonyme une de ses interprétations du personnage de la Philosophie : elle est la sagesse de Dieu ; ses habits sont les arts libéraux [1] ; leur vétusté indique que les études sont négligées [2] ; leurs accrocs ont été faits par les hérétiques « qui aliquid sapientiae assecuti plenam se putaverunt accepisse sapientiam, cum ipsi, sicut haec loquitur, nonnisi panniculos assumpserint ;....nulla enim est haeresis quae non habeat aliquid veritatis » [3]. Mais il hésite encore moins que l'anonyme à donner un sens chrétien à toutes les pensées de Boèce : la Philosophie lui reproche-t-elle de vouloir quitter sa patrie ? Remi glose : « Hoc tam de ecclesia quam de civitate sive patria coelesti potest intelligi, juxta illud : *nemo mittens manum suam in aratro* etc.... Sive de Roma ubi quondam ea lex statuta est, ut nemini liceret ab ea migrare vel exulare postquam ibi sedem fundasset » [4] ; cette fois, d'ailleurs, il est vrai que les paroles de Boèce sont à double sens ; mais lorsque Boèce fait allusion aux philosophes qui ont péri dans les supplices, Remi glose : « Hic sanctos martyres vult intelligi, qui ut beatitudinem perennem perciperent diversa tormenta potius quam simplicem mortem desiderabant » [5] ; lorsque Boèce déclare qu'une bonne conscience est à soi-même une récompense, Remi prend soin de préciser que néanmoins les récompenses et les châtiments d'outre-tombe existent matériellement [6] ; lorsque Boèce, au dernier chant du livre II, admire l'ordre du monde, Remi ajoute : « Si Deus sua virtute mundum disponendo non regeret, omnia essent ilico confusa. Ideo ait in Evangelio : *Pater meus usque modo operatur et ego operor*. Non quod nova condat, sed quod condita servat ; ita ergo semper Deus operari dicitur » [7] ; enfin, au chant 8 du livre III, il note que Boèce argumente comme le Christ lui-même : « Dolet ignorantiam hominum per quam a

---

croyons que dans l'original le commentaire de Remi devait être précédé des *Mètres* de Loup (oncle de Remi), de cette *Vita* I, et de la *Vita* V de Pp. (glose de l'Incipit).

(1) Pp. 4, 13 et ms. 15090, f° 3v°.
(2) Pp. 4, 16 et ms. 15090, f° 4v°.
(3) Pp. 8, 24 et ms. 15090, f° 7r°.
(4) Pp. 19, 3 et ms. 15090, f° 14r°.
(5) Pp. 35, 92 et ms. 15090, f° 23v° (Cf. Pp. 9, 28 sqq.).
(6) Pp. 46, 79 et ms. 15090, f° 30r° (Glose citée ci-dessus p. 41).
(7) Pp. 49, 16 et ms. 15090, f° 31v°.

vero bono deviant ; et eo modo argumentatur, quomodo Dominus ad Judaeos dicens : *Si videritis sero coelum rubere, dicitis : serenum est* ; *si mane, dicetis : nubilum erit. Hypocritae, faciem coeli cognoscitis et adventum Filii Hominis ignoratis* » (1).

On le voit, Remi est très habile à découvrir un sens chrétien aux paroles de Boèce ; il arrive même, avec une subtilité sans pareille, à lui faire nier l'existence des antipodes, parce que telle était la solution orthodoxe au IXe siècle : « *Nobis cognitis* dicit, propter antipodes de quibus est incognitum et propter animalia nunquam visa quae Alexander commemorat, vel propter monstra subito apparentia. *Quarta fere portio est*, id est quartus circulus. Hyginus et alii astrologi ferunt quod quinque sunt zonae coeli... Secundum Ptolomaeum quatuor tantum sunt zonae, quoniam rem incertam de antipodibus noluit quasi certam confirmare » (2).

Le chant 9 devait lui offrir plus de difficulté, et Remi n'arrivera à lui donner une couleur chrétienne qu'en manquant lui-même à l'orthodoxie et en reprenant les erreurs de Jean Scot, récemment condamnées.

Dès le premier vers, un contre-sens va lui fournir la clé de son interprétation ; il comprend en effet les mots *ratione perpetua* de Boèce comme s'ils signifiaient la raison éternelle de Dieu, donc le Verbe de Dieu, le Fils de Dieu (3) ; dès lors tout s'éclaire, car ce que Boèce dira, en termes platoniciens, du démiurge et des idées divines, Remi le traduira en termes chrétiens et pensera qu'il s'agit du Verbe de Dieu ; est-ce un pur artifice de sa part ? Non, mais la conséquence d'un essai de synthèse entre la doctrine chrétienne et la doctrine platonicienne, qui est le fond de la philosophie érigénienne et qui l'avait fait condamner. Remi ne cache pas qu'il veut faire concorder saint Jean et Platon : « Beatus vero Johannes ipsam rationem et dispositionem Dei, quam Plato ideas vocat, vitam nominat quae antequam mundus fieret in mente Dei erat... » (4). Mais pour christianiser la théorie boécienne de la perpétuité du monde, Remi devra s'enfoncer encore plus profondément dans les erreurs d'Érigène, pour aboutir à la

---

(1) Pp. 66, 1 sqq. et ms. 15090, f° 40v°.

(2) Pp. 44, 14-15 et ms. 15090, f° 28v°. Sur la querelle des antipodes, voir RAND, *Johannes Scottus*, p. 22.

(3) Pp. 70, 1, et SILK, *op. cit.*, p. 332.

(4) Pp. 71, 6, et SILK, *op. cit.*, p. 334.

théorie de la création que voici : avant que le temps existât, c'est-à-dire pendant l'*aevum*, la matière informe existait seule dans l'esprit de Dieu (1), mais la génération du Fils ou Verbe fut la création du monde et l'apparition du temps, c'est-à-dire la soumission de la matière informe au temps (2). Théorie singulièrement audacieuse et profonde, dont tout l'honneur revient d'ailleurs à Jean Scot, mais que Remi dut lui emprunter pour pouvoir donner du texte de Boèce une interprétation chrétienne, sans avoir à rien condamner.

A Jean Scot aussi, pour expliquer le *Tu numeris elementa ligas*, de Boèce, il emprunte tout le développement sur les syzygies, par l'intermédiaire du commentaire sur Martianus Capella où il se retrouve mot-à-mot (3).

Sa glose sur l'Ame du monde n'est au contraire qu'un long développement des indications que donne le commentaire anonyme : c'est que l'idée de la concordance entre le macrocosme et le microcosme était chère à Remi, qui l'a exprimée, nous l'avons vu, dans son commentaire sur Prudence et jusque dans son commentaire sur la *Genèse* (4).

Mais pour l'interprétation des mots *animas vitasque minores*, Remi revient à Jean Scot et critique expressément l'interprétation de l'anonyme : ces mots, dit-il ne désignent pas les anges et les hommes, comme le croyait l'anonyme ; ni les doctes et les ignares, comme le soutenait sans doute un commentaire aujourd'hui perdu ; « attamen prudentioribus aliter videtur, qui *animas* rationales hominum spiritus intelligunt, *vitas* vero *minores* pecudum animas » (5). Cette théorie, que nous avons trouvée développée aussi dans le commentaire de Remi sur les *Opuscules*, est déjà en germe dans ces lignes du commentaire de Remi sur Martianus Capella : « Philosophi enim animam mundi vocant

---

(1) Pp. 70, 2 et 71, 5 et Silk, *op. cit.*, p. 333.

(2) Pp. 139, 19 et ms. 15090, f°85r° ; nous avons cité ci-dessus p. 22 cette longue glose de Remi, si intéressante à tous points de vue.

(3) Pp. 71, 10 et Silk, *op. cit.*, p. 334. Rapprocher la glose de celle qui se trouve dans le commentaire de Remi sur Martianus Capella (Ms. 12960 de Paris, f° 39v°).

(4) Pp. 71, 13 et Silk, *op. cit.*, p. 336. La glose de Remi est à rapprocher de celles citées ci-dessus p. 15 et 42.

(5) Pp. 71, 18. Nous vons déjà cité la glose entière, en la rapprochant du commentaire sur les Opuscules, ci-dessus, p. 23.

illum spiritum quo vegetatur et regitur mundus. De quo poeta : « *Principio coelum ac terras etc...* usque : *spiritus intus alit* » et Apostolus : « *In quo vivimus, movemur et sumus* ». Ex hac ergo anima mundi secundum philosophos, ministrante vel inserviente sole, dicunt gigni hujus speciales animas rationales sive inrationales » [1]. Ces lignes ne faisaient d'ailleurs que reprendre le commentaire de Jean Scot sur le même passage de Capella : « Generalem quippe mundi animam endelichiam Plato nominat, ex qua speciales animae, sive rationabiles sint, sive ratione carentes, in singulas mundani corporis partes, sole administrante vel potius procreante procedunt, ut Platonici perhibent. Quorum sectam Martianus sequitur asserens psychen, hoc est animam, endelichiae ac solis esse filiam » [2].Voilà donc un cas privilégié qui nous montre comment Remi, informé par Martianus et Jean Scot des doctrines platoniciennes, a pu saisir la pensée de Boèce et substituer une interprétation juste aux erreurs de ses prédécesseurs.

Un tel cas est rare ; Remi poursuit en effet son interprétation chrétienne de la *Consolation*, avec plus ou moins d'habileté. Lorsque la Philosophie dit qu'elle a des ailes, et que Remi en profite pour gloser : « Hae sunt illae alae quas habebat mulier quam vidit Johannes in Apocalypsi amictam sole et luna sub pedibus ejus », nous ne trouvons pas, malgré la forme apocalyptique de la *Consolation*, que ce rapprochement soit du meilleur goût au sens chrétien [3]; Remi est au contraire bien plus pénétrant lorsqu'il note que tel passage de Boèce a pour source saint Paul : « *dispositissima domo* id est ecclesia vel in mundo. Hoc ex Paulo apostolo sumptum est, qui in una domo quaedam vasa dicit esse in honorem, alia vero in contumeliam » [4] ; sa note en effet,

---

(1) Ms. 12960 de Paris, f°41 v° et *Nouv. acq. lat.* 340, f° 3v°.

(2) Ms. 12960, f° 50r°. Voir Hauréau, *Commentaire de Jean Scot Érigène sur Martianus Capella...*, dans *Notices et extraits de manuscrits de la Bibliothèque impériale*, t. XX (1862), II, p. 1-39. Cf. Manitius, *Zu Dunchads und Johannes Scottus Martiankommentar*, et *Zu Johannes Scottus und Remigius*, dans *Didaskaleion*, t. I (1912), p. 138-172, et t. II (1913), p. 43-88.

(3) Pp. 89, 1 et ms. 15090, f° 54v°.

(4) Pp. 89, 21 et ms. 15090, f° 54r°. Le texte de saint Paul est : « In magna autem domo non solum sunt vasa aurea et argentea, sed et lignea et fictilia, et quaedam quidem in honorem, quaedam autem in contumeliam » (II *Tim.* II, 20). Cf. *Rom.* IX, 21-23.

s'est tranmise de manuscrit en manuscrit et d'édition en édition jusqu'à l'édition Fortescue, et nous admettons cette fois qu'une réminiscence du texte sacré chez Boèce n'est pas invraisemblable.

Mais que de passages embarrassants pour Remi ! Boèce ne montre-t-il pas en deux passages au moins qu'il croit à la préexistence des âmes ? Remi l'avoue, mais s'empresse d'excuser Boèce : « Secundum philosophos hoc dicit, qui dicunt animas esse in contemplatione et suam vim plenissime exercere antequam ad corpora veniant, cum autem descendunt in corpus oblivisci suae naturae et gravedine corporis eas opprimi. Unde a quibusdam reprehenditur. Non tamen reprehendendus est, cum beatus Augustinus similia dicat. Sed in libro *Retractationum* se idem redarguit ; dicit autem tempore certo animas creari et certo tempore eas in corporibus destinari » (1). Qu'aurait pensé saint Augustin d'une pareille utilisation de ses œuvres ? Bien mieux, dans sa diatribe platonicienne sur les méchants, Boèce ose dire qu'à proprement parler ils n'existent pas : « ... qui mali sunt, eos malos esse non abnuo : sed eosdem esse pure atque simpliciter nego » (2). Remi s'en tire au prix d'un ingénieux contre-sens, en glosant : « Hoc non de quolibet malo dicendum, qui utique converti possunt, sed de diabolo principe malorum, qui angelus a Deo factus est, sed quia ex suo malus est, jam non angelus simpliciter, sed cum augmento angelus malus vocatur » (3).

Décidément, cette interprétation chrétienne du texte de Boèce est laborieuse ; aussi Remi est-il tout heureux lorsqu'il découvre enfin une brève allusion aux sanctions d'outre-tombe ; il s'empresse de proclamer : « Nunc jam transit ad nostrum dogma quod docet animas post mortem supplicia luere vel ut purgentur vel ut perpetuo damnentur ; igne enim perpetuo cruciantur, quamvis corpore non sint » (4).

---

(1) Pp. 124, 17 et ms. 15090, f° 76r°. De même, à propos de la réminiscence (Pp. 81, 16 et ms. 15090, f° 50r°) : « ... In hac re beatus etiam consentit Augustinus asserens omnem scientiam naturaliter animae insitam ; hoc tamen in libro *Retractationum* denegavit quia jam ille liber ad multos pervenerat nec deleri poterat. In quo libro *Retractationum* ostendit nihil ex se scire naturaliter neque discere posse nisi dono et misericordia Dei fuerit attributum ».

(2) Pp. 94, 100.

(3) Ms. 15090, f° 57r°.

(4) Pp. 102, 71 sqq et ms. 15090, f° 62r°.

Déjà les difficultés renaissent, car Boèce expose maintenant sa théorie de la providence et du destin ; Remi a très bien saisi la pensée de Boèce et il l'explique fort clairement dans ses gloses ; mais le voilà contraint de défendre encore Boèce contre les Pères « Sed Beatus Gregorius dicit fatum nihil esse. Sed si fatum aliquid esse dicendum est, fatum est naturalis ordo rerum ex providentia Dei venientium. Siquidem fatum dicitur locutum et dixisse Dei fecisse est : « *Dixit et facta sunt, mandavit et creata sunt* ». Fatum est igitur opus Dei quod ex providentia descendit ». Et plus loin : « Nota fatum nihil esse, ut beatus Augustinus aliique dicunt. Sed quidquid providentia Dei disponente foris agitur, fatum vocatur » (1). Remi ne penche-t-il pas plutôt du côté de Boèce que du côté des Pères ? Que va-t-il donc imaginer pour sauver Boèce, quand celui-ci énumérera les intermédiaires néo-platoniciens qui sont au service du destin ? La chose lui est d'autant plus difficile que parmi ces intermédiaires sont mentionnés les astres, et que le premier commentaire anonyme a déjà noté que ce passage n'était pas catholique. Remi ne se déconcerte pas pour si peu : il découvre le subtil argument qui est encore aujourd'hui celui de Fortescue : « Hoc in loco quidam conati sunt Boetium reprehendere quasi haereticum, dicentes illum mathematicam sectari et docere omnia sub fato stellarum fieri. Sed sciendum quia, ubi plura succincte et comprehensive memorantur, ignoratur quid debeat eligi... » (2) ; autrement dit, tel Fortescue, Remi ne veut garder, de tous les intermédiaires énumérés par Boèce, que ceux qui lui plaisent, c'est-à-dire les anges et les démons, qui sont chrétiens. Il ne se gêne pas davantage, lorque Boèce parle des êtres divins qui sont situés au-dessus du destin, pour gloser : « Nam sancti aliquando in hac fragili carne positi, fati seriem transcendunt ad tempus. Beatissimus Benedictus pater noster, quando simul totum mundum conspexit, divino spiritu ultra omnem naturam rerum sublevatus est. Tunc ergo et fati seriem transcendit, sed quia mox mortali erat carne circumdatus, cognovit se intra corporis claustra detineri et mortalem esse aliis hominibus similem. Per sanctitatem igitur, quando erat <Deo> proximus, fatum excessit, sed rursus

(1) Pp. 108, 8 et 28 et ms. 15090, f° 65r° et v°.
(2) Pp. 109, 50 et ms. 15090, f° 66r°. Voir la thèse de Fortescue dans son éd., p. 124 et 167.

per carnem quae erat mortalis ad ipsum relatus est » (1). Une telle méthode d'interprétation est curieuse, mais peu critique.

Le plaidoyer de Remi en faveur de Boèce est mieux fondé lorsqu'il tend à montrer que le « *nihil ex nihilo existere* », tel que Boèce l'entend, n'est pas contraire à la foi ; voici cette longue glose qui prouve l'érudition de Remi et son bon sens, lorsque la cause qu'il plaide n'est pas mauvaise : « Persius in Dogmate Epicureorum dicit et ex nihilo nihilum posse fieri ita : De nihilo nihilum in nihilum nil posse reverti (2). Epicurei enim duo dixerunt esse principia, hoc est atomos et inane ex quibus facta sunt elementa. Et atomos dicebant corpuscula fuisse brevissima quae vix videri poterant, qualia sunt ea quae per solis radios videntur discurrere. Inane autem vocabant illud spatium in quo atomi continebantur. Haec ergo duo materiam fuisse rerum creatarum volebant. Nos autem dicimus omnia esse ex nihilo, quod non solum est, sed etiam summe est. Possumus tamen dicere similiter quod ex nihilo nihil sit, quippe cum omnia fiant ex quatuor elementis terra, aqua, aere et igne. Si quis autem interroget unde facta est terra vel cetera elementa, dicendum est : de nihilo » (3). Pour une fois, Remi n'a ni sollicité le texte de Boèce, ni dépassé lui-même les frontières de l'orthodoxie.

Désormais la tâche de Remi est plus facile, car la fin de la *Consolation*, consacrée au problème de la prescience et du libre-arbitre, ne contient plus rien de dangereux pour la foi. Sans doute, il faut encore que Remi commente l'idée des degrés de liberté dans l'âme, qu'exprimait Boèce en termes purement philosophiques ; il se permet à ce propos de longues gloses sur la chute originelle et sur la rédemption par la grâce (4).

De même pour les degrés de connaissance : Remi réserve l'*intelligentia* aux anges et aux âmes des saints (5).

Il fait remarquer, avec raison d'ailleurs, que les théories énoncées dans le dialogue par le personnage de Boèce seront réfutées ensuite par la Philosophie, et qu'il ne faut pas s'y méprendre (6).

(1) Pp. 110, 73 et ms. 15090, f° 66v°.
(2) Perse, III, 84.
(3) Pp. 122, 23 et ms. 15090, f° 74r°.
(4) Pp. 124, 15 sqq. et ms. 15090, f° 75v°.
(5) Pp. 136, 8 et 137, 13 et ms. 15090, f° 83r°.
(6) Pp. 125, 1 sqq et ms. 15090, f° 76v°.

Ces précautions prises, Remi ne tarit pas d'éloges sur Boèce ; il se réjouit de le voir rejeter la théorie stoïcienne de la table rase, et en conclut au christianisme, plutôt qu'au platonisme de Boèce (1). Enfin, lorsque Boèce, pour mieux faire saisir sa théorie de la prescience et du libre-arbitre, prend un point de comparaison sur les objets particuliers et les universaux, l'enthousiasme de Remi éclate : « Subtilissima haec comparatio » porte une de ses dernières gloses (2). Et il termine son commentaire, en toute tranquillité d'esprit, sur une phrase de sermon (3). Il est persuadé d'avoir fait œuvre utile : le texte de la *Consolation*, muni de son commentaire, est désormais sans danger pour les âmes de ses lecteurs ; ils peuvent goûter en paix les beautés antiques que leur transmet Boèce. La *Consolation* est devenue, grâce à Remi, un texte classique

Le commentaire de Remi est une œuvre de vulgarisation qui a atteint son but. Quelques années plus tard, dans sa *Vita Lebuini*, écrite peu après 917, Hucbald de Saint-Amand décrira la Sagesse de Dieu sous les traits de la Philosophie de Boèce (4), tant le commentaire de Remi, son ancien collègue à Reims, lui est présent à l'esprit. Ce commentaire a été connu, copié, plagié ; mais nous avons vu comme son interprétation était tendancieuse ; il est le fait d'un humaniste qui ne veut rien perdre de l'héritage antique, rien condamner ; cette extrême sympathie pour Boèce conduit Remi lui-même sur des pentes dangereuses, jusqu'aux erreurs d'Erigène. Son interprétation trop indulgente aux théories païennes trahit Boèce et menace l'orthodoxie. De bons esprits n'allaient-ils pas signaler le danger et lutter contre lui ?

3. — L'anonyme du manuscrit de Paris : latin 10400.

De fait, même parmi les commentateurs qui utilisent Remi, nous noterons des hésitations et des réticences ; signalons en particulier quelques pages d'un commentaire perdu du xe siècle,

(1) Pp. 135, 10 et ms. 15090, fo 82vo : « Quo in loco transcendit sensum philosophorum... ».

(2) Pp. 144, 132 et ms. 15090, fo 87vo.

(3) Voir la dernière glose ci-dessous p. 121.

(4) Migne *P. L.* t. 132, col. 881 : « Erat autem, ut jam ante nos per quendam sui amatorem de ea dictum est, *reverendi admodum vultus, oculis ardentibus.... frustrabatur intuitum* », citant Pp. 4, 3-12.

qui reproduisait mot-à-mot celui de Remi, mais n'osait pas toujours aller si loin que lui (1). Lorsque Boèce parle des degrés de déchéance de l'âme, le commentateur n'hésite pas à signaler l'origine hérétique et païenne d'une semblable théorie : « *animas liberiores* Philosophi dixerunt a principio Dominum omnes animas creatas apud se habere conditas, quod etiam Manichaei haeretici consenserunt. Secundum hanc opinionem hic iste loqui videtur : quod videlicet, quamdiu apud Deum sunt animae, majorem vim et intelligentiam habeant, sed descendentes in corpora oblivisci ea quae noverant, quae postea paulatim discendo recordantur. Mathematici etiam dicunt quod descendentes ad corpora animae, primum veniunt in Cancrum, in excelsiore parte coeli, ubi sol in aestate facit longissimos dies ; deinde in Leonem ; sub Leone est serpens cum Cratere et Corvo ; Crater vero ille significat poculum oblivionis. Provinciam incipiunt oblivisci gloriae illius et beatitudinis, quam viderant. Quam sententiam nos non recipimus ; credimus enim humanis corporibus formatis animam creari nec ante animam esse, quam corpus formatum sit » (2). Après quoi, d'ailleurs, il sauve Boèce en ajoutant que Boèce doit entendre cette chute en un sens moral : plus l'âme s'éloigne de Dieu, plus elle l'oublie, idée que saint Paul lui-même développe dans une épitre.

Nous aimerions savoir comment ce commentaire jugeait l'interprétation érigénienne du chant 9 par Remi ; mais aucun manuscrit n'a satisfait notre curiosité.

4. — Bovo de Corvey.

A défaut, nous avons heureusement un excellent témoin de querelles que suscitèrent dans la Chrétienté ce chant 9 et l'interprétation de Remi : c'est le fameux commentaire que l'abbé de Corvey, Bovo II écrivit, quelques années après Remi, pour l'évêque de Châlons-sur-Marne, son parent (3). Haute intelligence,

---

(1) Ms. 10400 de Paris, f° 90 r°-93v°, xe s. Ce fragment se compose de deux feuillets mal reliés et va de Pp. 116, 44 à 128, 75. Il faut donc le lire dans l'ordre suivant : f° 90 r°, 90 v°, 93 r°, 93 v°, 92 r°, 92 v°, 91r°, 91v°. Plusieurs marges ont leur bord coupé.

(2) Pp. 124, 16 et ms. 10400, f° 92v°.

(3) Voir Endres (J.-A.), *Studien zur Geschichte der Frühscholastik*, dans *Philosophisches Jahrbuch*, t. XXV (Fulda, 1912), p. 364-367. Pei-

esprit profondément chrétien, Bovo ne se paie pas de mots, et son commentaire, destiné à un homme instruit, va au fond des choses.

Le prologue en est particulièrement curieux ; Bovo s'excuse d'avoir dû, dans son commentaire, exposer si longuement les dogmes platoniciens ; mais le poison lui-même a son utilité : il sert à fabriquer l'antidote ; et saint Augustin, dans la *Cité de Dieu*, n'a-t-il pas exposé les théories des païens et des Manichéens pour mieux les réfuter (1) ?

C'est qu'il est dangereux de lire Boèce : « Quisquis illorum Boetii versuum intelligentiam indagare cupit... imprimis admonendus est non solum in his versibus, sed et in multis locis ejusdem operis, quod *Consolationis Philosophiae* titulo praenotatur, quaedam catholicae fidei contraria reperiri : quod ideo mirum est, quia libellum quemdam ejusdem auctoris de sancta Trinitate valde praeclarum legi, et alium contra Eutychen et Nestorium haereticos, quos ab eodem esse conscriptos, quisquis aliis ejus libris legendis operam impendit, ut ego ab adolescentia feci, ex ipso elegantis styli quodam proprio nitore, indubitanter agnoscit. Quod tamen utcunque se habeat, certum est eum in his libris nihil de doctrina ecclesiastica disputasse, sed tantum philosophorum et maxime Platonicorum dogmata legentibus aperire voluisse » (2). On le voit, Bovo saisit déjà toute l'acuité du problème qui devait passionner les érudits du XIXe siècle ; mais, mieux avisé qu'eux, après avoir mis en doute l'authenticité des opuscules théologiques, il reconnaît qu'ils sont authentiques, ainsi que la *Consolation* ; et il ne tombe pas non plus dans l'errreur inverse, celle de Remi et des érudits du XXe siècle qui veulent à tout prix christianiser la *Consolation*.

Ne croyons pourtant point, parce que Bovo discerne avec clairvoyance les sources païennes du chant 9, qu'il soit un ennemi acharné de Boèce. Son impartialité est remarquable ; il consent à accepter tout ce qu'il ne se voit pas contraint de rejeter.

PER (p. XXXXI) semble indiquer, que l'auteur aurait commenté aussi d'autres chants de Boèce ; nous n'avons pu contrôler cette affirmation ; elle est malheureusement peu vraisemblable, car ce commentaire sur le chant 9, avec son prologue et sa conclusion, semble former un tout.

(1) Rééd. dans Migne, *P. L.*, t. LXIV col. 1239B. Noter que par suite d'une erreur de pagination, la col. 1245. est avant la col. 1243.

(2) *Ibid.* col. 1239D et 1240A.

C'est ainsi qu'il admet le terme *sator* appliqué à Dieu, même s'il n'est pas une simple métaphore, comme l'assurait Remi (1). Il admet même le *Qui tempus ab aevo ire jubes*, parce qu'il a oublié de rapprocher ce vers du passage où Boèce définit la perpétuité et l'éternité, et qu'il n'a pas saisi la dangereuse théorie de la perpétuité du monde qui se cache sous ce vers (2). Il note que le *das cuncta moveri* n'est pas contraire à la pensée de saint Augustin et se réjouit que philosophes païens et théologiens chrétiens s'accordent pour dire que la seule bonté de Dieu l'a poussé à créer (3).

Mais déjà Bovo se voit obligé de recourir à Platon pour expliquer Boèce et il note au passage que toute la *Consolation* est inspirée de Platon ; il a d'autant plus de mérite à s'en être aperçu, qu'il ne connaît directement ni le texte du *Timée* ni sa traduction par Chalcidius : c'est dans notre premier commentaire anonyme qu'il a puisé sa glose sur la Trinité platonicienne : « Deum, exemplar, materiam » (4) que lui confirme un passage de saint Jérôme dans son Prologue sur la Genèse ; c'est au *Commentaire sur le Songe de Scipion* de Macrobe qu'il emprunte un passage du *Timée* pour expliquer la théorie boécienne des nombres (5).

Jusqu'ici, Bovo n'a rien condamné ; il a même consenti, pour expliquer les vers de Boèce sur les éléments, à développer les théories cosmologiques de son temps, en ajoutant toutefois : « Sed cum nos secundum astronomiae praeceptores de ambitu coeli, quo terram, licet per amplissima et immensurabilia spatia, putant undique circumcingi, aliquid disputamus, absit ut nos quisquam vel hoc contentiose astruere, vel antipodarum fabulas recipere arbitretur, quae sunt fidei Christianae omnino contra-

---

(1) Pp. 70, 1 et Migne, col. 1240A : « Quamvis hic *sator* pro conditore non proprie, sed metaphorice positum videatur, tamen hoc auctores ita frequenter utuntur ». Remi avait dit : « *Sator* metaphora est ab animali ad creatorem ».

(2) Pp. 70, 2 et Migne, col. 1240B : « Quod autem incipit et non desinit, sed manet immortale, sempiternum vocant », tandis que pour Boèce le monde sempiternel ou perpétuel n'a ni commencement ni fin.

(3) Pp. 71, 4 et Migne, col. 124OC.

(4) Pp. 71, 7 et Migne, col. 1241 A. Voir ci-dessus p. 49.

(5) Pp. 71, 10 et Migne 1241 C citant Macrobe I, 6 (éd. Eyssenhardt, p. 499).

ria » (1). Mais il prévient maintenant qu'il a scrupule à continuer son commentaire et qu'il devra faire effort pour exposer la pensée de Boèce, telle qu'elle est et non telle qu'elle devrait être (2).

Boèce en effet parle de l'Ame du monde ; Bovo s'aide, pour commenter ce passage, de Servius et d'un nouvel extrait du *Timée* conservé par Macrobe (3). Il rejette l'interprétation que Remi donnait de sa « triple nature » et y substitue l'explication plus pertinente : « *λογικὸν, αἰσθητικὸν, φυτικόν* » (4). Mais il n'ajoute aucune foi à toutes ces théories et refuse de commenter longuement l'idée de l'harmonie du monde, quoiqu'il connaisse une foule de livres des plus grands philosophes sur le sujet (5). Il s'étend au contraire sur le vers 15 : *Quae cum secta duos motum glomeravit in orbes* qu'il explique par le mouvement du ciel et le mouvement inverse des planètes, mais prend soin de préciser : « Oportet igitur in hoc loco rei veritatem acriter intendere, et hanc philosophicis longe separare figmentis, ut istam coeli ac siderum mirabilem in diversa circumvolutionem non ignotae nobis mundi Animae, sed omnipotentis Dei ineffabili fieri virtute credamus » (6). Bovo distingue donc ce qui, chez Boèce, est science astronomique, acceptable pour un chrétien, et ce qui est théorie philosophique d'origine païenne.

D'après cette méthode, qui est pénétrante, il va condamner avec vigueur la théorie de la préexistence des âmes comme il vient de condamner la théorie de l'Ame du monde. Quoique l'expression, « char de l'âme » qu'emploie Boèce n'ait pas alarmé Bovo qui par ignorance de Proclus et d'Hiéroclès, l'a interprétée symboliquement, il a très bien saisi que Boèce prenait à son compte la dangereuse théorie de la descente des âmes dans les corps et croyait aussi aux âmes des astres. Après avoir exposé en détail ces curieuses théories, Bovo s'emporte malgré lui : « Sed quis tam demens est ut haec monstruosa commenta procul a fide sua non removeat ? Scire tamen ea vel ad hoc tantum prodest, ne quis, dum haec a doctissimis auctoribus aliis verbis expressa legerit,

---

(1) Pp. 71, 11-12 et Migne, col. 1242C.
(2) col. 1242D.
(3) Pp. 71, 13 et Migne, col. 1243A-B, citant VIRGILE, *En*. VI, 724-727 et MACROBE, I, 14 (Eyssenhardt, 539).
(4) col. 1243C. Voir ci-dessus p. 36 sur Remi.
(5) col. 1244A.
(6) Pp. 71, 15 et Migne, col. 1245A.

(non hoc, sed aliud aliquid quod verum sit, eos dicere existimans), in errorem dulci sermonum compositione ducatur. Ecce enim, dum idem Boetius in quinto hujus operis libro dicit « *humanas animas liberiores esse necesse est, cum se in mentis divinae speculatione conservant, minus vero cum dilabuntur ad corpora, minusque etiam cum terrenis artibus colligantur* » (1), quis hoc eum de descensu animarum dicere intelligeret, nisi hanc philosophorum sectam prius compertam haberet? » (2). Bovo accuse Boèce d'avoir enveloppé ses termes, pour les rendre à double sens : chrétien et païen ; il excuse Remi qui, nous l'avons vu, donnait précisément à cette phrase du livre V un sens chrétien (3). Il est trop bon pour Remi, dont le contre-sens est volontaire, et peut-être trop dur pour Boèce. Il se peut toutefois que sa première phrase : « Sed quis tam demens est... » soit un reproche caché, mais sanglant à l'adresse de Remi ; de même, Bovo, avec une grande loyauté, corrige immédiatement sa sévérité à l'égard de Boèce en avouant que saint Jérôme lui-même a bien accordé une âme au soleil et à la lune. Malgré une telle autorité, Bovo conclut d'ailleurs avec bon sens : « Porro vel angelicum vel humanum spiritum his sideribus esse permixtum aut in eis conversari, non videtur omnino credibile » (4).

Quant à l'invocation finale, qui peut plus facilement passer pour chrétienne, Bovo se dispense de l'expliquer puisque le sens en est clair ; mais il nous donne sur ces derniers vers son impression, qui témoigne d'un esprit singulièrement pénétrant : « Fateor tamen videri mihi quaedam in his verba philosophorum redolere venenum ; sed quoniam ea catholicae aures rectius accipere et in meliorem partem interpretari solent, et ob hoc fidei non nocent, id gratanter accipio, atque de his censui reticere » (5). Ainsi, même dans ces derniers vers, Bovo découvre les expressions suspectes ; ce n'est que par respect des précédents commentateurs et pour éviter le scandale des fidèles, qu'il ne les attaque point.

Un tel commentaire dénote des qualités vraiment surprenantes,

---

(1) Pp. 124, 15 sqq.

(2) Pp. 71, 18 sqq. et Migne, col. 1246A-B.

(3) Glose mentionnée, ci-dessus, p. 64 au bas. Noter aussi le rapport avec la glose du *Parisinus* 10400, citée ci-dessus p. 66.

(4) Migne, col. 1246C.

(5) Pp. 71, 22-28 et Migne, col. 1246D.

et certaines très modernes : une intelligence peu commune, qui pose et résout les problèmes avec acuité ; un souci d'impartialité inouï au xe siècle ; une sensibilité religieuse assez éveillée pour discerner immédiatement et rejeter avec horreur toute théorie qui menace la foi. Il ne manque à Bovo qu'une connaissance directe du *Timée* et quelques lueurs sur les derniers néo-platoniciens ; faute de quoi il n'a pu, malgré son sens historique, juger tout-à-fait sainement le cas de Boèce.

5. — L'ANONYME DU MANUSCRIT D'EINSIEDELN 302.

Cette connaissance directe du *Timée*, les hommes du xe siècle pouvaient pourtant l'acquérir grâce à la traduction de Chalcidius : on peut imaginer qu'un savant moine, incité par la lecture du commentaire de Bovo à chercher des sources platoniciennes au chant 9, ait songé à en rapprocher le *Timée* de Chalcidius, dont il disposait dans sa bibliothèque ; de fait, l'auteur du second commentaire anonyme que nous avons découvert dans un manuscrit d'Einsiedeln (1), interprète le chant 9 uniquement à l'aide du *Timée* ; « *Invocatio haec*, dit-il en manière de préambule, *ad integrum ex Platonis dogmate sumpta est* » (2) ; et il donne aussitôt un bref, mais excellent résumé des principales idées du *Timée* qui se trouvent exprimées par Boèce dans ce chant 9 ; il ne craint pas de citer mot-à-mot le texte de Chalcidius, pour prouver qu'il le connait bien, mais il le cite à propos : telle phrase de Platon exprime l'idée que la seule bonté de Dieu le poussa à créer ; telle autre, l'idée de la création à partir de la matière en chaos ; telle autre, l'idée que le monde est un animal parfait (3). Le texte de Boèce est admirablement compris à la lumière de ces citations, et succinctement, mais clairement expliqué : pour la première fois, la triple nature de l'Ame du monde est intelligemment interprétée grâce à la traduction de Chalcidius (4). Quoique l'auteur semble avoir connu le commentaire de Remi, il ne cède pas du tout à la tentation de christianiser le texte de Boèce ; de même, quoiqu'il semble avoir connu le com-

---

(1) Ms. d'Einsiedeln, 302, p. 27, xe s.
(2) Voir notre édition, ci-dessous p. 124.
(3) Voir ci-dessous, p. 124-125 et les renvois.
(4) Voir ci-dessous, p. 125.

mentaire de Bovo, auquel il emprunte son explication du vers 15 (1), il se garde bien de critiquer quoi que ce soit du point de vue de la foi ; c'est l'œuvre d'un savant qui se contente d'expliquer un texte par ses sources sans se permettre de le juger quant au fond. Par suite, il est infiniment regrettable que la seconde moitié de ce commentaire soit perdue pour nous ; la théorie du « char de l'âme » y eût peut-être enfin été comprise à sa juste valeur.

C'est en effet un caractère commun à ces deux commentaires de Corvey et d'Einsiedeln, qu'ils n'ont eu aucun succès. Et pourtant, outre leurs qualités propres, la fougue chrétienne de l'un, la sérénité philosophique de l'autre, ces deux commentaires nous intéressent au premier chef, puisque tous deux parviennent en quelque mesure, par une recherche des sources, à interpréter d'une façon historiquement juste la pensée de Boèce. Bovo et l'anonyme d'Einsiedeln ont fait vraiment œuvre de savants, non de vulgarisateurs ; ils ne furent certainement connus que d'un petit nombre de doctes.

6. — Le réviseur de Remi.

Ils eurent pourtant un résultat : c'est qu'un disciple de Remi, qui les a certainement connus tous les deux, sentit le besoin de reviser le commentaire de son maître sur le chant 9 ; il cherche, en le modifiant le moins possible, à le justifier d'un reproche de Bovo et à le faire profiter des découvertes de l'anonyme d'Einsiedeln. Il avoue comme celui-ci dans son préambule que le chant 9 est essentiellement platonicien, mais cherche à excuser Boèce : « Invocatio est ad Deum, in qua Platonicum dogma subtilissime introducit, sicut conveniebat Philosophiae » (2). Il repousse plus vigoureusement que Remi l'idée maintenant périmée que l'Ame du monde est identique au soleil : « Quem solem triplicis esse naturae diexrunt, videlicet quia ejus substantia est calor et splendor ; sed non satis praesenti loco congruit in hanc animam accipi, quoniam non potest prosequi ratio » (3). Au contraire, il défend contre une critique formelle de Bovo l'interprétation

(1) Sur le mouvement inverse du ciel et des planètes ; Voir ci-dessus p. 69 et ci-dessous p. 126.

(2) Ms. de Paris 6401A, f° 45r°.

(3) Ms. de Paris 6401A, f° 45v°.

préférée de Remi qui disait cette nature triple parce que l'âme est raisonnable, irascible et concupiscible et il place cette théorie de Remi sous le quadruple patronage d'Augustin, Cassien, Claudien et Cassiodore (1). Avec cette revision du chant 9, le commentaire de Remi aura encore un beau succès pendant tout le XIe siècle (2).

7. — Adalbold d'Utrecht

Le commentaire d'Adalbold, évêque d'Utrecht, nous prouve qu'au début de ce siècle la *Consolation* servait à l'enseignement et était toujours étudiée à la lumière des interprétations de Remi (3). En effet ce commentaire, qui a un caractère scolastique très accusé, ne fait que développer longuement le commentaire de Remi sur le chant 9 et conserve sa méthode et son esprit.

Cette méthode (appelée d'un bien vilain mot « méthode concordiste ») consiste à mettre en harmonie la philosophie païenne et les données de l'Écriture ; les philosophes auraient eu par avance une révélation plus ou moins explicite de la vérité, comme Adalbold le dit de Platon et d'Hermès : « Uterque eorum caecus sub tenebris palpavit quod Boetius, exorto veritatis lumine, vidit ; vidit, inquam, non oculis corporis, sed oculis cordis. Mundum vidit perpetua ratione regi, qui intellexit illum per sapientiam Dei, id est per Filium Dei, non tantum factum esse, sed etiam gubernari. Haec est ratio quae apud Platonem benivolentia, apud Hermetem bona voluntas, apud Psalmistam benignitas vocatur » (4). On le voit, Adalbold, comme Remi, interprète les mots : *ratione perpetua* par : le Verbe de Dieu. Il ne donne pas aux mots *aevum* et *perpetuus* le sens précis que Boèce y attachait, et les tient pour synonymes d'*aeternitas, aeternus* (5). Mais le voilà bien embarrassé par l'expression *summi forma boni* qu'emploie la Philosophie de Boèce : si le souverain bien est formé, n'est-il pas inférieur à celui qui l'a formé ? Comment la Philo-

---

(1) Voir la glose citée ci-dessus p. 49.

(2) Voir notre tableau des manuscrits ci-dessous, p. 123.

(3) Voir Moll (W.), *Bisschop Adelbolds commentaar op een metrum van Boethius* dans *Kerkhistorisch Archief*, Derde Deel (Amsterdam, 1862), p. 166-213.

(4) Ms. de Paris 7361, fo 47ro (Nous renvoyons au manuscrit parce que l'éd. Moll est défectueuse ; voir nos critiques ci-dessous p. 126 et suiv.)

(5) On trouvera le texte de Boèce ci-dessous, p. 90.

sophie peut-elle l'appeler souverain bien, dans ces conditions, mais comment peut-elle se tromper? « Sicne verbo Philosophiae repugnabimus? Illa hic introducitur ad loquendum, quae cum Creatore aderat, quando formata sunt omnia. Si huic repugnabimus, pro certo deficientes expugnabimur » (1). Quel crédit attaché aux paroles de Boèce! Mais rassurons-nous : l'objection stupide que soulève Adalbold n'est qu'un procédé d'école, et la Philosophie elle-même est censée la résoudre ; elle la résout, naturellement, en reprenant la théorie érigénienne de Remi : « Bonorum ergo operatio summi boni est apparitio. Itaque forma summi boni dicitur, non quia sit formatum, sed quia formando cetera formam apparitionis suscepit » (2).

Ni la doctrine de la matière en chaos, ni la doctrine des types à partir desquels Dieu aurait organisé cette matière n'embarrassent Adalbold qui propose des interprétations chrétiennes plus ou moins fantaisistes. Il développe à propos du *Tu numeris elementa ligas* ces ennuyeuses théories des nombres à l'usage des élèves, que développeront encore les commentaires postérieurs ; une figure y est jointe, destinée aux élèves qui n'auraient pas compris (3). Heureusement, la théorie des syzygies, reprise de Remi, est moins longuement exposée et la suite du commentaire sera plus intelligente et plus originale.

Adalbold a l'heureuse idée, pour expliquer la triple nature de l'Ame du monde, de recourir au commentaire de Boèce lui-même sur l'*Isagoge* de Porphyre : l'âme du monde fournit la vie aux végétaux, la vie et le sens aux animaux, la vie, le sens et la raison aux hommes ; de là sa triple nature. Mais le *cuncta moventem* embarrasse Adalbold : comment l'Ame du monde peut-elle tout mouvoir, alors que la terre est immobile? Feinte objection ; nouveau prétexte pour instruire les élèves de la différence entre les mots *immutatio, commutatio, transmutatio* : la terre est mûe *secundum commutationem* en faisant germer les plantes. Quant au *per consona membra resolvis*, il désignerait le mode unique de reproduction des végétaux, des animaux et des hommes, « mortificato videlicet semine » (4).

(1) Ms. 7361, f° 48v°.
(2) Ms. 7361 f° 49r°.
(3) Ms. 7361, f° 51v°.
(4) Ms. 7361, f° 53r°.

Cela dit, Adalbold se permet enfin de porter un jugement sur la théorie de l'Ame du monde : telle que Boèce l'entend, elle est acceptable ; quant aux philosophes païens, ils avaient tort de l'adorer comme Dieu, mais leur erreur est pardonnable : « In hoc enim quod ei vim vivificationis imputabant, non veritatem, sed veri similia tenebant ; minister est quippe vivificationis, non magister » (1). Pour son compte, l'évêque d'Utrecht n'hésite pas à admettre l'existence de cette Ame ; elle est au service de Dieu et produit les lois naturelles : le cours des astres, la pluie et le beau temps, même la vie ; il n'a donc même pas besoin, comme Remi, de solliciter le texte de Boèce pour le christianiser, puisque lui, chrétien, admet sans peine toutes les théories platoniciennes.

Il va encore nous apprendre jusqu'où la crue du néo-platonisme avait fait monter le crédit de Boèce ; en effet, Adalbold est un prudent, un modéré, dans son admiration pour Boèce, relativement à d'autres commentaires aujourd'hui perdus. Non qu'il condamne jamais Boèce : comme Remi, il interprète symboliquement la théorie du char de l'âme ; avec Remi il admet que les mots *animas vitasque minores* désignent les hommes et les bêtes, et non les anges et les hommes, comme le croyait l'Anonyme de Saint-Gall. Mais il nous apprend que d'autres étaient bien plus hardis, qui osaient soutenir que la théorie essentiellement païenne du char de l'âme résolvait les difficultés soulevées par la théorie de la création chez saint Jérôme et saint Augustin : « Insuper has animas sic in coelum terramque seri dicunt, quasi ante creatas et postmodum satas, per hoc quod praeposuit : *et levibus sublimes curribus aptans*. Asserunt enim non posse eas levibus curribus aptari, nisi creatas, sicque quaestionem de anima, apud Hieronymum et Augustinum insolutam, per haec verba Boetii solvere contendunt. Hi de creatione animae quibuscunque verbis velint sibi satisfaciant ! Ego cum Hieronymo et Augustino malo inscius haberi, quam erroris filius scius videri. Eas Deum creare fateor et scio ; qualiter autem creet, quia consiliarius ejus non sum, penitus ignoro » (2). Il est très regrettable que le commentaire qui contenait ces audacieuses théories ait disparu, soit par hasard, soit qu'il ait été jugé dangereux et détruit systématiquement lorsque l'engouement platonicien fut passé. La

(1) Ms. 7361, f° 53r°.
(2) Ms. 7361, f° 53r°.

fin du commentaire d'Adalbold n'a plus grand chose à nous apprendre ; les derniers vers du chant 9 se laissent facilement interpréter en un sens chrétien : la loi de bonté et le feu qui convertissent l'âme à Dieu sont, au gré d'Adalbold, l'Évangile et le Saint-Esprit ; il n'a pas de peine non plus à rendre chrétienne l'invocation finale, en changeant l'ordre des termes : « *Principium* humanitatis per creationem, *semita* per legem, *dux* per prophetias, *vector* per Evangelii gratiam, *terminus* sive per redemptionem, sive per universae carnis examinationem » (1).

Ainsi, la *Consolation* de Boèce a fait l'objet, aux IXe et Xe siècles, de plusieurs âpres controverses dont les commentaires conservés nous font entendre un faible écho. Les passages où Boèce expose ses théories les plus nettement platoniciennes sont déjà repérés et soulignés. Si les commentateurs en ignorent les sources précises et leur origine païenne, ils sentent pourtant qu'elles ne sont pas orthodoxes. Seul Remi les approuve sans réserve, mais il glisse lui-même jusqu'au bord de l'hérésie.

---

(1) Ms. de Paris, 7361, f° 56v°.

CHAPITRE TROISIÈME

LES COMMENTAIRES DU XII[e] SIÈCLE.

1. — La « Consolation » au xi[e] siècle.

Après le commentaire d'Adalbold, l'ardeur des glossateurs baissa. Le xi[e] siècle ne vit pas d'œuvre nouvelle. Faut-il attribuer ce fait à un recul général de la culture ou parler d'un recul du crédit de Boèce ?

Le témoignage d'Othlo de Saint Emmeran, un maître du xi[e] siècle, montre que les études de dialectique et de philosophie paraissaient alors dangereuses : « Peritos autem dico magis illos qui in sacra scriptura quam qui in dialectica sunt instructi ; nam dialecticos quosdam ita simplices inveni, ut omnia sacrae scripturae dicta juxta dialecticae auctoritatem constringenda esse decernerent magisque Boetio quam sanctis scriptoribus in plurimis dictis crederent » (1). Il les néglige systématiquement, et Boèce lui-même ne trouve pas grâce à ses yeux : « Major enim cura mihi est legendo vel scribendo sequi sanctorum dicta quam Platonis vel Aristotelis ipsiusque etiam Boetii dogmata » (2).

---

(1) Cité par Grabmann, *Geschichte der scholastischen Methode*, t. I, p. 230.

(2) Cité dans *M.G.H.* in f°, t. IV, p. 521, n. 12. Rapprocher de ce texte l'amusante anecdote du *Liber de restauratione S. Martini Tornacensis* sur un maître de l'endroit : « .... adhuc mundanae sapientiae deditus magis delectabatur lectione Platonis quam Augustini. Cum ergo post duos fere menses Boetium *de Consolatione philosophiae* discipulis legens ad quartum librum in quo de libero arbitrio disserit pervenisset, recordatus empti libri (le *de libero arbitrio* de saint Augustin) cogitansque si quid dignum memoria in eo posset inveniri, quem de eadem materia constabat intitulari, vocato ministro suo, jussit sibi eum deferri.... » ; désormais le maître abandonne Boèce pour Augustin et devient pieux (*Herimanni liber de restauratione S. Martini Tornacensis*, dans *M. G. H.* in f°, t. XIV, p. 275, 15 sqq.)

Son attitude n'est pas un cas isolé : de tous les commentaires carolingiens, on ne recopie alors que celui de Remi, précisément parce qu'il christianisait l'œuvre de Boèce.

Au XIIe siècle au contraire, la *Consolation* connut un regain de faveur et nous pouvons vérifier, grâce au témoignage de Conrad de Hirschau, qu'elle était alors une œuvre classique ; dans son *Dialogus super auctores*, le maître explique à l'élève pourquoi Boèce qui était chrétien ne cite jamais les Écritures : « *Discipulus.* — Admiratione dignum videtur, quod vir iste totus catholicus Fortunam totiens in hoc opere ponit et testimoniis divinis litteram elegantem vacuam ostendit. *Magister.* — Hujus rei causa est et prima quidem, quod qui inter hostes veritatis versabatur, si testimoniis Scripturae cingeret opus quod fecerat, incredulorum malitia combureret quod non intelligebat ; secunda causa est quod vir prudentissimus ad incertos temporalium eventus demonstrandos ratione magis uti voluit quam Scripturarum auctoritate, ut vel sola ratione mundi contemptum persuaderet, qui tunc temporis nihil ex auctoritate divina ex perverso interprete vel lectore perficeret » (1).

2. — Le commentaire de Guillaume de Conches

De fait, quatre nouveaux commentaires datent de cette époque. Le seul qui ait été étudié est le commentaire de Guillaume de Conches que Charles Jourdain a jugé, croyons-nous, trop sévèrement (2). S'il est vrai qu'il emprunte à Remi une bonne part de son information mythologique et philologique (3), Guillaume de Conches fait pourtant œuvre originale : son interprétation du chant 9, en particulier, marque, nous le verrons, un gros progrès philosophique par rapport à celle de Remi. Ce commentaire mérite aussi l'attention par la diffusion qu'il a eue : aux XIIe et XIIIe siècles, il s'est répandu par l'Europe en se substituant

(1) Conrad de Hirschau, *Dialogus super auctores* (éd. Schepss, Würzburg 1889, p. 60-61).

(2) Charles Jourdain, *Des commentaires inédits de Guillaume de Conches et de Nicolas Traveth sur la Consolation de Boèce*, dans *Notices et extraits de manuscrits....*, t. XX (1862), II, p. 40.

(3) Nous pouvons même préciser que son exemplaire du texte de Remi portait le commentaire du chant 9 sous sa forme révisée.

à celui de Remi d'Auxerre qui avait fait autorité, en dépit de certaines résistances, aux xe et xie siècles (1).

Jourdain qui a publié une excellente étude sur ce commentaire n'en a pourtant pas épuisé l'intérêt : comme tous les commentaires dont nous venons de parler étaient inédits ou même inconnus à l'époque où il écrivait, il n'a pu apercevoir que celui de Guillaume de Conches était l'aboutissant d'une élaboration plusieurs fois séculaire qui correspond au développement de la pensée du ixe au xiie siècle. Il y a plus : s'il est vrai que Jourdain a connu et publié certains des passages les plus intéressants du commentaire de Guillaume, nous avons acquis la conviction qu'il ne l'a pas lu d'un bout à l'autre sans interruption ; il reste beaucoup à glaner après lui.

C'est ainsi qu'une glose du plus haut intérêt pour l'histoire littéraire lui a échappé : Guillaume qui défend Boèce contre le reproche d'avoir admis avec Platon la préexistence des âmes, fait l'observation suivante : « Sed quod Plato voluisset omnes animas simul creatas fuisse, nusquam invenitur ; sed impositas esse stellis et descendere per planetas, hoc quidem invenitur. Sed dictum est hoc in *O qui perpetua* per integumentum, et hoc idem ostendemus, Deo annuente vitam, super Platonem » (2). Guillaume renvoie donc à son propre commentaire du chant 9 où nous trouvons en effet cette question plus longuement traitée (3) ; mais en outre il annonce qu'il traitera plus à fond ce sujet dans un commentaire sur Platon (4) ; cette glose confirme péremptoirement l'attribution à Guillaume d'un commentaire sur le *Timée* ; elle établit du même coup la chronologie des œuvres de Guillaume de Conches : il a écrit successivement son commentaire sur la *Consolation*, son commentaire sur le *Timée* et le *De*

(1) Voir le tableau ci-dessous p. 129 et suiv.

(2) Ms. d'Orléans 274, p. 37 (colonne a).

(3) Pp. 71, 19 et Jourdain, *op. cit.*, p. 77 : « Sed quia videtur Plato hoc habere, videamus quid intellexerit Plato, quid Boetius sequendo Platonem. Istud nusquam videtur in Platone, quod simul omnes animae creatae sunt... ».

(4) De même dans la glose du ms. d'Orléans 274, p. 14, col. b. : « Unde vero illa exustio vel illud diluvium contingat super Platonem exponemus ». Cf. encore la glose citée par Parent, *op. cit.*, p. 120 d'après le *Paris. lat.* 14380. fo 98vo : « sed quia super Platonem multa de his sumus dicturi, taceamus interim » (à propos de la notion de temps). Cette glose est remplacée dans le ms. d'Orléans par celle que nous citons ci-dessous p. 90 et n. 3,

philosophia mundi (1). L'œuvre qui nous occupe date très vraisemblablement des environs de l'année 1125, lorsque Guillaume, après avoir reçu l'enseignement de Bernard de Chartres, venait d'ouvrir lui-même une école à Paris et s'y trouvait en butte aux attaques les plus virulentes (2). La nécessité de recourir constamment au *Timée* pour interpréter la *Consolation* l'engagea ensuite à commenter Platon ; sa culture ainsi complétée, il pourrait constituer son propre système du monde et l'exposer dans son grand œuvre : le *De philosophia mundi* (3).

Les trois autres commentaires, tous anonymes, présentent un moindre intérêt. Nous nous y attarderons moins longtemps.

3. — L'anonyme des *Reginenses* 72 et 244.

L'un d'eux a été découvert récemment par Dom Wilmart dans deux manuscrits du fonds de la Reine à la Bibliothèque Vaticane d'après lesquels il en a édité quelques gloses (4). Nous l'avons retrouvé dans plusieurs autres manuscrits (5). A la vérité il ne mérite que l'oubli : c'est une pure paraphrase du texte de Boèce, très longue, mais dépourvue de toute originalité par rapport aux commentaires précédents.

4. — L'anonyme du manuscrit d'Erfurt

Un autre commentaire qui, d'après l'âge des manuscrits ne peut être postérieur au XIIe siècle, ne présente guère plus d'in-

(1) Voir Duhem, *Le système du monde*, t. III, p. 93 : une glose analogue à la nôtre assure que le commentaire du *Timée* est antérieur au *De philosophia mundi*. Ajoutons que dans le ms. 274 d'Orléans le commentaire sur la *Consolation* est suivi d'une page de gloses sur le *Timée* qui doivent être de Guillaume.

(2) Pour les dates de Guillaume, cf. Duhem, *ibid.*, p. 92.

(3) Cet ordre chronologique coïncide remarquablement avec celui que Mgr Grabmann, *Handschriftliche Forschungen und Mitteilungen zum Schrifttum des Wilhelm von Conches*, dans *Sitzungsberichte der Bayerischen Akademie der Wissenschaften*, philos.-histor. Abt. 1935, Heft 10, proposait pour d'autres raisons. Ajoutons que la *Consolation* a dû imprégner fortement Guillaume, puisqu'il la cite plusieurs fois encore dans sa dernière œuvre, le *Dragmaticon Philosophiae* (cf. sa préface éd. par Dom Wilmart, *Analecta Reginensia*, dans *Studi e testi*, t. 59 (1933), p. 265, 22-35).

(4) Dom A. Wilmart, *Analecta Reginensia*, dans *Studi e testi*, t. 59 (1933), p. 259-262.

(5) Cf. le tableau ci-dessous p. 131.

térêt. C'est celui que M. Silk a publié et qu'il attribue par erreur à Jean Scot (1). Outre les trois manuscrits, tous amputés de la fin, que connait M. Silk, il en existe quatre autres, ceux d'Heiligenkreuz f° 37r°, de Paris 16093 f° 69r°, du fonds Ottoboni 899 et d'Erfurt Q 5 f° 1-82 qui contiennent tout ou partie du même commentaire. Le manuscrit d'Erfurt qui est complet lui aurait même permis de combler la lacune finale de son édition. Nous avons exposé plus haut (2) les raisons pour lesquelles l'attribution à Jean Scot n'était pas admissible. Une autre attribution est proposée par Schum, l'auteur du catalogue des manuscrits d'Erfurt : ce commentaire serait d'Hugues de Saint Victor parce qu'il s'identifie à celui qu'Amplonius décrit dans son catalogue de la façon suivante : « Item commentum Hugonis super de Consolatione aliud commenticulum super eisdem (*libris Boetii*) ». Cette identification n'est pas sûre, car le nom d'Hugues ne figure pas sur le manuscrit, dans son état actuel (3).

A supposer pourtant que l'auteur du commentaire se soit appelé Hugues, rien n'autorise à penser qu'il s'agisse d'Hugues de Saint Victor. Ce commentaire est en effet une pure compilation de ceux de Remi, d'Adalbold et, semble-t-il, de Guillaume de Conches. Il est l'œuvre d'un scribe borné, incapable d'une interprétation originale. Seul le début du chant 9 est commenté d'une façon qui laisse à penser que l'auteur de la compilation était imbû des idées platoniciennes en vogue au temps de Guillaume de Conches : « Sciendum quod quicumque de constitutione mundi digne tractant, tam catholici quam ethnici, duos mundos esse asserant : unum archetypum, alterum sensibilem » (4). Une telle compilation ne mérite pas qu'on s'y arrête davantage.

5. — L'anonyme du *Vaticanus latinus* 919.

Plus intéressant est le troisième commentaire anonyme, celui du *Vaticanus latinus* 919, quoiqu'il nous soit parvenu incom-

---

(1) E.-T. Silk, *Saeculi noni auctoris in Boetii consolationem philosophiae commentarius* (Papers and monographs of the American Academy in Rome, t. IX, Rome 1935).

(2) Voir ci-dessus p. 24 et suiv.

(3) On a déjà vu ci-dessus p. 51, n. 4 une mention erronée du même catalogue d'Amplonius.

(4) Ms. d'Erfurt Q. 5, f° 40v°. Cf. Silk, *op. cit.* p. 155, 16-20.

plet. Nous ne saurions trop déplorer de n'avoir pu en découvrir l'auteur qui se révèle un philosophe averti des problèmes de son temps. Il a dû vivre dans l'une des écoles rivales de Guillaume, car les problèmes sont abordés et traités de la même manière, mais dans un esprit tout différent. Il est l'un des théologiens que Guillaume ne cesse d'attaquer.

C'est qu'au lieu de l'enthousiasme fougueux que montre Guillaume pour les théories platoniciennes les plus hardies de Boèce, le commentateur anonyme observe une prudente réserve et manifeste parfois une réelle défiance, non seulement à l'égard de Platon qu'il connaît bien, mais même à l'égard de Boèce, malgré sa réputation de martyr catholique et presque de Père de l'Église. Rien ne sera plus instructif sur les débats du XIIe siècle que la comparaison de ces deux commentaires, dans la mesure où l'état de mutilation de l'anonyme la rend possible (1).

6. — La controverse entre Guillaume de Conches et l'anonyme du *Vaticanus lat.* 919.

Un homme comme Boèce, réputé catholique, mais philosophe dans l'âme, devait éveiller l'intérêt de Guillaume de Conches. Les audaces platoniciennes de Boèce couvriraient celles de Guillaume. Son commentaire destiné à l'enseignement est dans la lignée de ceux de Remi et d'Adalbold qu'il a connus. Mais les temps ont changé : Guillaume n'a même plus besoin de déformer les théories de Boèce pour les christianiser ; s'il ignore Ammonius et Proclus, il n'ignore pas tout ce que Boèce doit au *Timée* ; mais Guillaume lui-même est imbû de néo-platonisme. Il insiste complaisamment, dans son prologue (2), sur l'idée que Boèce, excellent catholique, a réfuté les hérétiques Eutychès et Nestorius ; mais il sait les sources de la pensée de Boèce, et glose, au cours de son commentaire : « *eleaticis studiis atque academicis*... In utroque enim studio nutritus fuerat Boetius, in Aristotelico in logica, in Platonico in physica » (3). Par la suite, le commentaire a souvent un aspect scolastique que Jourdain a bien remarqué : Guillaume insère de longs développements sur la di-

(1) Le fragment conservé va de Pp. 70, 2 à 94, 104.
(2) Ed. par Jourdain, *op. cit.*, p. 47.
(3) Pp. 5, 37 et ms. 274 d'Orléans, p. 5, col. b.

vision de la Philosophie, la théorie des marées ou l'interprétation des mythes (1). Ne nous y attardons pas. Telle de ces longues gloses présente pourtant un intérêt pour notre recherche : Boèce dit d'après Ptolémée que le quart de la terre à peine est habité ; Guillaume de Conches, qui appartient à l'école de Chartres où Macrobe était tenu en si haute estime (2), fait des efforts désespérés pour que cette affirmation de Boèce soit compatible avec la doctrine de Macrobe qui divisait la terre en cinq zônes, dont deux étaient habitables (3) ; d'où un long exposé des théories sur la division de la terre qui avaient cours au XIIe siècle.

Le commentaire sur le chant 9 nous intéresse surtout, car il nous révèle les controverses que le texte de Boèce suscitait alors. Guillaume, comme Remi, croit que le *ratione perpetua* désigne la raison divine qui gouverne le monde, mais il s'étonne que Boèce lui ait appliqué l'épithète *perpetua* et non *aeterna* qui eût mieux convenu (4) ; le mot *sator* lui semble indiquer une double étape dans la création : « Deus dicitur proprie elementorum et corporalium sator, quia ea sine praejacente materia creavit et ex eis, quasi ex semine, cuncta produxit » (5).

Le caractère scolastique du commentaire se marque par l'excessif développement des gloses sur les vers suivants : le *qui tempus ab aevo* sert de prétexte à Guillaume pour proposer diverses définitions de l'éternité et du temps entre lesquelles il opte ; de même, à propos du *das cuncta moveri*, il expose les six sortes de mouvements que distinguent les *Catégories* d'Aristote ; comme Adalbold et l'anonyme (6), il remarque que la terre, quoiqu'immobile dans l'espace, est mûe à d'autres points de vue : « Movetur ergo terra, cum habet generationem, cum alteratur in contrarias qualitates, cum aliquid de ea diminuitur, quamvis de loco ad locum non moveatur. Cum vero dicitur immobilis, ideo dicitur quia de loco ad locum vel in eodem loco non movetur ; convenienter ergo dictum est a Boetio : *das cuncta moveri* » (7). Le vers de Boèce sur la bonté de Dieu est commenté par

---

(1) Voir Jourdain, *op. cit.*, p. 49, 44, 55 et appendice.
(2) Voir Duhem, *Le système du monde*, t. III, p. 62-71.
(3) Pp. 44, 15 et ms. 274 d'Orléans, p. 15, col. a.
(4) Pp. 70 1 et ms. 274 d'Orléans, p. 18, col. a.
(5) Pp. 70, 2 et ms. 274 d'Orléans, p. 18, col. b.
(6) *Vat. lat.* 919, fo 198ro, col. a.
(7) Pp. 70, 2-3 et ms. d'Orléans 274, p. 18, col. b.

un long développement sur les œuvres respectives du Créateur, de la nature et de l'homme imitant la nature (1). Nous n'insistons pas sur ces passages, intéressants pour l'histoire de l'enseignement au XIIe siècle, mais qui ne nous apprennent rien sur les diverses interprétations que recevait l'œuvre de Boèce (2).

Au contraire, la glose sur *materiae fluitantis opus* suscitait alors des controverses passionnées qui nous intéressent au premier chef, car c'est précisément notre commentaire anonyme qu'attaque Guillaume, comme le montre le parallèle suivant :

ANONYME :

« *Materiae fluitantis.* Quidam circa hoc aberrant dicentes fluitantem materiam fuisse chaos in confusione. Dicebantque quod ante creationem mundi Deus illa quatuor elementa conjunxerat in unum ; et in hoc omnes poetae consenserunt ut Ovidius in prima pagina : « Unus erat toto naturae vultus in orbe, quem dixere chaos ». Dicebant quod illa moles nec supra nec infra tendebat, sed hoc falsum est. Si enim ita chaos ascenderet, sic oporteret aliquid esse vacuum supra coelum, aliquid esse situm sub terra. Quod falsum est quia elementa omnia loca occupant. Tamen auctores sic dixerunt, et Plato dicens : « Ab inordinata jactatione omnia Deus redegit in ordinem » (3).

GUILLAUME :

« *Materiae fluitantis...* Dicunt quidam fluitantem materiam esse elementa in chaos, id est in confusione, asserentes Deum in principio quatuor elementa et inordinata fecisse, ita quod terra modo deorsum secum trahens ignem descendebat, ignis aliquando terram secum sursum trahebat, aqua in longum, aer in latum. Qui mihi videntur ex verbis Platonis et aliorum philosophorum errare et contra divinam bonitatem haeresim maximam asserere. Sed quia quidam sub ostensione philosophiae et habitu religionis hanc praeteritam haeresim sommant reddendo inde falsam causam, sommae illorum resistamus » (4).

Les ennemis de Platon, dit Guillaume qui expose et réfute longuement l'argumentation de l'anonyme, l'accusent de diviser la création en deux temps : Dieu aurait créé d'abord les éléments en chaos, puis les aurait organisés (5).

---

(1) Pp. 71, 4 et ms. d'Orléans 274, p. 19, col. a.

(2) On trouvera un bon exposé d'ensemble des théories de Guillaume sur la création dans J. M. PARENT, *La doctrine de la création dans l'école de Chartres*, Paris, 1938, p. 29 et suiv.

(3) Ms. *Vat. lat.* 919, fo 198ro, col. b.

(4) Ms. d'Orléans, 274, p. 19, col. a.

(5) *Ibid.*, col. b.

Cette argumentation, selon Guillaume de Conches, n'a aucune valeur contre Platon. Que dit Platon? « Deum ex inordinata jactatione elementa reduxisse in ordinem, quod ita intelligendum est : Elementorum naturaliter contrarii sunt motus et inordinati. Nam terra naturaliter deorsum mittitur, ignis sursum, aqua in longum, aer in latum. Sed cum naturaliter essent inordinata, divina tamen operatio, ex quo fecit, ordinavit illa ita, dando scilicet terrae inferiorem locum, ubi non haberet quo ulterius tenderet, igni superiorem, ubi non haberet quo ascenderet... Ita ergo ex inordinata jactatione ea ordinavit, non quia umquam inordinata esset eorum jactatio aliter quam modo est, sed quia cum ex non esse possent inordinata <fieri> et natura essent talia, tamen unicuique dando convenienter ea ordinavit » ([1]). Le chaos, selon Guillaume de Conches, ce n'était que l'absence d'ornements ; et il explique longuement que le simple jeu des lois naturelles a produit les astres dans le ciel, la gent ailée dans les airs, la gent aquatique dans les eaux, puis les reptiles et enfin l'homme sur terre ; par exemple, les astres sont produits par l'eau que le feu a attirée en haut (évaporation) et coagulée ; de même, le limon de la terre, une fois desséché, produisit les reptiles et l'homme, « et hoc in divina pagina invenitur : hominem esse factum de limo terrae » ([2]). Si l'on demande pourquoi l'homme ne naît plus de la même façon, Guillaume répliquera que telle est la volonté de Dieu, puisque la première fois il l'a créé mâle et femelle. Bien plus, Guillaume s'irrite que sa cosmogonie rencontre des ennemis au sein de l'Église : « Sed cum moderni divini hoc audiunt, quia in Libris ita scriptum non inveniunt, obstrepunt statim, hoc ignorantes, quod auctores veritatis philosophiam rerum tacuerunt, non quia contra fidem, sed quia ad aedificationem fidei de qua laborant, non multum pertinebat ; nec volunt quod aliquid supra id quod scriptum est, inquiramus, sed ut rusticius ita simpliciter credamus ; et ita impletum est quod dicit propheta : *Erat plebs ut sacerdos* » ([2]).

La meilleure preuve que l'homme est sorti du limon par suite d'une évaporation due aux astres, c'est que l'homme ne peut vivre sans chaleur, alors que le limon est naturellement froid. Guillaume de Conches se défend avec âpreté contre les reproches

(1) Ms. 274 d'Orléans, p. 19, col. b.
(2) *ibid.*, p. 20, col. a.

d'un adversaire qui ne devait pas être imaginaire : « Si iterum dicat : hoc est divinae potentiae et miraculis detrahere, sic corpora rerum naturae adscribere, dicam : non » (1). Il prétend avec impudence que sa cosmogonie, issue de Platon par Boèce, est absolument conforme aux données de l'Écriture.

Pas plus que Remi, Guillaume n'hésite à assimiler les idées platoniciennes au Verbe de Dieu : « Archetypus mundus dicitur divina sapientia » (2). Mais le vers 9 le fait entrer dans des considérations nouvelles : certains assurent que chaque corps est composé de tous les éléments ; Guillaume proteste contre cette théorie et aussi contre l'excès inverse selon lequel les éléments sont si différents par nature qu'ils ne peuvent sortir l'un de l'autre ; il prétend être fidèle à la pensée de Platon et de Boèce en disant : « Materia ergo mundi sunt quatuor elementa, non illa stultorum ficticia » (2) et il éclaire le vers de Boèce en citant une phrase du *Timée* qui pourrait bien en être la source (3). Cette explication donnée, il propose d'ailleurs, mais avec quel mépris, l'interprétation habituelle : « Vel aliter, ne putent trutanni me ex ignorantia trutannicam non posuisse sententiam, breviter exponam » (4) ; il expose alors avec ennui la théorie des nombres et celle des syzygies que nous avons trouvées chez Adalbold et Remi, mais termine brutalement cet exposé au beau milieu : « Similiter inter aquam et ignem diligens lector inveniet, et sic de aliis ; hoc sapienti satis dictum est » (5).

Nous nous arrêterons moins longuement sur la fin du chant 9, car cette partie du commentaire fut déjà éditée et intelligemment étudiée par Jourdain qui en a compris l'intérêt (6).

Guillaume de Conches ne s'embarrasse pas des précédentes interprétations et déclare qu'il se contentera de donner la sienne ; de fait, la sienne est originale.

L'âme du monde est pour lui l'Esprit-Saint, c'est à dire l'amour divin qui produit la vie et comble de dons nos âmes indivi-

(1) Ms. 274 d'Orléans, p. 20, col. a.

(2) Pp. 71, 9 et ms. 274 d'Orléans, p. 20, col. b.

(3) Chalcidius, *Timée* 32 c.

(4) Ms. 274 d'Orléans, p. 21, col. a. Sur le mot *trutannus* qui se retrouve ailleurs dans ce commentaire, voir Jourdain, *op. cit.* p. 48, n. 2.

(5) Ms. 274 d'Orléans, p. 21, col. a.

(6) Jourdain, *op. cit.*, p. 52-54 et 75-80.

duelles ; il repousse avec horreur l'opinion des vieux commentaires qui assimilaient cette Ame du monde au soleil qui vivifie tout. Au reste, Guillaume ne nie pas que Boèce tienne du *Timée* sa théorie de l'Ame du monde, mais c'est Platon lui-même qui a conçu l'Ame du monde comme le Saint-Esprit. Dès lors, Guillaume commente d'une façon très pertinente les vers de Boèce à l'aide du *Timée*, mais où Bovo voyait un signe du paganisme de Boèce, Guillaume voit un signe du christianisme de Platon (1).

La difficulté commence, lorsque Boèce parle du char de l'âme ; elle se complique du fait qu'à la fin de la *Consolation*, Boèce revient sur le sujet pour adopter très explicitement la théorie de la descente des âmes ; Guillaume de Conches n'ignore pas que la doctrine de la préexistence et celle des âmes des astres sont taxées d'hérésies ; son attitude aux deux passages est très curieuse : il n'ose adopter ces doctrines, mais il ne veut à aucun prix condamner Boèce et Platon ; ce sont leurs ennemis qui leur attribuent ces doctrines ; ce sont ces ennemis que Guillaume condamne (2).

Guillaume de Conches nie que la doctrine de la création simultanée des âmes et de leur préexistence se trouve chez Platon. Il avoue au contraire que la théorie du char de l'âme, c'est à dire de l'âme posée sur un astre, se trouve chez Boèce et chez Platon, mais, tandis qu'au même passage l'anonyme condamne Boèce et les Platoniciens, Guillaume propose deux interprétations :

Anonyme :

« Hoc secundum philosophos dictum est qui dixerunt quod a principio mundi Deus creasset animas et in comparibus stellis collocasset eas et exspectarent donec Deus eas incorporet ; et cum incorporari debent, transeunt per planetas et a qualibet aliquam proprietatem accipiunt... sed magis

Guillaume :

« Anima posita est super stellas, quia per rationem animae transcendit homo stellas et super eas repperit Creatorem, et hoc habent animae a Deo, et idcirco dicit Plato Deum posuisse animas super stellas... Vel aliter : Deus posuit animas super stellas, id est ejus naturae fecit animas, quod

(1) Pp. 71, 13-17 et Jourdain, *ibidem*, p. 75-76.

(2) Jourdain (*ibid.*, p. 54), fait erreur lorsqu'il dit que Guillaume signale la théorie de Platon « non ut teneatur, sed ut cognita fugiatur ». Guillaume condamne l'interprétation des ennemis de Platon qui lui prêtent à tort cette théorie.

credendum est quod Deus quotidie novas animas creat, et hoc dicit Augustinus » (1).

effectu stellarum habent suum esse in corporibus... Non quod omnia dicam, quae contingunt homini, ex stellis evenire, sed quaedam, ut calores, frigora, quaedam infirmitates et similia » (2).

Après quoi Guillaume montre que ces deux interprétations s'appliquent aussi bien l'une que l'autre au texte du chant 9 ; pour l'autre passage de Boèce, Guillaume, plus embarrassé, se contente de renvoyer à sa glose du chant 9 et d'annoncer, nous l'avons vu, qu'il se propose de traiter la question plus à fond dans un commentaire sur le *Timée* (3).

Même attitude de Guillaume contre l'anonyme, lorsque Boèce fait allusion à la théorie platonicienne de la réminiscence ;

ANONYME :

« Hoc secundum philosophos qui volebant quod a principio mundi omnes animae essent creatae et in comparibus stellis locatae et ibi omnium haberent cognitionem; cum autem incorporentur, propter contagionem corporis omnia obliviscuntur ; cum aliqua sciunt, recordantur. *Tum ego*, dicit Boetius, *assentior vehementer Platoni*. Unde Boetius creditur non fuisse catholicus nec theologus. Qui, licet in multis fideliter dixerit tamen in multis non fideliter dixit » (4).

GUILLAUME :

« Hic quidam volunt Platonem et Boetium ejus sequacem damnare, imponentes Platoni quod voluerit <animas>, antequam in corporibus fuissent, tunc omnia scisse, sed adjunctas carni omnia oblivioni tradidisse, sed post studio recuperasse. Et hoc volunt probare per hoc quod dicit : *Quod quisque discit, immemor recordatur*, quia non est recordatio nisi rei prius scitae, sed hoc quod discit, non, cognovit postquam incoepit esse, ergo antequam in corpore esset anima, — nescientes modum loquendi Platonis loquentis de philosophia per integumenta » (5).

Ainsi, Guillaume de Conches accepte de Platon et de Boèce

(1) Ms. *Vat. lat.* 919, f° 200v°, sur Pp. 71, 18-21.

(2) Ms. d'Orléans, 274, p. 22 (éd. Jourdain d'après le ms. de Troyes, p. 77-78).

(3) Ms. d'Orléans 274, p. 37 sur Pp. 124, 15-20. Il est d'autant plus curieux que Jourdain ait omis cette glose capitale, qu'il cite les lignes précédentes (*op. cit.*, p. 54, n. 3). Peut-être est-ce le copiste du manuscrit de Troyes qui l'a omise.

(4) Ms. *Vat. lat.* 919, f° 203r°, col. a.

(5) Ms. d'Orléans 274, p. 24, col. b, sur Pp. 81, 16.

tout ce qu'il est possible d'accepter sans tomber trop évidemment dans l'hérésie ; mais il ne se résout même pas à condamner le reste et préfère l'interpréter symboliquement, comme il interprète symboliquement le mythe d'Orphée (1) ou la métamorphose des compagnons d'Ulysse ; à ce compte, il se croit encore prudent, car certains théologiens de son temps étaient plus hardis encore et allaient, par exemple, comme Guillaume nous l'apprend, jusqu'à prendre à la lettre la légende de la métamorphose des compagnons d'Ulysse (2).

Au reste, si Guillaume saisit très bien la pensée de Boèce et l'éclaire parfois en citant à propos les commentaires de Boèce sur le *Περὶ ἑρμηνείας* d'Aristote ou l'*Isagoge* de Porphyre (3), il ne se gêne pas, à l'occasion, pour christianiser la pensée de Boèce, comme l'avait fait Remi : le mythe d'Orphée sert de prétexte à un long développement sur l'Enfer (4) ; l'allusion que fait la Philosophie aux peines d'outre-tombe donne lieu à une petite dissertation sur les cas où l'âme va au purgatoire ou en enfer (5) ; les êtres divins qui planent au-dessus du destin sont les anges et les saints (6) ; Guillaume a très bien compris que les ministres du destin étaient les intermédiaires néo-platoniciens, mais il fait remarquer que Boèce ne précise pas ceux auxquels il croit (7) ; enfin, à l'instar de Remi, il prévient le lecteur que la thèse sur le libre-arbitre que Boèce exprime dans le dialogue, ne représente pas sa vraie pensée, puisque le personnage de la Philosophie la réfutera par la suite (8).

Plus habile que Remi, il élude un reproche fait à Boèce, l'emploi du mot *fatum*, par un ingénieux distinguo : « Si quis opponat fatum non esse et hoc auctoritate Gregorii confirmet dicentis : « *Absit a cordibus fidelium, ut quis credat aliquid fatum esse* »,

---

(1) JOURDAIN, *op. cit.*, p. 56 et 80.

(2) Pp. 98, 1 et ms. d'Orléans 274, p. 28, col. a : « ... Quod sic ad litteram fuisse, quidam divini testantur ; hujus autem rei veritas talis est... »

(3) Pp. 124, 7 et 133, 69 et suiv. — et ms. d'Orléans 274, p. 36, col. b et 37, col. b.

(4) Pp. 86, 19 et ms. d'Orléans 274, p. 26, col. a.

(5) Pp. 102, 71 et ms. 274 d'Orléans, p. 29, col. a.

(6) Pp. 109, 60 et ms. 274 d'Orléans, p. 31, col. b.

(7) Pp. 109, 48 et ms. 274 d'Orléans, p. 31 col. a : « Tangit inde diversas sententias, nec ullam illarum confirmat ».

(8) Pp. 125, 1 et ms. 274 d'Orléans, p. 37, col. a.

respondeo : fatum est aequivocum tam ad constellationem quam ad *dispositionem rebus mobilibus inhaerentem.* Cum autem dixit Gregorius fatum nihil esse, de constellatione hoc dixit. Putabant enim quidam omnia vel bona vel mala secundum constellationem contingere, quod credendum non est » (1).

Surtout, Guillaume de Conches interprète assez subtilement la théorie boécienne de la perpétuité du monde, pour la rendre chrétienne sans avoir à verser lui-même dans les théories érigéniennes de Remi, qui étaient passées de mode. Il croit concilier la thèse d'Aristote sur l'éternité du monde avec la thèse d'Augustin sur la création *cum tempore*, et cela par un contresens ingénieux sur le texte de Boèce ; ce tour de force mérite d'être signalé :

Boèce avait dit : « Quod igitur temporis patitur conditionem, licet illud, sicuti de mundo censuit Aristoteles, nec coeperit umquam esse nec desinat vitaque ejus cum temporis infinitate tendatur, nondum tamen tale est, ut aeternum esse jure credatur... Itaque si digna rebus nomina velimus imponere, Platonem sequentes Deum quidem aeternum, mundum vero dicamus esse perpetuum » (2).

Guillaume de Conches commente : « Aristoteles dixit mundum non incoepisse umquam, sed non omnino negavit mundum incoepisse, sed umquam, id est in tempore, coepisse. Non enim mundus in tempore, sed cum tempore creatus est, neque enim tempus ante mundi creationem potuit esse... sed sunt plura <dicenda> ; multa de hoc dicturi sumus, interim tacemus » (3), et un peu plus loin : « *Itaque si* Quandoquidem mundus non debet vocari aeternus, sed perpetuus, Creator vero aeternus est. Et est perpetuum quod habet principium, sed caret fine. Perpetuum idem est et sempiternum » (4). On voit l'artifice : Guillaume qui a lu les *Opuscules* de Boèce sait très bien que pour lui *perpétuité* et *sempiternité* sont synonymes (5) et désignent le temps infini, sans commencement ni fin ; mais le *In principio* de la *Genèse* oblige un chrétien à croire que le temps et le monde

(1) Pp. 109, 55 (Cf. 108, 32) et ms. 274 d'Orléans, p. 31 col. b.
(2) Pp. 139, 17 et 141, 55.
(3) Ms. 274 d'Orléans, p. 43, col. a.
(4) *ibidem*, col. b.
(5) Pp. 158, 60-72.

ont commencé ; comment ne pas condamner Aristote et Boèce? Guillaume s'en tire par un jeu de mots : « Aristote, en disant que le monde n'a jamais commencé, n'a pas nié qu'il ait commencé, mais seulement qu'il ait commencé dans le temps » ; c'est peut-être vrai, mais cela n'autorise pas à conclure que pour Aristote et Boèce le monde et le temps ont un commencement, au même sens que pour saint Augustin : pour Boèce, le monde a un commencement de cause, puisqu'il est créé, mais non un commencement de durée, puisqu'il est perpétuel (1).

Le commentaire de Guillaume de Conches, avec ses qualités et ses défauts, est pour nous du plus haut intérêt : il est de la même lignée que ceux de Remi et d'Adalbold ; comme eux, il est destiné à l'enseignement ; comme eux, il tend à mettre l'accord entre la philosophie antique et le christianime ; comme eux, il admet d'avance toutes les théories de Boèce. Mais les temps ont changé : il n'est plus nécessaire, comme faisait Remi, de falsifier constamment la pensée de Boèce pour la rendre chrétienne ; Guillaume sait tout ce que Boèce doit à Platon, et l'avoue ; mais il n'y voit pas un signe condamnable de paganisme, puisque lui-même est imbû de cette doctrine, qu'il tient de l'école de Chartres ; en défendant Boèce, il défend Platon, il se défend lui-même ; de là le ton de polémique qu'il adopte souvent ; sa jeunesse s'y montre, et aussi le danger réel qu'il courait, puisqu'il devait bientôt succomber aux attaques des Cornificiens et quitter sa chaire de Paris (2). Son commentaire est typique d'une époque où le néo-platonisme, malgré des attaques incessantes, est à son apogée : du point de vue chrétien, il est d'une hardiesse folle et la sympathie de Guillaume pour Boèce et Platon le pousse aux confins de l'hérésie ; ce commentaire aide à comprendre le « cas psychologique » de Boèce (3) qui est peut-être encore moins surprenant que celui de Guillaume de Conches.

---

(1) Il est regrettable que la mutilation du commentaire anonyme nous empêche de savoir s'il condamnait la thèse boécienne de la perpétuité du monde. L'anonyme s'attaque aussi à ses contemporains : « ... Quidam modernorum hoc dicunt, quod Deus diversus est a divinitate... sed hoc haeresis est » (*Vat. lat.* 919, f° 201r°, col. a).

(2) Voir Duhem, *Le système du monde*, t. III, p. 92.

(3) Cette expression est de R. Carton, *Le christianisme et l'augustinisme de Boèce*, dans *Mélanges Augustiniens*, p. 323 et suiv.

7. — L'Anonyme des *Tables de Marseille*

L'attitude de Guillaume de Conches n'a pourtant rien d'extraordinaire à cette époque, car elle se retrouve chez l'auteur anonyme des *Tables de Marseille*, sur lequel Duhem a attiré l'attention (1). Cet auteur qui écrit à Marseille en 1141 semble issu lui aussi de l'école de Chartres, et les nombreuses citations qu'il fait de la *Consolation* de Boèce prouvent qu'il a connu le commentaire de Guillaume de Conches et qu'il en adopte l'interprétation. Il cite Boèce comme une autorité pour montrer l'intérêt supérieur de l'astronomie par rapport aux autres sciences (2), ou même à l'appui d'une théorie astronomique particulière (3). Mais surtout, il s'oppose comme Guillaume de Conches et presque dans les mêmes termes (4) à ceux qui reprochaient à Boèce l'emploi du mot *fatum*, qu'avait prohibé saint Grégoire : « Sed fatum nihil esse sufficienter sanctus Gregorius declarat, cum dicit : « *Absit a fidelibus ut fatum esse aliquid dicant* ». Unde non est fidei fatum in omnibus dominari credere. Quod autem Boetius quibusdam in locis de fatis et fortuna agit, curandum non est. Non enim more vulgi omnem hominem quo fato nescio factum (5) esse perhibentis de fato atque fortuna tractat. Sed quandam temporalis dispositionis providentiam fatum vocans, temporalium rerum variatem fortunam appellat » (6).

Avec la même virulence que Guillaume de Conches, notre Marseillais revendique pour les philosophes le droit de développer leurs théories sur l'Ame du monde, puisque cette Ame n'est autre que le Saint-Esprit lui-même : « ... Firmamentum vero, quod assidua vertigine rotatur certaque moderatione circumfertur, si anima aut ratione, ut quibusdam videtur, careret,

---

(1) Duhem (Pierre), *Le système du monde*, t. III, p. 201.

(2) Ms. de Paris 14704, f° 110r°, col. a citant Pp. 6, 27 et 138, 10-11 et 139, 12-15.

(3) Ms. 14704, f° 110v° col. a, citant Pp. 6, 10-12 et ajoutant : « His etiam verbis convinciuntur qui planetas retrogrados dictos quod contra firmamentum nitantur existimant... »

(4) Voir ci-dessus p. 89.

(5) Le texte du ms. porte *fatum* qui appelle correction.

(6) Ms. 14704, f° 113r°.

Philosophia de mentis Boetii perturbatione conquesta non diceret ipsum *quis stabilem volvat spiritus orbem* rimari solitum. Hinc patet quod terra, cum stabilis sit, inanimata est, quoniam si animam haberet, et ut coelum quod animatum diximus volveretur. Sed quia corda stultorum sunt quasi plumbum in aquis vehementibus (graves enim ad divinorum operum profunditates gerunt animos), si quid alterum vel insolitum eorum auribus infuderis, veluti fictum pro falso habent, et quoniam terrenorum implicari negotiorum lucris malunt quam mentis suae intentionem Philosophiae disciplinis enutriendam committere, cum de anima mundi et similibus mentionem fieri audiunt, faciem incredibilem avertunt et non aliquo modo superiora corpora a spiritu moveri credere possunt. Sed si Boetii verba indiscussa praetermittere noluerunt, in nullo a nobis super his dissentire judicabunt. Hic enim ait :

Tu triplicis mediam naturae cuncta moventem
Conectens animam per consona membra resolvis.
Quae cum secta duos motum glomeravit in orbes,
In semet reditura meat mentemque profundam
Circuit et simili convertit imagine coelum.

Quia autem de coeli atque planetarum anima tractare incoepimus, aequum videtur brevibus saltim sermonibus de ea aliquid insinuare apertius, cum philosophorum de anima mundi opiniones legerimus, eorum nobis potior et sententia sanior esse videtur, qui dixerunt Spiritum Sanctum tam coeli quam planetarum VII animam fore » [1].

C'est l'esprit même du commentaire de Guillaume.

On le voit, au début du XIIe siècle, se répète la même controverse au sujet de Boèce qui avait déjà divisé ses commentateurs carolingiens. La montée du néo-platonisme ne permet plus de douter que plusieurs théories boéciennes soient empruntées à Platon et à ses commentateurs païens ; c'est même très probablement à cause de ses tendances platoniciennes que la *Consolation* de Boèce suscite tant de nouveaux commentaires à cette époque. Mais tandis que certains, comme notre commentateur

(1) Ms. 14704, fo 115ro, col. a, citant Pp. 6, 15 et 71, 13-17.

du *Vaticanus lat.* 919 savent discerner ce qui chez Platon et chez Boèce même est difficilement conciliable avec le christianisme, d'autres, comme Guillaume de Conches et l'auteur des *Tables de Marseille*, sont eux-mêmes trop nourris de platonisme pour en pouvoir rien condamner. Pour eux, Boèce fut un auteur de prédilection, puisque, malgré sa réputation alors incontestée de chrétien, il professait des théories très proches des leurs. La *Consolation* fut pour eux une machine de guerre. Ils purent, grâce à elle, couvrir leurs doctrines les plus dangereuses d'un nom universellement respecté.

CHAPITRE QUATRIÈME

LES COMMENTAIRES DU XIVe ET DU XVe SIÈCLES

1. — La *Consolation* au xiiie siècle.

De la fin du xiie siècle à la fin du xiiie, nous ne connaissons pas un seul commentaire nouveau. Sans doute, Antoine Thomas a récemment découvert dans le ms. frs. de Vienne 2642 le commentaire d'un anonyme bourguignon, qu'il date de la première moitié du xiiie siècle et qui accompagne la 1re traduction française connue de la *Consolation* (1). Mais ce commentaire, si intéressant du point de vue de la langue, ne saurait être original : de l'aveu même d'Antoine Thomas il doit être la traduction d'une compilation latine antérieure. Nous avons pu déterminer les éléments de cette compilation. Sur le chant 9, le commentaire introduit par les mots : « or dirons la grant glose de nos maistres de cest meesmes metre » n'est autre que celui d'Adalbold, traduit en français (2) ; le reste du commentaire semble s'inspirer purement et simplement de celui de Guillaume de Conches. L'attribution d'un commentaire latin à Robert de Lincoln, quoiqu'attestée dès le xve siècle (3), ne repose sur aucun fondement (4) ; le commentaire qui est placé sous son nom dans certains manuscrits est en réalité, nous l'avons constaté (5), celui de Guillaume de Conches, accru d'une addition finale de quelques pages. L'attribution d'un autre commentaire à saint Thomas d'A-

---

(1) Antoine Thomas, *Traductions françaises de la Consolatio*, p. 423-432.

(2) *Vindobonensis* 2642, fo 33ro-42vo.

(3) Par le commentaire d'Arnoul Greban (Ms. de Paris 9323, fo 3vo ; voir ci-dessous p. 110).

(4) Cf. L. Baur, *Die philosophischen Werke des Robert Grosseteste, Bischofs von Lincoln*, dans *Beiträge zur Geschichte der Philosophie des Mittelalters*, t. IX (1912), p. 46-48.

(5) Voir le tableau ci-dessous, p. 130.

quin ne mérite aucune créance et n'est plus admise par personne (1). Est-ce à dire que la *Consolation* fut à nouveau délaissée au XIIIe siècle, comme elle l'avait été au XIe ? Si le fait était exact, il faudrait peut-être en chercher la cause dans le recul du platonisme au profit de l'aristotélisme et supposer que les théories platoniciennes de la *Consolation* n'éveillaient plus le même intérêt que par le passé. Mais il convient de noter que la *Consolation* est toujours très lue et que la réputation catholique de Boèce reste bien établie au XIIIe siècle auprès de ceux même qui ne prisaient guère la philosophie païenne. On n'en veut pour preuve que ce jugement du célèbre cardinal Jacques de Vitry : « Ex philosophis autem quaedam possumus assumere ad commodum causae nostrae. Boethius quidem *de Consolatione* totus catholicus est et moralis. Alii autem multa falsa et vana dixerunt, sicut Plato qui planetas Deos asseruit et Aristoteles qui mundum aeternum fuisse dogmatizavit (2) ».

Boèce reste une autorité que l'on cite et au nom de laquelle on condamne. Lorsque Saint Thomas, dans le *De aeternitate mundi contra murmurantes*, défend Aristote contre le reproche augustinien d'avoir rendu le monde coéternel à Dieu, il s'appuie sur le passage de la *Consolation* où Boèce soutient la thèse de la perpétuité du monde (3) ; lorsque l'évêque de Paris Étienne Tempier condamne le 7 Mars 1277 la vingt et unième proposition qu'il prête à Siger de Brabant, c'est encore au nom de Boèce : « Error, quia concursus causarum est de definitione casualis, ut dicit Boethius libro *de Consolatione* (4) ».

Pourtant il faut attendre les dernières années du XIIIe siècle ou même les premières années du XIVe pour qu'un commentateur : Nicolas Triveth, de l'ordre des Frères Prêcheurs, se charge d'adapter le texte de la *Consolation* à la mode nouvelle de l'aristotélisme.

A partir de ce moment et jusqu'à la fin du XVe siècle, les commentaires sur la *Consolation* vont se succéder à une cadence

---

(1) Voir ci-dessous p. 101.

(2) Cité par GRABMANN, *Geschichte der scholastischen Methode*, t. II, p. 124.

(3) Pp. 140, 30-37, cité par saint THOMAS D'AQUIN, *De aeternitate mundi contra murmurantes* (ed. Parm. 1865, t. XVI, p. 320). C'est l'Opuscule 27 du t. XXVII dans l'édition Vivès.

(4) Cf. P. MANDONNET, *Siger de Brabant* (Louvain 1911), p. 175 sqq

rapide. Leur nombre et le nombre des manuscrits qui nous ont conservé chacun d'eux prouvent l'intérêt croissant que suscite l'œuvre de Boèce ; mais leur qualité est loin d'atteindre celle des commentaires étudiés aux chapitres précédents. La *Consolation* est devenue un livre de classe qui fait l'objet de paraphrases de plus en plus longues, mais de moins en moins originales. Nous les passerons en revue, mais ne consacrerons à la plupart d'entre elles que de courtes notices.

2. — Nicolas Triveth

Le commentaire du dominicain Nicolas Triveth, qui est forcément antérieur à l'année 1307 (1), est de tous les commentaires de la *Consolation* celui qui connut le plus gros succès et la plus large diffusion (2) C'est même lui que plagie en 1336 Renaud de Louhans dans sa célèbre traduction en vers de la *Consolation* (3) et qu'utilise l'illustre Chaucer (4). On s'explique mal cette vogue extraordinaire : peut-être, après un silence de plus d'un siècle, ce commentaire était-il impatiemment attendu ; l'auteur déclare dans son prologue qu'il écrit son ouvrage sur la demande instante de plusieurs membres de son ordre ; c'est aussi qu'il fait œuvre de vulgarisateur, comme l'atteste le grand nombre de figures qu'il joint à son explication des théories astronomiques de Boèce (5). Pourtant, dans l'ensemble, il ne fait guère autre chose que plagier Guillaume de Conches, en le rajeunissant et en y ajoutant quelques données tirées du commentaire du roi Alfred. Charles Jourdain qui a déjà étudié ce commentaire note avec raison que les seules gloses vraiment personnelles de

---

(1) En effet, il est cité dans le commentaire de Tholomaeus de Asinariis, qui date de 1307 : « Et haec faciunt ad evidentiam materiam hujus libri, licet etiam glossator hujus libri, scilicet Nicolaus Travet, prima glossa super ipsum nonnulla de praemissis ponat, non tamen sic clare » (Ms. de Paris, lat. 6410, f°1v°).

(2) Voir le tableau des manuscrits ci-dessous p. 132 et suiv.

(3) cf. M. Roques, *Traductions françaises de la Consolatio*, p. 483-484.

(4) Cf. V. L. Dedeck-Héry, *Jean de Meun et Chaucer, traducteurs de la Consolation de Boèce*, dans *Publications of the modern language association of America*, t. LII (1937), p. 967-991, renvoyant à K. O. Petersen, *Chaucer and Trivet*, *ibid.*, t. XVIII, p. 173.

(5) Ms. d'Orléans 275, f° 12v°, 17r°, 33v°, 35v°, 37v°, 70v°, 106r° 147r°.

Nicolas sont celles où il substitue à l'interprétation platonicienne de Guillaume une interprétation aristotélicienne, avec un mépris non dissimulé pour Guillaume qu'il vise toujours sous le nom de *Commentator* (1).

Ce mépris du platonisme se marque surtout pour l'interprétation du chant 9 : « Haec autem invocatio commendat sententiam Platonis in secundo Timaei de productione mundi et creatione animarum et ideo majori indiget expositione, eo quod Plato obscure philosophiam suam tradebat » (2). Et plus loin Nicolas proteste contre ceux qui, comme Guillaume, assimilent l'Ame du monde platonicienne au Saint-Esprit « ad cujus cognitionem non credo Platonem devenisse » (3). Nous n'insisterons pas sur ce trait que Jourdain dans son article a déjà bien noté. Citons encore telle glose où Nicolas montre, à propos du passage de Boèce sur la perpétuité du monde, une connaissance approfondie des théories antiques : « Nota quod intuenti librum Timaei Platonis omnino voluit Plato mundum incoepisse. Unde dicit Augustinus de civitate Dei libro 4°, c° 31°, quod Plato de mundo et de diis quos in mundo a Deo factos scripsit, apertissime dicit eos coepisse et habuisse principium, finem vero non habere, sed per voluntatem divinam conditoris eos in aeternum permansuros. Quod igitur dicit Boetius, quod Platonici dixerunt mundum hunc principium non habere, interpretandum est secundum opinionem illorum Platonicorum de quibus beatus Augustinus loco praeallegato dicit quod visum est illis quod in futurum nihil posset semper esse nisi semper antea fuisset. Ideo posuerunt semper fuisse mundum. Et quod Plato dicit eum habuisse initium, interpretandum est quod habuit initium institutionis, non temporis, ponentes exemplum de vestigio pedum in pulvere » (4). Nicolas a fort bien vu que la théorie attribuée par Boèce à Platon est en réalité le fait d'une secte néo-platonicienne à laquelle Boèce se rattachait.

3. — Tholomaeus de Asinariis

La diffusion du commentaire de Nicolas Triveth dut être très

(1) Ch. Jourdain, *art. cit.*, p. 59-68.
(2) Ms. d'Orléans 275, f° 98v°.
(3) Ms. d'Orléans 275, f° 102r°.
(4) Ms. d'Orléans 275, f° 188r°.

rapide, car il est utilisé déjà par un commentaire dont l'auteur se présente en ces termes : « Deo vivo omnipotenti et vero sit laus quod librum *philosophicae consolationis* Boetii, cooperante Spiritus sancti gratia, dominus Tholomaeus de Asinariis, civis Astensis, inclytus legis professor et floribus eloquentiae purpuratus expositione commentaria declaravit et ad rudium utilitatem et in ipso Boetio delectantium produxit in lucem, ego vero Philippus de Alta Villa famulus ipsius fidelis transcripsi et illuminavi prout ipse dictaverat, anno MCCCVIIº, indictione quinta de mense septembris » (1).

C'est le premier commentateur qui ne prétend pas faire œuvre originale et livre ses sources à la fin de son prologue : « Nam in figurarum assignatione Gratianum (?) aliosque auctores grammaticos sum secutus, in fabulis Ovidium, Theodoretum aliosque quam plurimos, in historiis Orosium aliosque historiographos, in astrologicis Spherae tractatum, Timaeum Platonis atque Macrobium quos multum vir bonus imitatur, ac in theologicis quicquid scripsi de scriptis majorum eximiaeque auctoritatis virorum decerpsi » (2). Barthélémi avoue même avoir plagié Nicolas Triveth (3). Il excipe de sa qualité d'exilé pour prouver qu'il a dû comprendre à merveille la *Consolation*, œuvre rédigée par Boèce en exil (4). Il n'ignore ni que Boèce est platonicien (5), ni qu'il est chrétien, mais il juge son platonisme avec beaucoup moins de sévérité que Nicolas. Par suite, il christianise, lui aussi, la *Consolation*. Lorsque Boèce parle des esprits qui sont les ministres du Destin, Barthélémi glose : « *spiritibus*, id est divino Spiritu sancto, quia de angelicis spiritibus subjicit. Et ideo dicit de Spiritu sancto in plurali, quia multiplex est, scilicet spiritus, intellectus, consilium etc..., ut dicitur in Evangelio » (6). Il se réjouit que Boèce blâme la théorie aristotélicienne de l'éternité du monde : « *Sicuti de mundo Aristoteles censuit* et male secundum

---

(1) Ms. de Paris *lat.* 6410, fº 171vº.
(2) *Ibid.*, fº 2vº.
(3) *Ibid.*, fº 1vº.
(4) *Ibid.*, fº 2vº.
(5) *Ibid.*, fº 103rº : « Auctor... fuit Platonicus » et 103vº « *Livore carens*... Hanc rationem auctor iste sumpsit a Platone qui eam ponit in secundo libro Timaei ».
(6) *Ibid.*, fº 144vº.

theologos et etiam secundum Platonem, ut infra dicetur » (1). Il se réjouit que Platon ait changé d'avis et qu'après avoir soutenu l'éternité du monde il lui suppose un commencement dans le *Timée* (2). On le voit, le commentaire de Barthélémi semble avoir pour objet de laver Platon des reproches trop durs que lui faisait Nicolas ; il n'ignore rien du platonisme de Boèce, mais l'en excuse sans peine. Il reste donc des partisans du platonisme au début du XIVe siècle, mais Barthélémi est bien plus prudent que n'était Guillaume de Conches deux siècles plus tôt.

4. — Pierre de Paris.

A la même époque, un clerc nommé Pierre de Paris rédigeait un commentaire en français de la *Consolation* qu'il venait de traduire en prose ; ce commentaire est de peu antérieur au 20 septembre 1309, date de l'unique copie qui nous l'a conservé ; comme il a été longuement étudié par M. Antoine Thomas, nous ne nous y attarderons pas (3) ; au surplus, il ne présente qu'un intérêt très restreint pour notre recherche, car M. Antoine Thomas nous avertit qu'il est l'œuvre d'un ignorant incapable d'une interprétation originale ; il est un tissu de bévues et de renseignelents erronés ; Pierre de Paris s'embrouille dans le vocabulaire philosophique de Boèce et ne sait même pas le transposer en français d'une façon cohérente ; on conçoit dans ces conditions qu'un tel commentaire ne peut nous fournir un jugement de quelque valeur sur les théories de la *Consolation*.

5. — Guillaume d'Aragon

Nous mentionnerons également pour mémoire un autre commentaire conservé par un unique manuscrit d'Erfurt et qui porte le nom de l'auteur à l'*explicit* : « Haec lectura petit quisnam sit

(1) Ms. de Paris 6410, fo 170vo sur Pp. 139, 19.

(2) *Ibid.*, fo 170vo.

(3) Cf. Antoine Thomas, *Notice sur le manuscrit latin* 4788 *du Vatican, contenant une traduction française avec commentaire par maître Pierre de Paris, de la Consolatio Philosophiae de Boèce,* dans *Notices et extraits de manuscrits...*, t. XLI (1917), p. 29-90. Le même auteur consacre encore plusieurs pages à ce commentaire dans son article posthume qui a paru dans l'*Histoire littéraire de la France*, t. XXVII, fasc. 2 (1938), p. 441-450.

lector et unde, ne careat titulis, ut peregrina, suis. Hic est Guilhelmus medicinae sorte magister ; regis Aragoniae de dicione fuit. Completa Mon. (*Montepessulano*?) anno Domini MCCCXXXV° post Reminiscere feria quinta » (1). Qui est ce Guillaume? Peut-être faut-il l'identifier avec Guillaume d'Aragon, auteur d'un traité *De somniis* au XIVe siècle (2). Mais l'état du manuscrit qui est assez détérioré et dont l'écriture négligée est presque illisible ne permet pas de vérifier cette hypothèse. En tous cas ce commentaire présente un peu plus d'intérêt que le précédent, car la position de l'auteur à l'égard de Boèce est très nette : après avoir signalé l'origine néo-platonicienne et le danger des théories du chant 9, il conclut : « Nec imponemus Boetio Platonicorum crimina, quia valde bene Aristotelem intellexit » (3). Guillaume excuse donc Boèce d'avoir écrit la *Consolation* parce qu'il est aussi l'auteur des traductions et commentaires d'Aristote.

6. — Thomas Waleis ou Marquard?

Le commentaire attribué à saint Thomas nous retiendra plus longtemps, non qu'il présente un intérêt exceptionnel, mais parce qu'il fut très lu et souvent imprimé aux XVe et XVIe siècles. Il doit cette célébrité au renom de son auteur présumé, mais cette attribution n'est rien moins que sûre. Dès le XVe siècle, en effet, Josse Bade d'Assche qui édita ce commentaire assurait que l'attribution était insoutenable et en donnait de bonnes raisons : « Non tamen continuo (haec commentaria) sancti Thomae crediderim, cum neque phrasim ejus redoleant neque fecunditatem illam mirabilem quae in ceteris doctrinis ejus est assequantur neque tempori congruant. Nam Alani opuscula, quem pusculos annos post sanctum Thomam obiisse tradunt earum rerum periti, nonnunquam allegant » (4). Seul ce dernier argument est sans valeur, puisqu'on sait aujourd'hui qu'Alain de Lille est bien antérieur à saint Thomas. Du moins sommes-nous

---

(1) Ms. d'Erfurt in-f° 358, f° 25r°.
(2) Cf. Antonio, *Bibl. Hisp. vet.*, t. II (1788), 103.
(3) *Ibid.*, f° 14r°.
(4) *Commentum duplex in Boetium de consolatione philosophiae*, Impressum Lugduni per Johannem De Vingle, 1498, p. 2 (Le premier de ces commentaires est celui de Thomas, le second celui de Josse Bade).

sûr que ce commentaire ne peut être antérieur au milieu du XIVe siècle, puisque nous y avons trouvé une citation du *De summo bono* de Boèce de Dacie (1).

Quel peut être l'auteur véritable? Manitius admet l'attribution à Thomas Waleis, ce qui expliquerait la confusion avec le nom de Thomas d'Aquin ; mais il ne s'est pas aperçu que ce commentaire est identique à celui qu'il attribue par ailleurs à Guillaume Whetley, parce que dans un manuscrit d'Oxford (2) il est précédé d'un commentaire de Whetley sur le *De disciplina scolarium*. La citation de Boèce de Dacie interdit d'attribuer ce commentaire à Whetley, qui lui est antérieur. L'attribution à Thomas Waleis reste plus vraisemblable, sans qu'on puisse la confirmer par des preuves internes. Le contenu de ce commentaire ne nous livre en effet aucun indice sur son auteur. La mention « *Haec Marquardus* » qui revient au moins à deux reprises à la fin d'une glose (3) pourrait fournir une autre piste. Josse Bade notait déjà : « Omnia autem satis exposita sunt in commentariis superioribus quae, si sancti Thomae sunt, nescio cur adjectum sit : Haec Marquardus » (4). Il ne faut donc pas exclure l'hypothèse que ce commentaire soit, non de Thomas Waleis, mais d'un certain Marquard peut-être de Marquard l'Écossais qui était recteur de l'Université de Paris au milieu du XIVe siècle (5).

Au surplus, l'interprétation que livre ce long commentaire du texte de Boèce ne présente pas un gros intérêt, quoiqu'on y trouve cités une foule d'auteurs anciens et modernes, entre autres, parmi les modernes Albert le Grand (6), Laborinthus (7), Henri de Settimello (8), Hugutio (9), Robert de Lincoln (10), le *De disci-*

---

(1) *Ed. cit.*, p. 234.
(2) Ms. d'Oxford, Coll. Exon. XXVIII.
(3) *Éd. cit.*, p. 27 et 35.
(4) *Ibid.*, p. 28. L'attribution à saint Thomas est rejetée aussi par P. MANDONNET, *Des écrits authentiques de saint Thomas d'Aquin* (Fribourg, 1910), tableau final. Ce traité figure pourtant encore parmi les opuscules de saint Thomas dans l'éd. Vivès, t. XXXII, p. 425.
(5) Cf. BULAEUS, *Hist. Univ. Paris.* 1668, t. IV, p. 975.
(6) *Ed. cit.*, p. 25.
(7) *Ibid.*, p. 42.
(8) *Ibid.*, p. 82.
(9) *Ibid.*, p. 11 et 156.
(10) *Ibid.*, p. 205 et 303.

plina scolarium (1), etc..., etc... L'auteur n'ignore pourtant pas que le néo-platonisme de Boèce est souvent contraire à la foi : « Hic loquitur more Platonico qui voluit omnes animas simul esse creatas in coelo ut postea mitterentur in corpora, quod non est verum » (2) et plus loin, au chant 9, à propos de la théorie du char de l'âme : « Nota quod per *leves currus* secundum intentionem Platonicorum intelligit stellas compares curribus. Dixerunt enim Platonici quod Deus omnes animas simul creavit et seminavit eas in coelo delegendo eas stellis comparibus a quibus postea dilabantur in corpora ; sed haec opinio non valet » (3). La théorie boécienne de la réminiscence lui semble également suspecte (4). Enfin il déclare à propos de la théorie de l'Ame du monde, contenue au chant 9, qu'il préfère interpréter Boèce à la lumière d'Aristote plutôt que de Platon, fût-ce en faisant violence au texte : « Ubi sciendum est quod ista littera communiter exponitur ad intentionem Platonis in Timaeo ; sed quia ista expositio est difficillima et modicae utilitatis, ergo eam praetermittam et ponam facilem expositionem quae est de mente Aristotelis » (5). On le voit, l'auteur est un aristotélicien comme Nicolas Triveth et se méfie des théories platoniciennes de la *Consolation* ; mais comme il ne se résout pas à condamner Boèce, il est réduit le plus souvent à des interprétations tendancieuses.

7. — Pierre d'Ailly.

Le commentaire de Pierre d'Ailly, qui vient ensuite dans l'ordre chronologique, est à peine un commentaire, c'est plutôt une thèse à propos des problèmes que soulève la *Consolation*. En dépit de l'*explicit* : « Explicit tractatus utilis supra Boetium *de consolatione philosophiae* editus et compilatus a reverendissimo philosopho in sacra pagina doctoreque eximio magistro Petro

(1) *Ed. cit.*, p. 79 et 99.
(2) *Ibid.*, p. 169.
(3) *Ibid.*, p. 185. De même p. 285, à propos des degrés de liberté de l'âme qui descend vers les corps : « Ista tamen expositio non tenet secundum veritatem ».
(4) *Ibid.*, p. 294-295, et p. 303 : « Notandum quod Boetius hic utitur sententia Platonica quae ponit species rerum a principio naturaliter inditas animae ; sed anima sopita est in corpore ».
(5) *Ibid.*, p. 184.

de Ailliaco miseratione divina episcopo Cameracensi » (1), c'est évidemment une œuvre scolaire, une des thèses que soutint Pierre d'Ailly dans sa jeunesse. Lui-même déclare dans son prologue : « Ego namque considerans me juvenem et indoctum coram vobis patribus meis et elegantis sapientiae viris... erubesco » (2). Cette phrase confirme l'hypothèse du chanoine Salembier qui datait ce commentaire de l'an 1372 environ, lorsque Pierre avait 22 ans, parce qu'il est, dit-il, une œuvre de jeunesse insignifiante (3). Une telle œuvre montre bien les défauts de l'enseignement à cette époque.

C'est une effrayante compilation où les auteurs les plus hétéroclites sont cités successivement pour appuyer une idée sans originalité : Horace, Sénèque, Aristote, Alain de Lille, Jean de Salisbury, Végèce, Homère, Priscien, Cicéron, Zénon, Pythagore, Thalès, Euclide, Ptolémée défilent en l'espace des quelques pages du prologue. Plus loin apparaît aussi la science arabe : Avicenne, Algazel, Averroës, Albumazar. Mais c'est surtout Aristote qui est donné comme l'autorité suprême : « Si autem testimonium Averroys non sufficit, nos Catholici habemus testimonium valde clarum ; nam Ecclesia catholica philosophiam Aristotelis aliis philosophorum doctrinis praeacceptat et in arduissimis fidei declarationibus praesupponit, sicut patet in materia de sacramento..., supponens ex doctrina Aristotelis accidentia distingui a substantiis et eis formaliter inhaerere » (4). Toute interprétation de Boèce disparaît dans ce fatras prétentieux. Le principal problème que soulève la *Consolation* est de savoir : « Utrum aliquis philosophus per inquisitionem philosophicam in naturali lumine ad veram humanae beatitudinis notitiam... valeat pervenire » (5). L'auteur consacre de longues pages à la question, mais oublie Boèce ; il argumente à coups de *ratio, confirmatio, distinctio, conclusio, objectio.* Sept *articuli* formant trente pages denses sont destinés ensuite à la réfutation de ceux qui placent le bonheur dans les biens extérieurs, puis six articles

(1) Ms. de Paris 3122, f° 169v°.
(2) *Ibid.*, f° 110r°.
(3) L. Salembier, *Le cardinal Pierre d'Ailly chancelier de l'Université* Paris-Tourcoing, 1932.
(4) Ms. de Paris 3122, f° 113v°.
(5) *Ibid.*, f° 113 r°.

au problème de la prescience et du libre-arbitre. Nous ne nous attarderons pas à ces savantes thèses qui ne sont que prétexte à citations : Sidoine, Juvénal, Eustathe, Eudoxe, Scot, Alfarabi, Chalcidius, Aegidius, Lactance, Démocrite, Épicure, Leucippe, Josèphe, Brulay, Bochican, cent autres autres auteurs anciens ou modernes sont pris à témoin successivement. De Boèce seul il n'est plus question.

8. — Regnier de Saint Tron

Moins pédant est le commentaire de Regnier de Saint Tron qui fut composé à peu près à la même époque, comme l'atteste la mention du manuscrit de la Bibliothèque universitaire de Liège 705 : « Hic liber finitur anno Domini MCCCLXXXI° compilatus a magistro Renero nato de villa Sancti Trudonis ». Ce commentaire fut édité par Colard Mansion en 1477 dans la traduction française d'un « honneste clerc désolé » (1) qui veut garder l'anonymat : « moy qui pour ma petitesse ne me ose nommer » (2). Le traducteur déclare que son travail est destiné à le consoler des tristesses de l'heure, causées sans doute par la défaite de Charles le Téméraire : « Ouquel an pluiseurs et diverses adversitez ont esté et ainçoires sont, tant par les commotions populaires comme pour la ruyne et variation de pluseurs nobles hommes aussi bien en Hollande, Brabant, Haynau, Arthois, comme en cestui pays de Flandres, par lesqueles mutations de Fortune ainsi agittant et triboulant le monde les estas universelement sont troublez. Car premierement l'église et les suppos d'icelle sont irreveramment traittiez. Les nobles pour la variation et instabilité d'aucuns sont deffoulez et vilipendez de pluseurs. Et le petit peuple ne scet ou il doit recourre a vraye fiance pour avoir ayde ; et ainsi se joue Fortune a present » (3). C'est d'après l'exemplaire très rare de cette traduction conservé à la Bibliothèque Nationale que nous citons le commentaire de Regnier.

L'information de Regnier n'est pas sûre : il prend le Caucase

(1) Ed. Colart Mansion (Bruges 1477), f° de garde non folioté.
(2) *Ibid.*, f° 163r°.
(3) *Ibid.*, f° 162v°.

pour une montagne de Sicile (1). Il repousse l'opinion qu'Alcibiade fut la mère d'Hercule, mais fait de lui le fils d'un roi d'Athènes (2). Il est mieux inspiré lorsqu'il note l'origine platonicienne et le danger des théories du chant 9 : « Pour l'entendement de ceste partie, est a noter que jadis fut une oppinion des anciens philozophes disans que autant de ames furent créés au commencement du monde qu'il y avoit d'estoilles ou ciel. Semblablement selon le temps destiné de Dieu, elles descendoient du ciel et gouvernoient lez corps et derechief leur office accompli elles retournoient au ciel. Mais ceste oppinion est faulse et hereticque » (3). De même la théorie du char de l'âme lui semble dangereuse : « Mais comme on a desja dit, ceste oppinion est erronée et ce n'est point la oppinion de Platon » (4). Au demeurant ce commentaire ne présente pas grande originalité.

La liste des commentaires de la *Consolation* devait encore s'allonger au xve siècle de quatre nouvelles œuvres.

9. — Guillermus de Cortumelia.

L'un d'eux ne présente pas de grandes nouveautés par rapport aux commentaires précédents : c'est la longue glose que précède dans les manuscrits la dédicace suivante : « Reverendo in Christo patri fratrique ordinis fratrum Praedicatorum frater Guillermus de Cortumelia ordinis ejusdem reverentiam debitam et devotam. Carissime pater, quia me ut super librum Severini Boetii *de consolatione Philosophiae* aliquod explanatorium scriptitarem induxisti, cui petitioni nequeo non parere,... ideo vos precor ne hoc opusculum fastidientibus ingeniis praeponatis » (5). Guillaume prend à cœur une fois de plus de montrer la valeur chrétienne de la *Consolation*. Son érudition est très vaste : il cite sans cesse les auteurs profanes : Aristote, Platon, Macrobe, Fulgence, Apulée, Isidore, Lucain, Servius, Sénèque, Ptolémée, Quintilien, Ovide, Cicéron, Horace, — les Pères : Augustin, Grégoire, Cassiodore, Clément, Chrysostome, — et même beaucoup

---

(1) *Ed. cit.*, f° 100v°.
(2) *Ibid.*, f° 123v°.
(3) *Ibid.*, f° 134v°.
(4) *Ibid.*, f° 134v°.
(5) Ms. de Paris 6773, f° 92r°.

d'auteurs modernes : Hildebert, évêque de Sens, Haymon, saint Bernard, saint Anselme, etc... Pour lui, le chant 9 est une magnifique invocation à la Trinité : « Sciendum quod (Boetius) invocat totam Trinitatem, scilicet potentiam Patris, sapientiam Filii, bonitatem Spiritus Sancti, et hic modus orationis est optimus » (1). Il doit pourtant reconnaître que Boèce suit ici les Patoniciens, bien qu'il fût chrétien : « *Tu triplicis* Determinat de ordinatione animae mundi secundum Platonicos quorum verba imitatur hic Boetius quamvis non teneret opinionem eorum » (2). Ce n'est donc pas par ignorance qu'il adopte cette interprétation. Guillaume connaît fort bien les auteurs anciens et sait exposer au besoin les théories des diverses écoles philosophiques : par exemple, à propos du passage de Boèce sur la Providence, celles des Épicuriens, des Stoïciens, des Égyptiens, de Cicéron et de certains Platoniciens qui rejoignent, dit-il, la foi catholique (3). Il refuse de croire, malgré l'évidence, que Boèce adopte la théorie de la réminiscence : « *Si Musa*, id est doctrina, *Platonis personat verum*, id est si vera est, nihil de novo homo addiscit, sed antiqua recordatur. Et tamen non est verum secundum Philosophiam nec est de mente Boetii » (4). Il admet la théorie des métamorphoses à laquelle Boèce fait allusion : « Credi potest quod ista deformatio figurae humanae sit secundum apparentiam et phantasiam, cui concordat Augustinus » (5). Il interprète l'allusion aux sanctions d'outre-tombe comme une théorie de l'enfer et du purgatoire (6). Enfin il note la concordance des théories de Boèce sur la prescience divine avec celles de saint Anselme : « *Hic si dicas*... Hanc distinctionem ponit Anselmus in libro de praescientia, scilicet quod duplex est necessitas » (7). Dans l'ensemble, il cherche, comme tant d'autres depuis Remi, à montrer le christianisme de Boèce, mais il ne méconnaît pas les appartenances platoniciennes de plusieurs de ses théories.

---

(1) Ms. de Paris 6773, f° 155v°.
(2) *Ibid.*, f° 159r°.
(3) *Ibid.*, f° 117r°.
(4) *Ibid.*, f° 155r° (sur Pp. 81, 15).
(5) *Ibid.*, f° 175v°.
(6) *Ibid.*, f° 176v°.
(7) *Ibid.*, f° 195r° (sur Pp. 142, 91).

10. — Denis de Lewis

Le commentaire de Denis de Lewis, dit le Chartreux, est plus original tant par la forme que par la pensée. Il se présente sous forme d'un dialogue entre le maître (Denis) et l'élève (Jean) qui lui pose une foule de questions et de doutes à résoudre à propos du texte de Boèce. Ce commentaire est terriblement pédant, suivant la mode de l'époque ; c'est un cours complet de scolastique dont Boèce n'est que le prétexte, et les autorités les plus diverses sont alléguées à l'appui des thèses soutenues : Guillaume de Paris, saint Thomas, Avicenne, Gilbert de la Porrée, saint Bernard, Durant, Udalric, Alpetragi, Hugues de Saint Victor, Pierre Lombard, Alexandre de Hales, saint Bonaventure et mille autres bons auteurs sont cités pêle-mêle. L'information de Denis n'est guère plus exacte que celle de ses prédécesseurs : il suppose que Boèce a étudié à l'université d'Athènes à laquelle il se plaît à comparer celle de Paris : « Potest autem per *studium* ipsa studentium universitas designari, quae excellenter floruit tunc Athenis ; quemadmodum postea diu Parisiis, praesertim quando regebant ac studebant ibi Alexander, Albertus, Thomas, Bonaventura, Aegidius ; quo tempore erant ibi, ut legitur, LXX milia studentium » (1). Il répète les erreurs des commentaires précédents au sujet d'Alcibiade, mais conclut : « De ista Alcibiade non est certum quae fuerit » (2). Son interprétation philosophique est plus sérieuse. Il ne s'étonne pas trop que Boèce ait cru à l'Ame du monde : « *Johannes* : Nonne putas esse contra fidem ponere animam mundi ? Et si sic, cur Boethius sub nomine Philosophiae eam sic ponit ? — *Dionysius* : Non solum Boethius, sed etiam vir valde magnae scientiae Gilbertus Poritanus episcopus, qui diu post Boethium fuit, videlicet tempore sancti Bernardi in libro suo de sex principiis nominat animam mundi, quasi sentiens esse ponendam... Fateor tamen quod non videtur dictis concordare sanctorum, praesertim secundum quod sonat, nec certus sum quod Boethius et praefatus Gilbertus sumant animam mundi ut Plato » (3). Il admet que la théorie du char de

(1) Dionysii Carthusiani, *Operum minorum tomus tertius*, f° 5 r°.
(2) *Ibid.*, f° 128r°.
(3) *Ibid.*, f° 138v°.

l'âme chez Boèce soit une métaphore pour dépeindre l'action de la Grâce, mais avoue que chez Platon cette théorie a un autre sens : « ... Quidam hoc loco reprehenderunt Boethium. Ad quod poterit dici quod loquendo velut philosophus haec ipsa spiritalius intelligit quam verba haec sonant, ut currus leves mystice exponantur pro sustentatione et deductione Dei benivola ac gratiosis vehiculis atque auxiliis... Constat autem quod Boethius nullatenus sensit omnes animas simul creatas neque ita in stellis locatas. Quidam vero excusant Boethium pariter et Platonem dicendo quod illa non fuit Platonis opinio. Quocirca dicendum quod illa utique fuit Platonis positio, et contra eum Aristoteles disputat saepe » (1). Denis s'étonne encore que Boèce admette à la suite de Platon et d'Aristote que le monde n'a pas eu un commencement de durée. Mais c'est surtout l'idée que les âmes ont pu être créées avant leur entrée dans les corps qui lui paraît scandaleuse et il s'indigne que Boèce, et même saint Augustin dans le *de Trinitate*, aient pu admettre cette pensée : « Si ergo praeclarissimi viri Augustinus et Boethius in hac re Platonem secuti sunt, sicut apparet, non oportet in hoc eis obtemperare » (2).

Ainsi, à mesure que Denis avançait dans son explication du texte de Boèce, il en a mieux saisi les sources platoniciennes, et l'orthodoxie de Boèce finit par lui paraître suspecte.

11. — Arnoul Greban

On ne s'attendrait pas à ce que l'illustre poète du *Mistère de la Passion*, Arnoul Greban, se soit attelé après tant d'autres à l'humble tâche de commenter Boèce pour les écoliers. Un tel commentaire nous est pourtant parvenu sous son nom et l'on n'en saurait mettre en doute l'authenticité. L'auteur nous indique en effet au prologue dans quelles conditions il l'écrit : « Nos igitur hunc librum prae cunctis compendiosum nostro exposituri judicio hujusmodi ordinem tenere disposuimus : Primo ejus summam litterae planis verbis ponemus... et expositionem terminorum adjungemus ; deinde si qua circa textum occurrunt notanda, distinguenda seu moralizanda sub brevitate quatuor no-

(1) *Ed. cit.*, f° 227v°.
(2) *Ibid.*, f° 153r°.

tabilium ad partem tangemus... Accipite igitur scolares gratiosi ac in disciplinae palaestra mecum Parisius militantes hoc opusculum non magistrale, sed sociale, non ex nostri ingenii imbecillitate formatum, sed ex diversorum Boetii glosatorum dictis multipliciter excerptum, puta Lyconiensis ejus commentatoris dignissimi, fratris Nicolai Traveth ordinis praedicatorum qui dictum opus subtiliter utrimque, licet sub nimia brevitate, transcurrit ; ex quadam etiam glosa licet antiquissima nonnullas applicationes utiles elicuimus ; principaliter tamen Ronierum de Sancto Trudone secuti sumus quem quia super Boetium satis diffuse scripserat abreviavimus et multa paucum ad propositam materiam subservientia resecare disposuimus. Si quid autem de nostro licet exiguum nec recordatione dignum eidem opusculo applicuimus, ipso semper sub vestri correctione benigna submisso, laus illo cujus laudis plena est terra. Amen » (1). Ainsi, nous avons affaire à un travail d'Arnoul Greban exécuté au temps où il étudiait à l'Université de Paris, où l'on sait qu'il fut reçu maître es arts en 1444 et bachelier en théologie en 1465. Le ton humble qu'il adopte peut même donner à croire qu'il s'agit d'un travail payé.

C'est en vain que l'on rechercherait dans ce commentaire le tempérament du poète. Une seule glose, touchant la définition de la tragédie et de la comédie, présente quelque intérêt littéraire (2). Lui-même nous avertit par ce même passage qu'il a compilé Robert de Lincoln, (en réalité, nous l'avons montré (3), Guillaume de Conches), Nicolas Triveth, Regnier de Saint Tron, plus une glose très ancienne qui est très probablement celle de Remi d'Auxerre. Il suit généralement Regnier, sauf pour la vie de Boèce, sur laquelle il juge les renseignements de Triveth plus complets (4).

---

(1) Ms. de Paris 9323, f° 3v°. Sur le manuscrit de Reims qui porte le nom d'Arnoul Greban, voir ci-dessous p. 139.

(2) Ms. de Paris 9323, f° 34r° : « Notandum quod tragoedia est scriptura de magnis iniquitatibus a prosperitate incipiens et in adversitate terminans... et est tragoedia contraria comoediae quae est de actibus villanorum ab adversitate incipiens et in prosperitate terminans ».

(3) Voir ci-dessus p. 95.

(4) Ms. 9323, f° 2v° : « In hoc fratrem Nicolaum Traveth insequemur qui caeteris Boetii glosatoribus diligentiorem indaginem fecisse comperio ».

Il définit également sa méthode qui est très originale par rapport aux commentaires précédents : chaque prose ou chaque chant de la *Consolation* est étudié successivement ; le commentaire se compose toujours de trois parties : la *glosa sive expositio* qui est une simple paraphrase, la *constructio* qui est une sorte d'analyse logique de chaque phrase latine, preuve que les étudiants commençaient à savoir mal le latin, enfin les *notabilia*, toujours groupés en quatre paragraphes, qui sont des remarques historiques ou philosophiques destinées à éclairer le texte.

Malheureusement son information n'est pas à la hauteur de cette méthode. Par exemple, il note trois opinions diverses relatives à Alcibiade : les uns font de lui une courtisane dont Aristote aurait déprécié la beauté aux yeux de ses élèves, les autres la mère d'Hercule, d'autres le fils du roi d'Athènes, sur la beauté duquel Platon aurait composé un opuscule réfuté par Aristote ; Arnoul rejette la seconde comme fausse et penche pour la troisième (1).

Son interprétation philosophique est plus intelligente. Il déclare que Boèce ne croit ni à la préexistence des âmes, quoiqu'il semble parler à la manière de Platon (2), ni à la réminiscence : « Unde non debet redargui Boetius philosophus christianissimus, cum hoc subtiliter dixerit utendo condicionali propositione cum dicit : *Quod si Platonis...* » (3). Il sait pourtant que le chant 9 est tiré du Timée : « Haec particula tractata est a Platone in fine Timaei » (4). Le passage de Boèce sur le char de l'âme l'embarrasse plus encore : « Unde in hoc loco quidam damnant Boetium quia in hoc passu videtur dictae opinioni consentire, sed male. Nam textus et verba Platonis sane intellecta possunt utique sustineri » (5). Platon n'a pas voulu dire que les âmes avant la création résidaient dans les astres, mais simplement que l'homme par sa raison transcende les étoiles et trouve au-dessus d'elles son créateur et que le nombre des âmes est infini comme le nombre des étoiles ; elles sont appelées chars de l'âme parce qu'elles disposent à l'union de l'âme et du corps.

---

(1) Ms. 9323, fº 71rº.
(2) *Ibid.*, fº 68rº.
(3) *Ibid.*, fº 90vº sur Pp. 81, 15.
(4) *Ibid.*, fº 75rº.
(5) *Ibid.*, fº 80vº.

Au surplus, il ne doute pas du platonisme de Boèce : « Huic autem tanquam philosophorum arduissimo dicit Boetius vehementer consentire, vel quia ipse Plato de divinis de quibus tractat praesens materia multum subtiliter inquisivit, vel quia Boetius in ejus doctrina nutritus fuit » (1). Et il se trouve bien embarrassé quand reparait pour la troisième fois chez Boèce la théorie de la préexistence : « Notandum quod Boetius hic jam tertio opinionem Platonis commemorat, scilicet de animabus ante infusionem creatis, et licet in duobus passibus praetactis, scilicet libro tertio metro nono et XI° non multum aperta sit Boetii sententia utrum cum Platone senserit ad litteram, hic tamen illi parti adhaesisse maxime se manifestat prout textus sonare videtur. Sed quia tanti doctoris sententiam ad partem erroris trahere nefas censemus, igitur aliter exponenda est littera » (2). Du moins a-t-il la loyauté de laisser voir son embarras. Mais le prestige de Boèce est tel à cette époque qu'on est obligé de faire un contresens sur le texte de la *Consolation*, plutôt que de la croire entachée d'hérésie.

12. — Josse Bade d'Assche

Il faut attendre la fin du XVe siècle pour qu'un état d'esprit tout différent se manifeste. Le commentaire de Josse Bade d'Assche nous en fournit la trace. L'auteur est un humaniste qui voit dans la *Consolation* un chef-d'œuvre littéraire beaucoup plus qu'une somme philosophique. Il déclare dans sa préface que pour tout ce qui concerne la philosophie naturelle et morale et la théologie il renvoie au vieux commentaire, c'est à dire au commentaire du pseudo-saint Thomas, dont il sait du reste l'inauthenticité (3) : « Sed cujuscunque ea sunt auctoris, certo non contemnenda putem, cum multa sane utilia dilucide dicant ; grammaticae tamen et poetices cultioris expertia. In qua re potissimum sudavimus, ut cum bonis doctrinis atque institutis etiam bonas litteras imbecilior aetas addiscat » (4). De fait, son commentaire

---

(1) Ms. de Paris 9323, f° 92r°.

(2) *Ibid.*, f° 138v° sur Pp. 130, 8.

(3) *Commentum duplex in Boetium de consolatione philosophiae* (Lyon, 1498), p. 2. Voir ci-dessus p. 101 et ci-dessous p. 140.

(4) *Ibid.*, p. 2 ;

est d'un philologue averti qui se préoccupe de grammaire, de métrique et du style. Il cite pertinemment Trithème ([1]), Laurent Valla ([2]), Januensis ([3]), Perotti ([4]), Tortelli ([5]), sans compter une foule de classiques latins. Il corrige mainte erreur de ce « vieux » commentaire (qui n'avait pourtant guère plus d'un siècle !) et s'indigne de l'ignorance de son auteur qui a encore pris Alcibiade pour une femme « cum sexcentis auctoribus constet fuisse virum longe indulgentissimum et formosissimum » ([6]). Lui-même sait parfaitement qu'il s'agit du fils de Clinias dont parle Platon dans le *Banquet* et nous fournit une notice très documentée sur le personnage.

D'une façon générale, Josse Bade ne consent aux digressions philosophiques que pour réfuter l'interprétation du pseudo-Thomas. Il s'étonne que Boèce semble admettre la théorie platonicienne de la préexistence de l'âme au corps que saint Augustin avait déjà condamnée ([7]). Il critique l'interprétation du chant 9 par Thomas et l'éclaire à l'aide d'une citation pertinente de Macrobe ([8]). Il critique aussi, au nom de la prosodie ou de la grammaire, les leçons fautives du texte de Boèce qu'avait adoptées et commentées Thomas ([9]). Il s'indigne que les commentateurs précédents aient maintes fois déformé la pensée de Boèce pour la christianiser : « *Saeculi nomen gloriosae pretio mortis emerunt.* Non dicit hoc de martyribus, id est testibus christianae veritatis qui saeculi nomen non emerunt, sed contempserunt, verum de his qui pro patria mortui sunt ut gloriosum nomen obtineant ; cujusmodi multi leguntur Romani, ut Decii, Fabii, Curtii, etc... » ([10]). Jusque-là tous les commentateurs avaient répété l'interprétation de Remi, selon lequel Boèce faisait allusion aux martyrs. Josse Bade, lui, s'affranchit de ces erreurs et fait œu-

(1) *Ed. cit.*, p. 6.
(2) *Ibid.*, p. 52.
(3) *Ibid.*, p. 160.
(4) *Ibid.*, p. 174.
(5) *Ibid.*, p. 175.
(6) *Ibid.*, p. 175.
(7) *Ibid.*, p. 65.
(8) *Ibid.*, p. 186.
(9) *Ibid.*, p. 187 et 203 : « Non ergo expones sicut commentarius superior ».
(10) *Ibid.*, p. 267.

vre originale et critique. Ce bref commentaire est l'indice de l'esprit nouveau que développait la Renaissance.

Mais cet esprit nouveau fut cause que la *Consolation* allait être délaissée bientôt. Cette œuvre qui avait passionné les écoles aux temps carolingiens, puis au xiie siècle, parce qu'elle exposait un système philosophique et suppléait ainsi dans une certaine mesure à l'absence des originaux grecs néo-platoniciens, va perdre de son intérêt. Ce sont désormais ces originaux répandus en Occident depuis la chute de Constantinople qui attireront les esprits curieux de philosophie antique. L'intérêt littéraire de la *Consolation* s'est lui-même évanoui sous l'amas des commentaires scolastiques des xive et xve siècles. Les amateurs de beau style lui préféreront l'étude des grands classiques.

CONCLUSIONS

Le présent travail, dont nous avons volontairement limité l'ampleur, ne prétend pas constituer une histoire de l'influence exercée par Boèce sur le Moyen-Age. Il n'indique même que très imparfaitement comment la *Consolation* rayonna sur les esprits du IXe au XVe siècle. Nul n'ignore moins que nous l'intérêt qu'eût présenté une telle recherche : il eût fallu d'abord dresser une liste complète des manuscrits qui nous conservent la *Consolation* et ses commentaires, ainsi qu'une liste des manuscrits perdus, mais mentionnés dans les anciens catalogues (1) ; il eût encore fallu chercher tous les auteurs médiévaux qui citent la *Consolation*, et la moisson serait abondante (2) ; nous aurions ensuite étudié le développement du genre de la *Consolation* au cours du Moyen-Age. Enfin, nous aurions pu observer si le développement de la légende de Boèce était parallèle au développement de son influence et nous demander lequel était cause de l'autre.

Une telle recherche dépassait de beaucoup nos forces et aurait demandé de longues années. Nous ne sommes même pas absolument sûr d'avoir remis au jour tous les commentaires qui furent écrits sur la *Consolation* du IXe au XVe siècle. En effet, à plusieurs reprises, les commentaires que nous avons étudiés faisaient allusion à d'autres commentaires que nous n'avons pu retrouver. Sont-ils tous perdus ? Nous ne saurions le dire. D'autres commentaires ne nous sont parvenus qu'à l'état de fragments. Nous savons donc que notre information est incomplète, et peut-être irréparablement.

Néanmoins, grâce aux commentaires qui subsistent, nous com-

---

(1) Cf. Manitius (M.), *Philologisches aus alten Bibliothekskatalogen* (Francfort, 1892), p. 130-135.

(2) cf. Manitius (M.), *Beiträge zur Geschichte frühchristlichen Dichter im Mittelalter*, dans *Sitzungsberichte der philosophisch-historischen classe der kaiserlichen Akademie der Wissenschaften in Wien*, t. 117 (1889), Abh. XII, p. 24-26 et t. 121 (1890), Abh. VII, p. 14-18.

prenons pourquoi la *Consolation* était une des œuvres antiques que les auteurs du Moyen-Age avaient le plus présente à l'esprit et citaient le plus volontiers. C'est qu'elle est restée sans interruption pendant sept siècles une œuvre classique que l'on commentait dans les écoles. Même aux XIe et XIIIe siècles, lorsque l'activité des commentateurs se ralentit, l'activité des copistes ne diminue pas pour autant et le grand nombre des manuscrits de ces époques qui se sont conservés jusqu'à nous témoigne que la *Consolation* demeurait, en dépit de certaines résistances, un livre d'enseignement toujours apprécié.

Néanmoins, l'étude à laquelle nous nous sommes livré permet de distinguer plusieurs phases dans le succès de ce livre : il reste inconnu du VIe au IXe siècle ; à cette époque, dans des circonstances mystérieuses, il est brusquement découvert, connaît une vogue considérable, fait l'objet de controverses passionnées, si l'on en juge par les onze commentaires carolingiens que nous avons mentionnés. Désormais, grâce à Remi d'Auxerre, il reste un livre classique, mais l'abaissement du niveau des études au XIe siècle se traduit par le fait qu'on se contente de l'étudier, parfois avec défiance, dans les commentaires antérieurs, sans chercher de nouvelles interprétations. Au contraire, au XIIe siècle, le renouveau des études platoniciennes au sein de l'école de Chartres rend à la *Consolation* un prestige exceptionnel, puisqu'elle suscite quatre nouveaux commentaires, dont deux sont l'œuvre des meilleurs esprits de l'époque et ont une réelle portée philosophique. Dès lors le prestige de Boèce est assuré, mais la vogue croissante de l'aristotélisme au cours du XIIIe siècle détourne les curiosités de la *Consolation*. Même au XIVe et au XVe siècles, malgré l'apparition d'une douzaine de commentaires nouveaux (1), on n'oserait dire que cette œuvre ait exercé

---

(1) Il faut ajouter aux commentaires étudiés au Chapitre IV ceux de maîtres plus obscurs et de moindre intérêt : un de Jean de Saxe (Ms. de Munich 14617, f° 121-131), un de Jean Cremer maître d'école à Saint-Jean d'Osnabrück (Ms. de Berlin 913, f° 60-153, XVe s.), plusieurs anonymes (Mss. de Berlin 911 et 912), qui sont tous à des degrés divers des compilations, et aussi deux *Tables* sur la *Consolation*, du XIVe s., l'une par Johannes de Fayt (Mss. de Paris 14603 et de Valenciennes 400), l'autre par Vitalis de Fontibus Orbis (Mss. de Laon 441 et de Tours 694). Il existe en outre un commentaire de Nicolas Perotti (Ms. du Vatican *lat.* 5192, XVIe s. et edd. Aldines d'Horace) sur la métrique de la *Consola-*

sur les esprits une influence comparable à celle des siècles passés : ces commentaires sont le fait de maîtres d'écoles qui profitent du texte antique pour inculquer à leurs élèves une foule de notions historiques ou philosophiques. La pensée de Boèce n'est plus aussi vivante. La *Consolation* est trop connue, trop classique, elle a trop perdu sa nouveauté, pour être un ferment puissant. Et bientôt le triomphe de l'humanisme sur la scolastique marquera le terme de ses succès.

C'est surtout l'étude comparée des diverses interprétations qui est suggestive : elle nous fournit une sorte de tableau synoptique des tendances philosophiques propres à chaque époque et permet de discerner en même temps la persistance de familles d'esprits à travers les siècles successifs. Le résultat le plus net de la présente étude est de montrer que, contrairement à l'opinion admise, la *Consolation* fut toujours une pierre d'achoppement, que le « cas psychologique » de Boèce fut un problème bien avant les controverses qu'il suscita parmi les savants du XIXe et du XXe siècles. Plus le crédit accordé à l'autorité catholique de Boèce était grand, plus les théories néo-platoniciennes de la *Consolation* devaient étonner et parfois scandaliser.

Ce sont toujours les mêmes passages qui inquiètent les commentateurs : les théories de la préexistence, de la réminiscence et du char de l'âme, celle de l'Ame du monde et de la perpétuité du monde, celle des intermédiaires de la Providence et du Destin.

A défaut de connaissances historiques très précises, les commentateurs ont un sens assez aigu de l'orthodoxie pour soupçonner l'origine païenne de ces théories issues, croyons-nous (1), de la dernière école platonicienne d'Alexandrie. Ils ne prennent nullement l'œuvre de Boèce comme un point de départ absolu, et si la *Consolation* suscite, au moins jusqu'au XIIe siècle, des discussions très âpres, c'est que les commentateurs pensent, en

---

tion comparée à celle d'Horace ; ce commentaire accentue les tendances déjà notées dans celui de Josse Bade, dont il est à peu près contemporain. L'auteur ne s'intéresse plus qu'à la métrique de Boèce.

(1) Voir mon article *Boèce et l'école d'Alexandrie*, dans *Mélanges de l'École française de Rome*, t. LII (1935), p. 185-223. Je compte reprendre et développer cette idée dans la thèse de doctorat que je prépare sur *Les survivances de la culture hellénique en Occident à la fin du monde romain* (395-550).

l'habilitant ou en la condamnant, faire admettre ou rejeter tout l'essentiel du platonisme. Remi, Adalbold, Guillaume de Conches et Barthélémi appartiennent à la lignée de ceux qui penchent vers le platonisme. L'anonyme de Saint-Gall, Bovo de Corvey, l'anonyme du *Vaticanus* 919, Denis de Lewis se défient de Platon et même parfois de Boèce. Les deux auteurs les plus typiques à cet égard sont Bovo de Corvey, selon lequel la *Consolation* est une œuvre des plus dangereuses pour la foi, et Guillaume de Conches qui cherche en se couvrant de l'autorité de Boèce à soumettre le christianisme à la cosmologie platonicienne. Tous les autres commentateurs tendent plus ou moins vers l'un de ces deux extrêmes. Les moins intelligents veulent, au prix de mille contre-sens, atténuer la pensée de Boèce qui aurait, croient-ils, usé d'un langage platonicien, tantôt à titre d'artifice poétique, tantôt pour exprimer en termes philosophiques une pensée chrétienne en son fond. A mesure que l'autorité de Boèce s'impose davantage dans les écoles, c'est à ces solutions bâtardes que les maîtres se rallient. Mais nous avons vu qu'au xv[e] siècle encore, un Arnoul Greban sentait, malgré qu'il en eût, toutes les difficultés d'une telle attitude.

Ainsi s'explique l'intérêt constant que suscita la *Consolation*. Elle n'apparaissait pas seulement comme un chef-d'œuvre littéraire, mais comme une somme philosophique pleine d'attraits ou de dangers. C'est par un manque de perspective historique que la plupart des éditeurs modernes n'y voient qu'une œuvre de genre sans originalité. S'il est vrai que les premiers livres, avec les allégories de la Philosophie et de la Fortune, sont pure fiction littéraire, les trois derniers, et en particulier le chant 9 du livre III, ont bien la prétention d'exposer tout un système du monde. Les commentateurs médiévaux ne s'y sont pas trompés. C'est ce système lui-même qui les a passionnés, parce que Boèce leur transmettait les traditions d'une école philosophique grecque qui ne leur étaient plus accessibles autrement. A ce titre, il n'est pas douteux que la *Consolation* fut dans le monde médiéval un ferment d'humanisme. Mais par un curieux retour, c'est au moment où l'humanisme triomphe que Boèce sera délaissé.

Pour tout le Moyen-Age, il est un merveilleux initiateur, mais pour qui peut lire dans le texte original ses sources grecques, il fait figure de serviteur inutile.

APPENDICE

TABLEAU DES MANUSCRITS DES DIVERS COMMENTAIRES

Nous voudrions donner, sous forme de tableau, un classement sommaire des commentaires latins qui furent écrits du IXe au XVe siècle sur la *Consolation*, et des manuscrits où ils se trouvent ; nous ne nous flattons pas d'être complet.

Pour chaque commentaire, nous indiquons, autant que possible, l'*incipit* et l'*explicit* du prologue, l'*incipit* et l'*explicit* des gloses, l'*incipit* et l'*explicit* du commentaire sur le fameux chant 9 du livre III, qui se trouve souvent à l'état isolé. Pour les manuscrits que nous n'avons pas consultés personnellement, référence sera fournie du livre ou de l'article qui les identifie, sauf si ce livre est le catalogue même de leur bibliothèque, indiquant l'*incipit* et l'*explicit*.

En ce qui concerne le chant 9, on trouvera ci-dessous le texte inédit du commentaire anonyme du manuscrit d'Einsiedeln 302 (Xe siècle), le tableau des erreurs commises par Moll, éditeur du commentaire d'Adalbold, et la version française composée par le traducteur de Regnier de Saint Tron (1477).

Commentaire anonyme de Saint-Gall (IXe s.).

Prologue. « Iste Boetius consul fuit Romanorum... (*Vita* II, puis I de Peiper)... floruit. Primitus quaerendum est tempus, locus, persona : nam tempore quando Theodericus rex Symmachum martyrizavit...(L'extrait de l'*Anecdoton Holderi* sur Symmaque est inséré dans ce prologue)... Lege Festum Pompeium ».

Premières Gloses. « *Studio* FLKZZF, id est doctrina ; *florente* laeto,

id est dum flore juventutis gauderem. Ennius et Lucretius flores dicunt omne quod nitidum est... »

CHANT 9. « *O qui perpetua* stabili, incommutabili ; *ratione* sapientia, justitia, providentia. *Sator* seminator ; *qui tempus* aetatem, annum, diem, id est cuncta tempora... ...*vector* portitor, id est omnes vehis ad requiem, qui te sincera mente confitentur ; *terminus* id est ω, finis, quies. ITEM DE EODEM REQUIRE IN LIBRO NONO MORALIUM DE QUALITATE ORDINATIONUM DEI ET DISPOSITIONUM AUGUSTINI ».

DERNIÈRES GLOSES. « ... *si dissimiulare* fingere, tardare, cessare, excusare ; simulamus : scire quod nescimus ; dissimulamus : nescire quod scimus. *Indicta* data, promissa ; *agitis* scilicet omnia : vivitis, facitis. *Amen* hebraeum est ; aliquando significat ΓΕΝΟΙΤΟ, id est : fiat, aliquando ΦΩΜΕΝΟC (?), id est vere vel feliciter ».

MANUSCRITS.

TEXTE COMPLET :

Einsiedeln 179, p. 95-185, xe s. — Quelques gloses de Remi et tout son commentaire du chant 9 y sont insérés ; de brèves notices sur les mètres, tirées du traité de Loup de Ferrières, ont été rajoutées après coup en marge de chaque chant ; les mots de vieux-haut-allemand sont en cryptographie (chaque voyelle du mot remplacée par la consonne suivante), par exemple à la première glose : « *studio* FLKZZF » pour « flizze ». Il n'y a pas le texte de la *Consolation*.

Saint-Gall 845, p. 3-240, xe s. — Copie directe du précédent : la fin manque (dernière glose sur Pp. 119, 17), les derniers feuillets ayant été arrachés.

Paris, 13953, f° 25 v°-41 v°, xe s. — Abrégé, mais indépendant et sans contamination des gloses de Remi ; les mots de vieux-haut-allemand ne sont pas en cryptographie.

Naples IV G 68, f° 1 v°-92 v°, IXe s. (issu de Saint Gall).

FRAGMENTS.

Saint-Gall 844, xe s. — Nombreuses gloses marginales et interlinéaires sur le texte de la *Consolation*.

Maihingen, xe s. (Voir Schepss, *Handschriftliche Studien*, passim). Nombreuses gloses, mais en compilation avec celles de Remi et de Froumund.

Einsiedeln 302, xe s. — Nombreuses gloses issues de ce commentaire.

Einsiedeln 322, xe s. Quelques gloses seulement.

Einsideln 149, xe s. Rares gloses.

Munich 18765, xe s. — *Bonn* 175, x^{e}/XIe s. — Plusieurs gloses, en compilation avec Remi, d'après Naumann, p. 14.

Paris, 15090, xe s. — Très rares gloses, en compilation avec Remi.

Metz 377, XIe s. — Prologue et quelques gloses (Voir Schepss, *Ge-*

schichtliches aus Boethiushandschriften, dans *Neues Archiv*, t. XI (1886), p. 123 sqq.)

Chartres 59 (?) (Cf. éd. Weinberger p. X, n. 3).

CHANT 9 A L'ÉTAT ISOLÉ.

Einsiedeln 179, p. 185-187, xe s. — Suit le commentaire complet, le scribe ayant sans doute trouvé un texte meilleur pour ce chant.

Gotha 103, xie s. Voir les gloses sur le chant 9 éd. par Peiper, p. XXXXIII. (Le reste est de Remi).

Commentaire du Vaticanus latinus 3363 (ixe s.).

PREMIÈRES GLOSES : « *Carmina* cantus delectabiles. *Peregi* perfecte feci. *Flebilis* lacrimabilis. *Inire* incipere... ».

CHANT 9 : « *O qui perpetua* incommutabili. *Gubernas* regis. *Dator* seminator. *Ab aevo* Aevum aliquando pro tempore, aliquando ponitur sicuti est hic...

... *tu requies* es. *Tranquilla* serena. *Finis* scilicet es. *Principium* scilicet es exordium. *Vector* qui vehis. *Dux* qui ducis. *Semita* via. *Terminus* finis. »

DERNIÈRE GLOSE : « .... *indicta* instructa. »

MANUSCRIT.

Vatican, Latin 3363, fo 1ro-60ro, ixe s. — Les marges sont coupées ; la plupart des longues gloses grattées ; seules les gloses interlinéaires sont lisibles.

Commentaire de Remi d'Auxerre.

PROLOGUE. En général, *Vitae* de Peiper, dans l'ordre III, IV, I, II, V, précédées du commentaire de Loup de Ferrières sur les mètres.

PREMIÈRES GLOSES. « *Carmina* carmen dicitur eo quod carptim pronuntiatur, unde hodie lanam quam discerpunt purgantes carminare dicimus... »

CHANT 9. « *O qui perpetua mundum ratione gubernas*. Rationem dicit sapientiam Dei, id est filium Dei per quem omnia creata sunt et gubernantur...

... *te cernere finis* Definitio est summi boni : finis et perfectio, sed finis aliquando de consumptione, aliquando dicitur de consummatione ; unde aliter dicimus finiri telam, aliter panem ; panis quidem finitur ut non sit, tela autem ut perfecta sit. *Terminus idem*, per quem terminum perveniamus ad te ».

DERNIÈRES GLOSES. « .... *necessitas indicta probitatis* non necessitas impellentis, sed necesse atque utile est nobis id agere ne damnemur ab illo qui semper intuetur qualiter libero utamur arbitrio a se nobis dato ».

Manuscrits

Texte complet :

Paris 15090, f° 1v°-88v°, xe s. — Quelques très rares gloses de Remi manquent ; quelques très rares gloses du premier Anonyme y sont insérées. Le copiste est Ainard.

Paris nouv. acq. lat. 1478, f° 1 v°-55v°, xe s. — Quelques gloses de la seconde rédaction du chant 9, mais le commentaire de Remi est très complet.

Maihingen I, 2, lat. 4, N. 3, f° 60r°-112v°, xe/xie s. (*K*). Voir Schepss, *Handschriftliche Studien*, p. 43-47.

Trèves 1093, f° 115v°-168r°, xie s. — Le nom de l'auteur se trouve au f° 115v° et au f° 146 r°. Voir Naumann, *Notkers' Boethius*, p. 2 et 34-60.

Vatican lat. 3865, xe s. La fin manque.

Vatican Palat. lat. 1581, f° 1r°-69r°. Très complet.

Chartres 59(91), xie s. La fin manque .

Cambridge Trin. Coll. O,3.7, xie s.

Collection S. C. Cockerell Esq. xie s.

Paris 17814, f° 3r°-122v°, xie s. Le début et la fin manquent.

Munich 19452, xie s. (Sigle : *Y*).

Vatican lat. 1592, f° 33r°-83v°, xiie s. Gloses disséminées.

Vatican Reg. lat. 1433, f° 1r°-69r°, xiie s. Gloses disséminées.

Heiligenkreuz 130, f° 77-92, xiie.s.

Alençon 12, xiiie s. Copiste : Robertus Pruneriensis.

Fragments :

Munich 18765, xe s. (Sigle : *T*) Gloses de Remi en compilation avec celles de l'anonyme.

Maihingen I, 2, lat. 4, N. 3, xe/xie s., f° 4r°-57v°. Compilation de gloses de Remi et de l'anonyme par Froumund (Sigle *Sch*).

Bonn 175, xe/xie s. Plusieurs gloses de Remi en compilation avec celles de l'anonyme.

Berne 179, xie s. Rédaction très abrégée (Voir Naumann, *Notker's Boethius*, p. 9).

Gotha 103, xie s. Les gloses éd. par Peiper p. xxxiii sont du commentaire de Remi (sauf pour le chant 9).

Londres 3095, xe s. Cf. Schepss, *Zu K. Alfreds B.*, p. 160.

Vienne 242, xiie s. — Commentaire très incomplet ; le chant 9 a des gloses d'autre origine.

Chant 9 a l'État Isolé :

Einsiedeln 179, p. 145-149, xe s.	Insérés dans le commentaire
Saint-Gall 845, p. 158-168, xe s.	anonyme.
Paris 8039, f° 63v°-64v°, xe s.	Insérés dans le texte même de
Paris 8308, f° 41v°-42v°, xiie s.	Boèce.

Vatican Reg. lat. 1727, f° 40v°-41v°, xie s.

Erfurt, in-f° 35, f° 114v°-115r°, xve s.

Éditions partielles

H. F. Stewart, *A commentary by Remigius Autissiodorensis of the de Cons. Ph. of Boethius*, dans *Journal of theological Studies* t. XVII (1915), p. 22-42.

E. T. Silk, *Saeculi noni auctoris in Boetii cons. ph. commentarius*, Rome 1935, Appendix : p. 305-343. The commentary of Remigius of Auxerre.

Le réviseur de Remi d'Auxerre

Seconde rédaction du chant 9.

Mêmes Incipit et explicit que la première rédaction, sauf pour le chant 9.

Chant 9. « *O* invocatio est ad Deum, in qua Platonicum dogma subilissime introducit...

... *semita* quia sine errore facis incedere omnia custodientia ordinem suum ».

Manuscrits

Paris 14380, f° 1vo-64vo, xe s. Le chant 9 se trouve commenté du f° 31vo au f° 32ro.

Paris 6401A, f° 1ro-94vo, xie s. — Le chant 9 se trouve commenté du f° 45ro au f° 46vo.

Paris 12961, f° 1ro-90vo, xie s. — Le chant 9 se trouve commenté du f° 45ro au f° 45vo, mais n'a ni l'incipit, ni l'explicit.

Paris 16093, f° 1ro-68ro, xie s. — Le chant 9 se trouve commenté au f° 35vo. Dans tout le cours du commentaire, beaucoup d'additions à Rémi.

Paris 6402, f° 1ro-70vo, xiie s. — Le chant 9 se trouve commenté du f° 35vo au f° 36ro ; il n'a ni l'incipit, ni l'explicit.

Vatican, lat. 4254, xive s., f° 1ro-80ro. Le chant 9 est commenté du f° 40vo à 41ro et n'a pas l'explicit.

Commentaire de Bovo de Corvey.

Chant 9. « Amantissimo atque desiderantissimo, aetate filio, professionis et consanguinitatis jure dulcissimo fratri meriti et ordinis sublimitate reverentissimo domino Bovoni antistiti, indignus fratrum in nova Corbeia servientium famulus B., temporalis et aeternae vitae omne bonum optat in Domino.

Praecepit caritas vestra ut obscurum quemdam locum ex libro Boetii...

... explanationem super obscuros Boetii versus : in qua si quisquam aliquid utilitatis invenerit, merito gratificabitur, jussioni tuae ».

Manuscrit.

Londres (*Catal. of anc. Mscr. in the Brit. Mus.* 2, 74 et Tab. 57), 3095, xe s. — Voir Schepss, *Zu König Alfreds' Boethius*, dans *Arch. f. d. St. d. n. Spr.*, t. 94 (1895), p. 160. Je n'ai pu retrouver le ms. utilisé par Mai. Ce n'est pas, comme on l'a cru, le *Vat. lat.* 3363.

Éditions.

Mai, *Classici Auctores*, t. III, p. 332-345.
Migne, *P. L.*, t. LXIV, col. 1239-1246.
Voir Manitius, *Geschichte der lateinischen Literatur des Mittelalters*, t. I, p. 526-529.

Commentaire anonyme du manuscrit d'Einsiedeln (Xe s.)

Einsiedeln 302, p. 27, xe s. — Ce commentaire sur le chant 9, mutilé de la fin, nous est conservé dans un texte excellent. Il a été transcrit en caractères très serrés sur un feuillet laissé libre ; le verso de ce feuillet porte des poésies d'Arator, qui continuent jusqu'à la p. 65 où commence le texte de la *Consolation* accompagné de gloses issues du premier commentaire anonyme. C'est d'après ce ms. que je le publie ci-dessous.
Anvers 250 (100), fo 49vo-51ro, xive s. — Également incomplet.

Édition

1 *O qui perpetua mundum ratione gubernas.* Invocatio haec Philosophiae ad integrum ex Platonis dogmate sumpta est. Ipse namque de mundi genitura in Timaeo disserens dicit « opificem genitoremque universitatis quem tam invenire difficile quam inventum impossibile digne profari » (1), ex Deo tamen esse omnia ; ipsum porro unum initium esse et constare per aevum ; aevum esse perpetuitatem in singularitate semper existentem ; temporis autem variationem et perpetuam in semet variationis reversionem aevi esse imaginem ; mundum hunc sensibilem simulacrum ejus esse intellectualis mundi qui in mente constat opificis Dei. Cur autem mundum Deus creaverit inquirens, non aliam causam invenit nisi voluntatem divinae bonitatis. Hanc Platonis assertionem in sua invocatione Philosophia perorat ita incipiens : *O qui perpetua* usque : *coelique sator. Mundum gubernas* universitatem.

2 *Qui tempus ab aevo ire jubes.* Aevi stabilitatem simplicem jussisti variari per tempora.

---

(1) Chalcidius, *Timée*, 28c.

3 *Stabilisque manens das cuncta moveri*, sive motu temporis, seu locali motu aut vitali.

4 *Quem non externae pepulerunt* usque : *opus*. Idem est quod ait Plato : « cur rerum conditor fabricatorque geniturae omne hoc instituendum putaverit ? Optimus, inquit, erat ; ab optimo porro invidia longe relegata est » ([1]).

5 *Materiam* autem *fluitantem* omne corporeum dicit quia omne corporeum fluidum. Unde rursus Plato : « Omne visibile, ait, corporeumque mutu importuno fluctuans nec umquam quiescens ex inordinata jactatione redegit in ordinem » ([2]).

6 *Verum insita summi Forma boni livore carens*, id est : non alia extrinsecus extitit causa ut faceret mundum, sed in se ipso ea summi boni forma inerat, ex qua bona omnia formarentur, secundum illud : « Quod factum est, in ipso vita erat ».

7 Idem est quod sequitur : *Tu cuncta superno ducis ab exemplo*, ad illud exemplum vel formam quam in tua mente gessisti, similitudinem et imaginem effinxisti mundi hujus visibilis.

9 *Perfectasque* usque : *partes*, ut quatuor illa corpora et elementa, quae partes sunt mundi, integra et sine ulla delibatione integrum et illibatum perfectumque facerent mundum. « Ex omni quippe igni, ait Plato, et item totis reliquis aere, aqua, terra constructus est, nulla vel corporis vel potentiae parte derelicta contemptaque » ([3]), et unum perfectum animal ex perfectis omnibus citra senium dissolutionemque composuit.

10 Sequitur : *Tu numeris elementa* usque : *pondera terras*. Ligamen hoc indissolubilis cujusdam societatis, quod dissidentes elementorum potentiae sibi mutuo copulantur, modus quidam et congrua mensura efficit ; quae mensura certis numerorum dimensionibus deformatur. Et sicut dicit, isdem partibus numerorum quibus in harmonia diversae voculae concordabiles fiunt, et potentia ignis se consociat aeri et aer aquae conjungitur, aqua autem se commiscet terrae, terra rursus cum igne concordat.

13 Deinde ait : « *Tu triplicis* usque *resolvis*. Hoc est quod significare videtur : Animantem rationabilem opinatur esse hunc mundum Deumque dicit magnae huic et pulcherrimae coeli vel mundi machinae mediam locasse animam, quae circumfusa per omnes artus vel membra corporis sui, id est visibilis mundi motum praestet omnibus quae in mundo moventur. Quam animam triplicis naturae dicit esse vel generis hoc modo : partem dicit eam habere ex individuo et eodem, hoc est ex divina origine ; partem quoque ex dividuo ac diverso, quod est id animae genus quod dividitur per universa corpora et vitali vigore formam atque incrementum dat corpori, quod fit etiam in stir-

(1) Chalcidius, *Timée*, 29e.
(2) *Ibid.*, 30a.
(3) *Ibid.*, 32c.

pibus ; vel etiam sensum et imaginationem ac memoriam quandam ratione carentem, quod fit in brutis animalibus ; tertium animae genus inter dividuam substantiam et ex duabus mixtum, hoc est quod vivificat atque discernit, quod fit in solis hominibus. Ex his tribus generibus, id est ex vitali et rationali et immortali dicit Plato animam mundi esse concretam.

Sequitur : *Quae cum secta duos motum glomeravit in orbes.* Duo sunt orbes coeli : exterior et interior. Exterior est qui ab oriente in occidentem vertitur, in quo sunt fixa sidera ; interior vero qui contraria fertur agitatione, id est ab occidente in orientem ; quae accidunt futura metitur actoque in orbem motu in se ipso revertitur motusque ejus rationa....

Commentaire d'Adalbold d'Utrecht.

CHANT 9. — « *O qui perpetua mundum ratione gubernas* Deum sine nomine invocans, loco nominis, nec diffinitionibus, nec descriptionibus uti potest. Cum enim diffinitio a majoribus per majora...

... *Principium* humanitatis per creationem, *semita* per legem, *dux* per prophetias, *vector* per Evangelii gratiam, *terminus* sive per redemptionem, sive per universae carnis examinationem ».

MANUSCRITS

Paris 7361, f° 46vo-56vo, XIIe s. — Précédé de la mention : « Incipit opusculum Adalbaldi episcopi Trajectensis super illud Boetii : *O qui perpetua mundum ratione gubernas*, quod nec Hermes, nec Plato dissolvere quivit, qui nimium philosophi erant ».

Paris 6770, f° 59ro-62ro, XIIIe s. — Sans la mention du précédent manuscrit.

Paris 15104, f° 96ro-101ro, XIIIe s. — En compilation avec les commentaires de Rémi d'Auxerre et de Guillaume de Conches ; mais le commentaire d'Adalbold y est reproduit presque intégralement et presque mot-à-mot.

Vienne 388, XIIIe s. — Voir éd. PEIPER de la *Consolation*, p. XXXXI.

(?) *Munich* 14836, f° 10 sqq, XIe s. — Voir BUBNOV (N.), *Gerberti opera mathematica* (1899), p. LXXI.

(Cf. SCHEPSS (G.), *Geschichtliches aus Boethiushandschriften*, dans *Neues Archiv*, t. XI (1886), p. 140).

ÉDITION

MOLL (W.), *Bisschop Adelbolds commentaar op een metrum van Boethius*, dans *Kerkhistorisch Archief, verzameld door N. C. Kist en W. Moll*, Derde Deel (Amsterdam 1862), p. 198-213.

Cette édition, faite d'après le seul manuscrit 7361, est défectueuse à tous points de vue ; aux fautes du manuscrit, qu'il ne pouvait restituer

que par conjecture, l'éditeur ajoute ses propres erreurs de paléographie : quoique son manuscrit soit parfaitement lisible, Moll a lu partout *Dominus* pour *Deus*. Comme le mot *Deus* revient sans cesse dans ce commentaire, aux différents cas, l'erreur est répétée presque à chaque ligne.

Sans vouloir reprendre l'édition de ce long texte, nous indiquerons les principales corrections qu'il faut apporter au texte de Moll.

Nous désignons le Ms. de Paris 7361 par le sigle *A*.
6770 *B*.
15104 *C*.

1 Hujus namque lectionis paleas (*B*, *om.* *A*) Hermes et Plato caecus uterque discussit...
... non tantum (*B*, etiam *A*) factum esse, sed etiam gubernari (*B*, sed jam omnimodatim gubernari *A*).

2 Nunc sinistra pars circuli dextera, nunc dextera (*BC*, *om.* *A*) citissime fit sinistra, nunc anterior fit posterior (*BC*, *om.* *A*, *conj. Moll*), nunc posterior fit anterior...
... et ab aevo deducitur (*BC*, ducitur *A*)

3 Sed est qui mihi objiciat, rotam in eodem loco, quem occupat, posse moveri, et tamen ad motum faciendum non sit necesse de loco in locum illam transferri. De rota aliquatenus consentio... (*B*, et tamen... transferri *om.* *A*).

4 Quid horum ipsum compulerit (*B*, compelleret *A*) nescio... Nos ad (*B*, om. *AC*) aliquid agendum aut majorum timor compellit..

5 minus est formatore (*B*, a formatore *A*)...
cum enim bona sint (*B*, sunt *A*) multa, fons et origo eis deesse non potest...
melius est ut (*B*, et *A*) non repugnantes vincamur...
fortassis sic victis monstrabit, quod contendentibus (*A*, non cedentibus *B*) aperire noluit...
Eia, manus reddidimus, victi ducamur ; ducat ipsa quo velit (*B* ; reddidimus victi ; ducamur ducti ; ducat ipsa *A et Moll*)...
... ut tabula. Tabula (*AB*, *om. Moll*) esse dicitur...
Ex materiali enim esse non nominatur (non *om.* *B*, non non *A*, nunc non *legit Moll*, *sed male*), sed ex superveniente aut forma, aut arte nuncupatur...
Erat illud de quo legitur : « in principio erat Verbum » ; haec in principio erat (*B*, erant *A*), sed cui summum apparebat ? (*AB*, apparebatur *legit Moll*, *sed male*)... nec ipsam apparitionis formam suscipere potuit (*B*, potuerit *A*, potuerit *legit Moll*, *sed male*), quam semper et ante omnia saecula per potentiam habuit...
figulus non ideo dicitur figulus esse, ut aliquod fingat in suo esse, sed quia fingendo (*B*, figendo *A et Moll*) fictilia figmenta demonstrat quae mente tenebat.
... non ad complendum (*B*, compellendam *A*, compellendum *conj. Moll*) vim, sed bonitatem exercens
Habet enim benivolentia quosdam compellendi stimulos, qui saepe unumquemque ad aliquid agendum reddunt agiliorem, quam vel vis (*B*, visus *A*, usus *conj. Moll*), vel necessitas ingerit...

6 Igitur a superno cuncta duxit exemplo (*BC*, a superno... ab exemplo *A*)....

8 *Prima verba videntur in ABC et Moll corrupta.*

... et verus mundus (*BC. om. A*) est.

10 *Tu numeris elementa ligas* non adjutorio, sed ratione numerorum, quia elementorum (*B*, electorum *A et Moll*) ligator, numerorum est etiam auctor, quorum exemplo et elementa ligantur et cuncta creantur....

... ternarium (*ABC*, trinarium *legit Moll, sed male*)...

Suscribatur figura, ut quibus ad intellectum non sufficit lingua, his ad videndum (*AB*, juvandum *legit Moll, sed male*) satisfaciat figura (*Haec in B omissa est, invenitur autem in A f° 51v° et C f° 98vo*).

11 qualitates terrae quaerunt demersionem (*A*, dimensionem *B*).

13 Immutatio est aut ex non esse in esse, aut ex esse in non esse (*BC, om. A, conj. Moll*)...

Anima ergo triplicis naturae cuncta movens media dicitur, quia (*A*, quae *legit Moll, sed male*) cuncta quae vivificat, intra coeli firmamentum vegetat.

... quae corpora, quamvis ad invicem sint diversa, ipsi (*BC*, ipsae *A et Moll*) tamen animae sunt consona (*C*, consonae *AB*)...

15 ... planetarum obrutio (*B*, obrotatio *A*)...

18 *vitasque minores provehis* mutorum (*B*, multorum *A*) animalium, herbarum et arborum...

Eadem namque terra, eadem aqua, eodem sole (*B*, solo *A*), quo ad subsistentiam suae vivificationis tuendam utitur homo, utitur et culex, utitur et pulex...

19 Insuper has animas sic in coelum terramque seri dicunt (*AB*, dicit *legit Moll, sed male*) quasi ante creatas et postmodum satas...

21 ... igne sancti Spiritus reduci (*ABC, om. Moll*) accensas.

22 .... et quomodo hic (*B*, hanc *A*) angustam sedem exoptat, qui requiem desiderat ? Mens et corpus sunt diversae naturae ac ideo diversae voluntatis. Unde illa angustiatur, istud dilatatur ; unde illa dilatatur, istud angustiatur (*BC ; om. A et Moll*) ; angusta sede corpus gravatur, mens autem reficitur...

haec mentis recollectio sive conscensio (*B, conj. Moll*, confessio *A*)..

23 ... Primum optatur mentis conscensio, exinde (*BC*, exin *A et Moll*) summi boni lustratio...

quia nulli (*AC*, nullus *B*) sine his patet ascensus (*BC*, accessus *A*) ad gloriam...

quidquid boni habet, se non habere ex semetipsa non intelligit, quia habere se (*ABC, om. Moll*) non ex semetipsa percipit...

excaecari est et emori (*BC*, mori *A et Moll*).

His tenebris expedita et bona sua videns, per eorum cognitionem ad fontem desideratum citius (*B*, scitius *A*, sitiens *conj. Moll*, sitiens *C*) venit....

25 Nam ad inquisitionem summi boni pondera molis et ad repertionem (*BC*, redemptionem *A*, receptionem *legit Moll sed male*) lucis nebulae obsunt....

Commentaire de Guillaume de Conches.

Prologue. « Boetius iste nobilissimus Romanus civis fuit et fide catholicus, qui contra Nestorium et Eutychen, duos maximos haereticos...

... omne enim bonum pulchrius elucescit, cum in commune deducitur ».

Premières gloses. « *Carmina* Boetius tractaturus de philosophica consolatione primitus ostendit se talem qui indigeat consolatione... ».

Chant 9. « *O qui perpetua* Philosophia ostensura Boetio in quo summum bonum sit situm et qualiter ad ipsum perveniatur, divinum primitus auxilium vocat, sine quo nec docere, nec doceri potest...

... *terminus idem* quia ultra ipsum nihil petendum, cum sit summum et perfectum bonum ».

Dernières gloses. « ... *si dissimulare...* et sic fit quod Deus providet, necesse est evenire ; sed hoc providet, ergo evenire concludendum est ; non est hoc necesse evenire, velut in hoc exemplo : si ambulat quis, necesse est moveri ; sed ambulat, ergo movetur. Non ergo necesse est moveri quia hoc falsum est ; sed nunquam falsum sequitur ex vero ».

Manuscrits

Texte complet :

Orléans 274, p. 1-44, xiie/xiiie s. — Le nom de l'auteur se trouve p. 44.

Troyes, 1101, xiie s. — Le nom de l'auteur s'y trouve (Voir Jourdain, *Des commentaires inédits de Guillaume de Conches et de Nicolas Triveth...*, dans *Notices et extraits....* t. XX (1862), 2e partie, p. 47-48).

Heiligenkreuz 130, xiie s. Le commentaire du Chant 9 est au f° 103ro.

Leipzig, Bibl. Univ., cod. lat. 1253 f° 60 v°-82vo. xiiie s. Le commentaire y porte l'indication : « Glossae magistri Guillehelmi super Boetium ». (Voir Obbarius, éd. de la *Consolation*, p. xxvii, L et LXI et Grabmann, *op. cit.*, p. 22).

Troyes 1381, xiiie s. — L'identité avec les ms. de Troyes 1101 de Guillaume de Conches est assurée par Jourdain, *art. cit.*

Göttingen, Philol. 167, f° 2-31, xiiie s. — Mêmes incipit et explicit que le ms. d'Orléans.

Munich 4603, f° 156-176, xiiie s. — L'identité avec le précédent est assurée par le catalogue de Göttingen.

Florence, Laurentienne Plut. LXXVII, *cod.* IV, début du xive s. Mêmes incipit et explicit que le ms. d'Orléans (Voir Bandini, *Catalogue*, t. III, col. 130).

Erlangen 436, f° 35ro-78vo, xiiie-xive s. — Mêmes incipit et explicit que le ms. d'Orléans.

Vatican latin 5202, f° 1ro-40vo xiiie s.

Londres, British Museum, King's Library 15 B III f° 1-143.
Prague 720, f° 41-71.
Vienne 1082, f° 216-246.
cf. Parent, *op. cit.*, p. 215.

FRAGMENTS :

Paris, Arsenal 910, f° 17ro-23vo, XIIe s. Ce fragment, qui est interpolé dans le commentaire anonyme du XIIe s., va de la fin de III, *carm.* 9 à IV, *pr.* 7. La fin du chant 9 reproduit exactement le commentaire de Guillaume de Conches.

Paris 13334, f° 45ro-51vo, XIIe-XIIIe s. — Ce commentaire s'interrompt brusquement sur I, *carm.* 2, v. 9.

Mazarine 3860, f° 1r^o-40v^o, XIIe s. — Quelques gloses éparses sur le début du texte de la *Consolation*.

Vatican, Reginensis 983, XIIe s. Gloses très rares.

Vatican, Reginensis 1539, XIIe s. Gloses très rares.

Londres, British Museum, Additional 19968, f° 113-115
Londres, British Museum, Egerton 628, fo. 165-195
cf. PARENT, *op. cit.*, p. 215.

TEXTE EN COMPILATION :

Paris 15131, f° 54ro-74vo, XIIIe s. — En compilation avec Remi, dont l'explicit se trouve au f° 74vo ; mais l'explicit de Guillaume de Conches se trouve au bas du f° 74ro. Cette compilation emprunte beaucoup plus à Guillaume qu'à Remi.

Paris 14380, f° 66ro-99vo, XIVe s.
Dijon 253, f° 87-106, XIIIe s.
Ces deux manuscrits commencent comme le commentaire de Guillaume de Conches, mais ont pour explicit : « ... et nulla erit deceptio ». Dans le manuscrit 14380, la table du f° 100 le donne pour « Commentum Linconiensis ». Cette attribution est discutée et rejetée par BAUR (Ludwig), *Die philosophischen Werke des Robert Grosseteste, Bischofs von Lincoln*, dans *Beiträge zur Gesch. der Philos. des Mittelalters*, t. IX (1912), p. 47*-48*. Du reste l'explicit de Guillaume de Conches se trouve un peu avant la fin (MS. 14380, f° 99vo col. a.).

Dijon 254, XIIIe s.
Paris 16094, f° 2ro-59r^o, XIVe s.
Paris, 6406, XVe s.
PARENT, *op. cit.*, p. 123 et 215, n. 1 considère ces trois mss. comme une seconde rédaction de Guillaume de Conches. Ce ne sont, croyons nous jusqu'à preuve du contraire, que des compilations anonymes, apparentées entre elles, des textes de Remi et de Guillaume.

Paris 6411, f° 1-195, XIVe s. — Le f° 195 porte : « Explicit duplicata glosa Boetii de consolatione philosophiae ». C'est encore une compilation des commentaires de Remi et de Guillaume.

Tours 699, XVe s.
Vienne 3146, XVe s.
Saint-Gall 824, 1471.
Compilations touffues et sans valeur, mais dont le fond semble être le commentaire de Guillaume de Conches.

Vatican, Ottoboni, 1293, XVIe s. presque à l'état pur.

FRAGMENTS : DU CHANT 9 A L'ÉTAT ISOLÉ :

Paris 1125, f° 31vo, XIIe s. — Inséré dans le commentaire de Remi ; se termine bientôt sur les mots : « ter terni ter XXVII ».

Paris 6769, f° 60ro-65vo, XIIIe s. — Se termine sur les mots : « vel augusta quia nihil valet illi comparari ».

ÉDITIONS.

Nombreux fragments édités par JOURDAIN, *art. cit.* p. 40-42, notamment le commentaire sur les vers 13-28 du chant 9, d'autres par PARENT, *op. cit.*, p. 124-136.

Commentaire anonyme des manuscrits *Reginenses* 72 *et* 244 (XIIe s.).

PROLOGUE : « Materiam habet Boetius partim miserum hominem, partim philosophos et constituit duas personas, scilicet personam miseri hominis dolentis et conquerentis...

... nam sapiens scit exaugerare causas dolendi, quod rusticus miser ignorat ; et se talem miserum, scilicet in inferioritate miseriae dejectum inducit Boetius ».

PREMIÈRES GLOSES : « *Carmina* Desolato consolationem adhibiturus, incipit ab ultimo desolationis gradu... ».

CHANT 9 : « *O qui perpetua mundum* O pater, affectionem da menti istius Boetii conscendere cognitione ; ascendere dicit quia nimis est alta res...

... *reduci igne*, id est amore qui facit eas reduces ; et hoc *benigna lege* et pia institutione ».

DERNIÈRES GLOSES : « ... *si dissimulare non vultis*, id est veritatem negare, quod Deus omnes nostros actus praesens aspicit, et si hoc non vultis dissimulare, id est aliter putare, procul dubio bona facietis ».

MANUSCRITS

Arsenal 910, f° 1ro-34vo, XIIe s. — Du f° 17ro au f° 24vo est interpolé un fragment du commentaire de Guillaume de Conches.

Orléans 260, p. 84-173, XIIe s. — Identique pour le fond au précédent, mais avec une foule de variantes dans la forme.

Paris 15173, f° 74vo-75ro, XIIIe s. — Il n'y a que le commentaire sur le chant 9, abrégé et avec de nombreuses variantes par rapport à celui des précédents manuscrits.

Vatican, Reginensis 244, XIIe s.

Vatican, Reginensis 72, XIIe s.

ÉDITION PARTIELLE

DOM A. WILMART, *Analecta Reginensia*, dans *Studi e testi*, t. 59 (1933), p. 259-262.

Commentaire anonyme du manuscrit d'Erfurt (XIIe s.).

PROLOGUE : « Tempore quo Gothorum rex Theodoricus Romanam rem publicam armis invasit, Boetius Romae multum claruit...

PREMIÈRES GLOSES : « *Carmina qui quondam* Sensus est : ego qui quondam poteram laetus esse, nulla miseria studium interrumpente, modo cogor ab ipso dolore meo... »

CHANT 9 : « *O qui perpetua* Sciendum quod quicumque de constitutione mundi digne tractant, tam catholici quam ethnici, duos mundos esse asserant, unum archetypum, alterum sensibilem vel imaginarium...

... *vector* ministrando virtutes ; *dux* exemplum ministrando ; *semita* praecepta per quae tendamus ad te largiendo ; *terminus idem* quia se ipsum dat praemium petentibus se ».

DERNIÈRES GLOSES : « ... si vero per se considerantur, plura prorsus libera atque absoluta videntur, velut contingentia... ».

MANUSCRITS

Erfurt in-4o, fo 1vo-82vo, XIIIe s. — C'est le seul manuscrit complet.

Oxford, Bodl. Digby 174, fo 75ro-98vo, XIIe s. — Mutilé de la fin. C'est le manuscrit de base de l'éd. Silk ; il présente quelques variantes par rapport au précédent.

Florence, Laurent. LXXVIII, 19, fo 1ro-47vo, XIIe s. — Très abrégé par rapport aux précédents.

Vatican, Ottob. lat. 899, fo 1ro-46vo, XIIe s. — Mutilé de la fin.

Paris 15104, fo 95ro-109ro, XIIIe s. — Ce n'est qu'un double fragment qui s'étend sur la fin du livre III et le début du livre V.

CHANT 9 A L'ÉTAT ISOLÉ :

Heiligenkreuz, 130, fo 37ro, XIIe s.
Paris 16093, fo 69ro, XIIIe s.

ÉDITION

E.-T. SILK, *Saeculi noni auctoris in Boetii consolationem philosophiae commentarius* (Papers and monographs of the American Academy in Rome, t. IX, Rome 1935). Silk, qui ignore le manuscrit d'Erfurt, pense que ce commentaire remonte au IXe siècle et l'attribue à Jean Scot.

Commentaire du Vaticanus latinus 919 (début du XIIe s.).

PREMIÈRES GLOSES : *Le manuscrit est mutilé du début..*

CHANT 9 : « ... Aeternitas est tota simul et semel interminabilis vitae

possessio. Ex hoc haberi potest illius objectionis solutio quod verum quoddam sit aeternum, siquidem aeternitas est vitae possessio et omne aeternum vivens...

... *reduci* qui iterum reducit animam. Animas, dico, facis reverti non quaslibet, sed tantum conversas ad te, id est animas quae ad te conversae sunt et ad bonum. Caveat sibi quisque pro quo dictum sit istud ».

Dernières gloses : *Le manuscrit est mutilé de la fin.*

Manuscrit

Vatican, Latin 919, f° 198ro-205ro, xiie s. — L'unique manuscrit de ce commentaire ne nous conserve que la glose de la fin du livre III et du début du livre IV de la *Consolation* (exactement de Pp. 70, 2 à 94, 104).

Commentaire de Nicolas Triveth.

(Les manuscrits de ce commentaire sont innombrables et portent généralement le nom de l'auteur ; nous nous contenterons d'indiquer les premières et dernières gloses et d'énumérer quelques-uns de ces manuscrits, qui datent tous des xive et xve siècles).

Premières gloses : « Explanationem librorum Boetii de Consolatione philosophica aggressurus, votis quorumdam fratrum satisfacere cupiens... ».

Dernières gloses : « ... videlicet in toto libro prosae XXXIX et metra totidem ».

Manuscrits.

Amiens 408, 410.
Angers 421.
Avignon 1085.
Bruxelles 11514.
Chartres 428.
Florence Laur. 78, 20.
Laon 440.
Lyon 245.
Milan Ambros. A 58 inf et D 44 sup.
Montpellier 216.
Munich 348 et 3567.
Naples V D 34.
Orléans 275.
Paris lat. 6404, 6407, 6408, 6409, 6641, 9321, 9322, 10045, 11856, 12962 17815, 18424.
Paris Mazarine 652.
Reims 874.

Tours 694, 695, 696, 697, 698.
Vatican, lat. 562 et 563 — *Reg. lat.* 1066, — *Rossian*, 358, *Ottob. lat.* 1671 et 2026.

Commentaire de Tholomaeus de Asinariis.

PROLOGUE. « Pro scientia et clariori evidentia totius libri hujusmodi, est sciendum quod Boetius in praesenti opere tractat de philosophica consolatione...

... et haec faciunt ad evidentiam materiae hujus libri, licet etiam glossator hujus libri, scilicet Nicholaus Travet in glossa super (ipsum) nonnulla de praemissis ponat, non tamen sic clare.

PREMIÈRES GLOSES. INCIPIT PROOEMIUM IN EXPOSITIONE BOETII COMPILATA A DOMINO THOLOMAEO DE ASINARIIS LEGIS INCLYTI PROFESSORIS : Ad dominum cumtribularet clamavi et exaudivit me... »

CHANT 9. « *O qui perpetua* Boetius agnoscere cupiens unde possit petere veram beatitudinem...

... *terminus* ad quem eundum est, et ultra quem nullus ire potest nec etiam desiderat, quia ibi est requies desiderata et ibi est omne bonum ; de quo dicit Isaias : « Sedebit populus meus in plenitudine pacis in tabernaculis... et in requie opulenta etc... ».

DERNIÈRES GLOSES. *Difficilement lisibles sur le ms. de Paris.*

MANUSCRITS.

Paris 6410, f° 1ro-171vo, Année 1307. — Le scribe ajoute : « Ego vero Philippus de Alta Villa, famulus ipsius <Tholomaei, civis Astensis> fidelis transcripsi et illuminavi prout ipse dictaverat, anno MCCCVII°, indictione quinta de mense Septembris ».
Vienne 376 (Cf. MANITIUS, IX, II, 1, p. 35).

Commentaire de Pierre de Paris

PROLOGUE : « Hic incipit prologus factus per magistrum Petrum Parisiensem super principio ipsius libri. Et ad declarationem hujus libri per modum prohemii, queritur quae fuerit, inter creaturas a Deo creatas, prima quam Deus creavit... »

MANUSCRIT

Nice, 42, f° 74 et suiv., xve siècle. — Ce commentaire est la traduction latine du commentaire français de Pierre de Paris, comme l'a montré Antoine THOMAS, *Traductions françaises de la Consolatio*, p. 449.

Commentaire de Guillaume d'Aragon (1335).

PROLOGUE : « Sicut scribit Philosophus primo Politicorum : Omnia appetunt bonum. Quod non tantum auctoritate philosophi, sed ratione...».

CHANT 9 : « *O qui perpetua etc.* Jam incipit auxilium implorare...

vector quia portas imbecilles ; *dux* quia nos in adversis regis et ducis ; *terminus idem* quia creaturas... reficis. Littera est satis plena et sententia non obscura. Nec imponemus Boetio Platonicorum crimina, quia valde bene Aristotelem intellexit ».

DERNIÈRES GLOSES : « ... *Adversamini igitur*...et maxime quicquid agimus ante judicem... Tibi laus sit, honor et gloria in saecula saeculorum Amen ».

MANUSCRIT.

Erfurt, in-f° 358, f° 1ro-25ro, XIVe s. — L'*explicit* du f° 25ro porte : « Haec lectura petit quisnam sit lector et unde, ne careat titulis ut peregrina suis. Hic est Guilhelmus medicinae sorte magister ; regis Aragoniae de ditione fuit. Completa Mon. (= *Montepessulani* ?) anno Domini MCCCXXXV° post Reminiscere feria quinta ».

Commentaire de Thomas

PROLOGUE : « Philosophiae servias oportet, ut tibi contingat vera libertas. Haec sunt verba Senecae octava epistula ad Lucilium. Quia vocari philosophiam scientiam veritatis recte se habet ex II° Metaphysicae...

PREMIÈRES GLOSES : « Praesens liber Boetii prima sui divisione dividitur in quinque partes secundum quod ponit quinque libros partiales quos continet. In primo conqueritur de miseriis subjectum, in secundo... ».

CHANT 9 : « *O qui perpetua.* Istud est metrum nonum hujus tertii quod dicitur homericum ab inventore, quia Homerus ipsum adinvenit...

... Item *disiicio*, id est dispergo vel removeo, et dicitur a *dis* praepositione inseparabili et a verbo *jacio, jacis*, unde fit *i* duplex : *disiicio* ».

DERNIÈRES GLOSES : « *cuncta cernentis.* Sic enim scribitur ad Hebraeos IV° : « Omnia nuda et aperta sunt oculis ejus qui est Deus benedictus in saecula saeculorum ».

MANUSCRITS

Oxford, Coll. Exon. XXVIII, f° 68vo-205vo, XIVe s.
Munich, 14448, XIVe s.
Munich, 5933, XVe s.
Erfurt in-f° 9, f° 16ro-85vo, XVe s.
Saint-Gall 824, f° 1ro-519ro, XVe s.
Saint-Gall 826, f° 23ro- fin, XVe s.

ÉDITIONS

Ed. Jean de Vingle, Lyon 1498.

Éd. Vivès (Œuvres complètes de Saint-Thomas, t. XXXII, p. 425).

Il y a une foule d'autres éditions des xve et xvie siècles, sous le nom de Thomas d'Aquin.

Commentaire de Pierre d'Ailly (v. 1372).

PROLOGUE : « Reverendissimi patres, magistri ac domini carissimi, mihi ardua scandere volenti opusque ultra vires meas agere praesumenti... ».

DERNIÈRES GLOSES : « ... Quantum autem ad ultimum articulum specialiter tractavi et in libello quem composui de anima in septimo et decimo tertio capitulis. Perfectiorem autem determinationem omnium praemissorum a doctoribus theologis exquirere debemus ».

MANUSCRITS.

Paris 3122, f^e^ 110ro-169v^o^, xve s. — C'est un recueil des œuvres complètes de Pierre d'Ailly. Le f° 169vo porte : « Explicit tractatus utilis supra Boetium de consolatione philosophiae editus et compilatus a reverendissimo philosopho in sacra pagina doctoreque eximio magistro Petro de Ailliaco miseratione divina episcopo Cameracensi ».

Erfurt in-f° 8, p. 86-164, xv^e^ s.

Erfurt in-f^o^, 9, f° 86ro-116vo, xv^e^ s.— Sous forme de longs extraits.

Commentaire de Regnier de Saint Tron (1381).

PROLOGUE : « Haec me consolata est in humilitate mea. Haec propositio scribitur psalmo CXVIII^o^ a propheta, et licet ibi ad aliud referatur propositum...

CHANT 9 : « *O qui perpetua*. Hoc est nonum metrum hujus libri...

... tu es *semita*, id est via per vitae manifestationem, et tu es *terminus* per beatificam remunerationem quam nobis largiatur ».

DERNIÈRES GLOSES : « ... *cernentis* et intuentis cuncta, scilicet Dei, qui sit benedictus in saecula saeculorum. Amen ».

MANUSCRITS

Liége, Bibliothèque Universitaire 705. — « Hic liber finitur anno Domini 1381 compilatus a Magistro Renero nato de villa Sancti Trudonis ».

Paris, Bibliothèque Mazarine 3859, xve s. — Avec le nom de l'auteur.

Paris, Bibliothèque Nationale, lat. 14416 — f° 192ro-298ro, xive s. Incomplet et mutilé de la fin.

ÉDITION.

Trad. anonyme éd. par Colard Mansion, Bruges 1477.

Chant 9 de la Consolation d'après le traducteur anonyme de Regnier de Saint Tron.

Toy qui par raison pardurable
Gouvernes ce monde muable,
Createur de ciel et de terre,
Et fais le temps passer son erre,
Tu permanent par ton savoir
Donnes toutes choses mouvoir,
Tu qui les causes de dehors
N'ont pas contraint former le corps
D'euvre de matiere fluxible,
Mais la grant bonté indicible
De toy sans envie te incite
D'acomplir ceste euvre licite,
Tu toutes choses par exemple
Souverain feis com je contemple,
Tu tres beau portant le beau monde
En ta providence parfonde
Formas cestui monde semblable
A cellui qui est immuable
Et le feis parfait de parties
Parfaittes quant sont departies,
Tu lies tous les elemens
Par concordans denombremens
Affin que le froit a chaleur
Conviengne et le seic a liqueur
Et que feu sa chaleur ne laisse
Ne pour pesant terre n'abaisse,
Tu faisant mouvoir toutes choses
As ou milieu d'icelle enclose
Une ame de trepple nature
Qui de tous membres a la cure
Et d'iceulx membres divisée
Par l'office de la pensée
Elle se meut et prent son cours
En faisant ainsi que deux tours.
Par le premier elle retourne
A soy meismes et puis se tourne
Ou ciel par contemplattion
D'eternele fruition,

Tu les ames moindres que causes
Et semmes par pareilles causes
Ou ciel et en terre conduis
Par tes charios et reduis
A toy lassus par loy benigne
Du feu de charité tres digne,
Donne, pere, a l'ame monter
Ou tres noble siege et cercher
La vraye sourse et la fontaine
De ta grant bonté souveraine
Et la lumiere recüee
Donne nous fichier notre veue
En toy regardant clerement,
Dejette tout l'empeschement
Des nües et de pesanteur
Terrienne, par ta splendeur
Resplendis, pere souverain,
Sur nous ton ray cler et serain
Tu es aux bons repos paisible
Et leur fin toy vëoir visible,
Nostre principe seul recteur,
Terme et sentier, vray conducteur.

Commentaire de Guillermus de Cortumelia.

Prologue. « Reverendo in Christo patri fratrique ordinis fratrum praedicatorum frater Guillermus de Cortumelia ordinis ejusdem reverentiam debitam et devotam. Karissime pater, quia me ut super librum Severini Boetii *de Consolatione Philosophiae* aliquod explanatorium scriptitarem induxisti... ideo vos precor ne hoc opusculum fastidientibus ingeniis praeponatis.

Premières gloses. *Secundum multitudinem dolorum meorum in corde meo consolationes tuae laetificaverunt animam meam* PS. Sicut dicit magnus Areopagita Dionysius...

Chant IX. « *O qui perpetua.* Hoc genus metri est heroïcum hexametrum et est metrum Homeri. In hoc nono metro Boetius a Philosophia monitus divinum invocat auxilium...

... *terminus*, id est finis ultimus, et omnia ista sunt unum et idem et simplex essentialiter in Deo ».

Dernières gloses. « ... *magna* enim *necessitas probitatis est vobis* hominibus *indicta*, scilicet ut sitis justi, cum omne quod agitis vel dicitis vel cogitatis, totum agitis *ante oculos* Dei *judicis cuncta cernentis*, qui est unus Deus benedictus in saecula saeculorum. Amen ».

Manuscrits.

Paris 6773, f° 92ro-197vo, xve s.

Munich 14836, xve s. Cf. WEINBERGER, p. XIII, n. 4.
Vatican, Chig. E VII 229, Année 1446.

Commentaire de Denis de Leewis, dit le Chartreux

PREMIÈRES GLOSES : « Divisiones multiplices quas textibus quidam praemittunt videntur potius obscurare quam elucidare sensum verborum...

CHANT 9 : « In hoc nono hujus tertii libri metro prosequitur Philosophia quod in fine praecedentis prosae se facturam spopondit invocando Deum omnipotentem. Oratio autem secundum Damascenum est petitio...

... Ex qua positione postmodum orta est impiissimi Arii haeresis prout Thomas in Summa contra Gentiles haec plenius refert ».

DERNIÈRES GLOSES : « ... ad possessionem inamissibilem luminis gloriae decurso stadii hujus exilio perducamur ad laudem et gloriam omnipotentis qui est super omnia Deus sublimis et benedictus. Amen ».

ÉDITIONS

DIONYSII CARTHUSIANI, *Operum minorum tomus tertius*, (Coloniae 1540), f° 5r°-237v°.

DIONYSII CARTUSIANI, *Opera*, t. XXVI (Tornaci 1906).

Commentaire d'Arnoul Greban.

PROLOGUE. « *Renuit consolari anima mea* ; *memor fui Dei et delectatus sum* (Psalmo CI). Intuens egregius ille propheta David...

... laus illo cujus laudis plena est terra. Amen ».

PREMIÈRES GLOSES. « *Carmina qui quondam* Boetius autem hic Romanus nobilissimus... ».

CHANT IX. « *O qui perpetua.* Hoc est nonum metrum hujus tertii, quod est heroïcum hexametrum...

... vere *terminus* est quo apprehenso dabitur vera requies ad quam aspirabat vera philosophia dicens : Quis dabit pennas sicut columbae, et volabo, et requiescam. Et haec de difficillimo metro sufficiant ».

DERNIÈRES GLOSES. « ... quia vos agitis *ante oculos*, id est cum actiones vestrae sint in conspectu *judicis*, scilicet Dei cernentis cuncta ».

MANUSCRITS.

Paris 9323, f° 1r°-191ç°, xv^e s.

Reims 896, f° 1-355, xv^e s. — Le f° 1 porte : « Incipit commentum magistri Arnulphi Greben super Boetium de Consolatione philosophica ».

Commentaire de Josse Bade d'Assche (fin du XVe s.).

PROLOGUE : « Jodocus Badius Ascensius Stephano Beynardo bonarum litterarum studioso et bibliopolarum Lugdunensium optimo viro nimirum integerrimo salutem dicit. Quos quotidiano ferme convitio ut emitterem aliquando efflagitasti... Quandoquidem in exponendis auctoribus Servius grammaticus sex consideranda docuit.... ».

PREMIÈRES GLOSES : « *Carmina qui quondam* etc... In explanatione hujus operis eum fere morem observabimus, ut quotiens carmen occurerit... ».

CHANT 9 : « *O qui perpetua* etc. Carmen est hexametrum heroïcum monocolon...

... non dubium est ipsum legisse angustam, non augustam, sed quid sit augustum supra requires ».

DERNIÈRES GLOSES : « ... si enim judex est, ergo timendus. Haec sunt quae, Stephane optime, in Boetii *Consolationem* habui explananda. In quibus grammatici munus gessi quia philosophicum reliquum commentarium inveni ».

ÉDITION

Commentum duplex in Boetium de consolatione philosophiae cum utriusque tabula. Item commentum in eundem de disciplina scholarium cum commento in Quintilianum de officio discipulorum diligenter annotata (Impressum Lugduni per Johannem de Vingle, anno domini. MCCCCXCVIII°, die XX° Aprilis).

P. COURCELLE.

THOMAS GALLUS.

APERÇU BIOGRAPHIQUE

INTRODUCTION

Thomas de Saint-Victor, ou Thomas Gallus, ou Thomas de Verceil, ou Abbas Vercellensis, est cité fréquemment dans la Somme attribuée à Alexandre de Halès, dans les écrits de saint Bonaventure, et de beaucoup d'autres théologiens des XIIIe et XIVe siècles. Au XVe siècle, son influence, surtout dans les abbayes autrichiennes et dans celles de l'Allemagne du Sud, est en recrudescence. On invoque partout son témoignage. Par contre, de nos jours, Thomas de Saint-Victor est un inconnu, même pour les spécialistes du moyen âge. Tout au plus, lui consacre-t-on 4 ou 5 lignes. C'est cette lacune dans le développement historique de la pensée, que nous avons voulu combler, et nous y étions amené tout naturellement, puisque Thomas Gallus fut, sans aucun doute, le commentateur le plus fécond des ouvrages dionysiens. Ce n'est pas en marge de nos travaux que viennent se placer nos études sur ce grand victorin ; elles en sont une partie intégrante et capitale.

Mais ce n'est pas seulement le commentateur du *Corpus dionysiacum* considéré dans l'abstrait, qui a retenu notre attention. Nous voulons faire revivre l'homme lui-même dans toutes ses activités, et de ce chef, dans notre pensée, c'est une nouvelle page sur l'histoire de l'abbaye de Saint-Victor, sur le *Studium generale* de Verceil, sur les origines du véritable franciscanisme et même sur les luttes politiques du XIIIe siècle, que nous avons dessein d'écrire.

Méthodiquement, nos travaux sur Thomas Gallus, se divisent en trois parties distinctes :

1. — Sa biographie. Sur ce point tout était à faire et nous verrons, dans le cas qui nous intéresse qu'on ne peut séparer l'écrivain de son œuvre, ni les œuvres de leur auteur.

2. — Son activité littéraire. Après avoir copié tous les écrits de Thomas Gallus, que nous n'avons pas l'intention d'éditer nous même, nous avons publié sur ce sujet un certain nombre d'études d'orientation et de déchiffrement. Réorganisées, complétées essentiellement et précisées, ces études formeront un second volume déjà prêt pour l'impression.

3. — Le cartulaire. En dépouillant à Verceil, les archives de l'Hôpital Majeur, du Chapître, de l'Agnesiana, du Municipio ; à Turin, les archives de la Via Santa-Chiara et de la Piazza del Castello, nous avons réuni un grand nombre de documents inédits sur l'activité abbatiale, artistique et politique du premier et du plus célèbre abbé de Verceil. Nous publierons ces pièces originales sous forme de cartulaire, avec la collaboration d'un des meilleurs érudits de Verceil, Mr. l'abbé Giuseppe Ferraris, professeur au séminaire épiscopal.

Dans les pages qui vont suivre, c'est la première partie de ce triptyque : la biographie de Thomas de Saint-Victor, que nous allons retracer.

CHAPITRE I

Le cardinal Guala Bicchieri.

L'histoire du cardinal Guala Bicchieri a été écrite magistralement par le chanoine de Latran, l'Abbé Frova, *Gualae Bicherii card. vita et gesta collecta a Philadelphio Libico*, Milan, Galeazzi, 1767, à l'aide de documents qui ont en majeure partie disparu en 1802, ce qui explique le soin louable avec lequel cet ouvrage, rare et précieux, est conservé à la bibliothèque nationale de Turin, où nous l'avons étudié. Plus tard, le chanoine Lampugnani prit occasion de l'érection d'un nouveau buste de Guala à l'hôpital de Verceil pour écrire une autre vie du cardinal (1), dans laquelle il s'inspire surtout de Frova. On lira aussi avec le plus grand intérêt l'ouvrage du chanoine Pastè, sur l'abbaye de Saint-André (2). De notre côté, nous avons rassemblé de nombreux documents, dépouillé les registres pontificaux dans lesquels nous avons relevé 66 pièces intéressant l'activité de notre cardinal. Mais nous n'en retiendrons ici que ce qui est strictement nécessaire pour comprendre la vie de Thomas Gallus.

Le cardinal Guala est vercellien d'origine ; dans la dernière moitié du XIIe siècle, un de ses oncles, Jean, est chanoine de Saint-Eusèbe de Verceil ; un autre, Martin, est consul de la

---

(1) Lampugnani, *Sulla vita di G. Biccherii patrizio vercellese. Cenni storici*, Vercelli, Ibertis, 1842.

(2) *L'Abbazia di S. Andrea di Vercelli. Studio storico del Can. Dott.* Romualdo Pastè. *Studio artistico del Cav.* Federico Arborio Mella, illustrato da Pietro Masoero, Vercelli, 1907. Voir aussi Carlo Denina, *Elogio del Cardinal Guala Bichieri*, dans *Piemontesi illustri*, t. III, Turin, 1783, p. 297 ; Carlo Dionisotti, *Notizie biografiche dei Vercellesi illustri*, Biella, 1862, p. 20-21 ; Arborio Mella, *Cenni storici sulla chiesa ed abbazia di Sant' Andrea in Vercelli*, Turin, 1856, p. 18 sq. ; *Historiae Patriae Monumenta*, t. XVI. *Leges municipales*, Turin, 1876, p. LIII, n. 1 ; Alfred Hessel et Walther Bulst, *Kardinal Guala Bichieri und seine Bibliothek*, dans *Historische Vierteljahrschrift*, t. XXVII, 1932, pp. 772-794.

république piémontaise. C'est cette même situation qu'occupait en 1180 Guala, père du cardinal, mort le 12 mars d'une année qui ne peut être postérieure à 1193. Ce consul qui prit une part active à la troisième croisade, et à l'assaut de Saint-Jean-d'Acre, eut deux fils : Guala, le futur cardinal, et Manfred qui, comme nous le verrons, se rangea parmi les gibelins, pour soutenir les intérêts de Frédéric II, et qui eut par la suite une influence très déterminée sur la conduite politique de Thomas Gallus.

Tout jeune encore, Guala fut agrégé au corps canonical de Saint-Eusèbe de Verceil : *quum a puero ipsius fuisset canonicus*, où il ne pouvait manquer d'être entouré, comme un enfant, de l'affection de ses confrères plus âgés : *miro venerabatur affectu.* Nous ne savons rien de certain sur les études du jeune Guala. Sans aucun doute, il s'exerça au chant de l'office divin, s'adonna aux arts libéraux. Il paraît probable qu'il se rencontra à Bologne avec Innocent III, pour étudier le droit canon, entre 1187 et 1193. Sa bibliothèque qu'il laissa plus tard à l'Abbé de Saint-André (1) et dont nous possédons le catalogue, témoigne que Guala fut un homme de grande culture.

Un certain nombre d'actes notariés nous prouvent que de 1197 à 1203, Guala ne s'absenta plus de Verceil, où il remplit avec vertu et science sa charge de chanoine de Saint-Eusèbe. Cette science et cette vertu jointes aux mérites que son père avait rendus à la chrétienté, devaient attirer sur lui les regards d'Innocent III. En mars ou décembre 1205, Guala est créé cardinal du titre de Santa-Maria-in-Porticu, en même temps que saint Albert, évêque de Verceil, était transféré au siège patriarcal de Jérusalem. Le nouveau cardinal quitte alors Verceil pour établir sa résidence à Rome. Le pape lui confie certaines missions en Allemagne ; et il est envoyé comme légat à Florence pour y promouvoir la paix avec les Siennois.

En 1208, Innocent III le désigne comme légat auprès du roi de France Philippe-Auguste, pour jeter les bases d'une nouvelle croisade en Orient et pour tenter un rapprochement entre le roi et Ingelburg de Danemark.

Sa mission dura vraisemblablement plus d'une année. Guala voulut que son séjour à Paris fut utile aussi au bien moral de l'église de France ; il s'attacha à réformer le clergé, les monastères

---

(1) Voir plus bas, p. 176.

et nous trouvons un écho intéressant de son activité dans un concile tenu à Paris en 1208.

Le cardinal Guala est de nouveau à Rome du 28 novembre 1209 au 10 avril 1210 ; entre le 31 mai et le 30 septembre 1211 il est élevé au rang de cardinal-prêtre, du titre des SS. Silvestre et Martin-des-Monts (1).

En 1216, il est envoyé de nouveau comme légat en France, ensuite en Angleterre (2), pour une affaire de grave importance : empêcher le roi Jean-Sans-Terre de perdre le royaume d'Angleterre que de nombreux barons voulaient donner au prince héritier de France, Louis, époux de Blanche, nièce de Jean-Sans-Terre.

Sur ces entrefaites, Innocent III meurt ; Honorius III monte sur le siège de Saint Pierre et renouvelle sa mission à Guala, tout en faisant certaines réserves. Le 28 octobre 1216, ce dernier couronne Henri III, roi d'Angleterre et d'Irlande et le 11 novembre rétablit la Grande-Charte.

Comme en France, Guala s'attacha aussi en Angleterre à reformer le clergé. Les registres d'Honorius III nous permettent de suivre l'activité religieuse du légat.

Le 12 septembre 1218, la mission de Guala prend fin. Il avait demandé au pape d'être relevé de ses hautes fonctions à cause de son état de santé. Honorius III en nommant son successeur, Pandulfe, évêque de Norwich, ne manque pas de faire le plus grand éloge de Guala.

Après avoir quitté l'Angleterre, l'ex-légat passe quelque temps à Paris ; nous savons qu'il fit par la suite deux séjours dans sa ville natale : en janvier 1219 et en juillet 1224. En cette dernière année, il est encore envoyé en mission, cette fois auprès de Frédéric II. Il mourut le 29 mai 1227.

Ces quelques traits son bien pâles pour mettre en relief l'activité religieuse et diplomatique du grand cardinal de Verceil; mais ils suffisent au but que nous poursuivons, et ils étaient nécessaires pour comprendre certains actes importants de la vie de Thomas Gallus.

---

(1) Voir la monographie de R. Vielliard, *Les origines du titre de Saint-Martin aux Monts à Rome*, dans les *Studi di Antichità cristiana pubblicati per cura del Pontificio Istituto di Archeologia cristiana*, IV, Rome-Paris, 1931 ; le ch. V, p. 102-116 parle des travaux du cardinal Guala Bicchieri.

(2) R. Pastè, *Il Card. Guala Bicchieri e il matrimonio di Enrico III d'Inghilterra* dans *Archivio della Società Vercellese di Storia e d'Arte. Memorie e Studi*, Anno III, 1911, n. 4, pp. 429-437.

CHAPITRE II

Les débuts de Saint-André de Verceil.
Le cardinal Bicchieri et Saint-Victor de Paris.

En 1208, comme nous l'avons vu, Guala Bicchieri avait été envoyé par Innocent III, en qualité de légat auprès du roi de France, Philippe-Auguste. Cette légation dura environ un an. En 1216, le cardinal revient à nouveau en France, et passe de là en Angleterre, en vue de soutenir Jean-Sans-Terre. En 1219, de retour d'Angleterre, Guala passe une troisième fois par notre pays.

Pendant ses séjours à Paris, le cardinal Bicchieri eut certainement l'occasion de connaître et d'apprécier l'abbaye de Saint-Victor, si célèbre par ses docteurs et sa haute tenue religieuse. A cette époque, dans les vingt premières années du XIII[e] siècle, aucun centre intellectuel et religieux ne lui est comparable à Paris. A défaut de document, nous pourrions légitimement supposer que le cardinal-légat fréquenta ce monastère et en apprécia les hôtes. Deux textes viennent, par ailleurs, nous témoigner des relations d'amitié et de grande estime entre Guala et l'abbaye victorine. Très zélé pour la réforme morale du clergé, Guala édicta pendant sa première légation à Paris un certain nombre de prescriptions concernant les mœurs, les vêtements, les occupations des clercs et des prélats, montrant une certaine indulgence vis-à-vis des maîtres et étudiants :

I. — Ne cum clericis et sacerdotibus mulieres commorentur.
II. — Ne pro sacris aliquid exigatur.
III. — De vestibus sacerdotum.
IV. — De vestibus archipresbyterorum, archidiaconorum, praepositorum.
V. — De vestibus monachorum.
VI. — Ne clerici et monaci faenus et negotiationem inhonestam exerceant.
VII. — Ut praelati supradicta observent et faciant observari.
VIII. — Ut cum magistris et scolaribus agatur indulgentius.
IX. — Ut iidem, si saepius admoniti, resipiscere noluerint excommunicentur.

X. — Ut magistri praedicta diligenter exequantur (1).

Cependant si après admonestation les maîtres ne montrent point de signe d'amélioration, le chancelier les excommuniera, mettra les autres en garde contre leur fréquentation, et ce régime durera jusqu'à ce qu'ils se soient soumis et qu'ils aient été absous par l'évêque, ou en son absence, *par l'abbé de Saint-Victor* : « Quod si forte nec taliter resipiscere voluerint, ex tunc per cancellarium, qui pro tempore fuerit, excommunicati denuncientur ; et tamdiu ab omnibus evitentur, donec satisfecerint competenter, et ab episcopo, si fuerit presens, vel eo absente, ab abbate S. Victoris, cum forma ecclesiae fuerint absoluti » (2). Nous constatons par ce texte en quelle estime, Guala Bicchieri tenait l'abbaye de Saint-Victor.

D'autre part, le nécrologe de Saint-Victor conservé à la B. N. de Paris, ms. français 147 mentionne ainsi le décès du cardinal : « II. Kal. Junii obiit dominus Gallo Cardinalis *frater noster* ». Guala est désigné ici par *frater noster*, non pas qu'il y ait été chanoine régulier de Saint-Augustin, comme l'affirme le P. Cossart (3); mais en raison des liens d'amitié qui l'unissait à la grande abbaye de Paris.

En 1219, de retour d'Angleterre, passant pour la dernière fois à Paris, le cardinal Bicchieri devait s'intéresser d'une façon toute particulière aux moines de Saint-Victor. C'est qu'il avait

---

(1) Mansi, *Sacrorum Conciliorum nova et amplissima collectio*, t. XXII, Venise, 1788 ; reproduction de 1903, col. 763-766 : « Gallonis S.R.E. Cardinalis Constitutiones ». Voir Frova, *op. cit.*, p. 36-40 ; Carlo Denina, *Elogio del Cardinal Guala Bichieri*, dans *Piemontesi illustri*, t. III, 1783, p. 292 sq.

(2) Mansi, *ibid.*, ch. IX, col. 766.

(3) Cossart ; voir Mansi, *ibid.*, col. 765 : « Quod autem legitur in Martyrologio S. Victoris Parisiensis : *II Kal. Junii obiit dominus Gallo Cardinalis frater noster* » neque de Parisiensi episcopo intelligi potest, qui VII Kal. Mart. functus est, ut fertur in obituario S. Quintini, cuius abbas fuit, antequam Bellovacensis primus esset, ac deinde Parisiensis episcopus : et Gualoni cardinali qui Innocentii III, tempore legatus in Gallia fuit, apprime convenit. Hunc enim fratrem suum appellant Victorini, quia sicut ipsi, canonicus regularis ex. S. Augustini disciplina fuit, ut testantur Ciacconius, Panvanius et Pennottus. Certe insigne coenobium S. Andreae, magnis dotatur opibus, canonicis regularibus S. Augustini extruxit : primumque abbatem Thomam, ex Victorina domo evocavit ».

dans l'esprit un projet bien précis : fonder dans sa ville natale une abbaye. En 1215, l'évêque de Verceil, Hugues de Sessa et le chapître de Saint-Eusèbe avaient cédé au cardinal l'église paroissiale de Saint-André afin qu'il puisse y instituer pour le service de Dieu, des chanoines réguliers ou des clercs, à son choix :

> « Anno Dominici MCCXV die martis X intrante mense Aprilis Indictione III in Palatio Veteri Vercellensi ante Cameram Domini Episcopi et Capellam S. Ambrosii coram Magistro Hugone de S. Germano et Magistro Berrardo Camerario Domini Hugonis Episcopi testibus rogatis, ibique Dominus Hugo Dei gratia Vercellensis dedit et concessit Ecclesiam S. Andreae positam in civitate Vercellarum Domino Gualae Cardinali consentientibus Presbytero Jacobo et Guala Clerico ejusdem Ecclesiae S. Andreae, salva in omnibus et per omnia ratione et jure, quod habent in dicta Ecclesia et possessionibus ipsius Ecclesiae, et quod praefatus Dominus Cardinalis in ipsa Ecclesia, secundum quod ei placuerit possit instituere Canonicos regulares, vel Clericos ad cultum Dei servientes et ipsam Ecclesiam ordinare... » (1).

A cette époque le cardinal Bicchieri a donc déjà l'idée de fonder le monastère de Saint-André ; il hésite encore pour le peupler, entre les chanoines réguliers et les clercs séculiers. Cette hésitation cependant nous montre en quelle estime il tient les chanoines de Saint-Augustin, qu'il connaissait déjà depuis des années.

Pendant sa légation d'Angleterre, en homme extrêmement pratique, le cardinal obtient d'Henri III d'Angleterre pour l'église de Saint-André de Verceil les biens de l'abbaye de Chester-

---

(1) FROVA, *op. cit.*, p. 105 c. Ex. Membrana 21 inter jura Civitatis ex Archivio S. Andreae Vercellensis. C'est donc en 1215 que Guala obtient la vieille église de Saint-André de Verceil. Voir ARBORIO MELLA, *Cenni storici sulla chiesa ed abbazia di Sant' Andrea in Vercelli*, Turin, 1856, p. 19-20 ; 53 ; V. MANDELLI, *Il Comune di Vercelli nel Medio Evo. Cenni storici*, Verceil, 1857, liv. IV, t. III, p. 153, n. 58 : « Là dove il Vescovo di Vercelli, col consenso del Capitolo, e dopo già ottenuta sin dal 15 luglio 1234, la renuncia del signor Anselmo Gazzo al patronato dell' antica Chiesa Parrochiale di S. Andrea, pose la medesima chiesa coi relativi diretti a disposizione dello stesso Cardinale Guala, *ita quod prefatus Dominus Cardinalis in ipsa Ecclesia*, secundum quod si placuerit, possit instituere Canonicos Regulares vel Clericos ad cultum Dei servientes et ipsam Ecclesiam ordinare ed altro argomento anteriore di sue intenzioni, si può eziandio dedurre dall' acquisto da lui fatto dal 23 octobre 1214 di alcuni terreni e fabbricato in *Hora Sancti Andreae* ».

ton. Cette donation faite le 8 novembre 1217 (1) est confirmée le 18 novembre (2) par les pairs du royaume et par l'évêque

---

(1) *Calendar of the Charter Rolls*, vol. I — *Henry III* (1226-57), Londres, 1907, pag. 234, Membrane 2 : « Jan. 22 (1232) Westminster-Confirmation of a charter made in the King's minority, at the instance of G. Cardinal priest of St Martin, then legate of the apostolic See in England whereby the King gave to the church of St. Andrea Vercelli, which the said cardinal built, and the canons there, the church of Cestreton in the diocese of Ely, in frank almoin ». — Pag. 254, Membrane 10 : « May 22 (1232) Birdgenorth-Grant to the prior and monks of St. Mary's, Worcester, as their right, of that part of the castle of Worcester on the north side, where the King's houses were situated, which is of the assigment made to them by Guala, formely legate of England, and William Marshal the elder while guardian of the value ; for the enlargement of their court on the day on which the body of King John was buried in the church of St-Mary's, Worcester, and in the presence of S., late bishop of Worcester, R., Earl of Chester and Lincoln, W. de Ferrariis, Earl of Derhy, W. de Lascy, John de Moneume, Hugh de Mortero Mari, Walter de Clifford and Roger de Clyfford, who were present at the burial of King John. » — Voir Frova, *op. cit.*, p. 104 ; *Historiae Patriae Monumenta*, t. XVI. *Leges Municipales*, Turin, 1876, col. 1455, nº 1-2 ; Pastè, *op. cit.*, p. 32 ; Paolo G. Stroppa, *La Chiesa di Chesterton e l'Abbazia di S. Andrea di Vercelli*, dans *Archivio della Società Vercellese di Storia e d'Arte. Memorie e Studi*, Anno IV (1912) n. 3, p. 569-571. L'auteur prend occasion du travail de I. E. Foster, dans *Proceedings of the Cambridge Antiquarian Society*, vol. XIII, pp. 185-222, *The connexion of the church of Chesterton with the Abbey of Vercelli* et résume ainsi p. 570 les rapports entre l'abbaye de Saint-André et l'église de Chesterton : « La relazione tra il Cardinale e la Chiesa di Chesterton, comincia con un documento che nei « Patent Rolls » porta la data del 27 giugno 1217. Fu diretto a Falkes de Breante, sceriffo della contea, per immetere in possesso Lorenzo, rettore di Chesterton e segretario del Cardinale Guala, della rendita di 14 pence da pagarsi dai fittaioli della Chiesa di Chesterton fino a quando il re avesse raggiunto i quattordici anni ».

Voir aussi V. Mandelli, *op. cit.*, p. 134. — Sur l'abbaye de Saint-André, on pourra consulter aussi G. Casalis, *Dizionario Geografico storico-statistico-commerciale degli Stati di S. M. Il Rè di Sardegna*, vol. XXIV, Turin, 1853, p. 84-89 ; Carlo Dionisetti, *Memorie storiche della Città di Vercelli*, Fasc. III, Biella, p. 251-257.

(2) Pastè, *ibid.*, p. 33 : « An. 1217, novembre 18, Londra. I signori del regno e Roberto vescovo eletto di Ely confermano la donazione del re Enrico III » ; Frova, *Vita*, p. 101.

Voir aussi Fourrier Bonnard, *Histoire de l'abbaye royale et de l'Ordre des chanoines réguliers de Saint-Victor de Paris*, Première période (1113-1500) p. 178, n. 1 : « Guala de Bicchieri, in *Coelo aureo*, à Pavie, créé par Innocent III, cardinal diacre de Sainte-Marie *in porticu*, puis prêtre

d'Ely. Un an après, le cardinal institue comme son vicaire à Chesterton un prêtre du nom d'Adam de Wisebech (1).

Entre temps, il avait confié, probablement en 1217, son église de Saint-André de Verceil, à un chanoine régulier de Mortara, Dom Jacques (2).

En 1219, le cardinal Guala avait donc acquis la vieille église de Saint-André, avec les terres environnantes ; il en avait pris possession en y installant un chanoine de Saint-Augustin. En homme pratique, il en avait assuré l'avenir, en se procurant des bénéfices en Angleterre :

> D. Gualla de Bicheriis ex canonico regulari S. Petri in Coelo aureo ab Innocentio III Cardinalis creatus... quem cum Pontifex Legatum in Angliam ad componendas causas gravissimas misisset, Henricus III Rex Anglorum in expiationem criminis in B. Thomam Cantuarensem sub Henrico II admissi, quod Regibus Anglicanis necnon dimissum aïebat, magnam vim pecuniarum pro aedificando monasterio canonici Ordinis dedit...
>
> Ipse quin etiam Henricus III Rex Angliae dicto Coenobio Ecclesiam sanctae Mariae de Costrotona in Anglia donavit, cuius redditus usque ad Henricum VIII sub quo Regnum a Romana Ecclesia defecit, dictum S. Andreae Coenobium percipiebat (3).

Les projets étaient mûris ; en homme d'affaires, Guala avait

---

du titre d'*Equitius* aux saints Martin et Silvestre, fut chargé de plusieurs légations en Angleterre et en France, où il eut l'occasion de lier des relations très cordiales avec l'abbaye victorine. Le Nécrologe (Pridie cal. Jun.) lui donne le titre de *Frater noster*, qui indique une participation aux mérites spirituels de l'Ordre. De sa légation en Angleterre, il rapporta le glaive qui avait donné la mort à Saint Thomas Becket, et le déposa comme une précieuse relique en son abbaye de Saint-André de Verceil. L'abbaye de Saint-André est mentionnée par Urbain IV en 1261 comme appartenant à l'Ordre de Saint-Victor. Elle en garda plus ou moins les règles jusqu'en 1459, où elle fut agrégée à la Congrégation de Latran (Jean de Thoulouze ad an. 1208 ; Pennotto, lib. III, cap. XXVIII, pp. 673-677) » ; ARBORIO MELLA, *Cenni storici sulla chiesa ed abbazia di Sant' Andrea in Vercelli*, Turin, 1856, pp. 21-22 ; 51-52.

(1) A. MELLA, *op. cit.*, p. 51 ; PASTÈ, *ibid.*, p. 33 : « An. 1218, novembre 18, Badingo (ora Vaddington, quartiere di Londra). Il cardinale Bicchieri istituisce prete Adam di Wisebech a vicario di Chesterton « quam quidem ecclesiam Henricus III contulit Prioratui nostro, quem in honorem B. Andree construximus Vercellis » ; FROVA, *Vita*, p. 104.

(2) FROVA, *Vita*, p. 104.

(3) G. PENNOTTO, *Historia Tripartita sancti Ord. Cler. Canon.*, Rome, 1624, t. III, 28, 693.

réglé les questions matérielles. Il ne lui manquait plus que des hommes. Il allait les trouver et les prendre à l'abbaye de Saint-Victor, à la fin de 1218.

Le 12 septembre de cette année, Pandulfe de Norwich, était nommé successeur de Guala, comme légat en Angleterre. Dans la bulle d'institution, il est dit que le cardinal Guala avait sollicité d'Honorius III son rappel pour raison de santé :

> Laterani, 12 Sept. (1218).
> « Pandulfo Norwicensi electo Camerario nostro Apost. Sedis legato ». Deputatur Legatus in Anglia in locum G(ualae) tituli sancti Martini presbyteri Cardinalis qui continuis fatigatus laboribus redeundi licentiam impetraverat. Laterani II Id. Sept. anno tertio » (1).

Le 24 août 1218, le pape ne savait encore rien des désirs de son légat de Verceil.

> Laterani, 24 Augusti (1218).
> « G(ualae) tit. Sancti Martini Presbytero Cardinali Ap. Sedis Legato ». Audita relatione de Statu Carleolensis ecclesiae Henrici regis Anglorum, Dublinensis, et Eboracensis archiepiscoporum et Londoniensis, Wintoniensis, Bathoniensis et Wigorniensis episcoporum, decernit ut in dicta ecclesia Carleolensis, amotis canonicis solo nomine regularibus, instituat canonicos saeculares, si pensatis rerum et temporum circumstantiis hoc magis viderit expedire. Laterani VIIII Kal. Sept. anno tertio (2) ».

C'est donc à la fin du mois d'août ou au début de septembre, que le cardinal Bicchieri quitta l'Angleterre ; et il la quitta assez précipitamment, comme nous l'apprennent d'autres lettres du pape à son successeur :

---

(1) Pressutti, *Regesta Honorii PP. III*, Rome, 1888 et 1895, vol. I, p. 270, n. 1621. — Rainaldi, *Annales ecclesiastici*, Rome 1640-1677, ann. 1218, 8, 62, écrit : « Quum dilectus filius noster Guala... qui expertam prudentiam et constantiam suam in regno Angliae viriliter et per Dei gratiam feliciter exercuit, sicut scis, nobis frequenter supplicaverit humiliter et instanter ac etiam per fratres nostros fecerit supplicari, ut ipsi continuis fatigato laboribus redeundi licentiam concedere dignaremur, nos attendentes labores ipsius diutinos et simul praesentiam eius Apostolicae Sedi, quum sit vir magni consilii necessariam affectantes, licentiam ei concessimus toties postulatam ». Voir Potthast, *Regesta Pontificum Romanorum*, vol. I, Berlin, 1874, n° 5, 905.

(2) Pressutti, *ibid.*, p. 266, n° 1596.

Reate, 21 Augusti (1219).

« (Pandulfo) Norwicensi electo Camerario nostro Apostolice Sedis Legato ». Mandat ut circa ordinationem inter episcopum Karleolensem ex parte una et priorem et capitulum ecclesiae Karleolensis ex altera super possessionibus et redditibus eiusdem ecclesiae; si quid omissum fuerit a G(uala) presbytero Cardinali Apost. Sed. Legato ob repentinum eius discessum ab Anglia, ipse adimpleat. Reate XII Kalendas Septembris anno quarto (1) ».

Laterani, 27 Februari (1221).

« Episcopo, priori et conventui Karleolensibus ». Divisionem possessionum inter ipsos a G(uala) tit. Sancti Martini presbytero Cardinali Apost. Sedis Legato ordinatam et a P(andulfo) Norwicensi Apost. Sedis electo Legato ob repentinum discessum eiusdem Cardinalis commissam abbati de Holmcoltram et priori de Augusteldesham et ab iisdem factam confirmat. Laterani III Kal. Martii anno quinto » (2).

Guala arriva donc à Paris à la fin de 1218 :

« Extremo anno MCCXVIII decedere ex Anglia navigare ad Gallias; ad has appulsus maturare Parisios, sive Honorii jussu, sive Procerum Anglorum suasione, vel sponte, conciliatum magis, magisque Philippum Regem Francorum, ejusque filium Ludovicum Henricum; sive hyeme iter praepediente; hoc enim adhuc incompertum; illic aliquantisper morari, invisere Canonicos Regulares S. Victoris, quorum conversatione, doctrina et sanctitate summopere delectatus fuerat tempore primae gallicae Legationis, quam exercens confirmaverat iisdem : « *Annualia semi-praebendarum Ecclesiae Parisiensis ab Odone* Parisiensi Episcopo concessa; petere illorum aliquos praeficiendos Ecclesiae et Canoniae, quas exaedificare sibi cordi jam pridem ostenderat ». (3)

Malade sans doute, mais ne renonçant pas à bâtir sa nouvelle église et son monastère de Saint-André, le cardinal allait fixer son choix définitif sur les Victorins de Paris et emmener à Verceil quatre religieux de Saint-Victor (4).

---

(1) *Ibid.*, p. 363, nº 2181.

(2) *Ibid.*, p. 511, nº 3124.

(3) Frova, *Vita*, pp. 104-105.

(4) Il nous semble donc qu'il faille corriger les dates proposées par Emilio Galli, dans l'*Enciclopedia italiana*, t. VI, p. 973, col. 1, article Bicchieri Guala : « Nel 1219 fondò in Vercelli sua patria la celebre Abbazia di S. Andrea che affidò (1224) ad alcuni canonici di San Vittore di Parigi; fu quello il primo nucleo dello Studium generale di Vercelli, che il comune iniziò nel 1228. Ma già l'anno prima (1227) era morto il card. Guala, che alla sua abbazia aveva legato, con la cospicua sua biblioteca

CHAPITRE III

Thomas Gallus à l'abbaye de Saint-Victor de Paris. (X - 1218).

1. — Thomas Gallus était français.

Rossotti, poussé par un nationalisme outré, s'ingénia à vouloir démontrer que le surnom de Gallus, donné à l'abbé de Verceil, était le nom patronymique d'une grande famille piémontaise : « Vere tamen est Pedemontanus, Galla enim Familia tum in Monteregali, tum Salutiis, tum in Oppido Bennensi, tum etiam in aliis Pedemontii locis commoratur. Quod autem non sit Gallus ostendit Robertus Quatremaires in suo Iohanne Gersen part. 2, art. 7 » (1).

De Gregory (2), conduit par les mêmes tendances, reprit ce point de vue de Rossotti.

---

personale. tutti i suoi beni di famiglia (Caresana. S. Germano di Costanzana. Villa Ragla. Vivarona) nonchè le rendite dell' abbazia di Chesterton in Inghilterra ottenuta in perpetuo dal re Enrico III. Nella lunetta sopra la porta sinistra della facciata di S. Andrea in Vercelli, un basso rilievo del tempo raffigura il cardinale Guala in atto di donare all' apostolo l'abbazia. e sotto si legge l'iscrizione commemorativa : Lux cleri Paterque Decus Car. Guala dinalis ».

(1) A. Rossotti, *Syllabus Scriptorum Pedemonti*. Monteregali, 1667, p. I.

(2) De Gregory. *Istoria della Vercellese Letteratura ed Arti*, t. I, Turin, 1819. p. 296 : « Gallo Tommaso, primo abate di S. Andrea di Vercelli dal Rossotti chiamato piemontese della famiglia Gallo. e dal Malacarne vercellese.

Che l'abate Gallo non fosse francese. come credette l'istorico Tiraboschi e il Bellini. nè tampoco canonico di San Vittore, come alcuni pretendono, ne abbiamo i seguenti argomenti :

In primo luogo noi osserviamo col Rossotti che in Piemonte, cioè in Saluzzo. Mondovì. nella città di Bene. ma di più nel Vercellese. ed in Crescentino eranvi sin da que' tempi delle famiglie chiamate per *Gallo*, che anzi in Crescentino. ove i benedettini avevano un' ospizio. noi tro-

Par ailleurs d'autres historiens ont cherché en Angleterre le pays d'origine de Thomas Gallus (1).

Aucune de ces assertions n'est sérieuse, et ne mérite de retenir notre attention. Si nous n'avons pas le « certificat d'origine » de l'abbé de Verceil, nous pouvons cependant affirmer avec la plus grande probabilité, disons avec quasi-certitude, qu'il était français. Le prénom de *Gallus* — qu'on le traduise par le *Français*, le *François*, le *Coq* — nous manifeste que depuis longtemps on n'avait point de doute sur la véritable nationalité de l'abbé de Saint-André. De plus, comme nous allons le voir immédiatement, il vivait à Paris, à l'abbaye de Saint-Victor, avant d'aller en Italie. Enfin la *Series Abbatum S. Andreae*, le désigne sous le nom de *Thomas Parisiensis* (2). Nous avons par conséquent peu de chance de nous tromper, en affirmant que Thomas, le premier abbé de Saint-André de Verceil, était d'origine française (3).

---

viamo nell' anno 1315 l'ordinato del 7 aprile in virtù del quale la comunità si è sottomessa al dominio di Riccardo Tizzoni, tra i credenziari Petrus Gallus, Thomas Gallus e Ruffinus Gallus ; più nel 1358, 4 dicembre altro ordinato abbate coll' abbate di S. Genuario, dai quali documenti noi possiamo senza temerità dedurre, che Tommaso Gallo sia nostro concittadino, e che abbia probabilmente vestito l'abito benedettino nell' ospizio di sua patria dipendente dal gran monastero di Lucedio, già a quel tempo della riforma di Cistercio, come attesta l'Ughelli, rapportando il testamento del Cardinale Guala Bicchieri.

Viene quì a proposito di osservare che Lucio Porzio Gallo, nativo di Lombardia, vissuto a tempi di Cicerone, fu pure ascritto tra letterati francesi, perchè col nome di Gallo si chiamava, al quale riguardo soggiunge il Tiraboschi che sovente gli autori riconobbero essere cosa dolce il trovare per la nazione nuovo argomento di lode, e si prese spesso un ombra vana ed ingannevole per l'oggetto vero e reale ».

(1) Frova, *op. cit.*, p. 121, écrit à ce sujet : « Et praeposito constructioni illius Domino Thoma, Parisiis abducto a Bicherio, non autem ex Anglia, sicuti dormiendo scribebat Modena in Annalibus ad ann. MCCXIX, reclamantibus Membranis, et quotquot meminere initii Canoniae S. Andreae ; quin ipsomet Thoma Abbate, in cap. X Extractionis coelestis Hierarchiae Pseudo-Areopagitae dicendo : « Sicut ante annos XX... ».

(2) Pastè, *op. cit.*, p. 163.

(3) Pastè, *op. cit.*, p. 43 : « La nazionalità di questo primo superiore del monastero di Vercelli è messo fuori di dubbio dalla *Series Abbatum S. Andreae* ».

Ce chapitre de Pastè sur Thomas Gallus avait déjà paru dans *Miscellanea di Storia Italiana*, Terza Serie, t. VII (XXXVIII della Raccolta), Torino, 1902 : *Storia documentata dell' Abbazia di S. Andrea di Vercelli*

2. — Thomas Gallus était Victorin.

Les mêmes historiens qui ont voulu faire de Thomas Gallus, un Piémontais, ont cherché aussi à le rattacher à l'ordre cistercien, ou bénédictin. Rossotti ne veut à aucun prix que l'abbé de Verceil ait été chanoine régulier (1). Sans en apporter la

---

nel periodo medioevale 1219-1466, pp. 348-356. Tiraboschi, *Storia della Letteratura Italiana*, éd. de Florence, 1806, t. IV, lib. II, ch. XXIV, p. 315 avait bien auparavant opté pour la nationalité française de Thomas Gallus : « Egli è detto or dalla sua patria Tommaso Gallo, or dal suo monastero Tommaso Vercellese ». Voir aussi *ibid.*, vol. II, X, p. 29 : « Egli (Guala) diè il governo a Tommaso, canonico regolare di S. Vittore in Parigi, cui perciò fè venir dalla Francia ».

Jean de Thoulouze, dans ses *Annales Sancti-Victoris*, Paris, Bibliothèque nationale, ms. lat. 14680, fol. 81, ne pense pas autrement : « Pridie Kal. Junii anni currentis 1229, probabile mihi videtur supremum diem Jacobi Guallae de Bischeriis S.R.E. Presbyteri cardinalis astruere. Hic enim, ut habent Onuphrius et Ciaconius vita cessit Gregorio nono summo Pontifice et quidem Pontificatus ipsius tertio anno inchoato, grandaevus meritis et dignitate qua donatus fuerat primis annis inchoantis regiminis Innocentii Papae Tertii, a quo et a successore Honorio tertio plurimis cohonestatus fuerat rogationibus apud Francorum regem, praesertim Philippum Adeodatum, quem Parisiis saepius conveniens, necessitudinem et affinitatem spiritualem cum canonicis Victorinis contraxit. Quorum laudabili instituto et exemplo affectus canonicam ecclesiam S. Andreae Vercellensis sub eorum disciplina et imperio extruxit, Thomamque canonicum S. Victoris primum abbatem ordinavit, tandemque hoc anno rebus humanis exutus necrologio Victorino inscriptus fuit breviuscula hac commendatione : « Obiit Dnus Gala, cardinalis, frater noster ». Gabriel Pennotus, Can. Reg. Lateranensis et Abbas S. Mariae de Pace Romae, generalis congreg. Lateranensi, in sua « Tripartita historia Clericorum canonicorum », lib. III, cap. XXVIII, num. 10 dicit : « Guallae Card. corpus in eadem S. Andreae Vercellensis ecclesia tumulatum fuisse eumque tanquam professione canonicum et ipsius monasterii fundatorem ac dotatorem inter Canonicos ipsius ecclesiae recenseri debere ». At quum Canonici e Victorina familia evecti fuerint, et eorum abbas primus e Victorinis Thomas assumptus fuerit, non est causa quae ambigendi ansam praegeret cur frater noster in necrol. nostro dictus fuerit ». Voir P. E. Puyol, *L'auteur du livre De imitatione Christi*. Première section : *La contestation*, Paris, 1899, p. 168.

(1) Rossotti, *op. cit.*, p. 1 : « Multo minus fuit Canonicus Regularis quod evidentissime apparebit ex dicendis, et ex epitaphio ad ipsius sepulchrum apposito, quod hic subiciemus.

Haec Abbatia fuit olim Ordinis Cisterciensis et Canonicis Regularibus

moindre preuve, il déclare que l'abbaye de Saint-André était autrefois, avant d'être rattachée en 1464 aux chanoines réguliers de Latran, abbaye cistercienne (1). Il veut tirer aussi argument en faveur de sa thèse, de l'épitaphe qu'on lit sur le tombeau de Thomas Gallus à Verceil (2). Mais qu'on examine cette épitaphe

---

Lateranensibus concessa anno Domini 1464, ut videre est in hoc Instrumento quod ad evitandas contentiones et ut veritas manifesta sit, hic apponendum duxi ».

(1) Rossotti raisonne de cette façon : l'abbaye cistercienne de Verceil a été rattachée aux chanoines de Latran en 1464. Or Thomas est mort avant 1300. Il est mort par conséquent avant le rattachement susdit. Il a donc vécu à l'époque où l'abbaye de Saint-André était sous le régime cistercien : « Cum igitur constet evidentissime Abbatiam Sancti Andreae fuisse Cistercensium et Canonicis Regularibus Lateranensibus concessam et unitam anno Domini 1464, Thomas autem mortuus sit ante ann. 1300 ; certo certius probatur non fuisse Canonicum Regularem, sed Cisterciensiem ». Rossotti, *op. cit.*, p. 5.

Cette argumentation n'a qu'un défaut : c'est que la majeure n'est pas prouvée et aucun document ne nous permet d'établir que l'abbaye de Saint-André de Verceil ait été abbaye cistercienne jusqu'au milieu du xv[e] siècle.

(2) Rossotti, *op. cit.*, p. 6-8.

Bis tres viginti currebant mille ducenti
Anni, cum Thomas obiit venerabilis Abbas
Primitus istius templi, summeque peritus
Artibus in cunctis liberalibus atque magister
In Hierarchia. Nunc Arca clauditur ista :
Quem celebri fama vegetavit pagina sacra.

Ex hoc epitaphio patet manifestissime errasse cum Sixto Senensi Franciscum Augustinum ab Ecclesia Episcopum Salutiensem, qui in suo Cathalogo scriptorum Pedemontii edito Taurini 1614 ponit Thomam ad annum 1400 ; certissime enim allucinatus fuit : nam quoquo modo intelligantur illa verba *Bis tres viginti*, quae trifariam possunt explicari semper falsissimum erit vixisse ad annum 1400. Si ita enim intelligantur, *Bis tres vinginti*, pro viginti sex, sic dicendo, currebant anni mille ducenti viginti et bis tres cum Thomas obiit, tunc patet error supradictorum et visio Sancti Antonii de Padua dicenda erit fictitia, quia sanctus Antonius, ut iam diximus, ex hac vita discessit anno 1231, et sic mors Thomae praecessisset mortem Antonii quinque annis ; si autem ita explicentur illa verba, currebant anni mille ducenti, et bis vices viginti, habebitur numerus 1320 ; prout etiam extat in Tabula Chronographica Oxoniensis Bibliothecae in Anglia, in qua series temporum in quibus Primarii Ecclesiae Doctores floruerunt, adnotantur. Sed cum tunc mors Sancti Antonii praecesserit ann. 89 mortem Thomae, nec ipsius discipulum extitisse potuit, nec visio convenit. Si tandem sic interpraetentur illa verba,

sous n'importe quel aspect, on n'en tirera jamais la conclusion que Thomas de Verceil ait été cistercien.

Naturellement, De Gregory ne pouvait manquer de soutenir la thèse de Rossotti. Il invoque le témoignage de Villot dans la vie de s. Antoine de Padoue, de Del Cave et d'Oudin (1).

---

currebant mille ducenti anni et bis viginti tres scilicet 1246 ; tunc possunt quidem salvari omnia, quae de sancto Antonio scribuntur, at erroris arguentur Tabula Oxoniensis et supradicti Sixtus et Salutiensis. Quicquid tamen sit, certissime constat Canonicum Regularem nullo modo fuisse. Caeterum ego hic non Chronologiam, sed Indicem conficio.

Huius venerabilis viri mentionem fecerunt Sixtus Senensis Bibliothecae sanctae lib. 4 ; Antonius Possevinus Appar. Sacr. Tom. 3. ; Ioannes Gerson in praefatione suorum Commentariorum in Cantica Canticorum ; Franciscus Augustinus ab Ecclesia Episcopus Salutiensis in Cathalogo Scriptorum ; Ioannes Bona Psallentis Ecclesiae Armon. in notitia Authorum, qui tamen non bene scripsit vocari etiam a Sancto Victore. Vide citatum Quatremaires loco ut supra. Arnoldus Vuiot lib. 2, cap. 92. et lib. 5. cap. 95 ex aliis, quaedam adnotavit, quae curiosis relinquo. Vide Gabrielem Pennottum Novariensem in Annotationibus ad Historias Sanctorum, quae leguntur in Officiis propriis Canonicorum Regularium Lateranensium, qui male facit nostrum Thomam Canonicum Regularem et pessime parte 3. cap. 55. Histor. Canonic. Regular. ponit obiisse ad ann. 1146 ».

Voir *ibid.*, p. 539-540 : « Thomas Gallus. Vide lit. A. verbo Abbas Vercellensis. Hic tantum adnotare sufficiat in confirmationem rerum, quae diximus, quod scilicet Abbatia Sancti Andreae Vercellarum fuerit olim Ordinis Cisterciensis, quod in Venerabili et Antiquo Coenobio Monialium Sancti Stephani prope Milesimum Ordinis Cisterciensis fundato anno Domini 1224 extat quaedam Bulla Clementis Sexti Pontificis Maximi, qui obiit anno Dom. 1352, in favorem eiusdem Coenobii et Monialium directa duobus eiusdem Ordinis Cisterciensis Abbatibus qui sunt Abbas Sancti Ambrosii Mediolanensis et Sancti Andreae Vercellarum ».

(1) De Gregory, *Istoria della Vercellese Letteratura ed Arti*, t. I, Turin, 1819, p. 297 : « Che l'abate Gallo fosse monaco cisterciense, e non canonico di S. Vittore, oltre gli argomenti addotti a suo luogo, onde provare come quell' insigne chiesa e monastero di S. Andrea sia stato dal cardinale Guala affidato ai benedettini, possiamo quì soggiungere : Che il Villot nella vita di S. Antonio da Padova, narrando che questo santo fece i suoi studi in Vercelli, soggiunge che il di lui maestro fu Tommaso Gallo abate vercellese dell' ordine di San Benedetto.

Che dal mausoleo di Tommaso esistente tuttora in Sant' Andrea, di cui parlando delle arti daremo il disegno, si vede essere Tommaso vestito da monaco benedettino con abito rossiccio conforme all' uso dei tempi, insegnando il Bonanni che i cisterciensi dopo la riforma seguita nel

Il fait aussi grand cas du monument funéraire de Thomas Gallus où ce dernier est représenté trois fois portant la coule, à la façon cistercienne, et des vieilles portes latérales de la basilique de Saint-André de Verceil sur lesquelles sont sculptés des moines dont l'habit ne ressemble pas à l'habit des chanoines réguliers. Si on admet assez communément que Thomas Gallus appartenait à l'abbaye de Saint-Victor, la faute, dit notre historien, en est à l'Abbé Frova, chanoine de Latran, qui par esprit de famille, était devenu l'ennemi des bénédictins [1].

1098, insino al 1475, seguendo la bolla Etsi cunctis di Sisto IV solevano vestire ora il fulvo, ora il nero, ora il grigio, secondo i monasteri.

Un solido argomento si deduce pure dai tre bassi-rilievi che sussistono nelle vecchie porte laterali della chiesa di Sant' Andrea, ove vedonsi scolpiti delle mezze figure rappresentanti dei monaci colla cocolla de' cisterciensi, quando dal Bonanni, si sa che i canonici di S. Vittore avevano un abito diverso, cioè tonaca bianca, almuzia bianca con pelli d'agnello et uso della berretta.

A tutto ciò s'aggiungano le autorità dei seguenti scrittori :

Del Cave, de scriptor. ediz. di Parigi del 1521, dove dice (anno 1201) Thomas ordinis cisterciensis monachus claruit, et scripsit ad Pontium Claramontanum episcopum commentarios in cantica canticorum. (Nous savons qu'il y a là une grave confusion).

Dell'Oudin Casimiro nel suo supplemento agli scrittori omessi dal Bellarmino ; egli dice che Tommaso monaco cisterciense Vercellensis scrisse il suo commento sulla cantica ; locchè si legge al tom. II. ediz. di Venezia, supplemento alle opere del Bellarmino ».

(1) De Gregory, *op. cit.*, p. 297 : « Il canonico lateranese abate Frova, nostro vercellese, nemico dei benedittini cui avrebbe voluto far credere meno antichi nella gerarchia ecclesiastica de' suoi canonici... prese a provare che il nostro Tommaso era canonico di S. Vittore in Parigi, e fondatore col cardinale Bicchieri dell' insigne canonica di S. Andrea ».

Voir aussi, Id., *Codex de Advocatis seculi XIII de Imitatione Christi*, Lutetiae, 1883, p. I, n. 5 : « (Thomas Gallus) Monachus benedictinus fuit praeceptor S. Antonii Patavini, uti etiam nunc cernitur Vercellis in suo mausoleo pictus, veste fulva benedictinorum more indutus. Vid. Marten. Excursu italico, Historia Vercellensis Tom. I, p. 349. Valgravius Arg. Chronolog. Histoire littéraire de France, tomes XVI et XVII ».

A propos de Valgrave, P. E. Puyol, *L'auteur du Livre De Imitatione Christi*, Paris, 1899, Première Section, p. 169, note 1, écrit : Valgrave veut que l'abbé de Verceil ait été bénédictin :

1° parce que le titre d'abbé au temps de Gersen, était donné aux seuls Bénédictins ; 2° parce qu'il n'y avait à Verceil que deux abbayes, toutes deux de Bénédictins. Mais le monastère de Saint-André, dit Ronteau (Thom. a Kempis vindicatus, anni 1642), était une abbaye de Cha-

De Gregory tenait évidemment par dessus tout à l'honneur national. Il ne veut pas que ce soit un français qui ait pris la direction du *Studium generale* de Verceil. Pour lui, Thomas Gallus est un bénédictin italien :

> « I benedettini, come abbiamo già detto, erano celebri professori in varie università d'Italia ne è probabile che abbia il card. Guala al suo ritorno dalla legazione d'Inghilterra condotto un professore francese mentre consta ch'egli era partito con varii dotti benedettini, ed altri ecclesiastici suoi concittadini ; ciò posto con quale fondamento pretenderanno gli ultramontani di ascrivere Tommaso Gallo tra i loro letterati ? » (1).

***

De toute évidence, il était impossible à des historiens soucieux d'objectivité, de se rallier à l'opinion de Rossotti et de De Gregory. Mella, dans son ouvrage litographié *Cenni istorici sull' abbazia di S. Andrea di Vercelli*, Turin, 1856, Litographia Giordana Grandidier e Salussolia, p. 46-49 (2) n'eut pas de peine à refuter

---

noines Réguliers de Saint-Augustin, dont le supérieur avait le titre d'Abbé. Gabriel Pennotus (liv. III, chap. XXVIII) rapporte une bulle de Grégoire IX, adressée à Thomas, abbé, et à ses frères, en 1227 : « G. Episc. servus servorum Dei dilectis filiis Thomae abbati ecclesiae sanctae Andreae Vercellensis... Statuentes ut Ordo canonicus qui secundum Deum et B. Augustini regulam in ecclesia vestra institutus esse dignoscitur, etc. Saint-André de Verceil était donc une abbaye de Chanoines Réguliers et le titre d'Abbé pouvait être porté par d'autres que des Bénédictins ».

(1) De Gregory, *ibid.*, p. 299, n. 3.

(2) Mella, *op. cit.*, p. 49 : « Osserva che nel Mausoleo dell' Abbate Tommaso in S. Andrea ei vi sta effigiato in abito di Benedettino, cioè, di color scuro, mentre il Concilio Viennese del 1312 autorizzava i Monaci a portar l'abito di quel colore e di quella forma che s'usava ne' rispettivi Monasteri, e cita indi un' opera del Bonanni stampata in Roma nel 1706 in cui vien descritto l'abito de' S. Vittorini, cioè tonaca bianca ed almuzia uguale contorna di pelle d'agnello e berretta nera.

Ricava per ultimo un argomento ch' ei dice solido, in tre bassi-rilievi della porta di S. Andrea essendovi scolpiti dei busti di frati colla cocolla, abito particolare de' Monaci Cisterciensi. Risponderemo brevemente : Essere in punto storico riguardante Vercelli assai più probabile ed autorevole il detto di scrittori Italiani che de' Francesi perchè esteri e tanto più che fra quelli evvi un Vercellese ed un religioso che abitò questa Canonica ; ad essi puonsi aggiungere il Denovis, il Pennotto, ed Mella, etc. Del resto basta l'osservare che in nessun documento e nemmen sulla la-

les assertions des deux historiens précités, à démontrer que Thomas Gallus était chanoine de Saint-Augustin ; et il cite pour étayer sa réfutation toute une série d'érudits locaux qui

---

pide della tomba veruno mai diede all' abbate Tommaso il nome di Gallo od altro casato ; anzi il non vederlo mai a nessuno delli S. Vittorini negl' importantissimi atti della loro immissione in possesso della Chiesa, Canonica, e beni di S. Andrea, mi prova essere anche presso di loro in vigore a quei tempi di perdere affatto i nomi che avevano al secolo. Cosa, comune a molti altri ordini, dissi in que' tempi giacchè il successore immediato dell' abbate Tommaso, e tutti i seguenti sono l'elenco annottati col proprio casato. A noi tornando il primo Abbate fu detto Gallo dai susseguenti scrittori e non fu che indicante la nazionalità, difatti nell' elenco viendetto Thomas a Parisis. Del rimanente, venuto di Francia, già canonico e professor esimio, poteva esser egli Vercellese.

Per valutar quanto possa pesare l'indizio della pittura sul mausoleo che mette l'Abbate Tommaso in cattedra nell' atto di far scuola, e vestito di scuro, bisognerebbe esser certiorati se quella pittura fu contemporanea, se il pittore fu esatto nel ritrarre il vero vestiario, e se l'abito de' S. Vittorini sia sempre stato senza antiche variazioni quale ce lo dipinge un autore del 1706. I bassi-rilievi poi delle porte, meno ancora concludono ; son certo le due laterali che esistettero sino ai dì nostri (infatti furono rinnovate da' Sacerdoti oblati nel 1480) quantunque degradatissime per mal uso durante i 20 anni in cui fu la Chiesa abbandonata ad ogni dilapidazione, aver non poteano sei secoli di esistenza, furono al certo opera posteriore il loro ornato e scomparto portando lo stile del secolo xv. Sono assai probabilmente parte de grandiosi restauri che il duca Ludovico di Savoia vi fece eseguire nel 1460, onde dar la Chiesa ed abbazia ai Lateranensi : l'ordine dello scomparto portava sei di que' bassi-rilievi, ciascuna porta ; al' epoca del restauro ve ne mancavano molti, i più bassi fra i più alti un poco a stento per verità potevasi discernere un frate con tonaca sulle bracci, un uomo vestito alla spagnuola od all' italiana di que' tempi ; altro che pareva avesse mitra in capo e così variati fra loro, onde rimane la grave difficoltà di sapere cosa lo Scultore avesse avuto intenzione di effigiarvi, se Santi, uomini illustri dell' Abbazia e relativi, infine se figure ideali, in conclusione essi non poteano essere di verun indizio positivo.

Ecco adunque risposto per minuto ad ognuna delle difficoltà del Cav. De Gregori, espressamente acciò alcuni de suoi lettori non abbia a venir indotto in errore o soltanto in dubbio su una cosa accertata verità storica Vercellese.

Pria però dal dipartirmi dal chiaro Autore, io non saprei dispensarmi dall' osservarli quanto sconvenevol sia la taccia che così gratuitamente si dà all' Abbate Frova d'aver addotti squarci di pergamene senza addurne prove, per inimicizia coi Benedettini ch' ei volea far credere meno antichi nella gerarchia ecclesiastica de' suoi Canonici. L'insussistenza dell' accusa è patente. Molte delle pergamene le principali che riguardano l'Abbazia

partageaient sa manière de voir : Denovis, Modena, Bellini, Corbellini, Cusano, Denina. Deux arguments principaux appuient la démonstration de ces écrivains : le nécrologe de Saint-André de Verceil nous dit, en effet, explicitement, que le cardinal Guala Bicchieri établit à l'abbaye de Saint-André des chanoines de Saint-Augustin : *canonicos secundum Regulam beati Augustini* (1). De plus, à la bulle de 1464 qui rattachait Saint-André à la congrégation du Latran, et dont on ne pouvait tirer aucun argument en faveur de l'appartenance de Thomas Gallus à la famille cistercienne, il leur était facile d'opposer la bulle d'Honorius III, du 24 janvier 1224, désignant la congrégation de Saint-André de Verceil sous le nom d'*ordo canonicus secundum beati Augustini regulam* (2).

La plupart des historiens et des encyclopédistes, avant et après Rossotti et De Gregory, avaient reconnu sans difficulté que Thomas Gallus appartenait aux chanoines réguliers de Saint-Victor. On pourrait citer Possevin (3), Pennoto (4), lui-même

---

di S. Andrea trovansi per autentiche copie all' Ospedale, esse sono di più relative e connesse con atti della Civica Credenza, ma quand' anche si trattasse del solo Archivio della Canonica, potea il Frova mentire mentre esso erane aperto a tutti i suoi concanonici e passati e contemporanei e futuri. Peccato che chi men conobbe li Archivi Vercellesi sia stato per l'appunto l'autore della storia della Vercellese letteratura ed arti ».

(1) Pastè, *op. cit.*, p. 43.

(2) Pressutti, *Regista Honorii Papae III*, vol. II, Rome, 1895, p. 199, n. 4716 : « Laterani 24 Ianuarii.

« Canonicis Sancti Andreae Vercellensibus ». Supplicante G(uala) tituli Sancti Martini presbytero cardinali eorum ecclesiae fundatore, personas et locum in quo divino servitio sunt nuncupati sua protectione recipit, statuens ut *ordo canonicus secundum beati Augustini regulam* iuxta dicti cardinalis desiderium observent, possessiones, terras ab eodem cardinali ipsis collatas in curia Vercellensi, castrum et villam Constantianam cum Villa Ragla, nec non castrum et villam Sancti Germani, et domos, terras, possessiones in Castris et villis Veuroni et Carixiani et territoriis eorum confirmat, concessa ipso cardinali plenaria potestate disponendi tam spiritualiter quam temporaliter de ipsa ecclesia et bonis eius. Laterani VIIII Kal. Februarii anno octavo. — Reg. vat. lib. 8, ep. 223 a. fol. 146. — « Cum a nobis petitur ». — Voir Pastè, *op. cit.*, p. 43.

(3) A. Possevin, *Apparatus sacri*, Venise, 1606, t. III, p. 305 : « Thomas Gallus, Canonicus Regularis Sancti Victoris, Parisiis, primus item Abbas Monasterii Sancti Andreae... ».

(4) G. Pennottus, *Historia Tripartita sancti Ord. Cler. Canon.*, Ro-

chanoine régulier, les *Acta Sanctorum* (1) Ughelli (2), Pez (3), Tiraboschi (4).

---

me, 1624, lib. III, cap. XXVIII, p. 677 :

Ex illo autem tempore usque in praesens floruit semper in dicto monasterio regularis observantia, quod domus Novitiorum fere semper esse consuevit, in quo ipse tyrocinio peracto regularem professionem emisi : ex quo semper viri sanctitate et literis conspicui exierunt, inter quos ut de multis paucos referam, primo loco recensendus idem illustrissimus D. Gualla de Bicheriis, quem utpote canonicum regularem et patria Vercellensem et Coenobii fundatorem et dotatorem munificentissimum, tandemque vita functum in eodem monasterio tumulatum, inter illius canonicos, quidne commemorem?

Secundus D. Thomas primus Abbas dicti Monasterii ex S. Victoris Parisiensis Canonica acceptus, vir doctissimus aeque, ut religiosissimus... ».

(1) *Acta Sanctorum*, Iun. t. III, Anvers, 1698,729, vol. 2. : « His ergo reiectis, non dubitabo de illo credere Franc. Augustino a Basilica Petri, in Historia Chronologica Pedemontii cap. 36, agenti de hac Abbatia, ut fundata circa 1220 : cui primus ex canonicis Regul. S. Victoris Parisiis Abbas praefectus sit Thomas, insignis doctor et nonnullorum doctorum operum scriptor... ».

(2) F. Ughelli, *Italia sacra*, Venise, 1719, t. IV, col. 784 : « Primus huius coenobii Abbas fuit Thomas Doctor Parisiensis insignis, ex canonico S. Victoris ad hanc dignitatem vocatus a Guala... ».

(3) B. Pezius, *Thesaurus Anecdotorum novissimus*, Augsbourg, 1721-1729, t. II, p. xvii : « Thomae Abbatis S. Andreae Vercellens. Commentar. Hierarchius in Cantica a col. 501.

Vix de ullo Auctore in hac nostra collectione tractavimus, cuius res gestae adeo perplexae ac obscurae sint, quam Thomae Abbatis Vercellensis, cuius Hierarchicum in Cantica Commentarium nunc primum in lucem efferimus. Itaque ut sanctissimum hominem e tantis tenebris quibus quorundam Scriptorum incuria involtus jacet, vindicemus, notitiam omnem, quae de eo haberi potest, paucis capitibus concludemus, ex quibus recte stabilitis ac perceptis pluscula doctorum hominum errata in eo admissa corrigi et emendari poterunt. Primo exploratum ac certum est ex Ferdin. Ughelli Italiae Sac. Tom. IV, col. 1080. et seq. a Guala Cardinali anno 1220 Monasterium S. Andreae pro Canonicis Regularibus S. Aug. Vercellis conditum fuisse, id quod haec Ughelli verba declarant... ».

Igitur ex his omnibus necessario consequitur, Commentarii Hierarchici in Cantica etc. genuinum auctorem esse Thomam primum Abbatem S. Andreae Vercellis Ord. Can. Reg. S. Augustini pag. XVIII, non ordinis S. Benedicti, ut falsis sine dubio Possevini et Oudini de *Cucullo S. Benedicti*, in Thomae epitaphio comparante, narratiunculis decepti olim, et ipsi sensimus.

(4) G. Tiraboschi, *Storia della Letteratura Italiana*, Milan, 1833, vol. II. paragr. XXIV, p. 133 : « È degni d'essere osservati singolarmente i capitoli che appertengono a' maestri ed egli scolari di quella università,

Oudin, après avoir admis que Thomas Gallus avait été non pas Victorin, mais cistercien, se ralliait lui aussi à la thèse commune [1].

***

Mais le meilleur défenseur de la vérité est Thomas Gallus lui-même. Dans son *Extractio* des livres de Denys, au chapitre X de la *Hiérarchie Céleste* il parle en ces termes de son commentaire sur Isaïe : « Sicut ante annos XX diligenter tractavi in claustro S. Victoris Parisiensis super principium Isaïe VI » [2]. Au chapitre III de son *Explanatio* sur la *Hiérarchie Céleste*, il écrit en parlant d'Hugues de Saint-Victor : « *Venerabilis siquidem doctor magister Hugo quondam cenobii nostri Sancti-Victoris Parisiensis canonicus* ». (ms. 695 de Vienne (*A*) = fol. 96^{v-2} ; ms. 69 du Merton College (*O*) fol. 10^{r-1}).

Thomas Gallus aime à rappeler la doctrine de Richard († 1173) qu'il désigne toujours sous le nom de « prieur ». En 1218, quand il commente Isaïe, il écrit : « *Per Seraphym suum clamavit, prior scilicet Richardus in libro qui dicitur* Iustus meus (= De Trinitate ; P.L., t. XCCVI, col. 887-992) (= *A*. fol. 107^{v-2} ; *O*, fol. 21^{r-1}). Dans son commentaire *Duplici modo* de la *Théologie Mystique*, l'abbé de Saint-André a sous les yeux le Benjamin major de Richard : « *Ut enim docet prior Richardus in distinctione graduum contemplationis.* » (*A*, fol. 81^{r-2} ; *O*, fol. 131^{v-1} ; ms. 4525 de Vienne (*B*), fol. 129^{r}) ; « *De utroque prior Richardus in maiori contemplacione que incipit* : Misticam illam Moysi, parte IIII, cap. V et VI = P. L., *ibid.*, col. 138-140) (*A*, fol. 82^{r-2} ; *O*, fol. 132^{v-2} ; *B*, fol. 134^{r-v}) ; « *Precipue mihi videtur esse doctrina prioris Richardi de Sancto-Victore Parisiensi in volumine quod dicitur* Iustus meus (= P.L., *ibid.*, 887) (*A*, fol. 84^{r-2} ; *O*, fol. 142^{v-2} ; *B*,

---

che ci mostrano il cardinale Guala sollecito per felice stato di essa. Ma vantaggio maggiore egli recò alla sua patria col fondare che vi fece l'anno 1219 il monastero di S. Andrea da lui conceduto a' canonici regolari. Egli diè il governo a Tommaso, canonico regolare di S. Vittore in Parigi, cui perciò fe' venir dalla Francia ».

(1) C. Oudin, *Commentarius de Scriptoribus Ecclesiae Antiquis*, Francofurti ad Moenum, MDCCXXII, t. III, col. 9, s'est rétracté sur ce point.

(2) *Opera Dionysii Carth.*, Tournai, 1902, t. XV, p. 199 A.

fol. 143r). On peut dire que l'*Explanatio* sur la *Théologie Mystique* n'est qu'une adaptation du BENJAMIN MAJOR du prieur de Saint-Victor.

En 1244, dans son *Explanatio* sur la *Hiérarchie Ecclésiastique*, achevée à Ivrée, Thomas se plait à rappeler encore le souvenir de Richard : « *Viam eternam sive itinera eternitatis, quam eleganter tractat prior Richardus in libro suo qui inscribitur* IUSTUS MEUS (*A*, fol. 138r-2 ; *O* fol. 48v-2) ; « *Ibidem dicitur quod quodlibet quatuor animalium habuit quatuor facies, sicut prior Richardus Sancti-Victoris Parisius declarat in litterali exposicione istius visionis* ». (*A*, fol. 140v-1 ; *O*, fol. 51r-2).

Comme on le voit par ces textes, Thomas Gallus faisait partie en 1218 de la communauté de Saint-Victor de Paris et il y resta fidèlement attaché jusqu'à sa mort.

3. — ACTIVITÉ INTELLECTUELLE DE THOMAS GALLUS, A PARIS.

Si nous ne connaissons rien des circonstances extérieures de l'entrée et du séjour du français Thomas Gallus à l'abbaye de Saint-Victor de Paris, nous pouvons maintenant fixer cependant l'orientation de son esprit et connaître ses occupations intellectuelles à cette époque.

En 1218-1219, peu de temps avant son départ pour l'Italie, il compose un commentaire sur Isaïe. Il a toujours été fier de cette œuvre. Vingt-cinq ans plus tard, il le rappelle encore avec satisfaction dans son *Explanatio* sur la *Hiérarchie Céleste* ; il le cite aussi dans son *Explanatio* sur la *Théologie Mystique*, sur *les Noms Divins*, dans son *Extractio* ; dans son troisième et dernier commentaire sur le Cantique des Cantiques, il reprend dans ses grandes lignes la doctrine de son commentaire sur le chapitre VI d'Isaïe, que nous retrouvons à nouveau dans son traité de la contemplation : *Spectacula contemplationis*. Ce commentaire sur Isaïe, œuvre parisienne de Thomas Gallus, nous ne l'avons pas encore retrouvé ; mais nous en connaissons maintenant un passage important inséré dans l'*Explanatio* du chapitre X de la *Hiérarchie Céleste* (*A* = fol. 106v-2 ; *O* = fol. 20r-2 ; C'est une analyse de l'itinéraire de l'âme vers Dieu ; une analyse du rendement de chacune de nos puissances sensibles, intellectuelles, livrées à elles-mêmes ou aidées de la grâce, dans l'édification du temple divin qu'est l'âme sainte ; c'est une synthèse

du rayonnement de l'activité angélique sur le monde de l'âme. Saint Bonaventure pourra préciser le principe même de la division des opérations de l'âme dans son ascension vers Dieu,proposé par Thomas de Saint-Victor ; il n'en reste pas moins vrai que les doctrines fondamentales de la spiritualité franciscaine, plus que cela, que l'âme même de la première école franciscaine, est comme en germe dans ce commentaire sur Isaïe. Entre les fils de s. François et Thomas de Saint-Victor, nous constatons dès l'origine une véritable parenté d'esprit. En 1218, ces hautes spéculations mystiques sont exposées par notre victorin avec une véritable maitrise dans l'expression et leur développement. Thomas dit ce qu'il a à dire et rien de plus. Il n'y a pas de passage oiseux, de dissertations latérales qui distrayent l'esprit et le détournent de la ligne principale. On sent véritablement un penseur préoccupé des problèmes mystiques, et dont l'anti-intellectualisme ne fera que croître au contact journalier du Pseudo-Denys.

Il a déjà fait de ce dernier son objet d'étude, à l'abbaye de Saint-Victor de Paris. En 1239, il nous dit que depuis 20 ans il fait des ouvrages de Denys sa lecture quotidienne ; à Paris déjà sans aucun doute, il s'est familiarisé avec eux. C'est sur un texte de la *Hiérarchie Céleste* qu'il établit sa distinction des trois demeures dans le temple de l'âme ; dans l'extrait de son commentaire sur Isaïe que nous connaissons, il cite la *Hiérarchie Céleste*, les *Noms Divins*, la *Théologie Mystique*. La doctrine du rayonnement des anges sur l'âme, de la hiérarchie du monde est une doctrine fondamentalement dionysienne. Il est probable, par ailleurs, que pour le maniement plus facile de ces ouvrages dionysiens, il a déjà à cette époque, imaginé d'établir à l'intérieur des chapitres, une division par paragraphes désignés par les lettres de l'alphabet.

Pendant son séjour à Paris, Thomas de Saint Victor s'intéresse tout particulièrement à ces travaux de division. Il connaissait et l'un des premiers il utilisa la division en chapitres des livres scripturaires imaginée par Étienne Langton à la fin du XIIe siècle. Il complète l'œuvre de ce dernier, en divisant à son tour par les lettres de l'alphabet les chapitres de l'Écriture Sainte. On fait généralement à Hugues de Saint-Cher l'honneur d'avoir inventé ce système de division ; mais nous pensons que cet honneur, il faut l'attribuer maintenant à notre victorin,

L'époque est aussi aux Concordances bibliques. Bientôt Hugues de Saint-Cher va grouper à Saint-Jacques un certain nombre de dominicains, pour établir des *Concordances verbales* destinées à remédier aux graves inconvénients des *Concordances réelles*. Peut-être Étienne Langton avait-il déjà imaginé des Concordances d'après cette dernière méthode. Ce qui est certain, c'est que Thomas Gallus utilisa beaucoup cette sorte de répertoire, et que très vraisemblablement il établit lui-même, pendant son séjour à Paris, une concordance scripturaire en s'inspirant pour les grandes divisions des œuvres de Richard de Saint-Victor. C'est d'après les vues mystiques de Richard, il est bon de le remarquer, que les premières Concordances réelles, celles de Thomas et celles qu'on attribue faussement à saint Antoine de Padoue, ont été établies.

Thomas Gallus nous apparaît donc déjà à l'abbaye de Saint-Victor de Paris, comme un penseur profond, un mystique d'envergure, un esprit chercheur et innovateur. L'Écriture Sainte et Denys qu'il ne dissociera jamais dans la suite, font l'objet de ses méditations et de ses études. Thomas est véritablement de la lignée des grands victorins ; et comme Pennotto (1), mais avec plus de raison que lui, nous pouvons citer Thomas Gallus parmi les docteurs illustres de l'abbaye de Saint-Victor de Paris.

---

(1) G. Pennotto ; *Generalis totius sacri Ordinis Clericorum Canonicorum Historia Tripartita*, Romae, MDCXXIIII, liv. II, ch. 27. Après avoir mentionné Hugues et Richard de Saint-Victor, Pierre Lombard, Pierre Comestor, il écrit : « Quintum venerabilem Thomam Abbatem S. Andreae Vercellensis, cuius nomen incompertum habuit in sua Bibliotheca sancta Sixtus Senensis in verbo Abbas Vercellensis ».

CHAPITRE IV

Thomas Gallus et les Victorins parisiens à Verceil. (1219-1224).

Au mois de février 1219, le cardinal Guala Bicchieri est de retour à Verceil. Sa présence nous est signalée par un contrat passé entre lui et le prêtre Hugo, chapelain de l'autel de Sainte-Marie-Madeleine (1).

Le 19 du même mois (2), le cardinal et Hugues, évêque de Verceil, posent la première pierre de la nouvelle basilique de Saint-André et Guala confirme à nouveau comme prieur le chanoine régulier Jacques de Mortara, qu'il nomme quelques jours après, curé de Saint-André.

Et avant de retourner à Rome, le cardinal forme les cadres administratifs de l'abbaye : à côté de Jacques de Mortara, préfet de la fabrique, il institue comme trésorier Otto et Dom Salimbene, chanoine de Saint-Eusèbe (3).

En même temps, il charge Thomas de Saint-Victor de diriger les nouvelles constructions du monastère et de l'hôpital :

> Coenobii autem et Xenodochii annexi R. D. Thomae. Parisiensi I Abbati... negotium demandavit (4).

---

(1) Frova, *op. cit.*, p. 109. — Voir aussi Cusano Marco Aurelio, *Discorsi Historiali concernenti la Vita, et Attioni de' Vescovi di Vercelli*, Verceil, 1676, Discorso 76 : *Ugone*, p. 204-205 ; Dionisotti, *op. cit.*, t. II, p. 173.

(2) Frova, *op. cit.*, p. 110-112.

(3) Frova, *op. cit.*, p. 112-116.

(4) Frova, *op. cit.*, p. 117.

Thomas Gallus est nommé ici premier abbé, mais c'est évidemment parce que ce document a été rédigé non point en 1219, mais après 1224. alors que notre victorin parisien était réellement abbé de Saint-André,

Nous ne sommes pas versé dans l'archéologie, mais cependant nous resterons toujours en défiance vis-à-vis des belles synthèses des archéologues, comme celle par exemple de C. Enlart, *Manuel d'Archéologie fran-*

Thomas Gallus se trouve donc à Verceil au début de 1219. Ce fait a été contesté, mais il n'est cependant point douteux : Le cardinal Bicchieri ramena avec lui à Verceil Thomas de Saint-Victor et trois autres victorins : Alphonse, Simon et Pierre.

çaise, Paris, Picard, 1920, t. II, p. 517 : « L'Italie, où les moines de Cluny avaient apporté aussi, quoique plus rarement, l'art roman du Languedoc, se couvre d'édifices français bâtis dans le style bourguignon par les moines de Citeaux ; l'architecture de l'île de France (note 4), celle de Normandie, celle du Sud-Ouest, et celle du Midi y sont presque simultanément importées ». Et voici la note 4 : « Apportée par les chanoines de Sainte-Geneviève de Paris (*sic*) à Saint-André de Verceil, bâtie par le chanoine Thomas le François de 1209 à 1224 ». Voir aussi, ibid., p. 517, n. 4 ; 540, n. 6 ; 572, n. 1 ; 585, n. 5 ; 590, n. 7 ; 615, n. 1 ; 623, n. 3 ;.— Nous n'avons aucune compétence, et encore moins aucun goût pour les grandes formules de l'histoire de l'art. Mais notons ici que Thomas de Saint-Victor ne se trouvait pas en Italie en 1209, et en second lieu qu'il n'appartenait pas aux chanoines de Sainte-Geneviève.

Arborio Mella, *Cenni storici sulla chiesa ed abbazia di Sant' Andrea in Vercelli*, Turin, 1856, p. 20-21, y voit plutôt une influence anglaise.

Au sujet de l'église même de Saint-André, P. Verzone et G. Rosso, *L'Architetto di S. Andrea fu un italiano oppure uno straniero?*, dans *Fari de Luce*, Verceil, 1925, p. 52, écrivent justement : « Quest' ultima asserzione è smentita dai documenti. Infatti noi leggiamo nella vita del Frova, che il Cardinale diede al prevosto don Giacomo di Mortara l'incarico della fabrica *cum onere Architecturae ecclesiae* (Frova, p. 112), e all' Abbate Tommaso l'incarico della construzione del Monastero e dell' Ospedale (Frova, p. 116).

Appare dunque evidente l'opera dell' Abate Gallo ; egli aveva l'incarico di far construire il Monastero e l'Ospedale, perchè erano note le sue qualità di organizzatore al Cardinale, che forse gli aveva parlato del suo disegno fin dal 1208 durante la sua permanenza a Parigi ».

Cependant l'influence de Thomas Gallus n'est pas exclue. Voir *ibid.*, p. 57, n. 20 : « L'ipotesi che l'abate Tommaso Gallo avesse avuto parte nei lavori della chiesa era stato già prospettata dal Galli Knight (*The ecclesiastical Architecture*, London, 1842-1844). Voir aussi G. Colombo, *Documenti e Notizie intorno gli Artisti Vercellesi*, Verceil, 1883, p. 32-35 ; Corrado Ricci, dans *La Sesia*, 25 novembre 1910 ; Arcari Paolo, *Per una gloria artistica di Vercelli*, *ibid.*, 17-18 décembre 1910 ; R. Giolli, *Cronache d'Arte. Il « Sant' Andrea » di Vercelli* dans *Il Momento*, 13 décembre 1910 ; *Rassegna d'Arte*, ann. X, nov. 1910, p. I : *Corriere da Vercelli. Un giudizio di Camillo Boito sulla italianità del « S. Andrea »* ; Andrea Pazani, *Glorie italiane. La basilica di Sant' Andrea in Vercelli*, *ibid.*, 29 octobre 1922 ; N. Lardi, *L'abbazia di S. Andrea nella storia.* Conferenza tenuta in Vercelli la sera del 22 Giugno 1925, Vercelli, 1925 ; R. Pastè, *Il Cardinale Guala Bicchieri e l'Ospedale di S. Andrea di Vercelli*, Verceil, 1935.

D'après Mella, Thomas Gallus ne serait venu en Italie qu'en 1224 : « Egli (Tommaso) non venne in Vercelli che nel 1224 col ritorno del Cardinale, il quale secò il condusse di Francia » (1). Mais comme on le voit, Mella se trompe sur la date du retour du cardinal Guala ; ce dernier quitta la France non pas en 1224, mais à la fin de 1218 ou au commencement de 1219. Par ailleurs, le récit de Pastè est plein d'hésitation et de contradiction. Il admet bien qu'en 1219, le cardinal revint de France accompagné des quatre victorins ; qu'à la fin de février de la même année, Thomas est chargé d'assurer la construction de l'hôpital et du monastère (2), mais plus loin, oubliant ces faits précis, il semble croire que Thomas Gallus ne vint à Verceil qu'en 1224 (3)

Pour nous, nous ne pouvons nous rallier à cette conclusion et nous maintenons la date de 1219.

C'est l'avis de Frova :

> Anno 1219, p. 119 : « ... innuit Gualam Bicherium tum existentem Vercellis ; reverti in Italia cum quatuor Canonicis San-Victorinis (4) initio sequentis anni MCCXIX ; quin III Calendas Februarias Vercellas, ubi vix attactis laribus Episcopalibus.

Si Thomas de Saint-Victor est chargé de surveiller ou de diriger les constructions du monastère et de l'hôpital de Saint-André, en février 1219, il est de toute nécessité qu'il soit sur place.

De plus, en 1224, sa renommée est déjà répandue en Italie.

---

(1) Mella, *Cenni storici*, p. 52. Un peu plus haut p. 45, le même auteur proposait la date de 1223.

(2) Pastè, *op. cit.*, p. 33.

(3) Pastè, *ibid.*, p. 44 : « Secundo il Frova, frà Tomaso da Parigi venne a Vercelli nell'anno 1219 ; vale a dire quando si iniziò la costruzione della basilica di S. Andrea con stile romanico-francese. La *Series Ab.* tace di questi particolari ; ma nel *Sommario* è detto che il cardinale Guala donò a frà Tomaso priore e ai canonici di S. Andrea delle reliquie preziosissime ; il legno di Santa Croce, e un pezzo della croce di S. Andrea, più una pisside ricchissima con altri oggetti di pregio, nel giorno 13 novembre del 1224, quando cioè frà Tomaso si trovava già nella regolare funzione di priore della chiesa di S. Andrea ».

(4) Ex Codice Cartaceo MS. alias laudato cui titulus *Liber multarum rerum notabilium Abbatiae S. Andreae de Vercellis* etc..., addiscimus Parisius ductor Vercellas a Guala Cardinali sequentes Canonicos Regulares San. Victorinos D. Thomam primum Abbatem, D. Anfussum alterum Abbatem, D. Simonem et D. Petrum.

Saint Antoine de Padoue à cette époque avait été attiré par l'enseignement de notre victorin. C'est vers ce temps-là aussi que Thomas écrit son premier commentaire sur le Cantique des Cantiques, ses gloses sur la *Hiérarchie Céleste*, le *De septem gradibus contemplationibus*, d'après les *Dicta* de Gilles d'Assise. Il est invraisemblable que cette renommée ait été si grande en Italie, son activité littéraire si féconde vers 1224, si Thomas Gallus était arrivé à cette époque à Verceil.

Mais ce qui est vrai, c'est que de 1219 à 1224, les Victorins de Paris n'ont dans l'administration de Saint-André qu'un rôle secondaire et provisoire. Cependant l'idée du cardinal apparaît clairement : il prépare Thomas Gallus aux hautes fonctions de prieur et d'abbé.

Tout d'abord, nous constatons que la fabrique établie par le cardinal Guala pour l'administration de Saint-André fonctionne normalement, sauf qu'au prêtre Otton, chapelain de Saint-Théoneste, a succédé maître Jacques de Carnario [1], chanoine de Verceil. Son nom figure pour la première fois dans un acte du 9 novembre 1223 :

> Anno Dominice Incarnationis 1223, Indict. XI, nono intrante Novembri D. Salinbenus de Torcello et Magister Jacobus de Carnario, Canonici Vercellenses, de speciali mandato D. Gualae tit. S. Martini presbyteri Cardinalis, ut dicebant... [2] ;

Nous retrouvons Salimbene de Torcello et Maître Jacques de Carnario dans un autre acte du 12 novembre de la même année :

---

(1) V. Mandelli, *Il Comune di Vercelli nel Medio Evo*, Verceil, 1857, liv. IV, t. III, p. 96 ; R. Pastè, *Canonici di S. Eusebio elevati all' episcopato o al Cardinalato*, dans *Archivio della Società Vercellese di Storia e d'Arte. Memorie e Studi*, Anno III, 1911, nº 2, p. 354, n. 14. Voir aussi Corbellini, *Vite de Vescovi di Vercelli*, Milan, 1643, p. 77 : « Dato fù Giacomo Carnario Nobile, già Auditore del Cardinal Leone in Roma, e del Cardinal Bicchieri in Inghilterra : Canonico di Santa Maria e poi Preposito di Santo Eusebio, e Subdiacono del Pontefice ; huomo riguardevole, humile, saggio, liberale e prudente. Vogliono alcuni, che fosse de Vialardi, ma sopranominato Carnario, per la parentela con la Casa Carnaria, ch' in Triceno et in Trino era assai nobili e ricca.... Giacomo sente' predicare il Beato Giordano, e lo vidde convertere quattro grandi letterati, e dargli il proprio manto ».

(2) Frova, *op. cit.*, p. 120.

Anno Dominice Incarnationis MCCXXIII, Ind. XII, duodecima, intrantis Novembris D. Salinbenus de Torcello et Magister Jacobus de Carnario, Canonici Vercellenses, de speciali mandato nomine Gualae tituli S. Martini presbiteri Cardinalis (1).

Jusqu'à cette date, ce sont eux qui traitent au nom du cardinal Guala. Mais on a l'impression très nette que ce sont des mandataires chargés de transmettre le gouvernement aux Victorins de Paris. En fait, le 9 novembre 1223, ils établissent Frère Simon et Frère Pierre de Saint-Victor, possesseurs avec pleins pouvoirs, au nom de la nouvelle église de Saint-André, de tous les biens du cardinal à Caréxane, ce dernier s'en réservant cependant l'usufruit durant sa vie :

Anno Dominice Incarnationis 1223, Indict. XI, nono intrante Novembri D. Salinbenus de Torcello et Magister Jacobus de Carnario, Canonici Vercellenses, de speciali mandato D. Gualae tit. S. Martini presbyteri Cardinalis ut dicebant, miserunt Fratrem Simonem et Fratrem Petrum Canonicos S. Victoris Parisiensis in corporalem et plenam possessionem nomine Ecclesie nove S. Andree omnium eorum, que in Castro et Villa Carexane et territoriis et pertinenciis eorumdem empta sunt et acquisita a quocumque clerico vel laico nomine ipsius D. Cardinalis... retento tamen usufructu ipsi D. Cardinali in vita sua (2).

Quelques jours plus tard, les deux Victorins de Paris reçoivent, avec les mêmes pleins pouvoirs et la même réserve, les biens possédés par Guala à Saint-Germain :

Anno Dominice Incarnationis MCCXXIII, Ind. XII, duodecima intrantis Novembris D.Salinbenus de Torcello et Magister Jacobus de Carnario, Canonici Vercellenses, de speciali mandato, nomine Gualae tituli. S. Martini presbiteri Cardinalis, miserunt fratrem Simonem et Fratrem Petrum Canonicos S. Victoris Parisiensis in

---

(1) *Ibid.*, p. 134. Jacques de Carnario succédera à Hugues de Sessa, comme évêque de Verceil. Voir *Historiae Patriae Monumenta*, t. XVI. *Leges Municipales*, Turin, 1876, col. 109 : « In questo mezzo al vescovo Ugono di Sessa, nobile Reggiano, morto li 2 novembre 1235, dopo oltre venti anni di pastorale ministero, era succeduto Giaccomo de' Carnario, che dapprima era stato Canonico della Basilica di Santa Maria Maggiore, poi Suddiacono del Papa, ed a ultimo Proposto di S. Eusebio. Ma questi, dopo che i Vercellesi ebbero prestato giuramento di fedeltà all' imperatore erasi ritirato coi suoi aderenti nel Borgo di Santhià ed ivi passava ben presto ad altra vita, il 15 febbraio 1241 ».

(2) FROVA, *ibid.*, p. 120.

corporalem et plenam possessionem nomine Ecclesie nove S. Andree Vercellensis quam fundavit idem D. Cardinalis Castri et ville S. Germani (S. Germain près de Santhià) et omnium que in eisdem Castro et Villa et territoriis et pertinentiis eorumdem empta sunt et acquisite a quocumque clerico vel layco nomine ipsius D. Cardinalis (1).

Ces actes sont importants pour l'histoire de Saint-André (2). Le gouvernement en réalité change de main et passe aux Victorins de Paris, désormais acclimatés en leur nouvelle résidence.

De fait Salimbene et Jacques de Carnario ne nous apparaissent plus à partir du 12 novembre 1223 comme les mandataires de Guala. S'ils figurent encore dans des actes, c'est uniquement comme témoins ; c'est en cette qualité que nous trouvons Salimbene pour la dernière fois dans un acte du 1er novembre 1224, et que nous constatons la présence de Jacques de Carnario dans les actes du 5 octobre, 1 novembre, 11 novembre 1224, 29 mai 1227.

A l'administration locale de Verceil, succède donc à partir de 1223 l'administration des chanoines réguliers de Paris : de Frère Simon et de Frère Pierre.

***

De 1219 à 1224, la vie de Thomas Gallus se trouve partagée entre ces soucis d'administration, la direction des nouvelles constructions de l'abbaye et de l'hôpital, et l'étude. C'est dans ce laps de temps qu'il commente pour la première fois le Cantique des Cantiques. Sa passion pour les écrits de Denys commence à s'affirmer dans ses commentaires. Il compose des gloses sur la *Hiérarchie Céleste* en 1224 ; en cette même année, il écrit très probablement son petit traité *De septem gradibus contemplationis*. Sa célébrité est déjà notoire. Si nous ne sommes pas sûr qu'il ait connu personnellement Gilles d'Assise, nous pouvons affirmer du moins qu'il reçut la visite de s. Antoine de Padoue. Son influence sur l'Ordre franciscain à partir de cette date, s'affirmera de plus en plus (3).

---

(1) Frova, *ibid.*, p.. 134.

(2) Lampugnani, *op. cit.*, p. 65-67.

(3) Il y eut très tôt à Verceil un couvent franciscain. Voir Mandelli, *op. cit.*, liv. III, 8 : Conventi di religiosi uomini, p. 194, n. 99 : « Frati

CHAPITRE V

Thomas Gallus, prieur et abbé de Saint-André de Verceil. (1224-1243)

1. — Administration de l'abbaye de Saint-André de Verceil.

Le rôle des Frères Simon et Pierre à l'abbaye de Saint-André n'est que transitoire et secondaire (1) : il ne durera pas plus d'un an.

Minori di S. Francesco. Concordano tanto il Cusano quanto il Fileppi nello asserire, che il Serafico Patriarca S. Francesco sia venuto in Vercelli circa l'anno 1215, ma vorrebbe il primo, che fin d'allora sia stato quì instituito il Convento dei Frati Minori con assegnazione della Chiesa di S. Matteo posta al sud della città fuori porta ; ed il Fileppi crede, che siffata instituzione non potè aver luogo se non se dopo l'anno 1220 ; tuttavia nè l'uno nè l'altro apportano documenti salvo che il Fileppi denuncia, che la casa dei Frati Minori in S. Matteo trovasi già contemplata nel testamento del Prevosto De Carnario del 1234.

Per vero non si conosce documento atto a precisare l'epoca di detta fondazione ; nondimeno io ebbi a riconoscere, che nelle rubbrica del libro 2° delle investiture nell' Archivio Civico a lato dell' indicazione d'un instrumento 28 settembre 1227 sta scritta in caratteri di quei tempi la seguente nota « *de terra empta per Comune Vercell. a Domino Giliberto Carosio Extra portam Albareti ubi facta est Ecclesia Fratrum minorum* » ed il documento posto ivi a carte 116 contiene realmente la vendità fatta da esso Carosio al Comune di stara 10 di vigna *apud portam S. Jacobi de Albareto, cui coheret ab una parte strata, quae vadit ad Tredinum, ab alia strata, quae est inter ipsam vineam et fossatum civitatis* » per il prezzo di lire 50 pavesi, corrispondenti ora a L. 1555.

Sebbene il documento non parli nè di S. Matteo, nè de' Frati Minori, pure ritenuta l'annotazione antica, e conoscendosi che la Chiesa di S. Matteo era appunto al sud di Vercelli fuori mura tra le porte di S. Stefano e di Albareto, io non dubito de asserire, che la fondazione di cui si tratta abbia avuto luogo nell'anno 1227 ».

(1) Mella, *Cenni storici*, p. 52 : « I due religiosi adunque Fra Pietro e Fra Simone che rappresentavano il loro Ordine, in tutti gli atti prece-

En 1224, le régime administratif de Saint-André est définitivement établi : Thomas Gallus en est déjà prieur le 4 octobre 1224 ; à cette date, les habitants de Saint-Germain lui prêtent serment de fidélité, en qualité de prieur de la nouvelle église de Saint-André.

> Qui omnes habitant in S. Germano, tam per ordinationem mei infrascripti Notarii de consensu et voluntate D. Guale Dei gracia tit. S. Martini presbyteri Cardinalis juraverunt fidelitatem tactis Evangeliis fratri Thome Priori Ecclesie nove S. Andree Vercellensis, nomine ipsius Ecclesie et Fratrum suorum ibi existencium.

Le lendemain 5 octobre, ce sont les habitants de Costanzana qui prêtent le même serment au premier prieur de l'abbaye. L'autorité de Thomas Gallus est désormais consacrée officiellement ; et le cardinal Guala Bicchieri va l'affermir davantage encore, en établissant frère Thomas, possesseur de ses biens de Costanzana (6 oct. 1224), puis de Saint-Germain (30 octobre 1224) ; le 1er novembre 1224, les habitants de Saint-Germain renouvellent leur serment d'une façon plus solennelle ; le 11 novembre 1224, le cardinal confirme la donation qu'il a faite au prieur de Saint-André, de ses biens de Carexana, San Germano, Costanzana, en y joignant ceux de Ragla, de Viverone, et quelques jours plus tard, le 17 novembre 1224, ceux de Novara.

Le 12 novembre, il lui avait fait don de tous ses objets sacrés (1).

Comme on le voit par tous ces documents, en 1224, Thomas Gallus, préparé depuis 1219, tient entre ses mains toute l'administration du monastère de Saint-André. Il est devenu l'homme de confiance du cardinal.

---

denti durante il 1223 non furono che simplici delegati interinali (ceci est exact) finchè il vero lor superiore non fosse giunto alla sua nuova residenza (il y était déjà) ; ed in prova essi non trovansi mai più nominati, nemmeno per impieghi in religione ».

(1) Le 22 décembre 1225, le Pape Honoriius III confirme par une bulle tout ce que le cardinal Guala Bicchieri a fait pour l'église de Verceil. Voir S. Caccianotto, *Summarium monumentorum omnium quae in Tabulario municipii Vercellensis continentur ab anno* 882 *ad annum* 1441, *Verceil* 1868, p. 514 :

« Bulla D. N. Papae Honorii III qua ipse confirmat quaedam statuta facta per Cardinalem Guala auctoritate Pontificis super regimine Ecclesiae Vercellensis, scilicet super distributionibus, et praebendis, et decimis locorum Prarolii, Larizate, Decianae, Lignanae, Casalis Rubei, Montonarii, et Carexanae. Item quod nemo possit obtinere Capellaniam aeque in Ecclesia S. Eusebii, et in Ecclesia S. Mariae ».

Cette autorité de Thomas Gallus sera bientôt mise davantage en relief encore par son titre d'abbé.

C'est dans une supplique à Frédéric II, en février 1226, que pour la première fois Thomas Gallus est nommé ABBÉ de Saint-André de Verceil : *Ego Frater Thomas Abbas S. Andree Vercellensis.* Par ailleurs, dans un document du 11 juillet 1225, il porte encore le titre de prieur. C'est donc dans la seconde moitié de 1225 ou au début de 1226, que Thomas de Saint-Victor fut consacré abbé de Verceil. Peut-être n'est-il pas invraisemblable de penser avec Pastè (1) que le cardinal Guala, de retour de sa légation auprès de Frédéric II, et se rendant à Rieti en août 1225, aura demandé cette faveur au pape Honorius III (2).

Nous sommes en 1226. Le cardinal Guala touche à la fin de sa vie. Il mourra le 29 mai 1227. Son testament porte la date de sa mort (3). Ce jour-là, Grégoire IX lui avait octroyé par un

---

(1) PASTÈ, *op. cit.*, p. 46.

(2) PRESSUTTI, *Regesta Honorii PP. III*, v. II, Rome, 1895, p. 352, n. 5566 : Reate 18 Julii (1225) « F(riderico) Romanorum imperatori illusi semper augusto et regi Sicilie ». Mittet ei P(elagium) Albanensem episcopum et G(ualam) tit. sancti Martini presbyterum Cardinales cum legationis officio, eum monens et exhortans ut ipsos benigne recipiat et circa negotium Terrae sanctae ea quae in suo rescripto continentur adimpleat et praecedentem negligentiam redimat. Reate XV. Kal. Augusti anno nono ».

(3) L'original du testament se trouve aux Archives de l'Hôpital Majeur de Verceil. — Voir FROVA, *op. cit.*, p. 162 ; LAMPUGNANI, *op. cit.*, p. 77-84 en donne une traduction italienne, à l'exclusion de la dernière phrase ; UGHELLI, *Italia Sacra*, t. IV, p. 784-786 ; MELLA, *Cenni*, p. 51. Il est rapporté aussi dans le nécrologe eusébien. Voir MARCO AURELIO CUSANO, *Discorsi Historiali concernenti la Vita, et Attioni de' Vescovi de Vercelli*, Verceil, 1676. Discorso 76 : *Ugone*, p. 208 ; F. L. FILIPPI, *Historia Ecclesia et Urbis Vercellarum* auctore Francisco Innocentio Filippi, canonico theologo cathedralis Vercellensis, ab autographo cura et sepe calamo canonici Joannis Barberis Tabularii capitul. Prefecti exscripta et aucta generali Operis Summario et duplici Indice memorabilium Rei tum Ecclesiastice tum Politice Vercellensis, sub auspiciis Illustrissimi et Reverendissimi Capituli Metropolitani cuius expensis et patrocinio opus persolutum, anno Domini MDCCCLVII (Archives du Chapitre de Verceil), p. 724-725. Ce testament ainsi que plusieurs actes notariés émanant du cardinal Guala, et de Thomas Gallus, mentionnent la présence de Fr. Guala, de l'ordre des Prêcheurs. Ces actes n'ont pas été connus de KUCZYNSKI, *Le Bienheureux Guala de Bergame, de l'Ordre des*

bref l'autorisation de tester (1) ; et le cardinal institue comme légataires universels de son immense fortune, Étienne, cardinal de l'église des Douze Apôtres, à Rome, Dom Jacques de Carnario, chanoine de Verceil, qui avait administré l'abbaye de Saint-André, jusqu'en 1223, et naturellement Thomas Gallus, abbé du monastère. Le testament est un témoignage non seulement de la richesse du cardinal, mais aussi de sa sagesse, de sa prudence, de sa prévoyance et de sa bonté. Ses volontés seront respectées par ses légataires, comme nous pouvons nous en rendre compte par des actes du 6 juin 1232 et du 2 mai 1235, qui nous confirment l'institution d'un nouveau chapelain pour l'église Saint-Eusèbe, et la construction d'une chapelle paroissiale près de l'église Saint-André.

C'est encore à Thomas Gallus que Guala Bicchieri lègue sa bibliothèque, aujourd'hui dispersée, riche par son contenu, et qui aurait été sans doute très précieuse pour les paléographes (2).



Les cadres administratifs de l'abbaye de Saint-André sont

Prêcheurs, évêque de Brescia. *Paciaire et légat pontifical* (§ 1244), Estavayer, 1916.

(1) Frova, *op. cit.*, p. 163.

(2) Voir Alfred Hessel et Walther Bulst, *Kardinal Guala Bichieri und seine Bibliothek.* dans *Historische Vierteljahrschrift*, t. XXVII, 1932, p. 793 :

« Bei einer solchen Betrachtungsweise gewinnt das Bücherverzeichnis des Guala Bichieri auch für den Paläographen erhebliche Bedeutung. Denn es enthält Angaben über verschiedene Schriftarten. Mit *littere capitales auree* sind Initialen und Überschriften gemeint, mit *littera antiqua* höchstwahrscheinlich karolingische Minuskel, die vom Zeitgeschmack als unmodern empfunden werden musste. Für die Termini : *littera Aretina*, *Lombarda* und *Anglicana* fehlen mir bisher Parallelen, so dass ich auf den Versuch verzichten möchte, sie näher zu erklären. Ganz geläufig sind uns die Ausdrücke : *littera Parisiensis* und *Boloniensis.* Erstere war die Schöpfung der Pariser Scriptoren, welche sowohl mit der Hochschule als auch mit dem bibliophilen Königshof in Verbindung standen. Letztere nahm von der Universität Bologna ihren Ausgang, verbreitete sich mit der Zeit über Italien und spielte noch im Frühdruck unter der Bezeichnung Rotunda eine international führende Rolle. Für die Entstehungsgeschichte beider Schriftarten aber bildet das Vorkommen ihrer Namen schon im Jahre 1227 ein wichtiges Datum ».

définitivement formés ; Thomas Gallus a été institué prieur en 1224, puis abbé en 1226. Il a recueilli la riche succession en terres, objets de culte, livres, de son protecteur et bienfaiteur, le cardinal Bicchieri. L'avenir temporel de l'abbaye et de l'hôpital est bien assuré.

Il ne manque qu'une consécration pontificale. Grégoire IX, à la demande de Thomas Gallus, conseillé sans doute par le cardinal Guala, l'accorde le 30 mai 1227. Dans cette bulle *Religiosam vitam eligentibus*, adressée à l'abbé de Saint-André, le pape prend sous sa protection le monastère de Verceil, il en confirme les possessions et celles de l'hôpital, défendant à qui que ce soit d'en aliéner le moindre bien ; il règle les rapports entre l'hôpital et le monastère : tous les trois mois, il sera rendu compte de la gestion de l'hôpital à l'abbé du monastère. Grégoire IX s'attache aussi à bien définir les droits respectifs de l'abbé et de l'évêque de Verceil ; et, comme il convient, il demande aux religieux de Saint-André de rester fidèles à la règle de s. Augustin, d'être fidèles dans leur obéissance à leur supérieur, qui sera élu librement, en dehors de toutes intrigues intérieures ou extérieures.

***

Grégoire IX, bien instruit de ce qu'il devait dire, n'oublie pas de confirmer les bénéfices de l'église de Chesterton, attribués par Henri III, roi d'Angleterre, sur l'intervention du cardinal Guala, au monastère de Saint-André de Verceil.

Du côté anglais, on était moins satisfait ; et quelques années, plus tard, on laissera entendre que Thomas Gallus est un mauvais bénéficiaire. En 1241-1244, le franciscain anglais Adam de Marsh, lui rappelle en effet, qu'il aura au jour du jugement, à rendre compte des âmes qui lui sont confiées en Angleterre :

> De animabus in Anglia vestro regimini commissis vestra non ignorat clarissima sapientia quam districta reddenda sit ratio in die formidandi examinis, pro quibus Benedictus Dei Filius salutiferae crucis patibulum piissimi cruoris rubricavit profluvio.

Et il le supplie de venir en Angleterre :

> Nihil consultim videtur, desideratissime Pater, quam est in Angliam venire non pigritemini de negotio tantae salutis coeterisque sanctitatem vestram contingentibus, divinate propitia secundum Dei leges ordinaturi (1).

(1) Voir plus haut, p. 149.

Adam de Marsh est sévère pour Thomas Gallus, comme Robert Grossetête qui tonnait avec violence contre les bénéfices.

Le franciscain avait sans doute raison. L'abbé de Saint-André n'avait-il pas oublié les leçons et les conseils d'Hugues de Saint-Victor (1) ?

Il était trop préoccupé par ses travaux intellectuels et nécessairement trop impliqué dans les questions politiques.

---

(1) Hugues de Saint-Victor, *Allegoriae in Vetus Testamentum*, liv. VII, ch. XXXIV ; *P. L.*, t. CLXXV, col. 722 C D : « Et ait Eliseus. *Sagitta salutis Domini contra Syram* : *percutiesque Syriam in Aphec.* Secundum hoc exemplum, praedicatio sancta est spiritualium hostium certissima interfectio, si perseveranter agitur. Unde non debet rector vel doctor, propter avaritiam negligere curam animarum, sed magis per fidem, per pietatem, ad aeternam requiem perducere, quod significat Aphec ».

Dans un document de juin 1244, que nous étudierons plus loin, p. 196, les Guelfes de Verceil prennent leurs mesures pour que les bénéfices de cette église de Chesterton ne tombent pas entre les mains de Thomas Gallus : « Item predicta ecclesia Sancti Andree habet redditus in Anglia apud ecclesiam Sancti Andree de Cestestrona Elyensis Diocesis, quos redditus habet Frater Yvo canonicus noster.

Committatur Elyensi Episcopo ut compellat Fratrem Yvonem ut non respondeat Abbati Tome predicto nec nunciis eius, set Capitulo Sancti Andree Vercellensis ». (*Historiae Patriae Monumenta*, t. XVI. *Leges municipales*, Turin, 1876, col. 1455). Voir aussi *ibid.* : « Enrico III Re d'Inghilterra con suo Diploma dato in Westminster li 8 novembre 1217, avea donato le rendite pinguissime della Chiesa priorale di S. Andrea di Cestretun nella Diocesi di Ely (Contea di Cambridge), al celebre Cardinale Legato Guala Bicchieri, onde avesse a giovarsene nella costruzione della nuova e mirabile sua chiesa di S. Andrea in Vercelli della quale (come sopra abbiamo già avuto a dire) getto quindi solennemente di ritorno in patria, le prime due pietre fondamentali addì 20 febbraio 1219. Questo prezioso Diploma colle relative sue autentiche di Valtario Archivescovo Eboracense, di altri otto Vescovi e Grandi della Corona e di Roberto Vescovo eletto della diocesi di Ely si riferisce per intiero dal Frova nel precitare suo libro Gualae Bicherii etc. Vita et Gesta e pag. 100 e seg. dove nota : « Ab hac donatione exorta inde vulgaris assertio, Ecclesiam S. Andree Vercellensis aedificatam fuisse sumptibus Henrici Regis Anglorum » V. pure Mandelli ; loc. cit. III, 154.

Siffatta cospicua donazione ed unione della chiesa di Cestretun e quella di S. Andrea di Vercelli venne poi ancora riconfermata dallo stesso Re Enrico per altro suo Diploma del 22 gennaio 1237 e convalida con speciali Bolle del Papa Onorio III dal Laterano li 11 maggio 1223 e del papa Urbano IV da Viterbo li 11 maggio 1262. V. Frova, loc. cit. pag. 102 e 103 ».

2. — L'activité intellectuelle de Thomas Gallus pendant son abbatiat.

Pendant ces vingt années durant lesquelles il administre l'abbaye de Saint-André de Verceil, Thomas Gallus compose ses ouvrages les plus importants. En 1224, il écrit son premier commentaire sur le Cantique des Cantiques ; à la même époque, il compose ses gloses sur la *Hiérarchie Céleste*, son *De septem gradibus contemplationis* ; en 1232, ses gloses sur la *Théologie Mystique* ; en 1237, son second commentaire sur le Cantique des cantiques ; l'année suivante, il achève son *Extractio* du *Corpus Dionisiacum* ; en 1241 il commence son grand commentaire des livres de Denys : l'*Explanatio* ; chaque année paraît un nouveau travail : en 1241 très probablement, l'*Explanatio* sur les *Noms Divins* ; le 24 avril 1243, l'*Explanatio* sur la *Hiérarchie Céleste*.

En 1228, le *Studium generale* est transféré de Padoue à Verceil, et Thomas Gallus, comme le cardinal Bicchieri, ne peut être étranger à ce fait (1).

---

(1) Sur le *Studium Generale* de Verceil, voir J. Durandi, *Dell' antica condizione del Vercellese e dell' antico Borgo di Santià*, Turin, 1766, p. 49 ; De Gregory, *Histoire du livre de l'Imitation de Jésus Christ et de son véritable auteur*, Paris, 1843, p. 139-141. L. B. Bruzza, *Sugli studi inediti Vercellesi, ragionamento*, Verceil, 1844 ; T. Vallauri, *Storia delle Università degli studi del Piemonte*, Turin, 1845, vol. I, préface, p. 14 et ss. ; Dionisotti, *Memorie storiche delle Città di Vercelli*, t. II, Biella, 1864, p. 176 ; G. B. Adriani, *Prefazione agli Statuti ed altri monumenti storici del Comune di Vercelli*, Turin, 1877, pp. LXXXIV-V ; E. Baggiolini, *VIII Centenario dell' Università di Bologna. Lo Studio generale di Vercelli nel medio evo*, Verceil, 1888, p. 16-86. G. Colombo, *Vercellensia. Intorno ad Uberto de Boverio, Vercellese*, dans le *Bollettino storico-bibliografico subalpino*, 1896, n. II-III, p. 97 ; Luigi Cesare, *Un codice umanistico*, ibid., X, anno XXVI, 1924, n. III-IV ; *Fari di Luce del nostro Medio Evo*, Verceil, Gallardi, 1925 : Antonio Scagliotti, *L'abate Tomaso Gallo e la scuola di Mistica*, p. 11-20 ; Renzo Meregazzi, *Lo « Studium » di Vercelli*, p. 21-28 ; R. Pastè, *Lo « Studium generale » di Vercelli. Appunti storici*, dans *Vercelli Nobilissima*, ann. II, n. 1, gennaio, 1925, p. 3-5 ; id., *Ordinamento e programma dell' antico « studium » di Vercelli*, *ibid.*, ann. II, n. 3, marzo, 1925, p. 65-70 ; N. Lardi, *L'abbazia di S. Andrea nella Storia*, Verceil, 1925, p. 99-130. Voir aussi Fileppi, *Historia Ecclesie et Urbis Vercellarum* (ms. conservé aux Archives du Cha-

Sous son impulsion, Verceil deviendra un des centres intellectuels les plus importants de l'Italie septentrionale (1).

Outre saint Antoine de Padoue, Thomas Gallus a eu d'autres disciples de marque : le cardinal Papiane della Rovere, évêque de Novara, de Parme, vice-chancelier de l'église sous Boniface VIII et Benoît XI (2) ; le bienheureux Ardizzone di Lignana, mineur observant (3). Il est en relation avec Adam de

---

pitre de Verceil), vol. I, p. 730 et ss. ; C. BELLINI, *Serie degli Uomini e delle Donne Illustri della Città di Vercelli col compendio delle vite dei medesimi in tre parti* (ms. également conservé aux archives du Chapitre de Verceil), vol. III, p. 26 et ss.

(1) PASTÈ, *op. cit.*, p. 48 ; A. MELLA, *Cenni*, p. 51 : « Il Denina soggiunge : « Fu una delle più gran fondazioni che si vedessero nell' Italia occidentale... che ne' primi lustri dalla sua fondazione potè chiamarsi un vero Seminario di Vescovi e Prelati d'ogni classe e di gran merito etc. » ; *ibid.*, p. 71, n. 14 ; « Storia dell' Italia Occidentale dell'Abbate Denina Tom. I, lib. 4, pag. 198, accertando come discepolo dell' Abbate Tommaso un Della Rovere Torinese Vescovo di Novara poi di Parma, indi Vicecancelliere di S. Chiesa sotto i Pontefici Bonifazio VIII e Benedetto XI ».

(2) PASTÈ, *op. cit.*, p. 48 ; UGHELLI, *Italia sacra*, t. IV, col. 975, n. 63 : « Papinianus Taurinensis, è nobili Roborea familia, Canonicus Regularis sancti Andreae Vercellensis, Bonifacii Octavi Capellanus, et sacri Palatii Auditor, Novariensem sedem obtinuit anno 1296. 2. Non. Februarii, inauguratusque fuit ab eodem Bonifacio : Papianum vero è nobili Roborea gente fuisse, liquido patet, ex epitaphio Francisci fratris... Administravit hanc Ecclesiam Papianus annos quatuor annoque 1300. 3. Non. Iunii ab eodem Bonifacio VIII. ad Parmensem Ecclesiam fuit translatus, viceque Cancellariatus munere exornatus, quod idem munus gessit etiam sub Benedicto Undecimo Pontifice Maximo. Novaria seu de Ecclesia Novariensi Carolo Ep. Novariensi auctore, Novara, 1612, p. 417-423 : « eum fuisse Canonicum Regularem Monasterii Sancti Andreae Vercellarum » (p. 423). — Voir aussi CARLO TENIVELLI, *Biografia Piemontese*, Decade quarta, parte prima, Turin, 1789, p. 101 : « Nel 1298. troviamo un Papiniano della Rovere Torinese, canonico regolare dell' abbazia di s. Andrea di Vercelli, che fu vescovo di Novara, e quindi di Parma, e finalmente Cardinale, e vicecancelliere della santa romana chiesa ».

(3) C. A. BELLINI, *Serie degli Uomini e delle Donne Illustri della Città di Vercelli*, (Archives du Chapitre de Verceil), liv. I, fol. 4v-1 : « Beato Ardizio della familia de' Conradi di Lignana Castello del Vercellese, sebben nato di nobil e antica stirpe, non volle però abbraviar le delizie terrene, ma ricordatosi come il Redentor del Mondo disse : qui vult venire post me, abneget semetipsum et sequatur me, volle vestirsi di sacco et seguir che il gran Patriarcha d'Assisi nel medesimo tempo andava stampando nell' Italia, si fece dunque Religioso francescano della Regola de' Minori Osservanti, come l'attesta il Padre Croce, qual fu del medesimo instituto

Marsh (1).

Sans en faire un centre intellectuel comparable aux grands *Studia generalia* de Bologne, de Padoue, et à ceux de France, il faut reconnaître que Thomas Gallus sut donner à Verceil, pendant les 20 ans de son abbatiat, une renommée considérable.

3. — Les problèmes politiques.

Entre 1224 en 1243, nous sommes en pleine querelle des Guelfes et des Gibelins. Ce n'est pas seulement la péninsule qui est divisée entre les partisans du pape et ceux de Frédéric II ; de commune à commune, les passions s'échauffent et créent des animosités qui dégénèrent en guerres civiles. Des sociétés se forment sous le couvert de problèmes politiques et religieux. En réalité, c'est le régime social et économique qui se transforme. Comme aux époques de transition, tout est en mouvement et en ébullition : les différentes factions sont tour à tour victorieuses, cherchant à faire triompher leurs conceptions particulières. Des ligues se créent ; des pactes de fidélité sont promulgués ; on sent un effort de coalition dans chacun des partis. Une certaine unité s'esquisse. On se groupe pour défendre ou détruire les grandes propriétés des églises et des monastères.

Une abbaye comme celle de Saint-André de Verceil ne pouvait traverser sans heurt cette période mouvementée.

En février 1226, Thomas Gallus devenu, au nom de l'abbaye de Saint-André, possesseur de toute la fortune de Guala, cherche à mettre en sécurité les biens du monastère et de l'hôpital, en implorant la protection de Frédéric II. Thomas Gallus n'oublie rien dans sa supplique : Verceil, Costanzana, Ragla, San-

---

nella vita della Beata Ugolina, cap. I, fol. 17. Questo fu de' primi, che pigliassero tal abito, e fu vestito con l'assistenza del medesimo S. Francesco, in occasione, che il detto Santo conducendo alcuni Padri di sua religione allo studio di Vercelli sotto la disciplina del dottissimo Tomaso Abbate di S. Andrea, fra quali uno fu S. Antonio da Padova, si retrovò in questa Città ». — Voir aussi de Gregory, *Istoria della Vercellese Letteratura ed Arti*, t. I, Turin, 1819, p. 295 ; R. Pastè, *I Nobili di Ranzo*, dans *Archivio della Società Vercellese di Storia e d'Arti. Memorie e Studi*, anno VII, 1915, n. 1, p. 180 ; Id., *Medaglioni Francescani* dans *Vercelli Nobilissima*, anno III, n. 4, aprile 1926, p. 110 : *Tre nobili vercellesi. Tre poverelli Francescani.*

(1) Voir plus haut, p. 177.

Germano, Viverone, Alice. C'est tout l'héritage que Guala a légué à Saint-André, en 1224 :

> Ego Frater Thomas Abbas S. Andree Vercellensis Ordinis S. Augustini ad Clementiam Imperialem accedens peto ob reverentiam Dei et B. Andreae confirmari Ecclesie nostre locum in quo Ecclesia ipsa S. Andree sita est in Civitate Vercellensi. Item Castrum et Villam Constanciane et Villam Raglam. Item Castrum et Villam S. Germani. Item quod tenemus et possidemus in Castro et Villa Viveronis. Item que tenemus et possidemus in Castro et Villa et Curte Alicis. Item que tenemus in Castro et Villa et Curte Carrisane, cum omnium dictorum locorum, Castrorum, Villarum. Curtibus, Honoranciis, Jurisdictionibus, Advocaciis, Pascuis, Vasallis, Servis et Ancillis, fodris, bannis, Albergariis, districtis, decimis, terris cultis et incultis, Zerbis, Silvis, Nemoribus, Vineis, pratis, pascuis, montibus, et vallibus, Castanetis, Corediis, Molendinis, aquis, aquarum ductibus, stagnis, rivis, ripaciis, piscatoribus, aucupiis, venationibus, libertatibus, et omnibus possessionibus nominatis vel innominatis eidem Ecclesie pertinentibus.
>
> Et de hiis omnibus peto a Majestate Imperiali nomine dicte Ecclesie nostre personaliter investiri sicut Ecclesia nostra per annos plures tenet et possidet. Item et nomine hospitalis nostri et pauperum ibidem commorantium confirmacionem et investicionem de loco, ubi situm est ipsum hospitale in Civitate Vercellensi juxta Ecclesiam nostram, cum omnibus que tenet et possidet in ipsa Civitate et ejus territorio, et in Castro et Villa et Curte Lariciaci et in Villa et Curte Alicis et in Villa et in Curte Gimonis. Cum honore, destricto et aliis pertinenciis sicut supra expressum est de possessionibus Ecclesie nostre. Peto insuper pro gracia speciali quatinus dicta loca Ecclesie nostre et hospitalis nostri et homines nostri in eisdem locis habitantes nunc et deinceps habitaturi a fodris, talliis, scufiis et quibuslibet exactionibus Civitatis et Principum, aut quarumlibet aliarum Ecclesiasticarum seu Secularium personarum liberaliter eximantur (1).

Si Thomas Gallus recourt à l'empereur pour protéger les possessions du monastère et de l'hôpital (2) contre les impôts, les exactions et les brigandages de tout un peuple en continuelle agitation, c'est évidemment sur le conseil du cardinal Guala, envoyé quelques mois auparavant, le 18 juillet 1225, comme légat auprès de Frédéric II (3).

---

(1) Frova, *op. cit.*, p. 156 ; Lampugnani, *op. cit.*, p. 116-117.

(2) A. Mella, *Cenni storici*, p. 57.

(3) Pressutti, *Regesta Honorii P. P. III*, v. II, p. 352, nº 5566. Reate 18 Julii (1225) « F(riderico) Romanorum imperatori illusi semper augusto

L'empereur répond de Catania à l'Abbé de Saint-André ; il rappelle les liens d'amitié qui l'unissent au cardinal Guala et en considération de cette amitié (1), il prend sous sa protection — c'est-à-dire sous son autorité — toutes les possessions du monastère et de l'hôpital de Saint-André :

Fridericus Dei gratia Romanorum Imperator semper Augustus, Jerusalem et Sicilie Rex. Inter cetera opera ad que divina pietas nos inducit, illud Creatori nostro credemus esse precipuum, illud specialiter redolet in conspectu ejus, quod Sacrosanctis Ecclesiis et precipue locis religiosis, ubi laudatur et glorificatur assidue nomen ejus liberaliter elargimur. Hinc est igitur, quod nos pro reverentia Regis Regum, per quem actus nostri feliciter diriguntur, intuitu quoque D. Guale tituli S. Martini Venerabilis Presbiteri Cardinalis Karissimi amici nostri, Thomam Venerabilem Abbatem Ecclesie S. Andree Vercellensis quam idem Cardinalis cum multa devotione fundavit, nec non et ipsam Ecclesiam et Capitulum ejus et successores suos cum omnibus bonis eorum, que nunc juste tenent et possident et in posterum prestante Domino justo titulo poterunt adhis-

---

et regi Sicilie ». Mittet ei P(elagium) Albanensem episcopum et G(ualam) tit. sancti Martini presbyterum Cardinales cum legationis officio, eum monens et exhortans ut ipsos benigne recipiat et circa negotium Terrae sanctae ea quae in suo rescripto continentur adimpleat et praecedentem negligentiam redimat. Reate XV. Kal. Augusti anno nono. » — Carlo, Denina, *Elogio del Cardinal Guala Bichieri*, dans *Piemontesi illustri*, Turin, 1783, t. III, p. 297 écrit à ce sujet : « Ad ogni modo l'Imperadore, che pur sapea distinguer il merito delle persone onorò con prove non punto equivoche di grande stima il Cardinal Guala ; il quale pensò d'approfittarsi di quella favorevole disposizione per assicurare con la tutela d'un diploma imperiale la chiesa, e la Canonica di s. Andrea, senza però compromettere la dignità sua, a confonder le pubbliche con le particolari faccende. Nulla domandò per allora a Federico ; ma tornato di Sicilia in Italia andò a render conto della sua Legazione al Pontifice, che allora si trova a Rieti, e di là passando a Roma fece sapere a Tommaso, primo Abate di s. Andrea di Vercelli ciò, che gli parea opportuno di chiedere per quel monastero. Tommaso fece distender una supplica da presentare all' Imperadore, in cui lo pregava, che per riverenza di Dio, e di s. Andrea volesse confermar il possesso del luogo, dov'era edificata la chiesa, e di tutte le terre e guirisdizioni, che egli erano state assegnate pu suo mantenimento. Non si fece in quel memoriale alcuna menzione di Guala. Ma nel rescritto, o Diploma imperiale Federico II. dichiarò espressamente, che concedeva la chiesta confermazione per rispetto di Guala Cardinale di s. Martino suo amico carissimo : *Intuitu D. Gualae venerabilis Presbyteri Cardinalis amici nostri* ».

(1) A. Mella, *Cenni storici*, p. 71, n. 15 ; Lampugnani, *op. cit.*, p. 74.

pisci sub protectione et defensione nostra recipimus speciali et omnia bona ipsa sicut ea rationabiliter tenent et possident ipsi Abbati atque Capitulo, cunctisque eorum successoribus in perpetuum imperiali munimine confirmamus. De speciali quoque gratia nostra et intuitu Cardinalis predicti concedimus ipsi Ecclesie in perpetuum, ut centennis prescriptio non obsistat. Salva tamen in omnibus et per omnia Imperiali Justicia. Statuimus insuper ut nullus Dux, Princeps. Marchio, Comes, nulla Communitas Civitatis aut loci, seu alia quecumque persona, alta vel humilis, Ecclesiastica vel Secularis, predictam Ecclesiam, Abbatem, Canonicos vel successores eorum contra hujus privilegii nostri tenorem molestare de cetero, sui perturbare presumat. Quod si presumpserit, indignationem nostram et penam quingentarum Marcharum argenti se noverit incursurum, medietatem Camere nostre et aliam medietatam passis injuriam persolvendam. Ut autem hec omnia, rata semper et inconcussa permaneant, presens privilegium inde fieri et sigillo Majestatis nostre jussimus communiri. Hujus rei testes sunt Ber. Panormitanus Archiepiscopus, J. Bojanensis Episcopus, Comes Henricus, Riccardus filius Angerii Marescalchi, Riccardus Camerarius, et alii quam plures.

† signum D. nostri Friderici secundi Dei gratia invictissimi Romanorum Imperatoris semper Augusti, Jerusalem et Sicilie Regis.

Acta sunt hec anno Dominice Incarnationis MCCXXVI mense Februario, quartedecime indictionis Imperante D. nostro Friderico Dei gratia invictissimo Romanorum Imperatore semper Augusto, Jerusalem et Sicilie Rege. Imperii ejus anno VII. Regni Jerusalem II. Regni vero Sicilie XXIX anno feliciter Amen. Datum Cathane, anno mense et indictione prescriptis (1).

Mais en même temps qu'il s'assure du côté des Gibelins, Thomas Gallus, toujours sur le conseil de son cardinal protecteur, prend ses garanties vis à vis des Guelfes, et en 1227 il s'adresse au pape Grégoire IX pour obtenir de lui une protection accordée déjà par Frédéric II. Le pape saississant l'occasion de contrebalancer l'autorité de l'empereur répond le 30 mai 1227 à l'abbé de Verceil par une bulle (2) : *Religiosam vitam eligentibus*, dans

---

(1) Frova, *op. cit.*, p. 156 ; Lampugnani, *op. cit.*, p. 117-119. — Mella, *ibid.*, p. 53 : « In seguito a supplica dell' Abbate, a nome della Canonica de S. Andrea, non esitò l'Imperatore Frederico II da Catania nel febbraio 1224 concedere la più ampia protezione all' Abbazia e ben tutti di essa ».

(2) Ughelli, *Italia sacra*, t. IV, p. 784-786 ; Pez, *Thesaurus Anecdotorum novissimus*, t. II, p. xvii ss. ; Pennotus, *op. cit.*, p. 674, 676 ; Potthast, *Reg. Pont. Rom.*, t. I, Berlin, 1784, p. 1874. — Une copie de cette bulle, authentiquée le 17 avril 1437, est conservée à l'Hôpital

laquelle il expose les règles de la vie monastique, les obligations des chanoines de Saint-Victor envers l'église et l'hôpital de Saint-André, trace le mode d'élection de l'abbé, ses rapports avec l'évêque de Verceil. Un mois après, le Saint-Père, complétant cette bulle, déclare dans un autre document : *Licet instantia nostra cotidiana* qu'il prend l'abbaye victorine de Verceil sous sa protection (1).

Cette politique de bascule va-t-elle réussir à l'abbé de Saint-André ? Jusqu'à 1243, la situation de Verceil, quoique très instable, ne semble pas causer trop d'ennuis à Thomas Gallus, qui conserve ses bonnes relations avec les Guelfes comme avec les Gibelins. En plus de la *Credenza* (2) qui existe depuis longtemps, il se forme à Verceil deux autres ligues : de Saint-Eusèbe, de Saint-Etienne, bientôt une troisième ; mais l'abbé de saint-André, cherche à se tenir à l'égard de ces factions et le 12 février 1235, il défend à ses vassaux de Viverone d'y adhérer. Il demande d'obéir à l'évêque comme au père et seigneur : *cum ipse Abbas et fratres ejus domino episcopo Vercellensi tanquam patri et domino plurimam exhibeant reverenciam* (3).

Majeur de Verceil. — Sur l'utilisation de ce document par les historiens, voir Mella, *Cenni storici*, p. 52-53. Les érudits qui ont placé en 1226 la mort de Thomas Gallus, ont été, évidemment, très embarrassés par cette bulle du 30 mai 1227. De Gregory, *Istoria della vercellese Letteratura ed Arti*, p. 353, n. 3 n'hésite pas à la déclarer fausse. — Ughelli trouve un autre échappatoire : il invente un second Thomas, *Italia sacra*, t. IV, col. 784 ; Petit-Radel, *Histoire littéraire de la France*, t. XVII, Paris, 1895, p. 356-357 reste dans une totale imprécision et n'arrive pas à conclure.

(1) L'original de ce document se trouve avec Archives de l'Hôpital Majeur de Verceil ; il est en très mauvais état. — Voir Frova, *op. cit.*, p. 172, note *m*.

Le 12 juin 1231, Grégoire IX confirme à nouveau les biens et les privilèges de l'hôpital de Saint-André de Verceil : *Salutem et apostolicam benedictionem Sacrosancta romana ecclesia devotos et humiles filios ex assuete pietatis officio...* L'original de ce document est aux Archives de l'Hôpital Majeur de Verceil ; il a été publié par Tallone, dans *Atti de lla R. Accademia delle Scienze di Torino*, publicati dagli Accademici Segrat ari delle due classe, vol. XXXVII, Disp. 6ª et 7ª, 1901-1902, p. 25.

(2) Voir *Historiae Patriae Monumenta*, t. XVI. *Leges municipales*, Turin, 1876, col. 1125.

(3) L'original de ce document du 12 février 1235 est à l'Archivio di Stato de Turin. Il a été publié par Cibrario Luigi, *Della economia politica del medio evo*, vol. I, Turin, 1841. Documenti, p. 405-406.

En lisant chacun de ces actes, on a nettement l'impression que Thomas Gallus cherche des assurances de tous côtés. En 1238, c'est au comte Amédée de Savoie qu'il s'adresse (1).

Mais, par ailleurs, Fréderic II veille à maintenir son autorité sur le Piémont. Il y établit un vicaire impérial. Il vient lui-même à Verceil, en 1238, raffermir ses partisans, qui le reçoivent en fêtes solennelles. Et c'est au monastère de Saint-André qu'il établit ses quartiers (2). C'est en cette même année aussi que Thomas Gallus achevait son *Extractio* des œuvres de Denys !

L'heure va sonner bientôt de choisir clairement entre l'empereur et le pape : Fréderic II a été excommunié au concile de Lyon. Quelle attitude va prendre Thomas Gallus ? Il nous faut pour bien comprendre la situation de l'Abbé de Saint-André, retracer succinctement les rapports entre Verceil et Ivrée aux abords de 1243.

---

(1) Nous avons la réponse dans AMORT, *Deductio critica*, Augsbourg, 1761, p. 317-319. Voir A. MELLA, *Cenni storici*, p. 46, 53. — Amédée IV, mort à Montmélian le 11 juin 1253, resta fidèle à l'empereur Frédéric II. Voir FRANCESCO COGNASSO, art. *Amedeo IV* dans *Enciclopedia italiana*, II, col. 825.

(2) G. B. MODENA, *Istoria di Vercelli*, p. 269 ; A. MELLA, *Cenni storici*, p. 56 ; *Historiae Patriae Monumenta*, t. XVI. *Leges municipales*, Turin, 1876, col. 1257, n. 109 ; JACOBO DURANDI, *Dell' antica condizione del Vercellese e dell' antico borgo di Santià*, Turin 1766, p. 137-137. Durandi reproduit la lettre de Frédéric II aux Vercelliens, en 1238 ; V. MANDELLI, *Il Comune di Vercelli nel Medio Evo. Studi storici*, Verceil, 1857, t. I, p. 201, n. 190, reproduit les textes de SIGONIO, *Opera omnia*, t. II, Milan, 1732, col. 962 ; R. PASTÈ, *Ritmo Vercellese sulla Battaglia di Cortenova*, dans *Archivio della Società Vercellese di Storia e d'Arti. Memorie e Studi*, anno V, 1913, nº 2, p. 658 : « Federico, *bonus imperator, dei procurator, pacis fabricator*, venne a Vercelli e fu espitato l'11 febbraio nell' Abbazia di S. Andrea dai Sanvittorini ».

CHAPITRE VI

Guerre entre Verceil et Ivrée. Thomas Gallus se déclare pour Fréderic II (Janvier-Avril 1234).

§ 1. — IVRÉE ET VERCEIL.

A travers les diplômes parvenus jusqu'à nous, on peut suivre la politique constante de Frédéric II vis à vis de la commune d'Ivrée et le soin particulier que l'empereur apportait pour y garder son autorité. Nous avons sur ce sujet un recueil fort important et très instructif de J. GABOTTO, *Le carte dell' Archivio vescovile d'Ivrea* fino al 1313, dans la *Biblioteca della Società Storica Subalpina*, t. V : *Documenti e Studi sulla storia d'Ivrea*, II, Pinerolo, 1900 (1).

Jusqu'en 1240 environ, Ivrée et Verceil, malgré quelques tiraillements et une certaine animosité de vieille date, vécurent dans une paix relative. Les deux communes étaient ralliées, d'une façon générale, à la même politique impériale (2).

---

(1) Voir nº LXXXV (25 février 1219), p. 120; LXXXVI (25 février 1219), p. 121 ; LXXXVII (25 février 1219), p. 122 ; LXXXVIII (25 février 1219), p. 124 ; XCVI (24 novembre 1220), p. 136 ; CVIII (17 juillet 1223), p. 149 ; CXV (7 juin 1226), p. 159 ; CXIX (19 mars 1228), p. 166 ; CXXXII (25 ou 26 février et 7 mars 1233), p. 184 ; CXXXVI (5 février 1234), p. 189 ; CXXXVIII (18 mars 1234), p. 192 ; CXLI (16 février 1235), p. 196 ; CXLII (7 mars 1235), p. 198 ; CXLIII (18 mars 1235, p. 200) ; CLVII (31 décembre 1237), p. 213 ; CLXIII (18 mars 1239), p. 224. — On trouvera la bibliographie de F. Gabotto, très utile pour les études piémontaises, dans *Archivio della Società Vercellese di Storia e d'Arte. Memorie e Studi*, anno X (1918), Verceil, nº 2-3, p. 594-597. Voir aussi L. C. BOLLEA, *La Vita e le Opere di Ferdinando Gabotto*, Turin, 1924.

(2) Voir GIUSEPPE COLOMBO, *Documenti dell' Archivio Comunale di Vercelli relativi ad Ivrea*, dans la *Biblioteca della Storica Subalpina*, t. VIII, Pinerolo, 1911 : doc. XXVI (19 ou 20 mai 1202), p. 47 ; XXVII, (20 et 21 mai 1202), p. 50 ; XXVIII (27 et 28 mai 1202), p. 53 ; XXIX, (1e décembre 1202), p. 55 ; XXX (6 octobre 1203), p. 56 ; XXXIX (17

Cependant à l'époque où nous sommes, cet accord toujours un peu précaire (1) entre Verceil et Ivrée, se distendait de plus

ou 18 mars 1205), p. 64 ; LII (28 mai 1207), p. 73 ; LIII (3 juin 1207), p. 77 ; LXVII (16 et 17 juin 1208), p. 88 ; LXVIII (30 septembre 1208), p. 91 ; LXX (1 septembre 1209), p. 92 ; LXXI (18 décembre 1209), p. 93 ; LXXIII, (2 février 1312), p. 96 ; LXXIV (27 mars 1214), p. 97 ; LXXXIV (31 octobre 1218), p. 110 ; LXXXV (20 mai 1220), p. 112 ; XCV (26 ou 27 mars 1222), p. 134 ; XCVI (12 ou 13 mai 1222), p. 135 ; IC (2 novembre 1223), p. 139 ; C (24 novembre 1223), p. 139 ; CII (29 mai 1224), p. 149 ; CIII (8 juillet 1224), p. 150 ; CIV (29 novembre 1224), p. 151 ; CVI (31 juillet 1228), p. 156 ; CIX (27 ou 28-29 ou 30 janvier et 2 février 1231), p. 160 ; CX (30 janvier 1231), p. 171 ; CXI (30 septembre 1231), p. 178 ; CXII (3 novembre 1231), p. 179 ; CXIII (8 janvier 1232), p. 180 ; CXIV (1e avril 1232), p. 181 ; CXVI (15 juin 1232), p. 182 ; CXVIII (5 et 6 août 1232), p. 193 ; CXX (7 novembre 1232), p. 197 ; CXXII (1240), p. 199 ; CXXIII (1240), p 200. — Tous ces documents traitent des rapports entre les communes d'Ivrée et de Verceil. Nous en avons fait l'analyse, mais il n'entre évidemment pas dans notre but de faire un travail sur ce sujet. — Voir aussi *Historiae Patriae Monumenta*, t. XVI. *Leges municipales*, p. L.

(1) Gino Borghesio, *Ivrea* dans *Encyclopedia italiana*, t. XX, p. 74, col. 2 : « Il primo affermarsi del comune è caratterizzato delle lotte sostenute nei secoli XII e XIII contro Vercelli, per il dominio del territorio intermedio, e dalle contese con il potere vescovile, la cui supremazia in politica, sebbene d'intoppo allo sviluppo del comune, veniva tuttavia riconosciuta quale aiuto contro le ristorazioni comitali. Nel 1213 i conti del Canavese giurano la cittadinanza d'Ivrea ; e simili giuramenti de altri feudatari minori sviluppano e consolidano il « comune d'Ivrea del Canavese », formato dalla collettività dei conti e castellani del vescovato eporediese. Ma il regime vescovile e comunale sta per cadere rapidamente. Federico II aveva bensì nel 1219 confermato in signoria il vescovo Oberto, ma l'imperatore, inoltrandosi nel 1238 nelle regioni subalpine e occupando Ivrea, ne prendeva direttamente il governo per mezzo di vicari imperiali. Il 5 febbraio già troviamo un suo capitano in Ivrea nella persona di Rinaldo Vasco di Altessano. La signoria d'Ivrea, nominalmente confermata dall'imperatore a Guido di Biandrate (20 maggio 1238) è effettivamente nelle mani degli Ufficiali federiciani. Alla sua morte, dopo un breve periodo di libero reggimento, Ivrea cade in potere della signoria monferrina ». Il nous est bien agréable d'adresser ici notre affectueux merci à Don Borghesio pour l'intérêt particulier qu'il a bien voulu nous manifester au cours de cette étude. — Voir aussi A. Piccarolo, *Abolizione della Servità della gleba nel Vercellese*, Vercelli, 1896, p. 25, n. 1 : « Dopo l'alleanza tra Vercelli ed Ivrea nel 1231 e la dichiarazione di comunanza per il borgo del Piverone, essendo rinate ostilità per gli aiuti che Ivrea prestava al fuoruscito ghibellino Pietro Bicchieri, Vercelli in una solenne adunanza oltre a pronunciar rap-

en plus. Le remuant Pierre Bicchieri, le neveu du cardinal Guala, en était la cause. Il travaillait à consolider la situation de Frédéric II parmi les habitants d'Ivrée ; par contre, le parti des Guelfes gagnait du terrain à Verceil.

Le pape Innocent IV y avait envoyé un légat, Pierre de Montelongo (1), qui se trouvait déjà certainement à Verceil en 1243.

---

presaglie e confische contro gli Eporediesi e contro il Bicchieri, rinnovava più recisamente i privilegi di Piverone richiamandolo interamente alla giurisdizione di Vercelli, (Adriani, Stat. ant. col. 212-216). Rientrato il Bicchieri, tale statuto fu derogato e Piverone continuò ad essere comune alle due città fino al 1278 ; in cui fu accordato ad Ivrea, per essere poi ripristinato sotto Vercelli verso la fine del secolo » ; J. Durandi, *Ricerche sopra il diritto pubblico del Vercellese e della Lombardia*, dans *Miscellanea di Storia Italiana*, t. XXV, Turin, 1887, p. 82.

(1) *Historiae Patriae Monumenta*, t. XVI. *Leges municipales*, p. 169 ss. C'est dans ces pages qu'on trouvera l'exposé le plus précis sur les situations de Verceil et d'Ivrée en 1243. — Voir aussi C. Dionisotti, *Memorie storiche della Città di Vercelli*, t. II, Biella, 1864, p. 166 ; J. Durandi, *Dell' antica condizione del Vercellese e dell' antico Borgo di Santià*, Turin, 1766, p. 143-144. — A. Mella, *Cenni storici*, p. 73, n. 25, émet quelques doutes sur la date de la légation de Pierre de Montelongo : 1243 ou 1246 : « Quantunque tutti li storici Vercellesi convengano uniformi nella missione del legato Montelungo e suo operato e convenzioni differiscono erò alcun poco nella fissazione dell' anno ; il Cusano la dice nel 1243, egualmente il Mella, ma dalle memorie dell' Archivio di S. Andrea appar più tardi del 1246, cioè già sotto il 2 Abbate. Lasciando questa differenza cronologica che poco preme, ci atterremo al solo fatto incontrastabilmente provato ». Il ne peut cependant subsister aucun doute sur l'année 1243. Voir Baggiolino Cristoforo, *Illustrazione delle Pergamene e dei Codici Antiqui esistenti nell' Archivio Civico di Vercelli*, parte prima, Verceil, 1834, p. 32 : « 1234... Diversi documenti fatti ed emanati in dipendenza della Legazione Pontificia del Sig. Gregorio de Montelongo Legato Apostolico per assadare le discordie e riforme delle paci, ed in ispecie a tenore delle differenze vertenti tra la Chiesa Romana ed il Comune di Vercelli per fatto di giurisdizione, ed altri consimili fatti tra detto Comune e il Marchese di Monferrato.

Istruzione data dalla Città di Vercelli a suoi Ambasciatori soprai capi, che dovevano trattare col Papa in adempimento de' trattati e promessa fatta a detta Città da Gregorio di Montelongo Legato Apostolico in nome della Chiesa Romana, con altri capi contro Pietro Bicchieri ed Abbati di s. Andrea e s. Stefano ribelli della Chiesa Romana, e della Città di Vercelli ». — Voir aussi S. Caccianotto, *op. cit.*, p. 187 : « 1243... Instructio quaedam per Comune Vercellense suis Oratoribus pro negotiis cum d. Gregorio de Montelongo Legato Ecclesiae Romanae, et aliis contra Petrum Bicherium, Abbatem S. Andreae, et Abbatem Sancti Stephani

C'est au début de cette année que les Vercelliens, rompant avec le parti gibelin, se range du côté des Guelfes. C'est la guerre entre les deux communes.

§ 2. — Thomas Gallus, gibelin.

Si, à partir de 1243, Verceil adopte officiellement le parti des Guelfes, les Gibelins conservent cependant dans cette commune de chaleureux partisans. Nous connaissons leur condottiere : Pierre Bicchieri, soutenu par les « fuorusciti », par le comte Pietro Valperga di Masino, par la commune d'Ivrée, et par Thomas de Saint-Victor, Abbé de Saint-André, le plus fécond commentateur au moyen âge des œuvres de Denys.

Thomas Gallus devait toute sa situation aux Bicchieri. Le neveu du cardinal guerroyant pour Frédéric II, l'Abbé de Verceil resta fidèle par reconnaissance, par amitié et peut-être conviction au parti gibelin. Nous possédons sur l'activité politique de Thomas Gallus à cette époque, un document de toute première importance. Il débute par ces mots : *In primis quod tractent et proponant de conventionibus factis et celebratis inter dominum Gregorium Apostolicae Sedis legatum nomine et vice Ecclesie Romane ex una parte, et ex altera parte commune Vercellarum* (1).

---

rebelles Ecclesiae Romanae » ; *ibid.*, p. 189 : « 1243 — 21 Aprilis — Absolutio Civitatis Vercellensis a juramento fidelitatis quo abstricta esset erga Fridericum dictum Imperatorem, et Conradum ejus filium, pleno in Consilio per d. Gregorium de Montelongo facta, praesente d. Leone Archiepiscopo Mediolani » ; *ibid.*, p. 189 : « 1243 — 21 Aprilis — Promissio in Consilio Civitatis Vercellensis per dictum Legatum quod procurabit Bullam apud S. Sedem, ut deinceps Civitatis excomunicari non possit nisi legittima, et cognita per sapientes causa... » — Voir aussi à Turin, Archivio di Stato, *Inventario delle Scritture della Città e Provincià di Vercelli*, mazzo 23, Masserano, n. 8, 9, 12, 14.

(1) L'original est déposé aux Archives de la commune de Verceil. On en trouve aussi une transcription dans le ms. de Barberis, vol. I, p. 787 et ss. — Il a été publié pour la première fois dans *Historiae Patriae Monumenta*, t. XVI. *Leges Municipales*, Turin, 1876, col. 1427-1451 sous ce titre : « Instructio quaedam ac singularis per Comune Vercellarum suis Abaxoribus ad summum Pontificem de observandis conventionibus factis cum D. Gregorio de Montelongo Apostolicae Sedis Legato, ac de aliis quibusdam gravaminibus contra Petrum Bicherium, necnon Abbatem Sancti Andreae, et abbatem Sancti Stephani eorumque sequaces omnes rebelles Ecclesiae Romanae ». Ce document est encore reproduit

Ce document est le rapport que les ambassadeurs du Saint-Siège envoyaient à Innocent IV sur l'activité des Gibelins à Verceil. A défaut de renseignements précis qui manquent dans l'original, pouvons-nous assigner une date à ce rapport? Remarquons tout d'abord qu'au verso de notre parchemin, nous lisons une autre pièce dont nous allons parler bientôt : *Instructio particularis contra Abbatem Santi Andreae.* Considérant ces deux actes comme un tout, Mandelli (1), Tallone (2), Adriani (3) leur assignent comme date le milieu de 1244. Mais en analysant ces documents, on se rend rapidement compte, qu'il répondent à deux situations très différentes : dans le premier, Thomas Gallus est encore à Verceil ; dans le second, il est à Ivrée depuis 14 mois. Si nous considérons que la guerre éclata entre Ivrée et Verceil au mois d'avril 1243, nous sommes amené à placer le second document en juin 1244 et le premier avant avril 1243.

Ce rapport des ambassadeurs destiné à être envoyé au début de 1243 au pape Innocent IV, énumère tous les griefs des Guelfes contre les Gibelins de Verceil : Pierre Bicchieri (4) ; l'abbé de

---

par GIOVAMBATISTA ADRIANI, dans les *Statuti e monumenti storici del Comune di Vercelli,* Turin, 1877, p. 605-648.

(1) V. MANDELLI, *Il Comune di Vercelli nel Medio Evo,* Vercelli, 1857, t. I ; p. 264, n. 246. Voir *La Civiltà Cattolica,* t. X (1859), pp. 700-719.

(2) A. TALLONE, *Appunti sulle relazioni tra Innocenzo IV e il commune di Vercelli* (1243-1254), dans *Atti della R. Accademia delle Scienze di Torino,* vol. XXXVII, (Anno 1901-1902), Turin 1902, p. 274-298. — Tiré à part, Turin, C. Clausen, 1902, p. 8.

(3) G. B. ADRIANI, *Statuti e monumenti Storici del Comune di Vercelli,* dans *Hist. Patr. Monumenta,* t. XVI. *Leges municipales,* p. 605. Voir *ibid.,* p. 1427, n. 3.

(4) « Item recordetur de facto Petri Bicherii. In primis qualiter dictatus est de bonis ecclesie et qualiter castra et possessiones suae empte sunt de bonis Ecclesie Romane, et qualiter iuravit mandata Legati et Potestatis Vercellarum, et cum imposita sibi fuisset ambaxata eundi Mediolanum pro negociis Ecclesie Romane et iter arripuisset pro ipsa ambaxata fuit ad sua castra empta de bonis Ecclesie et ea munivit contra Ecclesiam Romanam et aliis inde cum suis hominibus et Ecclesie rebellibus quos sibi recipit et recepit, guerram fecit Ecclesie Romane et Ecclesie adherentibus.

Item quod fecit venire Regem et Marchionem Lanzeam cum exercitu et guasta et incendia districtus Vercellensis ». — Pierre Bicchieri fut excommunié une première fois le 10 juillet 1243 : « Bannum pronunciatum per dictum Potestatem contra Petrum Bicherium in corpore et in libris decem mille papiensibus, cum liberatione omnium ejus hominum ab

Saint-Étienne ; Jean de Bondon ; le clergé de Cabaliaca. Thomas Gallus occupe une bonne place dans cette énumération. Il est cité immédiatement après le neveu du cardinal Guala.

Les plaintes formulées contre Thomas Gallus sont claires :

> Item dicant de Abbate ecclesie Sancti Andree et fratribus qualiter dederunt castra ecclesie ipso Petro (Bicchieri) et aliis rebellibus Ecclesie Romane et qualiter dictus Abbas precepit hominibus ecclesie S. Andree quod facerent fidelitatem Petro Bicherio rebelli Ecclesie Romane, et quam fidelitatem ipsi homines sibi fecerunt per publicum instrumentum ; unde postulant ut deponatur et ut castra illa veniant et munitiones in commune Vercellarum, et quod destruantur ipsa castra et munitiones, salvis possessionibus ipsius ecclesie.
>
> Et qualiter idem Abbas mittebat litteras suas Regi et Comiti Flandrie ut cum exercitu venirent et occuparent civitatem Vercellarum.

Les Guelfes de Verceil reprochent à Thomas Gallus d'avoir livré à Pierre Bicchieri et aux autres Gibelins, rebelles à l'Église romaine, les points fortifiés de Saint- André, d'avoir incité ses sujets à prêter fidélité au neveu du cardinal Guala, ce qu'ils firent par un acte officiel public. On lui reproche en outre, d'avoir fait appel au comte de Flandre pour que ses armées viennent occuper Verceil ; et on demande au pape Innocent IV de déposer ces rebelles ; de livrer les fortifications à la commune de Verceil ; et de faire détruire les endroits mis en état de défense contre les Guelfes.

Que Thomas Gallus soit resté fidèle à Frédéric II, le fait n'a rien qui doive nous surprendre. L'empereur, comme nous l'avons vu, était ami du cardinal Guala ; il avait, de plus, accordé des privilèges appréciables à l'Abbé de Saint-André ; la politique impériale était soutenue à Verceil par le neveu du même cardinal. Thomas Gallus avait donc de solides raisons pour rester fidèle à l'empereur et le contraire aurait lieu de nous étonner. Nous sommes habitués, pour simplifier nos concepts et nos jugements,

---

obedientia necnon cum vastatione ejus domuum intus et extra civitatem ac in Castris S. Germani, Alicis, Viveroni, Ropuli et Azelii existentium, ex eo quod ipsa Castra muniverat in damnum Civitatis, recusando ipsa dimittere Comuni, imo procurando adventum Regis, et Marchionis Lanceae in damnum ejusdem, cum quibus, conjunctis suis armatis, loco jurisdictionis Vercellensis, incendio et guastis vastaverat ». CACCIANOTTO, *Summarium...* p. 98.

à mettre une équation entre Guelfes et la Papauté, Gibelins et Frédéric II ; mais la réalité est beaucoup plus complexe, et il n'est pas rare de voir des personnages, fils soumis de l'Église, prendre position en faveur de Frédéric II.

Nous sommes arrivés en avril 1243. Les Vercelliens, ralliés complètement à la politique d'Innocent IV, déclarent la guerre à Ivrée, sur laquelle ils ont jeté depuis longtemps leur convoitise, et l'Abbé de Verceil va être contraint de suivre Pierre Bicchieri et de se retirer à Ivrée, terre gibeline [1].

---

(1) Voir encore F. Gabotto, *Un millennio di storia Eporediese.* (356-1357) *Eporediensia* dans *Biblioteca della Società Storica Subalpina,* IV, Pinerolo, 1900, pp. 122-123 : « Dal 1238, Ivrea e Vercelli erano rimaste alcuni anni ugualmente sotto l'autorità imperiale, e dinanzi a tale condizione di cose non era stato possibile al conte Pietro di Masino rifiutare in aprile 1240 la rinnovazione del quinquennale giuramento di fedeltà ai Vercellesi. Ma dichiaratisi questi nel 1243 contro Federico per le grandiose concessioni del legato pontificio Gregorio di Montelungo, incominciava subito una grossa guerra fra in Comune di Vercelli, voltosi a parte Guelfa, e Pietro Bicchieri cogli altri suoi fuorusciti, sostenuti dal conte di Masino ; da altri signori del Canavese e, naturalmente, da Ivrea e dai suoi ufficiali federiciani, i quali tendevano ora ad escludere affatto i Vercellesi dal borgo di Piverone, aggravandone gli abitanti di « taglie » e di « angherie ». A vendetta ; il Comune di Vercelli deliberò il 10 gennaio 1224 di rinnovare le libertà ed privilegi di borgo franco agli abitanti del luogo, ed indennizarli delle somme sborsate da essi ad Ivrea, sui beni posseduti ivi da Eporediesi, confiscando del tutto a proprio vantaggio quelli del Bicchiere e dei suoi ».

CHAPITRE VII.

L'exil à Ivrée.

1. — A la fin d'avril 1243 (1), Thomas Gallus est encore à Verceil. Nous en avons comme preuve l'explicit de l'*Explanatio* sur la *Hiérarchie céleste* : Actum in claustro Sancti Andree Vercellensis, anno gracie MCCXLIII, VIII Idus Maii (= 24 avril 1243) (Ms. 69 du Merton Collège, Oxford, fol. 24r-2).

Le 28 février 1244, il est à Ivrée, et il y est en exil. L'explicit de l'*Expositio* sur la *Hiérarchie ecclésiastique*, B. N. de Vienne, ms. 695, fol. 154r-1 est formel sur ce point : Actum Yporcie in exilio meo anno gracie MCCXLIIII, 3 Kld. Marcii (=28 février 1244).

Yporcie, est sans aucun doute une erreur pour Yporegie, et désigne la ville d'Ivrée (2).

Les hostilités entre Guelfes de Verceil et Gibelins d'Ivrée, ayant éclaté en avril 1243, c'est, sans aucun doute, au début de mai 1243, que l'abbé de Verceil, débordé par les événements, dut quitter la terre guelfe pour se retirer auprès de Pierre Bicchieri, en territoire gibelin.

Un second document auquel nous avons fait allusion plus haut : *Instructio particularis data Legatis contra Abbatem S. Andreae*, nous renseigne sur les motifs précis qui ont déterminé l'Abbé de Verceil à quitter bon gré mal gré son monastère de Saint-André pour se réfugier à Ivrée. Voici la teneur exacte de ce document :

---

(1) Le 27 mars 1243, Bonifacius, marquis de Montferrat, prend sous sa protection, l'abbaye de Saint-André et l'hôpital (Archives de l'Hôpital Majeur de Verceil : copie authentiquée du 29 août 1340). C'est le dernier acte dans lequel il est fait mention de Thomas Gallus. A partir de mars 1243, et jusqu'à 1246, nous n'avons, en effet, trouvé aucun acte ni à Verceil, ni à Turin, concernant l'abbaye de Saint-André, où nous lisions le nom de Thomas de Saint-Victor.

(2) Costantino Nigra, *Il nome di Ivrea. Eporediensia* dans *Biblioteca della Società Storica Subalpinea*, IV (1900), p. ix-xii.

Abbas (1) Sancti Andree Vercellensis ter est correctus per Dominum Papam, alias visitacione depositus fuit per Dominum Abbatem Claravallis ex parte domini Pape, quin ipse Abbas remisit Petro Bicherio libras duo milia et CC. pp. quas dare tenebatur predicte Ecclesie Sancti Andree per instrumenta ; set Episcopus Cumanus et Prepositus Vercellensis relevarunt eum ; et lapidavit ecclesiam, per eum combuste fuerunt ville ecclesie, et quam plures homines mortui sunt gladio et carcere.

Item iam sunt XIIII menses quod exivit de monasterio inordinate et manet cum inimicis Ecclesie et tradidit quatuor castra inimicis et non ministrat bona temporalia neque spiritualia conventui ; set omnia sibi retinuit vinum et bladum, bestias et alia bona, donavit equum Vicario imperatoris valentem libras quinquaginta pp., donavit vestes sacras.

Item vendidit bona thesauri contra sacramentum, libros legales, honeravit ecclesiam de debito de libris sexcentum pp. cum habeat redditus habundantes eciam ad superfluum per XXIIII Fratres ; est inobediens Ecclesie Romane, est irregularis et excommunicatus ex parte domini Pape, non observavit institucionem factam per Episcopum Cumanum et Abbatem Claravallis Mediolanensis diocesis et Prepositum Vercellensem.

Item concedit aliis tenere et possidere terras et domos Ecclesie et non vult racionem petere, est inobediens ordini et regule et discepator ordinis.

Item quod nunquam tenuit communem vitam.

Item nutrit inimicos Ecclesie et pascit eos de bonis Ecclesie.

Item preceptum ei in virtute Spiritus Sancti ut non daret alii ultra solidos XX pp.. Est simoniacus quia furtive noctu traxit reliquias de quadam ecclesia Episcopatus Yporegiensis.

Item donavit uxori Lanzee carrum unum vini valentem libras VII pp.

Item alienavit terras Ecclesie contra sacramentum.

Item donavit Bicheriis libras CC pp. et staria C inter sicalem et frumentum et circiter MXL lapidum nescientibus Fratribus et multa alia mala que nominari non possunt. Ultra modum fecit donaria Imperatori et Marchioni Lanzee et Vicario ad pugnandum contra Januam et Vercellenses.

---

(1) L'original de ce document est aux Archives de la Commune de Verceil, sur le même parchemin que le document précédemment cité. Barberis, vol. I, p. 787 ss. en fit également une transcription qu'on trouve aux mêmes Archives. — Il a été publié par de Gregory, *Istoria della Vercellese Letteratura ed Arti*, p. 510-512 ; et dans *Historiae Patriae Monumenta*, t. XVI. *Leges municipales*, col. 1451-1456, sous ce titre : « Instructio particularis data Legatis contra Abbatem S. Andreae » ; voir aussi G. B. Adriani, *Statuta*, p. 648-657. Nous avons revu ces deux documents sur l'original.

Item non potest reddere racionem de CCC marchis argenti et libris duobus Milibus pp.

Item dedit Johanni Bicherio civi Vercellarum iam sunt vanni statia L inter sicalem et frumentum annuatim in quodam molendino dicte ecclesie. Omnia supradicta possunt probari per instrumenta et per Fratres.

Item predicta ecclesia Sancti Andree habet redditus in Anglia apud ecclesiam Sancti Andree de Cestestrona Elyensis Diocesis, quos redditus habet Frater Yvo canonicus noster.

Committatur Elyensi Episcopo ut compellat fratrem Yvonem ut non respondeat Abbati Thome predicto nec nunciis eius, set Capitulo Sancti Andree Vercellensis.

Domine, Potestas Vercellarum date operam ut deponatur predictus Abbas per dominum Papam et quod confirmet Visitatores quos dedit nobis dominus Legatus, scilicet Abbatem Claravallis et Abbatem Mirimondi et Abbatem Casalis Gualoni Vercellensis.

Ce document ne porte aucune date dans l'original, mais il y est dit, que Thomas Gallus se trouve déjà depuis 14 mois parmi les ennemis de l'église, à Ivrée :

Item iam sunt XIIII menses quod exivit de monasterio inordinate et manet cum inimicis Ecclesie et tradidit quatuor castra [1] inimicis et non ministrat bona temporalia neque spiritualia conventui.

---

(1) *Historiae Patriae Monumenta, ibid.*, col. 1451, n. 2 : « I castelli di Costanzana, di S. Germano, di Alice, Viverone, di proprietà e dipendenza del ricchissimo Monastero di S. Andrea. Imperocchè (osserva quì a proposito il Mandelli, loc. cit. III, 163) o sia per ragione dell' amplissima dotazione fatta al medesimo dal suo fondatore il Cardinale Guala Bicchieri ; o sia per altri acquisti fatti dopo la di lui morte (1227, 31 maggio) col ricavo mobiliare della eredità dello stesso, segnatamente in Alice, ove da due soli atti dei 29 marzo e 11 dicembre 1230 si ricava essersi pagate lire 3 mila pavesi (pari ad attuali lire 90.831) ai venditori conte Ruffino di Cacaglia e Conte Guidone di Alice ; avea esso Monasterio di S. Andrea diritto di signoria con giurisdizione e vassalli tanto in Alice, come in Viverone e S. Germano. V. Lampugnani, Cenni storici sul Cardinale Guala Bicchieri, pag. 104 e segg.) ; per cui l'Abbate col consiglio del Capitolo, imponeva il fodro regale. Anzi fra i testimoni ad un atto di permuta di beni dell' Abbazia in S. Germano, in data del 6 aprile 1224, si trova presente un Ugutio scutifer predicti Abatis. Di un giuramento di fedeltà prestato li 28 ottobre 1224 dagli uomini di S. Germano « Fratri Thome priori Ecclesie nove S. Andree Vercellensis nomine ipsius Ecclesie et Fratrum suorum ibi existentium et illorum Fratrum qui pro tempore fuerunt in ipsa Ecclesia etc. », si può vedere la particolare carta riferita dal Frova nella precipita Opera Gualae Bicchieri etc. Vita et gesta a pag. 139 e dal Lampugnani loc cit. pag. 110. Così lo stesso Abate Tommaso

Si Thomas Gallus a quitté Verceil au début des hostilités, ce qui paraît certain, nous aboutissons donc pour notre document à la date de juin 1244.

2. — Grâce à ce second rapport, nous pouvons nous représenter exactement la situation et comprendre les graves motifs pour lesquels Thomas Gallus dut abandonner son monastère de Verceil. Ces motifs nous les connaissions déjà ; mais ils sont formulés plus explicitement dans ce document de 1244. Nous y trouvons toute une série de plaintes de la part des Gibelins, plaintes qui se rapportent à l'attitude de Thomas Gallus, pendant les derniers temps de son séjour à Verceil, et pendant son exil à Ivrée.

L'Abbé est accusé d'avoir détourné les revenus du monastère au profit de Pierre Bicchieri (1), du Vicaire Impérial et des ennemis de l'Église ; d'avoir fait incendier les « villae » de Saint-André, d'avoir livré aux Gibelins Costanzana, San Germano, Alice, Viverone. Il a abusé des bons du trésor, bien que les revenus du monastère fussent largement suffisants pour les 24 (2) frères qui y habitaient ; il n'a jamais voulu rendre ses comp-

---

Gallo per un atto capitolare del 6 Luglio 1238 imponeva Fodrum hominibus suis de Alice, cuius Fodri est summa Lib. XXX ; e con altratti del giorno medesimo imponeva parimenti lire LX a suoi uomini di S. Germano, lire XX a quelli di Viverone e soldi XX ad Ughetto de Erbario, nelle fini di Borgo d'Alice. Vedi in Mandelli, loc cit. II, 31, 97 e 278 ».

(1) *Historiae Patriae Monumenta*, t. XVI. *Leges Municipales*, col. 1451, n. 2 : « Contro di questo Abbate che fu il celebre Tommaso Gallo, elevò pure in questa occasione il Comune di Vercelli le maggiori sue doglianze contenute in alcuni capi d'accusa formolati a tergo dell' anzidetta Pergamena comportante le Istruzioni pegli Ambasciatori al Pontefice. Abbenchè io sia lunghi assai dal prestare intera fede ad accuse improntate dallo spirito di partito ad ogni modo non intendo memorare il biasimo di quegli Abati che rivolsero imponenti mezzi e le ricchezze del loro Monastero a sostenere parti politiche, e tanto meno a favorire un partito ostile alla Chiesa ed alla Patria ; di che ebbero poi a pentirsene a lunga data, non valendo a scusare l'Abate di S. Andrea l'amicizia e a riconoscenza verso i grande benefattore suo che era già stato il Card. Guala. Mandelli, loc. cit. 269-270 ». Voir De Gregory, *op. cit.*, p. 510 n. 2 : « Questo Pietro fu dichiarato ribelle alla patria per avere giovato il re Enrico bastardo di Federico, che saccheggiò molte terre del Vercellese. Il buon abate Tommaso per riconoscenza verso il cardinale Guala, favorì il ribelle Pietro, e fu perseguitato come nel documento si legge ».

(2) Nous connaissons le nom d'un certain nombre de frères de Saint-André par des actes notariés : du 18 décembre 1229 : « Dominus Thomas

tes d'administration à la fabrique ; il vend les sacrements ; il n'a jamais suivi la vie commune ; il a déserté, contre toutes les règles, son monastère de Saint-André. Bref, Thomas Gallus est un traître, un simoniaque, un déserteur, un trafiquant de reliques. Peut-on avoir plus de défauts ! avoir commis plus de crimes !

Ce document est évidemment tendancieux, rempli d'exagérations, mais le fond même des accusations doit contenir sans doute quelque vérité : l'abbé de Verceil n'a pas voulu se rallier au parti guelfe. Il reste attaché aux Gibelins, à la famille Bicchieri, en particulier à Pierre qui semble l'avoir entraîné bien loin et compromis dans toutes ses aventures : « *Dolendum sane quod egregiae doctrinae, qua insigniter pollebat, caetera non responderint* », écrit le chanoine Innocent Filеppi (1) ; « à la vérité,

---

Abbas Ecclesie Sancti Andree Vercellensis, de consensu et voluntate fr. Hugonis, fr. Jacobi, fr. Johannis primi, fr. Ivonis, fr. Johannis secundi, fr. Petri tercii, fr. Albergatti, fr. Roberti, fr. Guillelmi primi et fr. Guillelmi secundi canonicorum dicte Ecclesie ». (Archives du Chapitre de Verceil, carton 13, dossier 25 ; il existe de ce document une copie de De Barberis). On signale aussi comme témoin les frères Bonifacius et Carlevarius. — On trouvera d'autres listes les unes plus complètes, les autres moins explicites dans les actes du 23 décembre 1229 (Archives du chapitre de Verceil, carton 13, dossier 25) ; du 24 mai 1232 (2 actes), (ibid.) ; du 6 juin 1232 (Voir *Minute dei Documenti latini compendiati delle Pergamene dell' Archivio capitol. posti per ordine cronologico*, de D. Barberis, Archives du Chapitre de Verceil) ; 29 mars 1234 (Archives de l'Hôpital Majeur de Verceil) ; 21 janvier 1235 (Archives d'État de Turin) ; 5 septembre 1237 (ibid.) ; 6 juillet 1238 (ibid.) ; 16 août 1238 (Hôpital Majeur de Verceil). Tous ces actes seront reproduits dans notre cartulaire.

(1) P. E. Puyol, *L'auteur du livre De Imitatione Christi* ; Première, section : *La Contestation*, Paris, 1899, p. 192 :

« Et, à la vérité, la faute en est certainement aux mœurs du temps, mais on doit reconnaître que l'Abbé de Saint-André a pris plus de part aux factions politiques qu'il ne convenait à un homme d'Église ». (Canetti, *op. cit.*, p. 60.)

S'il n'y avait que la politique au fond de toutes ces accusations il n'y aurait pas lieu de s'en trop préoccuper, car la politique a toujours eu le privilège de rendre les hommes injustes les uns pour les autres. Il y a donc lieu de se défier résolument de toutes les imputations qui viennent du côté des Guelfes, adversaires politiques de Thomas Gallo qui, fidèle à l'empereur et aux Bicchieri, paraît avoir été un Gibelin inébranlable. Ne mettons pas en avant le reproche d'avoir fait de la politique. Pouvait-

la faute en est certainement aux mœurs du temps, mais on doit reconnaître que l'Abbé de Saint-André a pris plus de part aux factions politiques qu'il ne convenait à un homme d'Église », déclare de son côté Canetti (1).

Les sanctions imposées à Thomas Gallus, le vénérable Abbé de Saint-André, le pieux commentateur de Denys, sont dures : après avoir été, selon le droit, admonesté trois fois par le pape, (ter est correctus per Dominum Papam), il est déposé par le visiteur apostolique, l'abbé de Clairvaux, près de Milan (2).

Devant ces sanctions, l'Abbé de Saint-André ne veut pas se soumettre, accepter sa déposition, et il se retire à Ivrée. Ce dut être, comme les événements nous invitent à le conclure, au début de mai 1243.

3. — Cependant les Guelfes de Verceil continuent la lutte contre les Gibelins d'Ivrée, contre les Bicchieri et l'Abbé de Saint-André.

Au mois de juillet 1243, le podestat de Verceil lance deux interdits contre Pierre Bicchieri, déliant ses hommes de leur serment d'obéissance et ordonnant la destruction de ses maisons à San Germano, Alice, Viverone, Roppolo, Azeglio (3).

---

il n'en pas faire? Un Abbé considérable, comme l'était celui de Saint-André pouvait-il se dire comme l'auteur de l'I.C. « Ne te implices causis majorum », surtout, lorsqu'il s'agissait, ainsi qu'il apparaît par un document de 1243, de factions où l'intérêt de Pierre Bicchieri, le neveu du grand cardinal, fondateur de Saint-André, et bienfaiteur de Thomas Gallo, était directement mis en jeu? Le reproche est-il surtout bien venu, lorsque personne en Italie ne gardait la neutralité? ».

(1) Canetti, *Notizie Biografiche di Giovanni Gersenio*, Vercelli, 1879, p. 60.

(2) De Gregory, *ibid.*, n. 3 : « Abbatia Titulo S. Mariae Claravallis, ordinis Cisterciensis, Diocesis Mediolanensis, secundo a Civitate lapide, ad Portam Romanam, a Sancto Bernardo extructa anno 1135, adiutore nobili viro Guidone ex Capitaneis Portae Orientalis. Plurima huic Abbatiae bona contulit Archintea familia. Primus Abbas fuit quidam nomine Bruno : et Commendatarius Abbates habuit ab anno 1444 ad annum 1465, quo per Abbates Conventuales regenda tradita est Septimianis Cistercensibus. Vide Ughellium, Italia Sacra, t. IV, pag. 196 et sqq. Unitum illi fuit Monasterium S. Petri de Lessolio, Ordinis S. Benedicti, Diocesis Papiensis ; ut asseritur in Codice Taxarum Camerae Apostolice. Lubin. Op. cit. pag. 102. Di questo celebre Monastero veggasi pure in Giulini, Memorie della Città e della Campagna di Milano, ecc. Part. V., pag. 294 et segg. ».

(3) Voir G. Colombo, *Documenti dell'Archivio Comunale di Vercelli*

Le 10 janvier 1244, rompant le pacte du 27 janvier 1231, les Vercelliens en guise de représailles contre Ivrée, établissent Piverone en bourg franc (1).

Au mois de juin 1244, comme nous l'avons vu dans notre document, les Vercelliens pour la seconde fois interviennent à fond contre Thomas Gallus. Il est, disent-ils, en état de révolte contre l'église romaine : *est inobediens Ecclesiae romanae* ; il est irrégulier : *est irregularis* ; il est excommunié par le pape : *excommunicatus ex parte Domini Papae* ; il s'est refusé à observer les ordonnances et les préceptes de l'évêque de Côme, de l'abbé de Clairvaux, près de Milan, du prévost de Verceil. Et les légats insistent à nouveau auprès d'Innocent IV et des autorités civiles de Verceil pour que l'Abbé de Saint-André soit définitivement déposé (2).

Le 13 mars 1246, c'est l'excommunication, avec toutes ses suites, qui est renouvellée contre P. Bicchieri et ses partisans (3).

---

relativi ad Ivrea, dans la *Biblioteca della Società Storica Subalpina*, t. VIII, Pinerolo, 1901, p. 201. Documento CXXIV.

(1) *Historiae Patriae Monumenta*, t. XVI. *Leges municipales*, Turin, 1876, col. 1181, n. 70 : « Ma non sapremo il perchè non si veda apposta alcuna postilla di dispensa all' osservanza di questo trattato, essendo di fatto che gli Eporediesi parteggiarono dal 1244 al 1248 col fuoruscito Pietro Bicchieri, onde il Trattato del 1231 non era più riconosciuto dal Comune di Vercelli e fu anzi per quanto al Borgo di Piverone esplicitamente revocato il 10 gennaio 1244, oltre a solenne divieto di commercio con Ivrea, bandito nel mese di aprile dell' anno 1247 ». Voir aussi *ibid.*, col. 1300, n. B.

(2) MANDELLI, *Il Comune di Vercelli nel Medio Evo*, t. I, Verceil, 1857, c. 4, anno 1244, nº 248, p. 270 :

« Contro di questo Abate, che fu il celebre Tommaso Gallo, elevò in allora il nostro Comune le maggiori doglianze contenute in alcuni capi d'accusa formolati a tergo dell' anzidetta Pergamena portante le instruzioni pegli Ambasciatori a Roma.

Abbenchè io sia lunghi assai dal prestare intera fede ad accuse improntate dallo spirito di partito, pure non ho creduto di poter defraudare la storia di alcuni fatti speciali, che vi si enunciano, in espettazione di documenti, che ne chiariscano la verità ». Voir plus haut, p. 197, n. 1.

(3) MANDELLI, *op. cit.*, t. I, nº 238, p. 255 ; *Monumenta Germaniae Historica*, t. XLVII, p. 487 ; *Historiae Patriae Monumenta*, t. XVI. *Leges municipales*, Turin, 1876, col. 1334. Doc. LIII : « Bannum contra Bicherios et ceteros sequaces eorum ibidem nominatos » ; *ibid.*, col. 1447, n. 2 : « Martino Bicchieri cugino e forse zio del celebre Pietro del quale abbiamo detto quì sopra. Allo scoppiare delle civili discordie avendo anch'

Quelques mois plus tard l'Abbé de Saint-André mourait ; et il faudra attendre encore jusqu'en 1254 pour que la paix renaisse entre les « fuorusciti » d'Ivrée et les Vercelliens (1).

4. — Où se refugia Thomas Gallus, à Ivrée ? Nous ne le savons pas d'une façon positive, mais nous pouvons le supposer avec quelque chance de certitude.

Nous connaissons en effet, les liens qui unissaient à Verceil Thomas Gallus à la famille franciscaine. Il connut intimement, comme nous le savons, saint Antoine de Padoue ; il avait en très grande estime Gilles d'Assise, le compagnon de saint François ; l'histoire littéraire nous montre, d'autre part, l'influence prépondérante que l'Abbé de Verceil exerça sur l'orientation et les grandes doctrines des docteurs franciscains. *A priori*, nous pouvons donc supposer que Thomas Gallus se réfugia à Ivrée dans un couvent des fils de saint François, s'il en existait un.

Or, de très bonne heure, en 1215 déjà, saint François lui-même, très probablement, établit un groupe de frères dans cette petite ville piémontaise (2) ; et il n'est peut-être pas in-

egli verso la metà dell' antecedente anno 1243 seguite le parti dei fuorusciti Ghibellini, capitanati dallo stesso Pietro, andò egli del pari soggetto alla pena del publico bando, alla confisca de' beni ed alla distruzione della propria sua casa. Il suo esilio riconfermavasi di poi ancora nella nuova sentenza pronunciata dal Comune di Vercelli contra Bicherios, et ceteros sequaces eorum, addì 13 marzo 1246 ». — Le 13 avril 1245, Innocent IV, retiré à Lyon, avait excommunié Frédéric II : « excommunicavit imperatorem et regem Hencium et marchionem Lanceam ». Voir C. Merkel, *Manfredo I et Manfredi II Lancia. Contributo alla Storia politica e letteraria italiana nell' epoca Sueva.* (Publicazioni della Scuola di Magistero della R. Università du Torino. Facoltà di lettere e filosofia), Turin, 1886, p. 113) ; Huillard-Bréholles, *Historia diplomatica Frederici II*, t. IV ; p. 270 ; Potthast, *Regesta*, t. II, p. 986.

(1) Voir Tallone, *op. cit.*, pp. 26-27.

(2) Fr. Carandini, *Vecchia Ivrea*, Ivrée, 1927, p. 520 : *La Piazza, la Chiesa, il Convento di San Francisco e l'Ortasso* :

« Chi voglia notizie del convento e chiesa di San Francesco può trovarle nel manoscritto del Benvenuti, al libro VI, cap. V. (Monasteri de' Canonici regolari). Accennerò soltanto che il convento vi risulta fondato da S. Francesco stesso nel 1215 e che fino al principio del sec. XVIII vi si venerava la camera ove il serafico d'Assisi aveva avuto ricetto. Vi è detto che, da carte dell'abbazia di Santo Stefano posteriori al 1215 risultava che il convento confinava colle case dei Tallianti e che da carte dell' archivio conventuale de San Francesco stesso risultava che nel 1300 i Signori della Stria avevano donato il loro palazzo per farne la chiesa cui

vraisemblable de penser que Thomas Gallus se retira dans cette communauté de franciscains.

5. — A Ivrée, Thomas Gallus continue imperturbablement, comme abstrait des événements mouvants de ce monde, son œuvre de commentateur. A cette époque si troublée, il nous paraît si grand ! Il nous fait penser à s. Thomas d'Aquin, qui à travers toutes ses courses, toutes les luttes intellectuelles de son temps, continue objectivement son œuvre, sans rien laisser paraître de ses préoccupations personnelles ; il nous fait penser aussi au cardinal Cajetan, qui sous les murs assiégés de Rome, discute les problèmes les plus difficiles de la métaphysique.

De Verceil, Thomas Gallus emporte les quelques livres qui lui sont indispensables : la Bible ; ses Concordances qu'il utilise ; son *Explanatio* sur la *Hiérarchie Céleste*, sur les *Noms divins* ; et il écrit un troisième commentaire sur le Cantique des Cantiques ; son *Explanatio* sur la *Hiérarchie Ecclésiastique*, qu'il achève le 28 février 1244 ; un petit traité de la conformité de la vie des prélats à la vie évangélique (1244-1246), dans lequel Thomas Gallus, rebelle aux ordres pontificaux, ne laisse cependans percevoir aucune amertume ; un traité de la contemplation : *Spectacula contemplacionis*, qui paraît bien être le dernier écrit de notre moine victorin.

---

serviva poì da campanile la torre del palazzo stesso. Nella sacristia del convento il 9 gennaio 1330 avrebbe testato il principe Filippo di Savoia, morto poì ad Ivrea il 25 settembre 1334 et sepolto in San Francesco » ; G. Borghesio et Galileo Pinoli, *Cartario della Confraria del Santo Spirito d'Ivrea* (1208-1276). dans *Biblioteca della Società Storica Subalpina*, LXXXI, n. 2, Turin, 1929, p. 218, n. 2 mentionnent aussi l'existence à Ivrée d'un couvent franciscain. Par ailleurs, C. G. Clerico, *Un pò di storia religiosa-civile Eporediese*, Ivrée, 1887, p. 30, tav. XIII, remarque que s. François vint encore à Ivrée en 1226. — Les dominicains s'établirent à Verceil en 1233 ou au début de 1234. Jourdain de Saxe y avait prêché en 1229.

CHAPITRE VIII

Année de la mort de Thomas Gallus.

1. — Avec le thème de s. Antoine de Padoue, la date de la mort de Thomas Gallus est l'unique point qu'on trouvera discuté dans les histoires littéraires du moyen âge. Mais que de fantaisie !

Dupin propose l'année 1210 ; Du Cange (1), 1260 ; Oudin (2) avait d'abord parlé de 1400.

Ughelli (3), Pez (4) et Papebrock (5) placaient cette date en 1226.

---

(1) Du Cange, *Glossarium mediae et infimae Latinitatis*, Paris, 1733-36, Indice Authorum, p. clxxix.

(2) Oudin, *Commentarius de Scriptoribus Ecclesiae*, t. III, Leipzig, 1722, col. 9 : « Thomas Sancti Andreae Vercellensis Abbas, Ordinis Canonicorum Regularium Sancti Augustini, Congregationis Sancti-Victoris Parisiensis, quem male in Supplemento De Scriptoribus Ecclesiasticis pag. 678, anno 1400 assignaveram, atque Monachum Ordinis divi Benedicti dixeram utrumque enim falsum esse postea comperi, quod lubens revoco, saniora edoctus. Hoc autem omne sequitur, desumptum ex libro 6, Historiae MS. Regalis Abbatiae Sancti Victoris Parisiensis, quam scripsit Joannes de Tolosa Canonicus Regularis hujus Abbatiae... lib. 6, cap. 36, p. 158... ».

(3) Ughelli, *Italia sacra*, t. IV, col. 784.

(4) B. Pezius, *Thesaurus Anecdotorum*, t. II, p. xvii-xviii : « Igitur nihil planius esse potest huius Expositionis in Mysticam Dionysii Theologiam et Commentarii nostri Hierarchici in Cantica unum omnino eundemque esse conditorem. Quarto nullum in Monasterio S. Andreae Vercellensis Abbatem a studio Theologiae Mysticae apud ullum Scriptorem idoneum celebrari nisi primum, seu *Thomam Gallum*, de quo Ughellus loc. cit. Primus huius Coenobii Abbas fuit Thomas, Doctor Parisiensis insignis, ex-canonico S. Victoris ad hanc dignitatem vocatus a Guala, qui plura sui ingenii monumenta reliquit teste Possevino, obiitque anno 1226... Oudinus in Supplem. Bellarmini de Script. Eccle. eo etiam nomine castigandus est, quod pag. 678 Thomam nostrum floruisse circa annum 1400 tradat, cum tamen in Epitaphio, cuius Possevinus meminit annus eius obitus millesimus ducentesimus vigesimus sextus diserte dicitur ».

(5) *Acta Sanctorum*, Juin, t. II, Anvers 1698, p. 729 : « ... atque in

Pennotto (1), Jean de Thoulouze (2) Amort (3), De Gregory (4), Tiraboschi (5), Rossotti (6), Mella, (7) Puyol (8), Pourrat (9), en 1246.

---

primis in Dionysium, uti testatur hoc eius epitaphium, unde anno 1226 intelligitur ».

(1) G. Pennotto, *Historia Tripartita sancti Ord. Cleric. Canonicorum*, Rome, 1624, liv. III, ch. 28, n. X, p. 677 : « D. Thomas primus Abbas dicti monasterii ex S. Victoris Parisiensis Canonica acceptus, vir doctissimus aequè, ut religiossimus, qui in D. Dionysii librum de Coelesti Hierarchia Commentarium illud edidit, cuius cum tanta laude Sixtus Senensis in verbo Abbas Vercellensis meminit, qui Vercellis scholam Theologicam aperuit, et inter alios discipulos B. Antonium de Padua illuc à S. Francisco missum habuit. Obijt anno 1246. in sacello maiori turri Campananiae propinquo, tumulatus cum sequenti Epitaphio... » Voir aussi lib. II, cap. XXVII, n. III, p. 489. Pennotto parlant des grands personnages de Saint-Victor mentionne ainsi Thomas Gallus : « Thomas primus Abbas coenobii Vercellensis, qui obijt anno 1146 (faute d'impression pour 1246), ut in Epitaphio eius sepulchro apposito notatur ». Voir aussi lib. III, cap. LV, n. I, p. 789.

(2) Jean de Thoulouze, B. N. Paris, ms. lat. 14680, p. 130.

(3) Amort, *Plena ac succincta Informatio de statu totius Controversiae* ... Augsbourg, 1725, p. 132 ; *Deductio critica...* Augsbourg, 1761, p. 268-270. Dans ce dernier travail, Amort expose longuement les raisons qui permettent de placer la mort de Thomas Gallus en 1246 : a) Certaines peintures de l'église Saint André de Verceil. — b) la Bulle de Grégoire IX en 1227 : « Item Bulla Gregorii IX. anno 1227 ad Thomam Abbatem Vercellensem, utique non mortuum data, quam nescio an majori stupiditate quam protervia, a Pennotto, confictam esse, quasi ex tripode ausus est definire eruditione sicut et aetate admodum juvenis, Scribbilator Schyrensis, cujus originale testante eodem Reverendissimo Frova, l. c. (= in suis litteris ad Reverendissimum Praepositum meum) Vercellis ad S. Andream asservatur cum subscriptione Cardinalium. — c) L'apparition de s. Antoine à Thomas Gallus, par conséquent après 1231. Petit-Radel dans l'étude citée fait cette remarque : « Amort tout en se prévalant de cette apparition en faveur de la date de 1246, fait néanmoins remarquer que Papebrock assigne, dans la même dissertation la mort de notre abbé à l'an 1226 ».

(4) De Gregory, *Istoria della Vercellese Letteratura ed Arti*, t. I, Turin, 1891, p. 301.

(5) Tiraboschi, *Storia della Letteratura Italiana*, Milan, 1833, vol. II, p. 28-29 ; p. 133.

(6) Rossotti, *Syllabus Scriptorum Pedemonti*, Monteregali, 1667, p. 7-8 » ; voir plus haut, p. 156, n. 2.

(7) Mella, *Cenni storici*, p. 55.

(8) P. E. Puyol, *L'auteur du livre De Imitatione Christi* ; Première section : *La contestation*, Paris, 1899, p. 184-185.

(9) P. Pourrat, *La spiritualité chrétienne*, t. II, *Le moyen âge*, Paris,

Dans son article sur Thomas Gallus, *Histoire littéraire de la France*, Petit-Radel ne fait que relater les discussions relatives à la date de la mort de l'Abbé de Verceil. Plus favorable à 1226, il n'arrive cependant pas à fixer résolument son choix entre 1226 et 1246 (1).

Les écrivains actuels hésitent encore... (2).

1924, p. 150, note : « L'un des plus célèbres commentateurs de Denys, au moyen âge, fut Thomas Gallus († 1246), un victorin, premier abbé des chanoines réguliers de Verceil. Il a composé une sorte de paraphrase, appelée *Extractio* des œuvres de Denys, qui eut un tel succès que son auteur fut appelé *Maître en hiérarchie.* Thomas Gallus a composé aussi un commentaire du *Cantique des Cantiques.* Il accentue dans ses écrits la tendance anti-intellectualiste de l'École de Saint-Victor ».

(1) *Histoire littéraire de la France,* t. XVII, Paris, 1895, pp. 356-357 : « Thomas Gallus ou Gallo, premier abbé de Saint-André de Verceil mort, en 1226.

L'opinion probable de l'origine française de cet abbé se fonde sur le surnom de Gallo, qu'il paraît avoir reçu en Italie, et sur ce qu'il enseignait la théologie en l'université de Paris, étant chanoine régulier de Saint-Victor de la même ville. C'est là que la célébrité de ses talents l'ayant fait distinguer parmi tant d'autres professeurs, le cardinal Guala, alors légat en France, le choisit pour en faire le premier abbé de la maison canoniale de S. André de Verceil, qu'il fondait en l'année 1220, et à laquelle il légua en 1227, la plus grande partie de ses biens. On ne sait rien de la naissance de cet abbé ni aucune autre particularité de sa vie ; mais la date de sa mort a causé de grands débats parmi les biographes du XVIIIe siècle, et ces discussions s'étant encore renouvelées de nos jours, nous avons cru devoir en faire ici le résumé, pour fournir un second exemple des difficultés qu'on peut rencontrer dans la simple recherche d'une date au XIIIe siècle, ainsi que de l'aridité des moyens de parvenir à dégager, autant qu'il se peut, l'inconnu de chaque problème de ce genre ».

(2) Mgr. M. Grabmann, *Die Geschichte der scholastischen Methode,* t. II, Fribourg en Brisgau, t. I, 110 : « Ein bedeutsamer Mystiker, dessen Wirksamkeit schon in das 13. Jahrhundert sich hineinerstreckt, ist Thomas Gallo (Gallus) zuvor Kanoniker und Lehrer der Theologie von St Viktor, dann Prior und später zu St-Andreas in Vercelli (§ 1246 ?). — Ueberweg-Geyer, *Grundriss der Geschichte der Philosophie,* Berlin, 1928, p. 271, penche pour 1226 : « Um ein abschliessendes Bild von der Wirksamkeit der Viktorinerschule zu geben, muss hier noch Erwähnung finden Thomas Gallo von Vercelli, der am Anfang des dreizehnten Jahrhunderts als Lehrer in St-Viktor wirkte, 1224 Prior in Vercelli, und 1226 Abt daselbst war. Er starb warscheinlich noch in demselben Jahre, nach allerdings erst 1246 ». — Voir aussi l'article de Zeck, *Thomas von Vercelli,* dans le *Kirchenlexikon,* t. XI, 1899, col. 1690-1692.

2. — L'hésitation entre ces deux dates est motivée par l'épitaphe mortuaire de Thomas Gallus, qu'on lit sur son tombeau dans l'église de Saint-André de Verceil.

Bis tres viginti currebant mille ducenti
Anni, cum Thomas obiit venerabilis abbas
Primitus istius templi, summèque peritus
Artibus in cunctis liberalibus atque magister
In Hierarchia. Nunc archa clauditur ista :
Quem celebri fama vegetavit pagina sacra.

Cette épitaphe a été reproduite maintes fois, par Petit-Radel, Ughelli, Pezius, Pennotto, Papebrock, Fabricius, Possevin, Oudin, Amort, De Gregory, Mella, Puyol, etc...

Cette insistance à reproduire cette épitaphe s'explique par ce fait que c'est à peu près le seul document certain que l'on connaissait sur Thomas Gallus. Mais ce document comment faut-il l'interpréter !?

Faut-il lire *bis tres + viginti* ce qui donne 26 ; ou bien *bis (tres) viginti*, ou *bis tres + bis viginti*, ce qui nous conduit à 46. On a versé beaucoup d'encre, déployé beaucoup d'érudition pour proposer l'une ou l'autre interprétation. Pour sortir d'embarras on est allé jusqu'à inventer un homonyme de Thomas Gallus qui aurait été abbé de Verceil de 1226 à 1246 (1).

H. Felder, *Geschichte der wissenschaftlichen Studien in Franziskanerorden*, Fribourg en Brisgau, 1904, p. 145 est lui aussi favorable à l'année 1226 : « Als Kardinal Guala Bichieri im Jahre 1220 in seiner Vaterstadt Vercelli das Kloster St Andreas stiftete, berief er den Viktoriner Thomas von der Pariser Schule weg zum Vorsteher der neuen Abtei. Die Einrichtung und Ueberwachung des ihm anvertrauten Klosters verlangte aber gebieterisch und auf Jahre hinaus die Gegenwart des so ernannten Obern. Thomas ist wirklich im Jahre 1224 als Prior, im Jahre 1226 als Abt in Vercelli urkundlich bezeugt ; er starb daselbst warscheinlich schon im letzteren Jahre ».

(1) Voir Ughelli, *Italia Sacra*, t. IV, col. 784 : « Primus hujus Coenobii Abbas fuit Thomas Doctor Parisiensis insignis, ex canonico S. Victoris ad hanc dignitatem vocatus a Guala, qui plura sui ingenii monumenta reliquit teste Possevino, obiitque anno 1226, jacet in Ecclesia cum statua marmorea et epitaphio : bis ter etc.. Post hunc alius Thomas Abbas fuit, cui Gregorius IX amplissimo privilegio, suisque Concanonicis, quae Guala Card. Monasterio contulerat, confirmavit. « Cette affirmation d'Ughelli est absolument sans fondement, et nous n'éprouvons point vis-à-vis de ce texte le même scrupule que Petit-Radel, qui, écrit dans l'*Histoire littéraire de la France*, t. XVII, p. 357 : « ... Ughelli

3. — Nous ne pouvons avoir aujourd'hui la moindre hésitation. C'est en 1246 que mourut Thomas Gallus, et non point en 1226. Et tout ce que nous avons dit sur son activité littéraire et politique nous permet désormais de lire clairement l'épitaphe mortuaire : bis tres + bis viginti = 1246 [1].

---

n'a pas spécifié quel était cet autre abbé, et néanmoins il ne faudrait pas refuser d'ajouter foi au témoignage d'un aussi illustre critique, parce qu'il n'a pas ici cité sur quelle autorité il s'est appuyé pour faire succéder l'un à l'autre deux abbés du même nom ». FABRICIUS, *Biblioteca Mediae Infimae Latinitatis*, t. VI, reproduit l'erreur d'Ughelli. Il écrit en effet p. 263 : « Thomas Vercellensis, natione Gallus et Doctor Parisinus, Canonicus S. Victoris, demum primus Abbas monasterii S. Andreae Vercellensis, obiit a 1226. Scripsit Extractiones (h. e. Compendium) librorum D. Areop. in quibus per annos viginti elaborasse se testatur, quae cum Operibus Dionysii Argent. 1503 edit. sunt... Discipulum habuit S. Antonium de Padua. Hunc esse Abbatem illum S. Andreae de Vercellis, cujus proprio nomine suppresso meminit Author libri de miraculis ejusdem Sancti insertis in Actis SS. ad diem XIII Junii. Idem vero scriptor affirmat ab eodem Abbate non solum Commentum digestum in libros S. Dionysii, sed libros ipsos pariter e Greco in latinum vertisse. Vivebat author iste post obitum B. Antonii parum ». Et à la page 255 nous lisons : « Thomas Gallus, abbas S. Andreae Vercellensis, Ordinis Cisterciensis patria Pedemontanus ex familia Galla oriundus ; praeceptor fuit S. Antonii de Padua, obiit A. 1246. Scripsit Comment. in Dionys. Areop. Expositionem, Paraphrasin in Canticum Canticorum : quae operum nondum sunt edita. Plura dabit Andreas Rossottus in Syllabo Scriptorum Pedemontii p. I. Expositio ejus in Canticum Canticorum publicans lucem aspexit An. 1521 typis Ascesianis. Obiit vero A. 1246, ut ex ejus epitaphio quod legitur in aedibus S. Andreae Vercellensis discimus... « Titulus operis ejus in S. Dionysium hic notatur in Cod. 656, Bibliothecae Athenaei Taurinensis : Tractatus de differentia mundanae Theologiae, atque divinae, et demonstrationibus eorum ». Il est difficile de réunir tant d'erreurs en si peu de mots : a) Il n'y a aucune raison pour parler de deux Thomas, l'un français, l'autre piémontais, cistercien ; b) de plus ; d'après Fabricus, ces deux Thomas auraient eu comme disciple. s. Antoine de Padoue, ce qui est une absurdité ; c) Le *Tractatus de differentia* est l'œuvre d'Hugues de Saint-Victor.

(1) DE GREGORY, *Istoria della Vercellese Letteratura ed Arti*, p. 301 : Cotale maniera strana d'esprimersi nelle indicazioni dell' età de' tempi non è solo propria del XIII secolo, ma molto anteriore. Noi troviamo che nell' epitaffio di S. Giustiniano vescovo di Vercelli l'anno 455, così si annotò la sua età.

Unum ter quinis adjunxit Episcopus annum
Tergeminoque super complevit tempore mense
Justinianus ovans penetravit limina coeli.

Nous pouvons préciser davantage encore. C'est au mois de décembre que mourut Thomas Gallus, si nous en croyons le nécrologe de Saint-Victor de Paris, où on lit à la date du 5 décembre : « Annua ipsius consignatur recordatio in necrologio ecclesiae nostrae nonis decembris, quod sic habet : Obiit Dominus Thomas Abbas Vercellensis Canonicus noster professus » (1).

4. — Thomas Gallus mourut-il à Ivrée ou à Verceil ? Nous ne pouvons le dire avec certitude. Pastè pense avec quelque probabilité que Thomas Gallus était rentré à Saint-André de Verceil, où nous le voyons confirmer à la fin de l'année 1246, frère Jacques comme économe de l'hôpital (2).

En tous cas, on ne trouve pas mentionné le nom de Thomas Gallus dans les nécrologes d'Ivrée (3).

P. G. Théry, o. p.

Quindi nella capella di S. Stefano in Biella l'epitaffio di Lombardo dell' anno 1343 vescovo così comincia :

Mille tercentis quadraginta cum tribus annis
A seculo vitae migravit episcopus iste.

Coll' autorità del Penotto, del Rossotti, del Tiraboschi, del nostro Ranza, ed altri, noi possiamo affermare che all' anno 1246 morì il nostro vercellese letterato, di cui molto ci dispiacque non avere potuto dal suo mausoleo cavarne il ritratto, e quì presentarlo, essendo la pittura molto deteriorata ».

(1) Jean de Thoulouze, *Ann. S. Victoris*, Paris, B. N., ms. français 14680, fol. 130. — Voir *Histoire Littéraire de la France*, t. XVII, 1895, p. 358-359 ; P. Puyol, *L'auteur du livre De imitatione Christi*. Première Section : *La Contestation*, Paris, 1899, p. 184, n. 1 ; *Historiae Patriae Monumenta*, t. XVI. *Leges municipales*, col. 1407, n. 2.

(2) Pastè, *op. cit.*, p. 66 : « Forse l'abbate Tomaso era rientrato in Vercelli e nella canonica di S. Andrea, dopo l'occupazione di S. Germano, o perchè indotto dalla nuova scomunica data a Federico II, o perchè oppresso dai trambusti della guerra e dagli anni. Ad ogni modo, credo che sia morto piuttosto nel monastero di S. Andrea, che non a S. Germano. Ne è prova la conferma di frà Giacomo ad economo dell' Ospedale, da lui fatta sul fine del 1246 (Arch. Osp. M. La nomina era fatta dai conversi ; l'ab. ne limitò le facoltà a non vendere immobili o animali ».

(3) G. Borghesio, *I necrologi del Capitolo di Ivrea*, dans la *Biblioteca della Società Storica Subalpina*, LXXXI, 1, Turin, 1925.

LE PHILOSOPHE ET LE POLITIQUE DANS GUILLAUME D'OCKHAM

Le séjour à Avignon marque un tournant dans la vie de Guillaume d'Ockham et dans l'évolution de sa pensée. L'examen des constitutions de Jean XXII, entrepris à l'instigation de Michel de Cézène, le persuade que le pape est tombé dans l'hérésie. En conséquence il s'enfuit en lieu sûr et engage la lutte contre ce qu'il va appeler « l'église d'Avignon ». Le philosophe fait place au patisan. Qu'est-ce à dire? Les deux personnages dont Guillaume a pris successivement la figure se compénètrent-ils en lui ou ne font-ils que s'y justaposer? Le problème mérite qu'on l'examine : il s'agit de savoir si la doctrine du philosophe ne serait pas utile, indispensable même, pour comprendre celle du politique et si, chose moins aisément prévisible, les œuvres du polémiste ne projetteraient pas sur tels ou tels passages des écrits antérieurs un surcroît de clarté. On n'a pas dessein de pousser ici l'examen du problème dans le détail ; on voudrait simplement poser quelques jalons.

Le Père E. Longpré écrivait naguère qu'il faut, en Guillaume d'Ockham, mettre soigneusement le polémiste à part du philosophe [1]. Certes Guillaume n'a pas déduit son système social et politique de sa philosophie comme on déduit la conclusion des prémisses dans un syllogisme. Il l'a élaboré sous la poussée des circonstances. Si les circonstances avaient été différentes, peut-être le système n'aurait-il pas vu le jour. En tout cas il aurait, selon toute vraisemblance, pris en bien des points une autre forme. La preuve en est fournie par un passage du *De sacramento altaris*. Quand Guillaume composa le deuxième des traités qui

(1) *La philosophie du Bienheureux Duns Scot.* dans *Études Franciscaines*, t. XXXV. 1922, p. 583, n. 2.

forment aujourd'hui cet ouvrage il était en possession de son système philosophique, pour autant du moins que ce système fut jamais achevé. Or il reconnaissait alors au pape une autorité doctrinale (1) qu'il ne lui accordera plus à Munich, ou dont il restreindra singulièrement la portée (2). Mais on ne saurait conclure de là que le philosophe et le polémiste sont en quelque sorte disjoints dans sa personne. L'hypothèse est à priori invraisemblable. Si profonds que soient les revirements ou les changements d'attitude d'un penseur, ils ne le coupent jamais radicalement de son passé. Quelque chose subsiste en lui de son tour d'esprit et de ses conceptions antérieures. A plus forte raison n'est-il pas permis de parler de scission quand, sans renier aucune de ses idées, il ne fait qu'aborder des problèmes d'un ordre nouveau. Puisque c'est cela même qui s'est produit pour Guillaume d'Ockham, nous devons nous attendre à voir sa philosophie pénétrer et peut-être dominer ses vues sociales et politiques. Une étude, même rapide, du *Dialogue* et de l'*Octo questionum decisiones*, pour ne citer que les ouvrages les plus étendus, en fournirait des preuves abondantes.

Et d'abord, ce que nous avons appelé l'idée animatrice de sa philosophie (3) reparaît en maints passages du *Dialogue.* C'est en définitive du point de vue de la toute puissance et de la liberté divines que Guillaume envisage les problèmes de la faillibilité du pape (4), de l'Église de Rome (5), du concile (6), de la totalité du clergé (7), de la totalité des hommes et de la totalité des fi-

---

(1) « Cum controversia sit inter theologos de aliquo articulo an sit consonus an dissonus fidei catholicae, ad summum pontificem est recurrendum ». II c. 36 ; éd. Birch (T.), Jowa, 1930, p. 442. Le P. Leeuwen, (*L'Église règle de foi chez Occam* dans *Ephemerides theologicae lovanienses*, an. XI fasc. 2, Aprili, 1934 p. 267-268) note très justement qu'on ne peut pas « conclure de ces déclarations qu'à cette époque de sa vie Guillaume était partisan de l'infaillibilité pontificale ».

(2) *Dialogus* I, lib. 5, c. 2 et 3. Ed. Goldast *Monarchia sancti Romani imperii*, Francofordiae 1621, t. III, p. 470-473.

(3) *Tractatus de principiis theologiae* (Études de philosophie médiévale t. XXIII) Paris, Vrin, 1937, p. 19 et 35-40.

(4) *Dial.* I, lib. 5, c. 3, fol. 471, l. 40-45.

(5) *Ibid.*, c. 23, fol. 491, l. 55.

(6) *Ibid.*, c. 28, fol. 498, l. 29-35.

(7) *Ibid.*, c. 31, fol. 502-503. Le passage auquel renvoie cette note se termine ainsi : « Dicere vero quod Deus non posset hoc facere reputant

dèles parvenus à l'âge de raison (1). La même idée se dissimule à l'arrière plan de sa pensée dans les chapitres de l'*Octo questionum decisiones* où il montre que les deux pouvoirs, ne s'excluant pas par nature, pourraient se trouver concentrés en une même personne, bien que celà ne doive pas être parce que Dieu en a autrement disposé (2). En poussant un peu l'analyse des textes on s'apercevrait encore que si Guillaume proteste contre l'interdiction portée par la bulle *Redemptor noster*, de discuter les questions de foi déférées au Saint Siège, la raison en est que cette interdiction met la foi sous la dépendance d'un homme, place un intermédiaire entre Dieu et l'âme du croyant, bref porte atteinte à la liberté divine qui distribue la foi à qui elle veut et quand elle le veut (3). On dira : l'idée de la toute-puissance, de l'absolue liberté de Dieu est une idée religieuse ; en signaler l'influence n'est donc pas établir que le philosophe se retrouve dans le politique. Soit. Mais, sans en être toujours déduites, les idées sociales de Guillaume se relient à son nominalisme et à la conception qu'il s'est faite des rapports de la foi avec la raison. Considérons d'abord sa théorie de la société et plus spécialement de la société religieuse.

Au cours du treizième siècle, canonistes et juristes en étaient venus à personnifier la vie collective. Ils voyaient dans chaque

---

haeresim manifestam quia articulum fidei de omnipotentia Dei impudenter impugnat ».

(1) *Ibid.*, c. 34, fol. 505, l. 19-50, c. 35, fol. 505-506.

(2) « Istae duae potestates non cadunt nec cadere debent in eumdem hominem, quod quidem non accidit ex natura rei, sed ex ordinatione Dei et jure divino, quo cavetur ne *ordinarie* et regulariter idem homo praesit omnibus secularibus et etiam divinis, licet casualiter fungens potestate spirituali suprema ea quae sunt potestatis laicalis supremae valeat exercere, ita tamen quod potestas *ordinata* in ipsum non cadat. De potestate autem praedicto modo *ordinaria* et regulari, non casuali, praedictas negativas intelligunt. « *Octo questionum decisiones*, I, c. 4 ; ed. Goldast, loc. cit., fol. 317. Les mots soulignés rappellent, sans toutefois en être une réplique, la distinction de la puissance absolue et de la puissance ordonnée.

(3) « Quod non est aliud quam fidem nostram totaliter in arbitrio hominis constituere et quid credere debeamus ab eo expectare... Hoc sapit haeresim manifestam, cum dicat Apostolus, I Cor., 2 : Fides nostra non sit in sapientia hominum sed in virtute Dei ». *Compendium errorum papae*, c. 8 ; éd. Goldast, loc. cit., fol. 976, l. 24.

société, chapitre, peuple ou nation, une personnalité morale, juridique, distincte de ses membres. L'un d'eux, Roffredus, ne craignait pas d'écrire : *Universitas est quoddam individuum.* D'autres, moins osés, parlaient de *persona ficta*, de *persona repraesentata* (1). Cette conception de la réalité sociale n'était manifestement pas de nature à plaire à Guillaume d'Ockham. Non seulement elle représentait l'illusion, qu'il ne cessait de dénoncer, selon laquelle toujours à des termes divers des réalités diverses correspondent, mais elle heurtait, et plus directement, une théorie de l'être collectif que lui avaient dictée son nominalisme et sa théorie de la relation. Pour rendre compte du composé, dont ils voyaient les éléments subsister après sa dissolution, des penseurs avaient cru devoir supposer une forme du tout. Dans son *Expositio* sur la physique d'Aristote (2), dans ses *Summulae* (3), dans ses *Quodlibets* (4), dans ses *Questiones in libros physicorum* (5), Guillaume s'était prononçé contre cette conception. Un tout, affirmait-il, n'est rien de plus que la somme des éléments qui le consituent. Quand on assemble des pierres et des pièces de bois pour bâtir une maison, on n'engendre aucune réalité nouvelle. Et, preuve que déjà il voyait et acceptait les conséquences contenues dans ce principe, il ajoutait : Ainsi en va-t-il quand des hommes se groupent pour former un peuple ou constituer un royaume (6). Le problème de la réalité sociale ne sera donc pas

(1) Gierke, (O.), *Das deutsche Genossenschaftsrecht.* Berlin 1881, t. III, p. 204, 279, 363 et ss. Barthélemy de Saliceto dira plus tard : *Universitas est aliud quam homines universitatis*, et il ajoutera : *universitas proprie non potest delinquere, quia non est persona* : *tamen hoc est fictum positum pro vero, sicut ponimus nos juristae.*

(2) Berlin, ms. 974, fol. 142.

(3) I c. 25-26, Romae 1637, p. 29-33.

(4) Ed. Paris 1488 (n. s.), VII, q. 8.

(5) Paris, Nationale. Ms. lat. 17841, f. 19.

(6) « Totum nihil est aliud a partibus simul acceptis, id est, junctis et unitis ». *Summulae*, I, c. 25, éd. cit. p. 29. — « De compositis quae sunt per se unum verum est simpliciter quod quodlibet eorum est suae partes simul et conjunctim... Totum (artificiale) semper et necessario est suae partes existentes, sed tunc est solum illae partes existentes quando sunt debito modo unitae et localiter situatae et convenienter ». P. 30. — Compositum non est nisi omnes partes suae sed non semper, sed tunc solum quando sunt debito modo ordinatae et unitae quia ad diversa composita requiritur diversa unio partium. Quandoque enim requiritur quod partes sint simul localiter, quandoque quod sint indistantes, quandoque

complètement nouveau pour lui quand les circonstances le conduiront à le traiter. Si jamais la thèse de la personalité juridique se dresse devant lui, il n'aura pas à prendre position, il ne pourra que la rejeter. C'est Jean XXII qui lui en fournit l'occasion. Répondant aux objections des mineurs contre ses constitutions sur la pauvreté du Christ et des Apôtres, le pape leur opposait cet argument : Vous attribuez à l'Ordre des Mineurs simplement l'usage des biens dont il dispose ; en parlant ainsi, c'est évidemment l'usage de droit que vous avez en vue, car l'usage de fait concerne l'individu ; seule une personne réelle peut lui servir de sujet. L'Ordre n'en est pas une, c'est une personne fictive, imaginaire. Le droit peut lui convenir, le fait ne le saurait (1). Mis en présence de la thèse des juristes, Guillaume l'attaque avec son procédé habituel et son habituelle vigueur. Si l'Ordre est une personne fictive, il faut en dire autant de l'Église et de toute société et, si la société et l'Église ne sont rien de réel, il faut leur refuser toute juridiction (2). Si on nie que le fait puisse convenir à l'Ordre des Mineurs, il faut, pour la même raison, nier cela de toute société, de l'Église, du Concile, du peuple, de la foule ; on contredit l'Évangile et les Pères puisque nous y lisons : la multitude se tenait dehors et priait ; toute la ville fut en émoi ; le Saint Synode a défini et maintes formules sem-

---

quod nihil sit medium, quandoque potest esse aliquod medium, sed requiritur certus ordo sicut plures homines faciunt unum populum ». C. 25, p. 31. Plus haut Guillaume écrit : « Sicut plures homines sunt populus. » P. 29 — « Si domus construatur ex lignis et lapidibus nulla res de novo advenit ligno et lapidi ». C. 26, p. 31. — « Dicitur domus fieri vel generari non quod aliqua ejus pars secundum se totam sit nova, sed solum quia partes per motum localem congregantur debiteque situantur ». C. 22, p. 26, Cf. c. I, p. 1-2.

(1) « Quod ordo usum habeat rerum praemissarum, ad usum juris necesse est hoc referri. Facta quidem, quae singulorum sunt, personam veram requirunt. Ordo autem vera persona non est, sed repraesentata et imaginaria potius est censenda ; quare quae facti sunt sibi vere convenire nequeunt, licet ei possint congruere quae sunt juris ». Bulle *Quia quorumdam*. Eubel, *Bullarium franciscanum*, t. V, fol. 274. Cf. *Quia vir reprobus*. Loc. cit., fol. 413.

(2) « Si Ordo fratrum minorum est persona repraesentata et imaginaria, eadem ratione ecclesia et quaelibet communitas esset persona repraesentata et imaginaria... Ergo nullum reale nec jurisdictionem potest habere ». *Opus nonaginta dierum*, c. 62, Goldast, fol. 1108.

blables (1). Enfin cette thèse d'une personnalité juridique conçue comme le sujet du droit est une impossibilité logique. Le droit se rapporte nécessairement à un acte. Attribuer un droit à une personne que par ailleurs on déclare incapable d'agir, c'est énonçer une contradiction (2). Il ne serait pas moins absurde de faire de l'Ordre une personne réelle. Dès lors il ne reste plus qu'une solution. L'Ordre s'identifie avec ses membres. « Les Mineurs, sont l'Ordre et l'Ordre est les mineurs, conclut Guillaume d'Ockham. Une société n'est pas une personne ; c'est une pluralité d'hommes, rien de plus (3). Sans doute, quand des hommes s'unissent pour constituer un peuple ou pour former un royaume, ils contractent un rapport déterminé les uns avec les autres, une relation précise à un même monarque. Mais ce rapport, comme toute relation, n'ajoute pas une réalité nouvelle aux absolus, c'est à dire, ici, aux individus qu'il unit (5). Tout

---

(1) « Si ea quae facti sunt Ordini vere nequeunt convenire, eadem ratione ea quae sunt facti nulli communitati vel collegio possunt convenire et per consequens ea quae sunt facti nec ecclesiae, nec concilio generali, nec congregationi fidelium, nec populo, nec turbae... poterunt convenire ; quod scripturae sacrae et sacris canonibus ac doctrinae sanctorum noscitur repugnare. Luc. enim, I, sic legitur ; Omnis multitudo populi erat orans foris ». *Loc. cit.*. l. 24-40. Cf. *Compendium errorum papae*, c. 4, Goldast, fol. 962, l. 39-51.

(2) « Omne jus ad aliquem actum ordinatur ; cui ergo illud quod facti est convenire non potest, nec illud quod juris est eidem poterit convenire ». *Op. nonag. dier.* Loc. cit., l. 45. « Contradictionem includit quod illi qui potest habere jus utendi non potest competere usus facti. » *Compendium...* loc. cit., l. 51-55.

(3) « Fratres sunt Ordo et Ordo est fratres. Ex quo sequitur quod Ordo non est persona imaginaria et repraesentata, sed Ordo est vere personae reales... Ordo non est unica vera persona, sed est verae personae, sicut populus non est unus homo, sed est plures homines... sicut ecclesia est verae personae ». *Opus nonag. dier.*, loc. cit. l. 52-61.

(4) « Multi homines dicuntur unus populus propter determinatum ordinem inter se et multi homines ad unum regem dicuntur unum regnum ». *Summulae*, I, c. 1, p. 2.

(5) La liaison de la théorie de l'être collectif avec celle de la relation et, par suite, avec celle de la réalité sociale est nettement indiquée dans les *Summulae* (I, c. 26, p. 31). Si, remarque Guillaume, quelque chose s'ajoutait aux matériaux dont est formée une maison, ce quelque chose serait une substance, un accident ou une relation. Ce ne peut être une relation, *quia talis respectus non est ponendus*. Elle est indiquée plus clairement encore dans les *Quodlibets* (VII q. 8). « Utrum unitas universi

l'être d'une collectivité se réduit donc à l'être de ses membres, comme celui d'une maison se réduit à l'être des matériaux assemblés par l'ouvrier. Toutefois l'analogie n'est pas complète entre l'Église et une maison. Ruinez un édifice et n'en laissez subsister qu'une pierre, il n'y a plus d'édifice. S'il n'existait plus qu'un croyant, il y aurait encore une Église (1).

Pour comprendre ici la pensée de Guillaume, du moins pour la comprendre pleinement, il nous faut considérer le problème d'un autre point de vue et, nouvelle preuve que le philosophe se retrouve dans le politique, nous reporter à sa théorie du jugement. Quand une proposition est évidente et nécessaire, quand elle est déduite de principes qui s'imposent ou quand elle est prouvée directement par l'expérience, elle entraîne d'elle-même l'assentiment. Quand elle ne réalise aucune de ces conditions, c'est la volonté qui produit l'adhésion (2). Il y a des conditions morales à la recherche du vrai. Souvent l'erreur a son principe dans le dérèglement du vouloir et la perversité du cœur. « L'amour et la haine, la colère, l'envie et les autres passions de l'âme détournent de la vérité et pervertissent le jugement » (3). Dès

---

importet respectus distinctos vel res distinctas a rebus absolutis ? Quod sic, quia unitas universi est in ordine partium ad se invicem, sicut unitas exercitus est in ordine partium inter se et ad ducem ». A quoi Guillaume répond : « Unitas universi non est quidam respectus quasi quoddam ligamen ligans corpora in universo ad invicem... sed ille ordo importat solum illa absoluta quae non faciunt unam rem numero, inter quae unum ab eodem plus distat et aliud, minus ».

(1) Voir les textes cités à la page 218, note 2.

(2) Le texte fondamental se trouve dans le *Commentaire des Sentences*, II p. 25). Il est long. Citons seulement ce passage : « Actus credendi talis complexi causatur a notitia incomplexa et ab apprehensione complexa et actu volendi quo aliquis vult assentire tali complexo quantumcumque nullam evidentiam habeat (Y) ». Citons encore celui-ci : « Quicumque scit evidenter aliquod complexum non potest dissentire illi complexo solo imperio voluntatis, sed oportet quod persuadeat per rationem fortius moventem intellectum suum ad dissentiendum vel oportet quod obliviscatur alicujus evidenter noti. Sed theologus, quantumcumque studuerit in theologia, solo imperio voluntatis potest dissentire credibilibus etiam sine ratione fortius movente ». *In Sent.* Prol. q. 7, H. Voir HOCHSTETTER *Studien zur Metaphysik und Erkenntnislehre W. Ockham*, Berlin 1927. p. 133 ss. ABBAGNANO. *Guglielmo di Ockham*. Lanciano p. 148.

(3) « Cum amor et odium, superbia, ira et invidia necnon aliae animae passiones ab inquisitione veritatis humanum impediant imo et pervertant judicium ». *Dialog.* Prolog ; édit. cit., fol. 98, l. 30

lors quiconque peut pécher est susceptible d'errer (1). Et, puisque les articles de foi ne sont ni évidents ni démontrés (2), puisque d'autre part il n'est pas d'homme impeccable en cette vie, il n'est pas non plus de croyant qui ne puisse tomber dans l'hérésie (3). Le pape (4), les cardinaux, les évêques (5), les docteurs et les clercs (6) le peuvent comme les simples fidèles. La même raison vaut pour les uns et les autres (7), car les dignités ecclésiastiques, si élevées qu'elles soient, ne sont pas productrices de vertus ; elles n'éclairent pas les intelligences, elles

---

(1) « Omnis purus viator qui potest actuale peccatum et mortale... committere potest incurrere haereticam pravitatem, quia talis potest damnabiliter excaecari... ut catholicam abneget veritatem ». *Dialog.* I, lib. 5, c. 3 ; éd. cit. fol. 472, l. 28. « Multitudo illorum potest circa fidem errare qui possunt peccare... quia peccatum excaecat intellectum ». c. 29, fol. 499, l. 30.

(2) Nemo credit nisi volens eo quod articuli fidei non sunt de se evidentes ». *Dialog.* I, lib. 5, c. 35, fol. 506, l. 12. — « Quis purus viator habens usum rationis non confirmatus in gratia potest contra fidem errare... quia talis potest a veritate, quae non est nota per se, nec per experientiam certam accepta, nec est sibi demonstrative probata, si voluerit, divertere et contrarium opinari, quia, secundum beatum Augustinum credere nullus potest nisi volens... Multae autem sunt catholicae veritates quae nec per se sunt notae, nec per experientiam certam acceptae, et demonstrative probatae ». *Ibid.*, c. 3, fol. 470, l. 43. Rapprocher le début de ce dernier passage du texte du *Commentaire des Sentences* reproduit antérieurement en note.

(3) « Quantum ad possibilitatem errandi et peccandi idem est judicium habendum de multis et paucis arbitrii libertatem et peccabilitatem habentibus ». *Dial.* I, lib. 5, c. 35, ; f. 506, l. 6. » Quilibet in ecclesia militante in manu consili sui relinquitur ut secundum suae voluntatis arbitrium manere possit in fide, gratia assistante divina, vel a fide deviare. Nullus purus viator confirmatur in fide per fidem et gratiam quin possit errare et infici pravitate haeretica. *Dial.* I, lib. 5, c. 3, f. 471. l. 51. Nullus christianus in hac vita est confirmatus in fide. *Dial.* I, lib. 5, c. 35 f. 506, l.18.

(4) c. 3-6.

(5) c. 6-10.

(6) c. 29-32.

(7) «Ubi est eadem causa debet esse idem effectus ; causa quare christianus potest contra fidem errare est quia nemo credit nisi volens eo quod articuli fidei non sunt de se evidentes. Sed illa causa reperitur in tota multitudine christianorum et articuli fidei sunt inevidentes toti multitudini ». c. 25, ed. cit., fol. 506, l. 11.

ne purifient pas nécessairement les cœurs (1). Faillibles quand ils sont dispersés à travers le monde, pape, cardinaux, évêques, docteurs, clercs le demeurent quand ils se réunissent en concile. Le fait d'être assemblés ne sanctifie pas les hommes, il leur laisse leur libre arbitre, et avec lui, la possibilité d'errer et de dévier de la foi (2). Allèguera-t-on que les membres du concile possèdent la science, la sagesse? Eh quoi! n'existe-t-il pas des savants et des sages en dehors d'eux (3)? Dieu ne révèle-t-il pas souvent aux enfants ce qu'il cache aux habiles? Oublie-t-on qu'il est écrit : La foi repose sur la puissance de Dieu et non sur la sagesse des hommes (4)? Arguera-t-on de la promesse du Christ? Le Christ n'a promis l'infaillibité qu'à l'Église universelle (5). La foi durera jusqu'à la fin des temps, voilà tout ce que

---

(1) « Dignitas ecclesiastica non attribuit sanctitatem et per consequens non confert impossibilitatem errandi contra fidem. *Dial.* I, lib. 5, c. 7, f. 478, l. 22. In susceptione papalis officii non necessario conferuntur gratia et virtutes nec etiam necessario ex tunc augentur. c. 3, f. 470, l. 60. Nulla dignitas facit Deo proximos ad idem officium vel dignitatem assumptos ». *Ibid.*, f. 471, l. 5.

(2) « Illae personae quae in diversis locis possunt contra fidem errare, etiamsi ad eumdem locum conveniunt, poterunt contra fidem errare, quia concursus ad eumdem locum non reddit aliquos inobliquabiles a fide, quia sicut locus non sanctificat hominem, ita et locus nullos confirmat in fide... Omnes ad generale concilium convenientes, antequam convenirent, poterant contra fidem errare ; quare, si conveniant centum vel ducenti episcopi, constat quod omnes ex arbitrio voluntatis poterunt in haereticam incidere pravitatem. »*Dial.* I lib., 6 c. 25, f. 495, l. 1.« Licet Deus assistat specialiter congregatis in unum in nomine Christi, tamen in gratia et fide minime confirmantur, etiam dum simul localiter remanserint, quin possint per liberum voluntatis arbitrium a gratia et fide recedere ». *Dial.* I lib. 5, c. 25 ; f. 495, l. 11.

(3) « Saepe multi sapientes catholici inveniuntur extra concilium generale ». *Ibid.*, l. 31.

(4) « Deus saepe revelat parvulis quae a sapientibus et prudentibus absconduntur. Licet ergo omnes in generali concilio errarent et solum parvuli et illiterati ad concilium minime convenirent, non esset adhuc desperandum quin Deus veritatem catholicam parvulis revelaret vel eisdem veritatem notam defendere inspiraret. Hoc enim esset ad gloriam Dei qui in hoc ostenderet fidem nostram non esse in sapientia hominum... sed in virtute Dei qui nonnumquam quae stulta sunt mundi eligit ut confundat sapientes ». *Dial.* I, lib. 5, c. 25 ; f. 495, l. 33. c. 29, f. 500, l. 11.

(5) « Possibile est apud Deum non solum congregationem fidelium sed papam, absque dono supernaturali animam informante, ab errore et haeresi praeservare, per quem congregatio fidelium usque ad consum-

ses paroles impliquent (1). Sa promesse se réaliserait encore quand même il ne resterait qu'un croyant, comme cela s'est produit au temps de la passion (2). Au cours de ces développements, le disciple soulève une objection qui va permettre au maître de préciser sa pensée. Si chaque chrétien peut errer et si l'Église se réduit à l'ensemble de ses membres, elle doit être faillible comme eux ; c'en est fait de la promesse du Christ (3). Cet argument, répond le maître, dissimule un sophisme : d'un terme non collectif on ne peut pas toujours conclure à un terme désignant une collectivité. Mais les considérations de logique, dans

---

mationem saeculi permanebit immunis ; hoc tamen non debet de persona nec de collegio affirmari nisi de quo vel de qua Deus revelavit quod numquam errabit contra fidem. Deus autem hoc de sola congregatione fidelium revelavit. *Dial.* I, lib. I, c. 3, f. 471, l. 41. Una est sola ecclesia militans quae contra fidem errare non potest quia de sola universali ecclesia militante invenitur in scripturis quod errare non potest ». *Ibid.*, c. 25 ; f. 494, l. 47. Cf. lib. 5 c. 3 ; f. 472, l. 52 ; c. 32, f. 503, l. 30 ; c. 29, f. 500, l. 30.

(1) « Verba scilicet : Ego pro te rogavi... dicit Petro pro congregatione fidelium, quia fides Petri fuit et est in congregatione fidelium absque interruptione usque ad consummationem saeculi duratura ». *Dial.* I, lib. 5, c. 3 ; f. 473, l. 6. Cf. c. 29 ; f. 500, l. 19.

(2) « Tota fides christiana, absque hoc quod frustra esset data lex salutis aeternae, in uno solo posset salvari, quemadmodum in triduo tofa fides in sola matre Redemptoris nostri permansit. » *Dial.* III, tract. 1, lib. 3 ; c. 11 ; f. 828, l. 23. — « Fides catholica in paucis potest salvari, imo nonnulli dicunt quod in uno solo posset consistere, quia propter unum solum posset salvari etiam quidquid Deus promisit Apostolis de fide catholica usque ad futurum saeculi duratura. » *Dial.* I, lib. 4, c. 9, f. 451. » Si unus solus dissentiret, non esset talis veritas acceptanda quia in uno solo potest stare tota fides ecclesiae, quemadmodum tempore mortis Christi tota fides ecclesiae in sola beata Virgine remanebat ». *Dial.* I, lib. 2, c. 25 : f. 429, l. 50. — « Antequam omnes praedictos errores compossibiles fidei reputarem, totam fidem christianam omnesque promissiones Christi de fide catholica usque ad finem saeculi duratura ac totam ecclesiam Dei in paucis, imo in uno, posse salvari arbitrarem ». *Lettre au chapitre d'Assise.* éd. L. BAUDRY, *Revue d'histoire franciscaine*, T. III, Avril-Juin, 1926, p. 30.

(3) « Nonne talis modus arguendi valet : « Quilibet christianus potest errare contra fidem ; ergo tota christianorum communitas potest errare contra fidem ? *Dial.*, I, lib. 5, c. 5, f. 475, l. 4. Ubi autem quilibet de aliquo collegio haereticari potest, etiam totum collegium haereticari valebit ; quare sequeretur quod tota congregatio fidelium potest incurrere haereticam pravitatem ; quod doctrinae evangelicae adversatur aperte », c. 4, f. 474, l. 39.

lesquelles le maître semble vouloir s'engager, n'intéressent pas le disciple et Guillaume s'en tient là (1). Esquiverait-il la difficulté ? Ce n'est pas dans ses habitudes. En fait il a déjà répondu et il va développer sa réponse plus loin. Toute la communauté chrétienne pourrait tomber dans l'hérésie si Dieu, incapable d'errer, ne lui prêtait assistance et ne l'en préservait (2). L'Église est dans la condition d'un monastère qu'un prince conserverait en empêchant qu'on tue simultanément tous les moines. Ce prince pourrait ne pas intervenir aussi longtemps que le couvent compterait plusieurs moines. Dès lors qu'il protègerait le dernier, jusqu'à ce qu'un autre vienne se joindre à lui, son dessein se réaliserait encore ; il y aurait toujours un monastère (3). Comment celà ? Un passage du *Breviloqium* (4), reprenant et précisant une argumentation de l'*Opus nonaginta dierum* (5) nous l'apprend. Ce passage ne concerne pas directement le problème qui nous occupe, mais il lui est applicable. Pour établir que la propriété individuelle existait avant la chute, Jean XXII écrivait dans ses constitutions *Quia quorumdam* et *Quia vir reprobus* (6) : Adam possédait avant qu'Éve ne fût, il possédait en propre car il était seul et qui dit possession en commun dit pluralité de personnes. La possession en commun, répond Guillaume, n'exige pas une pluralité actuelle de copropriétaires ; il suffit que les copropriétaires aient existé ou qu'ils doivent exister quelque jour. Faites périr tous les moines d'un monastère à l'exception d'un seul. Ce dernier possèderait encore en commun les biens de la communauté, car il ne les détiendrait pas pour lui seul, mais pour lui et pour ceux qui viendront plus tard vivre

---

(1) *Ibid.*, c. 5, f. 475, l. 6.

(2) *Ibid.*, c. 5 ; f. 474, l. 60.

(3) « Non est universaliter verum quod, si quilibet de collegio potest errare, totum collegium potest errare, sed quandoque collegium specialiter preservatur. Sic etiam dominus temporalis posset aliquod monasterium conservare impediendo omnes simul occidi, quamvis nullam unam singulariter personam, quamdiu essent multi, vellet defendere. Sed, si contingeret omnes occidi praeter unum, illum defenderet quousque alius sibi in eodem monasterio jungeretur et ex tunc sibi ipsi relinqueret ; talis dominus monasterium conservaret et tamen nullum de monasterio conservaret nisi tantum ad tempus ». C. 3, f. 476 ; l. 4-10.

(4) Éd. L. Baudry, Paris, Vrin 1937, p. 99.

(5) C. 27 ; f. 1074, l. 12. Cf. c. 88 ; f. 1146, l. 53.

(6) Eubel, T. V, f. 422.

avec lui (1). Rapprochée de ce passage, la comparaison du *Dialogue* devient claire, elle prend son sens plein. S'il ne subsistait qu'un croyant, il y aurait encore une Église, non seulement parce que ce croyant se relierait à ceux du temps passé, mais parce qu'il posséderait le dépôt de la révélation pour lui et pour tous ceux que Dieu appelera un jour à y participer. Ainsi, tout en faisant de l'Église l'ensemble des fidèles, Guillaume l'identifie en un sens avec la foi. En termes d'aujourd'hui, il en spiritualise le concept (2).

Ces principes admis, les conséquences se déroulent avec une rigueur quasi mathématique. L'Église est une société spirituelle. Son véritable chef, ce n'est pas le pape : il n'y en pas toujours un, il pourrait y en avoir plusieurs (3). C'est le Christ. Ce qui fait son unité, ce n'est pas surtout l'obéissance à une autorité disciplinaire ou doctrinale, c'est la participation à une même foi, à une même espérance, à une même charité, bref à une même vie surnaturelle (4). Cette vie, Dieu l'octroie à qui

(1) *Breviloquium*... loc. cit.

(2) Cette idée semble se dessiner dans ce passage : « Licet sit eadem fides christiana et fides universalis Ecclesiae... tamen universalis Ecclesia consignificat vel significat christianos in recto, quos taliter non significat fides christiana ». *Dial.*, I, lib. 4, c. 9 ; f. 450, l. 55.

(3) « In casu manifestae necessitatis vel utilitatis posset (ecclesia) illum modum regendi omittere vel mutare, nullum scilicet eligendo vel eligendo plures, si id communitati fidelium manifeste expediret... Sicut aliquando oportuit fideles dimittere per plures annos vacare apostolicam sedem, sicut post mortem Marcellini, severitate persecutionis per praefatos imperatores in christianos agitante, vacuit sedes apostolica annis septem, mensibus sex, diebus viginti quinque ». *Dial.*, III, tract. I, lib. 4, c. 24 ; f. 866, l. 57. — « Fideles propter necessitatem vel utilitatem sufficienter moventem et inducentem constituendo plures summos pontifices non facerent conditionem Ecclesiae deteriorem quoad spiritualia sed meliorarent eam. » *Ibid.*, lib. 2, c. 26 ; f. 815, 1. 37. — « Expedit uni ovili in quo oves simul morantur regi et pasci ab uno pastore mortali. Uni autem ovili in quo omnes oves non simul morantur sufficit ut regantur a principe pastorum, scilicet Christus ». *Ibid.* c. 30 ; f. 818, l. 13. Sur ce point voir tout l'ensemble des chapitres 20-30.

(4) « Propter pluralitatem Apostolicorum propter necessitatem vel utilitatem de unanimi consensu fidelium assumptorum non fierent plures ecclesiae, sed remaneret una propter unitatem fidei et concordiam Apostolicorum eadem mente unoque consilio principantium orthodoxis... Quando necessitas aut utilitas non requirit pluralitatem Apostolicorum... unus debet esse Apostolicus, ut Ecclesia Christi non solum per unitatem

il veut et, s'il la proportionne à quelque chose, c'est avant tout à la pureté du cœur. On comprend donc que Guillaume envisage la possibilité d'ouvrir le concile à tout chrétien menant une vie sainte (1). D'autre part la raison n'est pas moins puissante pour réfuter un sophisme qu'elle ne l'est pour l'inventer ; elle est donc capable de défendre une foi qu'elle n'a pas le pouvoir d'engendrer. Et l'on comprend que, sans attribuer au théologien une foi plus vive, ni un en sens plus éclairé (2), Guillaume lui reconnaisse un rôle spécial dans l'Église (3). On comprend enfin qu'il fasse du pouvoir civil une fonction vile que l'Église ne saurait assumer sans déchoir (4).

Dès lors sa conception des rapports de l'Église et de l'État n'a pas été conçue sous la seule pression des circonstances ; elle est sortie, les circonstances aidant, du mouvement même

---

fidei, baptismi et caeterorum quae enumerat Apostolus ad Ephesios 4, sed etiam per unitatem Apostolici... monstratur una. Quando autem necessitas vel utilitas Apostolicos plures exposcit, sufficit quod Ecclesia sit una per unitatem illorum quae enumerat Apostolus. » *Dial.* III, tract. 1, lib. 2, c. 25 ; f. 814, l. 17.

(1) « Si sunt aliquae mulieres sapientia, sanctitate, potentia et virtutibus praecellentes petentes ex zelo fidei audientiam, cum fide pertractatur, non sunt repellendae... imo nonnumquam... pro consilio et auxilio obtinendo ad mulieres sapientia, sanctitate et potentia praecellentes expedit recursum habere pro questione fidei laudabiliter terminanda ». *Dial.* I, lib. 6, c. 94 ; f. 617, l. 48-53.

(2) Voir le prologue du *Commentaire des Sentences*, q. VII, T. Citons ce passage : « Quando dicitur quod non clariorem haberet unus quam alius, concedo quod non clariorem, intelligendo per clariorem evidentiorem quia nullus habet evidentem de credibilibus. Et ideo concedo quod multi pollent fide, quamvis non polleant hac scientia qua sciant exponere scripturam, defendere eam... et ideo majoritas in cognitione ejusdem credibilis non consistit in cognitionis claritate ».

(3) Tractatores scripturarum in expositione scripturae sunt pontificibus summis praeferendi. *Deal.*, I, lib. 5, c. 3 ; fol. 472, l. 40. Ad theologos scripturae sacrae tractatores principaliter pertinet diffinire per modum doctrinae que assertio catholica et quae haeretica est censenda. » *Dial.*, I lib. I, c. 2 ; f. 401, l. 13. Cf. *Breviloquium*, lib. I, c. 7, p. 10 ; lib. 5, c. 4, p. 134-136.

(4) *Breviloquium*, lib. II, c. 7, p. 28 ; c. 10, p. 34. A cet endroit Guillaume rattache très nettement cette conclusion au caractère spirituel de l'Église ; il écrit : « Summus sacerdos novi testamenti magis est elongatus a temporalibus et negociis saecularibus quam summus sacerdos veteris testamenti, quemadmodum lex nova magis spiritualis est quam vetus ».

de sa pensée. Et elle est en quelque sorte calquée sur sa conception des rapports de la raison et de la foi. Les deux pouvoirs viennent de Dieu, comme la raison et la foi trouvent en Lui leur principe (1). Celles-ci ne s'engendrent pas l'une l'autre ; le pouvoir civil n'engendre pas le pouvoir spirituel, ni la puissance ecclésiastique, la puissance séculière (2). La foi a son domaine et la raison, le sien. Sans doute il est des problèmes que la raison pose et que la foi résoud, mais, comme la foi n'a pas été donnée pour les résoudre, ici encore la distinction des domaines subsiste (3). Ainsi des deux pouvoirs ; chacun a son rôle, sa sphère, ses prérogatives (4). Réalisées dans une même intellligence, la foi et la raison entrent nécessairement en contact ; mais, dérivant d'un même principe, elles ne se contredisent jamais ; entre la science et le dogme il ne peut surgir que des incompatibilités apparentes. L'Église et l'État sont formés en grande partie des mêmes personnes ; la puissance séculière et la puissance ecclésiastique vont donc se rencontrer ; mais, puisqu'elles dérivent l'une et l'autre de Dieu, il sera toujours possible d'accorder les droits de la première aux exigences légitimes de la seconde. Dans l'individu la raison vient au secours de la foi, elle en assure la défense par la réfutation des sophismes. Il peut même arriver qu'en un sens elle la supplée, quand, par exemple un infidèle, mieux instruit des Écritures, avertit le chrétien que tel article s'impose à sa croyance (5). Pareillement, dans le cours ordinaire des

---

(1) *Ibid.*, lib. III, c. 1-8 p. 68-88. Lib. 4, c. 8 ; p. 113-118. *Dial.* III, tract. 2, lib. 1, c. 4-14, 18, 28. *Octo quest.* II, c. I, 2, 3, 5, IV, c. 8-9.

(2) *Breviloquium*, lib. 4, c. I, p. 101-106 ; c. 7-14, p. 117-128 ; lib. 6, c. 1 ; p. 154 ; c. 2 ; p. 159. *Dial.* III, tract. 2, lib I, c. 18-27. *Octo quest.*, I, c. 2, 6-8 ; III, c. 2.

(3) Pour comprendre ce que nous croyons être ici la position de Guillaume, considérons le passage des *Quodlibets* auquel on renvoie ci-dessous. La foi avertit le chrétien qu'un sophisme se dissimule dans l'argument, mais elle ne lui fait pas savoir où il se trouve ; elle ne fait qu'inviter le chrétien à le chercher. En le cherchant celui-ci fait encore œuvre philosophique parce que, du moment où il le cherche, il n'use plus que de sa raison.

(4) *Dial.* III, tract. 2, lib. 2, c. 1-4. *Octo quest.* I, c. 1, 3-5.

(5) « Omnem habitum propter fidem quem acquirit theologus fidelis respectu credibilium posset acquirere etiam infidelis... si esset nutritus inter christianos vel exercitatus in theologia... Omnem notitiam actualem tam complexam quam incomplexam propter solam fidem quam potest

choses, le pouvoir civil assiste le pouvoir religieux, avec lui il défend la vraie foi, il combat l'hérésie. Il le suplée en cas de négligence ou de carence (1). La foi guide la raison, l'oriente, la soutient ; jusque dans le domaine qui est le sien elle rémédie à ses insuffisances ; dans des arguments en apparence démonstratifs la lumière du dogme la conduit à reconnaître des sophismes (2). Pareillement, sous un certain rapport, le pouvoir religieux guide le pouvoir civil. Le prince a pour mission de faire des lois, mais au dessus des lois humaines il y a celle de Dieu, à laquelle nulle autre ne peut contrevenir sous peine de nullité. L'Église a donc un droit de regard sur toute législation. Elle seule a compétence pour juger de sa compatibilité avec le droit divin. De même qu'il s'assied aux côtés du philosophe pour lui éviter les écarts et redresser ses erreurs, de même le théologien prend place dans les conseils du prince pour harmoniser ses ordonnances avec la loi divine. A ce point de vue le pouvoir civil se subordonne au pouvoir religieux comme la science inférieure à celle qui lui fournit ses principes (3). Enfin la puissance ecclésiastique se substitue à la puissance séculière quand celle-ci défaille, manque à sa mission (4).

---

habere fidelis potest habere infidelis. » *Sent.* Prolog. q. 7. On ne croit fausser la pensée de Guillaume en déduisant de ce passage la conséquence énoncée ci-dessus.

(1) *Dial*, I, lib. 6, c. 100 ; f. 631, l. 2-46 ; c. 93-94, 97, 98, 99 et 100. *Octo quest.*, I, c. 17 ; II, c. 7 ; III, c. 8 ; IV, c. 6.

(2) *Quodl.* II q. 3. *Tractatus de principiis theologiae* p. 34. On lit une remarque analogue dans le *Commentaire des Sentences* (Prol. q. 7 R) : « Illud argumentum : essentia divina est pater, pater est filius, ergo filius est pater, peccat in forma. Tamen nullus de communi lege potest evidenter cognoscere quod peccat in forma ».

(3) « Quaecumque lex civilis repugnat legi divinae vel rationi aperte non est lex... Hoc judicare per modum simplicis doctrinae et simplicis assertionis spectat ad eruditum in scriptura divina ac philosophia morali pollentem... Ultimum judicium de intellectu legum civilium et canonum est servandum theologiis et philosophis, quemadmodum judicium de aliquo in scientia inferiori servandum est scientiae superiori. » *Dial.*, I, lib. 6 c. 100 ; f. 630, l. 49-60.

(4) « Christus talem potestatem in temporalibus non exercuit, quia non accidit casus quo expediret fidelibus Christum potestatem hujusmodi exercere ; qui tamen ab excutioni hujusmodi non abstinuisset in casu in quo fuisset necessarium ipsam exercere. Ad quod tamen forte insinuandum quaedam fecit... quae ad talem in temporalibus potestatem spec-

Il n'y a donc pas, chez Ockham de rupture entre le polémiste et le philosophe. Les formules les plus simples de l'*Opus nonaginta dierum*, de l'*Octo questionum decisiones* et du *Dialogue* cachent souvent les idées philosophiques de Guillaume. Faute de connaître ces idées on risque de ne pas donner à ces formules leur plein sens, de n'en pas saisir toute la portée, de ne pas atteindre enfin la raison profonde qui les dicte. Pour mieux nous en convaincre, arrêtons nous à un passage du *Dialogue*. Ce passage, qui occupe trois chapitres (1), constitue un cas privilégié. Il offre cet avantage qu'on a besoin du *Commentaire des Sentences* pour le bien interpréter et que sa lecture rend l'intelligence du *Com-*

---

tare videntur, sicut quando dixit daemonibus ut intrarent porcos... et ideo papa non regulariter, sed causaliter in casu necessitatis, habet in temporalibus etiam quamdam plenitudinem potestatis ». *Octo quest.*, I c. 8 ; f. 324, l. 1-19, Cf. I, c. 7, II, c. 4, 8, 9, 10 ; III, c. 3 ; VIII, c. 5. *Dial.* III tract., lib. 1, c. 16. *Breviloquium*, lib. 4, c. 4, p. 108.

(1) *Dial.* I, lib. 6, c. 77-79. Ces chapitres du *Dialogue* sont beaucoup plus riches de substance que l'analyse donnée ici ne l'indique. On y trouve une théorie du témoignage qui peut se résumer ainsi. Nous ne pouvons jamais avoir une preuve catégorique de la véracité d'autrui ; cela équivaudrait à posséder une preuve certaine de sa sainteté. « *Absque operatione miraculi facti in testimonium sanctitatis alicujus de nullo potest per certitudinem sciri quod non sit criminosus.* » f. 594, (l. 49). Mais la charité et la justice nous font un devoir d'interpréter en bonne part tout acte qui peut être fait avec une bonne intention, lorsque nous ignorons dans quelle intention l'individu agit. Dès lors la règle du témoignage devient claire. Nous ne devons jamais croire au témoignage d'un homme que si nous pouvons présumer qu'il dit la vérité, et comme ce sont les vices qui portent les hommes à taire le vrai ou le travestir, nous aurons à nous demander si des raisons ne portent pas le témoin à mentir. Il nous faudra donc rejeter le témoignage des parjures, des hypocrites, de ceux qui composent des libelles diffamatoires, qui écoutent la médisance et la calomnie, qui violent les secrets (c. 79, f. 591). Sans doute c'est du témoignage en justice que Guillaume parle ; mais ces règles s'appliquent dans sa pensée au témoignage historique. Et son exposé a une profondeur à laquelle les critiques modernes n'atteignent pas toujours, puisqu'il rattache ses considérations à une théorie des vertus. Bien plus en certains passages de ses œuvres Guillaume ébauche les premiers linéaments de la critique historique. Il a soin de distinguer entre le sens littéral d'un texte et la pensée qu'il a mission d'exprimer. Il note encore que pour la bien interpréter il faut le replacer dans son cadre historique. On trouvera sur ces points des indications précieuses, par exemple, dans le *Tractatus contra Joannem XXII*, malheureusement inédit, et dans le *Breviloquium*, p. 130-133.

mentaire plus facile. Dans ces chapitres Guillaume veut montrer que, comme d'ailleurs tout hérétique, un Pape tombé dans l'hérésie ne peut plus être admis à témoigner en justice. Il le prouve par une première raison, savoir : l'hérésie est un crime, on ne peut ajouter nulle foi aux dires d'un criminel. Mais d'où vient que le témoignage d'un criminel est à rejeter? Il y a sur ce point deux opinions. L'une consiste à soutenir que la récusation du criminel est de droit naturel et divin. On la prouve ainsi : quand une personne manque de la vraie vertu, on ne peut pas la présumer exempte du vice opposé. Le disciple déclare cette raison surprenante (1). Pour l'éclairer, le maître lui expose la théorie des vertus, de leur connexion et de la connexion des vices. Et le disciple avoue découvrir dans cette opinion une apparence de vérité qu'il n'avait pas soupçonnée (2). La deuxième opinion, exposée au chapitre 79, se présente sous deux formes. Les uns soutiennent que la récusation du criminel est tantôt de droit divin, tantôt de droit humain ; c'est une question d'espèces (3). D'autres pensent que si l'on s'en tient au seul droit naturel et divin, nul criminel ne peut être réputé inapte à témoigner en justice (4). A la demande du disciple, le maître, négligeant la première hypothèse, expose les arguments de la seconde. Le disciple les déclare conformes à la vérité. Néanmoins il demande au maître de lui expliquer comment du point de vue de la première opinion on pourrait y fournir une réponse (5). Le maître le fait longuement. Après quoi le disciple conclut : *Aperte conspicio quod ista assertio, criminoso in nullo negotio est credendum, difficultates habet quamplurimas quas nolo am-*

(1) « Ille de quo constat quod careat aliqua vera virtute non est praesumendum quod careat vitio opposito saltem secundum praeparationem cordis... Criminosus caret illa virtute, scilicet veritate, quae est vera virtus. Ergo de criminoso est nullatenus praesumendum quod non sit falsus et mendax... *Disc.* Ista ratio videtur mihi admirabilis ». C. 77, f. 588-589.

(2) « Ista opinio intellecta modo praedicto majorem apparentiam habere videtur quam antea arbitrabar ». c. 78 f. 593, l. 34.

(3) F. 595.

(4) « Alia opinio est quod propter nullum crimen ex jure naturae vel ex jure divino quis est a testimonio repellandus, sed quod aliquis criminosus repellatur est solummodo ex jure humano. » F. 596, l. 4.

(5) F. 596, l. 29.

plius tractare, sed ad librum quem de ista materia et ei connexis es facturus, censeo differendas (1). Le lecteur se trouve en définitive en présence de trois opinions. Laquelle attribuer à Guillaume ? Certes quand on suit le mouvement de la pensée, quand on remarque que le maître réfute les arguments de la troisième opinion, qu'il néglige la seconde, qu'il ne répond pas aux raisons alléguées en faveur de la première, on est bien tenté de la tenir pour sienne. Mais on ne peut le faire avec certitude, d'autant moins que généralement, dans le *Dialogue*, l'opinion adoptée par Guillaume tient ou prétend tenir le milieu entre des opinions extrêmes, ce qui n'est pas ici le cas, puisque, on vient de le voir, la deuxième opinion est plus nuançée que les deux autres. Si maintenant nous nous reportons au *Commentaire des Sentences*, nous nous apercevons que la théorie des vertus résumée dans le *Dialogue*, est précisément celle du *Commentaire.* Dès lors l'opinion de Guillaume se laisse discerner ; c'est la première puisqu'elle se déduit de sa façon de comprendre la connexion des vertus et des vices. Dans la mesure où l'on peut conclure d'un cas à des cas semblables, il devient possible de dégager une règle pour interpréter le *Dialogue.*. On peut attribuer à Guillaume les thèses à l'appui desquelles le maître apporte des arguments nettement occamistes. Cette remarque a son prix pour qui sait les difficultés que l'interprétation de cet ouvrage suscite (2).

Les chapitres du *Dialogue* dont nous parlons facilitent, avons-nous dit, l'étude du *Commentaire.* Nous avons deux exposés de la théorie occamiste des vertus : celui du *Tractatus de principiis theologiae*, celui du *Commentaire des Sentences*. Le premier est très succint ; il ne permet pas à lui seul de reconstituer exactement et sûrement la doctrine. Le deuxième est au contraire très détaillé, très fouillé. L'auteur énonce d'abord six propositions (3) ; il formule ensuite six distinctions (4), puis il rapporte

---

(1) C. 80, f. 599.

(2) On n'entend pas dire que cette méthode d'interprétation soit la seule ni même qu'elle suffise. Il faut au contraire se reporter aux ouvrages dans lesquels Guillaume ne rapporte plus les opinions diverses, mais expose la sienne sans ambages.

(3) *Sentent.* lib., III, q. 12 A-F.

(4) *Ibid.*, H-O.

et réfute l'opinion de Saint Thomas et celle d'Henri de Gand (1) ; enfin il donne son sentiment, traitant tour à tour de la connexion des vertus morales les unes avec les autres, de leur connexion avec les vertus théologiques, de leurs rapports avec les *habitus* de la sensibilité et avec la prudence (2). Il ne faut pas s'attendre à retrouver pareille richesse dans le *Dialogue*. Guillaume n'y introduit que ce qui concourt à son dessein. Cependant ces chapitres éclairent le texte du *Commentaire* et, à certains points de vue le complètent. Dans le *Commentaire* Guillaume parle la langue philosophique. Dans le Dialogue il s'exprime dans une langue plus simple, il vulgarise. La méthode suivie dans le *Commentaire* est la méthode analytique. Pour comprendre la solution apportée par Guillaume il faut continuellement se reporter à la critique qu'il a faite de Saint Thomas et d'Henri de Gand. La synthèse est possible certes, mais elle est à faire, elle n'est pas faite. Le *Dialogue* nous apporte au contraire un exposé synthétique, suivi. Que le lecteur nous permette d'en résumer un fragment ; cela lui permettra d'en apprécier l'importance. L'acte extérieur peut présenter trois sortes de bontés, selon qu'il est fait pour obéir à Dieu, pour suivre la raison droite, pour se procurer l'utile ou l'agréable. Aux actes de la première espèce correspondent les vertus parfaites, que les chrétiens sont seuls à posséder. Ces vertus ne tolèrent aucun vice avec soi. Celui qui les possède a le cœur disposé à pratiquer toutes des autres (3). Aux actes de la deuxième espèce correspondent les vertus vraies, mais imparfaites. Ces vertus sont elles aussi exclusives de tout vice ; quand on possède l'une d'entre elles on possède toutes les autres *secundum praeparationem cordis*. On les rencontre chez les philosophes et les païens, comme le prouve l'exemple de Job, à l'exception toutefois des idolâtres (4). Aux

(1) *Ibid.*, P-S.

(2) *Ibid.*, T. à la fin.

(3) « Actibus bonis primo modo elicitis correspondent virtutes perfectae. Qui enim ex habitu veritatem loquitur propter Deum habet veritatem seu veracitatem, quae est virtus perfecta, quam habent soli fideles... Et ista virtus nullum vitium secum compatitur, quia habens talem virtutem secundum praeparationem cordis habet omnes virtutes et... omni vitio caret ». C. 77 ; f. 590, l. 7.

(4) « Actibus bonis secundo modo elicitis correspondent verae virtutes sed inperfectae respectu virtutum primarum. Qui enim ex habitu

actes de la troisième espèce aucune vertu vraie ne correspond, car ce n'est pas être vraiment vertueux que de dire la vérité pour obtenir des honneurs, des richesses, pour s'éviter la honte ou quelqu'autre inconvénient : les ambitieux, les hypocrites, les avares, les pusillanimes le font (1). Ces notions sont indispensables pour comprendre le *Commentaire des Sentences* ; le *Dialogue* les présente avec une parfaite clarté.

Le *Dialogue* ne fait pas qu'apporter des éclaircissements ; il complète. Le *Commentaire* parle de la connexion des vertus ; il ne traite pas de la connexion des vices. Sans doute la première entraîne la seconde, les vertus et les vices étant des opposés. Encore est-il bon qu'on le sache. Le *Dialogue* nous l'apprend. Précisément parce que cela se rattache directement au sujet, c'est même de la connexion des vices qu'avant tout il s'agit. Le développement est introduit par une objection du disciple. La raison par laquelle on prouve qu'un homme souillé de quelque crime n'est pas digne de foi, remarque-t-il, repose sur ce principe : tout criminel « est enveloppé de tous les vices » *secundum praeparationem cordis*, à la façon dont l'homme animé de la charité a une disposition du cœur qui lui rend possible tout acte de vertu. « Voilà qui me surprend et ce qu'aucun esprit ne peut admettre ; car certains vices sont tout à fait contraires ; comment celui en qui un contraire se réalise peut-il avoir l'autre même *secundum praeparationem cordis* ? Ne voit-on pas d'ailleurs des hommes adonnés à un vice en détester d'autres au point de s'exposer à la mort plutôt que d'y céder ? Ces raisons me paraissent

veritatem dicit propter hoc quod ratio recta dictat veritatem esse dicendam, licet de Deo non cogitet, habet veritatem seu veracitatem quae est vera virtus. Habens taliter veritatem secundum praeparationem cordis habet omnes virtutes morales et omni vitio caret... Virtutes autem isto modo fuerunt, secundum aliquos, in philosophis multis et paganis quam pluribus ». C. 77, f. 590, l. 14. Nullus idolatra, « sive paganus sive alius, dum erat idolatra, habuit veram virtutem etiam imperfectam. » F. 590, l. 16.

(1) « Actibus bonis exterioribus tertio modo elicitis correspondent verae virtutes neque perfectae neque imperfectae, quia nec virtutes generantur ex ipsis nec ipsi ex virtutibus generantur. Qui enim loquitur veritatem vel ut honoretur, vel ditetur... non ideo verax est et virtuosus, quemadmodum ambitiosi, hypocriti, avari, et alii multis criminibus involuti veritatem dicunt et actus bonos operantur non habent veritatem quae est virtus vera. » *Ibid.* l. 23.

l'évidence même et je ne vois pas qu'on y puisse répondre » (1). Le maître lui explique ce qu'il faut entendre par *secundum praeparationem cordis* ; puis, passant à l'application, il résoud les difficultés présentées par le disciple dans un exposé intéressant et limpide auquel le lecteur du *Commentaire* trouvera, croyons-nous, profit à se reporter (2). Il y a donc bien dans ces chapitres comme un achèvement de la théorie des vertus.

Enfin dans le *Commentaire* Guillaume prouve son opinion par des raisons d'ordre philosophique et psychologique. Ici il la prouve par des textes de l'Écriture et des Pères. Voici un exemple. L'Ecclésiastique nous avertit que l'orgueil est le commencement de tout péché et Saint Grégoire que la superbe est la mère de tous les vices. Qu'est-ce à dire sinon que chaque vice dispose à tous les autres (3) ? Ces textes, nous l'avons remarqué, ne figurent pas dans le *Commentaire*, mais ils se profilent en quelque sorte à l'arrière plan de la pensée. Guillaume n'éprouvait pas le besoin de les citer parce qu'ils étaient présents à l'esprit des auditeurs comme au sien. Dans le *Dialogue* il s'adressait, à travers la personne du disciple, aux princes d'Allemagne et aux laïques. Ceux-ci ignoraient ces textes ; c'est pourquoi il les cite. Nous autres hommes d'aujourd'hui, même croyants et même gens d'Église, nous sommes un peu dans la situation des princes allemands ; nous ne faisons plus de la Bible et des Pères une lecture assidue. Les textes que maniaient les penseurs du Moyen Age nous sont souvent inconnus. Il n'était donc pas inutile de signaler ces chapitres du *Dialogue* et d'en résumer à grands traits le contenu.

---

(1) « In hoc mihi fundari videtur quod omnis criminosus secundum praeparationem cordis omni crimine irretitur quemadmodum habens caritatem secundum praeparationem cordis habet omnem actum virtutis sibi possibilem. Hoc autem tam mirabile mihi apparet quod nullus intellectus hoc debet opinari, cum quaedam vitia sint omnino contraria. Qui autem habet unum contrariorum non habet, etiam secundum praeparationem cordis, reliquum contrariorum. Praeterea quaedam vitia sunt penitus disparata ; qui autem habet unum disparatorum non propter hoc dignoscitur habere reliquum etiam secundum praeparationem cordis... Item saepe vidimus aliquos uno crimine irretitos qui alia crimina in se et in aliis detestantur in tantum quod ante se morti exponerent quam crimina talia committerent quoquo modo. » C. 78, f. 591-592.

(2) c. 78 ; f. 592-593.

(3) c. 78 ; f. 593, l. 35-50.

En résumé Guillaume a abordé l'étude des questions politiques avec une âme de croyant, avec une âme de Franciscain, avec une philosophie nominaliste. La conception qu'il s'est faite de son Ordre, sa théorie des rapports de la raison et de la foi, sa théorie du composé et même sa théorie de la relation, tout cela est impliqué souvent dans les développements auxquels il se livre. Esprit singulièrement aigu et singulièrement systématique, il excellait à saisir des rapports entre les problèmes en apparence les plus éloignés. De là la richesse d'ouvrages tels que l'*Octo questionum decisiones* et surtout le *Dialogue*. Quand on essaye d'en dégager l'essentiel on éprouve l'impression de laisser échapper bien des choses précieuses. La pensée de Guillaume dépasse la synthèse qu'on en tente. Ainsi la matière maniée par le fondeur déborde du moule dans lequel il la coule.

L. BAUDRY.

A PROPOS DE G. D'OCKHAM ET DE WICLEF

Une édition des œuvres philosophiques de Guillaume d'Ockham est indispensable (1). Nul n'en doute. Une édition de ses œuvres politiques serait également la bienvenue. Divers opuscules, utiles, nécessaires peut-être à la reconstitution de sa doctrine sont encore inédits. Quant à ses ouvrages plus volumineux l'*Opus nonaginta dierum*, l'*Octo questionum responsiones* et le *Dialogue*, il en existe bien deux éditions ; celle de 1495 et celle de Goldast qui la reproduit, mais on ne peut guère se fier au texte qu'elles apportent. Des phrases n'ont pas de sens, l'éditeur ayant commis des fautes de lecture et par exemple transcrit *evenire* pour *subvenire*. D'autres ont un sens, mais contredisent le contexte parce qu'on a ajouté ou au contraire omis une négation. On y relèverait peut-être des interpolations ; elles présentent certainement des lacunes. Il y a quelques années R. Scholz retrouvait un fragment inconnu du *Dialogue* (2). On en retrouvera d'autres. L'examen du *De juribus Romani Imperii*, qui constitue le deuxième traité de la troisième partie du Dialogue, suffit à le mon-

(1) Le Père Böhner a entrepris d'éditer le *Commentaire des sentences* et la *Somme de logique*. De mon côté, tout en achevant un travail sur Guillaume d'Occam, sa vie, ses œuvres, ses idées sociales et politiques, je prépare une édition des *Quodlibets*, de l'*Expositio aurea* et des *Quaestiones in libros physicorum*. Puisque l'occasion s'en présente, je signale une copie du *Tractatus de principiis theologiae* dont l'existence m'avait échappé. Elle se trouve dans le ms. Vat. lat. 674, fol. 117. En voici l'incipit, d'après le catalogue de Monseigneur Pelzer (p. 530) : *Primum principium inter multa in theologia est quod Deus potest facere omne quod fieri non includit contradictionem*. Elle finit ainsi : *Secundum praedicta ponit differentiam*, c'est-à-dire à la seizième thèse de notre édition (p. 50). Ce n'est donc qu'un fragment peu étendu. Nous la signalons à cause de la différence d'*incipit* qui permettra peut-être de retrouver d'autres copies.

(2) *Unbekannte kirchenpolitischen Streitschriften...*, Rom, 1914, t. II, p. 392.

trer. Nous avons confronté le texte de Goldast avec les manuscrits 3657, 14619, 15888 de la bibliothèque nationale. Ces manuscrits ne proviennent probablement pas d'une même source ; on y rencontre trop de variantes. Or tantôt ils donnent une version plus courte que celle de Goldast. Ainsi, au ch. VI, Guillaume signale deux cas où la monarchie universelle, tout en restant le régime normal et régulier, ne satisfait plus aux exigences du bien public. Cela arrive d'abord quand le gouvernement d'un seul rencontre des résistances telles qu'en voulant l'imposer on susciterait des guerres, la révolte. Et comme le disciple demande un exemple concret, le maître lui rappelle quelles dissensions, quels carnages Jules César déchaîna quand il s'empara du pouvoir. Tout ce passage soit environ 15 lignes de texte manque dans les manuscrits (1). Cela arrive ensuite quand le monarque abuse de son autorité et la tourne à la tyrannie. Et le maître cite en exemple Néron et Domitien. Cette deuxième allusion à l'ancienne Rome fait également défaut dans les trois manuscrits. (2). Dans d'autres cas au contraire les manuscrits fournissent un texte plus étendu que celui de l'édition. En voici un exemple. Il est pris dans le prologue. Comme tous ceux de Guillaume d'Ockham, ce prologue est important. Il nous apprend quelles raisons ont amené Guillaume à traiter de l'empire et de ses droits et dans quel esprit il l'a fait. Quand l'auteur nous parle de penseurs s'employant à dégager une théorie de l'empire des textes scripturaires, c'est, jusqu'à un certain point, sa propre attitude qu'il caractérise. On en faisait récemment la remarque dans la préface au *Breviloquium de potestate papae* (3), sa politique veut être une politique chrétienne. Les nominalistes du quinzième siècle ne s'y étaient pas trompés ; en l'année 1473 ils écrivaient au roi Louis XI : *Papa Johannes eumdem Occam persecutus est quod in suo Dialogo per scripturam sacram et per dicta summorum pontificum et conciliorum generalium et doctorum ecclesiae deffendit auc-*

(1) GOLDAST, *Monarchia sancti Romani Imperii*, Francofordiae 1621, t. III, fol. 877, l. 10-24, des mots *ut expressius* aux mots *mihi recita.* Ms. 3657, fol. 215 ; 14619, fol. 135 ; 15881, fol. 289.

(2) GOLDAST, *loc. cit.*, l. 27-33, du mot *veluti* aux mots *in his duobus.* Ms., *loc. cit.*

(3) BAUDRY L., *Breviloquium de potestate papae.* Paris, Vrin, 1937, p. XIX.

toritatem regiam (1). Ce prologue nous indique encore dans quelles conditions Guillaume a travaillé : nous l'entendons se plaindre de manquer d'ouvrages et de n'avoir à sa dispositions que la Bible, le Décret et les cinq livres des décrétales (2). Il nous renseigne sur la méthode suivie dans ce traité et dans tout l'ensemble du *Dialogue*. Enfin, et c'est ici qu'apparaît l'intérêt principal de ce fragment, quand on compare édition et manuscrits, on soupçonne à quelles sortes de préoccupations certains copistes ont peut-être obéi en transcrivant cet ouvrage. Pour le comprendre commençons par reproduire le texte (3).

Discipulus [4]. Scripture divine Romanos, pro tempore quo mundi imperium acquirere laboraverunt [5], multis et magnis laudum preconiis noscuntur extollere, prout in libro Machabaeorum legimus manifeste. Proinde, post tractatum de potestate pape et cleri tractatus de juribus romani imperii, quem nonnulli litterati [6] ex litteris sacris [7] nituntur elicere, subnectatur, presertim cum occasione romani imperii quidam, quorum gesta sicut et multorum aliorum [8], in tractatibus secuturis ad quos isti duo primi tertie partis nostri dialogi sunt preparatorii et preambuli intendimus discutere, de fide altercari ceperint orthodoxa. Presens autem tractatus quinque [9] libros contineat [10] quorum primus inquirat [11] an toti generi humano expediat unum imperatorem universo orbi preesse ; quibus excellentiis seu gratiis [12], moribus et [13] virtutibus imperator mundi debeat [14] prefulgere ; a quo romanum processerit imperium et an de jure destrui seu cassari, minui, dividi valeat vel [15] transferri. Secundus que jura habeat imperator romanorum [16] super temporalia investigat. Tertius perscrutetur [17] an imperator romanorum super spiritualia habeat aliquam potestatem [18] vel sit capax super spiritualia potestatis. Quartus indaget an quicumque fuerit imperator romanorum

(1) D'ARGENTRÉ, *Collectio judiciorum*, t. I, 2, fol. 286.

(2) Les déclarations de Guillaume ne doivent pas être prises à la lettre. Il a certainement connu les théories de ses contemporains ; il les expose, il les discute. Il cite l'histoire ecclésiastique d'Eusèbe de Césarée. Il en cite une autre que nous n'avons pas réussi à identifier et qui n'est pas celle d'Ordéric Vital. *Dial.* III, *tract.* 1, *lib.* 2, c. 25 éd. cit. fol. 813.

(3) Dans les références qui vont suivre, les lettres A, B, C, désignent les manuscrits 3657, 14619, 15881 ; la lettre G, l'édition de Goldast.

(4) AC *omettent*. — (5) G laborarunt. — (6) B *omet*. — (7) G sacris litteris. — (8) G majorum. — (9) G tres. — (10) AB continet. — (11) ABC inquirit. — (12) C gratiis sue excellentiis. — (13) A *omet*. — (14) BC debet. — (15) G seu. — (16) C *omet*. — (17) G perscrutatur. — (18) G potestatem aliquam.

jura romani imperii contra quemcumque impugnatorem, invasorem, vel [1] quomodolibet impeditorem, etiam contra papam, cardinales et cleros, si [2] jura romani imperii impugnaverint, invaserint vel impediverint, non obstante quacumque ordinatione, sententia, constitutione vel processu pape et cardinalium vel quorumcumque aliorum, armorum [3] potentia, si non potest aliter, de necessitate salutis teneatur deffendere et, si turbata fuerint, restaurare. Quintus tractet [4] de rebellibus, proditoribus, destructoribus, divisoribus et usupatoribus [5] romani imperii vel alicujus partis ipsius [6].

Magister [7]. Eorum perfecta cognitio que tractanda commemoras ex libris sacre theologie, utriusque juris, canonici videlicet et civilis, philosophie moralis et ex historiis romanorum atque imperatorum et summorum pontificum et aliarum gentium esset patentius extrahenda et solidius munienda [8], de quibus solummodo [9] Bibliam et decretum cum quinque [10] libris decretalium spem habeo obtinendi [11]. Quare, ne opus imperfectum, ymo ridiculosum forsitan, faciamus [12], videtur consultius forsitan desistendum [13].

Discipulus [14]. Quamvis hiis [15] diebus opus perfectum facere nequeamus, quia [16] tamen de [17] materia tam [18] necessaria, utpote que [19] totum [19] tangit genus humanum, opus speciale, ut estimo, est nullatenus ab alio attentatum, utile erit non penitus [20] silere, ut alios, copiam librorum habentes, ad facienda perfecta opera provocemus. Puto enim quod ex disputatione nostra futura [21] veritatis et justitie ac reipublice zelatores advertent aperte veritates quam plurimas circa [22] premissa in detrimentum communis boni latere illos qui alios regendo vel consulendo vel informando seu erudiendo gubernant animabunturque periti qui eorum que justa sunt et utilia fuerint [23] amatores de prefatis opera facere exquisita, falsa que recitabimus efficaciter improbando et vera que narrabimus rationibus et auctoritatibus irrefragabilibus fulciendo. In hoc enim tractatu, sicut et in toto isto dyalogo, nihil nisi recitando dicemus ; propter quod circa querenda [24] sententias veras et fantasticas [25] recitamus [26], quas fortius munire coneris [27]. Non solum enim verorum assertio et declaratio [28], verum etiam pro falsis et fantasticis sententiis allegationes

---

(1) A *omet.* — (2) C *omet* jura ... si. — (3) B armata, C arma. — (4) A coin (?) contractet. — (5) B *omet* divisoribus et usurpatoribus. — (6) G *omet tout le passage compris entre ce mot et les mots* quartus indaget. — (7) AC *omettent.* — (8) C monenda. — (9) B solum. — (10) G quatuor. — (11) B obtinere. — (12) B faciamus forsitan. — (13) G Quare ne forsitan opus imperfectum imo ridiculosum faciamus videtur consultius desistendum. — (14) AC *omettent.* — (15) A istis. — (16) C cum.— (17) B *omet.* — (18) B ita. — (19) A *omet.* — (20) BG penitus non. — (21) G futurae.— (22) BC contra.— (23) G fuerunt.— (24) G quaerendas; B inquirenda. — (25) G sententias sive opiniones veras et falsas, stolidas, fantasticas. — (26) A recitabis. — (27) G conabor. — (28) B *omet.*

apparentes, licet sophistyce, ad manifestationem, divulgationem et exaltationem sepe occasionaliter conferunt [1] veritati quia per eas studiosorum excitantur ingenia et [2] ex ipsarum [3] irrationabilitate veritas contraria [4] elucescit clarius [5], cum opposita, juxta se posita, magis appareant [6] et veritas excogitata [7] magis spendescat [8] in lucem ; arguendo [9], opponendo, disputando et ad allegationes contrarias respondendo veritas elucidetur [10]. Nequaquam ergo [11] propter librorum penuriam est opus tam utile dimittendum, presertim cum in prenotatis [12] libris, quos potes habere, plurima que tangunt discutienda valeas reperire et plurima que legisti, ut opinor, a tua memoria non penitus exciderunt, vel verba vel sententiam recitando possis, cum opportunitatis [13] fuerit, allegare.

Magister [14]. Importunitate me vincis ut totum tractatum aggrediar [15], qui, ut dubito, in prejudicium veritatis et justitie nimis [16] esset passurus calumnias malignorum, si in ipso quid circa investiganda sentiam explicarem. Ideoque, ut tu vis, quam [17] de oppinionibus recitandis reputem approbandam [18] in hoc tractatu nullatenus indicabo. Per hoc enim veritas non incurret periculum, sed vitabit eo quod propter approbationem meam, ut arbitror, nullus veritati firmius adhereret, sed plures, ut timeo, ex odii, invidie [19] et rancoris malicia ipsam verbis et factis [20] acerbius et [21] nequius impugnarent ; quod de aliis a quibusdam, famulante invidia, fieri michi non ignoro. Verumtamen, si unquam advertero quod quid teneam exprimendo veritas quiverit exaltari, hoc expressis verbis non differam divulgare. Cum ergo [22] tu velis omnino hunc componi [23] tractatum, ipsum accelera exordiri.

Le texte édité par Goldast ne présente pas seulement les habituelles variantes de détail ; il omet tout un passage reproduit dans les trois manuscrits. Ce passage est important. Son omission ne l'est pas moins. D'après l'édition le *De juribus romani imperii* devait comprendre trois livres, *tres libros contineat*. D'après les manuscrits il devait en contenir cinq. Dans le passage omis par Goldast, passage que l'on retrouve mot pour mot chez Pierre d'Ailly (24), Guillaume indique en termes très précis l'objet des quatrième et cinquième livres. Il devait montrer en premier lieu

---

(1) ABC conferant. — (2) G *omet.* — (3) C eorum. — (4) C *omet.* — (5) G clarius elucescit ; C illucescit. — (6) B elucescunt. — (7) B agitata. — (8) ABC splendescet. — (9) AB acquirendo ; G et arguendo. — (10) A lucidatur. — (11) G quare nequaquam. — (12) G prenominatis. — (13) GC opportunitas. — (14) AC *omettent.* — (15) ABC aggrediendo. — (16) G nimias. — (17) G *omet.* — (18) G quid reputem approbandum. — (19) G invidia ; D et invidie. — (20) B factis et verbis. — (21) G *omet.* — (22) G igitur. — (23) G componi hunc.

(24) *Abbreviatio Dyalogi Okan*, Paris, Bib. nat., ms. lat. 14579 fol. 98.

que l'empereur a le droit, plus que cela, le devoir, de défendre l'empire et ses prérogatives contre le pape, les cardinaux et le clergé, dut-il pour le faire, passer outre aux ordonnances, procès et censures ecclésiastiques et même recourir à la puissance des armes. Il devait ensuite traiter de ceux qui trahissent l'empire, le détruisent ou le divisent. Quand on connaît la première partie du Dialogue, quand on sait comment dans les derniers livres Guillaume traite des châtiments réservés aux hérétiques et à leurs partisans, on trouve tout naturel qu'après avoir disserté des droits de l'empire il ait voulu en stigmatiser les ennemis. Et l'on en vient à présumer que, si ces deux livres ont été écrits, ils ont du l'être sur un ton de singulière violence. Reportons nous maintenant à la lettre par laquelle Josse Bade Ascensius dédiait à Trithème l'édition du Dialogue. Quand, nous dit-il, cédant à des instances réitérées, Treschell entreprit d'imprimer cet ouvrage, il prit la pécaution de le faire examiner par quelques érudits. Ceux-ci s'aperçurent qu'il était mutilé, inachevé, que, parmi les traités annonçés, d'aucuns faisaient défaut. Ayant compris que le précédent éditeur avait omis ces traités à dessein parce que, lui disait-on, ils étaient trop mordants pour être lus de la foule, il se résigna à éditer ce qu'il possédait de l'ouvrage (1). Quels pouvaient bien être ces traités dont on nous dit qu'on les a laissés de côté à cause de leur violence? Ne seraient-ce pas tout simplement les deux livres mentionnés dans le passage sauté par Goldast? Maintenant les érudits consultés par Treschell avaient-ils eu les traités dont ils parlent entre les mains ou bien ont-ils simplement supposé, d'après certains indices, que leur contenu ne permettait pas de les mettre à la portée du vulgaire? En d'autres termes les quatrième et cinquième livres du *De juribus romnai imperii* ont-ils existé, existent-ils encore perdus dans les

(1) « Ante tamen, ut vir diligens est, curavit opus ipsum per doctos viros examinari ; atque ubi compertum est mutilum et mancum esse, neque omnes qui praelibantur tractatus haberi, territus tantisper pedem retraxit, dum intellegeret industria et dedita opera a prioris impressionis artifice tractatus tracta!ulos aliquot praetermissos. Nam constanter aiebant quidquid bonae frugis in toto ilius operis non mediocri campo desideretur in his quae vides ingeribus contentum ; in reliquis autem defensiones et accusationes amariores, quam ut vulgo legerentur, conspersas ». GOLDAST, *Monarchia...*, ed. cit., t. III, fol. 394.

fonds inexplorés de quelque bibliothèque? On ne saurait l'affirmer aussi longtemps qu'on ne les aura pas retrouvés. Mais l'hypothèse qu'ils existent n'est pas dépourvue de vraisemblance. Voici du moins une raison de le penser. On a dit et répété que la deuxième partie du *Dialogue* dans laquelle Guillaume d'Ockham devait traiter des erreurs de Jean XXII ne fut jamais écrite, qu'elle a été remplacée par le *De dogmatibus papae Johannis XXII*. Que le *De dogmatibus* ait été de très bonne heure incorporé au Dialogue, la preuve en est faite par l'Abrégé de Pierre d'Ailly qui en résume les chapitres, sans toutefois les répartir en deux parties, comme le fait l'édition (1). Il n'en reste pas moins vrai que ce *De dogmatibus* ne s'identifie pas avec le traité annonçé par Guillaume dans le prologue du Dialogue (2) En effet, en divers passages de la première partie, Guillaume nous fait connaître quelques uns des problèmes qu'il se proposait d'aborder dans la seconde. Il devait, entre autres, y traiter des défenseurs des hérétiques (3), du droit du souverain pontife à disposer des biens des laïcs (4), de l'approbation de la règle des mineurs par Nicolas III et de la condamnation des maîtres de Paris, adversaires des ordres mendiants (5). Or le *De dogmatibus*, considéré aujourd'hui comme la deuxième partie du *Dialogue*, ne traite aucune de ces questions ; il est consacré tout entier aux erreurs de Jean XXII touchant la vision béatifique. D'autre part dans le *De imperatorum et pontificum potestate* Guillaume renvoie une fois à la deuxième partie du Dialogue et la façon dont il le fait nous apprend que cette partie comprenait au moins quatre traités et non pas deux parties seulement comme le traité que nous possédons aujourd'hui (6). Dès lors une double conclusion

---

(1) *Loc. cit.*, fol. 96-98.

(2) *Dial.* Prologus, ed. cit., fol. 398.

(3) « De defensoribus haereticorum et haereticae pravitatis usque ad tractatum de dogmatibus Johannis 22 ... noli plura inquirere. » *Dial.* I, lib. I, c. 67 ; ed. cit., fol. 728, erronee 738.

(4) Quare summus pontifex potest ad libitum de temporalibus laicorum disponere... De hac materia te exquisite interrogabo in tractatu de dogmatibus Johannis 22. » *Ibid.*, fol. 731.

(5) *Dial.* I, lib. 7, cap. 49, ed. cit., fol. 706.

(6) « Qualiter autem modo recitata ad illud decretum Melchiadis pape debeant reprobari... in 4° tractatu 2ae partis Dyalogi et etiam in quibusdam aliis epistulis, qui habuerit, clare perspiciet ». MULDER. *Gu-*

semble se dégager : le *De dogmatibus* qui nous est parvenu n'est pas le *De dogmatibus* qui devait constituer la deuxième partie du *Dialogue*. Cette deuxième partie a vraisemblablement existé. Il n'est donc pas interdit de supposer que les quatrième et cinquième livres du *De juribus romani imperii* ont également vu le jour. Ces remarques ne font évidemment que poser des problèmes. Mais n'est ce pas déjà un gain que de savoir que ces problèmes existent et n'en est-ce pas un autre que de savoir, imparfaitement il est vrai, le contenu des traités qu'il serait si désirable de retrouver ?

Dans le manuscrit 14619, après le *De juribus romani imperii* on rencontre sept feuillets restés en blanc. Viennent ensuite deux documents, signalés sous ce titre par Léopold Delisle : *Articuli erronei Johannis Wiclef*. Ces articles ne sont pas inconnus. On trouve ceux de la deuxième liste dans d'Argentré (1), dans Wilkins (2), dans Mansi (3). Le premier les reproduit d'après un traité de G. Wodford, écrit pour les réfuter. Le second les emprunte aux archives de l'archevêque de Cantorbéry, Thomas Arundell. Mansi donne les deux versions. Les 23 premiers articles contenus dans l'autre document ont été maintes fois reproduits. On les rencontre, avec des variantes que nous ne pouvons pas indiquer, dans les *Fasciculi zizaniorum* (4), dans Walsingham (5), dans Henri Knigthon (6), dans d'Argentré (7) et Du Boulay (8), dans les collections de Wilkins, Mansi, Hardouin et Coleti. Dans tous ces ouvrages ces vingt-trois articles en forment vingt quatre, l'un d'entre eux, tantôt le 10e et tantôt le 16e, ayant été divi-

---

lielmi Ockham tractatus de imperatorum et pontificum potestate dans *Arch. franc. hist.*, an. 17, fasc. 1, p. 88.

(1) *Coll. Judic.* Lutetiae Parisiorum MDCCXXVIII, t. II, 2, fol. 22-23.

(2) *Concilia*, t. III, fol. 229-230.

(3) *Conc. amplis. coll.* t. 26, col. 809 sq. et 817 sq.

(4) Edit. W. W. Shirley, dans *Rer. brit. med. aev. script.*, t. XXVIII, p. 277-283 et 493-497.

(5) *Historia anglicana*, édit. Riley, dans *Rer. brit. medi aev. scriptores*, London, 1863, t. II, p. 58 sq.

(6) *De eventibus Angliae*, Ed. Lumby, (J. R.), dans *Rer. brit. med. aev. scriptores*, London, 1895, t. II, p. 158-160.

(7) *Op. cit.*, fol. 14-15.

(8) *Hist. univ. parisiens.* Parisiis, MDCLXVIII, t. IV, fol. 456 sq.

sé. Les vingt-trois autres ont été reproduits par d'Argentré (1), comme ayant fait, avec les premiers, l'objet d'une condamnation par l'université de Prague en l'année 1403. Le tout se trouve dans Hofler (2), dans Palacky (3) et dans le décret *Fidem catholicam* (4) porté par le concile de Constance dans sa huitième session. Mais, dans le manuscrit 14619, cette liste présente des variantes telles, et ces variantes soulèvent des problèmes si grands qu'on a cru bon d'en faire connaître la teneur. Les deux versions de Hofler et de Palacky ne présentent pas de divergences profondes. Comme c'est de leur comparaison avec le manuscrit 14619 que les problèmes surgissent, on se contentera, dans l'indication des variantes, de renvoyer à Palacky. Voiçi maintenant les documents.

(Fol. 167*r*). Isti sunt articuli erronei Iohannis Wyclef, heresiarche damnati londoniis in anglia in conventu fratrum predicatorum anno domini M°CCC° octuagesimo per dominum archiepiscopum cantuariensem et per XIII episcopos et XXX magistros in theologia, collecti ex dyalogo et trialogo et de sacramento et ex aliis diversis libris suis [5].

Primus : substantia panis et vini manet post consecrationem [6] in sacramento altaris.

Secundus [7] : Accidentia panis non manent sine subjecto post consecrationem in eodem sacramento.

Tertius : [8] Christus non est in eodem sacramento ydemptitate [9], vere et realiter in propria presentia corporali.

Quartus [10] : Non est fundamentum in evangelio quod Christus missam ordinaverit [11].

---

(1) *Op. cit.*, fol. 25-26.

(2) *Concilia pragensia*, Prag, 1862, p. 43 sq.

(3) *Documenta Mag. Johannis Hus...*, Pragae, 1869, p. 328-331.

(4) *Op. cit.*, t. 27, col. 632-634.

(5) Dans Palacky ce prologue est remplacé par ceci : *Quorum articulorum prima pars sequitur de verbo ad verbum. Isti sunt articuli M. Johannis Wiclef condemnati Londonis in conventu praedicatorum a. d.* 1380 *a XIII episcopis et archiepiscopo cantuariensi et a* 30 *magistris in theologia* (p. 328). Dans Hofler (p. 43) le passage : *Isti sunt etc.* de Palacky, est remplacé par cette phrase : *Haec Wegkleff in Anglia que fuerunt condemnata Londoni MCCCLXXX a XIII episcopis et archiepiscopis et XXX magistris in theologia. Prima pars articulorum.* — D'Argentré (p. 25) reprend la même formule, mais s'arrête au mot *archiepiscopis.*

(6) *Omis.* — (7) Item *add.* — (8) quod *add.* — (9) identice. — (10) pertinaciter asserere quod *add.* — (11) heresis est *add. Cet article porte le numéro cinq.*

Quintus [1] : Episcopus vel sacerdos existens [2] in peccato mortali non ordinat, nec consecrat [3], nec baptizat.

Sextus [4] : Si homo fuerit debite contritus, omnis confessio exterior est sibi superflua et inutilis.

Septimus [4] : Deus debet obedire diabolo.

Octavus [4] : Si papa sit precisus vel [5] malus et per consequens membrum dyaboli non habet potestatem supra fideles Christi [6] ab aliquo sibi datam, nisi forte a cesare etc. [6].

Nonus : [7] Post urbanum sextum non est aliquis [8] recipiendus in papam, sed vivendum est more grecorum sub legibus propriis.

Decimus : Nullus prelatus debet aliquem excommunicare nisi prius sciat ipsum excommunicatum a deo, qui, si [9] sic excommunicat, ex hoc vel est [10] hereticus vel excommunicatus.

Undecimus : Prelatus excommunicans clericum qui appellat [11] ad regem vel [12] ad [13] consilium regni eo ipso proditor et traditor est dei, et regis [14], et regni.

Duodecimus : Qui omittit vel dimittit predicare vel audire verbum dei [15] propter excommunicationem hominum est excommunicatus [16] et in die judicii traditor christi habebitur [17].

Tertiusdecimus : Contra scripturam sacram est asserere [18] quod viri ecclesiastici habeant possessiones temporales et vocat sacram scripturam actus [18] seu [18] dicta apostolorum.

Decimusquartus : Licet alicui clerico [19] vel [19] dyacono vel presbytero predicare verbum dei absque auctoritate sedis apostolice vel episcopi [20] vel alterius, de quo sufficienter constat.

Decimusquintus : Asserendum est quod [21] nullus est dominus civilis, nullus est episcopus, nullus est prelatus [22], dum est in peccato mortali actualiter [23].

Decimus sextus : Domini temporales possunt ad arbitrium suum auferre bona temporalia ab ecclesiasticis [24] delinquentibus ; et populares possunt, ad eorum arbitrium, dominos delinquentes corrigere [25].

Decimus septimus : Decime sunt pure elemosyne et parochiani pos-

---

(1) quod si *add.* — (2) existat. — (3) conficit. *Cet article devient l'article* 4. — (4) quod *add.* — (5) praecitus et. — (6) *Omis.* — (7) quod *add.* — (8) alius. — (9) *Omis.* — (10) fit ex hoc. *Cet article porte le numéro* 11. — (11) apellavit. — (12) et. — (13) *Omis.* — (14) eo ipso traditor est dei, regis. — (15) quod illi qui dimittunt praedicare verbum dei sive verbum dei audire. — (16) sunt excommunicati. — (17) traditores christi habebuntur. — (18) *Omis. Cet article porte le numéro* 10. — (19) *Omis.* — (20) sive episcopi catholici ; *supprime le reste.* — (21) *Omet ce qui précède.* — (22) nullus est praelatus, nullus est episcopus. — (23) *Omis.* — (24) habitualiter *add.* — (25) *La deuxième partie de cet article devient l'article* 17.

sunt propter peccata suorum curatorum vel collatorum eas retinere et ad arbitrium eorum aliis, quibus volunt, conferre, cum sint pure elemosyne [1].

Decimus octavus [2]: Speciales orationes applicate uni persone per prelatos vel religiosos non plus prosunt eidem persone, ceteris paribus, quam orationes generales [3].

19us : Eo ipso [4] quod aliquis ingreditur religionem privatam quamcumque [5] tam possessionatorum quam mendicantium, fit [6] ineptior et inhabilior ad observantiam mandatorum dei [7].

20us : Sancti instituentes religiones privatas quascumque, tam possessionatorum quam mendicantium, in sic instituendo peccaverunt [8].

21us : Religiosi viventes in religionibus privatis non sunt de religione christiana.

22us : Religiosi [9] fratres tenentur ad [10] laborem manuum et non per mendicationem victum suum acquirere.

23us : Conferentes elemosynam fratribus sunt excommunicati et recipientes similiter [11].

24us : Papa cum omnibus clericis suis possessiones habentibus sunt heretici [12], eo quod possessiones habeant [13] ; et omnes eis consentientes scilicet domini seculares et ceteris laici ; et propter hoc papa neminem potest judicare de heresi, cum ipsemet [14] sit hereticus etc. (Fol. 167v).

25us [15] : Ecclesia romana est synagoga sathane, nec papa est immediatus et proximus vicarius christi et apostolorum.

26us [16] : Decretales apostolicorum [17] epistole sunt apocryphe et seducunt a fide christi ; et clerici sunt stulti eo [18] quod eas student.

27us : Imperator et domini seculares seducti sunt a dyabolo ut ecclesiam dei bonis dotarent temporalibus [19].

28us [20] : Electio pape a cardinalibus per dyabolum introducta est. Ideo suadet a papa et cardinalibus recedere et se deo simpliciter [21] committere.

29us [22] ; Non est de necessitate salutis credere romanam ecclesiam esse supremam inter alias ecclesias.

---

(1) propter peccata suorum collatorum ad libitum suum conferre. — (2) quod *add.* — (3) eidem quam generales, ceteris paribus. — (4) eo ipso *omis.* — (5) qualemcumque. — (6) redditur. — (7) dei mandatorum. *Cet article devient l'article* 21. — (8) religionem privatam sic instituendo peccaverunt. — (9) *Omis.* — (10) per. *Cet article est suivi de cette remarque* : Iste articulus est condemnatus ab Alexandro quarto *et devient l'article* 24. *En outre, il est suivi de cette incise que l'on retrouve dans Hofler* : Item alia pars articulorum in alio pergameno scriptorum. — (11) conferens fratribus elemosynam est excommunicatus et recipiens. eo eipso. *Cet article devient le* 20e. — (12) est hereticus. — (13) habet. — (14) eo quod. *Cet article devient le* 36e. — (15) item *add.* — (16) item *add.* — (17) *Omis.* — (18) ex eo. — (19) ut ecclesias dotarent de bonis temporalibus. — (20) item *add.* — (21) simpliciter deo. — (22) item *add.*

30us [1] : Fatuum est credere indulgentiis episcoporum et pape [2].

31us : Juramenta sunt illicita ad [3] corroborandum humanos contractus et commercia civilia.

32us : Augustinus, Gregorius, Benedictus etc. sunt damnati [4] nisi penituerint de hoc quod habuerunt possessiones et instituerunt vel [5] intraverunt religiones,

33us : Dixit papam et quemlibet clericum usque ad infimum religiosum habentem possessiones esse hereticos [6].

34us [7] : Dicit omnes illos [8] symoniacos qui se obligant orare pro aliis, eis in temporalibus subvenientibus.

35us [9] : Oratio presciti nulli valet.

36us [10] : Omnia de necessitate eveniunt.

37us : Omnes religiones indifferenter introductas a dyabolo.

38us : Confirmatio juvenum, clericorum ordinatio et consecratio locorum [11] reservantur pape et episcopis propter cupidinem [12] lucri temporalis et honoris.

39us : Universitates, studia et collegia et graduationes vel ordinationes magisterii seu magistrorum in [13] eisdem sunt vana gentilitate introducta et tantum prosunt [14] ecclesie sicut dyabolus etc. [15].

40us : Excommunicatio [16] pape vel cujuscumque prelati non est curanda [17], quia est censura antichristi.

41us [18] : Peccant fundantes claustra et ingredientes ea [19] sunt viri dyabolici.

42us : Sylvester papa, constantinus [20] erraverunt dotando ecclesiam.

43us : Ditare clerum est contra regulam Christi.

44us : Suadet regibus et principibus secularibus ut bona clericorum sibi insistent et spolient eos et universos laicos incitat contra eos [21].

45us [22] : Omnes de ordinibus mendicantium sunt heretici [23] et dantes eis elemosynas sunt excommunicati [24].

46us : Ingredientes [25] ordinem aut aliquem religionem privatam [26] eo ipso sunt inhabiles [27] ad servandum divina precepta et per conse-

---

(1) item *add.* — (2) papae et episcoporum. — (3) que fiunt ad. — (4) item Augustinus, Benedictus, Bernhardus damnati sunt. — (5) et — (6) *fond cet article avec le précédent en ces termes* : Et sic a papa usque ad infimum religiosum habentem possessionem sunt heretici. — (7) primo *add.* — (8) *Omis.* — (9) item *add.* — (10) item *add.* — (11) laicorum consecratio. — (12) cupiditatem. — (13) graduationes magisterii in. — (14) valent. — (15) *Omis.* — (16) item dicit excommunicationem. — (17) esse curandam. — (18) item *add.* — (19) *Omis.* — (20) et Constantinus imperator. *Cet article est rejeté après le suivant.* — (21) *Cet article est fondu avec le numéro* 42 *et formulé ainsi* : Item inducit reges et principes seculares ut bona eorum sibi incorporent et spolient eos, et universum laicum incitat contra eos. — (22) item dicit. — (23) esse hereticos. — (24) esse excommunicatos. — (25) et quod ingrediens. — (26) *Omis.* — (27) inhabilis sit.

quens perveniendi ad regnum celorum, nisi apostataverint [1] ab eisdem ; et sic suadet apostasiam [2].

***

Item anno domini M°CCC°96°, ultima die februarii, in capitulo ecclesie cathedralis sancti pauli, in civitate londoniarum, frater Wuillelmus Vodfort, sacre theologie doctor, ordinis minorum, ad instanciam domini episcopi cantuariensis articulos infrascriptos ex trialogo Wyclef extraxit, qui, una cum libro, ibidem londoniarum sunt condemnati [3] (Fol. 168).

Primus est [4] quod manet panis substantialis [5] post ejus consecrationem in altari et non desinit esse panis. Heresis est si intelligatur [6] de pane naturali.

2us : Sicut sanctus Johannes fuit figuraliter helias et non personnaliter, sic panis figuraliter est corpus christi et non realiter, eo quod [7] hec est figurativa locutio : hoc est corpus meum, sicut illa in verbis christi : Johannes ipse est helias [8].

3us : Quod in capitulo Berangarius curia romana determinavit quod sacramentum eukaristie est naturaliter verus panis. Error est conformiter [9] loquendo de pane.

4us : Diffinientes parvulos fidelium sine baptismo sacramentali decedentes non fore salvandos sunt in hoc presumptuosi et stolidi, Error est.

5us : Collatio sacramenti confirmationis non est episcopis reservata. Error est.

6us : Tempore pauli sufficiebant ecclesie duo ordines clericorum, scilicet [10] sacerdos et dyaconus, nec fuit tempore apostolorum distinctio pape, patriarcharum, archiepiscoporum, episcoporum, sed sufficit quod essent [11] presbyteri et dyaconi [12] secundum fidem scripture, quia certum videtur quod superflua [13] cesarea alios gradus adinvenit. Error [14].

7us : Antiqui qui ex curiositate [15] temporalium, ex spe mutuorum juvaminum aut ex causa excusande libidinis, licet desperent de prole,

---

(1) apostataverit. — (2). apostasim. *Cet article porte le numéro* 35. *Il est suivi de cette remarque, que l'on retrouve dans Höfler et dans d'Argentré* (p. 26) : Et multa alia enormia invenies in suo Dialogo et plures errores in suo Trialogo et aliis libris, prout patet in articulis damnatis repertis in libris suis.

(3) Ce prologue fait défaut dans Mansi. c. 817. Nous renvoyons à la deuxième version de cet auteur empruntée à Wilkins.

(4) in primis. *Au début de tous les articles qui vont suivre, Mansi ajoute* item quod. — (5) substantia. — (6) loquendo. — (7) et non naturaliter corpus christi. Et quod absque omni ambiguitate. — (8) heresis est *add.* — (9) consimiliter. — (10) *Omis.* — (11) sint. — (12) diacones. — (13) superbia. — (14) est *add.* — (15) cupiditate.

copulantur ad invicem non vere matrimonialiter copulantur. Heresis est universaliter intelligenda etc. [1].

8us : Cause divortii ratione consanguinitatis et affinitatis sunt infundabiliter [2] humanitus ordinate. Heresis contra scripturam.

9us : Hec verba : accipiam te in uxorem, eligibiliora sunt pro contractu matrimonii quam hec verba : michi [3] accipio te in uxorem, quia [4] contrahendo cum una per hec verba de futuro : accipiam te in uxorem michi [5], et postea [6] cum alia per hec verba de presenti : accipio, te michi [7] in uxorem, secunda non debet frustrare primam. Error [8].

10us : Isti duodecim sunt procuratores [9] et discipuli antichristi, scilicet [10] pape, cardinales, patriarche, archiepiscopi [11], episcopi, presules [12], archidiaconi, officiales, dyaconi [13], monachi [14], canonici bifurcati et [15] pseudo fratres introducti jam ultimo [16]. Heresis est.

11us : Non est major histriona [17] vel antichristus quam ille clericus qui docet quod licitum est sacerdotibus ditari cum [18] possessionibus temporalibus ; et, si aliqui ex prevaricatione in lege dei sunt heretici, apostate vel blasphemii, sunt isti clerici qui hoc docent [19].

Et sic est finis istorum articulorum. Multa alia erronea inveniuntur in suo dyalogo et trialogo cum aliis libris suis etc. [20].

Étudions d'abord le premier document. Hofler l'a publié d'après le manuscrit DLIV du chapitre métropolitain, Palacky d'après les manuscrits Vienne 3149, *tabularii Trebonensis* A 16 et 17. Cela fait, avec le manuscrit 14619, cinq documents signalant une condamnation de Wiclef survenue en 1380 ([21]). Or, non

---

(1) universaliter intelligenda etc., *omis.* — (2) 14619 ibi fundamentum. — (3) ego. — (4) et quod. — (5) *Omis.* — (6) post. — (7) *Omis.* — (8) non debent frustrari verba prima propter verba secundaria de presenti. Error est. — (9) antichristi *add.* — (10) *Omis.* — (11) archipresules. — (12) *Omis.* — (13) et decani. — (14) et *add.* — (15) *Omis.* — (16) et questores *add.* *Ici le ms* 14619 *omet un article qui figure dans Mansi et dans le traité de G. Wodford.* — (17) hereticus. — (18) et levitis legis gratiae dotari in. — (19) error est *add.* — (20). *Cet explicit manque dans Mansi.*

(21) Nous n'avons pas parlé du manuscrit 12532, que nous a aimablement signalé Monsieur l'abbé Combes, parce que les articles y sont reproduits sans indication de date. L'ordre suivi est l'ordre de Palacky. Mais les deux incises contenues dans ce dernier et dans Höfler font défaut. L'article 44, fondu avec l'article 42 dans ces deux dernières listes, ne s'y rencontre pas. Enfin, les articles 22 et 29 sont respectivement suivis de ces remarques. « Prima pars est scandalosa et presumptuose asserta pro quanto sic generaliter et indistincte loquitur. Et secunda pars erronea pro quanto asserit mendicitatem fratribus non licere (fol. 88v). Error si per romanam ecclesiam intelligatur universalis ecclesia aut concilium

seulement aucune autre source ne mentionne cette condamnation, mais toutes s'accordent à reconnaître que la première censure, portée officiellement contre Wiclef, le fut en 1382 par l'archevêque de Cantorbéry, Guillaume de Courtenay. Dès lors on n'a le choix qu'entre deux hypothèses : ou bien les cinq manuscrits donnent une date fautive, ou bien les erreurs de Wiclef avaient été condamnées par le predécesseur de Courtenay, Simon de Sudbury. De prime abord on serait tenté de se rallier à la deuxième hypothèse. C'est qu'en effet dès l'année 1377 le pape Grégoire XI invitait l'archevêque de Cantorbéry et l'évêque de Londres à sévir contre l'hérésie naissante et on a peine à comprendre que ces prélats soient demeurés cinq ans dans l'inaction. Ensuite, d'après les cinq manuscrits la condamnation de 1380 fut portée par l'archevêque de Cantorbéry en présence et avec l'assentiment de treize évêques et de trente maîtres en théologie. Or le concile de 1382 ne réunit que neuf évêques et dix sept maîtres (1). Deux choses cependant nous invitent à la prudence. Et d'abord la soi disant condamnation de 1380 porte sur quarante six articles, celle de 1382 n'en contient que vingt quatre. Est-il vraisemblable que Guillaume de Courtenay, adversaire déclaré de Wiclef, ait retenu seulement vingt quatre des articles censurés par son predécesseur? Ensuite, d'après le manuscrit 14619, la condamnation de 1380 aurait été portée à Londres, dans le couvent des Frères prêcheurs. Or c'est dans cette même ville et dans cette même maison que le synode de 1382 se rassembla (2). La coïncidence est pour le moins singulière. D'ailleurs ouvrons les *Fasciculi Zizaniorum*. Nous y lisons que les deux premiers articles furent extraits des douze propositions dans lesquelles Wiclef avait condensé sa doctrine sur l'eucharistie. Et c'est seulement en 1381 que Wiclef publia ces ces douze thèses (3). Sans doute ces deux articles ne présentent

---

generale aut pro quanto negaret primatum summi pontificis super alias ecclesias particulares ». (fol. 89).

(1) *Fascic. Ziz.* ed. cit., p. 286 et 498. Wilkins, *Concilia*, t. III, p. 158. Mansi, t. 26, col. 697. Mansi nomme évêques 7 et 17 maîtres. Les *Fasciculi* nomment 9 évêques et 10 maîtres au premier endroit et 9 et 16 au deuxième.

(3) *Fascic. Ziz.*, p. XLIV et 272.

(3) *Ibid.*, p. 104 et 106.

pas avec les douze thèses en question une parenté particulièrement manifeste et des enquêteurs pouvaient en 1380 les extraire des écrits et des sermons antérieurs. Mais voiçi deux raisons qui semblent plus décisives. Dans un sermon, Wiclef fait allusion à la condamnation de l'article « *Deus obedivit diabolo* » par le « concile du tremblement de terre », c'est à dire par le synode de 1382, il ne parle pas d'une censure en date de 1380 (1). Dans son traité contre les erreurs de Wiclef, Guillaume Wodfort mentionne, à propos du premier article de la condamnation de 1396, vingt et une déclarations de conciles de Pères et de docteurs qui explicitement ou implicitement le réprouvent ; il rappelle la sentence de G. de Courtenay ; il ne fait aucune allusion à une décision de Simon de Sudbury (2).

Enfin, d'après le prologue du manuscrit 14619, les articles que ce document reproduit ont été en partie extraits du Trialogue. Or le Trialogue est postérieur à 1382. Wiclef y parle de la condamnation du concile du tremblement de terre (3) Dès lors la conclusion paraît s'imposer : la date donnée par les cinq manuscrits est fausse ; aucun synode n'a condamné Wiclef en 1380.

Mais, s'il en est ainsi, un nouveau problème se pose : d'où sont venus les vingt et un derniers articles condamnés en 1403 par l'université de Prague et dont le manuscrit 14619 nous dit qu'ils avaient été condamnés en Angleterre (4). Nous nous trouvons en présence de deux hypothèses. La première a été proposée par

---

(1) « Unde in concilio terrae motus damnatum fuit, velut heresis, quod Deus obedivit diabolo. » *Ibid.*, p. LXIV.

(2) « Vicesima prima causa est autoritas universitatis parisiensis... autoritas Wulielmi Cantuariensis archiepiscopi, qui in concilio eamdem sententiam damnavit ». Ed. BROWN, *Fasciculus rerum expetendorum*, Londini, 1690, fol. 193 ; Paris. Nat. ms. lat. 3381, fol. 73v.

(3) « Videtur quod fratres generaliter pro anno Domini 1382 et specialiter in suo concilio terrae motus Londoniis intoxicaverant regnum nostrum ». IV, c. 36, cité d'après *Fascic. Ziz.*, p. 283.

(4) Les textes édités par HOFLER et PALACKY ne disent pas expressément, comme semble l'avoir admis d'Argentré, que tous les articles avaient été condamnés en Angleterre. En effet, les mots : « Isti sunt articuli, etc., font suite aux mots : « Quorum prima pars sequitur de verbo ad verbum » ; ils ne portent par conséquent, en stricte rigueur, que sur les 24 premiers, puisque les autres étaient « écrits sur un autre parchemin ». Notons toutefois que les 45 articles passaient pour avoir été condamnés en Angleterre. Cf. PALACKY, *op. cit.*, p. 197.

d'Argentré (1). Ces articles auraient été ajoutés à la liste de 1382 par l'université d'Oxford. Mais on ne voit pas bien à quel moment celle-ci l'aurait fait. Ce n'est certes pas aux environs de 1382. A cette date elle penchait plutôt en faveur de Wiclef. Son nouveau chancelier, Robert Rigge, choisissait comme prédicateur Nicolas Hereford, suspect d'hérésie. Quand, le 4 juin, Pierre Stokes lui remit la lettre de l'archevêque, communiquant la sentence synodale, Robert refusa de donner une réponse (2) ; le lendemain il laissa Phillippe Repington, partisan décidé de Wiclef, donner le sermon de la Fête-Dieu (3). Il faut arriver jusqu'à l'année 1413 pour voir l'université intervenir et condamner 260 articles (4). Cette condamnation ne peut manifestement pas avoir inspiré une liste qui circulait quelques dix années plus tôt.

D'après Héfélé (5), suivi par P. Moncelle, dans le *Dictionnaire de théologie catholique* (6), les derniers articles condamnés en 1403 auraient été extraits des œuvres de Wiclef par Maître Jean Hubner, originaire de Silésie. Pour autant qu'il nous est possible d'en juger, cette hypothèse a été suggérée par une déclaration de Jean Hus au concile de Constance où il est dit : *Non sunt illi XLV articuli omnes ipsius Wiclef, quos tenuisset, sed conficti sunt per M. Johannem Hubner cui sanctae memoriae in convocatione universitatis dixit Mr. Nicolaus Lutomysl ; Tu false et inique et mendose extraxisti articulos de libris qui non stant sic* (7).

---

(1) *Op. cit.*, fol 26 : « Pars prior quatuor et viginti articulos continens in concilio an. 1382 proscripta fuerat. Posterior autem pars a quibusdam magistris oxoniensibus collecta, jussu Cantuariensis episcopi, ad articulos an. 1382 Londini improbatos addita fuit, ut conjicere licet, quoniam tota series articulorum in duas partes distributorum per officialem pragensis ecclesiae universitatis pragensis studiis oblata est tanquam ipsas dictiones Wyclefi in Anglia proscriptas enuncians. »

(2) *Fascic. Ziz.*, p. 298, 300.

(3) WALSINGHAM, *Hist. anglicana*, ed. cit., t. II, p. 60 ; HÉFELÉ-LECLERCQ, *Hist. des Concil.*, t. VI, 2e part., p. 1417 sq.

(4) D'ARGENTRÉ, *op. cit.*, fol. 29 et 34. RASHDALL (H), *The Universities of Europe in the middle Ages*, II, p. 432-433 et 542.

(5) Ed. cit., t. VII, 2e partie, p. 123.

(6) T. VII, col. 337.

(7) PALACKY, *op. cit.*, p. 178-179. HÖFLER (K.)., *Geschichtsschreiber der hussitischen Bewegung in Böhmen*, Wien, 1856, p. 196.

Mais le témoignage de Jean Hus est sujet à caution. En effet en 1415 Jean déclarait que douze ans auparavant, donc en 1403, les livres théologiques de Wiclef n'étaient pas connus en Bohême [1]. Mais, en l'année 1411, il disait les connaître depuis vingt ans [2]. Quelle confiance faire à un témoin dont les dires s'harmonisent si mal? Ensuite, d'après Jean Hus, une discussion violente se serait élevée au sein de l'assemblée en 1403. Les actes officiels parlent seulement de consultation et de vote [3]. D'autre part Jean Hus semble attribuer à Jean Hubner la rédaction des 45 articles. Or 24 reproduisent, à part quelques variantes de détail, ceux de 1382. Voilà des raisons de douter. En voici une plus grave tirée de l'ordonnance même des documents. Les 45 articles furent présentés au chanchelier de Prague sur deux parchemins différents, le second contenant ceux dont Jean Hubner aurait été le rédacteur. Or comment se présente ce dernier? Nous remarquons d'abord que les articles n'y sont pas reproduits dans le même ordre que dans le manuscrit 14619. Viennent en premier lieu les articles 34-36, les numéros 42 et 44 n'en formant qu'un, plaçé après le numéro 43 ; puis les articles 24-32 et finalement l'article 37 qui devient le dernier de la liste. Or, détail extrêmement important, après l'article 46, devenu l'article 35, on lit cette remarque : *Et multa alia enormia invenies in suo dialogo et plures errores in suo trialogo et aliis libris, prout patet in articulis damnatis repertis in libris suis.* Cette incise se retrouve dans d'Argentrée qui semble bien avoir tenu sa liste d'une autre source. Comment en expliquer la présence dans au moins quatre manuscrits, si Jean Hubner a extrait les dits articles des œuvres de Wiclef? Ne constitue-t-elle pas une preuve que nous nous trouvons en présence d'une compilation? Et n'en est-ce pas une autre que les mots par lesquels cette incise se termine : *prout patet in articulis damnatis repertis in libris suis*? Ainsi Hubner n'a pas du rédiger les articles ; il ne fit vraisemblablement que les recueillir et les transmettre.

---

(1) Palacky (F.). *Die Geschichte des Hussitenthums und Prof. C. Höfler*, Prag, 1868, p. 113. Höfler (K.), *Mag. Ioh. Hus und der Abzug der deutschen Professoren und Studenten aus Prag*, Prag, 1864, p. 158.

(2) *Ibid.*, p. 159, Palacacky, *op. cit.*, p. 113 sq. Ego et membra nostrae universitatis habemus et legimus illos ab annis viginti et pluribus.

(3) Höfler, *op. cit.*, p. 174.

Le problème se pose donc de nouveau. D'où venaient les articles censurés par l'université de Prague et qui les avait condamnés avant elle? Il n'est pas possible de résoudre le problème. Mais on trouverait peut-être l'indication d'une piste dans le décret *Fidem catholicam* du concile de Constance. Après avoir énuméré les quarante cinq articles et avant de les comdamner à nouveau, le décret rappelle qu' « ils avaient fait l'objet de deux sortes de censures, les unes portées du point de vue scientifique par les universités de Prague et d'Oxford, les autres rendues par les archevêques et évêques de Cantorbéry, d'York et de Prague» (1). En outre un passage précédant immédiatement le décret note que ces articles avaient été condamnés dans les maisons d'études de Paris (2). Le concile était certainement bien informé des mesures prises contre les erreurs de Wiclef : Netter Wadden, l'auteur présumé des *Fasciculi zizaniorum* y assistait (3). Or la condamnation attribuée par le concile à l'archevêque d'York n'est pas celle de 1382. Aucune source ne mentionne ce personnage parmi les autorités présentes au synode du tremblement de terre. Quant à celle de Paris, le Cartulaire n'en parle pas. Il a donc dû se produire deux condamnations de Wiclef dont on n'a pas retrouvé la trace jusqu'ici. Si l'on suppose ces deux condamnations antérieures à 1403, tout s'explique. Les quarante-cinq articles résulteraient soit de l'une d'entre elles identifiée à tort avec la condamnation portée par Guillaume de Courtenay, soit, hypothèse plus vraisemblable, étant donnée la distribution des articles sur deux parchemins différents dans le document présenté à l'université de Prague, de la fusion de deux ou même de trois listes en une.

Le deuxième document reproduit dans le manuscrit 14619 ne nous retiendra pas longtemps. La condamnation qu'il mentionne fut portée par Thomas Arundel. Wilkins en a retrouvé le texte dans les archives de cet archevêque. En outre dans son traité dédié à Thomas et composé sur sa demande pour justifier cette sentence Guillaume Wodford écrit : *Mandatis vestris optemperando causas damnationis articulorum per vos nuper damnato-*

---

(1) Mansi, *op. cit.*, col. 634.
(2) *Ibid.*, col. 630.
(3) Edit. cit., p. LXXV.

rum vestrae dominationi in his scriptis transmitto dedicanda (1). Enfin les actes du synode nomment Thomas Arundel en lui décernant le titre d'archevêque, ils font allusion à la mort de Guillaume de Courtenay (2). D'après la chronologie actuellement admise celui-ci mourut le trente et un juillet 1396 et Thomas lui succéda en septembre. Suivant le manuscrit 14619 et diverses autres sources le synode se serait tenu au mois de février 1396. En face de ces contradictions on n'a qu'une ressource : ou bien déclarer fausse la date ordinairement assignée au concile ou bien reviser celle de la mort de Guillaume de Courtenay et de l'accession de Thomas Arundel au siège de Cantobéry. Héfelé a pris le premier parti (3). Jusqu'à plus ample informé c'est le plus vraisemblable. Le synode se rassembla le 19 février à Londres en l'église Saint Paul. En cours de session des docteurs, des bacheliers et des étudiants de l'université d'Oxford avertirent l'archevêque que certains théologiens et que des maîtres et bacheliers ès arts de la dite université épousaient et enseignaient les hérésies et les erreurs de Wiclef, ils le prièrent de prendre les mesures nécessitées par la défense de la foi (4). D'après le manuscrit 14619 les articles condamnés auraient été extraits du trialogue par Guillaume Wodford à la demande de l'archevêque. Les deux

---

(1) Paris, Bib. Nat., lat. 3381, fol. 71*v*. Ed. cit., fol. 191. Dans l'édition de 1535, l'explicit du traité de Guillaume Wodford, place le concile de Londres en 1396. Dans celle de 1690 il le date de 1397. Cet explicit manque dans le manuscrit. Ce traité fut composé entre septembre 1399 et le 28 octobre 1404, date de la mort de Robert Braibooke, évêque de Londres : il y est dit, dans l'édition seulement fol. 228, que ce dernier occupe le siège de Londres et que Henri est roi d'Angleterre. Il renferme quelques indications biographiques. Par exemple, on y apprend que Guillaume avait pris position à Oxford contre la théorie de Wiclef sur les ordres religieux fol. 218 et qu'il l'avait également combattu dans une *quadam quaestione de conformitate nostra ad opera Christi* (fol. 218, ms. cit., fol. 93*v*), qu'il avait écrit contre l'archevêque d'Armagh (ms. cit., fol. 80v). D'après une phrase de la finale, phrase qui manque dans les éditions, l'ouvrage fut composé en peu de temps. *Pro completa discussione tot articulorum tempus quadragesimale, per vestram reverentiam modo taxatum, exstitit nimis breve*, fol. 114*v*.

(2) MANSI, *op. cit.*, col. 813 et 814.

(3) *Hist. des Conc.*, t. VI, 2e partie, p. 1441, n. 2.

(4) MANSI, *op. cit.*, col. 816-817 ; 819-820.

versions ne sont pas inconciliables. On peut supposer que Thomas Arundel a chargé Guillaume Wodford de sa mission après la requête des maîtres et étudiants. C'est d'ailleurs ce que suggère le manuscrit 14619, il nous dit que Wodford dressa sa liste dans l'église Saint Paul.

Concluons par une remarque d'ordre doctrinal. On a parfois rapproché Wiclef de Guillaume d'Ockham. L'examen des quarante-cinq articles montre que c'est se méprendre. La conception que Wiclef s'est faite des ordres religieux est aux antipodes de celle de Guillaume d'Ockham. Ce dernier fait du religieux le véritable imitateur du Christ ; la vie qu'il mène est la seule vie parfaite. D'après Wiclef entrer en religion c'est se rendre incapable d'observer les commandements de Dieu. Ce que le réformateur anglais dit de l'interdiction faite aux clercs de posséder des richesses n'est pas non plus conforme aux vues du franciscain ; celui-ci nuance autrement sa pensée. La théorie wiclefiste de l'Eucharistie ne réflète pas la position prise par Guillaume. Guillaume admet le dogme de la transsubstantiation. La thèse que Dieu doit obéir au diable eût trouvé en lui un adversaire. N'a-t-il pas écrit que Dieu fait de sa créature tout ce qu'il lui plait et qu'il n'est redevable à personne de quoi que ce soit. Enfin on rencontre parmi les articles condamnés une des erreurs que Guillaume met au compte de Jean XXII : *Omnia de necessitate eveniunt*. Cette proposition va à l'encontre de la philosophie occamiste dont c'était une des thèses essentielles que tout dans la créature est frappé de contingence.

L. Baudry.

JEAN DE VIPPA, JEAN DE RUPA, OU JEAN DE RIPA ?

NOTE SUR UNE CORRECTION A APPORTER
A LA *Table des Manuscrits latins du nouveau fonds*
A LA BIBLIOTHÈQUE NATIONALE,
ET SUR L'HISTOIRE LITTÉRAIRE DE JEAN DE RIPA.

Au-delà des Histoires toutes faites ou des Répertoires figés ; au-delà même des Catalogues de manuscrits, dont la méditation est si féconde, l'exploration de l'âpre et savoureux pays où ne subsistent que parchemins et papiers jaunis réserve à l'audacieux qui s'y aventure une paradoxale impression de rafraîchissement. Il est rare que les horizons s'élargissent, mais des perspectives tenues pour classiques sont bouleversées. Bien plus, dans des régions dont Biographies générales ou Bibliographies exhaustives prétendaient avoir clos l'inventaire, surgissent parfois des personnages de premier plan dont on s'étonne, dès que l'on se trouve mis en leur présence, que leur ombre même ait pu s'effacer. Un peu d'expérience permet, cependant, d'éviter toute méprise sur le bénéfice qui doit résulter de ce voyage. Il ne faudrait pas s'attendre à en rapporter nécessairement des collections plus copieuses. Cette régénération ne s'opère pas toujours par accroissement. L'histoire, aussi, a ses mirages : elle les dissipe ; ses fantômes : elle les exorcise.

Que les érudits les plus scrupuleux et les moins suspects d'imagination créatrice puissent se livrer parfois à une étrange alchimie magique qui multiplie, par mauvaise interprétation de données manuscrites ou dissection de personnages réels, des êtres soi-disant historiques, c'est un phénomène un peu surprenant, moins fréquent sans doute que l'opération inverse, mais que l'on pourrait espérer plus rare. Le cas du fameux *Iépa*,

élucidé naguère avec tant d'ingéniosité (1) illustre la première cause d'erreur. Le problème que je voudrais examiner ici est beaucoup plus modeste puisque, si je ne me trompe, il n'a pas encore d'histoire, mais il permet de saisir sur le vif le passage de la mauvaise lecture à la dichotomie, et surtout — car ce n'est pas le moins du monde en vue d'équilibrer une division théorique des causes d'erreur par un exemple typique de la seconde que je propose d'instituer une brève discussion critique sur un point nouveau — il existe en tant que problème dont les données sont de telle nature qu'elles risquent d'égarer quiconque ne serait pas mis en méfiance par les conditions de son propre travail. Problème si simple, d'ailleurs, que nul mérite ne s'attache à sa solution : il suffit de le poser comme les textes le posent.

***

Parmi les noms peu connus qui piquent la curiosité du chercheur tandis qu'il feuillette les quatre tomes des *Tables des manuscrits latins du nouveau fonds* mises à sa disposition au département des manuscrits de la Bibliothèque Nationale, il en est un qui le surprend d'autant plus vivement qu'il ne l'a jamais rencontré ailleurs : *Jean de Vippa* (2), et que, s'il connaît l'École franciscaine du XIVe siècle, ce nom ne peut manquer de le frapper par sa ressemblance avec celui d'un théologien, célèbre en son temps et, quoi qu'on en ait dit, jamais complètement oublié : *Jean de Ripa* (3). On est immédiatement tenté de réduire

---

(1) Cf. M. MÉLANDRE, *Iépa ou Scot Érigène*, dans AHDLMA, t. VI (1931), p. 277-286.

(2) *L. c.*, t. II, fol. 178.

(3) Il y aurait beaucoup à dire sur Jean de Ripa. A. MICHEL vient de lui consacrer, dans le *Dictionnaire de théologie catholique*, t. XIII (1937), col. 2711-2712, une notice beaucoup trop brève, qui s'inspire des deux ouvrages fondamentaux de Franz Kard. EHRLE, S. J., *Der Sentenzenkommentar Peters von Candia des Pisaner Papstes Alexanders V. Ein Beitrag zur Scheidung der Schulen in der Scholastik des vierzehnten Jahrhunderts und zur Geschichte des Wegestreites.* Franziskanische Studien. Beiheft 9. Münster in Westf. 1925 ; in-8°, XII-363 pp., et de Hermann SCHWAMM, *Magistri Ioannis de Ripa O.F.M. Doctrina de Praescientia divina. Inquisitio historica.* Analecta Gregoriana, fasc. I. Romae in Pontificia Universitate Gregoriana, s. d. (*Imprimatur*, 28 Iulii 1930) ; in-8°, XI-227 pp., mais qui ne donne aucune idée de l'importance de ce

le nom inconnu à son quasi homonyme. Faut-il se défendre contre cette tentation ou affirmer, au contraire, la nécessité de cette assimilation ? Le rédacteur des *Tables* se serait-il livré à une illégitime dichotomie ?

Il est un premier indice favorable à cette hypothèse. On cherche en vain ce *Jean de Vippa* chez Fabricius, Hurter, U. Chevalier, etc... Mais la constatation de cette absence ne saurait être prise pour un argument, car les bibliographes les plus abondants dépendent des Catalogues beaucoup plus que des manuscrits, et le fait est qu'il n'existe encore nulle part, j'ai l'occasion de le montrer ailleurs (1), un seul répertoire qui épuise le contenu des *codices* latins conservés à la Bibliothèque Nationale. Inconnu jusqu'ici, *Johannes de Vippa* pourrait être un théologien réel qu'il y aurait avantage à rappeler à la lumière. Ce serait, en tout cas, toujours d'après les *Tables*, l'auteur de plusieurs *Traités* (2). La référence montre immédiatement que ces œuvres ne sont identifiées que dans un seul manuscrit, le B. N. lat. 14580. La *Table* nous donne même le folio où commencent ces *Traités* : « fol. 124 ». La vérification est aisée.

Avant de recourir au manuscrit, il ne sera pas inutile de consulter un intermédiaire. Le Catalogue qui provoque notre surprise a des sources. Il condense, en effet, toutes les acquisitions progressivement obtenues par les érudits et publiées en divers lieux et sous diverses formes. La cote 14580 prouve qu'il s'agit d'un ancien manuscrit de Saint-Victor : tout donne à penser que les *Tables* se bornent à enregistrer, sur ce point, un renseignement fourni par un inventaire dressé de main de maître : L. DELISLE, *Inventaire des manuscrits de l'abbaye de Saint-Victor conservés à la Bibliothèque Impériale sous les numéros* 14232-15175 *du fonds latin*. Extrait de la *Bibliothèque de l'École des Chartes*, 6e série, t. V. Paris 1869, in-8o, 2 f. et 79 p. Et, en effet,

---

théologien et de ses thèses favorites. C'est encore chez WADDING-SBARALEA, *Supplementum...*, Rome 1806, p. 457, que l'on trouve les renseignements bio-bibliographiques les plus abondants et, sauf un ou deux points que je considérerai ailleurs, les plus sûrs. J'ai l'occasion de traiter longuement de Jean de Ripa dans mon étude sur *Jean Gerson commentateur dionysien* : qu'il me soit permis d'y renvoyer.

(1) Cf. la même étude sur *Jean Gerson commentateur dionysien*, et l'*Introduction critique* à mon *Essai sur la critique de Ruysbroeck par Gerson*.

(2) *L. c.* : « Jean de Vippa. Traités. »

voici ce que l'on trouve en cet *Inventaire*, p. 27 : « 14.580. Divers traités de Petrus de Alliaco [...], Joh. de Vippa (124) ». *Johannes de Vippa* remonte donc à L. Delisle lui-même : le grand érudit a lu ce nom, de ses yeux, dans le manuscrit qu'il décrit brièvement. Cette autorité donne quelque consistance à l'hypothèse de l'existence historique de ce théologien inconnu. Il eût été imprudent de céder à la tentation de le réduire à Jean de Ripa. Que dit le manuscrit ?

***

Le premier résultat de la consultation du manuscrit est de permettre le recours à deux autres répertoires qui suffisent, le plus souvent, à identifier les œuvres douteuses, le Catalogue manuscrit des *incipits* latins, monument d'érudition élevé par Barthélemy Hauréau, et le Catalogue sur fiches où s'accumulent les dernières précisions obtenues par d'incessantes recherches (1). Au fol. 124, on lit l'*incipit* : « Queritur utrum in latitudine encium sit possibilis species suprema ». Or, d'après B. Hauréau, ce qui commence en ces termes, c'est *un* traité intitulé *De perfectione specierum*, traité dont il nomme l'auteur : « Johannes de Ripa ». Trois traits, tous essentiels, dont l'un, le titre de l'ouvrage, se pose pour la première fois dans l'histoire sans s'opposer à une détermination antérieure, tandis que les deux autres diffèrent radicalement non seulement de la position définie ou suggérée par L. Delisle mais de celle qu'occupe la *Table des manuscrits* : un seul traité, composé non par Jean de Vippa mais par Jean de Ripa. Le conflit est patent. Où est la vérité ?

Par sa nature même et sa complexité, ce conflit d'autorités interdit d'attendre sa solution d'une autorité. L'érudition de L. Delisle défie la critique aussi bien que la comparaison. Les manuscrits latins relatifs à la philosophie et à la théologie scolastiques n'avaient guère de secrets pour B. Hauréau. Dans le cas qui nous occupe, l'un des deux s'est incontestablement trom-

(1) Par une anomalie que l'on voudra bien me permettre de déplorer, le Département des Manuscrits à la Bibliothèque Nationale tient ces deux indispensables instruments de travail hors de la zone accessible aux chercheurs. Je dois à l'aimable empressement de M. Ed. Pognon toutes les vérifications dont je vais faire état. Je lui renouvelle ici l'expression de ma vive gratitude.

pé. Lequel? La *Table* et le Catalogue sur fiches devraient nous éclairer. Or, il est assez remarquable que la *Table* ne tient pratiquement aucun compte de la rectification apportée par B. Hauréau et occupe, avec une continuité parfaite, la position définie par L. Delisle. Son rédacteur aurait-il mené une enquête personnelle et dénoué le conflit en faveur de L. Delisle? Mais comment expliquer, alors, l'attitude adoptée par le Catalogue sur fiches? Non content de masquer l'aporie constituée par la seule coexistence des textes des deux érudits, il la volatilise : l'*incipit* même de notre opuscule, recueilli et identifié par B. Hauréau, n'y figure pas. Cette omission, étant donné le principe qui régit la composition de ce catalogue, suffit à prouver qu'aucun de ses rédacteurs n'a d'objection à faire contre l'identification d'Hauréau. Il est définitivement admis de ce côté que le manuscrit 14580 contient un *De perfectione specierum* de Jean de Ripa. On y ignore donc pratiquement Delisle. Mais, qu'on en prenne conscience ou non, l'incompatibilité existe. Si Hauréau a raison, Delisle a tort, et réciproquement. Il faut prendre explicitement parti, car prolonger de la sorte par une *Table* et un *Catalogue*, indépendants mais bien rapprochés dans le temps et dans l'espace, deux lignes d'érudition aussi radicalement divergentes, c'est, de toute nécessité, dans un cas sur deux, propager une erreur.

Une remarque historique inclinerait à juger plus objective la position de L. Delisle. Au moment où il procédait à l'inventaire du manuscrit 14580 et y lisait le nom de Jean de Vippa, rien ne pouvait lui suggérer le rapprochement qui s'est imposé à nous. Il est infiniment probable, en effet, qu'il ignorait alors Jean de Ripa. L'année suivante seulement son méthodique travail d'inventaire le mit en contact, parmi les manuscrits de l'ancien fonds de Sorbonne, avec le nom de Ripa, nom entouré encore à ses yeux d'un halo d'imprécision : L. Delisle, *Inventaire des manuscrits de la Sorbonne conservés à la Bibliothèque Impériale sous les numéros* 15176-16718 *du Fonds latin*. Paris 1870. in-8°, 77 p., p. 7 : « 15369. Lectura M. Johannis de Marchia (Ripa) super librum I Sententiarum. Ct. du xve s. », et p. 27 : « 15888. Cahiers de théologie et de philosophie où figurent les noms de [...] de Ripa (125). XIV. Pap. » Jusqu'à plus ample informé, rien ne me permet de deviner si, en écrivant ainsi *Ripa*, L. Delisle se souvenait encore du *Joh. de Vippa*

rencontré par lui en 1869, si le problème de leur identité possible se posa dès lors à lui et si, après examen, il maintint les droits de *Jean de Vippa* à l'existence. Rien ne nous apprend, non plus, si B. Hauréau a voulu rectifier une erreur de L. Delisle ou si son innovation dérive directement et uniquement d'un contact avec le manuscrit. Ce qui est hors de doute, c'est la réalité de ce contact, car, seul, dans l'état de la documentation, il pouvait lui fournir l'*incipit* qu'il identifie. Toute la question, dès lors, est de savoir si, en attribuant l'opuscule à Jean de Ripa, B. Hauréau était conduit par les données manuscrites réelles ou cédait à la tentation d'assimilation contre laquelle nous nous sommes, dès l'abord, défendus.

A vrai dire, la donnée bibliographique propre à B. Hauréau, inspire quelque inquiétude car, lorsqu'il présente comme œuvre de Jean de Ripa un traité *de perfectione specierum*, cet érudit ajoute un titre inconnu à la liste la plus complète des œuvres de Ripa telle qu'elle a été dressée par Wadding-Sbaralea (1), et cette addition n'a exercé aucune influence sur les historiens les plus récents de ce théologien franciscain, le cardinal F. Ehrle (2) et M. Hermann Schwamm (3). Il est temps d'interroger notre manuscrit.



Le manuscrit B. N. lat. 14580 a appartenu à la Bibliothèque de Saint-Victor où il a porté les cotes : fff. 11, 39, 142, d. d. 31, 100, mais il n'a pas été écrit pour cette abbaye. L'on possède la date exacte de son entrée en cette bibliothèque fameuse, et

---

(1) Dès sa première édition, WADDING, *Scriptores ordinis minorum.* Romae Anno MDCL, p. 224 b, attribuait à Jean de Ripa : « *In aliquot Aristotelis libros, praesertim de Anima. Quaestiones de Formalitatibus. De virtutibus. De vitijs. In libros Sententiarum.* [...] *Sermones de Tempore. Sermones de Sanctis.* » SBARALEA, *l. c.*, ajoute : « *Tractatus de contractibus.* [...] *Quodlibeta.* [...] *Disputatio de causa meriti.* »

(2) F. EHRLE, *L. c.*, p. 268-277 et *passim*, ne retient que le *Commentaire in I Sententiarum*, et des *Determinationes*.

(3) H. SCHWAMM, *l. c.*, p. 1-3, adhère trop étroitement aux données bibliographiques fixées par son maître F. Ehrle pour les modifier gravement : il se contente de signaler un nouveau manuscrit du *Commentaire des Sentences*.

ce renseignement, donné par le *codex* lui-même, est du plus vif intérêt car il fixe l'époque de sa composition, ajoute un trait jusqu'ici inconnu à la physionomie de son acquéreur, le célèbre Jean Lamasse, et nous permet de lire le nom de son précédent possesseur, Germain de Rungis (1), avec la signature autographe des deux exécuteurs testamentaires de ce maître en théologie bien oublié, parmi lesquels l'on reconnaît l'un des plus remarquables professeurs de médecine à l'Université de Paris durant le premier tiers du xve siècle, le *physicien* du duc d'Orléans, Henri Doigny (2). C'est le 4 août 1417 que fut conclue, moyennant quarante-quatre sous et par l'intermédiaire de Jean Lamasse, encore écolier de l'église de Saint-Victor mais déjà amateur de livres (3), la vente de ce recueil aux révérends pères et seigneur abbé et couvent du monastère de Saint-Victor près Paris (4). Il résulte de cet acte que la date donnée par L. De-

(1) Voici quelques détails sur ce personnage, d'après Denifle-Chatelain, *Chartularium Universitatis Parisiensis*, t. IV : prêtre séculier du diocèse de Paris, licencié en théologie le 2 mai 1400 (*l. c.*, n° 1763), *actu regens* à la faculté de théologie de Paris, en qualité de maître ès arts et en théologie, en octobre 1403 (*l. c.*, p. 76), le 4 décembre 1413 (*l. c.*, n° 2001) et encore le 22 octobre 1416 (*l. c.*, p. 321). Le savant éditeur observe, n° 1763, n. 9 : « An. 1419 jam defunctus erat. » C'est exact, mais le codicille du ms. 14580 permet de serrer les choses de plus près. Puisque la vente de ce *codex* fut conclue le 4 août 1417, c'est entre le 22 octobre 1416 et le 4 août 1417 qu'il faut placer le décès de Germain de Rungis.

(2) Licencié en médecine le 16 février 1398 (Denifle, *l. c.*, n° 1746, p. 28), *magister regens in facultate medicinae* le 5 novembre 1398 (*l. c.*, n° 1750, p. 36), Henri Doigny conserva sa chaire de professeur jusqu'à sa mort, en 1432 ou 1433 (*l. c.*, p. 549). Il devait inspirer confiance à ses collègues car, élu doyen le 5 novembre 1400 (*l. c.*, n° 1764, p. 44), il fut *continué* le 5 novembre 1401 et le 5 novembre 1402 (*ibid.*). Réélu le 6 novembre 1423, il se récusa (p. 421). Dès 1403, il était médecin du duc d'Orléans (*l. c.*, p. 79 : « ac illustrissimi principis domini ducis Aurelianensis phisicus »), et l'on doit voir en lui l'un des précurseurs les plus actifs de la lutte de la Faculté contre l'exercice illégal de la médecine et de la chirurgie (*l. c.*, n° 1888, p. 182).

(3) Sur ce bibliophile célèbre, cf. A. Franklin, *Les anciennes bibliothèques de Paris*, t. I, Paris 1867, in-4°, xxiii-425 p., p. 146, et L. Delisle, *Le Cabinet des manuscrits de la Bibliothèque Nationale*, t. II, Paris 1874 ; in-4°, p. 217. On ne signale son zèle pour l'enrichissement de la Bibliothèque de Saint-Victor qu'en qualité de prieur : on voit qu'il remonte beaucoup plus haut.

(4) Cf. ms. 14580 ; fol. 222 v° b : « Nos executores deffuncti magistri

LISLE, *l. c.* : « XVe s. », est exacte mais beaucoup trop large : il faut parler du début du siècle, des dix premières années sans doute, ou peut-être de l'extrême fin du XIVe. Relié au XIXe en un format de 317 mm. / 220 mm. avec, au dos, l'inscription : « Nic. Oresmii et aliorum varia Theologica », ce recueil de 227 feuillets où se succèdent des œuvres de Pierre d'Ailly, Guillaume d'Occam, Nicole Oresme, etc., porte au fol. 1ro sa marque d'origine : « Iste liber est sancti victoris parisiensis quicumque eum furatus fuerit uel ce/lauerit uel titulum istum deleuerit anathema sit amen » ; est caractérisé par l'alternance du parchemin (fol. 1-60) et du papier (du fol. 61 au fol. 227, mêlés) ; de l'écriture sur deux colonnes (fol. 1-60, 65 vo - 151 vo, 175-204) ou à longues lignes (fol. 61-65 vo *inc.*, 152 ro - 160 vo), et souffre d'une lacune, dénoncée dès le XVIIe-XVIIIe s., fol. 162 (les fol. 161-162 sont blancs) : « Hic desunt : Liber de infantia salvatoris / Declamatio ad veritatem / Liber de bona fortuna / Vide tabulam », et confirmée par un crayon moderne : « lacune » : la pagination saute de 162 à 175.

Le contenu de ce recueil est analysé par deux tables des matières. L'une, à la fin, fol. 224 vo a, a été dressée par une main contemporaine de celles qui ont assuré les diverses transcriptions : elle date donc des toutes premières années du XVe siècle. L'autre est due à une main qui écrivait à la fin du XVe ou au début du XVIe : c'est celle d'un bibliographe éminent, Claude de Grandrue, qui composait son catalogue de la Bibliothèque de Saint-Victor après 1480 et avant 1513 (1) : elle se lit au début, fol. A vo a. Au douzième rang, dans les deux tables qui ne divergent légèrement que vers la fin, est inscrit

germanj de Rungiaco quondam magistri in theologia, confitemur vendidisse hunc librum per manum fratris Johannis lamasse scolaris ecclesie sancti victoris reuerendis in christo patribus et dominis dominis abbati et conuentui monasterij sancti victoris iuxta parisios pro precio xliiijorum solidorum quos fatemur ab ipsis recepisse, et promittimus prefatis dominis religiosis garantiare contra quasque personas vendicionem huius libri obuiare volentes. Testibus signetis nostris manualibus in hac margine subscriptis anno domini Mmo CCCCmo Xmo VIjo 4a die mensis augusti ». Suivent les signatures : « h. doigny. J. Gachereti ».

(1) Sur Claude de Grandrue, consulter A. FRANKLIN, *l. c.*, p. 148, et L. DELISLE, *l. c.*, p. 228-231. 1480 est la date de son entrée à Saint-Victor, 1513, la date d'achèvement de son remarquable catalogue.

l'opuscule, qui seul, doit m'intéresser ici et auquel sont départis les fol. 124 v° a - 151 v° a.

Or, chose vraiment curieuse, si les tables des matières et le manuscrit suffisent à juger la position de L. Delisle et des *Tables* qui dépendent de lui, ils offrent une complication imprévue qui, introduisant un troisième terme en cette alternative, empêche de s'en tenir purement et simplement à l'opinion de B. Hauréau. Qu'il s'agisse du nom de l'auteur, de la nature et du nombre de traités, le manuscrit oblige à reviser les données du problème, mais donne de quoi parvenir à une certitude.

* * *

Le nom de l'auteur d'abord. On le lit six fois. Deux fois dans les tables des matières ; une fois en *explicit* ; deux fois dans le corps de l'ouvrage, et une fois, en addition un peu plus tardive, en tête de la colonne où commence le Traité. Ce nom, c'est un fait, n'est jamais écrit *Vippa* ; mais il n'est pas non plus toujours écrit *Ripa*. On rencontre une fois *Ripa*, deux fois *Rippa*, ce qui revient au même, mais trois fois *Rupa*, ce qui peut être tout différent. Voici les textes.

1°) *Ripa* : fol. 124 v° a, au sommet de la colonne, addition qui paraît remonter au milieu du xve siècle environ : « de Ripa ».

2°) *Rippa* : fol. 224 v° a, dans la table des matières la plus ancienne : « Item de perfectionibus specierum de rippa ».

— fol. 151 v° a, dans l'appendice : « secundum ymaginationem Johannis de rippa ».

3°) *Rupa* : fol. A v° a, dans la table des matières de Claude de Grandrue : « Tractatus magistri Johannis de Rupa de perfectione specierum, vtrum scilicet in latitudine encium sit possibilis suprema species creabilis et prime immediata. 124. »

— fol. 149 r° b : « Explicit tractatus de perfeccione specierum doctoris magistri iohannis de rupa ».

— fol. 149 r° b, *paulo infra*, en appendice : « secundum Jo de rupa ».

La paléographie nous donne donc deux certitudes, mais elle

(1) Par réduction, au fol. 224 v° a, à un seul titre de trois traités distingués par Claude de Grandrue qui compte vingt-deux numéros, tandis que la Table primitive n'en énumère que vingt.

laisse subsister une ambiguïté. Ce qui est certain, d'abord, c'est que *Vippa* n'est soutenu par aucune attestation manuscrite. C'est donc une création de L. Delisle, due à une mauvaise lecture. Confusion qu'il ne serait pas très facile, d'ailleurs, d'expliquer : dans le seul cas où l'initiale aurait pu, à l'extrême rigueur, être prise pour un *V*, au fol. 124 v° a, le nom est écrit avec un seul *p*, et ne comporte que quatre lettres. En deux occasions seulement on compte autant de lettres que dans *Vippa*, avec même redoublement de la consonne médiane, mais dans les deux cas aucun doute n'est possible sur l'initiale minuscule : c'est un *r*. L'erreur est donc chez L. Delisle. Les *Tables des Manuscrits* ont eu tort de s'en tenir à sa graphie et de prolonger par là l'existence factice d'un théologien dont il est grand temps d'effacer le nom. Il est également certain que B. Hauréau a tiré d'un examen personnel de ce manuscrit les trois données fixées par son catalogue : nom de l'auteur, titre et unicité du traité reposent sur des attestations réelles. Mais il est assez singulier que ces attestations ne soient pas exclusives et que le progrès accompli par B. Hauréau ne l'ait été qu'au prix d'une option, que le manuscrit impose, mais dont l'érudit ne nous dit rien et ne nous donne aucun moyen de contrôler la légitimité.

Vippa éliminé, une compétition persiste. Deux noms rivalisent encore. Comment choisir sans arbitraire? La tentation de réduction à l'unité surgit de nouveau, car un *Johannes de Rupa* n'est pas moins inconnu qu'un *Johannes de Vippa*. Il l'est même davantage, puisque le voici pour la première fois exhumé de ce manuscrit où nul ne paraît l'avoir discerné. A moins de considérer ces deux syllabes comme une abréviation de *Rupella* ou de *Rupescissa*, elles n'éveillent aucun écho historique. Mais, paléographiquement, rien n'autorise à y lire une abréviation. C'est de *Rupa* que le sort doit être réglé. Or, si les témoignages favorables à cette forme sont en nombre égal à ceux qui soutiennent *Ripa*, *Rupa* semble, cependant, d'un point de vue strictement paléographique, bénéficier d'un sérieux avantage.

Cette forme en effet se présente en d'excellentes conditions. On la lit, une fois sur deux, dans le corps même du développement qui suit, comme un appendice, le traité dont l'*explicit* le sépare. Bien plus, c'est elle qui se trouve, situation privilégiée, en cet *explicit*. C'est elle, enfin, qu'a préférée Claude de Grandrue,

dont l'érudition, j'ai pu m'en convaincre en d'autres circonstances (1), est du meilleur aloi. La forme *Ripa*, sous ses deux graphies, est due à trois mains différentes. La plus récente l'a tracée, en apostille anonyme et dépourvue de garantie, en tête de l'opuscule. Auparavant, le rédacteur de la primitive table des matières l'avait adoptée et, encore avant lui, le copiste de l'appendice, qui emploie l'une et l'autre formes. Ces trois attestations ne sont certes pas négligeables, mais leur valeur paraît moindre. Quel que soit leur auteur, elles sont suspectes de devoir leur naissance à la loi générale qui règle le rapport de deux noms phonétiquement et graphiquement trop semblables : le plus connu chasse l'autre. *Jean de Ripa* est un théologien qui fut célèbre au XIVe siècle, et que l'on cita très souvent au moins jusqu'au XVIe. *Jean de Rupa*, lui, n'a pas laissé d'autres traces observables. Comment savoir si *Rupa* n'est pas une *lectio difficilior*? Conservée par un *explicit* et un érudit bien informé, elle aurait tout naturellement tendu à s'estomper au profit de *Ripa* : de là, chez l'auteur de l'appendice, théologien un peu postérieur, l'alternance des deux formes ; de là, chez le rédacteur de la table des matières, la correction du nom propre d'après les vraisemblances ; de là, chez un théologien plus tardif, qui ignore tout de *Rupa* mais connaît encore son quasi homonyme, l'inscription rectificatrice en tête du Traité ; en attendant que B. Hauréau, historien de la Philosophie scolastique, perpètre contre les droits de *Rupa* l'inconnu un ultime attentat et achève de dépouiller le pauvre pour donner au riche.

Vraisemblable, ce schéma est-il vrai? L'histoire a-t-elle spolié *Rupa* au profit de *Ripa*? Ou bien sommes-nous en présence d'une trichotomie résultant de deux dichotomies successives et indépendantes, fruit de deux confusions paléographiques séparées par près de cinq siècles : *Rupa*, comme *Vippa*, ne serait-il qu'un dédoublement de *Ripa* ; devrions-nous souffler sur deux ombres et rejoindre B. Hauréau en restituant le traité *de perfectione specierum* au seul *Johannes de Ripa*?



Pour en décider, il est nécessaire de recourir, du moins jusqu'à

(1) Cf. mon étude sur *Jean Gerson commentateur dionysien*,

un certain point, à la critique interne. C'est pour avoir négligé cette méthode que L. Delisle ne s'est pas aperçu de sa méprise, et que B. Hauréau s'est privé du bénéfice d'une attribution démontrée. Il importe de délimiter, d'abord, l'étendue du ou des traités ; puis, d'en définir la nature. Pour Hauréau, il s'agit d'un seul traité. Le *Catalogue manuscrit* use d'un pluriel. Les tables des matières du *codex*, telles que je les ai citées plus haut, et telles que B. Hauréau les a lues, invitent à préférer le singulier. Sans doute, le terme *Tractatus*, employé par Claude de Grandrue, pourrait être un pluriel, mais comme le bibliographe prend soin d'indiquer le sujet et de le préciser de telle façon que l'on songe aussitôt à une question disputée ou à une distinction de *Commentaire sur les Sentences* : « Vtrum sit possibile... », comme la table primitive, sous sa forme concise, ne provoque même pas cette hésitation, l'interprétation la plus naturelle est qu'il ne s'agit que d'un seul traité. Ajoutons que, sur ce point précis, l'antagonisme n'existe qu'entre la *Table des manuscrits* et B. Hauréau : L. Delisle n'a pas pris position. Il s'est contenté de placer l'expression *Divers traités* en tête de sa description, sans faire la part de chacun des théologiens distingués ensuite par lui (1). Il s'ensuit que, si l'on découpe cette notice pour composer la bibliographie des écrivains qui y sont groupés, on ne peut décider s'il convient d'attribuer à tel ou tel un ou plusieurs opuscules sans risquer de fausser à la fois la position de L. Delisle lui-même et, qui pis est, celle du manuscrit.

La position du manuscrit est très nette. Trois constatations sont immédiates. En premier lieu, la partie attribuée par les *Catalogues* et réservée par les deux tables des matières du *codex* au *Tractatus* de *Johannes de Rupa / Ripa* est trop vaste : elle ne lui appartient pas intégralement. C'est la part du lion qui lui revient, mais il doit tout de même partager. Les fol. 124 v° a - 149 r° b contiennent une œuvre continue qui constitue un traité unique et cohérent. Mais, au fol. 149 r° b, survient un *explicit* qui conclut ce premier traité et ne permet pas de penser que ce qui le suit puisse en faire partie, tout au moins à titre de première rédaction. Cet opuscule, qui commence au fol. 149 r° b par ces mots : « pone distinctionem de isto nomine non gradus »,

(1) Cf. *supra*, p. 256.

et s'achève au fol. 151 v° a en ces termes : « patet qualiter intellectus a natura rei obiectiue motus repperit istam trimembrem perfectionum (!) simpliciter », est certainement dû à un auteur qui n'est ni *Johannes de Rupa* ni *Johannes de Ripa*, puisqu'il écrit ces deux noms et se distingue expressément du théologien qu'ils signifient, fol. 149 r° a : « hiis premissis pono quatuor vias secundum Jo de rupa » ; et fol. 151 v° a : « secundum ymaginacionem Johannis de rippa ». Avant moi, B. Hauréau a constaté cette distinction et traité cet appendice comme un opuscule indépendant, en donnant son *incipit* et en déclarant ignorer son auteur, mais en définissant son sujet en un titre composé par lui : « Pone distinctionem de isto nomine non gradus, S[ine] n[omine] a[uctoris]. De genere supremo. S. Vict. 100 (Lat. 14580, fol. 149) ». Le catalogue sur fiches omet cet *incipit* : c'est donc qu'il adhère à l'opinion d'Hauréau. A bon droit. Je n'ai qu'une observation à faire. L'indépendance de cet opuscule ne doit pas être exagérée : pratiquement, il n'est pas séparable du traité dont il importe de le distinguer. Il consiste, en effet, en une élucidation systématique de quelques difficultés impliquées par le langage technique du traité ; et le procédé qu'il emploie à cette fin est caractéristique des commentateurs des *Sentences* dans le dernier tiers du XIVe siècle : pour mettre en relief le sens de leur thèse, ils multiplient les objections et les renouvellent à divers moments de leur dialectique, si bien que la plus grande attention est requise si l'on ne veut pas confondre leur position avec celles qu'ils combattent ; cf. fol. 150 v° a : « ut hec opinio clarius appareat arguo <contra> conclusiones ipsius et fundamentum posicionis sue. » C'est donc l'œuvre d'un disciple qui se juge capable d'éclairer la doctrine du maître. Elle n'a de sens que replacée dans cette contiguïté. De plus, elle ne porte que sur le même sujet. Si donc le traité doit s'intituler *De perfectione specierum*, l'opuscule qui y est adjoint ne doit pas être baptisé : *de genere supremo*, mais : « *Glose anonyme sur le De perfectione specierum de Jean de Rupa / Ripa.* » Reste à dissiper deux dernières obscurités : choisir entre ces deux noms et définir la nature du traité.



Ramenée à ses frontières naturelles, la zone que peut reven-

diquer *Jean de Rupa / Ripa* offre à l'analyse une structure très simple et d'essence définie. C'est une œuvre scolastique : deux questions complémentaires la constituent et tentent d'épuiser le thème métaphysique de la possibilité ou de l'impossibilité d'une espèce suprême, créable en rapport d'immédiateté avec l'Être premier. Dans ce dessein chacune se subdivise en quatre articles. C'est là une méthode chère à Jean de Ripa, Quiconque a fréquenté ses œuvres y reconnaîtrait de prime abord sa manière : le cardinal Ehrle et H. Schwamm ne s'y tromperaient pas (1). Il est probable que la décision de B. Hauréau est due à une impression de ce genre. Mais si l'on a contracté une certaine familiarité avec le *Commentaire des Sentences* de ce puissant métaphysicien, c'est une impression de déjà vu qui se dégage de notre traité.

Mon guide vers Jean de Ripa fut Gerson. Bien malgré lui, sans doute, car il en parle sans aucune sympathie. Mais, pour être compris, son texte exige que l'on compulse l'énorme *Commentaire du Ier Livre des Sentences* composé par Jean de Ripa, et que l'on peut lire à la Bibliothèque Nationale dans le manuscrit latin 15369 (2). Or, là se trouvent déjà posées et traitées les questions mêmes qui constituent toute l'œuvre de *Rupa / Ripa*. L'auteur dont il s'agit ici de fixer définitivement le nom emprunte à Jean de Ripa non seulement l'énoncé littéral de ses deux questions, mais la contexture logique de son développement. Démontrer cet emprunt par confrontation sur deux colonnes serait se condamner à répéter le même texte. Il n'est que de citer le ms. lat. 14580, en soulignant tout ce qui est coïncidence littérale et en indiquant entre parenthèses les variantes du ms. latin 15369. Nous avons donc affaire à JEAN DE RIPA, *I Sentent., dist.* 2, *q.* 3 ; ms. 15369, fol. 135 rº a.

Dans le ms. 14580, fol. 124 vº a, la première question est

---

(1) Cf. F. EHRLE, *Op. cit.*, p. 77 : « werden die « questiones » [...] bei Johannes in vier « articuli » oder Teilfragen zerlegt » ; H. SCHWAMM, *op., cit.*, p. 4 : « Deinde accedit ad dirimendam quaestionem, eam dividens in quattuor articulos »...

(2) Je cite ce manuscrit pour la raison qu'il m'a été immédiatement accessible. Il est, d'ailleurs, d'excellente qualité. Le Cardinal F. Ehrle signalait six manuscrits de ce commentaire, M. H. Schwamm en fait connaître un septième.

ainsi posée : « [*Q*]*ueritur* (*Quero*) *vtrum in latitudine entium sit possibilis* (*add.* : aliqua) *species suprema creabilis et primo* et (*omis*) *immediata et arguo quod non* (q.n.a.). » Et voici les quatre articles : 1. « *vtrum aliqua sit possibilis suprema species a deo creabilis et finita* » (= fol. 135 v° a.). 2. « *dato quod non vtrum sit possibilis suprema species a deo creabilis* ». 3. « *dato quod sic vtrum huiusmodi species constituatur* mediate (in esse) *per aliquam nouam replicacionem vnitatis diuine quam non participat aliqua citra ipsam* ». 4. « *vtrum in huiusmodi specie sit possibilis plura indiuidua numeraliter condistincta vbi eciam declarabitur vtrum in huiusmodi specie sit possibilis latitudo numeralis suorum indiuiduorum ita quod vnum indiuiduum in eadem specie possit esse numeraliter magis vel minus perfeccioni* (!) (*perfectum*) ». Au fol. 131 v° a, la deuxième question, qui est la quest. 4 de la même distinction de Jean de Ripa, ms. 15369, fol. 141 v° a : « [*V*]*lterius pro pleniori discussione precedentis materie vt plenius videatur latitudo essendi rerum et affluxus* (*fluxus*) earum (ipsarum) *a primo quero simpliciter* (*s. q.* ; add. ergo) *istam questionem* : *vtrum perfeccio specierum possibilium citra primum penes replicationem vnitatis diuine generaliter mensuretur* ». Et, col. b, les quatre articles : 1. « *Vtrum cuiuslibet speciei citra primum perfeccio incipiat a non gradu simpliciter et terminetur exclusiue ad primum* ». 2. « *vtrum cuiuslibet speciei* (*specie* !) *finite excessus tam indiuidualis quam specificus supra speciem inferiorem sit solum finitus.* » 3. « *vtrum latitudo specierum possibilium citra primum se habeat in suis gradibus per modum continui vel discreti.* » 4. « *vtrum quodlibet indiuiduum supra gradum specificum aliquam perfeccionem simpliciter super addat. Vbi etiam queritur* (inquiretur) *de principali quesito* ».

On ne pourrait désirer démonstration plus complète. Cependant, pour significative qu'elle soit, limitée à ces grandes lignes, la comparaison demeurerait superficielle et peut-être fallacieuse. Le même cadre pourrait servir à deux tableaux. Il est donc nécessaire de poursuivre le parallèle jusqu'au dernier détail. Je l'ai fait. Mais l'impossibilité où je me trouve de publier ici le résultat de cette enquête est la meilleure preuve de sa fécondité : il faudrait imprimer intégralement ce texte inédit, et tel n'est pas le but de cette note. La ressemblance atteint, en effet, l'identité. Fond et forme, le traité transcrit par le scribe du ms. 14580 n'est rien d'autre que les questions 2 et 3 de la dis-

tinction 1 du *Commentaire* de JEAN DE RIPA *sur les Sentences*, On voudra bien m'en croire sur parole, tant que ces textes. ou plutôt ce texte n'aura pas été publié.

Dans ces conditions, aucune hésitation n'est permise. Tout comme *Vippa*, *Rupa* n'est qu'un fantôme né d'un regard distrait porté sur une mauvaise graphie, multiplié par un scribe qui s'est fié à l'*explicit*, et par Claude de Grandrue qui en a fait de même sans être servi, sur ce point, par son acribie coutumière. Le rédacteur de la première table des matières était mieux informé : *Rippa* se trouve, à la fin du XIVe siècle, sous d'autres plumes (1). Et le théologien inconnu qui, d'une main nerveuse et rapide, traça le nom de *Ripa* en tête de cet extrait fixait de très heureuse façon une attribution qui, n'eût été l'intervention de l'érudition moderne, serait demeurée définitive. L. Delisle nous invitait à considérer l'œuvre de Jean de Vippa. Le manuscrit nous obligeait à examiner les titres de Jean de Rupa. Divergence issue d'une même cause. La distraction de L. Delisle n'était que la réplique d'une erreur de même espèce commise dès le début du XVe siècle, ou un peu avant. *Rupa* et *Vippa* appartiennent au monde des chimères : un peu d'attention suffit à les faire évanouir. Seul reste l'authentique Jean de Ripa. B. Hauréau a raison contre L. Delisle. La *Table des manuscrits* se doit de faire disparaître l'inexistant *Johannes de Vippa* et de rendre à Jean de Ripa le traité, un seul *Traité*, qui, dans le ms. latin 14580 lui appartient incontestablement. Mais elle se doit d'abord de fondre en une seule rubrique ses deux références à *Jean de Ripa* et à *Jean de Marchia* (2), car l'on sait aujourd'hui, depuis F. Ehrle (3), mais l'on savait dès le *Supplementum* de Sbaralea (4), que c'est là un seul et même théolo-

---

(1) En particulier sous la plume qui a transcrit dans le ms. B. N. lat. 14905 les *Notulae super quaedam verba dionysii de caelesti hierarchia*, inédit que je restitue à Gerson : cf. *Gerson commentateur dionysien.*

(2) Cf. *Table des manuscrits*, t. II, fol. 173 : *Joh. de Marchia* (*Ripa*), ne cite que le ms. 15369, et t. III, fol. 188 : *Ripa* (*de*), renvoie au ms. 15888, fol. 125.

(3) F. EHRLE, *l. c.*, p. 268 : « Johannes de Ripa, aus den Marken stammte, weshalb er zuweilen als Johannes de Marchia bezeichnet wird ».

(4) Et même, doit-on dire, dès Barthélemy de Pise, c'est-à-dire l'auteur du *De conformitate vitae beati Francisci ad vitam Domini Jesu*, BARTHÉLEMY DE RINONICO († 1400 ou 1401), dont l'ouvrage, commencé en 1385,

gien (1). Nous n'avons plus qu'à nous demander sous quelle forme doit s'opérer cette restitution : peut-on adopter le titre proposé par B. Hauréau et déclarer que le ms. 14580 contient un traité de Jean de Ripa intitulé *De perfectione specierum*?

***

---

approuvé par le Chapitre général d'Assise en 1399, fut publié à Milan en 1510 et 1513 ; cf. l'article du P. Jean de Dieu O. M. Cap., dans le *Dictionnaire de Spiritualité*, t. I (1935) col. 1268-1269. Cf. Sbaralea, *Supplementum, l. c.*, p. 457, citant Barthélemy de Pise : « Frater Iohannes de Ripa provinciae Marchiae »...

(1) L'illégitime distinction entre Jean de Marchia et Jean de Ripa, maintenue par U. Chevalier, *Bio-Bibliographie*, t. II, col. 2440 et 2480, remonte à Fabricius, *Bibliotheca latina mediae et infimae aetatis*, éd. de 1754, liv. IX, p. 101 b, et l. XVII, p. 93 a. Je puis donner une intéressante confirmation de l'identité de ces deux personnages. C'est le manuscrit B. N. lat. 15369 qui me la fournit. L'un des six énumérés par F. Ehrle, *l. c.*, p. 275, mais connu seulement de façon partielle et indirecte, sur photographies, par H. Schwamm, *l. c.*, p. 3 (« photographice reproductum consului in ff. 318 v - 334 v. »), cet ancien *Sorbonne* 785, in-folio de la fin du xive ou du début du xve siècle, contient un commentaire du premier livre des *Sentences* que des mains différentes attribuent soit à Jean de Ripa, soit à Jean de Marchia. Ainsi, fol. 1 r° : « Ista est lectura magistri Johannis de ripa super primum sententiarum » ; fol. 347 v° a : « Explicit primus liber sententiarum ex exemplarj originalis compilati ab ore .m. Johannis de marchia (2e *main, dans l'interligne supérieur* : ripa) de ordine fratrum minorum » ; fol. 350 r° b : « Explicit tabula questionum titulorumque contentarum in hoc opere etc. de ripa » ; fol. 351 r° : « Iste liber est pauperum magistrorum de sorbona emptus per eosdem pro xvj. francis / Ista est lectura magistri. Jo. de ripa quam fecit super primum sententiarum ». D'où la correction apportée à l'*incipit*, fol. 2 r° : « Incipit lectura fratris Johannis de (*plusieurs* (*cinq ou six*) *mots grattés* ; *une* 2e *main, du XVe s., a ajouté au-dessus* :) Ripa » ; et cette note apposée sur le fol. 1 r° par une main du xvii-xviiie s. : « Ce M. S. du 14e siècle contient le commentaire de Jean de Ripa franciscain sur le 1re Livre / du Maître des sentences. C'est par erreur qu'a la fin de l'ouvrage on a mis *Marchia* pour *Ripa*. A la fin de l'index il y a f. *Ripa.* » Or, par son *Incipit*, ce Commentaire s'identifie immédiatement avec celui de Jean de Ripa, tel que Wadding, *l. c.*, le connaissait : « *Amice ascende superius. tunc erit tibi gloria* » (fol. 2 r°). On peut voir dans H. Schwamm, *l. c.*, p. 1 note 4, deux autres exemples d'intitulation par *Johannes de Marchia* dont l'une, effacée en ce point, était manifestement destinée à être corrigée en *de Ripa*. La dichotomie provient donc d'une mauvaise interprétation de données manuscrites.

La ressemblance, l'identité même constatée entre ce *de perfectione specierum* et la portion du *Commentaire des Sentences* qui lui correspond ne donne guère de vraisemblance à toute opinion qui exagèrerait leur distinction. Tout paraît plutôt se passer comme si un copiste avait simplement transcrit un fragment du *Commentaire* qui l'intéressait. Cependant, une identité de ce genre ne va jamais sans quelques variantes. Ici, il en existe, en effet, et certaines sont de nature à donner à la question une forme un peu différente : ce *Traité* ne représenterait-il pas une seconde édition de la thèse exposée dans le *Commentaire des Sentences*, et ne devrait-on pas reconnaître la main de Jean de Ripa lui-même en ces retouches ? Question du plus vif intérêt si l'on songe qu'il s'agit d'un auteur dont l'originalité provoqua des réactions si diverses et si profondes à l'Université de Paris mais dont les œuvres secondaires demeurent malheureusement inconnues des historiens. Question, d'ailleurs, que les conditions textuelles ne sont pas seules à suggérer : c'est Jean de Ripa en personne qui oblige à la poser. Dans son *Commentaire des Sentences*, en effet, après avoir longuement débattu le problème dont j'ai cité les données principales, il avoue que ces spéculations n'épuisent pas le thème métaphysique qui les nourrit, et il conclut en promettant de le reprendre plus tard afin de le traiter avec plus de profondeur ; cf. ms. 15369, fol. 137 v° : « et istam materiam adhuc enucleacius in 2° intendo prosequi et quoad ordinem specierum et quoad modos causalitatum, et sic finis articuli et totius questionis. » *In* 2°, c'est-à-dire, dans son *Commentaire sur le II*e *livre des Sentences*. Témoignage important, d'un autre point de vue, et dont je ferai ailleurs mon profit (1). L'on ignore si ce *Commentaire sur le II*e *livre* a réellement été composé (2). Il va sans dire que le ms. 14580 ne contient rien de tel. Mais, puisque Jean de Ripa entendait re-

---

(1) Dans *Jean Gerson commentateur dionysien*, Appendice.

(2) Cf. H. SCHWAMM, *l. c.*, p. 40 note 3 : « in 2° libro Sent., de cuius existentia nihil scimus ». Il serait plus exact de dire que l'on n'a pas retrouvé ce second livre du Commentaire, mais que certains bibliographes semblent l'avoir vu : WADDING, *l. c.*, parle de commentaires *in libros...*, et SANDERS, cité par FABRICIUS, *l. c.*, p. 101 b porte à ce sujet un témoignage formel : « *Johannes de Marcia*, cujus tractatum ms. *de intellectu et animo* et *in librum secundum Sententiarum* et *quaestiones super librum Aristotelis de anima* memorat Sanderus in Bibli. belgica parte 2. pag. 170 ».

prendre cette matière, ne pourrait-on penser qu'il aurait tenu au moins une partie de sa promesse et, s'il n'a pu commenter le second livre des *Sentences*, qu'il aurait traité à part la question qu'il avait promis d'y approfondir? S'il en était ainsi, grande serait la valeur du *Tractatus* dit *De perfectione specierum*. — Vain espoir : dans le ms. 14580, le texte relatif à cette promesse ne comporte aucune variante ; il y est littéralement conservé.

Bien qu'il faille, dès lors, renoncer à l'idée de voir en ce *tractatus* la réalisation d'une promesse dont il réitère la formule, il n'est pas immédiatement certain que l'hypothèse d'une deuxième rédaction soit emportée en cette débâcle. Puisque un *Tractatus* détaché et indépendant existe, on peut encore se demander si l'état dans lequel le ms. 14580 nous le fait connaître ne correspondrait pas à un état intermédiaire entre le *Commentaire* et l'élaboration plus ample qui, dans les deux cas, est annoncée. Jean de Ripa aurait-il commencé par isoler ce fragment, en apportant déjà de-ci de-là quelques améliorations? Ce serait assez naturel, et telle ou telle variante remarquable prouve ou bien que le texte donné par le manuscrit 15369 est altéré et qu'il faut le rétablir d'après le ms. 14580, ou bien que, dans ce dernier manuscrit, une main postérieure a effacé quelques taches de l'original. Je relève deux cas :

1°) Le *tractatus déplace* un argument et le reporte à un deuxième chef de preuve où son efficacité logique est plus assurée.

— Le *Commentaire*, démontrant la possibilité de tout degré d'être fini inférieur à Dieu, divise sa démonstration en deux parties principales et range, sous le premier chef, neuf arguments, dont voici le dernier, ms. 15369, fol. 135 v° b : « Preterea, quilibet gradus intensior si esset in re magis participaret latitudinem esse ex propinquitate ad primum quam aliquis citra ipsum, et quecumque participatio que non adequat naturam participati est possibilis : igitur quilibet gradus finitus ymaginabilis citra deum est possibilis ». En cet endroit, cela paraît une redondance. Le 2° *principaliter* ne compte que trois argument : c'est un déséquilibre.

— Le *tractatus* supprime la redondance, diminue le déséquilibre et modifie la portée de cet argument en le rattachant au troisième du 2° *principaliter*. L'on avait donc, ms. 15369, fol. 136 r° a : « Preterea a primo gradu essendi simpliciter

fluit nedum in esse existere sed etiam quoad intelligibilem constitutionem huiusmodi latitudinis tota latitudo essendi ymaginaria citra ipsum in tantum quod contradictio est ymaginari varios gradus in huiusmodi latitudine cum non esse primi gradus et per consequens quilibet gradus ymaginabilis in huiusmodi latitudine est eque possibilis sicut quicumque alius ». Le ms. 14580 opère sa soudure en faisant sauter ces trois derniers mots, fol. 125 rº b : « (possibilis) esse, si esset in re magis participaret latitudinem ex propinquitate ad primum quam aliquis citra ipsum, quecumque participatio que non adequat naturam participantis (!) est possibilis : igitur quilibet gradus finitus ymaginabilis citra deum est possibilis » (1).

---

(1) Témoin possible d'une meilleure tradition, le ms. 14580, déparé comme on voit par de lourdes bévues, est cependant de qualité textuelle inférieure. Mais il y a un troisième cas où l'on ne peut guère hésiter à lire la preuve de cette supériorité dans l'ordre de la tradition manuscrite. Dans les fragments parallèles que je vais comparer, le texte de 14580 paraîtrait même antérieur. Il doit l'être, tout au moins en ce sens que le copiste de 15369 a dû laisser tomber quelques lignes :

ms. 14580, fol. 124 vº b.

« Ad istum articulum *pon*as tantum *duas conclusiones* responsiuas ad articulum quarum *prima est* quod *secundum omnem denominationem perfectionis simpliciter* quidditatiuam *correspondentem diuine essentie* simpliciter *omnem gradum finitum possibil*is *est intentior in quacumque proportione finita verbi gratia omn*e *gradu vite finit*e *dato intentior possibilis est* in *duplo in esse vite et* in triplo et in *quadruplo et sic in infinitum. Ita quod n*on *est supremus possibilis tantum finitus et ita de aliis que dicunt denomination*em *perfection*is *simpliciter. Ista conclusio p*otest declarari multipliciter. Primo ex infinitate perfectionum diuine essentie nedum immensa intenssiue verum et extensiue quorum(!) ad multiplicationes per-

ms. 15369, fol. 135 vº a

« pro cuius declaratione *pono duas conclusiones. prima est* ista : *secundum omnem denominationem perfectionis simpliciter correspondentem diuine essentie* supra *omnem gradum finitum possibil*em *est* gradus *intentior in quacumque proportione finit*a *uerbigratia omni gradu* in esse *vite finito dato possibilis est duplo intentior in esse vite et quadruplo et sic in infinitum ita quod n*ullus *est suppremus possibilis tantum finitus et ita de aliis denomination*ibus *que dicunt perfection*em *simpliciter. Ista conclusio probatur. nam si* per aduersarium *aliquis* e s t »...

2°) Le *tractatus complète* une argumentation, à tel point qu'il ajoute un troisième chef de preuve, ce qui donne meilleure satisfaction au plan du *Commentaire* lui-même.

— Le *Commentaire I Sent., dist.* 2, *q.* 4, *a.* 3, *concl.* 4, donne deux arguments dont le second se subdivise en sept. Cf. ms. 15369, fol. 149 v° b : « 2° arguo sic : si conclusio non sit vera, sit agitur quod in specie anime rationalis uel angeli latitudo specifica se habeat per modum discreti, igitur in tali latitudine duo gradus erunt immediati » ; fol. 150 r° : arg. 6. « Preterea si excessus .a. super .b. est omnimode indiuisibilis ita quod non est intelligibilis minor excessus perfectionalis uel essentialis, sequitur quod non plus talis excessus superaddit .b. aliquid perfectionis quam punctus linee in esse quantitatis ». Sur quoi le ms. 14580 ajoute, fol. 141 r° a : « Preterea alicuius denominacionis simpliciter latitudo se habet per modum continui : igitur cuiuslibet. Consequentia patet : nam quelibet eodem modo terminaretur ad gradum inmensum consimilis denominationis in deo et habet quamlibet in deo gradus citra primum, et alias patet de latitudine essendi simpliciter : nullus enim est remissius gradus possibilis in tali latitudine. Item patet de qualibet latitudine perfectionis indiuidualis. Preterea contradictio est aliquid formari uel intendi in esse denominationis posterius et non in esse cuiuslibet essentialis prioris : ergo sicud possibilis est continua intentio in esse perfectionis posteris, et ideo talis latitudo se habet per modum continui ita et in esse talis denominationis prioris. — 3° arguo : cuiuslibet talis denominacionis latitudo constituitur ex gradibus remissis eius ra-

feccionum essentialium quibus ex infinita participatione potest infinitus replicari ad constituendum infinitos gradus in entibus essentialiter ordinatis sed quia illa infinitas numerosa in primo gradu simpliciter nundum est declarata sed declarabitur dei gratia. ideo pro ista via non arguo modo sed arguitur ex alijs viis. *probo* ergo primam conclusionem *nam si aliquis* s i t supremus possibilis »... La suite coïncide.

tionis vnitiue concurrentibus : igitur eodem modo gradus intentior excedit inferiorem sicud in latitudine indiuiduali. Antecedens patet : ut superior et inferior non superaddit non gradus consimilis rationis replicacionem consimilem quam inferior datus alteri. » La coïncidence se rétablit sur l'argument nº 7 du *Commentaire*, qui est ici le nº 2 du 3º : « Item sequitur quod in quemcumque gradum indiuidualem se habentem per modum continui talis excessus quoad perfectionem concurreret talis gradus per nichil esset perfectior quam prius, nam si esset igitur talis excessus in latitudine se habente per modum continui correspondet alicui parti talis latitudinis et per consequens est excessus ymaginari diuisibilis : sic ergo patet premissa conclusio ».

Si ces variantes étaient les seuls traits caractéristiques présentés par l'opuscule du ms. 14580, je proposerais sans trop d'hésitation l'hypothèse qu'elles suggèrent et soutiennent. Je me rapprocherais ainsi beaucoup de B. Hauréau, puisque je verrais en cette œuvre un Traité indépendant dû, sous sa forme même, à Jean de Ripa et qu'il n'y aurait aucun inconvénient à intituler : *De perfectione specierum*. La différence, fort importante d'ailleurs, serait la détermination du rapport de ce traité avec sa source et la définition de leur quasi identité. En conséquence, j'identifierais en termes nouveaux le même *incipit* : « Jean de Ripa, *Extrait littéral de son Commentaire des Sentences, I, dist.* 2, *q.* 3 *et* 4, avec quelques retouches de détail, en vue de préparer un traité définitif *De perfectione specierum* ».

Malheureusement pour la rapidité et la simplicité de notre décision, il y a dans ce texte d'autres traits caractéristiques, propres, eux, à dicter une solution contraire. Les signes de transcription servile n'y manquent pas. Toutes les références données par le *Commentaire* à d'autres questions, distinctions ou même livres sont conservées par le traité. J'ai déjà relevé la promesse qui remettait au deuxième livre la considération plus approfondie du même problème (1) : on compte huit cas analogues (2). On ne voit guère pourquoi, s'il avait été résolu

(1) *Supra*, p. 271.
(2) Les voici :

ms. 14580.	ms. 15369.
1) fol. 127 rº a : « et *de ista ratione et puncto quem tendit*	fol. 137 vº a, concl. 9ª : « Sed *de ista ratione et puncto quem*

à composer un traité indépendant, Jean de Ripa aurait maintenu ces renvois qui n'ont de sens que dans leur contexte primitif.

Et, pour compléter l'embarras de l'interprète, l'on trouve, de surcroît, deux indices qui paraissent trahir un souci d'adaptation, d'abord par substitution d'un nom de lieu à un adverbe imprécis (1) ; ensuite, par retouche des dernières lignes qui les transforme en meilleure conclusion (2).

---

probare *agetur in distinctione sequenti* ».	*tangit* plenius *agetur in d. sequenti* ».
2) fol. 128 r° b : « *Sed de hoc diffusius in questione sequenti* ».	fol. 138 v° a : « *Sed de hoc diffusius in questione sequenti* ».
3) fol. 128 r° b : « *vt in questione sequenti patebit* ».	fol. 138 v° a : « *ut in questione sequenti patebit* ».
4) fol. 131 r° a : « *ut patebit in questione* (ou conclusione) *sequenti* ».	fol. 141 r° a : « *ut patebit in questione sequenti* ».
5) fol. 133 v° b : « *ex prima* conclusione (ou *questione*) *istius distinctionis articulo* 4° ».	fol. 143 r° b : « *ex prima* questione *istius distinctionis articulo* 4° ».
6) fol. 136 r° b : « *Sed de hoc confusius* (*sic*) *agetur in prima questione distinctionis sequentis* ».	fol. 145 v° a : « *Sed de hoc diffusius agetur in prima questione distinctionis sequentis* ».
7) fol. 144 r° a : « *Sed de entitate ista potentiali materie prime et dubiis emergentibus circa quidditatem ipsius patebit in* 2° *sententiarum distinctione* 12ª »	fol. 152 v° b : « *Sed de entitate ista potentiali materie prime et dubiis emergentibus circa quidditatem ipsius patebit in* 2° *sententiarum distinctione* 12ª. »
8) fol. 146 r° b. : « *Sed de hoc in distinctione sequenti q.* 1ª [...] *consequens improbabitur dist.* 8ª.	fol. 154 v° b : « *Sed de hoc in distinctione sequenti q.* 1ª [...] *consequens improbabitur dist.* 8ª ».
(1) fol. 124 v° a : « *contra hoc est articulus* parisiis *condempatus.* »	fol. 135 v° a : « *contra hoc est articulus* hic *dampnatus* ».

Si dans le cas du ms. 15369, l'adverbe suppose nécessairement le fait, d'ailleurs certain, que c'est à Paris qu'enseigne Jean de Ripa, il faut bien se garder d'induire de la précision introduite par le ms. 14580 que ce texte aurait été retouché hors de Paris. Ce serait possible, mais aucun argument de cet ordre ne peut être tiré d'une telle correction, car la formule *articulus parisiensis* était stéréotypée sous la plume des théologiens parisiens eux-mêmes : elle est courante chez Gerson.

(2) ms. 14580	ms. 15369
fol. 149 r° b : « *Et sic* est *finis questionis de qua est tenenda pars affirmatiua. Respondeo ad ratio-*	fol. 157 v° b : « *et sic finis* articuli et tocius *questionis de qua tenenda est pars affirmatiua. Ad*

L'on a l'impression de s'engager dans une impasse. Mais, pour s'y laisser acculer, il faudrait négliger une donnée essentielle que le manuscrit lui-même a l'élégance de nous offrir. Si l'on ne tenait compte que des deux textes qui se recouvrent si étroitement, *Tractatus* et *Commentaire*, je ne vois pas comment l'on pourrait, sans arbitraire ou excès de subtilité, sortir de cet embarras. Si l'on associe, comme le copiste les a rapprochés, le *tractatus* de Jean de Ripa et l'opuscule qui le suit et s'y rattache, l'on se sent aussitôt orienté vers une interprétation tout autre et beaucoup plus satisfaisante.

Œuvre d'un disciple, cet appendice, que B. Hauréau a eu le mérite de connaître, mais le tort d'isoler, n'existe qu'en fonction du traité qu'il explique. Disciple désireux d'assurer le succès de la doctrine de Ripa, son auteur est aussi un maître capable de pénétrer des thèses ardues et d'en tenter une transposition propre à les clarifier. Ne conviendrait-il pas de voir en ce théologien l'auteur de la transcription? Ne serait-ce pas lui qui, avant de s'instituer exégète, aurait copié dans le *Commentaire des Sentences* de Jean de Ripa les questions qu'il voulait méditer? Et plutôt que l'aliment et le fruit d'une méditation solitaire, n'aurions-nous pas ici la préparation d'un enseignement? Il vaut la peine de se le demander, car, si une réponse est possible, elle comportera un double avantage en nous renseignant non seulement sur l'influence de Jean de Ripa mais sur son histoire littéraire ; et, pour qu'elle soit possible, elle commence par nous contraindre à de nouvelles recherches, ce dont il convient de se féliciter puisque, leur résultat dût-il être à peine perceptible, il n'en brillerait pas moins à nos yeux comme un premier rayon dans la nuit.

***

Pour obtenir cette réponse, l'on ne peut compter sur aucun

---

nes principales : ad primam quid sit dicendum de primo articulo. Ad 2am ex 2o *declarat*ur difficultas quam tangit. Ad 3am ex 3o. Ad 4am *patet* ex dictis in isto vltimo articulo et sic est finis ». *rationes* autem in oppositum satis *patet respon*sio ex *declarat*ionibus articulorum ».

moyen court ni sur aucune facilité. D'une part, les voies les plus directes de la critique interne sont fermées. Dans le texte, aucune allusion significative. Rien, non plus, dans le style et la doctrine de l'appendice qui permette de reconnaître la main d'un théologien de cette époque, pour la raison qu'il faudrait d'abord bien connaître la doctrine et le style de ces théologiens. Nous n'en sommes pas là. D'autre part, la seule méthode concevable est indirecte, longue et incertaine. Puisque le texte ne parle pas, la seule ressource est d'interroger les contemporains. Encore faut-il savoir ce que l'on peut leur demander. Personne, très probablement, n'a jamais rien dit sur le point précis que je considère : courir après un témoignage qui, selon toute vraisemblance, n'existe pas, serait se lancer dans une chasse ridicule. Ce qui peut exister, si les choses se sont passées comme mon hypothèse le suppose, ce sont des traces, d'autres traces, de l'intérêt porté par les milieux théologiques parisiens à la doctrine de Jean de Ripa, non seulement considérée dans son ensemble et traitée par mode de référence générale ou partielle au *Commentaire des Sentences*, mais prise en telle ou telle de ses thèses caractéristiques détachée de son contexte et enseignée ou critiquée à l'École. J'entends donc par là quelque chose d'assez différent de ce que le cardinal F. Ehrle et, surtout, M. Hermann Schwamm ont déjà découvert (1). Étudier Richard Barba, Jean de Bâle, Pierre de Candie ou François de Pérouse en vue de discerner en leurs *Commentaires* ou *Questions disputées* les zones où s'exerce l'influence de Jean de Ripa et de définir l'étendue et la nature de cette influence, c'est apporter à l'histoire des doctrines la plus neuve des contributions : c'est conférer, même, une première vraisemblance à mon hypothèse en constituant, autour d'elle, une atmosphère favorable ; ce n'est pas fournir une réponse toute prête à la question que je suis obligé de poser. Jean de Ripa a eu des disciples, voilà le fait d'ores et déjà acquis. L'un d'eux a-t-il pu avoir l'idée de détacher du *Commentaire*

(1) F. Ehrle s'est presque exclusivement préoccupé de découvrir et de définir les rapports qui existent entre Pierre de Candie et Jean de Ripa. M. H. Schwamm, *l. c.*, p. 147-203, a cherché à dégager une École ripienne, si l'on peut s'exprimer ainsi. C'est à lui que l'on doit Richard Barba, Jean de Bâle en très grande partie, et surtout François de Pérouse qui bénéficie de quelques pages très originales, p. 166-203.

magistral une ou deux questions pour les présenter et les expliquer sous forme de traité indépendant? Ce serait une attitude toute différente, beaucoup plus intéressante parce que plus audacieuse et originale. C'est très précisément la vraisemblance de cette attitude qui est ici en cause.

L'on ne peut se sentir porté à admettre qu'un professeur de théologie ait songé à découper un fragment de *Commentaire des Sentences* et à lui conférer une vie propre que si l'on a, par ailleurs, des preuves qu'un tel usage existait. S'il s'en rencontre, avant de se laisser persuader qu'un tel traitement a pu être appliqué au *Commentaire* de Jean de Ripa l'on souhaiterait trouver d'autres témoignages concernant cet auteur même. Exigence excessive, peut-être, car ne va-t-elle pas nous ramener à l'impasse que nous pensions avoir évitée? Les œuvres les plus authentiques de Jean de Ripa sont restées inaccessibles aux historiens les plus intéressés à leur découverte, et j'aurais la naïveté de me mettre en quête de vestiges beaucoup plus instables par leur nature même?

Sans doute, il n'est pas nécessaire d'espérer pour entreprendre, mais il serait naïf de tenter un sondage de ce genre dans les manuscrits théologiques des XIVe-XVe siècles si l'on ne percevait tout au moins l'ombre d'un point de repère. Or, malgré la pénurie de ses données sur Jean de Ripa, malgré l'erreur qui l'appauvrit encore à cet égard, c'est la *Table des manuscrits latins du nouveau fonds* qui m'anime à la recherche en me donnant un premier espoir.

Espoir assez faible, d'ailleurs, et d'autant plus tremblant que l'on prend plus nettement conscience des conditions de sa naissance. Il ne peut naître que si je suis fondé à déceler une erreur dans le traitement réservé par la *Table des manuscrits* à *Joh. de Marchia* (*Ripa*) et à *de Ripa* (1) ; mais si la *Table* a raison contre moi, il s'évanouit. Fonction de l'exactitude de mon jugement, c'est la validité même de ce jugement qu'il impose de contrôler tout d'abord. C'est, en effet, en distinguant un *de Ripa* de *Joh. de Marchia* (*Ripa*) que la *Table* a prêté le flanc à ma seconde critique : mais ce n'est que parce qu'elle indique pour chacun de ces noms une référence différente qu'elle

---

(1) Cf. *supra*, p. 268 note 2.

paraît ouvrir à ma recherche une piste immédiate. Il n'y a manifestement là possibilité d'enquête fructueuse que s'il y a identité de ces deux théologiens. Peut-on considérer d'emblée cette identité comme démontrée ? Ce serait aller un peu vite en besogne car une distinction est ici nécessaire. Que les travaux de Sbaralea, Ehrle, Schwamm et les données du manuscrit B. N. lat. 15369 prouvent qu'il faut confondre *Jean de Marchia* et *Jean de Ripa*, seul et unique auteur du *Commentaire sur le Ier Livre des Sentences* contenu dans ce manuscrit, c'est un fait définitivement acquis. Généraliser cette opération réductrice au point d'absorber en ce même *Jean de Ripa* tous les *de Ripa* dont le nom peut être attesté dans les documents de l'époque serait franchir toute la distance qui sépare l'erreur de la vérité. Si encore la *Table* appelait *Jean* ce *de Ripa* mystérieux, ou si elle lui attribuait le même *Commentaire* ou une œuvre comparable, les vraisemblances joueraient en faveur de la réduction. Mais tout prénom est omis : or, l'on sait par l'exemple très curieux du *Chartularium Universitatis Parisiensis* que l'on peut ignorer notre *Jean de Ripa* et nommer deux autres *de Ripa* (1). D'autre part, quel contraste entre les œuvres de ces deux théologiens telles que les connaît la *Table des manuscrits* ! L'un se voit attribuer, et à juste titre, l'énorme *Commentaire* contenu dans le ms. 15369 ; l'autre n'est pas catalogué en qualité d'*auteur* mais simplement comme un obscur figurant. La *Table* ne peut citer aucune œuvre qui lui appartienne : elle nous informe seulement que son nom « figure » dans un cahier dont elle nous donne la cote. N'a-t-elle pas raison de distinguer ces deux personnages, et n'ai-je pas tort de lui reprocher cette distinction ? Mais si l'erreur est de mon côté, le ms. 15888 n'a rien à nous apprendre, car il n'importe point au problème qui nous préoccupe qu'un *de Ripa* quelconque y soit nommé. Ce manuscrit ne peut nous intéresser que si ce *de Ripa* est le nôtre. De quel *Ripa* s'agit-il donc dans le ms. 15888 ?

Rien de plus naturel que d'interroger d'abord sur ce point l'auteur en qui nous avons reconnu la source directe et parfois exclusive de la *Table des manuscrits*. L. Delisle ne suffit pas à

(1) Cf. Denifle, *Chartularium*, t. II, p. 102-103 : *Martinus de Rippa* ; et t. III, p. 211 ; *Petrus de Ripa*.

nous renseigner, mais il nous fournit deux précisions que la *Table* aurait bien fait de ne pas laisser tomber. La date du manuscrit : XIV[e] siècle ; sa nature : recueil de « cahiers de théologie et de philosophie » (1). Voilà bien le type de document que nous cherchons, et son âge serait convenable s'il s'agissait du XIV[e] siècle finissant. Une remarque s'impose. J'ai taxé d'erreur la distinction apportée par la *Table des manuscrits* entre *Joh. de Marchia* (*Ripa*) et *de Ripa*, puis j'ai douté de la légitimité de ma critique. Quoi qu'il en soit, cette distinction remonte à L. Delisle. C'est lui qui, après avoir attribué à *Joh. de Marchia* (*Ripa*) le *Commentaire* du ms. 15369 est mis en présence par son inventaire méthodique, au n° 15888, du nom de *de Ripa*, sans rapprocher ces deux personnages. C'est lui qui m'invite à surveiller mes propres observations. Le manuscrit va-t-il se montrer, cette fois, d'accord avec le grand érudit?

Pour aborder le ms. B. N. lat. 15888, l'on peut compter aujourd'hui sur le plus averti et le plus prudent des introducteurs. Les investigations si remarquables menées par M. l'abbé L. Baudry parmi les manuscrits occamistes l'ont conduit à deux reprises devant le *codex* qui m'attire, et ce m'est une joie en même temps qu'une sécurité de n'avoir affaire à ce texte qu'après son examen par un tel guide et de l'étudier, de mon point de vue, à la lumière de ses découvertes. Je ne referai pas les descriptions ou analyses données dans l'article *Sur trois manuscrits occamistes* (2) et dans l'*Introduction* au *Tractatus de Principiis Theologiae* (3). J'en retiens deux traits essentiels pour moi parce que, en dépassant notablement L. Delisle, ils confirment mon espoir et m'engagent à scruter à mon tour les pages rébarbatives de ce grimoire dont la lecture est souvent si difficile. Une date, d'abord : « Ce manuscrit est un papier de la fin du XIV[e] siècle » (4). C'est bien ce qu'il me fallait. Sa nature : « Le rédacteur du *Tractatus de principiis theologiae* n'est pas G. d'Occam,

---

(1) Cf. *supra*, p. 257.

(2) Cf. L. BAUDRY, *Sur trois manuscrits occamistes*, dans AHDLMA, t. X (1935-1936), p. 129-162 ; surtout p. 130.

(3) Cf. L. BAUDRY, *Le Tractatus de Principiis Theologiae attribué à G. d'Occam*, édition critique ; Études de Philosophie médiévale (Directeur : Étienne GILSON), XXIII ; Paris, J. Vrin, 1936. in-8°, 161 pp., p. 11-12.

(4) *Loc. ult. cit.*, p. 11.

mais un personnage anonyme du milieu du XIVe siècle cherchant à s'assimiler sa doctrine et à en saisir les idées fondamentales » (1). De même, à propos de l'autre traité occamiste considéré dans le même manuscrit : « Faut-il voir dans la copie du manuscrit 15888 une première rédaction que Guillaume d'Occam aurait ensuite développée ? Faut-il au contraire la tenir pour un résumé œuvre de quelque auteur anonyme cherchant à s'assimiler et à condenser la doctrine du *Venerabilis Inceptor* ? Diverses raisons rendent la deuxième hypothèse beaucoup plus vraisemblable » (2). Comme « on se trouve en présence de cahiers de philosophie et de théologie contenant toutes sortes de fragments dont il serait trop long de reproduire la liste. Beaucoup de ces fragments ne sont pas identifiés ; beaucoup paraissent dénués d'intérêt » (3), tout paraît se passer comme si ces cahiers venaient répondre de la façon la plus directe à ma question. Puisqu'ils intéressent si vivement l'occamisant en lui fournissant la preuve que, dans la seconde moitié du XIVe siècle, des théologiens analysaient et résumaient des œuvres de G. d'Occam, ajoutons : peut-être en vue d'un enseignement, ne serait-ce pas quelque chose d'analogue, et donc l'objet précis de ma recherche, qu'ils pourraient offrir à l'historien de Jean de Ripa ? Il vaut la peine d'y regarder.



Ancien *Sorbonne* 780, puis 793, relié en cuir vert sur carton, mesurant extérieurement 312 mm. sur 228, le ms. B. N. lat. 15888 est un recueil de dix-huit cahiers formant un volume de 264 feuillets, en papier pour la plupart et écrits le plus souvent sur deux colonnes, bien que l'on remarque quelques feuillets de parchemin et quelques pages à longues lignes. Sur le premier plat intérieur, une notice descriptive, utilisée par M. L. Baudry, et due très probablement à Guédier de Saint-Aubin (4), n'a

---

(1) *Ibid.*, p. 15.

(2) L. BAUDRY, dans AHDLMA, t. X, p. 135.

(3) L. BAUDRY, *Le Tractatus...*, p. 11-12, où l'auteur se refère expressément à L. Delisle.

(4) Sur Henri-Michel Guédier de Saint-Aubin, qui « rédigea le catalogue des manuscrits de la Sorbonne, *in-folio*, entre le 9 septembre 1736 et le 25 septembre 1742 », cf. A. FRANKLIN, *Op. cit.*, p. 290.

pas à nous retenir. Il est aisé de constater que son auteur a été découragé par l'opaque densité de ces pages chargées d'une écriture cursive et s'est borné à noter les grandes divisions immédiatement évidentes. En réalité, le commentaire de Bockingham, premier signalé, ne commence qu'au fol. 6 r° a : les cinq premiers feuillets contiennent la fin du *Commentaire de* Grégoire de Rimini sur *I Sentences*, dist. 48 (1). Et surtout, au fol. 125 r° a, indiqué par L. Delisle et la *Table* anonyme, une heureuse découverte nous attend : le nom de Ripa y est inscrit, mais il se trouve incorporé à une formule qui s'offre à notre désir comme une récompense : « Hic ponitur 2ª questio prologi (*mot rajouté au-dessus de la ligne*) de ripa vt videantur dicta aristotelis / et commentatoris ad suum propositum inducta ». Avant de réfléchir sur ces termes remarquables, poursuivons, car l'*incipit* nous permettra une vérification nouvelle : « Queritur vtrum secundum positionem philosophi et eius commentatoris auerroys prima intelligentia cuiuslibet intelligentie citra se sit notitia theologica beatifica ». Revenons aussitôt au *Catalogue* de B. Hauréau : l'admirable savant n'a pas ignoré cette donnée. Il signale, lui aussi, la présence de Ripa en ce lieu mais, avec une précision inégalée, il dit de quoi il s'agit : « Questio prologi de Ripa ».

Gardons-nous, toutefois, de forcer ce texte concis et d'y lire une identification qu'il n'exprime pas. B. Hauréau a-t-il reconnu en ce *prologus* de Ripa le prologue qui se lit dans le ms. 15369 ? Entend-il au contraire maintenir leur distinction ? Rien ne permet d'en décider. Ce qui est sûr, c'est qu'à partir du moment où un érudit définissait en ces termes la présence d'un *de Ripa* dans ce manuscrit, l'observation de L. Delisle s'avérait superficielle et que l'on ne pouvait plus, sans archaïsme illégitime, la maintenir en la prolongeant. Quoi qu'il en soit de la personnalité de ce *Ripa* et de ses rapports avec le *Joh. de Marchia* (*Ripa*) du ms. 15369, il devenait clair que l'on ne pouvait exténuer à une simple indication nominale les renseignements fournis par ce manuscrit sur ce *de Ripa* : la phrase même où ce nom est organiquement engagé prouve, par l'élément qu'Hau-

---

(1) Cf. fol. 5 r° a : « Explicit lectura primi sententiarum edita a fratre / gregorio de arimino ordinis fratrum heremitarum / sancti augustini qui legit parisius anno domini M / CCC XLIIIJ. »

réau en reproduit, que ce *de Ripa* est, lui aussi, un théologien qui a écrit tout au moins un prologue, et définit, telle que le manuscrit la contient, la nature de l'emprunt littéral qu'on peut y lire, son origine et son intention. Le moins qu'on puisse dire, c'est que la paradoxale hétérogénéité des instruments d'information qui nous a frappés à propos du pseudo-Vippa se poursuit. Le Catalogue sur fiches se rangeant, par son silence, à l'avis de B. Hauréau, une fois de plus les divers inventaires suivent deux voies divergentes, bien que, dans le cas présent, elles ne soient pas définitivement incompossibles, un supplément d'enquête pouvant les amener à coïncider. Le résultat le plus immédiat de cette constatation, c'est de balayer le scrupule provoqué par la *Table* et L. Delisle. Si le *de Ripa* du ms. 15888 est un théologien, le contraste s'atténue. Si le ms. 15888 contient un fragment de son œuvre, il n'est que de comparer les textes pour être fixés.

Ne fermons pas le Catalogue de B. Hauréau sans remercier son auteur du service qu'il vient de nous rendre ; mais retenons, pour éclairer notre route, que ce renseignement souffre de quatre défectuosités. D'abord, en parlant d'une *questio prologi de Ripa* sans s'expliquer, d'un mot, sur le rapport qui existe entre ce *Ripa* et l'auteur du *Commentaire* contenu dans le ms. 15369, il laisse ouverte la plus urgente des questions préalables : de quel *Ripa* s'agit-il? En second lieu, s'il note le *folio* où commence cette *questio prologi*, il rend impossible toute évaluation de son étendue en omettant de fixer le second point nécessaire : où finit-elle? Troisièmement, il laisse de côté un détail important : le manuscrit lui-même nous informe qu'il reproduit non *la* question ni *une* quelconque question du prologue, mais la *seconde* ; rien de superflu en cette précision : elle permet la confrontation immédiate et suggère l'idée d'un prologue assez étendu. On sait que celui de notre Jean de Ripa couvre quatre-vingt-quatre feuillets à quatre colonnes du ms. 15369 (1). Enfin, en négligeant l'*intention* qui a présidé à cette copie et que le manuscrit définit expressément, l'on dépouille ce document d'un trait caractéristique où s'exprime peut-être le dessein d'un théologien

---

(1) Ou plutôt quatre-vingt-trois, car il ne commence qu'au fol. 2 r° et s'étend jusqu'au milieu de la deuxième colonne du fol. 84 v°. Ces 332 colonnes occuperaient plus de 350 pages in-octavo.

au moment précis où il se livre à l'opération dont les traces historiques constituent l'objet précis de ma recherche.

Me voici seul devant un texte rempli de promesses jusqu'ici dédaignées : va-t-il consentir à me livrer son secret?



Tâchons d'abord de mesurer l'étendue de l'emprunt avoué par le copiste. Au fur et à mesure que l'on tourne les pages en quête d'un *explicit*, l'intérêt grandit. Jusqu'au fol. 131 v°b, il s'agit d'une transcription littéraire et qui paraît littérale. En tête du fol. 132 r° a, le scribe nous prévient qu'il change de méthode : « tabulariter aliqua de sequentibus. potissime auctoritates ». Et en effet, ce qui suit n'est plus qu'une ossature logique étoffée d'autorités. On voit l'importance singulière de cette observation. Mais, en même temps que la méthode, c'est la question qui change. Voici maintenant un autre sujet : « Vtrum sola diuina essentia possit esse intellectus creati notitia theologica beatifica » ; question conclue au fol. 133 r° b fin : « hec de illa questione de beatitudine ». Au fol. 133 v° a : « alia questio », conclue au fol. 134 r° a. Au fol. 134 r° b : « Vlterius queritur circa prologum » ; au v° a : « alia questio », et ainsi de suite jusqu'au fol. 148 r° a qui contient une première conclusion fort remarquable : « Consequenter pro explanacione premissarum conclusionum quamplurima ponit. Qualiter si aliter est ymaginaria perfeccio indiuidualis aliter specifica. licet vtraque sit denominacio perfectionis simpliciter. Et ponit iuxta hoc multiplicem differentiam iuxta methaphisicam suam. Hoc de dictis suis colligit vt modum suum ponendi videas non vt vtaris antequam per magistros sua doctrina fuerit examinata et approbata ac aliis communiter publicata, explicit hoc ex dictis suis exc[er]ptum. » Mais il faut poursuivre, car la copie reprend aussitôt, fol. 148 r° a : « de sanctificatione », et ne s'achève qu'au fol. 153 r° a par la conclusion capitale : « hec pauca exceptisti de dictis suis ne omnino modum suum ymaginandi ignores ». Du fol. 125 r° au fol. 153 r°, vingt-huit feuillets forment deux cahiers complets. C'est un tout, et tout ce qui se trouve compris entre l'inscription liminaire et cette ultime déclaration est manifestement attribué par le copiste au même auteur. Au lieu de la fugitive mention d'un nom incertain, nous tenons donc cent-

douze colonnes dont chacune équivaut à plus d'une page in-octavo, ce qui représente un emprunt d'étendue considérable et qu'aucune indication des catalogues ne permettait de prévoir. La comparaison pourra devenir démonstrative.

Mais avant de l'entreprendre, ne tardons pas à constater que, telle que ses résultats la traduisent, telle qu'elle s'exprime en plusieurs endroits, l'intention de l'auteur anonyme de cette ample *extractio* est exactement ce qu'elle doit être pour que mon hypothèse se voit vérifiée. Nous avons ici affaire, en effet, à un extrait présenté comme un tout cohérent mais qui se sait partiel et reconnaît ses limites. Inspiré par un dessein de documentation positive, nourri peut-être d'un abrégé composé par Jean de Ripa lui-même, il s'enquiert de l'opinion de Ripa sur la béatitude, de ses rapports avec la philosophie grecque, de l'attitude prise par l'autorité doctrinale en présence de ces thèses insolites. C'est là un caractère essentiel, mais ce n'est pas le seul. Plus profond, plus efficace que le désir d'information est le dessein pédagogique expressément avoué : la forme grammaticale même des deux *explicits* successifs le révèle. Tout donne à penser qu'il s'agit d'un professeur qui instruit ses élèves. Il veut les mettre au courant d'une doctrine récente et discutée mais il les prévient qu'il ne faut pas adhérer à ces nouveautés avant que la Faculté ne les ait examinées et n'ait autorisé leur diffusion. Il a donc détaché d'un *Commentaire* les questions qui lui paraissaient les plus opportunes. Peut-être les avait-il toutes transcrites littéralement et le ms. 15888 ne conserve-t-il que les articulations principales enregistrées par un élève attentif, ainsi que quelques réflexions du professeur. Quoi qu'il en soit, la preuve est faite que, dans la seconde moitié du XIVe siècle, le collège de Sorbonne et donc la Faculté de théologie de Paris s'intéressaient à la doctrine d'un *de Ripa*, tenaient à mettre les étudiants au courant de ses thèses les plus caractéristiques et procédaient, dans ce dessein, non par allusion ou citation fragmentaire selon la coutume des grands scolastiques dans leurs *videtur quod non* ou leurs *sed contra*, mais par transcription intégrale ou schématique de parties considérables formant un tout cohérent doué de suffisance. Observation qui n'est peut-être pas sans portée pour l'histoire de la théologie, ou tout au moins de l'enseignement de la théologie, car elle dégage sans doute, en ce souci de documentation d'actualité, l'une des causes de la

division, devenue classique, de la matière théologique en *tractatus* indépendants, mais surtout démonstration aussi sûre que rapide de l'hypothèse proposée. Une dernière question subsiste : est-il tout à fait certain que ce soit le *Commentaire* de notre Jean de Ripa qui est ainsi débité, et en quoi consiste au juste cet emprunt ?

* * *

Le meilleur moyen de répondre est de reprendre l'analyse du manuscrit 15888 en la confrontant avec le *Commentaire* de Jean de Ripa tel que le contient le ms. 15369.

ms. 1588	ms. 15369
fol. 125 r° a - 131 v° b : (cf. titre *supra*).	= *I Sent.* prol. q. 2, a. 1-4 ; fol. 33 r° b - 41 v° b (sauf légères abréviations à la fin et suppression de la réponse aux objections).
fol. 132 r° a - 133 r° b : « vtrum sola diuina essentia possit esse intellectus creati notitia theologica beatifica ? » 132 r° a : « vbi dicit iste doctor » 132 v° a : « Sed si obiciatur sibi quod ex deduccionibus suis sequitur istum fontem beatificum a quolibet beato infinite gustari, dicit non sequi hoc ».	= *I Sent.*, prol., q. 3, a. 1-4 ; fol. 42 r° a - 65 r°b (en ne gardant que le squelette logique et les *autorités* soulignées, et en résumant).
fol. 133 v° a - 134 r° a : « alia questio. vtrum diuina essentia sit omnium verorum relucentium in ipsa beato formalis notitia » ? 134 r° a : « et hec sunt extracta de hac questione ».	= *I Sent.*, prol., q. 4, a. 1-4 ; fol. 65 r° b - 71 r° a (toujours réduit au squelette logique).
fol. 134 r° b : « vlterius queritur circa prologum vtrum diuina essentia sub quacumque ratione intrinseca menti obiecta sit de sua immensa natura sufficiens notitia theologica beatifica ». au bas : « hec de illa questione tabulariter ».	= *I Sent.*, prol., q. 5, a. 1-4 ; fol. 71 r° a - 75 v° a (schéma logique).
fol. 134 v° a-b : « alia questio : vtrum secundum rei veritatem et probabiliorem sententiam diuina	Étrangère au *Commentaire* du premier livre des *Sentences* tel que le contient ce ms., cette

essentia sit creature rationali in patria de sua natura et relucentibus in ipsa notitia theologica formalis et beatifica.

art. 1 : vtrum diuina essentia sit lumen glorie formale in patria.

art. 2 : vtrum diuina essentia sit species beatifica.

art. 3. vtrum diuina essentia sit intelligentie create in patria visio beatifica.

art. 4 : vtrum sola diuina essentia sit ineffabilis contingentium verorum notitia. »

« hec de illa questione quia de hiis magis in 3° libro ».

fol. 135 r° a - 138 v° b : « penultima questio prologi. »

136 v° b : « hec de illo articulo et reliquis eius dictis pro nunc sufficiant ».

138 v° b : « et hec de illo articulo ultimo et de tota penultima prologi et sequitur vltima et finalis ».

fol. 139 r° a - 140 r° a : « alia questio. vtrum intellectui viatoris de veritatibus theologicis possit aggenerari habitus proprie scientificus » (1).

140 r° a : « hec de prologo ».

fol. 140 r° b : *vacat.*

question qui ajoute aux spéculations de Jean de Ripa le point de vue *de facto* doit être l'œuvre du professeur de théologie qui expose et critique la doctrine de Jean de Ripa. On relève trois observations significatives ; dans l'art. 1 : « et ideo dicit hic iste doctor quod sola anima christi fuit eleuata »... ; art. 3 : « ymaginatur igitur iste doctor »... ; art. 4 : « in 3° libro » paraît indiquer que le professeur connaît un *Commentaire* de Jean de Ripa sur le *III° livre des Sentences* (2).

= *I Sent.*, prol., q. 6, a. 1-4 (ou 2 part. q. 1, a. 1-4) ; fol. 75 v° a - 82 r° a.

(= fin de l'art 2, fol. 79 r° b).

(= fin de l'art. 4, fol. 82 r° a).

= *I Sent.*, prol., q. 7, a. 1-4 (ou 3 part. q. 1, a. 1-4) ; fol. 82 r° a - 86 v° b.

---

(1) Encore deux notes remarquables du point de vue de l'histoire littéraire de Jean de Ripa : ms. 15888, fol. 139 v° b : « vt patebit in 3° distinctione 23. » (cf. ms. 15369, fol. 84 v° a : « sicut ostendam in 3° distinctione 23 et ideo nunc supersedeo et do finem isti articulo. ») et fol. 140 r° a : « Reliqua de fide TRACTAT in 3° libro, hec de prologo » (cf. ms. 15369, fol. 84 v° b : « sed numquid ista notitia sit compossibilis naturaliter fidei alia est questio de qua *agetur* in 3°. ») : où l'on voit l'importance de ce présent, *tractat*, dans l'analyse postérieure :il semble prouver que le théologien qui la compose connaît le commentaire de Jean de Ripa sur le troisième livre des *Sentences*. C'est là un fait entièrement nouveau.

(2) Témoignage fort important dans une question d'histoire littéraire si obscure. Je l'utilise dans mon étude sur *Jean Gerson commentateur dionysien*.

fol. 140 vº a : « Circa primam distinctionem : vtrum sola trinitate incommutabili creatura rationalis beatifice possit frui. art. 1.	= *I Sent.*, d. 1, q. 1 a. 1 ; fol. 84 vº b. en omettant les divisions secondaires et en passant aux *conclusions* : 85 rº b - 86 vº b.
140 vº b : art. 2.	= fol. 86 vº b - 87 rº b.
140 vº b : art. 3.	= fol. 87 rº b - vº a.
140 vº b : art. 4.	= fol. 87 vº a - 88 rº a.
(en distinguant les sous-questions sur la fruition des attributs essentiels).	(suite omise)
« Ex hiis conclusionibus apparet euidenter quid dicendum ad articulum » (au bas de la colonne : note sur le mode d'argumentation).	
141 rº a, reprend, en ajoutant des observations originales, dont ceci, essentiel : « Sed hic videtur maior difficultas oriri ex articulo parisiensi contra istum doctorem uel alia motiua contra ipsum possent exsufflarj » (1).	= fol. 88 vº b - 89 vº b. très abrégé. fol. 89 vº - 92 vº *med.* : omis.
« de hoc habet aliqualiter dubitatum in 3ª questione primi et alibi inquire quid dicendum ».	
Reprend la table des articles et conclusions.	= *I Sent.*, d. 1, q. 2, a. 3-4 ; fol. 92 vº *med.* - 96 vº b.
fol. 141 rº b : « vtrum respectu cuiuslibet obiecti volibilis vsus et fruitio sint actus immediate et realiter differentes ».	= *I Sent.*, d. 1, q. 2, a. 1 ; fol. 89 vº b ; avec passage immédiat au corps de l'art., fol. 91 vº a - 92 rº a + art. 2 ; fol. 92 rº a - vº b *med.*
fol. 141 vº a : questio jusqu'au fol. 144 vº b.	= *I Sent.*, dist. 1, q. 3, a. 1 ; fol. 96 vº b - 97 rº a (en suivant

(1) Il y a une question de la *condamnation* de Jean de Ripa. Cf. H. Schwamm, *l. c.*, p. 217-218 : « De aliqua *prohibitione* doctrinarum Joannis de Ripa hucusque aliunde nihil constat. Etiam d'Argentré, qui loquitur de doctrinis « temerariis » Joannis de Ripa, de praesenti materia nihil innuit. Propter verba Joannis de Basilea tamen quaedam prohibitio esset admittenda, quae quando vel quomodo facta sit vel quales ex doctrinis respiciat, non constat ». A l'occasion de *Jean Gerson commentateur dionysien*, j'aurai de quoi satisfaire quelques-unes des curiosités de M. H. Schwamm ou, tout au moins, de quoi préciser les données du problème qu'il a tout à fait raison de poser. Le ms. 15888 lui apporte une première réponse : le théologien qui analyse le Commentaire de Jean Ripa sait qu'un *articulus parisiensis* a été porté contre cet auteur.

	de beaucoup plus près toute la trame et même certains détails) - 106 v° a.
fol. 145 r° a.	= art. 2. ; fol. 106 v° a (squelette).
fol. 145 r° a 2/3	= art. 3. ; fol. 107 r° b.
fol. 145 r° b 1/2.	= art. 4. ; fol. 107 v° b.
fol. 145 v° b fin : question très importante pour l'érudition gréco-arabe.	= fin de l'art. 4. ; fol. 109 r° a.
fol. 146 r°a : « alia questio »	= *I Sent.*, dist. 1, q. 4.; fol. 109 r° a - 112 v° b.
fol. 146 r° b : « alia questio » - 146 v° b.	= *I Sent.*, dist. 1, part. 2, q. 1, art. 1-4 ; fol. 112 v° b - 118 r° a.
fol. 147 r° a-b*med.*	= *I Sent.*, dist. 2, q. 1, a. 1-4 ; fol. 118 r° a - 128 v° b.
fol. 147 r° b*med.* - fin.	= *I Sent.*, dist. 2, q. 2, a. 1-4 ; fol. 128 v°b - 135 r° b.
fol. 147 v° a.	= *I Sent.*, dist. 2, q. 3, a. 1-4 ; fol. 135 r° b - 141 v° b.
fol. 147 v° a*fin.* - 148 r° a.	= *I Sent.*, dist. 2, q. 4, a. 1-4 ; fol. 141 v° b - 157 v° b.
fol. 148 r° a - v° b : « de sanctificatione » avec référence expresse.	= *I Sent.*, dist. 16, a. 1-4 ; fol. 222 v° b - 228 v° b.
fol. 149 r° a - v° b.	= *I Sent.*, dist. 17, part. 1, q. 1, a. 1-4 ; fol. 228 v° b-234 v°b.
fol. 149 v° b - 150 r° b [1].	= *I Sent.*, dist. 17, part. 1,q. 2, a. 1-4 ; fol. 234 r° b - 237 v° b.
fol. 150 v° a : 2us articulus prime questionis est. vtrum sit absolute possibile diuinam essentiam esse alicui creature formabili formam substantialem uel accidentalem intrinsecam. »	= *I Sent.*, prol., q. 1, a. 2 ; fol. 8 r° a.
fol. 153 r° a.	= *I Sent.*, prol., q. 1, a. 3 ; fol. 23 v° a.

***

Il est permis de conclure. Ce qui commence au fol. 125 du manuscrit B. N. lat. 15888, ce n'est pas à proprement parler une *quaestio prologi de Ripa* : c'est, grossie de quelques extraits littéraux et d'une question originale, la table analytique de *dix-*

(1) Au fol. 150 r° b, anticipant sur sa conclusion, le professeur écrit « hoc de dictis eius ex hac materia vt videatur eius modus ymaginandi ».

huit questions, comprenant *soixante-dix* articles, du *Commentaire* de Jean de Ripa sur le premier Livre des *Sentences*. Méthodiquement conduite à des fins pédagogiques, cette analyse pourrait encore être utile pour une première initiation à la doctrine de ce penseur robuste et singulier, mais il lui suffit de démontrer ici, avec une égale efficacité, la réalité de la profonde et durable influence exercée par Jean de Ripa sur l'Université de Paris durant la seconde moitié du XIV[e] siècle, et la validité d'une hypothèse qui voit en tout extrait glosé de son *Commentaire* l'œuvre d'un théologien plus récent.

Si l'on étend le bénéfice de cette expérience au problème plus obscur posé par le ms. 14580, l'on ne pourra que se refuser à suivre B. Hauréau lorsqu'il attribue à Jean de Ripa un traité *De perfectione specierum* qui n'est qu'un fragment de son grand *Commentaire*, complété par quelques explications dues à un auteur inconnu qui n'est certainement pas Jean de Ripa lui-même. Et l'on achèvera de répondre aux questions soulevées autour du pseudo-Jean de Vippa en proposant, pour l'opuscule contenu dans le ms. B. N. lat. 14580, cette intitulation toute nouvelle : « fol. 124 v° a - 151 v° a : THÉOLOGIEN PARISIEN ANONYME (de la seconde moitié du XIV[e] siècle), *Extrait littéral du Commentaire de* JEAN DE RIPA, *I Sent., dist.* 2, *q.* 3-4 (fol. 124 v° a - 149 r° b), *suivi d'un appendice technique* (fol. 149 r° - 151 v° a).

Étape importante dans l'élaboration de l'histoire littéraire de Jean de Ripa, ce n'est là qu'une première étape, car ne demander au ms. 15888 que cette leçon serait s'aveugler sur ses richesses. En réalité, pour peu que l'on poursuive son examen, l'on s'aperçoit que c'est dès le fol. 90 que s'ouvre l'emprunt à Jean de Ripa. Mais voici qu'au moment où sa patience reçoit un salaire inespéré, le chercheur doit se ressaisir et s'interrompre. Vouloir faire tenir en cette simple *Note* les leçons du ms. 15888 et toutes celles que viennent bien vite donner des recueils analogues, les mss. B. N. lat. 16408, 16409, 16533, ou les *Determinationes* du ms. 3519 de la Bibliothèque Mazarine serait une infidélité à son essence. Il convient de différer l'exposé de résultats qui débordent son but précis. Qu'elle se contente d'avoir pu, grâce au respect des données textuelles, surmonter les difficultés que lui opposaient quelques distractions vénérables et amorcer une étude d'ensemble sur les manuscrits parisiens de Jean de Ripa.

Paris, 15 janvier 1939. André COMBES.

ÉTUDES GERSONIENNES

I

L'AUTHENTICITÉ GERSONIENNE

DE L'« ANNOTATIO DOCTORUM ALIQUORUM QUI DE CONTEMPLATIONE LOCUTI SUNT ».

A M. Etienne Gilson en hommage d'amitié.

I. — Un curieux problème.

On lit, dans les *Opera omnia* de Jean Gerson, un texte très court, mais dont l'importance est loin d'être proportionnelle à la taille exiguë. Le voici, tel qu'il se trouve imprimé dans l'édition E. Du Pin (1) :

« Annotatio Doctorum aliquorum, qui de contemplatione locuti sunt.

Magnus Dyonisius, edoctus a Paulo, primus videtur (2), hanc Theologiam speculative tradidisse in suo *De Mystica Theologia* (3), et in aliis Libris suis saepius interserit.

---

(1) JOANNIS GERSONII, *Doctoris Theologi et Cancellarii Parisiensis, Opera omnia*... Operâ et studio M. LUD. ELLIES DU PIN... ; Antwerpiae, Sumptibus Societatis, MDCCVI, in-Fol. ; t. III, col. 434. Ce texte a été cité par M. J. L. Connolly dans son *John Gerson*, décrit plus loin, p. 296 n. 1, à la p. 331 note 1 : mais de regrettables lapsus en ont défiguré quelques traits essentiels. Je les signalerai en guise de variantes. Je donnerai dans ma thèse sur « la critique de Ruysbroeck par Gerson » une édition critique de cette *Annotatio* d'après huit manuscrits.

(2) Connolly *omet* primus videtur.

(3) Connolly *écrit « de theologia mystica »*.

Venerabilis Richardus quasi primus post eum materiam hanc ab aliis sub collaudatione vel admonitione traditam, reducit ad modum artis et doctrinae in suo *De Arca mystica*. Cujus insuper scripta omnia nihil fere, nisi contemplationem sapiunt, aut resonant (1).

Cassianus, in Collationibus Patrum : nominatim in illa (2) *De Charitate*.

Augustinus, in *Lib. De vera Religione* et *Confessionibus*, et *De diligendo Deum* (3), et *De Trinitate*, ac alibi pluries.

Climacus, in suo Libro *De triginta gradibus scalae*.

Gregorius, in suis *Moralibus* sparsim, specialiter in sexto, et in tertia Homilia super Ezechielem.

Bernardus, *super Cantica*, et *De diligendo Deum*, *Ad fratres de monte Dei*, et alibi.

Hugo, *De Arca Noë*, et *De oratione*, et *Super Ecclesiasten*, praesertim in prologo, et *Super coelestem Hierarchiam*, praecipue VII. capitulo, et alibi.

Bonaventura, in suo *Itinerario*, totum miro et compendiosissimo artificio complexus est, et in suo *Stimulo Amoris*.

Sunt alii Tractatus compilati a novellis, ut *Stimulus amoris ad Christi Passionem*. Et alter Liber *De triplici via*, cujus initium est : *Viae Sion lugent*. Et alius : *De novo Saeculo*, et alter *De septem itineribus aeternitatis*. Et alter *De ornatu spiritualium nuptiarum*, cujus tertia pars suspecta est. Scripta sunt denique aliqua super hoc in vulgari, et in sermonibus quibusdam ad clerum, et parvulis Tractatibus, quae omnia dinumerare non nostrum est ».

Il suffit de parcourir ces quelques lignes pour pressentir l'intérêt qui s'y attache du point de vue de l'historien de Gerson en général et de l'historien de la critique de Ruysbroeck par Gerson en particulier.

Pour le premier, dans la mesure où il se préoccupe d'histoire doctrinale et se soucie de déterminer les sources de la pensée gersonienne, c'est une bonne fortune de voir sa tâche facilitée par Gerson lui-même et de trouver, sous la plume du Chancelier,

(1) Connolly *omet* ces onze derniers mots dont on verra plus loin l'importance caractéristique, p. 344 note 4.

(2) Connolly *omet* illa.

(3) Connolly *écrit « de Deum dilligendo »*.

la liste, incomplète sans doute, mais singulièrement révélatrice, des *docteurs* qui ont nourri sa réflexion sur le sujet le plus constant de sa spéculation théologique, la contemplation mystique. Remarquable, ce modeste catalogue n'inaugure pas seulement un genre littéraire destiné au plus prodigieux développement, la bibliographie systématique, mais, par son objet et son contenu, il doit suffire à prévenir contre les erreurs les plus ordinairement commises sur la doctrine de Gerson.

En voyant un théologien de la fin du XIVe siècle préoccupé de théologie mystique, la réaction spontanée de presque tous les historiens de la philosophie est de diagnostiquer une diathèse qui leur est chère et de considérer le cas Gerson comme l'exemple caractéristique entre tous du mouvement nécessaire de la pensée chrétienne au sortir de la critique occamiste : après la dissolution de la synthèse scolastique, que chercher sinon un refuge, et où s'abriter du scepticisme sinon dans la théologie mystique (1) ?

---

(1) Il serait beaucoup trop long et hors de propos de retracer ici l'histoire de ce point de vue *historique* ; on peut se contenter d'un exemple non moins caractéristique que celui de Gerson et fort important par sa situation dans un *Grundriss* qui sert de source quasi universelle : (Fr. UEBERWEGS) - B. GEYER, *Grundriss der Geschichte der Philosophie. Zweiter Teil. Die Patristische und Scholastische Philosophie* ; Elfte, neubearbeitete Auflage, herausgegeben von Dr. Bernhard Geyer. Berlin, E. S. Mittler und Sohn, 1928 ; in-8°, XVIII-826 pp., p. 628 : « Ein Umschwung in der grundsätzlichen Auffassung der Mystik vollzieht sich im *Nominalismus.* Infolge der kritischen Zersetzung der scholastischen Synthese wird die Mystik als Zufluchtsort aus der Unsicherheit der skeptischen Wissenschaft gesucht und Theologia mystica der Theologia scholastica gegenübergestellt. Dabei wird das Gefühl stärker betont als die Erkenntnis. Charakteristisch ist für diese Geisteshaltung *Johannes Gerson* ». Les pp. 633-634 développent cette thèse, si simple et si robuste d'aspect, mais si difficile à prouver dans toutes ses parties à l'aide de textes également convaincants. Pour dissuader d'entreprendre cette démonstration, il suffit de poursuivre la lecture de l'exposé : lorsqu'il abandonne les généralités pour prendre un contact direct, bien que beaucoup trop restreint, avec les œuvres de Gerson, l'historien se voit contraint d'écrire, p. 633 n. 3, non seulement : « Die kritische Art der nominalistischen Theologie liess diesen edlen und feinsinnigen Menschen unbefriedigt und trieb ihn dazu, neben sie eine theologia mystica zu stellen », mais encore : « Gerson hält aber den Zusammenhang beider Theologien gegen solche, die sie trennen wollen, aufrecht und betont, dass eine gewisse Erkenntnis mit dem Affekt verbunden sein müsse » : ce qui est déjà fort gênant pour

Or, l'auteur de ce catalogue ne donne l'impression ni de tourner le dos à la science de l'École, ni de vouloir s'enfuir vers un havre où pourrait se mettre à l'abri, dans le silence ineffable d'une extase affective, sa raison naufragée. C'est un érudit qui tâche de grouper, sur un sujet donné, tous les documents accessibles afin de se constituer une bibliothèque où s'alimentera un effort rationnel nouveau. Dans cette bibliothèque, on ne saurait trouver, à moins de jouer sur les mots, des maîtres de scepticisme. Les docteurs qu'elle réunit sont les plus grands représentants de l'augustinisme et de la tradition dionysienne dont le chef de file occupe une situation privilégiée hautement caractéristique (1). Si la composition de cette collection de sources trahit un certain éclectisme qu'il faudrait étudier en lui-même, son auteur prend soin de se rattacher expressément à quelques maîtres de choix : Denys, dont il serait plus que paradoxal de présenter l'effort comme inspiré d'un désespoir rationnel ; Richard de Saint-Victor, dont il faudrait ignorer l'œuvre entière pour ne pas savoir qu'elle constitue l'une des tentatives les plus systématiques et les plus heureuses en vue de construire une science et une

---

un théologien qui est censé représenter de façon particulièrement caractéristique un état d'esprit qui implique l'opposition des deux théologies. Et si l'on continue, l'on est placé devant un nouveau trait caractéristique : « Bezeichnend ist, dass Gerson sich nicht an die vorangegangene deutsche mystik anschloss, sondern an *Hugo* und *Richard von St Viktor* und an *Bonaventura* », ce qui est parfaitement exact mais ce qui devient tout à fait troublant, car si Gerson, convaincu de la connexion des deux théologies, se rattache aux grands maîtres médiévaux, comment peut il caractériser une révolution spirituelle dont on nous dit, p. 633 n. 2 : « Der grosse *Umschwung*, der sich im mittelalterlichen Geistesleben während des 14. Jhdts. vollzog, zeigte sich auch in der neuen Auffassung und Behandlung der Mystik. Während in der vorhergehenden Periode Mystik und Scholastik harmonisch zusammen gegangen waren, indem auch die Mystiker sich die scholastischen Begriffe und Deduktionen zunutze machten, treten beide nunmehr stärker auseinander und in einen gewissen Gegensatz »? Ces incohérences, qu'on pourrait multiplier, prouvent qu'un problème réel continue à se dissimuler sous une solution trop rapide et beaucoup trop schématique. C'est en vue de le reprendre à fond que j'essaie d'en fixer ailleurs quelques données essentielles.

(1) Il est dès lors curieux que M. P. POURRAT, *La Spiritualité chrétienne*, II, Le Moyen Age ; 7e mille, in-12, XI-524 p. Paris, 1928, p. 423 n. 1, puisse à la fois citer cette *Annotatio* et omettre de nommer Denys parmi les « guides préférés » que Gerson a « étudié[s] spécialement ».

technique de la psychologie mystique et des phénomènes les plus délicats de l'expérience religieuse ; saint Bonaventure, enfin, dont le mysticisme, s'il doit beaucoup à Cîteaux et à saint François d'Assise, ne doit rien à Occam, et s'il procède jusqu'à un certain point d'une critique méthodique de la raison naturelle, ne compte pas sur la grâce pour se dispenser de raisonner mais pour s'affranchir des obstacles les plus redoutables à l'exercice vital de son intelligence et pour transformer cet exercice même en progression ordonnée vers le terme normal, bien qu'essentiellement gratuit, de cette ascension hiérarchique, l'extase (1). De plus, avec une ouverture d'esprit assez rare à cette époque, l'auteur de ce catalogue y introduit des théoriciens plus récents et, bien loin de s'enfermer dans une dévotion tout affective et radicalement imperméable à un apport quelconque de documents étrangers à sa propre vie, ce bibliophile pousse la curiosité et la sympathie jusqu'à accueillir un ouvrage partiellement suspect.

C'est par ce dernier trait que l'*Annotatio doctorum* s'est offerte de la façon la plus directe et la plus pressante à notre considération, car ce *de ornatu spiritualium nuptiarum* qui vient, malgré ses taches, enrichir la bibliothèque de Gerson, c'est le chef-d'œuvre de Ruysbroeck, et chacun sait que le critique le plus redoutable de Ruysbroeck, c'est Gerson (2). Historien de la critique de Ruysbroeck par Gerson, nous avions donc recueilli ce texte avec

---

(1) Cf. Ét. Gilson, *La philosophie de saint Bonaventure*, 3° mille ; *Études de Philosophie médiévale*, IV ; in-8°, 483 pp. Paris 1929, p. 424-447. Ces pages, d'une pénétration singulière, n'ont pas été dépassées ; l'article, si remarquable par ailleurs, du R. P. E. Longpré, *Saint Bonaventure*, dans le *Dictionnaire de Spiritualité*, I, fasc. VI (1937), col. 1768-1843, renforce plutôt qu'il ne menace leur conclusion qu'il croit réfuter, cf. « la claire ténèbre », col. 1835-1838. Je n'ignore pas qu'« au-delà de l'union extatique, il n'y a plus que le rapt » (col. 1838) ; mais « le rapt est une grâce extraordinaire, un privilège » (c. 1839).

(2) Le fait de la critique de Ruysbroeck par Gerson est bien connu. On peut s'en informer rapidement et commodément chez P. Pourrat, *l. c.*, p. 375-378, et mieux chez les Traducteurs Bénédictins des *Oeuvres de Ruysbroeck l'Admirable*, traduction du flamand par les Bénédictins de Saint-Paul de Wisques, t. I, in-12, 272 p., Vromant et C°, Bruxelles et Paris, 1915, p. 27-29 ; t. III, in-12, 280 p., 1920 ; p. 16-17. Il en va tout autrement de l'histoire et de l'interprétation de cette critique : il y a beaucoup à corriger et il reste beaucoup à dire.

une attention redoublée. Sur la foi de l'édition Du Pin et des historiens les plus sérieux (1), à l'exemple du Dr. J. Stelzenberger dont la thèse utilise systématiquement cette *Annotatio* pour la détermination des sources de la théologie mystique gersonienne (2) et en raison des nombreux points de contact que nous découvrions entre ce catalogue et les œuvres du Chancelier, nous n'avions pas hésité à considérer son authenticité comme certaine. En conséquence, nous l'avions incorporé au dossier documentaire constitué par nous sur l'affaire Gerson-Ruysbroeck et, le plaçant après la première critique formulée dans une *Epistola ad fratrem Bartholomaeum* (3), nous y trouvions l'un des points qui nous servaient à jalonner l'évolution de la pensée de Gerson à l'égard de la mystique de Groenendael.

Cette décision, capitale pour nous, à peine prise, nous fûmes contraint de constater qu'elle était prématurée car la question d'authenticité qu'elle supposait résolue, tout particulièrement en raison de l'accord de prédécesseurs compétents, devait de toute nécessité être posée. Ce n'est pas assez dire : sous une apparente unanimité, l'histoire comporte et dissimule deux positions incompatibles. Bien qu'elle n'ait jamais été discutée, l'authenticité gersonienne de l'*Annotatio* se trouve radicalement exclue par une position critique vraiment curieuse, et cette question, complètement ignorée en soi, atteinte seulement de

---

(1) Ainsi P. Pourrat, déjà cité p. 294 note 1, et JAMES L. CONNOLLY, M. A., S. T. B., *John Gerson Reformer and Mystic*, Université de Louvain, Recueil de travaux publiés par les membres des Conférences d'Histoire et de Philologie, 2e série, 12e fascicule, Librairie universitaire Uystpruyst, Louvain 1928, in-8o ; XVIII-408 p., p. 331 n. 1 : « Here, Gerson enumerates those who speak on the contemplative life, and comments upon the value of their works ». Cette dernière proposition est un peu exagérée.

(2) Dr. JOHANN STELZENBERGER, *Die Mystik des Johannes Gerson*, Breslauer Studien zur historischen Theologie, Bd. X, Breslau 1928, Verlag Müller und Seiffert, in-8o, XV-112 p. ; p. 10 : « Gerson führt denn auch ganze Reihen von Autoren auf [...] in der Annotatio Doctorum aliquorum, qui de contemplatione locuti sunt » (en note 3 : « III, 434 »). Ce catalogue est ensuite utilisé de façon non exclusive d'ailleurs pour dégager les sources suivantes de la mystique gersonienne : p. 24, n. 9, Cassien ; p. 51, n. 3 : Hugues de Balma ; p. 57, n. 3 ; la critique de Ruysbroeck ; p. 46, n. 5 : le *stimulus amoris*.

(3) *Epistola* éditée par E. DU PIN, *l. c.*, t. I, col. 59-62.

façon tout implicite, a reçu sans le savoir la réponse la plus négative qu'il fût possible d'espérer ou de craindre.

Nous voudrions raconter d'abord en quelques mots l'instructive histoire de cette découverte ; nous nous demanderons ensuite si Gerson peut être tenu, malgré tout, pour l'auteur d'un document si important pour l'étude de sa théologie, de ses rapports avec Ruysbroeck et de son influence.

***

Tandis que nous travaillions à établir une bibliographie chronologique et critique aussi complète que possible du conflit qui mit aux prises Gerson et les défenseurs de la théologie mystique ruysbroeckienne, nous rencontrâmes, dans le *Dictionnaire de Spiritualité*, un renseignement qui, malgré son laconisme, promettait de nous ouvrir une piste digne d'être attentivement suivie. La notice consacrée à Pierre d'Ailly nous apprenait que, professant une doctrine « prudente » et « modeste », l'illustre cardinal avait « fait sien le jugement de Gerson sur le caractère « suspect » de *l'Ornement des noces spirituelles* de Ruysbroeck » (1).

Ayant achevé, à cette date, la constitution d'un dossier qui groupe tous les jugements gersoniens connus sur cette question, nous étions invité à voir, dans l'emploi et la mise en relief de l'épithète « *suspect* », l'indice évident que c'était par son *Annotatio doctorum* que Gerson avait dû exercer sur Pierre d'Ailly une telle influence. Deux questions se posaient aussitôt : comment concevoir une action de ce genre, alors que nous savions par un historien de Pierre d'Ailly, le seul à vrai dire qui ait jusqu'ici entrepris une étude pénétrante et exhaustive sur sa doctrine, en choisissant comme point d'attaque l'un de ses éléments les plus délicats et en y limitant — de façon provisoire, espérons-le — son enquête, que « Pierre d'Ailly est l'inspirateur reconnu des œuvres mystiques de Gerson » (2) ; et où retrouver, dans l'œuvre

(1) E. Vansteenberghe, *Pierre d'Ailly*, dans le *Dictionnaire de Spiritualité*, I, fasc. I (1932), col. 258.

(2) M. Patronnier de Gandillac, *De l'usage et de la valeur des arguments probables dans les Questions du Cardinal Pierre d'Ailly sur le « Livre des Sentences »*, dans les *Archives d'Histoire Littéraire et Doctrinale du Moyen Age*, t. VIII (1933), p. 90. Je dois ajouter que Pierre d'Ailly

encore en partie inédite de l'évêque de Cambrai, le passage en question ? (1) Aucune référence ne soutenait la notice du *Dictionnaire*, mais le nom qui la signait nous garantissait à la fois sa rigueur scientifique et l'opportunité d'un recours à son auteur. Merveilleusement informé de toutes les questions gersoniennes, ayant acquis en ces matières, par l'intime fréquentation des manuscrits français et étrangers (2), une érudition hors de pair, M. E. Vansteenberghe est, à nos yeux, l'autorité de beaucoup la plus sûre en tout ce qui touche, de près ou de loin, à Gerson et

---

a bénéficié plus récemment de quelques investigations doctrinales vraiment profondes menées par PAUL VIGNAUX, *Luther commentateur des Sentences* ; *Etudes de Philosophie médiévale*, t. XXI ; in-8°, VI-113 p. ; Paris 1935, p. 79-81, 98-99, 100-105. Au vrai, ce ne serait pas une question oiseuse de se demander par qui cette dépendance est *reconnue* : je crains que, sur ce point, M. de Gandillac n'ait été victime de l'une de ces reconstructions gratuites que l'on serait heureux de ne rencontrer jamais dans la *Spiritualité chrétienne* dont l'auteur raisonne parfois, non selon les textes, mais selon les vraisemblances, car c'est là, t. II, p. 405, qu'on trouve ce bref et catégorique *conspectus* historique : « Les opuscules qui composent ce recueil [à savoir les *Tractatus et sermones* de Pierre d'Ailly] décrivent les divers degrés de la vie spirituelle et exposent la théorie de la méditation et de la contemplation. Gerson *reprendra* ces questions de spiritualité et les *traitera* avec plus de maîtrise. Mais si le disciple est, ici, supérieur à son maître, il ne l'*éclipse* pas totalement. Il l'a du reste *suivi* sur plusieurs points, en particulier sur la dévotion à saint Joseph » (je souligne). On verra plus loin ce que l'histoire en général et l'*Annotatio* en particulier obligent à penser de ce raccourci.

(1) Il n'est pas très facile de fixer la proportion des inédits. Dans son article du *Dictionnaire de théologie catholique*, I (1902), c. 652, L. SALEMBIER écrivait : « Le cardinal de Cambrai a laissé 154 ouvrages distincts (sa Thèse de 1886, *Petrus de Alliaco*, n'en énumérait que 153) : presque tous ont été imprimés, et pour la plupart plusieurs fois » ; mais il concluait, c. 653 : « Pierre d'Ailly dans son textament exprime le désir que tous ses livres et ses traités soient un jour publiés. Von der Hardt et Moreri regrettent que ce travail ne soit pas encore fait. Puisse le XX[e] siècle voir s'accomplir ce vœu du cardinal mourant ! » Malgré les efforts de L. Salembier lui-même, ce vœu n'est pas encore exaucé.

(2) C'est la *Revue des Sciences Religieuses* de Strasbourg qui a publié, de 1933 à 1936, les résultats de ces recherches que j'utiliserai plus loin. La *Revue d'Histoire Ecclésiastique* de Louvain a donné également un article sur *Gerson à Bruges*, t. XXXI (1935), p. 5-52, qui, par la mise en œuvres de sources inédites, deux registres capitulaires et un registre de comptes de fabrique, a complètement renouvelé l'histoire de cette phase capitale de la vie de Gerson.

aux problèmes que ne cesse de soulever le déplorable état de l'édition Du Pin. C'est aussi l'érudit le plus complaisant dont l'amabilité n'a jamais laissé sans réponse nos consultations parfois importunes. Pour nous épargner toute stérile perte de temps, nous prîmes la liberté de lui demander la référence exacte, omise par son article. Généreusement, M. Vansteenberghe voulut bien nous indiquer sa source, et cela de la façon la plus complète (1).

En premier lieu, il nous renvoya à l'ouvrage de Pierre d'Ailly où se lit cette phrase : « Celui-ci écrit à la fin de son *Compendium contemplationis*, que vous trouverez dans les *Tractatus et sermones*, édit. de Strasbourg 1490 : « De ornatu spiritualium nuptiarum, cujus tertia pars suspecta est ». De plus, il nous indiqua un rapport chronologique fort utile à notre dessein : « Or, le *Compendium contemplationis* est un complément au *Speculum considerationis* ; et celui-ci est sensiblement postérieur à l'année 1408, puisque l'auteur y fait allusion à la vie de Célestin V qu'il « se souvient » d'avoir écrite (en 1408) ». Enfin, il prit soin de marquer son accord avec « Tschackert, Peter von Ailli, Gotha 1877, p. 325 » sur cet « écho de la critique de Gerson ».

Trois conséquences découlaient immédiatement de ces précisions. Tout d'abord, il devenait tout à fait certain que, malgré le silence gardé sur ce point par le spécialiste français qu'il faut toujours consulter sur Pierre d'Ailly et qui a si largement utilisé Tschackert, L. Salembier (2), il existe réellement un texte, incorporé aux œuvres de Pierre d'Ailly, où se lit une opinion sévère sur le chef-d'œuvre de Ruysbroeck. De plus, en citant textuellement et intégralement cette phrase « écrite » par Pierre d'Ailly, M. Vansteenberghe, non seulement rendait à cet « écho » sa vi-

(1) Dans une lettre écrite le 16 janvier 1937. Je prie M. l'abbé E. Vansteenberghe de trouver ici l'expression renouvelée de ma vive reconnaissance.

(2) Ludovicus Salembier, *Petrus de Alliaco*, Insulis, Ex typis J. Lefort, MDCCCLXXXVI ; in-8°, XLIX-392 p. Theses Insulenses ad magisterium in sacra Theologia n° 4, 13 juin 1886 ; soutenue in aula archigymnasii maxima Anno MDCCCLXXXVI V Kalendas Augusti Hora post meridiem IV. En réalité, cet ouvrage porte un double titre qui trahit une singulière hésitation de son auteur sur le nom même de son héros : sur la couverture : « Petrus *de* Alliaco » ; sur le faux-titre : « Petrus *ab* Alliaco ». Mais ce flottement ne s'étend pas au-delà et ne doit pas faire douter de la valeur d'une étude consciencieuse et qui reste nécessaire.

bration propre, mais confirmait pleinement notre intuition : impossible désormais de ne pas reconnaître en cette « tertia pars suspecta » une influence directe de l'*Annotatio doctorum*. Enfin, sur cette constatation se greffait aussitôt la plus vive inquiétude, car ce n'était plus d'une influence vague qu'il fallait parler, mais d'une dépendance littérale : dans cette phrase restituée, ce n'est pas à proprement parler un *écho* gersonien qui résonne, c'est la formule même de l'*Annotatio* qui a émigré tout entière chez Pierre d'Ailly. Constatation qui obligeait à se demander si les limites de l'emprunt avaient été soigneusement définies et à fixer de façon plus nette les rapports de Pierre d'Ailly avec une source gersonienne maintenant déterminée : l'*Annotatio*.

Dirigé vers les *Tractatus et Sermones*, il nous incombait de procéder à cette vérification ; mais l'itinéraire le plus court devait passer, nous semblait-il, par Tschackert. Il paraissait très probable, en effet, que l'attribution faite par M. Vansteenberghe de ce jugement à Pierre d'Ailly ne résultait pas d'une considération personnelle des documents mais dérivait de l'historien allemand, si bien que, son autorité n'étant pas directement engagée en la décision critique impliquée par cette attribution, nous pouvions espérer trouver en sa source immédiate une réponse suffisante à nos questions.

Consulté, Tschackert confirma également le renseignement que nous avions obtenu et l'induction qu'il nous avait suggérée. Avec lui, nous tenions la source évidente et complète de la citation qui nous avait frappé, et même de la métaphore dont nous discutions la justesse. C'est Tschackert qui est responsable du repérage de cet *écho* de la critique gersonienne chez Pierre d'Ailly [1]. Mais l'établissement de cette filiation ne nous avançait pas à grand'chose. Si Tschackert fonde, sur cet humble texte, une thèse générale de la plus haute importance relative à la

(1) PAUL TSCHACKERT, *Peter von Ailli* (*Petrus de Alliaco*). Zur Geschichte des grossen abendländischen Schisma und der Reformconcilien von Pisa und Constanz. Gotha, 1877 ; in-8°, XVI-382-54 p., p. 325 n. 1 : « Die Abhängigkeit Ailli's von Gerson zeigt sich auch in seinem Urtheil über die Schrift (Ruysbroeck's) « De ornatu spiritualium nuptiarum, cujus tertia pars suspecta est ». — dem Echo der Kritik Gerson's. Vlg. Comp. contempl. in *Alliaco*, Tract. et sermo. arg. 1490 am Schluss und *Schwab* Gerson 357-358 ».

dépendance de Pierre d'Ailly à l'égard de Gerson en fait de théologie mystique, s'il adopte ainsi une position diamétralement opposée à celle de M. de Gandillac, il omet complètement de situer cette phrase, devenue essentielle, dans un contexte précis qui seul permettrait d'apprécier sa portée. Trait plus étonnant encore, il ne paraît même pas soupçonner le problème que pose nécessairement la présence, dans l'œuvre de Pierre d'Ailly, d'une phrase littéralement gersonienne. Car il n'est que trop évident que l'écho perçu par lui en ce jugement n'est pas pour lui, l'écho de l'*Annotatio* qu'il ne cite nulle part, mais celui des autres textes de Gerson relatifs à la même critique. Sur ce point, il se réfère, en effet, non pas aux œuvres de Gerson avec lesquelles il aurait pris un contact immédiat, mais à la célèbre monographie de Schwab (1). C'est bien choisir son maître, mais c'est se limiter à son érudition. Or, d'une densité remarquable, l'analyse du conflit Gerson-Ruysbroeck donnée par Schwab se borne aux trois pièces groupées par E. Du Pin, les deux *Lettres* de Gerson à Barthélemy et le *Libellus* de Jean de Schoonhoven (2). Schwab ignore ici l'*Annotatio*, et Tschackert avec lui.

Mais lorsque l'on prend conscience du problème soulevé par cette identité textuelle, on ne peut adopter passivement l'asser-

---

(1) Voir la note précédente et Dr. Johann Baptist Schwab, *Johannes Gerson Professor der Theologie und Kanzler der Universität Paris, eine Monographie* Würzburg, 1858 ; in-8°, xvi-808 p. Dans son ouvrage récent sur *Jean Petit, La question du tyrannicide au commencement du XVe siècle*, M. Alfred Coville a défini d'un mot son caractère et sa nécessité, p. 414, n. 32 : « la plus complète et la plus sûre » des études biographiques parues sur Gerson, « les ouvrages plus récents ne l'ont pas remplacée », ni, et de loin, égalée, ajouterai-je. En continuant en ces termes : « On doit faire cependant une exception pour J. Connolly » (cf. *supra*, p. 296 n. 1), il use pourtant d'une expression ambiguë. Remarquable à certains égards, l'ouvrage de M. Connolly ne peut remplacer ni pour la biographie, ni pour la bibliographie, ni surtout pour l'analyse des grandes œuvres, la magistrale monographie de Schwab. Pour la dépasser, il faut renouveler la question par un recours systématique aux manuscrits, et mettre au premier plan l'étude doctrinale.

(2) Le dossier traditionnel, et traditionnellement incomplet, de cette affaire se trouve imprimé par Du Pin, qui suit toutes les éditions antérieures des *Opera omnia* de Gerson, depuis la première, Cologne 1483, dans son t. I, col. 59-82. Le paragraphe consacré par Schwab, *l. c.*, à l'utilisation de ce dossier à l'intérieur de son chapitre sur *Gersons mystische Theologie*, p. 325-375, se lit, p. 357-360.

tion de Tschackert avant d'avoir mesuré, dans l'incunable qu'il cite lui-même, l'étendue de l'emprunt fait par Pierre d'Ailly à sa « source » gersonienne.

Or, à peine tente-t-elle sa première démarche, la vérification dépasse toutes les espérances, ou plutôt toutes les appréhensions. Sans se douter le moins du monde de sa témérité, Tschackert a découpé sa référence dans un contexte qui aurait dû suffire à lui interdire de procéder, sans examen, à un prélèvement de ce genre, car ce n'est pas le *Compendium contemplationis* qui la lui fournit, c'est littéralement, intégralement, l'*Annotatio doctorum aliquorum qui de contemplatione locuti sunt.* Muni de l'intitulation même qu'il porte chez Du Pin, comportant, à de très légères variantes près (1), le même contenu, ce catalogue bibliographique se lit, dans les *Tractatus et Sermones,* à la suite du *Compendium contemplationis* (2).

Dès lors, une question nouvelle se trouvait posée pour nous avec acuité. L'influence gersonienne sur Pierre d'Ailly, dénoncée par Tschackert et acceptée par M. Vansteenberghe, ne repose,

---

(1) Dont une seule mérite d'être signalée ici, car elle prouve à elle seule que c'est Tschackert, et non l'incunable, qu'a lu M. Vansteenberghe. Au lieu de « Et alter De ornatu spiritualium nuptiarum, cujus tertia pars suspecta est », on lit dans l'incunable : « Et alter de ornatu spiritualium nuptiarum, *incipiens Ecce sponsus venit,* cuius tercia pars suspecta est ». Les mots en italiques manquent dans la citation de Tschackert ; ils font également défaut dans la citation qu'a bien voulu me communiquer M. Vansteenberghe : c'est donc qu'il n'y a pas eu de sa part recours à la source par delà Tschackert. Mais si ce point est assuré, le problème se complique pour Tschackert : comment se fait-il que, citant l'incunable, il le mutile ? Serait-ce simple abréviation de sa part, ou encore un indice de dépendance, et devrions-nous conjecturer un autre intermédiaire entre l'incunable et Tschackert lui-même ? C'est une question à laquelle il m'est pour le moment impossible de répondre.

(2) L'édition de Strasbourg de PIERRE D'AILLY, *Tractatus et Sermones* est décrite par HAIN, I, 858. Voici son colophon : « Finiunt tractatus et sermones petri de aillya/co Impressi argentine anno domini. M.CCCCXC ». La foliotation épuise l'alphabet (sans j, u, w, bien entendu) +A+B+C, et finit à C (7) v°b fin. Je me suis servi d'un exemplaire qui a appartenu à l'abbaye de Marmoutier et qui se trouve à la Bibliothèque municipale de Tours, fol. a1 r° : « Tractatus et sermones compilati a/reuerendissimo domino domino Pe/tro de Ailliaco. sacre theologie do=/ctore ». « Majoris monasterii Congreg. S. Mauri 1703 ». Ce volume contient dix-huit traités et vingt-trois sermons. L'*Annotatio* se lit fol. d3 v°b.

pour ces deux auteurs, que sur un texte qui figure aussi bien parmi les œuvres de Gerson que parmi celles de Pierre d'Ailly. Sans jamais avoir opéré ce rapprochement, sans avoir senti le besoin de traiter méthodiquement de l'authenticité de cette pièce, sans avoir même soupçonné le problème critique soulevé par cette double présence, l'un et l'autre ont pris, ou plutôt l'un a pris et l'autre conservé, une décision qui exige que cette *Annotatio* soit l'œuvre de Pierre d'Ailly et qui, par conséquent, oblige à nier son authenticité gersonienne. Peut-on désirer situation plus claire et plus paradoxale à la fois ? Il en est peu qui puissent menacer de façon plus grave les résultats auxquels nous étions parvenu sur l'évolution de la critique gersonienne de l'*Ornatus spiritualium nuptiarum*.

Est-il possible de sortir de ce mauvais pas ?

*
* *

II. — Importance de la question.

Nous ne nous prêtons pas à un jeu quelque peu vain en posant ici une question qui ne serait même pas plausible, ou dont la solution n'affecterait que médiocrement la connaissance que nous pouvons avoir des deux auteurs mis ainsi en rivalité par l'histoire. En réalité, rien ne serait plus difficile à trouver qu'un *moyen court* pour décider de l'attribution de l'*Annotatio* : de part et d'autre, en effet, les titres ne manquent pas.

S'il s'agit de Gerson, on songe aussitôt qu'il eût été naturel qu'avant d'écrire sa *Montaigne de contemplacion*, son double traité *De Theologia mystica speculativa et practica* et tant d'autres opuscules mystiques connus de tous (1), il ait tenu à composer la bibliographie du sujet. Mais si l'on se tourne vers Pierre d'Ailly, on ne voit pas pourquoi un théologien qui a mérité d'obtenir une notice assez développée dans le *Dictionnaire de Spiritualité*

---

(1) Sur Gerson auteur mystique, on peut consulter P. Pourrat, *l. c.*, p. 406-433 ; mais, si l'on veut avoir une idée exacte de sa doctrine, il faut recourir aux travaux déjà signalés de J. B. Schwab, J. L. Connolly, J. Stelzenberger, ou pour mieux dire, il est indispensable de remonter aux textes, car tous débordent de beaucoup les analyses ou les extraits qu'on en a retenus.

n'aurait pu se donner pour tâche de dresser l'inventaire des maîtres traditionnels dont la doctrine devrait nourrir son *Speculum considerationis* et son *Compendium contemplationis*.

Si l'on doutait, d'ailleurs, de l'importance de ce problème, il suffirait d'observer que, de sa solution, dépendent quelques-uns des traits les plus précis que l'on puisse espérer de l'histoire pour fixer les rapports doctrinaux des deux plus grands théologiens de l'Université de Paris à la fin du XIVe siècle et pour définir leur attitude respective à l'égard de l'un des courants de pensée qui ont éprouvé la plus tenace résistance des milieux universitaires parisiens, précisément en raison d'une opposition originelle où ils se trouvent, nous dit-on, tous deux impliqués, le courant de la théologie mystique néerlandaise. Aux sources de l'École française de spiritualité (1), qui donc a, le premier, fait obstacle à la doctrine de Ruysbroeck, Gerson ou Pierre d'Ailly ?

Qu'on y songe, en effet, si l'on doit attribuer à Pierre d'Ailly l'*Annotatio doctorum*, comme le font implicitement et peut-être sans s'en douter Tschackert et M. Vansteenberghe, les modifications entraînées par ce transfert de document d'un héritage littéraire à l'autre seraient d'une gravité qu'il est besoin d'un peu de réflexion pour estimer à son juste prix. En tout état de cause, c'est sur l'évêque de Cambrai qu'il conviendrait alors de reporter les quelques remarques initiales que nous proposions au sujet de

---

(1) J'emploie cette formule pour suggérer un rapprochement qui comporte un problème. Nul n'a oublié les magistrales études de dom J. HUIJBEN, *Aux sources de la spiritualité française au XVIIe siècle*, parues dans *la Vie Spirituelle* en 1930-1931, pas plus que le volume enthousiaste de HENRI BREMOND sur l'*École française*, et encore moins la conclusion donnée par M. Ét. GILSON à *La Philosophie de saint Bonaventure*, p. 469 : « Par Jean Gerson cette influence doctrinale s'étend au domaine de la spiritualité et de la piété ; elle envahira désormais et occupera pendant des siècles la conscience chrétienne et il ne serait pas absurde de chercher si ce que l'on nomme aujourd'hui l'école française en matière de spiritualité ne dériverait pas en partie de l'école franciscaine d'esprit bonaventurien ». Rien de plus vrai. Le problème, qui sera étudié ailleurs, est dès lors de savoir comment une école qui dérivait en grande partie de Gerson et, par lui, de saint Bonaventure, a pu s'ouvrir avec tant de faveur à une influence contre laquelle s'était autrefois élevé avec tant de vigueur l'un de ses maîtres préférés, celle de Ruysbroeck et de son École. De là, l'un des éléments d'intérêt d'une étude sur la critique de Ruysbroeck par Gerson.

Gerson : la physionomie traditionnelle de cet occamiste décidé en serait profondément bouleversée. Mais il faudrait aller beaucoup plus loin. La première tâche à accomplir serait de dater ce texte avec toute la précision possible car, puisqu'il est manifeste qu'il ne peut plus être traité comme un pur *écho* gersonien, toute dépendance à l'égard de la chronologie des œuvres gersoniennes s'évanouit. *A priori*, il serait vraisemblable que ce catalogue fût antérieur aux œuvres mystiques de Gerson : c'est dès 1395 que l'activité professorale de Pierre d'Ailly, nommé évêque du Puy (1), cesse ; ce n'est guère avant 1397 que les opuscules de Gerson voient le jour (2). Dès lors, la thèse de M. de Gandillac reprendrait toute sa force, tandis que s'écroulerait celle de Tschackert : maître, Pierre d'Ailly l'eût été même en théologie mystique.

Mais une seconde conséquence, extrêmement grave pour nous, résulterait de cette antériorité. L'*Annotatio* connaît l'*Ornatus spiritualium nuptiarum* et considère sa troisième partie comme suspecte : Gerson la condamnera. Dans cette censure, il aurait donc dépendu de Pierre d'Ailly, et l'originalité que nous croyions découvrir en sa critique, pure, nous semblait-il, de toute considération de politique ecclésiastique, l'évolution de son jugement entre son *Epistola I ad Bartholomaeum* et le *Libellus* de Jean de Schoonhoven, seraient si profondément remises en question que toute l'histoire de cette crise serait à reprendre, non seulement par nous mais par tous, nul n'ayant jamais connu une initiative de Pierre d'Ailly à ce sujet.

Admettons cependant, non seulement en raison de l'improbabilité d'un tel bouleversement mais à cause des incertitudes

---

(1) Cf. L. Salembier, dans *DTC*, *l. c.*, col. 643 ; c'est le 2 avril 1395, que Pierre d'Ailly fut nommé évêque du Puy.

(2) Rien n'est encore plus difficile à fixer que la chronologie rigoureuse des œuvres gersoniennes. C'est l'un des points où, ainsi que M. E. Vansteenberghe, *Quelques écrits de Jean Gerson. Textes inédits et études* ; extrait de la *Revue des Sciences Religieuses*, numéros d'Avril et Juillet 1933 ; numéro d'Avril 1934 ; tiré à part, in-8°, 82 p., p. 60 n. 7, l'a déjà occasionnellement remarqué, l'ouvrage de J. L. Connolly, *John Gerson* réserve le plus de déceptions. J'adopte ici, en attendant des précisions que je donnerai ailleurs, une position moyenne. Si l'on doit admettre que certains cours ont été *professés* avant cette date, l'on n'a pas de preuves contraignantes de l'existence antérieure de traités proprement dits : voir plus loin, p. 356, n. 3.

de la chronologie et du fait assuré que le *Compendium contemplationis* n'est pas antérieur à 1408 (1), admettons que cette *Annotatio* aurait pu être plus tardive que les œuvres mystiques de Gerson : elle obligerait alors à poser en termes nouveaux le problème de l'influence de Gerson sur Pierre d'Ailly en fait de théologie mystique, car elle dénoterait ou bien une action beaucoup plus étendue et profonde que ne peut le prouver Tschackert, si l'on démontrait que ce n'est que par l'intermédiaire de Gerson que Pierre d'Ailly aurait connu tous ces *docteurs* et leurs traités, vraiment fondamentaux en la matière ; ou bien, tout au contraire, une influence beaucoup plus réduite, s'il fallait penser que, loin de dépendre de Gerson dans la connaissance des maîtres traditionnels de la théologie mystique, Pierre d'Ailly aurait pris avec eux tous un contact direct et personnel qui supposerait une érudition peu commune et un discernement pénétrant.

Il ne serait pas plus aisé de dire dans quelle mesure exacte l'influence gersonienne se serait exercée sur son attitude à l'égard de l'*Ornatus spiritualium nuptiarum* car, la *tertia pars suspecta* n'étant plus, par hypothèse, de Gerson, une telle position doit être définie comme ne reflétant exactement ni la sévérité de l'*Epistola I ad Bartholomaeum*, ni l'indulgence de la *Theologia mystica*, ni les rigueurs de l'*Epistola II ad Bartholomaeum* (2). Dans ce cas, le jugement porté par Pierre d'Ailly sur l'*Ornatus* dénoterait, plutôt qu'une influence gersonienne, une étude personnelle de cet ouvrage et l'adoption d'un parti original.

Mais si l'*Annotatio* n'est pas de Pierre d'Ailly, si elle est de Gerson, elle demeure capitale pour son historien, pour l'historien de la controverse que nous avons entrepris de raconter ailleurs, et elle devient essentielle pour les historiens de Pierre d'Ailly eux-mêmes car, de soi, elle élimine alors radicalement la thèse Tschackert-Vansteenberghe. Ne pouvant appartenir à la fois à Gerson et à Pierre d'Ailly, ne pouvant pas davantage voir ses parties intégrantes arbitrairement distribuées entre les compétiteurs, si l'*Annotatio* est de Gerson, si la *tertia pars suspecta*

---

(1) Ainsi que l'a solidement établi M. Vansteenberghe, *supra*, p. 299, d'après Tschackert, cf. plus loin, p. 331 n. 1.

(2) Voir plus loin, p. 353, notes 1-4, les textes gersoniens ici allégués.

est une formule gersonienne, il ne reste absolument rien de l'*écho* entendu chez Pierre d'Ailly.

Où est la vérité?

***

III. — Vers la solution : les difficultés.

Et d'abord, peut-on espérer l'atteindre? Assurément, mais non sans peine.

L'on ne peut compter sur aucun secours, ni de l'histoire récente qui nous a conduits elle-même en cette impasse, ni des éditions indiquées, sans doute, puisque nous avons affaire d'une part à un incunable composé par des éditeurs vraisemblablement plus empressés de *compiler* que de discerner, et d'autre part aux *in-folios* de Du Pin dont nous aurons l'occasion de dire ailleurs à satiété les insupportables défauts.

Nécessaire, le recours aux manuscrits peut n'être pas suffisant. D'abord, les *codices* gersoniens, extrêmement nombreux, sont dispersés dans toutes les Bibliothèques, grandes ou petites, d'Europe et, le plus souvent, catalogués dans des conditions qui excluent la mention d'un texte aussi court que l'*Annotatio*. Ceux de Pierre d'Ailly ne sont pas d'accès moins difficile. Si l'on se risque à ne chercher cette *Annotatio* qu'à la place qu'elle devrait normalement occuper, à la fin du *Compendium contemplationis*, on constate d'abord son absence dans le seul manuscrit parisien de ce traité, le B. N. lat. 12431, fol. 85 r°-109 v° (1). Interrogée, la Bibliothèque Royale de Bruxelles ne nous a pas répondu (2). Par contre, M. le Conservateur de la Bibliothèque municipale de Cambrai a bien voulu examiner pour

---

(1) B. N. lat. 12431, xve s., papier, tranches dorées, 200 ff. — Fol. 1r°, note imprimée : « Ex Bibliotheca MSS. Coisliniana, olim Segueriana, quam Illust. HENRICUS DU CAMBOUT, DUX DE COISLIN. Par Franciae, Episcopus Metensis, etc. Monasterio S. Germani e Pratis legavit. An M.DCC.XXXII». ancien N. 355 ; 1134. — Fol. 109v°, 4e l. : « Explicit speculum considerationis domini petri de ailliaco episcopi cameracensis. » Tout le reste de la page est blanc. Le fol. 110r°-v° est blanc. Pas d'*Annotatio*.

(2) La Bibliothèque Royale de Belgique contient un manuscrit, non cité par L. Salembier, où se lit le *Compendium* : n° 1696 (21192-96).

nous ses deux manuscrits où le *Compendium contemplationis* est transcrit et nous déclarer que l'*Annotatio* ne s'y trouve pas (1). Nous avons dû différer l'examen de deux manuscrits de Munich (2). Mais, bien que le témoignage négatif de trois manuscrits ne soit pas négligeable, il nous a semblé qu'un argument de ce genre risquait d'être dépourvu de toute valeur probante. La conservation des manuscrits échappe à toute loi. N'en restât-il aucun où l'on pût lire l'*Annotatio*, cela ne prouverait nullement qu'il n'en ait jamais existé. Du seul fait que l'*Annotatio* a été imprimée à la suite du *Compendium contemplationis* on pourra toujours induire que les premiers éditeurs de Pierre d'Ailly disposaient d'un ou de plusieurs manuscrits où les textes étaient ainsi juxtaposés. Si les témoins conservés divergent, c'est qu'ils appartiennent à une autre famille. Au-dessus de tout argument négatif planera donc toujours l'hypothèse soutenue par l'incunable.

Est-ce à dire que la présence de l'*Annotatio* dans un manuscrit de Pierre d'Ailly ou de Gerson soit de nature à constituer une preuve d'authenticité ? Nullement : à peine une présomption favorable. Il n'y a dans cette négation aucun paradoxe, mais une évidence aussitôt que l'on se rappelle de quel genre étaient les rapports qui unissaient Gerson et Pierre d'Ailly et pour peu que l'on ne néglige pas le caractère très spécial du document en question. Alors même qu'il s'agirait d'un manuscrit autographe, et à moins que son auteur n'ait pris soin d'y inscrire une attribution formelle à l'un ou à l'autre, la question subsisterait tout entière : Gerson ou Pierre d'Ailly aurait pu recevoir et copier cette liste pratique sans l'avoir composée ; transcrite de la main de l'un ou de l'autre, il resterait toujours à prouver qu'elle était bien l'œuvre de son esprit.

C'est ici que les difficultés surgiraient. Il paraît, en effet, à peu près inévitable qu'à un moment donné, quel que soit l'auteur de l'*Annotatio*, ce texte se soit trouvé simultanément dans les papiers de Gerson et dans ceux de Pierre d'Ailly. De là, très probablement, sa présence dans les éditions des *Opera* de l'un

---

(1) Je remercie M. Paul Plantain dont la lettre du 18 janvier 1938 m'a renseigné avec toute la précision désirable sur les deux mss. 514 (ancien 473) et 531 (ancien 490), cités par L. SALEMBIER, *Petrus de Alliaco*, p. XLI.

(2) Cités par L. SALEMBIER, *l. c.*, sous les cotes 476 et 551.

et de l'autre. Nul n'ignore, en effet, les liens d'amitié qui unirent de la façon la plus étroite et la plus durable Pierre d'Ailly et Jean Gerson. Ce que l'on a moins remarqué, c'est que la nature de ces relations amicales impliquait la mutuelle communication des œuvres de ces deux théologiens. Nous n'en donnerons que deux exemples significatifs qui concernent deux des formes essentielles de leur activité intellectuelle : Gerson envoie à son ancien maître son traité *De vita spirituali animae* (1) ; Pierre d'Ailly demande l'avis de Gerson sur les propositions « probables » qu'il entend soumettre aux partisans irréductibles de Benoît XIII (2). Dès lors, rien de plus normal que la constitution d'une double bibliothèque en partie symétrique où l'on trouve, de part et d'autre, les ouvrages de chacun ; les ouvrages principaux, bien entendu, et aussi les traités, opuscules ou lettres de circonstance qui intéressaient, exclusivement ou plus spécialement, chacun des deux amis. Nous avons même la preuve formelle qu'à un moment donné, Pierre d'Ailly avait sous la main un opuscule de Gerson que son auteur ne possédait plus (3). Comment discerner le père de chacun de ces écrits ? Le plus souvent, il se nomme ou se trahit manifestement. Mais, dans le cas d'une liste aussi impersonnelle, comment choisir ?

Ne trouvant rien où se prendre, la critique va-t-elle se sentir paralysée et se résigner à traiter cette *Annotatio* un peu comme ces textes *vagues* qui abondent dans la littérature médiévale ? Malgré les difficultés que nous ne songeons pas à dissimuler, il nous semble que l'on peut non seulement sortir de cet embarras mais aboutir à une certitude qui n'est pas inférieure à celle qu'il est loisible d'atteindre en des problèmes de cette nature.



(1) Cf. plus loin, p. 323 n. 1.

(2) En janvier 1409, cf. NOEL VALOIS, *La France et le Grand Schisme d'Occident*, t. IV, p. 84-85.

(3) Cf. JEAN GERSON, *Epistola II consolatoria ad Petrum episcopum Cameracensem*, dans Du Pin, *Op.*, t. III, 432A : « nescio me habere lectionem illam, quam non satisfacere dicitis in hac parte. Propterea dicam brevissime in hac re quod sentio, et quod tunc (ut opinor) dum scripsi, sentiebam ». Il s'agit du *Tractatus de Temperantia in cibis, potu et vestibus praelatorum*, t. II, c. 634-644.

IV. — Le témoignage réel des éditions.

Si nous savons nous garder d'une injustice, nous obtiendrons un premier résultat qui n'est pas à dédaigner. Observons tout d'abord que, pour parler en toute rigueur, l'on doit fixer à une date antérieure à 1490 l'insertion de l'*Annotatio* parmi les œuvres de Pierre d'Ailly. Ce n'est pas seulement dans l'édition de Strasbourg qu'on l'a imprimée à la suite du *Compendium contemplationis*, mais dès la première édition connue, publiée sans lieu ni date, mais que les bibliographes attribuent aux Frères de la vie commune et localisent à Bruxelles (1). Pour une histoire correcte de la tradition imprimée, c'est de cette édition qu'il faut partir.

Or, par un trait immédiatement observable mais qui ne revêt toute son importance qu'à la suite d'une attentive vérification, dans ces deux éditions, la situation de l'*Annotatio* est quelque peu anormale. Qu'ils aient ou non suivi une tradition manuscrite, les Frères de la vie commune qui ajoutèrent au *Compendium contemplationis* l'*Annotatio doctorum* prenaient peut-être l'initiative d'un rapprochement dont les conséquences devaient être si imprévues, mais ils procédaient avec assez de discrétion pour que la responsabilité d'une attribution explicite de l'*Annotatio* à Pierre d'Ailly ne pût leur incomber. Leur incunable n'est pas sans nous apprendre quelque chose sur la question. Rien, dans cette édition ni dans celle de Strasbourg, qui la copie, rien ne rattache expressément l'*Annotatio* à l'évêque de Cambrai comme à son auteur. Sans doute, elle y suit le *Compendium*, mais elle est placée entièrement *hors rubriques*, et dans des conditions matérielles telles qu'il est manifeste que les éditeurs n'entendent nullement faire porter sur elle la garantie d'authenticité four-

(1) Dès 1902, l'article de L. SALEMBIER, *l. c.*, col. 653, en parlait clairement : « les *Tractatus et Sermones* publiés probablement à Bruxelles par les Frères de la Vie commune ». HAIN, I, 850, la décrit brièvement, et PELLECHET, I, p. 113, nº 527 multiplie les détails, d'après l'exemplaire de la Bibliothèque Nationale Rés. D. 700 que j'ai consulté, et commet quelques erreurs qu'il serait sans intérêt de relever ici : « Petrus de Alliaco. Tractatus et Sermones. Sans ind. typ. (Bruxellis, Fratres vitae communis), 274 ff. car. goth. » Les *Sermones* manquent dans le volume de la Bibliothèque nationale.

nie par les rubriques (1). Or, une situation de ce genre est exceptionnelle en un ouvrage qui se trouve précisément caractérisé par le souci de nommer l'auteur de chaque traité ou sermon, l'omission de cette donnée coïncidant avec une incertitude sur l'attribution (2). On ne saurait douter que, dans l'absence d'autres

---

(1) Le libellé des rubriques est calqué sur des formules de manuscrits. L'édition de Bruxelles, fol. Ciijv°b, achève ainsi le *Speculum considerationis* : « Explicit speculum considerationis / petrj episcopi cameracensis / Deo gratias », ce que l'édition de Strasbourg, fol. b(5)v° a fin. abrège : « Explicit speculum considerationis petri etc. » — En tête du traité suivant, l'édition de Bruxelles place la rubrique, fol. C(4)v°a : « Incipit compendium contemplationis editum a domino petro quondam episcopo cameracensi postea cardinali » ; Strasbourg, *l. c.*, b, retient le même libellé et ajoute « etc. » — A la fin de ce *Compendium*, Bruxelles limite, par une formule prolixe, le champ de cette authentification, fol. e (7)r°b : « Explicit compendium contemplationis tres continens tractatus principales editum a reuerendo patre ac domino sacre quoque theologie professore eximio domino petro de allyaco quondam episcopo cameracensi et postea cardinali ». Strasbourg copie littéralement, sauf « patre *et* domino ». Puis, Bruxelles laisse onze lignes blanches à la fin de la colonne où s'achève le *Compendium* (Strasbourg, neuf), renvoie l'*Annotatio* au verso, et omet toute mention d'auteur en *incipit* ou en *explicit*, sans être aucunement réduit à ce laconisme par une insuffisance de place, puisque trente-deux lignes blanches vaquent après le *Deo gratias* qui, seul, termine l'*Annotatio* anonyme (Strasbourg, sept).

(2) Ce contraste oppose l'*Annotatio* à presque toutes les autres œuvres de l'incunable. L'exemplaire de la Nationale ne contenant pas les *Sermones*, je cite ici l'édition de Strasbourg. Elle contient dix-huit traités et vingt-trois sermons (en parlant d'« une trentaine », M. E. Vansteenberghe, *l. c.*, *DS*, *col.* 257, arrondit donc considérablement à la dizaine supérieure) ; l'*Annotatio* y occupe le troisième rang. Or, Pierre d'Ailly, est explicitement ou équivalemment (« ab eodem ») nommé au début de quinze traités (n° 1, 2, 4, 6 à 13, 15 à 18) et de vingt-deux sermons (1 à 11, 13 à 23) ; à la fin de quatorze traités et de vingt sermons (traités n° 1, 2, 4 à 10, 13, 15 à 18 ; Sermons 1 à 11, 13 à 16, 18 à 22). Dans huit cas seulement son nom est omis : a) partiellement, cinq fois : — traité n° 5, omis au début, est donné à la fin ; — traités n° 11 et 12, sermons 12 et 17, donné au début, est omis à la fin ; — b) complètement, dans trois cas seulement : — sermon n° 30, qui est en réalité un traité relatif à l'élection du Souverain Pontife, et que L. Salembier n'a pas accueilli : « Modus vel forma eligendi Summum romanum pontificem » ; — traité n° 14 : « Tractatus super tribus euangelij canticis », fol. m4v°b - n2v°b que tout le monde reçoit comme authentique, que E. Vansteenberghe, *l. c.* c. 257, date de janvier 1419, mais où l'on reconnaît, dans le traitement du *Magnificat*, des traits gersoniens : l'authenticité a-t-elle été sérieu-

ressources typographiques pour distinguer œuvres authentiques, apocryphes et opuscules simplement cités pour l'utilité du lecteur, ce jeu de rubriques ne revête une valeur positive et ne devienne le signe assez clair d'un état d'esprit et d'une décision critique également remarquables. Les éditeurs de nos incunables ne sont pas convaincus et ils ne veulent pas davantage convaincre que l'*Annotatio doctorum* soit l'œuvre authentique de Pierre d'Ailly.

C'est sans doute l'une des raisons pour lesquelles le Bénédictin de la Congrégation d'Angleterre, professeur d'hébreu à l'Université de Douai, qui fut chargé en 1634 d'une réédition critique des *Opuscules spirituels* de Pierre d'Ailly, le P. Léandre de Saint-Martin, crut devoir s'affranchir de la tyrannie de la tradition primitive et réimprima, avec beaucoup de soin d'ailleurs, le *Compendium contemplationis* sans y adjoindre l'*Annotatio* (1). S'il n'avait pas pris garde aux suggestions des incunables, il est probable qu'un autre motif l'aurait invité à cette suppression : depuis 1494 au moins, l'*Annotatio doctorum* avait paru et ne cessait de reparaître parmi les *Opera omnia* de Gerson (2).

---

sement étudiée ? — Enfin, notre *Annotatio* : cette simple constatation matérielle est hautement significative. Une telle réserve, en telle situation, formant un tel contraste avec la surabondance de précisions fournies sur le *Compendium* lui-même et l'habitude constante de rattacher expressément chacune des pièces à son auteur, aurait dû provoquer chez Tschackert une salutaire inquiétude et l'empêcher de traiter, sans plus ample informé, un fragment ainsi placé hors rubriques comme s'il était garanti par les rubriques qui ne portent pas sur lui.

(1) « PETRI / DE / ALLIACO, / EPISCOPI CAMERACENSIS, / et S. R. E. / Cardinalis, / In Theologia scolas-/tica simvl et mystica / doctoris exercitatissimi / OPVSCVLA SPIRI-/TVALIA. / Annis ab hinc 140., nimirum, anno 1500. / Parisijs impressa : nunc autem distinctius, et emendatius, et elegantius re-/cusa, et informam(!) hanc enchiridij re-/dacta. / DVACI. / Apud Viduam MARCI WYON, sub / signo Phoenicis, Anno 1634 ». in-12 V ff. - 575 p. Approbation du 4 février 1634 : « Duaci. F. Leander de S. Martino, Benedictinus Congregationis Angliae sacrae Theologiae Doctor et Hebreae linguae in Alma Academia Professor Regius ».

(2) Cf. JOANNIS GERSONII, *Opera omnia*, édit. de Strasbourg 1494, chez Martii Flach le jeune, t. I, in-fol. (fol. XXIIIZ : « Prima pars operum magistri Joannis de Gerson sacrarum litterarum doctoris resolutissimi christianissimique, complectens tractatus fidem ac potestatem ecclesiasticam concernentes, finit feliciter Anno dominice natiuitatis. M. CCC.XCIIIJ. Idibus decembris »), fol. VIIIe4r°bB : « Annotatio doctorum aliquorum qui

Dès le premier tiers du XVIIe siècle, les éditeurs avertis se croyaient donc tenus à une décision critique et, refusant de voir en Pierre d'Ailly l'auteur de l'*Annotatio*, ils s'interdisaient un rapprochement illusoire, voire dangereux. Serait-ce que sur ce point, comme sur quelques autres, l'appoint de l'érudition allemande se solderait par un déficit ?



V. — Le témoignage des manuscrits.

Pour en décider, tâchons d'obtenir quelques réponses des manuscrits. Ceux de Pierre d'Ailly que nous avons pu, directement ou indirectement, consulter ne contiennent pas l'*Annotatio* : tenons pour certain que si d'autres subsistent qui l'aient transcrite, ils sont très rares. De cette rareté, un signe assez sûr est l'absence d'une telle indication dans les tables dressées avec tant de soin par l'historien qui a consacré toute sa vie à l'étude de Pierre d'Ailly : toujours en quête d'inédits, L. Salembier n'a jamais eu l'attention attirée par l'*Annotatio*. Mais, ce qui est plus important, c'est que l'enquête que nous avons été empêché de mener comme nous l'aurions voulu dans les manuscrits de Pierre d'Ailly, nous l'avons fait précéder de recherches parmi ceux de Gerson, et là nous avons trouvé de quoi orienter nos conclusions.

L'attribution de l'*Annotatio* à Gerson n'est assurément pas le fruit d'une fantaisie des éditeurs : elle repose, elle, sur une tradition manuscrite réelle dont nous avons découvert huit témoins. Les voici : Bibl. nat. lat. 3126, 3623, 14581, 14905, 17489 ; Arsenal 523 ; Lyon 2005 ; Avignon 342. Tradition qui se fait également remarquer par ses éléments de constance et de diversité. Stable, et particulièrement significatif, le rapprochement opéré par tous les manuscrits gersoniens où elle se lit entre notre *Annotatio* et le traité *de theologia mystica*. Quelles que soient les nuances individuelles, tous transcrivent ce catalogue technique à la suite de la seconde partie de cette œuvre essentielle, la *theologia mystica practica* ou déclarent que c'est de là qu'ils l'ex-

---

de contemplatione locuti sunt ». Le texte couvre une colonne et s'achève v°aC.

traient [1] ; si bien que l'un d'entre eux qui a omis la partie spéculative du traité s'est pourtant senti obligé de copier, à sa place normale, cet appendice bibliographique [2].

Solidarité suggestive qui confirme notre sentiment initial et qui, de soi, nous ramènerait à une attitude pré-critique, si nous osons risquer cet à-peu-près, antérieure voulons-nous dire à la prise de conscience du problème posé par la thèse Tschackert-Vansteenberghe, mais qui réussit surtout à convaincre d'infidélité les éditeurs gersoniens. En introduisant l'*Annotatio* dans leur *corpus*, ils suivaient la tradition manuscrite ; mais en dissociant de la *theologia mystica* ce texte qui lui est toujours uni, ils s'en écartaient de la façon la plus regrettable et sans motif connu de nous [3]. Du Pin, qui affecte d'avoir contrôlé sur les *Codices* les données transmises par ses prédécesseurs [4], donne en tête de son édition de la *theologia mystica* six cotes de manuscrits : nous les connaissons [5]. Trois seulement contiennent l'*An-*

(1) Ainsi, le scribe du ms. Avignon 342, xvie s., qui a copié d'autres listes bibliographiques. ne s'est intéressé qu'à l'*Annotatio*, mais il l'a lue dans la *Theologia mystica practica* de Gerson ; fol. 109v° : « *hec excepi de tractatu secundo de theologia mistica m. Jo. Jarson* ».

(2) C'est le ms. B. N. lat. 14905, fol. 104v°.

(3) Ainsi Du Pin, *Opera omnia* de Gerson, t. III, imprime la *Theologia mystica speculativa et practica*, col. 361-422B, et l'*Annotatio doctorum*, col. 434.

(4) Après avoir fait parade de cette supériorité dans l'intitulation prolixe de son édition : « ad manuscriptos Codices quam plurimos collata, et innumeris in locis emendata ; quaedam etiam nunc primum edita », Du Pin revient dans sa préface, t. I, fol. a^{3}v°, sur l'immense fatigue que lui aurait donnée un perpétuel recours aux manuscrits : si ce travail a été réellement fourni, les résultats observables obligent à constater que Du Pin n'a pas été dignement payé de ses peines.

(5) « Vict. 180 » = B. N. lat. 14581 ; « Vict. 694 » = B. N. lat. 14903 ; « Colb. 99 » = B. N. lat. 1326 ; « 2 Navar. » = Mazarine 938 et Arsenal 523 ; « Targny » = B. N. lat. 3125. L'identification des mss. utilisés, ou tout au moins cités, par Du Pin a été singulièrement facilitée par les tables de concordance dressées par M. Max Liebermann en vue de sa Thèse sur les Sermons français de Gerson et publiées dans *Romania*, t. LVI (1930), p. 427-432 *Table de concordance des cotes des manuscrits de Gerson*. Bien que je ne le connaisse pas, je tiens à exprimer ma reconnaissance à ce bon ouvrier qui m'a rendu de réels services, et plus encore à dom A. Wilmart qui a eu l'amabilité de me signaler cet excellent instrument de travail.

notatio (1), tous trois dans la situation que nous avons décrite. S'il avait tenu ses promesses, le dernier éditeur aurait donc dû rétablir l'ordre en imprimant l'*Annotatio* à sa place normale. Constance, encore, dans les manuscrits, l'omission par tous les témoins de tout *incipit* propre et de toute mention d'auteur dans l'intitulation : ici, les éditeurs ont suivi. Mais là s'arrête l'accord et commence la diversité : trois points la constituent essentiellement.

Tout d'abord, si tous les manuscrits où se lit l'*Annotatio* renferment aussi tout ou partie de la *Theologia mystica* ou tout au moins une référence expresse à ce traité, la réciproque n'est pas vraie : nombreux sont les manuscrits de la *Theologia mystica* qui ignorent l'*Annotatio*. Dans les limites de notre enquête, beaucoup plus nombreux même : sur les vingt manuscrits consultés par nous et contenant la *Theologia mystica* complète ou l'une de ses parties, sept seulement renferment l'*Annotatio* : l'union n'est donc pas indissoluble. De plus, à l'intérieur des sept manuscrits qui rapprochent l'un et l'autre texte, leur situation respective n'est pas toujours rigoureusement la même : les uns entourent ces textes de rubriques, les autres non ; et les rubriques tantôt embrassent les deux textes en une même étreinte d'authenticité, tantôt les distinguent. Pour parler avec exactitude, quatre manuscrits concluent la *Theologia mystica practica* par un *explicit* que trois corsent d'indications topographiques et chronologiques du plus haut prix, à un autre point de vue, B. N. lat. 3126, 17489 et Lyon 2005 (2), tandis que l'autre, B. N. lat. 14581, se contente de l'essentiel, sans répéter le nom de l'auteur donné par lui en rubrique initiale (3) ; les trois autres, B. N. lat. 3623, 14905 et Arsenal 523, adjoignent l'*Annotatio* à la *Theologia mystica practica* sans clore celle-ci par un *explicit* quelconque (4). A la fin de l'*Annotatio*, divergence analogue :

---

(1) Ce sont Colb. 99, Vict. 180 et 1 Navarrais.

(2) B. N. lat. 3126, fol. 184r°b ; 17489, fol. 155v° ; Lyon 2005, fol. 203r° : « *Explicit de mistica theologia* (17489 : *t. m.*) *tractatus duplex recensitus ab actore* (Lyon *auc-*) *Anno* 1422 *in* (Lyon add. *mense*) *nouembri* (Lyon *Nouembris in*) *ciuitate lugdunensi.* / *Annotacio* ».

(3) B. N. 14581, fol. 163r°a : « *Explicit tractatus de practica mistice theologie* » / fol. 163r°b (en noir) : « Annotacio ».

(4) B. N. lat. 3623, fol. 118r° ; 14905, fol. 104v° ; Arsenal 523, fol. 333v°.

quatre manuscrits omettent tout *explicit* : B. N. lat. 14905 et 17489, Lyon 2005 et Arsenal 523 ; de son côté, B. N. lat. 14581 se contente d'écrire *Explicit*, tandis que B. N. lat. 3126 et 3623 incorporent l'*Annotatio* au traité qu'ils appellent *De Contemplatione* et attribuent expressément cet ensemble à l'excellent professeur de théologie et chancelier de l'Église de Paris, Jean Gerson : rubrique d'autant plus remarquable chez B. N. lat. 3126, que le *Tractatus duplex* y avait déjà eu son *explicit* propre (1).

Enfin, une diversité plus intime se manifeste dans des variantes assez curieuses que nous étudierons en donnant, dans notre Thèse, l'édition critique de ce document. La plus importante concerne directement la phrase qui a provoqué notre enquête : dans deux manuscrits, B. N. lat. 17489 et Lyon 2005, le jugement relatif à l'*Ornatus* a purement et simplement disparu. Or, c'est là une omission considérable et dont l'interprétation ne peut être séparée d'une étude d'ensemble sur la critique gersonienne de Ruysbroeck. Disons seulement ici qu'à elle seule elle paraît bien conférer à ce texte une physionomie nouvelle, en suggérant irrésistiblement qu'au lieu d'être un inventaire purement objectif et abstrait, il participe au mouvement vital d'une pensée sans cesse en activité et qu'il se trouve emporté dans une évolution qui implique des retouches. S'il en était ainsi, il ne resterait guère de raisons pour hésiter à l'attribuer à Gerson car nous savons que Gerson a réagi à l'*Ornatus* et nous savons aussi, maintenant, que cette réaction a une histoire assez longue et variée, tandis qu'aucun texte, sauf celui-là, ne témoignerait d'un contact quelconque entre la pensée de Pierre d'Ailly et le chef-d'œuvre de Ruysbroeck. Mais n'anticipons pas sur des arguments que nous aurons à fournir ailleurs et qui, pour le moment, pourraient être à double tranchant. Tâchons plutôt de ne pas sortir des données du problème actuel et demandons-leur de nous conduire, si elles le peuvent, à la certitude.

---

(1) B. N. lat. 3126 : « *Explicit tractatus de practica contemplacionis editus a magistro Johanne de gersono sacre theologie professore ecclesie parisiensis cancellario* » ; 3623 : « *Explicit tractatus de contemplacione speculatiue et practice, editus a reuerendo patre et domino, Domino johanne de gersonno, cancellario ecclesie parisiensis in sacra pagina professore eximio. Explicit / Deo gratias. Jhesus. Maria* ».

Pour interpréter correctement la tradition manuscrite, pour savoir si, à elle seule, elle pourrait suffire à régler la question en éliminant catégoriquement la décision critique impliquée dans la thèse de Tschackert, deux observations sont nécessaires. D'une part, on doit constater que, si certains manuscrits de Gerson rapprochent de la *Theologia mystica* dont l'authenticité est au-dessus de tout soupçon [1] l'*Annotatio* qui fait problème, tous ceux qui s'accordent sur ce point n'opèrent pas de façon unanime. Tandis que les uns formulent une attribution expresse à Gerson, les autres se bornent à une juxtaposition de textes que leur contenu respectif peut faire considérer comme apparentés. Sur sept, cinq se contentent de cette pure et simple contiguïté ;

(1) Elle a été pourtant soupçonnée, mais une seule fois, à ma connaissance, et par le plus déconcertant des critiques. Dans son extraordinaire ouvrage, THOMAS BOZIUS, *De Signis Ecclesiae Dei*, Libri XXIIII, in duos tomos divisi, Coloniae Agrippinae, M. D. XCII, p. 731-732, se permet, à propos du *Signum* 37, une insinuation entièrement aberrante : « enumeremusque religiosos viros, qui ex vna Carthusianorum familia, et ex vna Germanica natione, libros proprios de contemplatione, meditatione, et precatione scripserunt. In his igitur Principem locum tenere videtur Dionysius Richel » (p. 732, en marge gauche : « Carthusia/ni Germa/ni qui de / precibus / scripsere. » L'auteur en cite onze, puis :) « Ioannes item Rusbrochius proprios libros huius argumenti in lucem dedit. Similiter opus illud admirandum de mystica theologia, quod Ioanni Gerson attribuitur, et eius libris attexitur, cuiusdam Carthusiensis esse dicitur, qui noluit ob modestiam nomen ei suum praefigere. Omnes hi fuêre ab anno millesimo quadringentesimo, ex vna Germanica gente, et ex vna religiosorum familia, intra annos centum quinquaginta ». Intéressant pour la préhistoire du pangermanisme, cet oratorien illustre (1548-1610) que son confrère, le P. A. INGOLD, dans le *DTC*, t. II (1905), c. 1122, qualifiait de « l'un des plus savants hommes de son temps », ne présente sur ce point aucune autorité. Si la *cartusianisation* intempestive de Ruysbroeck a trouvé un écho chez le dominicain SIXTE DE SIENNE, *Bibliotheca sancta*, Cologne 1626, p. 336, dont on relève parfois l'erreur sans connaître sa source, celle de la *Theologia mystica* n'en a fort heureusement trouvé aucun que je connaisse. Il ne peut être question de proposer, en guise d'excuse, une confusion avec la *Theologia mystica* du chartreux HUGUES DE BALMA, car cet opuscule ne fut pas adjoint aux œuvres de Gerson, mais à celles de saint Bonaventure. « L'on dit » complaisamment recueilli, ou créé, par Bozius n'est qu'un commérage puéril qui se heurte au faisceau de preuves le plus solide qu'il soit possible d'espérer en histoire littéraire. La confusion chronologique sur laquelle s'achève le texte que je cite donne quelque idée de l'incohérence extrême où se meut la pensée de l'apologiste.

deux seulement précisent. D'où tiennent-ils leur précision ? Ne l'auraient-ils pas déduite du seul fait qu'il trouvaient ces textes contigus ? Dans de telles conditions, on ne pourrait considérer la question comme tranchée sans être coupable d'imprudence, sans céder à un jeu subtil de préférances instinctives et sans s'exposer à voir des conclusions trop hâtives pulvérisées quelque jour par la découverte toujours possible d'un ou de plusieurs manuscrits qui attribueraient expressément l'*Annotatio* à Pierre d'Ailly.

Tout ce que nous avons obtenu jusqu'ici, c'est une présomption en faveur de Gerson. Ce n'est pas assez pour adopter un sentiment définitif à l'égard de la thèse Tschackert-Vansteenberghe, ni pour se croire autorisé à utiliser ce texte dans la définition du mouvement propre à la critique gersonienne. Est-il possible d'aller plus loin ?

***

VI. — Le témoignage de l'histoire.

Pour y parvenir, plaçons-nous dans l'hypothèse la moins propice aux décisions rapides mais la plus propre aux solutions définitives : acceptons que cette *Annotatio* ait pu se trouver transcrite dans les papiers de Pierre d'Ailly comme dans ceux de Gerson. D'où y serait-elle venue ? La présence simultanée de l'*Annotatio* dans les deux bibliothèques ne pourrait s'expliquer que par une communication antérieure de ce document : dans quel sens cette communication est-elle concevable ? L'histoire mieux interrogée va peut-être nous apporter quelques sérieuses probabilités.

Nous devrons beaucoup à l'histoire si elle nous permet de répondre à ces trois questions : de Pierre d'Ailly ou de Gerson, quel est celui qui a appris de l'autre quelque chose en matière de contemplation ? Quel est celui qui s'est montré soucieux d'initier l'autre à la littérature spirituelle ? A quelles dates respectives, enfin, faut-il placer leurs œuvres de théologie mystique ? Or, il se trouve que, malgré les divergences qui séparent de ce point de vue des auteurs récents, on peut grouper un ensemble de faits bien établis qui ne laissent subsister aucune hésitation.

Tout d'abord, pour paradoxale que puisse paraître cette affir-

mation, il faut reconnaître que ce n'est pas Pierre d'Ailly qui a initié Gerson à la théologie mystique. A son disciple d'élite, ce maître admiré n'a enseigné qu'une théologie spéculative portant sur des questions dont on peut se faire une idée exacte grâce à son *Commentaire sur les Sentences* tel qu'il nous a été conservé [1]. Les préoccupations de Pierre d'Ailly, pur logicien ou théologien abstrait, forment un contraste saisissant avec celles que l'on doit observer chez son élève dès l'époque de sa formation théologique et de ses premières productions littéraires. A vrai dire,

---

(1) Pour avoir une idée d'ensemble sur la nature des questions abordée par ce Commentaire, le plus simple est de lire une partie de la Table des matières, telle qu'on la trouve, par exemple, dans le ms. B. N. lat. 15898 (ancien Sorbonne 696, puis 767 ; xve s., papier, à deux colonnes), fol. 144v° a : « Prima questio primi sententiarum Vtrum possibile sit viatorem de veritatibus theologicis habere noticiam euidentem. Primus articulus. Vtrum possibile sit viatorem habere noticiam euidentem de aliqua veritate. Vtrum possibile sit talem habere de veritatibus theologicis noticiam maiorem fide. Vtrum possibile sit eum habere de conclusionibus theologicis noticiam scientificam proprie. — 2us articulus (...) Vtrum possibile sit viatorem de veritatibus theologicis habere opinionem et ibi vide de probabilitate fidei (...). Vtrum possibile sit viatorem de veritatibus theologicis habere noticiam euidentem. (...) Vtrum possibile sit de ipsis habere noticiam fide maiorem et ibi vide de certitudine fidei et de libertate credendi. — Secunda questio. Vtrum nobis sit euidenter notum solum deum esse fruitionis obiectum. Primus articulus. Quid sit vsus et quid fruitio et vide ibi quomodo intelligitur quod deus sit summe diligendus. 2us articulus. 2us articulus est responsiuus ad questium vbi tractantur tria. Primo vtrum fruitio dei sit possibilis creature rationali. 2° vtrum sit concedendum quod nullo alio a deo est fruendum. 3° vtrum sit nobis euidenter notum solo deo esse fruendum. 3us articulus. Tercius articulus soluit tres dubitaciones. Prima vtrum rationalis creatura possit frui essentia diuina non fruendo persona (*col. b*) 2° Vtrum rationalis creatura teneatur magis diligere vnam personam quam aliam. Vtrum rationalis creatura diligat licite deum propter aliquid aliud ab ipso sed precise propter ipsum. Tercia questio Vtrum nobis sit euidenter notum in vniuersitate esse vnum deum. 1us art. Vtrum nobis sit naturaliter notum deum esse. 2us art. Vtrum nobis sit per se notum deum esse. 3us art. Vtrum nobis sit euidenter notum tantum vnum deum esse. In primo articulo ostenditur quid sit noticia siue cognitio. Et ibi primo per quid conueniat alicui rei esse noticiam siue cognicionem. 2° vtrum aliqua noticia possit alicui esse magis vel minus noticia quam sit essentialiter perfecta. 3° vtrum diuina essentia possit esse intellectui creato formalis noticia. Postea inquiritur qualis noticia sit nobis naturaliter possibilis de deo et ibi de noticia intuitiua et abstractiua », etc. etc.

la démonstration de ce premier point soulève un problème d'histoire littéraire, et la question est assez complexe pour qu'il soit préférable de la différer. Mais il est d'ores et déjà permis d'affirmer que, au témoignage fort autorisé de son frère et homonyme, le Célestin Jean Gerson, l'élève de Pierre d'Ailly consacra les prémices de son érudition doctrinale et de sa culture d'humaniste à la composition, sur le modèle du *De consolatione Philosophiae* de Boèce, d'un dialogue où prose et vers alternaient de la façon la plus agréable dans le développement d'un thème suggestif : *Quaesivi sponsam mihi eam assumere* (1). Ces *noces spirituelles* du théologien et de la Sagesse, il ne semble pas qu'elles aient séduit Pierre d'Ailly. Gerson ne cessera d'y aspirer. Dès l'origine, c'est leur étude doctrinale qui l'attire et le retient (2).

Lorsqu'il aborda, au fur et à mesure que sa vie si traversée le lui permit, la réalisation de son plan initial, le sentiment que Gerson ne cessa d'éprouver à chacune de ses étapes successives, c'est l'appréhension d'un pionnier devant un terrain que personne n'a exploré avant lui : il eut parfaitement conscience d'être le premier de son temps et de sa qualité à prêcher aux universitaires la valeur privilégiée de la connaissance affective de Dieu,

---

(1) *Sagesse*, VIII, v. 2.

(2) Le texte sur lequel repose cette affirmation se lit dans Du Pin, t. I, p. CLXXVII : « Collatio in primo Cursu Theologiae Parisiis in Regali Collegio Navarrae ; et consequenter in secundo ac deinceps in Quadripartito libro Sententiarum ; et tandem in magisterio anno aetatis eius circiter XXXIJ, sumpto super hoc themate *Quaesivi sponsam mihi eam assumere*, sub metaphora nuptiarum Theologi cum Sapientia, in modum dialogi, per prosas et metra more Boetii *De Consolatione* mixtim procedendo. » Le Célestin avait déjà dit un peu plus haut, *l. c.*, p. CLXXV : « Patuit hoc in illis primis opusculis exercitii sui scholastici, in studio theologiae parisiensi : *De nuptiis sapientiae*, quae miro jucundoque artificio, quantum ex aliquibus concipi potest, studio florenti peregit, sumpto themate. *Quaesivi sponsam mihi eam assumere*, quae tamen vel mala ut aiunt custodia, vel quorundam avida rapina perdita sunt omnia. » Dans ces limites, je ne crois pas m'aventurer au-delà de ce qui est sûr. Chercher à préciser la nature de cet ouvrage disparu, ses rapports avec le *Quadripartitus liber sententiarum* et le commentaire que Jean Gerson, bachelier sententiaire, a dû élaborer sur le texte du Lombard serait une entreprise toute différente et qui n'irait pas sans risques. Une découverte récente m'engage pourtant à la tenter : cf. la deuxième de ces *Études gersoniennes* : *Note sur les Sententiae Magistri Joannis Gerson du Manuscrit B. N. latin* 15.156, *infra*, p. 365-385.

à chercher la formule d'accord entre théologie scolastique et théologie mystique, à construire une science psychologique et théologique capable de rendre compte des expériences des saints et de leur gagner l'intelligence, la sympathie, le désir des doctes (1). Sans doute, en ouvrant la série de ses cours sur la *vie*

(1) On connaît la justification qu'il donne, au début de sa *Montaigne de contemplacion*, de cette initiative de vulgarisation en matière de spiritualité, cf. ms. B. N. fr 24839, fol. 230 r° : « Aucuns se pourroient donner merueille pourquoy de matiere haulte comme est parler de la vie contemplatiue ie vueil escripre en francois plus que en latin et plus a fenmes que aux hommes et que ce nest pas matiere a gens simples sans lettres », mais les deux textes qu'il suffit ici de citer sont : 1°) Le *Prologue* de la *Theologia mystica speculativa*, III, 361-362, dont voici l'essentiel, d'après le ms. B. N. lat. 3125, fol. 176 r° : « Penitemini et credite euangelio. Marci primo. Astrinxit me promissio nouissima id aggredi quod vestram exspectationem repetere nunc sencio, ostendere scilicet. An cognicio dei melius per penitentem affectum quam per intellectum inuestigantem habeatur. vbi eniti debeo si forte pijs aspirante conatibus deo poterit studium meum ea ipsa ad omnem intelligenciam deducere que super theologia mistica hoc est occulta diuinus tradit dyonisius edoctus non dubium quin ab illo qui ait loquimur sapienciam apud perfectos sapienciam dei in misterio absconditam. Conari preterea meditor si ea que de contemplacione meditacione raptu extasi et excessu mentis de diuisione spiritus et anime et similibus doctores eleuati scriptis reliquerunt poterunt ita palam fieri et quodammodo reuelari ut alij ab expertis quales rari sunt possint intelligere aut saltem fixe credere sanctos illos viros habuisse scienciam longe alciorem a nostra communi quos ad supermentales rapuit excessus diuina contemplacio. Dicam vero quod frequens est aput unumquemque in aggressu alicuius vel insoliti vel ardui. Trahi quippe solet animus in varios partes pro varietate rationum operis. Hec ipse pluries notaui in re presenti. Tractaturus itaque materiam qua nulla sublimior est nulla diuinior sed nec vlla queri difficilior sicut nulla salubrior potest inueniri vtpote in qua nostre felicitatis cardo figitur contremui ad aspectum maiestatis huius sapiencie verens ne scrutator eius fieri volens opprimerer a gloria. De hinc expaui ne superba presumpcio vexaret me. Quis enim magna moliens non impugnatur ab ea. Extimui denique ne de curiosa singularitate notarer quam duabus vltimis lectionibus sceleris condempnaui »... et la suite, où le téméraire novateur donne ses raisons de passer outre, pour la gloire de Dieu, et conclut : « doceamus cum humilitate querendo vnicam gloriam nominis tui per seruos tuos dominos et fratres meos. Quibus iam de secretis sapiencie tue loqui velle michi videor ut dimissis interim sterilioribus studijs diuaricantibus animam ad multa inflammet eos verbum spiritus tui querere te in simplicitate cordis et intelligere porro quale sit illud. Vacate et videte quoniam suauis est dominus. Stimulentur postremo ipsi non se ita soli tradere intellectui

spirituelle de l'âme, en dédiant à l'évêque de Cambrai ce triptyque où doit être décrit l'itinéraire de l'âme, sous l'action de l'Esprit-Saint, depuis le Baptême jusqu'à la contemplation extatique, il prend soin de se rattacher expressément à son maître et, avec la plus affectueuse délicatesse, il multiplie les protestations d'humilité, mais nous ne devons pas nous laisser abuser : bien que Gerson s'applique à exténuer, autant que la vérité peut le lui permettre, son indépendance et son originalité, bien qu'il s'abrite sous les formules les plus sacrées pour attribuer tout le mérite, de sa doctrine à celui *qui l'a envoyé*, il est un fait primordial que rien ne peut altérer et qui marque une infranchissable limite : Gerson ne peut aller jusqu'à dire que le contenu de son enseignement soit hérité de Pierre d'Ailly. De ce point essentiel, il ne parle pas, et cela nous suffit. La *mission* reçue du Chancelier Pierre d'Ailly est purement extérieure et consiste en la collation des grades académiques, et le souvenir que ce traité doit éveiller chez son épiscopal lecteur n'est pas celui d'une doctrine qu'il aurait professée naguère, mais d'une époque où, n'étant pas

---

ipsum erudiendo vt affectus aridus ymmo passionibus horridus et sordescens deseratur. Nam apud quos alios aut quo nam pocius loco altero doctrina hec de theologia mistica tradi potest ». Il faut donc bien comprendre la déclaration finale : « Nichil quoque noui allaturus sum quod nequeat in alijs sanctorum libris inueniri, ab eis nempe quid omissum est. Sed eorum sentencias meo ordine ac verbis explicabo ». Un théologien ne peut être que l'interprète d'une tradition : mais la nouveauté consiste précisément, outre celle que revendique expressément Gerson, dans le choix de ces *saints*, de ces expérimentateurs mystiques, comme témoins de la tradition exposée à l'École. Cette introduction des spécialités propres aux Écoles du Christ (cf. Ét. Gilson, *La théologie mystique de saint Bernard*, Études de Philosophie médiévale, XX, in-8°, 253 p. Paris, 1934, p. 79, 80, 87...) dans l'Université de Paris est l'une des caractéristiques essentielles de l'œuvre gersonienne. J'y reviendrai longuement ailleurs. — 2°) La *consideratio VIIIa*, Du Pin, III, c. 368D - 369A : « Ostendit fructum hujus Libri... / Expedit scholasticos viros etiam devotionis expertos in scripturis devotis Theologiae mysticae diligenter exerceri, dummodo credant eis. Hoc ideo dicitur primum quia quis novit, si tandem ipsis ex familiari tali collocutione aggenerabitur, ut solet, quidam amor et ardor experiendi ea quae sola interim fide tenent et quae docta ratiocinatione conferunt ad invicem. *Ignitum eloquium tuum vehementer*, ait Psalmista, *Et servus tuus dilexit illud*, Ps. CXVIII, 140. Quis autem appropinquaverit igni, et vestimenta ejus non ardeant, vel calescant... », etc.

encore accablé des soucis de sa nouvelle charge, il pouvait librement cultiver la spéculation théologique. Créature de Pierre d'Ailly, au sens le plus noble du mot, et voulant reconnaître expressément cette relation, le jeune Chancelier n'avoue donc nullement que c'est de son prédécesseur qu'il tiendrait la doctrine qu'il va développer : bien mieux, il nous apprend que Pierre d'Ailly a voulu, à cette occasion, devenir son disciple.

Car si l'histoire ne connaît aucun document qui permette de discerner un seul geste de Gerson désireux de s'instruire de théologie mystique auprès de son maître ou ancien maître, elle possède des preuves indiscutables de démarches de cet ordre accomplies par Pierre d'Ailly en vue d'obtenir de Gerson quelques lumières sur la vie spirituelle, et l'on peut lire en toutes lettres des réponses de Gerson qui ne laissent aucun doute sur la nature exacte de ces relations.

Il est d'abord certain que, si l'initiative de son brillant élève témoignait d'une originalité absolue à l'égard des disciplines qui l'avaient formé, Pierre d'Ailly ne lui ménagea cependant ni sympathie ni encouragements. Ancien professeur auréolé d'un incomparable prestige et déjà revêtu, sans doute, de l'épiscopat(1), il n'hésite pas à honorer de sa présence les cours de Gerson sur *la vie spirituelle de l'âme*, et trois traits révélateurs concourent à caractériser pleinement cet acte d'humilité qui provoque la stupeur et l'édification de l'école entière comme du jeune professeur. Le cours choisi est celui où Gerson s'applique expressément à établir les fondements théologiques d'une doctrine de la contemplation ; en y assistant, Pierre d'Ailly ne veut ni flatter ni contrôler son ancien élève, il cherche à s'instruire ; les métaphores employées par Gerson, étant donné surtout le contexte dont nous avons défini l'inspiration d'ensemble, sont signi-

(1) Si le traité est dédié à l'*évêque de Cambrai*, le texte de son *Prologue*, lorsqu'il rappelle ce fait, ne mentionne pas expressément cette dignité suprême, mais se contente de présenter l'auditeur inattendu comme le phare de l'École, et le traite en professeur retiré de l'enseignement, voir le texte p. 324, n. 2. On pourrait dès lors penser que le premier cours, tout au moins, aurait été professé avant l'élection de Pierre d'Ailly à l'évêché du Puy. Mais je crois démontrer ailleurs de façon suffisante que le *De vita spirituali animae* n'a pas été *enseigné* avant 1398-1399, Pierre d'Ailly étant déjà évêque de Cambrai. Il ne faut donc pas trop presser ce trait menu.

ficatives à cet égard (1) ; et non moins significatif est le troisième trait : non content d'écouter les leçons, l'évêque de Cambrai en demande le texte au professeur, lequel s'empresse de déférer à cette requête en des termes qui montrent bien qu'il a l'impression de porter quelque chose de nouveau à la connaissance de ce lecteur (2).

Mais, dira-t-on, ce *quelque chose de nouveau*, est-ce vraiment de la théologie mystique ? A le supposer, comment cela prouverait-il que jamais Pierre d'Ailly n'aurait cultivé cette science et pourquoi serait-il inconcevable que les cours du disciple n'aient été que l'épanouissement systématique d'intuitions, de suggestions ou d'esquisses de son maître ?

---

(1) Je relève, dans le texte que va citer intégralement la note suivante : « quasi lumen sol a stella, aquam mare (*sic* mss. ; DU PIN : mare aquam) a fluvio, lanum ovis a capra mendicare videretur. Sed ita verum est, ubi sapientia, ibi humilitas ».

(2) JEAN GERSON, *De vita spirituali animae*, III, c. 1 : « Reverendo in Christo Patri et Sacrae Theologiae Professori Eximio Domino Petro Cameracensi Episcopo, ejus discipulus Joannes Cancellarius indignus Ecclesiae Parisiensis, pro se humilem obedientiam et pro communi salute sapere ea quae recta sunt. Postulare dignata est benevolentia tua, Praeceptor inclyte, quatenus scripto tibi traderem unam ex Lectionibus meis, cui praesentiam tuam praestare non erubuisti, nec insolitam hanc rem effugisti, tu Scholae Theologiae jubar radiosissimum, tu jam Doctor emeritus. Erubui fateor et tota mecum Schola pariter obstupuit ad hanc humiliationem dignitatis et sapientiae tuae, quasi lumen sol a stella, mare aquam a fluvio, lanam ovis a capra mendicare videretur. Sed ita verum est, ubi sapientia, ibi humilitas ; sicut e converso testis est Sapiens, *ibi sapientiam esse ubi reperitur humilitas*. Prov. VI, 2. Tu denique *quanto major es* (juxta ejusdem consilium) *humilias te in omnibus*. Eccli. III, 20. Minus quoque nunc mirandum est si illam, quantulacumque est, meam eruditionem diligis et amplecteris ; cujus tu nutritor, fotor et auctor hactenus extitisti. *Quod fecit quisque tuetur opus*, ut ait Naso. Ita hoc in loco Christi verbum non inepte jungitur : *Doctrina mea non est mea, sed ejus qui misit me Patris*. Joann. VII. 16. Et certe tu Pater me misisti, quia me per te Licentiatum in sacrae Theologiae Facultate fecisti : tu per te et sub te Magistralibus me insigniis decorasti, te insuper motore (*mss.* : promotore), in Cancellariatus Officium tibi successi quamquam non meritis aequis ; feci autem cumulatius quam quaesisti. Sequentes itaque Lectiones ejusdem materiae mittendas decrevi, non quidem ad te docendum, seorsum haec praesumptio, sed vel ad obedienter complacendum, vel ad praestandum gustum aliquem veteris otii onerosis curis tuis, vel quod modestius est, ad corrigendum perficiendumque imperfectum meum quod viderunt oculi tui ».

A la première question, il n'est pas facile de répondre de façon assurée ; ou plutôt, il est sûr que, dans l'état actuel de la documentation, il est trop tôt pour donner une réponse décisive. Ce qui est hors de doute, en effet, c'est que, dans l'intention de Gerson, le *de vita spirituali animae* n'est que le premier volet d'un triptyque dont le dernier est réservé à la théologie mystique proprement dite. Ce qui est encore indiscutable c'est que, dans son Prologue, l'auteur du *de vita spirituali animae* annonce à l'évêque de Cambrai que, faisant plus large mesure qu'il n'y était convié, il lui envoie la trilogie complète (1). Il faut enfin mettre hors de discussion le fait remarquable que c'est précisément sur ce dernier point, qui doit concerner la théologie mystique, que le disciple se défend de vouloir instruire son maître, ce qui semble bien prouver que c'est à cette partie qu'il attribue le plus d'importance et le plus d'utilité pour son destinataire (2). Mais ce

---

(1) *L. c.*, col. 3-4 : « Attamen quo facilius ignoscat nostro huic opusculo, si quis forte lector alius in ipsum conjecerit oculos et si offenderit eum sermo incultus, nec satis perfecto et pulchro ut Tractatum decuerat ordine contextus ; recogitet prius (*mss.* pius) interpres alium pro Lectionibus, alium pro Tractatibus stilum esse, sciat non ita coherere quae variis temporibus prolata sunt, quemadmodum illa quae elaborata, sub uno tenore, dictavit oratio. Nihilominus his Lectionibus morem tractatus nunc imposui, quod (*mss. om.*) quantum fas extitit, dividens eas in tres partes secundum materiam principalem triplicem, et conformiter ad haec tria Apostoli verba infra commemorata, et quasi ad quoddam thema : *In ipso vivimus, movemur et sumus*. Act. XVII, 28. Vivimus enim in Deo vivificatione gratiae, movemur in eo et ad eum pondere operationis meritoriae, et tandem circulo quodam intelligibili sumus in eo veluti in centro nostro per quietem contemplationis stabilis et serenae. Primum est omnium in gratia existentium quasi incipientium, secundum proficientium, tertium perfectorum. Primum in baptizatione fluminis vel flaminis, secundum in tentatione peregrinationis, tertium in consolatione Angelicae administrationis. [...] Prima ergo pars opusculi quae latior est et per Lectiones distinguitur agit de vita animae et de morte ipsius et de aegritudinibus spiritualibus, inquirendo quidditatem peccatorum a radice, et eliciendo moralia documenta inde sequentia. Secunda tractat de vita secunda animae, quae est motus ejus vel instinctus inquirendo distinctionem inter bonas inspirationes, et immissiones per angelos malos in diversis materiis et de modo tentationes superandi. Tertia loquitur de vita animae per contemplationes stabilitae et consolatae. Bene valeas Pater in Christo et oremus pro invicem ut salvemur ».

(2) Cf. *supra*, note 1 : il est manifeste que les « Sequentes Lectiones

qui fait difficulté, c'est que dans toutes les éditions comme dans tous les manuscrits consultés par nous, il existe une singulière anomalie : la promesse initiale n'y est pas tenue, et Gerson conclut son œuvre à la fin de la première partie sans y ajouter les deux autres dont il annonce l'envoi (1). Quelles que soient les hypothèses concevables, la solution d'un tel problème, si elle est possible, ne relève pas de la présente étude (2). Continuons plutôt à nous placer sur la ligne de plus grande difficulté et supposons que l'évêque de Cambrai n'ait pas reçu, avec le *de vita spirituali animae* un véritable traité de théologie mystique : son indépendance en serait-elle pour autant garantie?

Non, car si l'on s'inspire de l'heureuse formule employée naguère pour définir avec autant de profondeur que de simplicité la crise augustinienne de Cassiciacum (3), on peut dire que, lorsqu'il s'agit de vie spirituelle, ce n'est pas seulement l'intellect de Pierre d'Ailly qui se tourne vers Gerson, c'est tout l'homme. Au comble des honneurs, mais abattu à plusieurs reprises jusqu'aux

---

ejusdem materiae » n'ont pas été demandées, et constituent les deux dernières parties du traité.

(1) C'est en effet à la fin de la sixième *Lectio* qui épuise la première partie seule que Du Pin, comme tous ses prédécesseurs, conclut, III, col. 72D : « facere conatus sum. Quod an perfecerim illorum sit judicium qui perspicatiores visus habent, tui praecipue inclyte Pater et Praeceptor : cui sicut praefatiunculae initium ita finem quoque hujus operis dedicavi ».

(2) Gerson a pourtant composé les traités que sa préface annonçait, et leur existence a permis à des copistes et à des éditeurs plus attentifs que Du Pin de signaler cette anomalie et de proposer leur solution ; cf. ms. B. N. lat. 3126, fol. 147 v°a : « Explicit. Aiie due lectiones de quibus in principio fecit mentionem sunt alibi nec hic continentur videlicet de distinctione verarum reuelationum a falsis et de contemplacione tradita speculatiue et practice. Ideo queratur ». Il faudrait ajouter pour la seconde partie, au moins le *De Impulsibus*, mais il est hors de doute que la *Theologia mystica speculativa et practica* est rétablie de la sorte, et fort heureusement, à sa place normale. Pourquoi cette disjonction? En raison, sans doute, des bouleversements de tout ordre qui n'ont cessé d'agiter la vie de Gerson et dont tel ou tel a dû l'empêcher de réaliser d'une seule venue son plan magnifique. Je n'ai pas encore trouvé de traces explicites d'un envoi à Pierre d'Ailly des deux dernières parties annoncées mais manifestement différées.

(3) Ét. Gilson, *L'Esprit de la Philosophie, médiévale, Gifford Lectures*, 1e série, in-8° ; viii-332 p. ; Paris, 1932, p. 32. : « Ce n'était pas un intellect qui souffrait dans la nuit du jardin de Cassiciacum, c'était un homme ».

limites du plus sombre découragement, écœuré par toutes les épreuves qui escortent ses entreprises de politique ecclésiastique ou tourmenté de scrupules pour savoir si le faste de sa cour épiscopale est réellement contraire aux exigences de la morale évangélique, Pierre d'Ailly, nous le savons, s'adresse à Gerson, nullement afin de confier à un disciple bien-aimé le fruit de profondes méditations sur la liberté d'esprit d'une âme détachée de tout et riche de grâce, mais en vue d'obtenir d'un bon prêtre dont il connaît bien les qualités d'esprit et de cœur, et aussi la doctrine fondamentale et l'expérience des choses spirituelles, une consultation capable de lui donner la paix. En ces conjonctures, Pierre d'Ailly considère explicitement Gerson comme son maître en spiritualité et, s'il lui fait part de son universel accablement, ce n'est que pour être réconforté par un enseignement autorisé sur le joug du Christ et sa douceur. Deux lettres, au moins, ont été écrites dans ce dessein : seules quelques parcelles en subsistent, citées par les réponses de Gerson.

Car, avec une modestie qui ne recule pas devant de si graves responsabilités, Gerson répond [1]. A son maître affligé, il propose les réflexions qu'il juge adaptées à son degré d'avancement spirituel et propres à lui faire retrouver, plus près de Dieu, une paix inaltérable. Or, il faut l'avouer, qui a besoin de recevoir de tels conseils ne peut être que fort novice dans la vie ascétique [2].

---

(1) Ce sont les deux *Epistolae consolatoriae ad Petrum episcopum cameracensem* ; *Op.*, III, c. 429-432, déjà bien connues et utilisées, mais d'une façon un peu trop extérieure.

(2) Jean Gerson, *Epistola I ad Petrum*, *l. c.*, c. 429A : « Ex litteris binis tuae dignationis, Reverende Pater, ac Praeceptor optime, palam facta est anxietas animi tui, eo quod zelus domus Domini, et Reipublicae salus comedit te. Vere quidquid video, inquis, mihi grave est, et pene importabile. Propterea commovet parvitatem meam Tua Dominatio, ut de suavi jugo Christi scribam aliqua. Sed unde melius exordiar, dimisso alio quolibet excusationis exordio, quam a tyrannico diaboli, carnis et mundi jugo saevissimo prorsus, et crudelissimo ; quamquam insania nostra judicet aliquando illud suave, ex febrili corruptione palati spiritualis. Attamen salutis initium est, cognoscere se aegrotum, et dolere. Nam qui malis obtorpuit, hic non dolet. Bene habet ergo, quod molestant Te omnia quae cernis, utique temporalia, atque mortalia, plena undique vanitatibus, et insaniis falsis. Cur ita ? plane ut suspirabundo voto dicas cum Propheta : *Quis dabit mihi pennas sicut columbae, et volabo, et requiescam* ? Ps. LIV, 7. » Mais Pierre d'Ailly n'en est pas encore au vol de la colombe :

Novice, c'est peu dire : aucun texte ne pourrait être plus clair. Gerson s'efforce d'attirer à la recherche de l'unique nécessaire un ambitieux, beaucoup plus expert dans la chasse aux béné-

---

col. 449C-D : « Age ergo, Praeceptor Inclyte, fac quod per Prophetam audisti. Accipe pennas sicut columbae, pennas devotae meditationis, ut mediteris sicut columba, cogitans dies antiquos et annos aeternos in mente habens ; sic enim elongabis ponens Altissimum refugium tuum ut non possit accedere ad te malum. Desere per contemptum quicquid in terrenis libere potes. Hoc jam facis (bien sûr !) ; sed egrediendum est, non hic sistendum ; si ablactatus es ab ubere consolationis terrenae, quaerendum est cibus alius solidior, cibus internae devotionis ». Rien de plus révélateur des réactions de Pierre d'Ailly que la suite : il s'indigne, il s'emporte, il s'en prend à tout et à tous, mais *non bene dolet* ; col. 429D - 430A : « *Desine ab ira, et derelinque furorem, noli aemulari.* Ps. XXXVI, 8. hoc est, indiscreto Zelo succendi ; *Sed jacta cogitatum tuum,* spem tuam, orationem tuam, auxilium tuum, *in Domino, et ipse* solido cibo *enutriet te,* Ps. LIV, 23. Nec ita dixerim docendo, sed meam insipientiam, dum tecum loquor, commovendo, et segniciem stimulando. Provideamus, ne contingat nobis quod pueris imbecillibus solet : hi dum cadunt in terram, irascuntur sibimetipsis, tundunt aliquando cervicibus terram, ceteraque impatientiae signa ostendunt, dolent cecidisse, sed non bene dolent, dum sibi, suaeque imbecillitati, quasi per se sufficiens ad standum esse debuerit, irascuntur. Sic nos grandiusculi pueri saepe agimus in adversitatibus nostris, ut publicis succensemus, indignamurque nobis ipsis, vel proximis, et non petimus auxilium, nec confugimus aspicientes ad eum qui salvere nos debet *a pusillanimitate spiritus et tempestate.* Ps. LIV, 9. Quemadmodum puero prostrato auxilium quaerendum est, non a se, sed a Patre, matre, ductore ». Et l'*Epistola altera*, col. 432A se permet d'insister sur un conseil qui suppose, chez Piere d'Ailly, une réelle difficulté à pratiquer le recueillement, pour ne pas dire l'habitude la plus invétérée du divertissement : « His interim superficie tenus, ac in transitu praepositis ; assumam hanc multam ex multo amore fiduciam, ut dem consilium non requisitus, immo ut alias jam datum nunc repetam, hoc est, ut societatem aliquam exerceas tecum, Pater magnifice, quae utilis, et potens sit, Tibi, Tuoque statui in agendis succurrere, quatenus ille unicus in terris optandus finis commodius assequatur, qui est pax serenae mentis ; quia vae homini, cujus utraque consolatio abscondita est ab anima ejus, ut nec temporalem habeat, et careat aeterna, vel interna ». Qu'on note l'*alias jam datum* : il est sûr que l'exhortation a été renouvelée, et donc que la résistance a été prolongée. Que l'on remarque aussi la conclusion de cette *Epistola altera*, où Gerson s'excuse d'enseigner son maître et de traiter comme un débutant dans l'acquisition de la perfection un évêque qui, par son épiscopat même, est placé dans l'état de perfection ; col. 432C : « Denique, Praeceptor Charissime, nisi solus et secretus soli et secreto scriberem, nisi inculparet me apud omnes mul-

fices [1].... Et pour réussir cette précieuse mais difficile conquête, il va user d'une arme extrêmement remarquable pour nous : sur Pierre d'Ailly, son efficacité immédiate paraît douteuse, car il semble bien qu'il fera longtemps la sourde oreille à des conseils de ce genre [2] ; mais sur notre démonstration, elle ne peut qu'exercer une action considérable. Pour enseigner à son ancien professeur une doctrine consolatrice, Gerson ne connaît pas de procédé plus efficace que de l'initier à une littérature spirituelle, qui existe déjà depuis longtemps dans l'Église, mais que le grand théologien de Navarre ignore manifestement de la façon la plus complète ; pour le convaincre, Gerson s'entoure d'autorités ; pour le détacher, il lui inspire le désir d'adhérer à cette tradition sanctifiante, bref, il dresse à son usage un catalogue de Pères et de Docteurs qui ont traité de la consolation spirituelle : c'est là ce qu'il appelle *annotare* [3]. Ne sommes-nous pas sur la voie de l'*Annotatio doctorum* ?

---

tiloquium istud meum (*sic, mais le second* nisi *est certainement à omettre*), quod quasi docere videtur magistrum, quasi praeterea Tu, qui in statu es perfectionis exercendae, statum primo introeas perfectionis acquirendae ».

(1) Sur la cupidité de Pierre d'Ailly, cf. NOEL VALOIS, *La France et le grand Schisme d'Occident*, t. III, p. 26 n. 5 et H. DENIFLE, *Chartularium Universitatis Parisiensis*, t. IV, n° 1714 ; le 13 octobre 1394, Pierre d'Ailly, familier du pape, obtient le droit de cumuler un canonicat de Bayeux avec la chancellerie de Paris, la chantrerie de Rouen, l'archidiaconé de Cambrai, la trésorerie de Noyon et celle de la Sainte-Chapelle de Paris, etc.

(2) Cette observation n'est entièrement justifiée que si l'on se sépare de Noël Valois dans la datation de ces deux *Epistolae consolatoriae* : l'historien du Schisme d'Occident adopte sans hésiter 1408. En ce cas, la conversion aurait suivi d'assez près l'exhortation, tout au moins les dernières instances. Mais je crois avoir quelques bonnes raisons de placer ces lettres en 1395, cf. plus loin, p. 359 note 1.

(3) JEAN GERSON, *Epistola altera, l. c.*, col. 431BC : « Potuerat haec materia in longissimam protrahi orationem ; sed ipsa talis est, quae a Sanctis creberrime tam verbo quam scripto, et uberrime tradita est. Propterea neque de hac re amplius, neque de aliis ad hanc, quam postulare dignaris consolationem spiritualem spectantibus, scribere quicquam praesumpsi ; tantum suffecerit *annotasse* loca quaedam, quorum frequens usus et conversatio praebent sugere mel illud coelicum, tanquam e favis Scripturarum illarum eliquatum, et infusum, dum praemuntur. Collocemus in primis Bernardum, *super Cantica*, alterum quoque subsequentem eum fere pari passu Sigebertum (! *lege* Gillebertum) monachum, Dominum

En tout cas, il n'est plus permis de douter. La seule leçon de théologie mystique donnée par Pierre d'Ailly à Gerson est, par contraste, la leçon de sa vie. Désabusé, désemparé, ou même triomphant, il fournit au jeune théologien la preuve expérimentale de l'insuffisance des joies humaines les plus hautes. Il le confirme ainsi dans une conviction qui n'a pas eu besoin de cette pathétique leçon de choses pour naître et se formuler clairement : retenu par son corps, et par lui seul, en ce lieu d'exil, le chrétien vit par la pensée et en ardent désir dans une patrie éternelle : sa *conversatio* est dans le ciel (1). L'historien de Pierre d'Ailly avait donc entièrement raison de trouver dans la lettre que nous venons de lire la preuve d'une influence gersonienne assez puissante pour engager Pierre d'Ailly dans une voie qu'il n'aurait pas spontanément choisie (2) ; et, par une exception

---

Venerabilem Richardum de sancto Victore, in Opusculis suis omnibus, quae de contemplatione disertissime composuit. Augustinus in Confessionibus et Meditationibus et Psalterio et Sermonibus et Gregorius in Homiliis ; et ut novos attingam, Guillelmus Parisiensis et Bonaventura, et alii, quorum opera manent. Quid aliud, quaeso, Patres illi egerunt, nisi ut consolationem spiritualem, quam requiris, spreta carnali, succenderent in animis auditorum ? Sic et lectiones Joannis Chrysostomi, Cypriani, Cassiani, et Climaci, et Sanctorum Patrum vitae, et Legendae Sanctorum, quales in Ecclesiastica Historia conscribuntur, non nisi stimuli sunt ardentes ad calefactionem animae, ex gelicidio temporalium cogitationum torpentis, et emortuae ». Pierre d'Ailly n'est-il pas invité à se demander si son âme est bien vivante ? La suite immédiate n'est pas moins importante : « Denique venit nuper ad manus meas opus illud imperfectum Hugonis super Ecclesiasten. Deus optime, quam paucis verbis totam hanc de contemplatione materiam sub tropo fumi, flammae, et carbonis exposuit ? Chrysostomus singularem de hujus rei acquisitione Tractatum compilavit, quem *De compunctione cordis* censuit appellandum ».

(1) Cf. *Epistola I ad Petrum, l. c.*, col. 429B-C : « ...Propheta... quasi jam voti compos exultat subjungens : *Ecce elongavi fugiens, et mansi in solitudine.* Ps. LIV, 8. In qua solitudine, nisi fallor, mansionem et nidum suum collocaverat, ubi et Apostolus, cum dixit : *Nostra conversatio in coelis est*, Phil. III, 20, Numquid non magna solitudo coelum, numquid non est desertum ? Hinc pollicetur Dominus per Prophetam : *Aedificabuntur in te deserta saeculorum*, Is. LVIII, 12. In hoc deserto nonaginta novem oves relictae sunt. Sed quomodo collocatur mansio in hac solitudine ? Respondet Ecclesia canens de Confessore aliquo, quod *in hac peregrinatione solo corpore constitutus, cogitatione, et aviditate in alia Patria aeterna conversatus est* ».

(2) Cf. L. Salembier, *Petrus de Alliaco*, p. 336 : « de ipso tanquam auc-

singulière aux règles de la construction historique, c'est ici la thèse d'ensemble Tschackert-Vansteenberghe qui voit son objectivité bénéficier de ces remarques, fatales à l'opinion de M. de Gandillac, tandis que menace de plus en plus de s'évanouir l'un des seuls faits particuliers expressément allégués pour la fonder.

Édifié par l'exemple de son disciple, réconforté, dirigé par lui, Pierre d'Ailly se met, à son tour, à écrire de théologie spirituelle. Mais lorsqu'il aborde, sur le tard, ces matières nouvelles pour lui et où il ne fera jamais œuvre originale, il n'innove pas, il imite. On connaît de lui deux traités principaux : le *Speculum considerationis* et le *Compendium contemplationis* : leur date respective a été fixée par Tschackert et par M. Vansteenberghe d'une manière qui ne soulève aucune observation. Tschackert place le *Speculum* « longtemps après 1408 » ; M. Vansteenberghe réduirait sans doute un peu ce long intervalle en déclarant ce *Speculum* « sensiblement postérieur à l'année 1408 » (1). Or, le *Compendium* est le « complément du *Speculum* » (2). L'*Annotatio doctorum* qui lui fait suite ne lui serait pas antérieure : composée par Pierre d'Ailly et envoyée à Gerson, elle n'aurait atteint le Chancelier que longtemps après 1408. A cette date, qu'aurait bien pu se flatter d'apprendre à l'auteur de la *Montaigne de contemplacion*, du *De vita spirituali animae*, du *De Impulsibus*, de la *Theologia mystica speculativa et practica* l'humble compilateur de Cambrai? Malgré tous les obstacles, le plan originel de Gerson vient d'être accompli : la *Theologia mystica practica* a paru au début de 1408 ; le cycle complet des premières grandes œuvres, si puissamment originales, est terminé (3).

---

tore mystico. Hanc certe provinciam non ingressus esset, nisi tristitia et dolor eum impulissent ad novum istius laboris genus, nisique praesertim ei Gersonius suasor adfuisset », qui renvoie au t. III, c. 431.

(1) Cf. *supra*, p. 229. L'argument est de P. TSCHACKERT, *l. c.*, p. 326 n. 1 : « Zur Zeitbestimmung vgl. spec. consid. c. 20 : « Sanctorum, austeritatem magis admirandum quam imitantum (!) esse credimus sicut de sanctissimo confessore b. Petro quondam papa Coelestino in libro quem de ejus vita scripsimus aliqualiter tetigisse *meminimus* » ; also ist das Spec. selbst lange nach 1408 verfasst ».

(2) Cf. *supra*, p. 299, et *infra*, p. 333, n. 1.

(3) Cette affirmation repose sur des recherches chronologiques assez étendues menées en vue de résoudre un autre problème. Je ne peux songer à les reproduire ici. En gros, il suffit de marquer un accord d'ensemble

L'histoire a donc répondu à nos questions : le maître compétent en théologie mystique, le conseiller, l'initiateur, c'est Gerson. Dès lors, toutes les vraisemblances jouent en faveur d'une communication de l'*Annotatio* dans le sens Gerson-Pierre d'Ailly. Avec la critique interne, atteindrons-nous enfin la certitude?

***

VII. — La critique interne.

La première impression que l'on éprouve en considérant l'*Annotatio* dans sa nature même, c'est qu'il existe un contraste complet entre le rapport que soutiendrait une telle liste bibliographique avec chacune des deux œuvres prise dans son ensemble : une *Annotatio* de ce genre serait complètement isolée parmi les œuvres de l'évêque de Cambrai ; sous la plume de Gerson, elle serait banale. Compilateur, il va sans dire que Pierre d'Ailly puise à diverses sources et ne cherche pas toujours à dissimuler ses emprunts (1) ; mais l'on peut parcourir tous ses *Tractatus et Sermones* sans y trouver rien de semblable ou d'équivalent. Tout ce que l'on peut remarquer, c'est que le *Compendium contemplationis* ne propose aucune citation textuelle sans l'identifier expressément (2) ; mais il y a loin d'une telle méthode à la confection d'un catalogue méthodique, et si le même ouvrage, qui a emprunté à Richard de Saint-Victor sa seconde partie (3), présente explicitement le *Speculum considerationis* comme

---

avec les résultats déjà obtenus et publiés par J. STELZENBERGER, *l. c.*, p. 6 et J. L. CONNOLLY, *l. c.*, p. 297, qui se sont affranchis de l'erreur commise par DU PIN, lequel datait la *Theologia mystica* de 1419 : *Gersoniana*, t. I, p. LV.

(1) Cf. E. VANSTEENBERGHE, dans le *DS*, *l. c.*, col. 258.

(2) Et de la façon la plus précise, en indiquant non seulement le nom de l'auteur, mais la référence complète à l'ouvrage, livre et chapitre.

(3) Tout le *secundus tractatus* du *Compendium contemplationis* copie la généalogie allégorique des fils de Jacob sur laquelle est construit le *Benjamin minor* ; cf. *Tractatus et Sermones*, éd. de Bruxelles, fol. d[5]v[o]a : « Tractatus secundus compendij contemplationis de spirituali genealogia iacob, et de figuralibus exemplis ad contemplationem proficientibus ». Richard de Saint-Victor est également la source principale du *Speculum considerationis*.

une compilation [1], ce *Speculum considerationis*, sauf erreur de notre part, ne donne jamais aucune référence expresse. Tout au contraire, dresser des listes bibliographiques est une habitude, une manie si l'on veut, spécifiquement gersonienne. Sans parler de ses opuscules qui, de par leur nature même, appellent de telles énumérations, comme la *Responsio ad monachum carthusiensem De libris legendis a monacho* [2], on peut citer de très curieux exemples de ce perpétuel et universel souci d'érudition [3].

Bien mieux, lorsque l'on est un peu familiarisé avec les tendances fondamentales de Gerson, on croit aisément les reconnaître dans une liste d'auteurs spirituels qui ont traité de la contemplation, car on a déjà lu des listes analogues dans les ouvrages les plus sûrement authentiques du Chancelier [4] ; dans une

---

(1) Cf. *l. c.*, fol. c4v°a : « in libello quem speculum considerationis intitulaui, aliqua vtilia ex eorum sententijs breuiter colligere studui. Ad quorum tamen declarationem atque complementum hoc contemplationis compendium superaddere dignum duxi ».

(2) JEAN GERSON, *Op.*, t. II, col. 704-710.

(3) Le plus aisément observable pour nous est transcrit ci-dessus, p. 329 n. 3. Je me contente d'en signaler deux autres de grande importance : le premier, dans l'*Epistola ad magistros et socios Collegii regalis de Navarra*, dont M. E. VANSTEENBERGHE, *Quelques écrits...* (cf. *supra*, p. 305 n. 2), p. 41-54, vient de rétablir le texte intégral, p. 52-53 ; le second, dressé à l'intention de Gérard Machet, précepteur et confesseur de Charles VII, dans le *Tractatus de Considerationibus quas debet habere Princeps*, part. V, « In qua continetur consideratio super habendis Libris, pro lectione studiosa » ; t. III, col. 233 A-C. On trouvera quelques indications complémentaires dans un article de dom J. HUIJBEN, *Gerson et l'Imitation* (III, dans la *Vie Spirituelle*, t. XL, n° 1-2 (juillet août 1934), p. (30)-(35).

(4) Voici quelques exemples. Dès le *Liure de la montaigne de contemplacion*, et bien qu'il ne s'agisse là que d'un ouvrage de vulgarisation, Gerson cède au besoin instinctif de nommer ses garants ; cf. ms. B. N. fr. 24839, fol. 230 r° : « en latin ceste matiere est donnee et traictie tresexcellenment ez diuers liures et traictiez des sains docteurs comme de sainct gregoire en ses moralitez. De sainct bernard sur cantiques. De richart de sainct victor et aussi de plusieurs aultres. Si peuuent auoir clers quilz sceuent latin recours a telz liures ». Le ch. 36 cite Richard de Saint-Victor, saint Augustin, saint Grégoire, saint Jérôme, saint Bernard. A la fin de sa carrière, on retrouve dans son *Tractatus VI super Magnificat*, t. IV. c. 317 A, un catalogue abrégé : « Sic de Tractatu Orationis per Hugonem studiosissime compendiosissimeque condito. Sic de Rhetorica divina

liste essentiellement syncrétiste qui considère le donné traditionnel dans son ensemble afin d'y capter tous les éléments que l'érudition de son auteur peut atteindre, sans aucun parti pris

---

Guillielmi Parisiensis. Sic de Meditationibus Anselmi, Bernardi, Augustini, Isidori, et similium ». Un peu plus loin, le même souci d'érudition éclate ; col. 331D - 332A : « Triclinium eleganter exposuit, et distinxit, venerabilis Richardus, et ante eum Hugo, fundantes se in Augustino praecipue. Boëtius quoque in suo Libro *De Consolatione* : *quarto et quinto*. Et post istos Dominus Bonaventura, tam in Lectura *Secundi Sententiarum*, quam *in suo Breviloquio* sub compendio. Denique mirabilus *in suo Itinerario mentis in Deum*. Sed et Autor Libri *De spiritu et anima*, qui (se judice) fuit tantummodo compilator ex aliis, multa notavit digna. Omnes postremo, qui de anima rationali, et viribus ejus Philosophice aut Theologice tractaverunt, illustrant triclinii nostri notitiam, ita tamen quod Theologica traditio praeferatur. Dicitur hoc propter Avicennam, et Averroëm, et Platonicos, et alios, quorum recitator fuit Albertus *in suo de anima, et de intellectu et intelligibili*, discrepantes in multis a Fidei pietate ». Son choix est donc fait, et sa pensée se reporte si naturellement vers ses maîtres aimés qu'il ne peut blâmer l'impiété de certains scolastiques sans nommer avec dévotion les auteurs qu'ils méprisent *l. c.*, col. 337D - 338A : « Cognovimus proh dolor, aliquos, quibus omnis doctrina miscens cum speculativa pietatem Fidei ad effectum (! *lege* af-) reddebatur gravis, molesta, nauseans, et onerosa, ita ut Doctores devotos deriderent ut idiotas, et vetulas, quales sunt apud tales Gregorius, Bernardus, immo damnata arrogantia, et amentia, Augustinus et Dominus Bonaventura, cum similibus ». Ces deux derniers textes appartiennent au *VII Tractatus*, le *XI*, col. 490 AB, groupe encore une fois ces grands religieux qui furent les théoriciens lumineux de leur expérience savoureuse : « Sunt affines proposito nostro, Augustinus paulo post conversionem suam segregatus habitans, et quid ageret ostendunt Soliloquia sua, et Liber confessionis, cum multis. Gregorius insuper, Monachus primo, summus Episcopus. Praeterea sanctus Bernardus, Hugo, Richardus, contemporanei. In quorum doctrinis quid sit intelligentia Scripturarum, quid contemplatio, relucet simul, et qualis fuerit vita taliter contemplantium, et sentientium de Domino in bonitate et simplicitate, et suavitate spiritus satis liquet. — Nomina illos, qui Monasticae fuerunt vitae, sicut et Beda, et Basilius, et Thomas, et Dominus Bonaventura, quos subticere non oportuit ». On pourrait détacher du traité *de theologia mystica* quelques références complexes, comme dans la *consideratio* 26*a*, III, c. 382C : « De his Augustinus in libro de vera Religione, Bernardus Ad fratres de Monte Dei carthusienses. Et Hugo in suo De Sacramentis et super Eccles. » ; ou encore, dans la *theologia mystica practica*, Industria XI, c. 418B : « Sic Bernardum *super Cantica*, Sic Richardum *de XII patriarchis*, sic Hugonem *de virtute ordinandi* (sic, *lege* orandi) » ; et dans le *Tractatus super Cantica*, Symps. VII, t. IV, c. 700 : « Ambrosius, Hieronymus, Augustinus, Bernardus cum similibus quorum scripta patent ».

d'école : dionysiens, augustiniens, grégoriens, cisterciens, victorins, franciscains, tous les courants y sont traités comme parallèles ou convergents, en raison de ce qui les unit, et non distingués par tout ce qui les divise ; c'est là une attitude gersonienne (1) ; dans une liste, enfin, qui inclut, contrairement à une habitude assez commune mais conformément à une coutume gersonienne, des auteurs très récents (2). Mais il faut aller au-delà des ressemblances superficielles. Si cette *Annotatio* répond, comme il semble, à un dessein réfléchi, elle ne peut être autre chose qu'un catalogue de sources. Appendice du *Compendium contemplationis*, elle aurait pour but d'énumérer les sources utilisées par Pierre d'Ailly en cet ouvrage ; rapprochée de la *Theologia mystica*, elle nous indiquerait les sources de la doctrine spirituelle de Gerson. De quel côté l'accord s'établit-il de la façon la plus étroite et la plus satisfaisante ?

Il est absolument impossible de le savoir, si l'on se contente des approximations courantes : outre qu'elles ne sont pas toujours concordantes, proférées à vue de pays, elles multiplient les chances d'erreur (3). Connaissant déjà les sources de Gerson, force nous était de nous livrer personnellement à l'inventaire des sources du *Compendium contemplationis* et des autres opus-

---

On trouvera dans l'article déjà cité de dom J. Huijben, p. (39)-(42), la traduction de l'*Epistola ad Provincialem Coelestinorum De Cruce Christi portanda*, t. III, c. 434-436, où sont énumérés plusieurs des auteurs spirituels à consulter. Voici enfin un texte particulièrement significatif en raison de sa date et de son but : *Lectiones II super Marcum* ; t. IV, c. 221 D : « Non est tamen respuenda usquequaque lectio vel doctrina : quia etsi non manifestet quid est tale desertum quod nemo novit nisi qui incolit, animat tamen ad quaerendum et viam qualibuscunque signis administrat. Hoc fecit elevatus doctor Gregorius praecipue in Moralibus. Hoc piissimus Augustinus in Confessionibus et Soliloquiis. Hoc devotus Bernardus super Cantica. Hoc Venerabilis Hugo, et Richardus de Sancto Victore in suis operibus variis. Hoc denique multum compendiosa et sententiosa brevitate tradidit Bonaventura in Libello quem appellat *Speculum* (*sic*, *lege* stimulum) *amoris* : et in alio quem intitulat *Itinerarium mentis in Deum*. Item Guillielmus Parisiensis, in Rhetorica divina et similes alii : eos potius quam me hortor audiatis ».

(1) Les exemples cités dans la note précédente suffisent à le prouver.

(2) Ainsi, dans l'*Epistola II ad Petrum* citée *supra*, p. 329 n. 3 : « *ut novos attingam* », et les formules ordinaires : *et alii*, *cum similibus* etc.

(3) Un bon exemple en sera donné plus loin à propos de saint Bonaventure, p. 348 note 1.

cules de Pierre d'Ailly : c'est sur le résultat de ces enquêtes que reposent les conclusions que nous allons établir.

Une remarque immédiate oblige à penser que le discernement doit être assez délicat pour la raison que l'on découvre toute une série de correspondances communes à Gerson et à Pierre d'Ailly ; ce qui est tout à fait normal, puisque tous deux puisent à une même tradition, et puisque nous sommes absolument certains que Gerson a conseillé à son disciple de se constituer une petite bibliothèque choisie d'ouvrages de spiritualité appartenant à douze auteurs nommément désignés, dont huit se retrouvent dans l'*Annotatio*, saint Bernard, Hugues et Richard de Saint-Victor, saint Augustin, saint Grégoire, saint Bonaventure, Cassien et Climaque (1). Mais il est très remarquable que l'accord ne s'opère pas automatiquement sur ces éléments prévisibles (2). Nous sommes en présence de spontanéités qui réagissent librement. Sous peine d'échec, notre méthode doit donc se faire aussi minutieuse que possible ; et puisqu'il s'agit, d'un côté, d'un texte aussi schématique et dépourvu de contenu doctrinal qu'un catalogue peut l'être, la seule confrontation féconde sera celle qui ne négligera aucun des éléments intégrants de ce schéma. Nous choisirons donc, comme point de comparaison, non seulement le nom de chaque auteur, mais chaque titre d'ouvrage, et le libellé même de ces titres. De la sorte, nous n'aboutirons pas à des concordances partielles et inopérantes, mais, si les conditions ne sont pas trop défavorables, nous devrons réussir un nombre suffisant d'accrochages caractéristiques pour avoir le droit d'être convaincus par une démonstration.

Ainsi divisée en ses parcelles constitutives, l'*Annotatio* offre cinquante-quatre points sur lesquels doit porter une enquête qui se veut méthodique et exhaustive. Éliminons tout d'abord les points d'indifférence. Ils existent mais, chose curieuse, ils sont beaucoup moins nombreux qu'on n'aurait pu le croire. Si l'on appelle ainsi les points sur lesquels l'*Annotatio* ne manifeste

---

(1) Cf. *supra*, p. 329 note 3.

(2) Sur ces huit auteurs communs à l'*Annotatio* et à Gerson, Pierre d'Ailly continuera à en ignorer trois : Gerson n'avait pas tort de craindre de prêcher dans le désert : cf. *Epistola II*, col. 432 A : « Illos videre non pigeat ».

aucun trait de ressemblance privilégiée à l'égard de l'un ou de l'autre de ses pères putatifs, on en compte quatorze. Faible proportion qui donne bon espoir d'aboutir à une discrimination décisive. Ce groupe de signes inefficaces se subdivise en deux catégories. La première, de beaucoup la plus nombreuse, contient les points qui trouvent, chez Pierre d'Ailly comme chez Gerson assez de ressemblances pour qu'il soit impossible de se sentir orienté par eux vers une œuvre plutôt que vers une autre. La seconde groupe les points qui ne trouvent pas plus de correspondance chez l'un que chez l'autre. Signes indifférents, le fait brut de citer Denys (1), Richard de Saint-Victor en ses diverses œuvres (2), saint Augustin en général (3) et les *Confessions* (4) ou le *De Trinitate* (5) en particulier, avec allusion à l'ensemble de ses traités (6), saint Grégoire le Grand en général (7) et de spécifier ses *Moralia* (8), saint Bernard (9), que l'on renvoie à ses *Sermones super Cantica* (10) ou *alibi* (11), et enfin Hugues de Saint-

(1) A partir de cette note, toutes les références aux *Tractatus et Sermones* seront données d'après l'édition de Strasbourg, 1490, et les textes de Gerson seront cités, sauf exceptions expresses, d'après l'édition de 1706. Denys est cité huit fois par le *Compendium*, I, 4, 5, 7, 8, 11 (2 fois) ; III, 9, 13 ; quatorze fois par la *Theologia mystica*, col. 361, 365A, 368A, 371A, B, 374C, 384B, 386C, 390A, 393A, 394A, 397A (2 fois), 420D - 421A.

(2) *Compendium*, huit fois, I, 5 (deux fois), 8 (deux fois) ; II, 1 ; III, 4, 7, 8 ; / *Theol. myst.*, quatre fois, col. 378C, 391BC, 412A, 418B ; cf. les notes des p. 332-335.

(3) *Compendium*, vingt-trois fois / *Theol. myst.*, treize fois.

(4) *Compendium*, I, 6, 10 ; III, 6 / *Theol. myst.*, col. 394C, 406D, 413B.

(5) *Compendium*, I, 3, 4, 5, 7 ; III, 10. / *Theol. myst.*, 370C, 380D, 421B.

(6) *Compendium* cite neuf traités divers ; pour Gerson, cf. col. 369B, 373D, et *supra*, p. 333 note 4.

(7) *Compendium*, trente-deux citations. / *Theol. myst.*, cinq, et cf. la même note.

(8) *Compendium*, I, 2, 3, 4, 7 ; III, 7, 8, 11, 12. / Gerson, *Montaigne de contemplacion*, texte cité p. 333 note 4 ; et *De libris legendis a monacho*, II, 709A : « Sunt insuper *Moralia* beati Gregorii Papae omni admiratione et veneratione atque utilitate praeclara, quae etiam pro magnis et quantumcumque magnis ingeniis, sine seclusione tamen tardiorum, quia singulis lac et mel ministrant, sufficere possunt sua ubertate ».

(9) *Compendium*, dix citations. / *Theol. myst.*, six.

(10) *Compendium*, III, 3, 7, 12. / *Theol. myst.*, 418C, et les textes p. 333 n. 4.

(11) *Compendium*, cite le *De consideratione*, I, 5, 7, 8, et le *Liber de amore Dei*, III, 1, 11, 13. / Gerson, *De libris legendis*, II, 709A : « Sunt Libri plures beati Bernardi viri devotissimi, et praesertim... ».

Victor (1). D'autre part, c'est encore un signe indifférent que la citation de l'apocryphe augustinien *De diligendo Deum*, car l'attitude de Pierre d'Ailly à son égard semble bien la même que celle de Gerson : le *Compendium contemplationis* ne le cite pas, et toute référence explicite à ce traité dans l'œuvre gersonienne nous a échappé, ainsi d'ailleurs qu'à M. Stelzenberger qui, malgré son culte de la statistique, a omis ce détail, et beaucoup d'autres, dans le paragraphe beaucoup trop court qu'il consacre à saint Augustin parmi les sources de Gerson (2). Indifférent enfin, le fait que nous n'ayons pu repérer chez Gerson une façon identique de citer la conférence de Cassien intitulée *de caritate* (3) : car, s'il pouvait être allégué contre l'authenticité gersonienne de l'*Annotatio*, il demeurerait sans efficace en faveur d'une préférence quelconque à accorder à Pierre d'Ailly chez lequel l'on ne trouve pas davantage d'analogie de ce genre, et encore moins, comme nous allons voir.

Ayant avoué nos raisons d'hésiter, nous pouvons avancer vers la conquête d'un peu plus d'assurance. Notre premier pas nous rapprochera de Pierre d'Ailly, mais nous n'irons pas loin dans cette direction. Trois fois seulement, le lecteur de l'*Annotatio* qui a pris, avec le *Compendium contemplationis* et l'ensemble de l'œuvre gersonienne un contact étroit, se sent obligé de reconnaître que l'*Annotatio* se raccroche de façon plus directe et plus large au texte de Pierre d'Ailly. Tout d'abord, l'*Annotatio* cite l'opuscule de Hugues de Saint-Victor intitulé *de arca Noë* (4). Or, nous n'avons pas su retrouver ce titre sous la plume de Gerson, ce qui ne prouve pas qu'il n'y soit nulle part, mais M. Stelzenberger nous a laissé, une fois encore, à notre détresse (5) ;

---

(1) *Compendium*, deux citations. / *Theol. myst.*, huit.

(2) J. Stelzenberger, *op. cit.*, p. 25-27.

(3) Il s'agit, bien entendu, de citation explicite, car il resterait à mener une enquête méthodique à la poursuite de toute réminiscence implicite à travers toute l'œuvre de Gerson : il faudrait disposer de nombreux loisirs non dirigés !

(4) On trouve dans Migne deux opuscules sous ce titre générique ; *De arca Noe morali* ; *P. L.*, t. 176, c. 617-680, et *De arca Noe mystica* ; *P. L.*, 176, c. 681-704 : cf. F. Cayré, *Précis de Patrologie*, II, in-16, xi-923 p., Paris, 1930, p. 442.

(5) Car, si ce diligent érudit donne deux références à cet opuscule dans l'œuvre de Gerson, *l. c.*, p. 39 note 12, la première n'est autre que l'*Annota-*

tandis que le *Compendium contemplationis* cite deux fois, explicitement, ce *de arca noë* (1). Ensuite, il semble s'opérer, à propos de saint Grégoire le Grand, une conjonction plus intime entre Pierre d'Ailly et l'*Annotatio* qu'entre l'*Annotatio* et Gerson ; deux traits d'union sont évidents : l'*Annotatio* met en relief le VIe livre des *Moralia* ; Gerson le cite, mais il ne paraît pas, du moins explicitement, en faire une source privilégiée de sa pensée (2) ; le *Compendium contemplationis*, lui, l'exploite avec prédilection (3). L'*Annotatio* allègue la *troisième homélie sur Ézéchiel*, dont toute trace assez sensible pour être manifeste nous a échappé chez Gerson (4), alors que le *Compendium* y trouve une nourriture de choix (5). Nous ne songeons ni à dissimuler ni à minimiser ces indications, mais il serait absurde de les grossir. La masse de traits gersoniens que nous allons voir se révéler progressivement à un examen attentif nous interdira de céder à leurs suggestions : après les avoir mises loyalement en relief, nous aurons à les interpréter.

A peine esquissé, le mouvement qui nous portait vers Pierre d'Ailly se sent réprimé par le texte lui-même qui ne contient plus rien de nature à nous orienter dans ce sens, tandis que trente-sept points critiques vont nous acheminer de la façon la plus sûre jusqu'à Gerson lui-même, en excluant radicalement la candidature de Pierre d'Ailly. Pour opérer sans violence, en nous détournant peu à peu de la direction initiale où nous avions généreusement tenu à nous engager, considérons d'abord quelques traits un peu estompés, mais où l'on doit cependant discerner une ressemblance gersonienne de plus en plus frappante.

---

tio, qui doit être méthodiquement tenue hors de cause ; la seconde résulte d'une méprise sur l'identification de la sentence de Hugues citée par l'*Epistola I ad Bartholomaeum*, que nous retrouverons, et qui n'appartient pas à l'opuscule en question mais au *Commentaire sur la hiérarchie angélique*.

(1) *Compendium*, III, 5, 12.

(2) Tout au moins dans la *Theologia mystica* ; voir par contre son texte du *De libris legendis a monacho*, cité p. 337 note 8, et qui date du 9 juillet 1426.

(3) Cf. *supra*, p. 337, note 8.

(4) Pas de repérage non plus chez J. Stelzenberger, *l. c.*, p. 33-35, voir pourtant p. 34 note 2, une référence à saint Grégoire, Hom. in Ezech. II, 2.

(5) *Compendium*, I, 2, 3, 4, (cinq fois), 6 (six fois), 9.

Nous en comptons onze, et, cédant à l'exemple du texte que nous étudions, nous nous contenterons d'énumérer, en une longue série schématique, nos arguments.

1°) Pour l'*Annotatio*, Richard de Saint-Victor est *venerabilis* : si elle n'est pas complètement insolite chez Pierre d'Ailly qui en use une fois (1), cette épithète est, chez Gerson, indissociable du nom propre (2).

2°) L'*Annotatio* inscrit l'ouvrage, fondamental en effet, de saint Bernard, sous la forme de *diligendo Deum*. Or, Gerson le cite (3), tandis que Pierre d'Ailly use d'une intitulation différente qui dissocie son *Compendium* de l'*Annotatio* : il l'appelle *de amore Dei* (4).

3°) L'*Annotatio* nomme *de Arca mystica* le grand traité de Richard de Saint-Victor que l'on connaît actuellement sous le titre de *Benjamin major de Contemplatione* : c'est ainsi que l'appelle Gerson (5), mais non Pierre d'Ailly qui cite, à la moderne, le *de contemplatione* (6).

4°) Avec une hardiesse qui brise son cadre chronologique, l'auteur de l'*Annotatio* situe Richard de Saint-Victor dans le voisinage immédiat de Denys, non qu'il commette la moindre confusion sur des dates que ses convictions aréopagitiques écartent à ses yeux plus encore qu'aux nôtres, mais pour la raison qu'il considère Richard de Saint-Victor comme le premier théoricien qui, après Denys, ait élaboré une science de la contemplation et codifié ses règles pratiques. Or, si Pierre d'Ailly, qui copie si largement Richard de Saint-Victor (7), reconnaît la précision et l'utilité de ses analyses (8), il ne paraît nulle part soucieux de définir son importance relative. Il en va tout autrement chez

(1) *Compendium*, II, 1.

(2) Tout au moins lorsqu'il est tout seul : cf. III, 378C, 412A, 1245A, etc.

(3) *Sermo* II, 434 ; d'après J. STELZENBERGER, *l. c.*, p. 38 note 4.

(4) Cf. p. 337 note 11.

(5) *De libris legendis a monacho*, II, 709A : « Libri illius venerabilis Richardi de sancto Victore *De duodecim Patriarchis*, *De Arca mistica* ».

(6) *Compendium*, I, 8 ; III, 4.

(7) En particulier, dans le *Compendium*, II, 1, treize colonnes transcrivent cette source.

(8) *Compendium*, II, 1 : « sicut in libro de duodecim patriarchis subtiliter atque vtiliter venerabilis Richardus prosequitur ».

Gerson qui attribue à Richard une valeur hors de pair (1). La ressemblance, il est vrai, n'est pas parfaite : mais plus profond que les diversités évidentes est le mouvement parallèle qui emporte les deux textes que notre note rapproche. Il est très remarquable que, dans l'*Annotatio*, la solidité du membre de phrase qui formule cette primauté ne soit pas absolue ; notre édition critique, le montrera : un moment vint où l'auteur préféra le supprimer (2). De son côté, la difficulté qui pourrait dissuader de comparer légitimement à l'*Annotatio* la *consideratio* 21*a* de la *Theologia mystica*, à savoir la subordination qui s'y exprime de Richard de Saint-Victor à Hugues, n'est pas un obstacle immuable : certains manuscrits ignorent ce rapport, car Hugues de Saint-Victor n'y paraît même pas (3). Nous savons par ailleurs que Gerson n'a pas connu d'emblée toute l'importance de Hugues (4) : cette apparente incompatibilité se résout donc en symétrie assez impressionnante.

5°) L'*Annotatio* range parmi les sources d'une doctrine de la contemplation un ouvrage de saint Augustin auquel les historiens modernes, à tort d'ailleurs (5), ne demandent aucun

---

(1) Il n'est que de lire, dans la *Theologia mystica*, la phrase où elle est appréciée, consid. 21, col. 378C : « Unde cogitationem sic esse descriptam reperio a Venerabili Richardo in suo *De Contemplatione*, qui hanc materiam elucidavit usque ad fundamentum, Magistrum suum Hugonem insecutus ».

(2) Les manuscrits B. N. lat. 17489 et Lyon 2005 *omettent* ces quatre mots. Or, ils contiennent très probablement un texte révisé en 1422.

(3) Ainsi le ms. Mazarine 944, fol. 55 v°, qui use d'ailleurs d'une formule transactionelle : « Et primo venerabilem rychardum qui hanc materiam, artificiose elucidauit insequentes ». Ce texte me paraît dériver d'une révision plus tardive.

(4) Voir la découverte qu'il mentionne dans son *Epistola II ad Petrum*, *supra*, p. 329, note 3. Il est par ailleurs très remarquable que son *Epistola ad Magistros et socios collegii regalis de Navarra*, écrite le 29 avril 1400 (cf. *supra*, p. 333 note 3), qui professe l'admiration la plus vive pour Richard, p. 53 : « apud venerabilem Richardum in suo de contemplatione et aliis operibus satis nunquam admirandis », ignore Hugues.

(5) Absent de l'*Enchiridium asceticum* du R. P. Rouet de Journel, ce traité n'a fourni aucun élément à M. Pourrat, *La Spiritualité chrétienne*, t. I, p. 332-344, pour la confection de son chapitre sur « La contemplation d'après Saint Augustin ». C'est pourtant Gerson qui a raison ; qu'il suffise de signaler le seul épilogue, LV, 107-113 ; *P. L.*, t. 34, c. 169-172, si important par son exclusion de toutes les religions inférieures :

service de ce genre : le *de vera religione*. Il est bien vrai que ce traité est cité une fois par le *Compendium* (1), mais incidemment ; tandis que, pour Gerson, il s'agit d'utilisation technique (2).

6°) Lorsqu'elle cite les œuvres de Denys, l'*Annotatio* ne nomme explicitement que la *theologia mystica* et se borne à renvoyer collectivement aux autres livres : elle est ici plus près de Gerson qui n'ignore pas le nom de ces autres ouvrages, qui les cite à l'occasion (3), qui a même ébauché, comme nous le montrerons ailleurs, un commentaire de la *Hiérarchie angélique* (4), mais qui ne s'y attache pas, alors que Pierre d'Ailly tient à citer expressément comme sources la *Hiérarchie céleste*, deux fois ; la *Hiérarchie ecclésiastique*, une fois ; et surtout le célèbre chapitre IV du *De divinis nominibus*, quatre fois (5).

7°) Disons plus : l'*Annotatio* met en singulier relief la *theologia mystica* : c'est un trait spécifiquement gersonien. L'auteur de la *Theologia mystica speculativa et practica*, quelle que soit son

« non sit nobis religio »... et son ascension au culte du Dieu chrétien : « Religet ergo nos religio uni omnipotenti Deo : quia inter mentem nostram qua illum intelligimus Patrem, et veritatem, id est, lucem interiorem per quam illum intelligimus, nulla interposita creatura est. Quare ipsam quoque veritatem nulla ex parte dissimilem in ipso, et cum ipso veneremur, quae forma est omnium, quae ab uno facta sunt, et ad unum nituntur » ; et § 110 ; « ut unum cum ipsis colamus Deum, cujus contemplatione beati sunt » ; enfin, col. 162-163 : « Ille ergo verissime atque certissime invictus homo est, qui cohaeret Deo, non ut ab eo aliquid boni extra mereatur, sed cui nihil aliud quam ipsum haerere Deo bonum est ».

(1) *Compendium*, I, 7.

(2) Il suffit de signaler sa place dans la *Theologia mystica*, cons. 26 ; c. 382C ; sur la technique de la connaissance mystique : « De tribus oculis animae ».

(3) Cf. *Theol. myst.*, cons. 1 ; col. 361AB.

(4) Esquisse encore inédite que je publierai sous le titre que lui donne le seul manuscrit actuellement connu : *Notulae super quaedam verba Dionysii de caelesti hierarchia*.

(5) *Compendium* : HC : I, 4 ; III, 13 ; HE : III, 9 ; DN ; c. 4 : I, 7, 8, 11 (2 fois) ; c. 6 ; I, 5. Mais, même sur ce point où l'érudition de Pierre d'Ailly pourrait paraître de première main et plus précise que celle de Gerson, il convient de prendre garde. Les textes ne disent pas tout. Ils en disent pourtant assez ici pour nous montrer Gerson en train d'ouvrir le *corpus* dionysien sous les yeux de son maître et de lui faire lire un chapitre du *De divinis nominibus*, très opportun pour son état d'âme, en prenant soin, d'ailleurs, de prévenir sa lecture par une interprétation personnelle d'ensemble capable de guider un exégète peu assuré : cf. t. III, c. 430C.

indépendance, et elle est profonde, se rattache tout de même aussi étroitement qu'il lui est possible à l'opuscule dionysien (1) : Pierre d'Ailly l'ignore. Rien ne paraît d'ailleurs plus contraire à son génie.

8o) A Denys, l'*Annotatio* accorde la primauté parmi les théoriciens de la contemplation : c'est là une position gersonienne fondamentale. Comme nous aurons à le montrer ailleurs, après avoir été conduit par Denys vers la mystique *spéculative*, il n'a cessé de se référer à ses thèmes essentiels (2). Pierre d'Ailly, lui, ne recourt à Denys que pour deux notions techniques, la nature et les espèce de la contemplation (3) ; et encore le traite-t-il beaucoup plutôt comme une autorité qu'il convient de sauver que comme un modèle dont on s'inspire. Il est de fait que s'il avait composé le catalogue de ses sources réelles, Richard aurait dû prendre, et de beaucoup, le pas sur Denys.

9o) Si l'*Annotatio* accorde à Denys ce rang privilégié, c'est parce qu'elle professe un aréopagitisme intégral ; c'est-à-dire que, non contente de tenir Denys pour le converti de saint Paul, elle voit en lui son disciple, et précisément en fait de théologie mystique : constant et essentiel chez Gerson (4), ce thème est absent de l'œuvre de Pierre d'Ailly connue de nous.

10o) Lorsque l'*Annotatio* distingue l'œuvre de Richard de Saint-Victor des autres productions mystiques, elle caractérise cette entreprise comme la réduction à un mode scientifique d'une tradition parénétique ou lyrique : c'est parler des ouvrages mystiques d'une façon très analogue à celle de Gerson et définir l'œuvre du maître de Saint-Victor comme Gerson définira sa

---

(1) Cf. le *Prologue* de la *Theol. myst.* cité plus haut, p. 321 note 1, et la *consideratio prima.*

(2) Cf. J. Stelzenberger, *l. c.*, p. 27-33. L'influence dionysienne est encore beaucoup plus profonde que ne le pense M. Stelzenberger.

(3) *Compendium,* I, 8 et III, 13, conclut un emprunt assez étendu, I, 8, fol. c3v°a : « Vnde patet quod Dyonisius multo sufficientius et vtilius motus contemplationis distinguit et describit ».

(4) Qu'il suffise de citer les formules équivalentes : *Theol. myst.*. Prol. III c. 361 : « divinus tradidit Dionysius edoctus non dubium ab illo qui ait »... (= S. Paul) ; consid. 1, c. 365 A : « beatus Dionysius a conscio divinorum secretorum Paulo doctus » ; *Theol. myst. practica,* col. 420D-421A : « si divinum Dionysium edoctum a conscio secretorum coelestium Paulo ».

propre tentative (1). Nous ne connaissons rien de semblable chez Pierre d'Ailly.

11°) Enfin, et ici nous aboutissons même à une quasi coïncidence stylistique vraiment significative en un contexte aussi schématique ; pour l'*Annotatio*, l'œuvre de Richard de Saint-Victor dans son ensemble offre un caractère commun, exprimé par deux termes qui désignent et épuisent les facultés de discernement du critique littéraire : le sujet unique, c'est la contemplation, et ce qui permet de le définir, c'est le fait que toutes ces œuvres offrent même goût, même sonorité (2). Chez Pierre d'Ailly, l'on cherche en vain cette affirmation et sa justification technique : l'une et l'autre sont typiquement, presque littéralement gersoniennes (3). Il est surtout caractéristique d'observer que, lorsqu'il veut indiquer la nature et la qualité d'une œuvre littéraire, Gerson ne se contente pas, comme la majorité des critiques, plus encore des théologiens, d'une seule métaphore en parlant de son *goût* : il lui en faut deux, qu'il coordonne en commençant par la métaphore gustative. Ailleurs, c'est un *parfum* qui l'a touché, *sapit et redolet* (4) ; variété partielle qui diminue à peine la valeur de cette curieuse observation.

Mais nous ne sommes encore qu'à constater une série d'indices plus favorables à Gerson : il faut aller plus loin, et beaucoup plus loin. Tout ce qui reste en cette *Annotatio* présente la double efficacité critique de s'accrocher directement à l'œuvre gersonienne et d'exclure Pierre d'Ailly. Continuons à numéroter, sans vaine recherche littéraire, ces vingt-six atomes attractifs et répulsifs.

1°) L'*Annotatio* cite Cassien. C'est un maître très important pour Gerson, bien qu'il ait quelques réserves à faire à son sujet (5). Il ne compte pas pour Pierre d'Ailly qui l'ignore, malgré les conseils de Gerson (6).

---

(1) Cf. le prologue cité *supra*, p. 321 note 1.

(2) « contemplationem sapiunt, aut resonant ».

(3) Cf. textes cités p. 333 note 4 et 341 note 4.

(4) Cf. JEAN GERSON, *Epistola I ad fratrem Bartholomaeum*, I, 59C : « stilus enim ipse magis sapit et redolet humanam eloquentiam quam divinam ».

(5) Dans cette même lettre au chartreux Barthélemy, sur la critique de Ruysbroeck, I, 63A.

(6) Cf. *supra*, p. 329 note 3.

2°) De Cassien, l'*Annotatio* signale les *Collationes Patrum* : c'est bien l'ouvrage que lit Gerson (1).

3°) L'*Annotatio* cite Climaque : Gerson le pratique (2) et, si nous en croyons l'un des connaisseurs les plus érudits des bibliothèques médiévales, ce n'est pas chose fréquente à cette époque (3). Sur lui aussi, il a quelques réserves à présenter, mais il le recommande à Pierre d'Ailly, qui le néglige complètement (4).

4°) L'œuvre de Climaque est appelée par l'*Annotatio* « *de triginta gradibus scalae* » : pas plus que M. Stelzenberger (5) nous

---

(1) Cf. JEAN GERSON, *De distinctione verarum visionum a falsis*, I, 49A.

(2) Cf. JEAN GERSON, *loc. ult. cit.*

(3) Cf. J. DE GHELLINCK, S. J., *En marge des catalogues des Bibliothèques médiévales*, dans *Miscellanea Francesco Ehrle.* Scritti di Storia e Paleografia. Vol. V. Biblioteca ed Archivio Vaticano Biblioteche diverse. Roma. M. CM. XXIIII, in-8°, VI-528 p. (p. 331-363), p. 333 : « Saint Jean Climaque (....) n'apparaît qu'à la fin du XIVe siècle dans les rayons de quelques bibliothèques riches en ascétisme, comme Assise et la Grande Chartreuse ». Pour que le Chancelier de Paris pût le traiter avec la même familiarité que Cassien, il faut croire que sa bibliothèque le possédait, elle aussi, à la même époque. De quel autre théologien parisien contemporain pourrait-on en dire autant ? Pas de Pierre d'Ailly, sans doute. Il est vrai que le même auteur, reprenant la question dans son article tout récent du *Dictionnaire de Spiritualité*, I, fasc. VI (1937), *Bibliothèques* (fin) col. 1602, ne retarde pas de façon si nette l'entrée de Climaque en Occident : « vers le XIVe siècle, la *Scala* de Jean Climaque pénètre en Occident probablement par les soins des Chartreux ; en tout cas, c'est dans leurs catalogues de bibliothèques qu'elle apparaît tout d'abord, semble-t-il. » Coup d'estompe remarquable, et qu'il est doublement instructif de relever ici, parce qu'il « semble » bien être dû à l'influence de Gerson, cité col. 1604, précisément comme témoin de la présence de Climaque, d'après II, 708-710 : « l'écrit de Gerson improprement intitulé *De libris legendis a religiosis* (sic) (...) donne une liste d'ouvrages spirituels où se révèle encore une fois la survivance de certains noms dans les bibliothèques, comme Grégoire, Hugues de Saint-Victor, Climaque [...] ». Mais si l'on remarque que cet opuscule date de 1426 et s'adresse à un chartreux, on conclura qu'il n'y a pas lieu de modifier notre argument sur la grande rareté probable de Climaque dans les bibliothèques universitaires à Paris avant 1400. En 1426, l'influence de Gerson s'est déjà largement exercée à son profit.

(4) Cf. *supra*, p. 329 note 3.

(5) J. STELZENBERGER, *l. c.*, p. 24, a relevé dix citations chez Gerson, mais une regrettable confusion de références lui fait indûment signaler dans l'*Epistola II ad Petrum*, « III, 431 » (note 7), le titre que contient réellement et seulement l'*Annotatio*.

n'avons trouvé dans un autre traité gersonien identiquement le même titre, mais des précisions qui comportent, en équivalence assez satisfaisante, soit même nombre soit même notion de degrés (1) : c'est la métaphore de l'échelle qui disparaît pour faire place à des termes plus exacts.

5°) L'*Annotatio* compte, parmi les œuvres de saint Bernard, l'*Epistola ad Fratres de monte Dei* : complètement étrangère à Pierre d'Ailly, cette œuvre, capitale en soi, est capitale pour Gerson. Il la cite d'un bout à l'autre de sa carrière, et il importe de signaler à ce sujet, afin de mettre au point une question importante qu'une intervention récente risque de brouiller, qu'il la cite avec une estime croissante (2).

---

(1) Cf. *De distinctione verarum visionum a falsis*, I, 49A : « De gradibus pertingendi ad Deum » ; *Aliqua notanda super doctrina Hubertini de vita Christi* I, 114D : « Clymacus de 30 gradibus perfectionis ».

(2) Il y aura lieu de reprendre ailleurs l'examen des critiques adressées de nouveau par M. P. POURRAT à l'*Epistola aurea* dans *la Vie Spirituelle*, t. L (1 mars 1937), p. 321-323, *A propos de la lettre aux Frères du Mont-Dieu*. J'observe seulement ici qu'avant de placer ses propres réserves sous l'autorité de Gerson, *l. c.*, p. 322 : « Mes critiques s'abritent donc sous l'autorité d'un homme illustre, qui vivait à une époque où la *Lettre* avait un grand nombre de lecteurs. C'est la première raison qui me les fait croire fondées », le sévère censeur aurait dû prendre la précaution de définir avec exactitude l'attitude de Gerson à l'égard de ce texte royal. Il aurait aisément constaté que l'« avertissement » qu'il relève dans le *Sermo de humilitate*, bien loin d'exprimer une opinion constante, constitue un accident qui requiert une interprétation. Ce sermon doit être daté du 27 mars 1399 : qu'on veuille bien me croire sur parole ; les preuves sont trop longues pour être données ici, mais elles seront fournies ailleurs. Or, il suffit de relever deux traits caractéristiques pour fixer une attitude gersonienne bien différente. La *Theologia mystica speculativa* (1403/1408) cite deux fois l'*Epistola ad fratres*, comme un texte fondamental avec lequel elle s'accorde, III, 382C, 386A ; et le *De libris legendis* (9 juillet 1426) écrit cette phrase capitale, II, 709A : « Sunt Libri plures beati Bernardi viri devotissimi, et *praesertim* Epistola ejus ad Fratres Carthusienses de Monte Dei » (je souligne), déclaration d'autant plus remarquable qu'elle donne le pas à l'*Epistola* sur les *Sermones in cantica* : « Item Sermones ejus Super cantica »..., alors que, jusqu'à cette date, les *Sermones* avaient toujours et partout la prédilection du Chancelier. Mais il y a, dans la *Theologia mystica*, cons. 41, III, 394, un autre texte qui paraît rendre un son différent, et que M. POURRAT, insatisfait mais tenace, a versé au dossier dans *la Vie Spirituelle*, t. LI (1 avril 1937), p. 62, et qui lui permet de conclure : « il y a donc dans le texte de la *Lettre* de réelles imperfections, capables d'induire en erreur. Ce fait

6°) En arrivant à Hugues de Saint-Victor, nous abordons un auteur dont la valeur de discrimination est si grande que nous ne l'épuiserons pas d'une seule opération. Nous avons hésité à propos de son *De arca Noë* : que de compensations surabondantes ! L'*Annotatio* recommande son *De oratione.* Pierre d'Ailly ne pratique nullement ce traité : Gerson l'admire et le conseille avec instance (1).

7°) Le *commentaire sur la Hiérarchie céleste* est ignoré de Pierre d'Ailly, complaisamment cité par Gerson (2).

8°) Dans ce commentaire, l'*Annotatio* distingue le chapitre VII : c'est à lui que Gerson emprunte l'un de ses thèmes directeurs (3), thème si fameux d'ailleurs dans la théologie mystique médiévale que, plus caractéristique encore que son adoption par Gerson, est son omission par Pierre d'Ailly.

9°) Comme avec les sources les plus riches, l'*Annotatio* renvoie *alibi* : Pierre d'Ailly ne sort pas, si l'on peut dire, de son *Arca Noë* ; Gerson ne limite pas ses emprunts (4).

---

le prouve surabondamment ». Mais ce texte n'exprime aucunement un jugement de Gerson sur l'*Epistola*, il se borne a attribuer à de mystérieux anonymes une erreur d'interprétation si grossière qu'il la qualifie d'*insania.* Aux yeux de Gerson, la *Lettre* est innocente des folies que peuvent commettre certains exégètes. Loin de prouver surabondamment ce qu'on veut lui faire prouver, ce fait prouve donc le contraire. En tout cas ce dernier document n'autorise aucunement à se couvrir du prestige de Gerson dans cette attitude hostile. Quant à la valeur précise des réflexions gersoniennes, il faut pour la déterminer étudier la 41e considération dans son ensemble, de même que tout le contexte du *Sermo de humilitate.* Je n'y manquerai pas.

(1) Cf. *supra*, p. 333 note 4, et III, 398C, 411D, 412A.

(2) Cf. Jean Gerson, *Lectio I contra vanam curiositatem in negotio fidei*, cons. 1 ; t. I, c. 91B : « De errore Philosophantium causato ex curiositate nimia loquitur Seneca [...] et Hugo melius in prooemio commenti sui super Angelicam hierarchiam ».

(3) Jean Gerson, *Epistola I ad fratrem Bartholomaeum*, I, 62C : « Hugo significat dicens : *Saepe amor intrat ubi cognitio foris stat* » ; cf. *Theol. myst. pract.*, Indust. 5 ; III, c. 407B : « Saepe enim ubi minus cognitionis ibi plus affectuum. Intrat quoque dilectio vbi cognitio foris stat ». Pour être implicite, cette dernière réminiscence se tient pourtant plus près de la source : Hugues de Saint-Victor, *Expositio in hierarchiam coelestem sancti Dionysii*, l. VI, in cap. VII, 1 ; *P. L.*, t. 175, c. 1038D : « Intrat dilectio et appropinquat, ubi scientia foris stat ».

(4) Il suffit de renvoyer aux références supplémentaires que nous venons de donner ; cf. aussi, p. 354 note 2.

10°) L'*Annotatio* continue sa marche chronologique, et elle en vient à des docteurs plus récents. Sur la ligne de partage entre les maîtres patristiques ou scolastiques et des *novelli*, elle cite saint Bonaventure. Or, jamais à notre connaissance et quoi qu'en disent certains historiens, les *Tractatus et Sermones* ne nomment ou n'utilisent saint Bonaventure (1). L'on sait par contre en quelle admiration le tenait Gerson (2) ; mais l'on sait aussi que, pour reconquérir au Docteur Séraphique lecteurs et disciples, il dut lutter contre une extraordinaire désaffection et user de toute son autorité de Chancelier pour convaincre l'ordre franciscain de la prééminence de Saint Bonaventure sur Duns Scot et les *Formalizantes*, précisément en raison du fait que, mystique, il l'emportait à ses yeux sur de purs métaphysiciens (3).

---

(1) M. E. Vansteenberghe écrit de Pierre d Ailly, *DS*, *l. c.*, col. 258 : « Les principaux maîtres qu'il a suivis sont saint Bernard, Richard de Saint-Victor et saint Bonaventure », ce qui paraît reposer sur P. Tschackert, *l. c.*, p. 326 : « Wie die Mystik Bernhard's, der Victoriner und Bonaventura's ». Entre les deux, M. De Wulf, *Histoire de la philosophie médiévale*, 2e éd. Louvain-Paris, 1905, in-8°, vi-568 p., p. 468, avait pourtant fait de l'utilisation de saint Bonaventure un trait distinctif de la mystique gersonienne : « La mystique de Gerson s'inspire de S. Bonaventure ; l'occamiste Pierre d'Ailly, au contraire, dans son *Speculum considerationis* et son *Compendium contemplationis* décrit les stades de la contemplation mystique d'après Richard de Saint-Victor ». Malgré un examen attentif, je n'ai pu découvrir aucune citation expresse de Saint Bonaventure dans les *Tractatus et Sermones*. Je crois que c'est M. de Wulf qui a raison, car je n'ai même pas reconnu une seule zone où l'influence bonaventurienne soit indiscutable.

(2) Voir les textes groupés ci-dessus, p. 333 note 4.

(3) Cf. d'abord le texte IV, 337D - 338A, cité p. 333 note 4, et *Lectio I contra vanam curiositatem in negotio fidei*, I, 91D - 92 : « Haec est enim Philosophia quam Apostolus et instructus ab eo Dionysius nominat Dei sapientiam immo revelationem : *Deus* (inquit Apostolus) *revelavit eis*, Phil. III, 15. Quam revelationem intelligo lumen vultus Domini signatum super nos, quemadmodum pulcherrimo et evidentissimo compendio divinus (*ms. B. N. lat.* 14582, *plutôt* dominus, *qui est le terme gersonien ordinaire*) Bonaventura deducit in suo *Itinerario mentis ad* (*ms.* in) *Deum*. Qui libellus omni laude superior est : nec admirari sufficio qualiter Patres et Fratres minores dimisso tanto Doctore (qualem nescio si unquam Studium Parisiense habuerit) converterunt se ad nescio quos novellos, pro quibus parati sunt pedibus et manibus decertare, tandem quantum in aliis proficiant ipsi viderint, sed de hoc alias ». Voir encore, col. 99BC, l'éloge singulier de la méthode bonaventurienne :

11°) Mais, en signalant de préférence et dans les termes qu'elle emploie l'*Itinerarium mentis in Deum*, c'est sous une forme gersonienne que l'*Annotatio* exprime une préférence gersonienne (1).

12°) Et en mentionnant, à bon droit malgré la pédantesque critique de M. Stelzenberger (2), le *Stimulus amoris* parmi les chefs-d'œuvre bonaventuriens, l'*Annotatio* comporte un trait que Pierre d'Ailly ne paraît pas avoir pu écrire, alors qu'il est familier à Gerson (3).

13°) L'*Annotatio* dépasse cette limite chronologique : elle cite des *novelli* : cela, Pierre d'Ailly ne le fait jamais, puisqu'il s'arrête aux Victorins et n'atteint même pas saint Bonaventure : c'est une tendance gersonienne constante (4). Il va de soi que chacun

---

« Hoc ipsum inter alios studiose (*ms.* studuisse) facere mihi videtur devotus et elevatus Doctor Bonaventura, dum saepius ex multarum positionum collatione unam elicit : eas quoque in quodam studii colatorio eliciens et purgans unit ». La suite, c. 99C - 101B contient la critique, sévère, de Scot et des disciples qui renchérissent sur sa subtilité.

(1) Cf. *supra*, p. 348 note 3, et p. 333 note 4 : « Bonaventura (...) sub compendio. Denique mirabilius *in suo Itinerario mentis in Deum* » et *passim*.

(2) J. Stelzenberger, *l. c.*, p. 46 « Fälschlich schreibt Gerson dem Bonaventura den Stimulus amoris zu, wobei er allerdings auch eine gleichnamige Schrift von einem Doktor novellus kennt. » Non seulement Gerson ne commet ici aucune erreur, mais sa position est à l'origine des plus heureuses précisions critiques sur les œuvres authentiques de Saint Bonaventure ; J. H. Sbaralea, *Supplementum et Castigatio ad scriptores trium ordinum S. Francisci A Waddingo, aliisve descriptos.* Romae, MDCCCVI, in-fol. viii-734-cviii p. s'inspire de cette *Annotatio.* La confusion de M. Stelzenberger, car c'est lui qui confond, résulte du fait que l'authentique *Stimulus amoris* bonaventurien est plus généralement appelé aujourd'hui *De triplici via* : l'*Annotatio* n'a pas tort de l'égaler à l'*Itinerarium*, car on peut lire une étude tout récente, due à l'un des jeunes maîtres de l'histoire de la spiritualité franciscaine, le R. P. J. F. Bonnefoy, O.F.M., qui traite cet opuscule comme *Une somme bonaventurienne de théologie mystique, le « De triplici via »*, extrait de la *France Franciscaine*, t. XV-XVI, 1932-1933, in-8°, 184 p. Paris, 1934. L'édition de Venise, 1754, t. V, l'intitulait encore *Stimulus amoris*, cf. P. Pourrat *La Spiritualité chrétienne*, II, p. 264, n. 1 ; Ét. Gilson, *La Philosophie de saint Bonaventure*, p. 41. Sur ses autres intitulations, cf. E. Smeets, *Saint Bonaventure*, dans *DTC*, II (1905), col. 972.

(3) Cf. *supra*, p. 333 note 4, où les deux ouvrages sont également rapprochés : « Hoc denique multum compendiose et sententiosa brevitate tradidit Bonaventura in Libello quem appellat... [*Stimulum*] *amoris* ; et in alio quem intitulat *Itinerarium mentis in Deum* ».

(4) Cf. *supra*, p. 335 note 2.

de ces *novelli*, s'il se trouve connu de Gerson, est un lien exclusif entre l'*Annotatio* et l'érudition gersonienne.

14°) Le premier est le *Stimulus amoris ad Christi passionem*. Nous n'avons pas à insister ici sur les problèmes critiques soulevés par le traité lui-même : nous dirons ailleurs l'essentiel. Ce qui nous importe seulement, c'est que Gerson connaît cet *Aiguillon d'amour* et qu'il professe pour lui tant d'estime qu'il forme le vœu qu'il soit traduit en français : peut-être même a-t-il tenu à réaliser de sa main ce désir (1).

15°) Le *de triplici via*, opuscule de Hugues de Balma dont l'importance historique n'est pas encore définie de façon rigoureuse, a si vivement provoqué la réflexion gersonienne qu'il est l'occasion de tout un petit traité qui le discute,le *De elucidatione scholastica theologiae mysticae* (2).

16°) Le *de novo saeculo* a longtemps défié la curiosité des

(1) Sur cet ouvrage, cf. F. VERNET, *La spiritualité médiévale* (Bibliothèque catholique des sciences religieuses), in-8°, 216 p., Paris 1929, p. 35 : « L'Aiguillon d'Amour a des chances d'être de Jacques de Milan (vers la fin du XIII[e] siècle)... » et P. POURRAT, t. II, p. 277 n. 3. Le P. UBALD D'ALENÇON, O. F. M., en a publié une traduction française, Paris 1910. Il existe une traduction française du XV[e] siècle qu'on a parfois attribuée, non sans quelques vraisemblances, à Gerson lui-même. J. L. CONNOLLY, *l. c.*, p. 344-345 n. 2, cite le ms. de Valenciennes 239 qui la contient, et où l'on lit au fol. 99 : « L'aiguillon d'amour.... traduction du Stimulus amoris par Jean Gerson » ; il est en outre fort bien inspiré de demander à la *Montaigne de Contemplacion* un témoignage particulièrement explicite de l'estime témoignée par Gerson à cet opuscule, mais il a tort de s'en tenir au latin de DU PIN : voici l'original français d'après le ms. B. N. fr. 1820, fol. 58 r° : « Et vng quidam docteur en son liure lequel est intitulé de lesguillon de la chair (! *méprise évidente du copiste*) traicte au long de ceste matiere et speciallement de la passion Iesuchrist monstrans euidament que en ycelle tout bien est trouue et que ycelle passion est le vray huis et entree de la vraye vie et que celluy qui par aylleurs veult entrer en contemplation se decoit et sesduit soymesmes et ycelluy docteur conferme son dict par lauctorite de nostre seigneur qui dict. Ie suis la voye la verite la vie. La voye par laquelle il fault passer oultre la verite enluminant le pellerin la vie qui ycelluy sustente nourris et remunere Que plust a dieu que ledict deuant nomme liure fut tralate (!) de latin en francois car au mien iugement il vous seroit tresprouffitable ».

(2) C'est là, III, col. 422D, que Gerson nomme son auteur : « Hugo de Balma in Tractatu *De triplici via in Deum* ». L'*Elucidatio* s'étend sur les col. 422C - 428A. Sur Hugues de Balma, cf. S. AUTORE, *Hugues de Balma*, dans *DTC*, VII (1922), c. 215-220.

historiens ; aucun de ceux que nous avons consultés n'a pu identifier ce traité. Seul, dom J. Huijben, tourmenté comme nous par cet anonymat mystérieux, nous a précédé dans la voie de l'identification et, avec sa générosité coutumière, il nous a signalé un manuscrit de la Bibliothèque Nationale qui le contient. De notre côté, nous l'avions rencontré dans un manuscrit d'Utrecht. Il s'agit d'un opuscule très curieux de Bertrand de Alen, dont nous publierons le texte en appendice à notre Thèse. Gerson, nous semble-t-il, n'y fait pas d'allusion expresse, et cela n'a rien d'étonnant en raison de la doctrine de ce dionysien éperdu qui n'a pas dû l'inquiéter beaucoup moins que celle de Ruysbroeck. Cependant on peut signaler une certaine influence diffuse et discerner au moins un thème que le Chancelier paraît devoir au *De novo saeculo* : en citant cet ouvrage dans l'*Annotatio*, il se serait acquitté, en bloc, d'une dette qu'il ne reconnaît pas ailleurs (1).

---

(1) La précieuse communication de dom J. Huijben date du 11 février 1937. En attendant la publication de ce texte, je remercie l'éminent Prieur d'Egmond d'avoir bien voulu compatir à mon embarras et me répondre, malgré le lourd fardeau que lui impose sa nouvelle dignité. Je signale simplement ici qu'un point de contact paraît être discernable entre JEAN GERSON, *Sermo de Coena Domini*, t. III, c. 1134B - 1142A, prêché sans doute le 31 mars 1401, consacré à l'Eucharistie, et le *De novo saeculo*, par l'emploi d'une métaphore commune, longuement soutenue de part et d'autre. Cf. BERTRAND DE ALEN, *De novo saeculo*, capit. 4. ; ms. B. N. lat. 18211, fol. 81 v° a-b : « oportet primo laudare ipsum (*sc.* Deum) per omnium in eo posicionem, vt per hoc formetur in nobis conceptus quidam positiuus in quo figentes pedem cognicionis, pedem dilectionis extendamus vlterius et intret dilectio, vbi sciencia foris stat vt dicit Hugo », et un peu plus loin : « Sic de deo formantes qualemcumque conceptum qui non est ipse in se non ibi permanet pes nostre affectionis sed in ipsum secundum quod est in seipso simul cum fide extenditur, donec ab ipso omnibus abnegatis per apertam visionem pes cognicionis sequatur », et fol. 82 r°a.... Or, tout le sermon gersonien est construit sur cette métaphore, cf. c. 1135C : « quod est pes vel ala in corpore, id agit amor in mente.... Praecedit nihilominus in creatura rationali, praesupponitur pes alius, pes sinister cognitionis : nam ad incognita quis dextrum amoris pedem extenderit », d'où le plus délicat problème d'équilibre que je dois négliger ici, mais ces formules qu'il faut relever : 1139A : « Pes amoris in via hac Dei saepe intrat, ubi cognitionis pes foris stat, quamvis ambulando in via Dei, modo praetacto, dum pede Fidei praeposito subsequitur pes dilectionis, trahi possit consequenter pes cognitionis ad ulteriora propinquiori luce cognoscenda, eundo sic pede post pedem,

17°) Par contre, le *de septem itineribus aeternitatis* est parfaitement connu de Gerson qui lui demande même expressément, dans son dernier traité, le cadre d'un développement original (1).

18°) Il en va de même du *de ornatu spiritualium nuptiarum*, objet d'une attention et d'une sévérité particulières (2) : si cette *Annotatio* n'est pas de Pierre d'Ailly, jamais l'évêque de Cambrai ne cite cet ouvrage.

19°) L'*Annotatio* porte un jugement sur l'*Ornatus* et ce jugement contient deux traits : il est limité à la *tertia pars* ; il qualifie cette *tertia pars* de *suspecta*. Or, tandis qu'il est bien évident

---

Attamen pes amoris dexter sublimius semper extendi potest pro hac via, quam sinister. Haec est Theologia mystica, id est, occulta...». Voir encore le *De novo saeculo*, fol. 88r°a : « Iam ergo ex praedictis si bene attendimus conceptum aliqualem positiuum de deo formare possumus, qui tamen multum citra illud manet quod ipse deus in se est, in quo conceptu figentes pedem cognicionis vlterius in ipsum secundum quod in seipso pedem extendimus affectionis » et 92r°b : « Iam enim laudato deo per omnem attribucionem formatoque per hoc concepto (*ms.* -ptum), in quo vt existente circa ipsum fixo pede cognicionis vlterius in ipsum secundum quod in seipso pedem extendimus affectionis sequitur laudare ipsum per omnem abnegacionem vt omnibus que citra deum perfecte substractis pedi cognicionis eciam ipse in caliginem attrahatur, vbi iam pridem fixus fuerat pes dilectionis ». On doit rapprocher l'*Industria XII* de la *Theologia mystica practica*, III, 420D - 421C. Le *de novo saeculo* paraît bien aussi avoir fixé l'attention de Gerson sur un certain nombre de textes dionysiens. Mais je ne peux épuiser ici cette question.

(1) Après avoir été longtemps incorporé aux éditions de Saint Bonaventure et attribué, malgré le témoignage de l'*Annotatio*, au Docteur Séraphique, ce traité considérable, d'un mysticisme érudit et passionné, nourri des grands commentateurs dionysiens, est aujourd'hui universellement attribué au frère mineur Raoul de Bibrach : cf. J. H. SBARALEA, *l. c.*, p. 161a, 642a : « doctum est, et insigne, et quocumque viro pietate, atque doctrina non vulgari praedito dignum » ; et les éditeurs de Quaracchi, t. VIII, 1898, p. CXIa. Dans son *Tractatus super Cantica*, Sympsalma IV ; t. IV, c. 58CD, GERSON accorde une place dans sa propre synthèse à ces *septem itinera* qu'il rappelle d'un simple mot à ses auditeurs, chartreux, auxquels ils sont manifestement familiers : « incedendo prius per septem itinera quae sunt intentio, meditatio, contemplatio, dilectio, revelatio, gustatio, operatio. Qualiter apte prosequitur Liber cujus initium est : « Eum qui venit ad me, non ejiciam foras ».

(2) On peut grouper sept document sgersoniens où l'*Ornatus* est expressément pris en considération et jugé.

que, si cette *Annotatio* n'est pas de lui, Pierre d'Ailly n'a jamais rien écrit, à notre connaissance, de pareil, il est sûr que le premier point est littéralement gersonien (1) et que le second se trouve dans une atmosphère gersonienne. Comme nous l'avons indiqué, il ne correspond strictement ni au premier jugement contenu dans l'*Epistola I ad Bartholomaeum* où l'*Ornatus* se voit rigidement condamné (2) ; ni à celui que formule la *Theologia mystica speculativa* où l'indulgence va jusqu'à l'absolution (3) ; mais il revêt un aspect intermédiaire et s'il pose un problème, ce problème est gersonien et n'a de sens que par rapport à Gerson. Qu'on y prenne garde, en effet, si l'on attribue ce jugement à Pierre d'Ailly, il ne constitue pas un « écho » de la critique gersonienne, mais, si l'on posait l'*Annotatio* avant l'*Epistola I ad Bartholomaeum*, ce serait une anticipation ; si on la plaçait entre cette *Epistola I* et la *Theologia mystica*, ce serait un adoucissement considérable de la critique : écho, si l'on veut, mais à la condition de le qualifier expressément d'affaibli ; si on le plaçait après la *theologia mystica*, ce ne serait plus en aucun sens un écho, mais un retour en arrière, un archaïsme ; et après l'*Epistola II ad Bartholomaeum*, une infidélité aux prescriptions pratiques du Chancelier (4). De toute façon, il y aurait manifes-

---

(1) Cf. Jean Gerson, *Epistola ad fratrem Bartholomaeum*, I, 59D : « tertia pars ejusdem libri prorsus repudianda rescindendaque est tanquam vel male explicata, vel plane abhorrens et discrepans a doctrina sana Doctorum Sanctorum qui de nostra Beatitudine locuti sunt ».

(2) Cf. note précédente.

(3) Jean Gerson, *Theologia mystica speculativa*, consid. 41 ; III, col. 394B : « Hanc etiam nisus est renovare Auctor illius Tractatus cujus titulus est : *De Ornatu spiritualium nuptiarum*, cujus initium est : *Ecce sponsus venit, exite obviam ei.* Matt. XXV, 6. Contra hunc errorem scripsi dudum quandam Epistolam ; licet in aliis scriptis ejus hunc errorem correxisse videatur, ponendo quod anima talis semper remanet in esse suo proprio quod habet in suo genere, sed dicitur tantummodo similitudinarie transformari, sicut amatorum dicimus cor unum et animam unam, quod utique concedimus ».

(4) Jean Gerson, *Epistola II ad Bartholomaeum*, I, 82BC : « Dicam hic quod sentio, si tales locutionum modos publicari perciperem apud almam Universitatem Parisiensem, vel per sermones vel per scholas, deducerem protinus ex officio cui indignus deservio, ad Censuram Theologicae Facultatis ut examinaretur, et examinata suum quale mereretur judicium sortiretur ». On peut remarquer que Pierre d'Ailly ne paraît

tation d'une certaine indépendance et preuve de plus d'originalité que ne le dit l'histoire. Mais on concèdera sans doute qu'il commence à devenir clair que c'est à l'intérieur de la pensée gersonienne que se trouve cette indépendance et cette originalité à l'égard de ses propres conclusions.

20°) Si l'on en doute encore, deux séries d'arguments ne peuvent qu'emporter les dernières résistances. Revenons à Hugues de Saint-Victor : l'*Annotatio* conseille la lecture de son *Commentaire sur l'Ecclésiaste.* Nous avons les raisons les plus graves de refuser cette phrase à Pierre d'Ailly. Ce serait peu d'observer que son *Compendium contemplationis* ne cite pas ce commentaire tandis que la *Theologia mystica* de Gerson le mentionne (1). Sur ce point, nous savons avec certitude dans quel sens s'est produite l'initiation : ce n'est pas Pierre d'Ailly qui a fait connaître cette œuvre à son élève, c'est Gerson qui l'a découverte, un jour, avec admiration. Nous le savons, parce qu'il a fait part de cette découverte à un correspondant : ce correspondant ignorant, c'est Pierre d'Ailly (2).

---

pas avoir éprouvé la moindre inquiétude sur l'orthodoxie du milieu d'où provenait l'*Ornatus spiritualium nuptiarum*, le monastère de Chanoines réguliers de Saint-Augustin de Groenendael, et d'où vint, en 1408 selon moi, son apologie composée par le prieur Jean de Schoonhoven. Préoccupé des menées souterraines de quelques hérétiques bruxellois, avant de sévir, en 1411, contre Guillaume de Hildernissen et ses comparses, l'évêque de Cambrai ne crut pas pouvoir trouver, vers 1410, de coopérateurs plus perspicaces et de prédicateurs à doctrine plus pure que les religieux de Groenendael groupés autour de leur quatrième prévôt, Henri Selle ; cf. P. Fredericq, *Corpus documentorum inquisitionis haereticae pravitatis neerlandicae*, t. I, Gand 1889, p. 266-267 : « v. 1410. Brussel. Henricus Selle factus quartus praepositus Viridisvallis a Reverendissimo Petro de Aliaco, episcopo Cameracensi, per litteras requisitus est ut [...] sollicite investigaret et caute scrutaretur gesta quorumdam haereticorum, qui tunc Bruxellis delituerant et sibi, quod forte perciperet, denuntiaret. [... Et] episcopus eosdem eorumque fratres ad hoc idoneos commonuit per litteras, ut ipsi per totam suam dioecesim adversus huiusmodi pravitatem haereticam praedicarent et eius detestandos articulos publice coram cunctis Christi fidelibus denudarent ». L'*Epistola II ad Bartholomaeum* doit être datée avec la plus grande vraisemblance du second semestre de l'année 1408.

(1) Gerson, *Theologia mystica speculativa*, cons. 26, col. 382C ; 384A (implicitement).

(2) Cf. *supra*, p. 329 note 3 fin.

21°) Dans ce commentaire, l'*Annotatio* distingue le Prologue : c'est également ce que fait Gerson qui en extrait à son usage une métaphore célèbre qui a traversé les siècles (1).

22°) *Denique*, dit l'*Annotatio*, et elle s'achève sur un référence complexe qui équivaut à une signature. Comme l'a bien senti M. Connolly, il s'agit ici d'une énumération qui porte sur les œuvres de l'auteur même de ce catalogue (2). Or, nous n'avons jamais vu Pierre d'Ailly se citer de la sorte et recommander ses ouvrages au même titre que ceux des maîtres les plus autorisés : une modestie de ce genre est, au contraire, l'un des traits les plus constants et les plus connus du caractère gersonien (3). Mais toute loi a ses exceptions. Voyons donc de près à quelles œuvres nous renvoie l'*Annotatio* et demandons-nous si elles correspondent à l'héritage littéraire de Pierre d'Ailly ou à celui de Gerson.

23°) Malheureusement, la modestie dont nous parlions, non sans quelque ironie, est réelle chez l'auteur de l'*Annotatio* : il se cite sans s'exhiber. Aucun titre explicite n'est donné, alors qu'un seul aurait pu suffire à dispenser de bien des recherches. Mais ce mouvement de repli n'est pas si complet qu'il ne laisse subsister

---

(1) Cf. *loc. ult. cit.* : « totam hanc de contemplatione materiam sub tropo fumi, flammae, et carbonis exposuit »., et *Theol. myst. spec.*, cons. 26, 384A : « Quemadmodum enim ligna viridia aqueo plena humore vix recipiunt calorem ignis, ut in similitudinem ejus accendantur, sed praecedunt exsufflationes multiplices, praevia est etiam depulsio humiditatis talis ac evaporatio : sic existimare convenit de eo, qui calorem Spiritus sancti in se recipere debet... » Cf. Hugues de Saint-Victor, *In Ecclesiasten*, Hom. I ; *P. L.*, t. 175, c. 117-118, cité et traduit par P. Pourrat, *La Spiritualité chrétienne*, II, p. 176-177.

(2) J. L. Connolly, *l. c.*, p. 331 note 1 : « The last sentence refers, of course, to his own writings ».

(3) Cf. l'observation parfaitement fondée de dom J. Huijben *l. c. supra*, p. 333 note 3, p. (33) : « Je ne connais pas d'auteur qui parle autant de ses propres œuvres que Gerson. Il n'y a presque pas d'ouvrage où il n'y renvoie à plusieurs reprises. C'est chez lui une habitude constante, qui remonte à ses premières années et qu'il a conservée jusqu'à son dernier souffle. On la suit depuis son *De distinctione verarum revelationum a falsis*, qui date de ses débuts, jusqu'à son Commentaire sur le Cantique des Cantiques, qu'il acheva trois jours avant sa mort ». Voici quelques références : *De Meditatione*, VI ; t. III, c. 451AB ; *ibid.*, XVI ; c. 454AB ; XVIII, 455C ; *Tractatus super Magnificat* ; t. IV, 239C, 240D, 359A, 378B ... ; *Anagogicum* ; t. IV, 550B ; *In Cantica*, t. IV, 54C, 59B, 60B, etc.

deux éléments où peut mordre la critique. D'abord, si elle se refuse à les dénombrer, l'*Annotatio* ne laisse pas ignorer que les œuvres de son auteur sont nombreuses. Or, pour énumérer ses productions mystiques, Pierre d'Ailly, au moment où il achevait son *Compendium contemplationis*, aurait eu beaucoup trop des doigts d'une main ; Gerson pouvait compter, à la même date, une trentaine d'ouvrages touchant de près à la vie spirituelle : nous allons le montrer. De plus, l'*Annotatio* classe les traités qu'elle ne nomme ni n'énumère. Impossible de mieux distribuer toutes les œuvres composées par Gerson de 1395 à 1408 ; impossible, par contre, de trouver chez Pierre d'Ailly de quoi garnir ces cadres qui font cependant partie intégrante du texte.

24°) L'*Annotatio* met d'abord en relief des traités composés *en langue vulgaire* : il s'agit donc d'œuvres remarquables du point de vue de leur auteur. Si l'on admet, avec Tschackert, L. Salembier et E. Vansteenberghe, que les œuvres françaises de Pierre d'Ailly remontent à ses années de jeunesse, l'on n'arrive pas à comprendre comment un théologien qui composerait une liste d'ouvrages fondamentaux sur la contemplation pourrait songer un seul instant à assimiler à l'une quelconque des grandes œuvres médiévales le *Jardin amoureux de l'âme dévote* ou les trois cent cinquante vers du *Livre du rossignolet* (1). M. E. Vansteenberghe venant de restituer à Gerson la *Piteuse complainte et oraison devote de humaine créature* (2), il ne reste rien à mettre au nom de Pierre d'Ailly sous cette première rubrique. Au nom de Gerson, on peut inscrire au moins huit opuscules, dont deux, vraiment essentiels, *la montaigne de contemplacion* et l*a mendicité spirituelle*, ont fait dernièrement l'objet d'une intéressante thèse complémentaire de Doctorat (3).

---

(1) Cf. E. Vansteenberghe, *l. c.*, *DS*, 257 et L. Salembier, *Petrus de Alliaco*, p. XLIII.

(2) E. Vansteenberghe, *l. c.*, *Quelques écrits...*, p. 23-40.

(3) Voici les renseignements précis que je puis actuellement donner sur ces trois catégories, d'après mes propres recherches, quelques indications de J. L. Connolly, *l. c.*, et surtout les remarquables travaux de E. Vansteenberghe sur les inédits gersoniens : les dates proposées pas l'historien de Nicolas de Cues sont toujours très solidement fondées ; celles que je donne sans référence sont nouvelles, et seront justifiées ultérieurement. 1°) 1395-1399. Les deux premiers « règlements de vie

25°) *En latin*, l'*Annotatio* signale en premier lieu des *sermons adressés au clergé* : tels qu'il sont édités, les Sermons de Pierre d'Ailly, en général plus tardifs (1), ne contiennent rien qui témoigne d'une sollicitude particulière à l'égard du clergé en vue d'initier ses auditeurs à la théorie de la contemplation, ou d'un zèle industrieux pour les conquérir à sa pratique (2). Avant 1403,

---

de Gerson pour ses sœurs », *Sept enseignements. Neuf considérations* (cf. E. VANSTEENBERGHE, *l. c.*, p. 55-80). — 2°) 1399-1400 : « Lettre à ses sœurs sur la méditation et les dévotions quotidiennes » (cf. *l. c.*, p. 1-17). — 3°) av. 1400 : *Piteuse complainte de l'âme dévote* (cf. *l. c.*., p. 23-40). — 4°) av. 1400 : *La montaigne de contemplacion* (cf. *l. c.*, p. 29 ; l'original français est encore inédit ; DU PIN, III, 541-575, ne renferme qu'une version latine). — 5°) 1399-1400 : « Pélerinage spirituel » (cf. *l. c.*, p. 18-22). — 6°) v. 1400 : « Quinze perfections nécessaires » (cf. *l. c.*, p. 23-26). — 7°) 1400 : *La Mendicité spirituelle* (original français inédit ; DU PIN, III, 487-540. M. E. VANSTEENBERGHE, *l. c.*, p. 30, qui annonçait naguère « la publication intégrale du *Livre de la Mendicité spirituelle* que nous préparons », fixe, *l. c.*, p. 13, la date d'envoi de ce livret par Gerson à ses sœurs « entre le début d'avril et la fin d'août 1400 » : l'édition qu'il va nous donner nous apprendra certainement quelle valeur il convient d'attribuer à la rubrique du ms. B. N. fr. 990, fol. 40 (ancien 38) v° : « Cy apres sensuit le tractie de la mendicite espirituelle qui est la pourete desperit compose lan M CCCCJ ».). — 8°) peu après le 8 juin 1401 : *Onze ordonnances*, troisième règlement de vie (cf. *l. c.*, p. 64-68, 80-82). — La *Montaigne* et la *Mendicité* ont été étudiées par Mlle Marie-Josèphe PINET, *La Montaigne de Contemplacion, La mendicité spirituelle de Jean Gerson. Étude de deux opuscules français de Gerson sur la prière.* Thèse complémentaire présentée à la Faculté des Lettres de l'Université de Lyon pour le Doctorat ès Lettres, in-8°, 105 p. Lyon 1927.

(1) Plusieurs ont été prononcés à Constance. On doit cependant relever un « Sermo de Trinitate super verbis Apostoli Communicatio sancti spiritus factus ianue coram domino papa per venerabilem dominum Petrum Cameracensem episcopum. Anno domini M. CCCC. quinto. » et son « Sermo de beato francisco factus in vniuersitate parisiensi per magistrum petrum de aillyaco Anno domini. M.CCCLXXXIJ.

(2) Ce que l'on pourrait proposer de plus semblable se lit dans un de ses deux *Sermones in die Pentecostes*, le second « factus in concilio generali Anno domini M.CCCC.XVIJ », où les trois *missions* du Saint-Esprit sont définies en ces termes, fol. y4v°b : « Mittitur enim vt nuncius ad testificandum. Mittitur vt socius ad consolandum. Mittitur vt pedagogus ad dirigendum ». Mais l'amplification, très sobre, ne touche pas au problème de la vie mystique techniquement considérée. Par cette omission, ce sermon forme un complet contraste avec celui qu'avait prêché l'année précédente, le 7 juin 1416, dans la même solennité, Jean Gerson, DU PIN, III, 1234-1247A.

Gerson s'était à plusieurs reprises et méthodiquement appliqué à cette tâche, profitant des circonstances liturgiques pour proposer aux jeunes clercs de l'Université de Paris des modèles de vie contemplative ou traiter devant eux non seulement des vertus morales et théologales mais de la technique et de la pratique de la contemplation (1).

26°) Enfin, l'*Annotatio* nomme de *petits traités latins*. A cette époque, Pierre d'Ailly ne pourrait penser qu'au *Speculum considerationis* et au *Compendium contemplationis* ainsi peut-être qu'à un commentaire schématique du *Cantique des cantiques*, beaucoup plus ancien (2). Ses méditations exégétiques sont très postérieures : M. Vansteenberghe date de 1414-1417 ses *Commentaires sur les Psaumes de la Pénitence* ; de 1414, ses méditations sur le *Pater* et l'*Ave* ; de 1419, son explication des trois cantiques de l'Évangile (3). C'est là, au contraire, matière de choix pour Gerson. Neuf traités au-moins, jusqu'en 1408, dont la trilogie capitale : *De vita spirituali animae, de Impulsibus, De theologia mystica speculativa et practica* (4).

***

(1) Dans l'état actuel des éditions gersoniennes, cette catégorie est fort maltraitée. Voici d'abord quelques références, d'après J. L. Connolly : 1°) 1388 : t. III, 1021-1030 (cf. *l. c.*, p. 47 n. 3). — 2°) 1389 : III, 1457-1467 (cf. *l. c.*, p. 64 : « Conference for the Feast of St. Louis »). — 3°) 1391 : III, 980-994 (cf. *l. c.*, p. 47 n. 3, 49 n. 1, 55, 137). — 4°) 1394 : III, 1204-1214 (cf. *l. c.*, p. 163 n. 4). — 5°) 1402 : III, 1427-1439 (cf. *l. c.*, p. 84 n. 1 : « Sermon at Paris on the Feast of St. Louis »). — 6°) ? : III, 1417-1427 : un très remarquable sermon *de Sancto Bernardo*. — Surtout, une série de Sermons prêchés le Jeudi-Saint, sur l'assimilation du chrétien au Christ, série que j'ai pu isoler et dont j'ai daté cinq éléments : 1°) 8 avril 1395 : III, 1142B - 1152B. — 2°) 19 avril 1397 : II, 584D - 596D. — 3°) 4 avril 1398 : III, 196B - 207B. — 4°) 27 mars 1399 : III, 1123A - 1134A. — 5°) 31 mars 1401 : III, 1134B - 1142A.

(2) Cf. E. Vansteenberhge, *l. c.*, *DS*, col. 257.

(3) *Loc. ult. cit.*,

(4) Jean Gerson, 1°) automne 1398-1399 : *De vita spirituali animae* ; III, 1-77 ; — 2°) 15 décembre 1398-26 mars 1399 : *Epistola I ad fratrem Bartholomaeum*, I, 59-63. — 3°) 29 avril 1400 : *Epistola I ad magistros et socios collegii regalis de Navarra* (cf. E. Vansteenberghe, *Quelques écrits...*, p. 41-54). — 4°) 1400-1401 : *De distinctione verarum visionum a falsis* : I, 43-59 (cf. Connolly, *l. c.*, p. 124 ; mais, p. 283 n. 1 : 1394-1397). — 5°) 1400-1401 : *De Impulsibus* : III, 146-157. — 6°)

VIII. — Conclusion.

Nous est-il permis de conclure ? Sans nul doute, et avec la plus grande fermeté.

Initiateur de Pierre d'Ailly aux arcanes de la théologie mystique, son directeur de conscience et son précurseur dans la composition d'ouvrages de spiritualité, Gerson est incontestablement l'auteur d'un catalogue bibliographique dont le contenu entier, à l'exception d'un ou deux détails, coïncide strictement avec sa documentation de fond et ses habitudes doctrinales et littéraires les plus constantes.

Si l'*Annotatio* se trouve dans une édition de Pierre d'Ailly, c'est soit pour la raison que les Frères de la vie commune, frappés de son utilité, ont jugé opportun de compléter, par une orientation d'ensemble vers les sources les plus savoureuses et les plus riches de la tradition médiévale, le *Compendium contemplationis* qui devait inspirer le désir de la contemplation et assurer une première formation technique ; soit parce qu'ils ont réellement lu cette *Annotatio* en pareille place dans quelque manuscrit de Pierre d'Ailly. Si cette deuxième hypothèse était vraie, son interprétation serait certaine : Pierre d'Ailly aurait copié et ajouté à son traité une liste bibliographique dressée, à son intention peut-être, par Gerson qui aurait pu compléter ainsi, de façon systématique, les premières indications que nous avons lues dans sa lettre de consolation (1).

1397-1402 : *Lectiones duae super Marcum* ; VI, 203-228 (cf. Connolly, p. 75 et 102 n. 2). — 7°) v. 1402 : *Deux traités sur la Prière* : III, 247-262 et 263-269 (cf. Connolly, p. 31). — 8°) 8 novembre-fin novembre 1402 : *Lectiones duae contra vanam curiositatem in negotio fidei* : I, 86-106. — 9°) fin 1402-1403 / 1408 : *Theologia mystica speculativa et practica* : III, 361-422B.

(1) Un indice non négligeable d'un pareil état de choses est donné par la place de cette *Annotatio* dans les éditions. J'ai signalé et critiqué plus haut, p. 314, n. 3, l'initiative qui l'a dissociée de la *Theologia mystica* : du point de vue de Gerson, ce reproche était fondé Mais, séparée de la *Theologia mystica*, l'*Annotatio* se trouve rapprochée de trois textes qui concernent Pierre d'Ailly : les deux *Epistolae consolatoriae* de Gerson et une *Epistola facultatis theologiae ad eumdem* ; soit trois documents d'origine parisienne qui ont pu être réunis par Pierre d'Ailly lui-même en raison de cette commune provenance : l'analogie

Dès lors, si l'on observe une plus grande similitude à l'égard de certains ouvrages de saint Grégoire le Grand entre l'*Annotatio* et Pierre d'Ailly, c'est soit un pur accident, soit le fruit d'une

---

de l'*Annotatio* avec le catalogue proposé par l'*Epistola II* (cf. *supra* p. 329 note 3) expliquerait la constitution de ce petit dossier. — Quant à la date des deux *Epistolae consolatoriae*, une petite dissertation serait nécessaire pour la fixer avec précision. Noël Valois adopte 1408 et, pour la plus tardive (placée la première dans l'édition), le 16 octobre. Il est sûr que cette datation ne manque pas de vraisemblance, car les circonstances sont alors assez critiques pour Pierre d'Ailly ; NOEL VALOIS, *op. cit.*, t. IV, p. 24, dit très bien que Pierre d'Ailly, menacé d'arrestation à Cambrai pour son absence au concile qui se tint à Paris du 11 août au 5 novembre 1408, et décrété de prise de corps partout, sauf en lieu consacré, dut s'excuser, et il ajoute : « C'est sans doute le moment où Nicolas de Clamanges et Gerson adressaient à l'évêque de Cambrai des lettres de consolation, et où le spectacle des passions ameutées contre le pape inspirait au prélat cette réflexion mélancolique : « Tout ce que je vois m'est pénible et presque insupportable » (note 4. Lettre de Gerson datée de l'octave de St. Denys (16 octobre). Op. III, 429.) ». Quoi qu'il en soit de Nicolas de Clamanges, sept raisons m'invitent à juger cette date trop tardive en ce qui concerne Gerson : 1°) Elle retarde vraiment beaucoup les exhortations à entrer dans la voie de la perfection : à ce moment, il y a treize ans que Pierre d'Ailly est évêque. — 2°) Elle retarde également trop les scrupules de l'évêque de Cambrai sur son train domestique : il a pris possession de son siège le 3 avril 1398 ; mais cette question a pu se poser pour lui dès son élection à l'évêché du Puy, le 2 avril 1395. Le cours de Gerson sur le luxe des prélats doit dater de ses toutes premières années d'enseignement, 1394-1395. — 3°) A cette date, il faut considérer comme absolument extraordinaire que, prié de réconforter par une doctrine relative à la vie contemplative, Gerson se récuse en déclarant qu'il n'a pas écrit là-dessus (p. 329, n. 3), au lieu de citer sa *Theologia mystica speculativa et practica* qui vient de paraître au complet, en février-mars 1408, et dont toute la seconde partie consiste en une collection de *XII industriae* destinées à préparer à la contemplation. — 4°) Omission d'autant plus invraisemblable que, loin de dissimuler ses propres œuvres, il invite Pierre d'Ailly à assister à un sermon qu'il va prêcher peu après le 16 octobre, sur le thème : « *Beati qui persecutionem patiuntur propter justitiam.* Matt. V. 10. ». — 5°) A moins que ce souhait ne soit entièrement vain, car nous savons par NOEL VALOIS lui-même, *l. c.*, t. IV, p. 24, que Pierre d'Ailly, après s'être fait représenter, se rendit en personne au concile de Paris, « entre le 21 septembre et le 11 octobre », et qu'il en partit avant la fin. Si le 11 octobre est la date de la dernière apparition de Pierre d'Ailly aux séances, on doit penser qu'il quitta Paris aussitôt après ou que, s'il y demeura, ce n'était pas pour s'y faire remarquer : aurait-il assisté à un sermon universitaire de Ger-

préférence accordée par l'évêque de Cambrai à un docteur qui convenait particulièrement à son génie lucide et à ses obligations pastorales, mais il n'y a dans ce fait rien qui puisse jeter une

---

son, prêché quelque temps après le 16, et qui prenait l'allure d'une manifestation ? — 6°) L'*Epistola II*, écrite « confestim post receptionem litterarum missarum. 18. Augusti ». (col. 432D), témoigne d'un enrichissement de la documentation gersonienne en fait de théologie mystique : Gerson vient de découvrir le commentaire de Hugues de Saint-Victor sur l'Ecclésiaste. C'est un peu tard. D'autant plus tard que ce commentaire est, non seulement explicitement cité dans la *Theologia mystica speculativa* (ce qui pourrait trahir simplement une retouche postérieure : le ms. B. N. lat. 3125 ne contient pas cette référence, III, 382C, et l'on a de bonnes raisons d'y voir un témoin du texte primitif), mais implicitement, et cela, dès le ms. 3125. ce qui est décisif : cf. *supra*, p. 354 note 2. — 7°) D'ailleurs, les choses ne furent pas si tragiques, puisque, malgré les menaces, Pierre d'Ailly n'eut qu'à se montrer pour pouvoir assister paisiblement au concile. Évêque de Cambrai, il était d'ailleurs prince de l'Empire et pouvait donner aux ressentiments du roi de France le temps de se calmer. De plus, à cette époque, âgé de cinquante-huit ans, il devait avoir assez d'expérience et de maturité pour ne pas se laisser surprendre et désemparer par des accidents de ce genre. — Tous ces inconvénients disparaîtraient si l'on reportait ces deux lettres en août-octobre 1395. Est-ce possible ? Jusqu'à plus ample informé, oui, et pour deux raisons : 1°) Elles ne contiennent rien qui s'oppose à ce rajeunissement : la seule allusion précise aux circonstances contemporaines concerne Jean de Varennes, dont l'orgueil indiscret a empêché l'heureuse influence : col. 432C : « in magistro Joanne de Vorennis (! *lege* Va-), qui propter austeritatem vitae populos innumerabiles aggregabat, nec aestimari potest fructus ille, quem protulisset, si fuisset comes humilitas et filia ejus discretio. » Mais rien n'indique encore la profondeur de sa déchéance : or, si l'activité de ce remueur de foules n'est nullement interrompue en août-octobre 1395, si son arrestation ne date que du 30 mai 1396 (cf. N. Valois, *op. cit.*, t. III, p. 86), il donne déjà les preuves manifestes d'un orgueil insensé qui suffit pour que Gerson soit fixé sur l'esprit qui l'anime et le succès final de cette agitation : c'est peu après le 9 octobre 1395 qu'il lancera sa fameuse lettre à Benoît XIII (N. Valois *l. c.*, p. 84 note 5). — 2°) A cette époque, Pierre d'Ailly, a connu, autour de ses trente-cinq ans, des épreuves analogues à celles de 1408 mais dans des conditions telles qu'elles ont dû l'émouvoir alors beaucoup plus profondément : la fortune lui souriait, le 10 janvier 1395 (N. Valois, *l. c.*, p. 26), une bulle l'autorisait à tous cumuls ; le 2 avril (*l. c.*, p. 70), il recevait l'évêché du Puy et pouvait nourrir les plus belles espérances de « consolation humaine », lorsque soudain sa situation au sein de l'Université devint intenable : le 2 août 1395, la nation d'Angleterre décide de l'exclure des assemblées particulièrement les jours où il sera parlé

ombre quelconque sur la clarté de notre conclusion. En théologie mystique, Pierre d'Ailly a commencé par tout apprendre de Gerson, tout et surtout l'esprit de la vie contemplative ainsi que les sources où puiser une doctrine de cet ordre. Mais il n'a pas tout retenu parce que, moins soucieux d'ample consultation traditionnelle, d'élaboration scientifique et de syncrétisme pacificateur, il a choisi parmi les *docteurs* et détaché, peut-être, d'une liste assez copieuse dressée par son disciple devenu son maître quelques noms et quelques œuvres mieux adaptées à ses tendances et à ses besoins personnels.

Conclusion qui ne menace en rien, qui laisse au contraire subsister en son intégralité la thèse d'ensemble de Tschackert. Bien mieux, nos arguments la confirment définitivement et lui donnent plus de précision et d'ampleur qu'elle n'en conserve chez M. Vansteenberghe (1). Il est dorénavant hors de doute

---

d'union (N. Valois, *l. c.*, p. 71 et H. Denifle, *Auctarium Chartularii Universitatis Parisiensis*, I, 708 : « quod dominus Aniciensis haberetur per nacionem suspectus ; secundo quod de cetero non intraret congregacionem »), et elle n'est peut-être pas la seule ; le 25 août, l'Université réclame du roi de graves châtiments contre quiconque attaquerait la voie de cession (N. Valois, *l. c.*, p. 69), ce qui est son cas, bref, c'est l'une des périodes où, soumis aux pires hostilités, Pierre d'Ailly se trouve le plus complètement abandonné, mais demeure à Paris sans jamais aller résider au Puy. Si l'on songe que sa première lettre est de très peu antérieure au 18 août, on trouvera sans doute ce synchronisme au moins aussi satisfaisant que celui qui a fait adopter 1408 et l'ensemble de circonstances extérieures plus propices au découragement qu'à une époque où il pouvait braver bien des menaces politiques et ecclésiastiques. J'adopte donc les dates suivantes : — 18 août 1395 : *Epistola II*, 430D - 432D (avec son exorde abrupt : « *Si de temporali consolatione tecum actum est, prout scribis* », qui n'est vraiment pas de mise en 1408) ; — 16 octobre 1395 : *Epistola I*, col. 429A - 430C.

(1) Lequel réduit tellement l'influence de Gerson qu'il consent à peine à la reconnaître et la ramènerait volontiers à une simple suggestion personnelle, sans importance sur la texture doctrinale : E. Vansteenberghe, *l. c.*, *DS*, c. 257 : « C'est assez tard, d'ailleurs, qu'il commença à s'occuper *sérieusement* de spiritualité (je crois qu'il faut supprimer *sérieusement*). Il le fit, *a-t-on dit*, sous l'empire d'une certaine lassitude de la vie publique où les difficultés ne lui avaient pas été ménagées, et suivant les conseils de son ami Gerson. Mais il faut, semble-t-il, à cette raison toute personnelle, en ajouter une autre », et c'est la nécessité de lutter contre les excès de la fausse mystique. J'ai souligné les mots qui réservent la thèse personnelle de l'auteur et qui sont gênants, parce que l'on ne sait

que Pierre d'Ailly a subi l'influence de Gerson et que, pour être dans la vérité historique, il faut renverser la proposition de M. de Gandillac et dire que « Gerson est l'inspirateur reconnu des œuvres mystiques de Pierre d'Ailly » (1). Mais cette conclusion positive consomme le paradoxe que nous pressentions : au moment précis où elle enregistre le fait que nos propres investigations établissent plus solidement que jamais la position de Tschackert et de ceux qui s'en inspirent, elle doit constater que les mêmes recherches font sauter l'un des points essentiels, le seul, à vrai dire, pour certains, qui prétendaient la soutenir (2).

L'*Annotatio doctorum aliquorum qui de contemplatione locuti sunt* ne pouvant à aucun titre être attribuée à Pierre d'Ailly, il faut en effet s'interdire de voir en une phrase que l'évêque de Cambrai, s'il l'a, peut-être, un jour, copiée de sa main, n'a ni composée de son propre chef, ni garantie de son expresse adhésion, le signe d'une influence exercée par Gerson sur sa doctrine spirituelle ; il faut s'interdire d'y entendre un *écho* de la critique gersonienne. Cette phrase est de Gerson et n'est que de lui. En conséquence, il faut rayer de l'histoire toute intervention de Pierre d'Ailly, dans le sillage de Gerson, à propos de l'*Ornatus spiritualium nuptiarum*, et reconnaître que l'on ne possède aucun jugement, non pas seulement défavorable, mais aucun jugement quelconque porté par l'évêque de Cambrai sur le traité fondamental de Ruysbroeck. Soutenue par un seul texte, ce texte se dérobant complètement, cette apparente donnée historique doit être, d'urgence, supprimée.

---

s'ils portent seulement sur les rapports entre les difficultés de la vie et le mouvement vers la mystique ou également sur l'action de Gerson.

(1) Cf. *supra*, p. 297 et note 2.

(2) C'est en effet sur ce seul point que M. E. VANSTEENBERGHE, *l. c. DS*, c. 258, consent à ranger expressément Gerson parmi les « sources » de Pierre d'Ailly. En réalité, la position de Tschackert était un peu plus largement établie, car elle tenait compte, et de façon très heureuse, de l'un des faits que j'ai relevés, à savoir l'assistance de Pierre d'Ailly au cours sur le *De vita spirituali animae*, mais sans lui faire rendre ses pleines conséquences, cf. P. TSCHACKERT, *l. c.*, p. 326 : « vorher als Bischof bei seinem Schüler Gerson einer Vorlesung über das geistliche Leben der Seele beigewohnt und sich dieselbe später hatte von ihm widmen lasse ». Voilà pourquoi, pour Tschackert, la phrase sur l'*Ornatus* n'est pas l'unique signe de dépendance mais l'un des deux, *l. c.*, note 1 : « *auch* », cf. texte cité *supra*, p. 300 note 1.

Car, en rendant à Gerson une *Annotatio* qui lui appartient, nous ne fixons pas seulement un point notable de sa bibliographie et, corrélativement, de celle de Pierre d'Ailly, nous prévenons les conséquences d'une méprise d'autant plus fâcheuse qu'elle est moins perceptible. Personne n'a jamais nié expressément l'authenticité gersonienne de l'*Annotatio*, et c'est ce qui est le plus grave, car personne n'a même soupçonné qu'elle fût en cause. A partir du moment où, travaillant sur le même texte, entièrement connu par les uns, partiellement par les autres, deux séries d'historiens lui font rendre des conséquences incompatibles mais apparemment cohérentes, on ne saurait prévoir les suites de ces confusions. Tandis que les gersonisants auraient continué à exploiter l'*Annotatio* en toute sûreté de conscience pour déterminer les sources de la théologie spirituelle de Gerson, sans se douter que des positions historiques définies leur interdisaient implicitement cette utilisation, les historiens de Pierre d'Ailly n'auraient pas manqué de poursuivre leurs inductions sur une donnée qui ne comporte aucune invraisemblance évidente ou intrinsèque, mais au sujet de laquelle l'état de la documentation comme celui de l'histoire obligent à poser la question préalable d'authenticité.

Si l'un de nos prédécesseurs, le dernier surtout, avait pris conscience de cette difficulté, il va sans dire qu'il l'aurait résolue beaucoup mieux que nous n'avons su le faire. Mais si notre travail, après nous avoir autorisé à traiter désormais sans inquiétude l'*Annotatio* comme un texte authentiquement gersonien, peut prévenir la constitution définitive d'une ligne historique adventice radicalement fausse et déjà trop nettement amorcée ; préciser, de surcroît, la nature des rapports qui ont existé entre Pierre d'Ailly et Gerson au point de vue de la mystique ; et dispenser enfin nos lecteurs de la peine qu'il nous a coûtée, nous essaierons de nous consoler de le voir tenir, dans les *Archives* si généreusement ouvertes, une place que tant d'études philosophiques ou théologiques auraient plus noblement occupée, en nous persuadant qu'elle n'aura pas été, du moins, tout à fait perdue.

Châtillon-sur-Indre, 28 janvier 1938. André COMBES.

II

NOTE SUR LES « SENTENTIAE MAGISTRI JOANNIS GERSON »

DU MANUSCRIT B. N. LAT. 15.156.

Dans le onzième volume de son monumental Catalogue manuscrit d'*Initia*, Barthélemy Hauréau a enregistré, au folio 270, un *incipit* plus obscur encore que banal mais qu'il identifie aussitôt en termes remarquables : « Utrum credens notitia de veritatibus theologicis fidei merito sit repugnans.— Sententiae mag. Joannis Gerson. B. N. lat. 15156, fol. 58. » De qui et de quoi s'agit-il? Tout ce qui touche à Gerson intéresse son historien, mais rien ne peut piquer plus vivement sa curiosité que cette formule quelque peu elliptique.

De quel Gerson s'agit-il? Sur ce point, l'hésitation est de courte durée. Trois frères portèrent le même nom, *Joannes Gerson*, mais parler de *magister*, c'est fournir la preuve assez claire que l'on pense à l'aîné, seul gradué de l'Université de Paris, celui que l'histoire désigne volontiers par un titre qu'il a illustré ; le Chancelier, et qui s'appelait lui-même, pour se distinguer de ses frères, le Théologien. Eux, c'étaient des moines : le second, Bénédictin à Reims et tout à fait étranger au milieu universitaire ; le plus jeune, Célestin à Villeneuve, près de Soissons, après avoir travaillé quelque temps à Paris sous la direction de son aîné mais sans avoir poussé ses études jusqu'à la maîtrise ès arts (1). S'il s'agissait de l'un ou de l'autre des *mo-*

(1) Cf. J. L. Connolly, *John Gerson reformer and mystic.* Louvain, 1928, p. 17, citant Jean Gerson, *Letter of Consolation*, III, 767, seize vers sur sa famille, dont celui-ci : « Primus Theologus, Monachi tres, mortuus alter Infans ». Sur le dernier point, *l. c.*, p. 31 : « Even before he had attained the Doctorate he left the city and set out for home preparatory to entering the Celestines at Villeneuve where Nicholas was ».

nachi, l'on aurait *frater* ou *pater* et non *magister*. Mais surtout, dans la mesure où ce titre porte sur une œuvre de théologie scolastique et technique, ces deux compétiteurs éventuels sont radicalement éliminés.

Il n'y a donc aucune imprudence à penser que B. Hauréau nous présente une œuvre du Chancelier. Laquelle? C'est ici que les difficultés commencent. L'*incipit* a la forme d'une question scolastique, question qui se place d'elle-même dans un cadre traditionnel car elle semble porter sur l'un des problèmes que les théologiens du XIVe siècle aimaient à traiter dans le Prologue de leurs *Commentaires au Livre des Sentences*. Cependant, *credens notitia* paraît invraisemblable. De plus, *sententiae* est équivoque. Outre son sens technique chez le Lombard et ses commentateurs, ce terme est fréquemment employé au moyen âge comme synonyme de *flores*. Il peut encore signifier : *décision doctrinale*, et il n'y aurait rien d'étonnant à ce qu'il fût pris en ce sens à propos d'un Chancelier qui a porté plusieurs jugements de ce genre. Bien que B. Hauréau emploie d'ordinaire l'expression *In Sententias* pour les Commentaires sur les *Sentences* et réserve la forme *Sententiae* à des ouvrages d'un autre genre, l'on ne peut tirer de l'emploi de ce mot un argument décisif car l'on constate plus d'un flottement à cet égard dans ce Catalogue (1). Le grand érudit nous laisse donc ignorer la nature de l'œuvre repérée par lui en ce manuscrit. Trois hypothèses sont concevables. Il s'agit ou bien d'un recueil de maximes extraites des traités déjà connus de Gerson ; ou bien d'un dossier de jugements doctrinaux portés par le Chancelier ; ou bien du *Commentaire* de JEAN GERSON *sur le Livre des Sentences*.

A peine émise, cette dernière hypothèse absorbe toute l'at-

Le texte de Gerson auquel se réfère M. Connolly, note 1, est encore plus précis, car il ne laisse subsister aucun doute sur le doctorat dont il s'agit : « ille, qui a puero misertus est tibi,... superaddit misericordiam, ut te repelleret a saeculo nequam, in quo jam demergendus pene fueras irrevocabiliter, si licentiam aut magisterium in artibus adeptus fuisses ». *Letter from Gerson to John*, III, 745 ».

(1) Ainsi, pour *In sententias* : t. I, fol. 192 ; t. II, fol. 100 ; t. VI, fol. 465 ; t. VIII, fol. 439 ; t. XI, fol. 650. Pour *super libros Sententiarum*, cf. t. VI, fol. 66-67 ; t. XI, fol. 368. Mais pour *Sententiae*, cf. t. VIII, fol. 233, et surtout fol. 394.

tention. Qu'un texte induise à la formuler, c'est un fait très remarquable. Que ce même texte ajoute à cette suggestion une cote de manuscrit, c'est une précision qui permet, semble-t-il, tous les espoirs. Mais pour qu'un historien pût s'abandonner à cette espérance et entreprendre l'enquête qu'elle conseille, il lui faudrait oublier la leçon qu'il a reçue de toute la littérature relative à Gerson et des œuvres de B. Hauréau en personne. Tout ce qu'il sait concourt à frapper cette hypothèse d'improbabilité. Qu'il me soit permis de définir en quelques traits rapides une situation dont le caractère paradoxal apparaîtra de plus en plus vivement. On verra clairement par cet exemple où en sont encore, en réalité, les études gersoniennes, et d'ailleurs des cas concrets de ce genre portent en eux les leçons les plus utiles au progrès des instruments bibliographiques, à la modération d'une critique exposée aux abus d'un esprit par trop géométrique et à l'honnêteté de la construction historique elle-même.

Au point où nous en sommes, trois faits sont certains. Depuis de longues années, plus d'un tiers de siècle sans doute, un Catalogue indispensable à toute enquête d'érudition médiévale propose aux historiens de Gerson un problème qui comporte, à titre de donnée essentielle, l'hypothèse qu'un manuscrit clairement désigné contient peut-être le *Commentaire* de Jean Gerson *sur les Sentences*. Or, il suffit d'avoir consulté l'édition des *Opera omnia* de Gerson donnée par E. Du Pin en 1706 pour savoir que le *Commentaire* du Chancelier lui est étranger, et d'être informé de la bibliographie gersonienne pour constater que nul n'a complété sur ce point l'édition d'ensemble qui profitait des résultats acquis par toutes ses devancières. Inconnu jusqu'au début du XVIIIe siècle, le *Commentaire* de Jean Gerson l'est resté jusqu'à nos jours. Reconnaître cette ignorance, c'est dénoncer l'une des plus regrettables lacunes dont souffre l'histoire littéraire de Gerson. Car, et c'est le troisième fait sur lequel aucun doute n'est possible, pour l'historien qui étudie la doctrine d'un penseur du moyen âge, il est peu d'œuvres aussi importantes que le *Commentaire des Sentences*. Démontrer cette proposition à des médiévistes serait une impertinence. Tous savent que, du XIIIe au XVIe siècle, aucune source ne peut nous renseigner avec plus de précision ou d'abondance sur le milieu théologique où s'est formée la pensée des auteurs que nous étu-

dions, sur les courants doctrinaux qui composent les synthèses principales au moment où chacun naît à la spéculation personnelle et sur les réactions initiales qui amorcent le développement de chaque nouveau système. Toute monographie doctrinale se doit de commencer par l'analyse de ce *Commentaire*, sous peine de se condamner à des reconstructions incomplètes ou arbitraires et de s'exposer aux erreurs d'interprétation les plus graves sur une pensée vivante dont on ignorerait le milieu originel et le germe.

De ces trois faits, une conclusion se dégage immédiatement La découverte du *Commentaire* de Gerson *sur les Sentences* doit être tenue pour un événement d'extrême importance du point de vue de ses historiens. Si elle a eu lieu, tout donne à penser que l'histoire de l'histoire gersonienne se divise d'elle-même en deux parties très nettement distinctes : avant et après la découverte. Si cette distinction n'est pas observable. comment se défendre de conclure que c'est pour la raison que cette découverte n'a pas eu lieu ? Or, ici, trois autres faits sont patents.

D'abord, quel que soit le contenu de ces *Sententiae*, il y a eu, au moment où B. Hauréau les a rencontrées, découverte proprement dite. Avant lui, en effet, aucune description de ce manuscrit n'y signalait leur présence. Dans son *Inventaire des manuscrits de Saint-Victor*, L. Delisle avait également omis et Gerson et ses *Sententiae* (1). C'est donc à partir du moment où

(1) Cf. L. Delisle, *l. c.*, p. 76-77 : « 15.156. Vers, dont les premiers sont sur Richard Cœur de Lion. — Questions théologiques (34). — Traité des conséquences (182). — Questions sur le livre des Météores (226). xive s. Pap. » La *Table des manuscrits du fonds latin* dépend trop étroitement de L. Delisle pour avoir tenu compte de la découverte d'Hauréau. Le *Catalogue sur fiches* n'a rien à ajouter ou à modifier à l'identification du *Catalogue* d'*Initia*. Chose plus étonnante, M. Max Liebermann, qui a accumulé dans sa *Table de concordance des cotes des manuscrits de Gerson*, dans *Romania*, t. LVI (1930), cf. p. 431, les résultats de tant de patientes recherches, signale bien, dans la première colonne, la cote de Claude de Grandrue : NN 20, puis la cote correspondante de Charles Le Tonnelier : E. g. 20 ; mais il s'en tient là et n'indique plus la cotation du même manuscrit ni chez Du Pin, ni dans le catalogue manuscrit 4.202 de la Bibliothèque Mazarine, ni dans le fonds de Saint-Victor, ni enfin dans le fonds latin actuel de la Bibliothèque Nationale. C'est équivalemment déclarer, ou tout au moins donner à penser que ce manuscrit a disparu ou n'a jamais été identifié. C'est tout ignorer de son contenu.

cette remarquable découverte fut communiquée au monde des médiévistes en général et des gersonisants en particulier que l'influence de cette donnée nouvelle a dû se faire sentir sur l'histoire de Gerson et de sa doctrine. Il m'est, pour le moment, pratiquement impossible de fixer cette date. Mais l'on doit tenir pour certain qu'elle est antérieure, et de beaucoup, à la préparation et à la publication des trois études récemment parues sur ce sujet. En 1928, M. J. Stelzenberger s'occupait de façon très originale de la théologie mystique de Gerson (1). En 1931, M. Walter Dress exposait dans son ensemble la théologie de Gerson et considérait les rapports de la théologie mystique et de la philosophie nominaliste (2). En 1928, un peu avant M. Stelzenberger, M. J. L. Connolly s'était constitué historien de Gerson en traitant, dans une thèse remarquable, du réformateur et du mystique (3). Chose étonnante, personne n'a prêté la moindre attention à la *découverte* de B. Hauréau. Passe encore pour W. Dress et J. Stelzenberger qui, vraisemblablement, n'ont pas eu l'occasion de consulter son Catalogue. Leur silence paraît cependant démontrer tout au moins que ce *fait nouveau* n'a dû éveiller aucun écho chez les médiévistes. Mais M. Connolly doit avoir travaillé au Département des manuscrits de la Bibliothèque Nationale. Son silence équivaudrait-il à une négation? Non, car il doit être interprété. En réalité, il s'étend bien au-delà des étroites limites qui le rendraient significatif : sur la nécessité même du *Commentaire des Sentences* pour l'histoire de la doctrine gersonienne, sur la disparition de ce document capital et sur les conséquences qui en résultent pour l'historien, le chapitre consacré à la vie universitaire et à la formation théologique de Gerson n'a rien à nous dire (4).

Au point de vue bibliographique, la question n'a pas fait un pas depuis B. Hauréau.

(1) Dr. Johann Stelzenberger, *Die Mystik des Johannes Gerson*. Breslau. 1928 ; in-8°, xv-112 p.

(2) Lic. Walter Dress, *Die Theologie Gersons. Eine Untersuchung zur Verbindung von Nominalismus und Mystik im Spätmittelalter*. Gütersloh. 1931. in-8°, vi-208 p.

(3) *Op. cit. supra*, p. 365 n. 1.

(4) Cf. J. L. Connolly, *l. c.*, p. 212 : « the author has been at pain to establish the correct text, by comparing with the manuscripts of the *Bibliothèque Nationale*. The few variants that exist »... Le silence de

Ce n'est donc pas sur un détail d'érudition, fût-il essentiel, que l'histoire la plus récente déçoit nos prévisions ; c'est sur la position même de la question. Que l'on connaisse ou que l'on ignore la *découverte* d'Hauréau, il est un fait qui s'impose à tout historien, à savoir l'absence d'un *Commentaire* qui seul permettrait d'écrire une étude objective et définitive sur la théologie du Chancelier. Se dispenser d'avouer cette lacune documentaire et prétendre nous instruire sur la formation de la pensée gersonienne, sur les origines et les sources de sa théologie mystique, mieux encore sur son attitude à l'égard du nominalisme et sur les rapports de la mystique et du nominalisme à la fin du moyen âge, c'est une gageure, ou, pour être plus juste, une duperie. Pour avoir quelque peu confondu les genres et agi sur ce point comme si l'historien pouvait décrire comme donné ce qu'il imagine et non ce qu'il observe, l'histoire se refuse à nous rendre le service que nous attendions d'elle. Mais qu'elle soit insensible à l'apport d'Hauréau, cela ne prouve rien contre la réalité de sa découverte. Cela prouve simplement que ces gersonisants, doués par ailleurs des plus enviables qualités, ont oublié de définir leur base de départ. Gardons-nous toutefois d'une sévérité excessive : à ces historiens trop vite satisfaits d'une documentation toute faite, B. Hauréau fournit la meilleure et la plus inattendue des excuses. Insensible à sa découverte, nul ne l'a été plus que lui.

Historien de la philosophie scolastique, particulièrement attentif à scruter d'un regard inquiet les frontières de la philosophie et de la théologie et, à l'intérieur de la théologie, celles de la spéculation et de la mystique, vivement intéressé pour ce motif par le génie si complexe de Gerson (1), auteur de plusieurs volumes de *Notices et extraits de quelques manuscrits latins de la Bibliothèque Nationale* (2), B. Hauréau avait deux raisons pour une d'être saisi par la formule qu'il copiait sur le ms. 15.156 et de s'enquérir de son sens exact. Or, et c'est ici que la déroute de

---

cet historien s'observe *l. c.*, Première partie, ch. III : *Education of Gerson*, p. 34-50, et surtout, p. 40-44 : *His academic career.*

(1) Cf. B. Hauréau, *Histoire de la Philosophie scolastique*, 2e partie, t. II. Paris 1880. in-8o, 497 p. ; ch. 29. *Derniers scolastiques*, p. 431-469, surtout p. 458-469.

(2) Six volumes in-8o. Paris 1890 à 1893. Le t. IV, 341 p. est de 1892.

notre hypothèse paraît se consommer, ni dans son *Histoire* ni dans ses *Notices*, B. Hauréau ne s'occupe de l'œuvre identifiée par lui. Bien plus, son silence a quelque chose de délibéré, car, au quatrième volume de ses *Notices et extraits* où les manuscrits sont rangés par ordre de cote croissante, on le voit décrire le ms. 15.155, aux pages 299-315, et, omettant celui qui aurait dû le captiver, sauter immédiatement, p. 315-333, au ms. 15.161. N'est-ce pas la preuve évidente qu'au jugement de B. Hauréau lui-même il n'y avait, dans le repérage des *Sententiae* du ms. 15.156, aucune découverte importante? Copiant une indication manuscrite, il a constaté sans doute aussitôt ou bien qu'elle était erronée et l'œuvre apocryphe, ou bien que l'œuvre était de Gerson mais déjà connue.

Dans ces conditions, serait-il raisonnable de maintenir notre hypothèse et de conjecturer que le ms. 15.156 peut contenir un *Commentaire des Sentences* attribué à Jean Gerson? Que toutes les données de l'histoire convergent vers cette conclusion et s'accordent à déconseiller l'examen du manuscrit, c'est un fait qui en dit long sur l'état des études gersoniennes mais qui ne révèle son plein sens qu'à celui qui est bien décidé à passer outre. Que nous réserve donc le manuscrit?



Le ms. B. N. lat. 15.156, ancien Saint-Victor, n. n. 20, E. g. 20, 282, 729, enfin 514, est un recueil de la fin du XIVe siècle. Sauf deux feuillets de parchemin, il n'est constitué que de cahiers de papier. Au fol. 2 v°, une main où il ne doit pas être imprudent de reconnaître celle de Claude de Grandrue a écrit : « Tabula hic contentorum / reperies folio 297 ». Nous connaissons la compétence de ce bibliographe : voilà qui devrait hâter la solution. Malheureusement, plusieurs lacunes déparent ce précieux codex : un cahier manque au début, le premier folio est paginé 26 ; les fol. 27-30 ont été coupés. Nouvelle discontinuité entre les fol. 193 et 226, puis entre 288 et 298 : le fol. 297 a été arraché. Privés du témoignage de Claude de Grandrue, nous disposons encore de celui d'un bibliothécaire plus récent, Guédier de Saint-Aubin sans doute (1). Voici la table qui sub-

(1) Sur Claude de Grandrue et Guédier de Saint-Aubin, cf. ma *Note sur Jean de Ripa*, AHDLMA, t. XII (1939) p. 260 n. 1 et 281 n. 4.

siste au fol. 31 : « Tabula contentorum / Metra quedam fol. 26. / Plura Theologicalia. a fol. 44 vsque 180 / tractatus quidam logicalis de consequentiis 182 / Questiones super librum metheororum 226 / Desiderata in hoc codice. / Tractatus quidam de Rhetorica. fol. 2. / Epistola Luciferi ad Praelatos Ecclesiae 28. / Aristotelis secreta secretorum siue de regimine principum. 194 ». Calqué, peut-être, sur la table aujourd'hui détruite de Claude de Grandrue, cet inventaire nous renseigne utilement sur le contenu du manuscrit et sur les parties arrachées, mais il ignore Gerson et ses *Sententiae*. D'après le folio indiqué par B. Hauréau, il aurait inclu ce texte qui nous passionne dans l'anonymat collectif de ses *Plura theologicalia*. Nous tenons là, manifestement, la source abrégée par L. Delisle qui n'y a ajouté qu'une observation personnelle (1). Mais pour découvrir celle de B. Hauréau, il faut aborder le fol. 58.

Chose étrange, notre première constatation est celle d'une absence. Rien, ni au recto ni au verso, ne correspond à l'intitulation donnée par Hauréau. Nous savons cependant que le principe dont s'est inspiré l'auteur de ce Catalogue est celui d'une aveugle et constante fidélité aux données réelles de chaque manuscrit. Si le copiste n'a pas identifié le traité qu'il transcrit, B. Hauréau l'eût-il immédiatement reconnu n'en écrit pas moins : « s.n.a. », *sine nomine auctoris*. Ici, il donne une attribution expresse : tenons pour certain qu'elle figure quelque part dans ce manuscrit. La vérification menace d'être longue, mais il est rare qu'un manuscrit patiemment consulté ne se montre pas généreux.

Constatons d'abord que, si l'intitulation manque, l'*incipit* copié par Hauréau se lit au fol. 58 r°. Premier résultat qui s'enrichit aussitôt : on doit corriger une erreur de transcription. « [V]trum euidens noticia de veritatibus theologicis fidei merito sit repugnans ». Cette fois, la formule est claire. L'auteur s'interroge sur la connaissance théologique, le degré de clarté qu'elle peut atteindre et le rapport de son évidence avec le mérite de la foi. Problème complexe et que l'on ne retrouverait pas sous cette forme chez tous les commentateurs, mais problème caractéristique du *Commentaire des Sentences* à son principe. Or

(1) Cf. *supra*, p. 368, n. 1. L. Delisle a remarqué les vers sur Richard Cœur de Lion.

le copiste a continué. Après cette question, il a transcrit la formule non moins caractéristique : « *arguitur quod sic* ». Nous sommes fixés : ce ne sont pas des maximes, c'est un organisme logique. Une majeure, une mineure s'enchaînent. Un *confirmatur* surgit. *In oppositum* se dresse un adversaire. Saint Augustin, l'Écriture sont invoqués. La question se subdivise en trois articles. Le jeu dialectique se poursuit selon toutes les règles du genre. De nouvelles questions nous entraînent. Les feuillets succèdent aux feuillets. Au fol. 108 v°, nous apprenons que nous venons de suivre et d'épuiser le premier *Livre des Sentences*, car le copiste divise expressément son œuvre : « *Circa* 2^m^ *librum prima questio* ». Mais aucune mention d'auteur n'a encore paru. Il faut poursuivre. Au fol. 149 v° commence le troisième *Livre* : « 3us *liber sententiarum* ». Au fol. 168 v°, le quatrième : « *Circa* 4^m^ *librum questio prima* ». Mais ce défrichement doit être conduit jusqu'à la fin du quatrième livre pour que notre chasse devienne tout à fait heureuse : au bas du fol. 178 v°, d'une main à peine un peu plus tardive, quatre mots sont tracés sur lesquels, malgré quelques difficultés de lecture, l'accord des paléographes me paraît devoir être acquis sans peine : « *Sententie magistri Johannis gerson* ».

Déconcertés de prime abord, nous rejoignons enfin notre guide. Mais quel chemin parcouru, et quelle leçon ! Pour pouvoir unir, à notre tour, les deux indications complémentaires qui constituent l'apport du Catalogue d'*Incipits*, nous avons dû explorer une région fort étendue que B. Hauréau a certainement reconnue avant nous et définie comme un tout, puisqu'il impose à l'œuvre dont l'*incipit* se lit au fol. 58 le titre qu'il n'a pu trouver qu'au fol. 178. Aucun doute n'est permis sur la nature de cette œuvre : c'est un *Commentaire sur le Livre des Sentences*, conçu comme on les concevait volontiers dans le dernier tiers du XIVe siècle, non plus comme une explication suivie et exhaustive du texte du Lombard, mais comme un choix de questions fondamentales. Dès lors, rien de plus surprenant que l'état de choses qu'il nous incombe de constater.

Le ms. 15.156, c'est un fait, contient un *Commentaire* complet *sur le Livre des Sentences*. Ce *commentaire*, c'est un autre fait, y est attribué à Jean Gerson. Barthélemy Hauréau, c'est un troisième fait, a connu ce manuscrit, copié l'*incipit* et cette remarquable formule d'attribution. Comment une telle décou-

verte, car c'en était une, a-t-elle pu laisser indifférent son propre auteur et demeurer sans influence sur l'histoire subséquente? Serait-ce pour la raison que toute attribution à Gerson d'un *Commentaire sur les Sentences* porterait en soi un caractère irrécusable d'invraisemblance? Aurions-nous quelque bon motif de penser qu'une telle pièce ne peut être qu'apocryphe parce qu'un tel *Commentaire* n'aurait jamais existé?

***

Interprété sans assez de prudence, le témoignage du Célestin Jean Gerson que je citais naguère en étudiant l'*Authenticité gersonienne de l'Annotatio doctorum aliquorum qui de contemplatione locuti sunt* (1) pourrait engendrer cette conviction. Question préalable qu'il convient de discuter brièvement. Invité à dresser le catalogue des œuvres composées par son illustre frère, le Célestin Jean Gerson, dans sa lettre de mai 1423, s'appliqua à répondre de son mieux à la curiosité des admirateurs du Chancelier. Deux difficultés l'empêchèrent cependant d'être complet : la disparition d'un bon nombre de ces ouvrages, et le parfait désintéressement d'un auteur qui aimait mieux parler des Pères de l'Église que de son humble personne. En tête de liste, le Célestin plaça une *Collatio*, dialogue où prose et vers alternaient, composée durant les cinq ans de théologie au collège de Navarre sur le thème : *Quaesivi sponsam mihi eam assumere*. Il ne parle aucunement d'un *Commentaire sur le Livre des Sentences*. Que conclure de cette déclaration et de ce silence? Une première explication serait que, si le Célestin ne parle pas d'un *Commentaire*, c'est parce qu'un *Commentaire* n'aurait jamais été écrit. Simple, cette explication est tout à fait invraisemblable. Tout bachelier sententiaire avait pour obligation propre de commenter le Lombard. Impossible de devenir bachelier formé, à plus forte raison licencié et maître en théologie, sans avoir accompli cette tâche. Les dispenses pontificales, nombreuses à l'époque, portent non sur cette obligation mais sur la qualité et la préparation des aspirants *ad legendum Sententias*, ainsi que sur la période de l'année où cette *lecture* leur

(1) Cf. la première de ces *Études gersoniennes*, AHDLMA, t. XII, p. 320, n. 2.

est concédée. Qu'un collégien de Navarre ait pu parvenir à la maîtrise en théologie et à la chancellerie de Notre-Dame et de l'Université sans s'être acquitté de cette formalité essentielle, c'est ce que l'on ne peut admettre sans preuve. Or, le silence du Célestin est tout autre chose que cette preuve.

L'invraisemblance même que je viens de dénoncer en est un indice assez clair. Pour qui admirait un théologien d'un tel renom, c'eût été, à cette époque, question oiseuse que de demander s'il avait écrit un *Commentaire des Sentences*. Pour qui se voyait invité à fournir des renseignements sur l'activité littéraire d'un tel maître, il était un premier ouvrage qu'il y avait grand danger d'oublier tant son existence allait de soi : le *Commentaire* du Lombard. Si on l'interrogeait, c'était pour connaître les œuvres étrangères au cadre scolastique normal. D'ailleurs il est assez remarquable que la réponse du Célestin ne consiste pas en une nomenclature exhaustive et désintéressée : elle est animée d'un sentiment fort différent de la pure acribie bibliographique. Le Célestin admire son frère et saisit avec empressement l'occasion qui lui est offerte de faire son éloge. Moins que la liste de ses traités, c'est l'apologie de son détachement qu'il veut écrire. Dès lors, la *Collatio* y figure en tête, moins à titre de premier ouvrage que comme démonstration de cette vertu : composée avec amour à un âge où un auteur chérit toutes ses productions, elle n'en fut pas moins mal gardée et son succès même fut cause de sa perte : *quae tamen vel mala ut aiunt custodia, vel quorundam avida rapina perdita sunt omnia.* Il importe cependant de ne pas exagérer : il reste que la *Collatio* est donnée comme l'ouvrage le plus ancien et qu'elle est datée de la période des études théologiques. Ne serait-ce pas une invitation à y voir précisément le *Commentaire du Livre des Sentences* ? S'il en était ainsi, l'indifférence de B. Hauréau et de l'histoire serait plus justifiée que notre enquête, car le *Commentaire* du ms. 15.156 diffère du tout au tout de la *Collatio* telle que le Célestin la décrit. Ni thème, ni souci littéraire, ni dialogue, ni vers ni même, peut-on dire, prose d'humaniste, aucune dépendance à l'égard de la *Consolation de la philosophie*.

Mais peut-il en être ainsi ? Il serait difficile de le penser. D'abord, quel que soit le sens que le Célestin donne au mot *Collatio*, il est clair que ce terme est insolite pour désigner le *Commentaire sur les Sentences*. De plus, cette *Collatio* a exigé pour

sa composition plus de temps que n'a duré l'explication du Lombard. Commencée dès le premier cours de théologie, c'est-à-dire par le bachelier biblique, elle a continué jusqu'à la maîtrise. En troisième lieu, le Célestin ne dit pas qu'elle porte sur les *Sentences*, *in Sententias*, ce qui serait l'expression normale pour désigner un *Commentaire* : il emploie un ablatif de temps qui marque une coexistence, non une incidence. Enfin, le genre littéraire de cette *Collatio* est difficilement compatible, sinon avec un enseignement dogmatique, du moins avec les exigences d'un *Commentaire* doctrinal. Or, nous savons par Gerson lui-même avec quel respect il professait la distinction des genres (1). Tout s'oppose à cette réduction. Qu'était donc cette *Collatio*? C'est un autre problème. Normalement, il faudrait entendre par là une conférence faite à des religieux, ou un sermon donné le soir comme complément à un grand discours prêché le matin à la messe. Le singulier, pour une œuvre dont la composition a duré cinq ans, est bizarre. Gerson aurait-il pris l'initiative d'élaborer, en guise de complément de ses études théologiques régulières, une œuvre oratoire de longue haleine où il aurait donné libre cours à ses goûts d'humaniste, à son désir passionné d'apostolat et à ses tendances mystiques? Ce n'est peut-être pas impossible, malgré les objections que soulève une telle hypothèse. En tout cas, c'est là une autre inconnue dans l'histoire littéraire de Gerson : c'est un autre ouvrage perdu, et perdu dès 1423, qu'il convient de chercher. L'*avidité dans la rapine* stigmatisée par le Célestin peut donner bon espoir que toute trace n'en est pas abolie. Ce ne peut être le *Commentaire sur les Sentences*. Sur ce point, le Célestin est muet. On ne peut donc rien tirer de son témoignage contre l'authenticité d'un *Commentaire* attribué à Gerson. Aucune impossibilité n'est à opposer de ce chef au ms. 15.156. Le problème d'authenticité doit être posé, puisqu'il le peut, mais il subsiste tout entier.

*
* *

(1) Lorsque, cédant aux instances de Pierre d'Ailly, il se décide à publier ses six *Leçons* sur *La vie spirituelle de l'âme*, GERSON s'excuse en termes caractéristiques des confusions de genres littéraires auxquelles l'expose cette édition : cf. le texte cité dans *Études gersoniennes*, I, p. 325, n. 1.

Pour espérer le résoudre en une simple *Note*, il faudrait n'avoir pas lu le texte qu'il concerne. Les difficultés qui nous attendent sont telles que seule une édition de ce *Commentaire* avec recherche méthodique des sources explicites et implicites permettra de préparer la solution. Je travaille à cette édition, mais je crois bon d'attirer sans plus tarder l'attention des médiévistes sur cette découverte dans l'espoir d'obtenir une collaboration dont je n'ai pas besoin de dire tout le prix. A cette fin, je vais d'abord dire en quelques mots pourquoi il ne me paraît pas déraisonnable de songer à vérifier l'hypothèse de l'authenticité gersonienne. Pour faciliter les recherches et permettre éventuellement l'identification de ce même *Commentaire* en d'autres manuscrits, je terminerai en donnant la table de ses questions et articles, telle qu'elle se lit dans le manuscrit lui-même, ainsi que sa dernière phrase.

Sans doute, l'on pourrait être tenté de désespérer d'une démonstration quelconque. La critique externe ne dispose que d'un seul argument, l'inscription recueillie par Hauréau. La critique interne est singulièrement démunie. Point de citations caractéristiques. La plupart sont empruntées à l'Écriture ou aux Pères, quelques-unes aux scolastiques du XIIIe siècle ; à peine si l'on rencontre quelques noms du premier quart du XIVe. Je ne crois pas qu'Occam s'y trouve. Pierre d'Ailly n'y paraît pas : pour l'œuvre présumée de son élève, c'est assez inquiétant. Une sécheresse d'épure réduit ce texte à l'état de squelette logique. Les argument seuls subsistent, sous la forme la plus concise possible. Rien de l'abondance et du soin qui caractérisent la plupart des œuvres gersoniennes. De plus, et voici l'obstacle le moins aisément surmontable, cette condensation extrême élimine les développements les plus nécessaires. Trop souvent les questions ne sont qu'effleurées : la pensée se meut sur l'écorce de sa propre doctrine. Comment conduire, dans ces conditions, les comparaisons requises par toute opération de critique interne ? L'on peut parcourir ces pages de bout en bout sans être frappé par un seul de ces rayons lumineux qui, s'ils n'éclairent pas les questions d'authenticité d'un éclat décisif, orientent du moins la réflexion et mettent en relief quelques point de repère. Il faut s'empresser d'ajouter que si rien ne paraît soutenir l'attribution à Gerson, rien non plus ne la menace.

C'est déjà quelque chose de fort important. Mais on peut recueillir plusieurs indices favorables.

D'abord, l'âge du manuscrit. On doit le dater de la fin du XIVe siècle. Il n'est certainement pas antérieur à 1369 (1). Il paraît d'ailleurs infiniment probable que, lorsque la formule d'attribution à Gerson y a été inscrite, *maître Jean Gerson* n'était pas encore Chancelier de Notre-Dame et de l'Université ni même, sans doute, professeur de théologie : c'est en effet la seule fois, à ma connaissance, qu'un tel nom n'est pas accompagné de la mention de ces offices ou dignités. De plus, c'est un recueil scolaire, dénué d'ornements et de rubriques, à l'abri par conséquent des erreurs propres aux rubricateurs. L'attribution à Gerson est le fait d'une plume rapide d'érudit qui, d'un trait cursif, fixe un point important qu'il est sans doute bien placé pour connaître. Mieux vaudrait, de ce point de vue, un manuscrit de Navarre. Mais Gerson entretint d'excellentes relations avec Saint-Victor. Beaucoup des meilleurs manuscrits gersoniens proviennent de la Bibliothèque de cette abbaye. Tout donne donc à penser qu'il s'agirait d'une transcription antérieure à 1395, peut-être à 1392, contemporaine de l'enseignement donné par le bachelier sententiaire de 1390 à 1392 (2).

---

(1) La date de 1369 est fournie par le manuscrit lui-même, fol. 34 v° : « Anno domini 1369° ». Ce qui commence là, c'est le compte-rendu assez détaillé de quatre *principia* sur lesquels je me propose de revenir : il conviendra d'étudier leur rapport avec le célèbre Jean Corbichon, traducteur en 1372 de l'ouvrage de BARTHÉLEMY L'ANGLAIS, *De proprietatibus rerum*. Pour le moment, une simple remarque chronologique : parmi les théologiens nommément cités comme intervenant dans la discussion, quatre peuvent être datés avec autant de facilité que de précision grâce au *Chartularium* de H. DENIFLE, t. III. Richard de Beaumont, secrétaire de la reine Jeanne, reçut d'Urbain V autorisation de lire les *Sentences* en 1366 (*l. c.*, p. 158). Jean Corbichon fut député par le même Urbain V *ad legendum ordinarie hoc anno*, le 6 février 1369 (*l. c.*, p. 186). J. Textoris reçut la licence en théologie en 1373 (*l. c.*, p. 93 n. 12), et J. Deodona, ou Dodieu, en 1374 (*l. c.*, p. 93).

(2) Pour les dates de la vie universitaire de Gerson, cf. J. L. CONNOLLY, *l. c.*, p. 43, citant le *Chartularium*, t. III, p. 454 n. 9 : « Nota quod Mag. Johannes de Yarson fecit primum cursum (i. e. Bibliae) 1388, secundum 1389, legit Sententias 1390, et fuit expeditus (i. e. received his Baccalaureate in Theology 1392) ». In all probability he was promoted to the Licentiate two years later [...] Gerson should thus have attained the Doctorate in the year 1394-1395 ».

Considéré de plus près, le texte lui-même révèle quelques traits assez remarquables. Inutile d'insister sur le fait que, si les autorités sont toutes antérieures au milieu du XIVe siècle, il en résulte qu'aucun auteur cité n'est postérieur à Gerson. Ce point acquis, l'on doit observer que, si la concision gêne les opérations de critique interne, elle trahit, de soi, un double souci pédagogique de simplicité et de clarté qui est fondamental chez Gerson. Ennemi des subtilités outrées, le Chancelier s'efforcera d'obtenir des professeurs de théologie un enseignement accessible et capable d'initier les étudiants aux thèses fondamentales de la doctrine commune. Il n'est pas téméraire de penser qu'il avait dû donner l'exemple (1). De même, il se plaindra de la coutume généralisée de consacrer tout le temps disponible au commentaire du seul premier livre : le *Commentaire* qui nous occupe s'étend aux quatre livres du Lombard (2).

---

(1) On pourrait multiplier les exemples. Mieux vaut renvoyer simplement au texte fondamental qui soutient directement les deux points ici abordés : GERSON, *Epistola de reformatione theologiae*, Bruges, 1 avril 1400 ; t. I, 120-124. Cf. col. 120 : « In Facultate theologiae videtur esse necessaria Reformatio super sequentibus inter cetera. Primo, ne tractentur ita communiter doctrinae inutiles sine fructu et soliditate, quoniam per eas doctrinae ad salutem necessariae et utiles deseruntur. *Nesciunt necessaria, quia supervacua didicerunt*, inquit Seneca. Secundo, per eas non studentes seducuntur, quia scilicet putant illos principaliter esse Theologos qui talibus se dant, spreta Biblia et aliis Doctoribus. Tertio, per eas termini a sanctis Patribus usitati transmutantur contra illud Augustini, *nobis ad certam regulam loqui fas est.* ». et ainsi de suite, cf. col. 123 : « Item monendi viderentur Magistri nostri specialiter qui dederunt occasionem, quatenus suos Baccalaureos et scholares monerent fugere aut dimittere vanissimas doctrinas inutiles et steriles, nec approbando, nec morose aut curiose reprobando, sicut jam Deo propitio, sophismata sunt expulsa a Theologia ».

(2) Suite immédiate du même texte : « et quod materia secundi, tertii et quarti Sententiarum magis tractarentur, quia vix legitur nisi primus occupando tempus in praemissis doctrinis, et similiter Biblia. Et quod libri praedictarum doctrinarum non legerentur ad partem sine licentia Facultatis. Et pro honore Dei attendatur diligenter quanta est necessitas pro instructione populorum, et pro resolutione materiarum moralium temporibus nostris. Et tunc credendum est quod in tanta angustia temporis, et inter tot animarum pericula non multum placebit ludere, ne dicam phantasiari circa ea quae prorsus supervacua sunt ». etc. Où l'on voit d'ailleurs que la prédilection pour les citations scripturaires et patristiques peut être tenue pour un trait gersonien.

On peut aller un peu plus loin. Au point de vue doctrinal, le *Commentaire* contient tout un petit traité sur l'Immaculée Conception. Il s'attache à montrer la légitimité de cette croyance et l'opportunité des prédications sur ce point. Par son aspect théorique, cette question est caractéristique des milieux théologiques parisiens à la fin du XIVe siècle ; par son aspect pratique, elle s'accorde au mieux avec tout ce que nous savons de Gerson (1). Enfin, lorsqu'il étudie la charité, le commentateur se heurte au problème classique : comment *sauver* la doctrine du Lombard sur le Saint-Esprit qui est notre charité ? Deux points sont ici remarquables. Notre inconnu cite expressément saint Bonaventure et s'inspire de sa doctrine (2). J'ai déjà montré à quel point la connaissance et l'estime de la doctrine bonaventurienne sont, à cette époque, l'apanage de Gerson (3). Or, Gerson aborde, lui aussi, cette question : il la résout dans le sillage de saint Bonaventure, qu'il ne nomme pas ; mais plus que son maître, il tient à montrer que l'expression même du Lombard, bien interprétée, pourrait être conservée (4). Cette

---

(1) Cf. ms. 15.156, fol. 154 v° - 164 r°, avec la dernière *conclusio*, fol. 163 v° : « quod opinio negans beatam virginem peccatum originale contraxisse est populo publice predicanda et festum conceptionis virginis sub nomine conceptionis rationabiliter in ecclesia celebrandum patet ».

(2) *Commentaire*, I, q. 8, a. 3, concl. 1, ad 3m ; fol. 90 r° : « secundum magistrum dist. 17 primi, spiritus sanctus est caritas appropriate. et ideo spiritus sanctus est caritas qua diligimus deum per appropriationem uel per vnionem et exemplaritatem vt sicud spiritus sanctus est nexus patris et filij sic et alios (!) sit nexus et vnitas juxta dictum christi jo. 17° *vt sint vnum si quo* (!) *et nos vnum sumus* et sic sustineretur magister vt dicit dominus bonauentura ».

(3) Dans *Études gersoniennes*, I, AHDLMA, t. XII, p. 348, n. 3.

(4) GERSON, *Theologia mystica speculativa*, cons. 41 ; t. III, 394B : « Fuerunt alii ponentes quod amor creaturae ad Deum nihil est aliud quam Deus, et ita quod spiritus rationalis formaliter amat Deum per Spiritum Sanctum. Haec opinio imponitur Magistro Sententiarum, quam ideo Doctores non tenent, quia non posuit formam aliquam dilectionis actualis, vel habitualis, quasi mediam ad diligendum Deum esse necessariam. Nam si hoc addidisset et resolvisset quid dicit haec praepositio, *per*, dum ait : quod Deus diligeretur per Spiritum Sanctum ; quia scilicet dicit causam exemplarem ; tunc positio sua completior et irreprehensibilior fuisset ». A la source de ces deux explications salvatrices, SAINT BONAVENTURE s'était montré un peu moins bien disposé, cf. dans *I Sent.*, d. 17, p. 1, art. unic., q. 1, resp. ; éd. min. p. 238b, le passage :

nuance, elle appartient également au texte de notre commentateur. Trait menu, sans doute, mais précieux en notre embarras.

Invités par une donnée formelle de critique externe, éclairés par quelques faibles lueurs de critique interne, nous n'hésiterons pas à essayer de résoudre le problème que le ms. 15.156 propose à tout historien de Gerson. Et pour le poser ici avec toute la précision désirable, voici la table des matières de ce *Commentaire* (1) :

« Incipiunt tituli questionum et articulorum earumdem in hoc libro contentorum.

Prima questio. Vtrum euidens noticia de veritatibus theologicis fidei merito sit repugnans.

primus articulus. ad que vera protenditur euidens noticia.
2us. quibus mediis vtitur sacra theologia.
3us. qualiter secum patitur fidem clara scientia.

2a *questio.* Vtrum voluntas creata sit actuum fruitionis et vsus respectu cuiuslibet obiecti libere productiua.

primus articulus. qualiter actus voluntatis libere producuntur.
2us articulus. qualiter frui et vti ad obiecta referuntur.
3us articulus. qualiter frui et vti [a]dinuicem distinguntur.
adhuc primus subarticulus primi articuli est de actiuitate create voluntatis.
2us. de communitate create libertatis.

3a *questio.* Vtrum per se notum sit vnum deum esse simpliciter neccesse esse.

primus articulus. vtrum per se notum sit deum esse.
2us. vtrum vnitas dei pateat expresse.
3us. vtrum esse dei sit summe neccesse.

4a *questio.* Vtrum in anima rationali perfecte reluceat ymago beatissime trinitatis.

primus articulus. qualiter in diuinis ponitur distinctio.

« Ideo non credo quod Magister hoc modo fuerit huius opinionis. Et propter hoc aliter dicendum, quod illud : quo diligimus Deum, tripliciter est accipere : aut quo diligimus effective, et sic caritas sive amor est totius Trinitatis et Spiritus Sancti appropriate ; aut quo diligimus exemplariter, et sic Spiritus sanctus, qui est unio Patris et Filii et nexus amborum, est unitas, ad cuius imitationem caritas nos nectit, secundum quod dicit Dominus. Ioannis 17, 21 : *Ut sint unum, sicut et nos unum sumus* ; aut quo diligimus formaliter, et sic secundum opinionem Magistri est animi affectio. Et in his omnibus verum dixit nec erravit, sed defecit ».

(1) Cf. Ms. B. N. lat. 15.156. fol. 179 (ancien 146) r°; 14e cahier.

2us. qualiter qualiter (*sic*) in diuinis fit argumentatio.
3us. qualiter est in nobis trini presentatio.

5a *questio*. Vtrum in diuinis sit eterna generatio concedenda.
primus articulus. quid importat eternitas.
2us. an generetur diuinitas.
3us. que sit quesiti veritas.

6a *questio*. Vtrum solus deus sit simpliciter immutabilis et omnimode simplex.
primus articulus. an deo conueniat immutabilitas.
2us. an deo conueniat summa simplicitas.
3us. an creatis conueniat simpliciter dignitas.

7a *questio*. Vtrum qualitas creata sit forma intensibilis et remissibilis.
primus articulus. de qualitatis adquisitione.
2us. de qualitatis augmentatione.
3us. de qualitatis diminutione.

8a *questio*. Vtrum ad esse carum deo requiratur aliquis habitus creatus vel sufficiat qualitas increata.
primus articulus. qualiter producitur caritas increata.
2us. si inherens ponitur caritas nobis data.
3us. si necesse requiritur ut anima sit grata.

9a *questio*. Vtrum sit aliqua distinctio uel non identitas ex natura rei inter diuinam essentiam et perfectiones attributales et relativas proprietates.
primus articulus. vtrum perfectiones attributales et proprietates perfectionales in deo distinguantur.
2us. vtrum relationes reales in aliquibus ponantur.
3us. vtrum termini numerales a diuinis excludantur.

10a *questio*. Vtrum deus intelligat per ydeas distincte omnia alia a se.
primus articulus. vtrum deo conueniat simpliciter esse intellectiuum.
2us. vtrum deus habeat ydealiter representatiuum.
3us. vtrum deus det intellectualiter esse rebus obiectiuum.

11a *questio*. Vtrum cum infallibili et immutabili dei prescientia stet futurorum contingentia.
primus articulus. de futurorum contingentia.
2us. de diuina prescientia.
3us. de predestinationis et reuelationis efficatia.

12a *questio*. Vtrum solus deus omnipotens excedat quodlibet aliud infinite.
primus articulus. an demonstrari possit dei omnipotentia.
2us. an deus possit facere cuncta possibilia.
3us. an solus deus excedat infinite quelibet alia.

13a *questio*. Vtrum teneamur diuine voluntati voluntatem nostram quoad agere conformare.
primus articulus. an quodlibet voluntati diuine obiectaliter obiciatur.
2us. an diuina voluntas semper et in omnibus impleatur.
3us. an quilibet voluntati diuine voluntatem suam conformare teneatur.

Circa 2^m^ librum. Prima questio. Vtrum deus respectu omnium aliorum a se causalitatem habeat creatiuam.

primus articulus. an deus sit omnium aliorum causa finalis et completiua.

2us. an deus sit omnium aliorum causa efficiens et productiua.

3us. an deus sit omnium aliorum causa sufficiens creatiua.

2a *questio.* Vtrum deus mundum et actus humanos producere potuerit ab eterno.

primus articulus. an deus potuerit ab eterno mundum producere.

2us. an possit ad actus bonos immediate concurrere.

3us. an possit actus malos nobiscum efficere.

3a *questio.* Vtrum angelus et rationalis anima sint indiuidua specifice differentia.

primus articulus. an angeli in eadem specie multiplicentur indiuidualiter.

2us. an anime ad numerationem hominum numerentur realiter.

3us. an angelus et anima in eadem specie reponantur suppositaliter.

4a *questio.* Vtrum angelus in vno loco existens possit localiter se mouere.

primus articulus. qualiter angelo potest locus conuenire.

2us. qualiter angelus potest spatium transire.

3us. qualiter angelus super seipso potest abire.

5a *questio.* Vtrum angeli pro primo instanti sui esse potuerunt tantum mereri uel peccare quantum potuissent velle mereri uel peccare.

primus articulus. de quantitate peccati seu meriti angelorum.

2us. de qualitate et obiecto peccati malorum.

3us. de prioritate productionis culpe peruersorum.

6a *questio.* Vtrum angeli mali in assumptis corporibus possint actus vitales veraciter exercere.

primus articulus. vtrum possint corpora sumere.

2us. vtrum possint opera vite facere.

3us. vtrum possint occulta cognoscere.

7a *questio.* Vtrum materia celestium et terrestrium fuerit sub formarum distinctione creata.

primus articulus. vtrum materia prima numeretur in entibus.

2us. vtrum sit similis materia in omnibus corporalibus.

3us. vtrum materia prima creata fuerit sub formis pluribus.

8a *questio.* Vtrum diuersa luminaria celi possint diuersas impressiones in istis inferioribus generare.

primus articulus. de lucis et luminis productione et differentia.

2us. de luminarium positione et existencia.

3us. de luminarium impressione et influencia. (180 r°).

9a *questio.* Vtrum peccatum priorum parentum fuerit quoad genus et circumstantias grauissimum.

primus articulus. de circumstantiis peccatorum.

2us. de differentiis viciorum.

3us. de viciis parentum priorum.

10a *questio.* Vtrum adam ante lapsum receperit graciam perfectioris speciei quam sit gratia gratis data.

primus articulus. qualiter homini conuenit capacitas receptiua
2us. qualiter gratie conuenit actiuitas effectiua.
3us. qualiter speciebus conuenit nobilitas perfectiua.

11^{a} *questio.* Vtrum omnis priuatio boni, sit mala subiecto apte nato recipere tale bonum.

primus articulus. de priuatione boni substracti causa demeriti.
2us. de priuatione boni virtutis debiti.
3us. de priuatione boni salutis non habiti.

Circa 3^{m} *librum. Prima questio.* Vtrum uerbum diuinum assumere potuerit ad vnitatem suppositi quamlibet creaturam.

primus articulus. an quelibet natura creata sit uerbo diuino suppositaliter vnibilis.
2us. an eadem natura sit a tribus diuinis suppositis assumptibilis.
3us. an a uerbo diuino assumi possit natura non beata tamen beatificabilis.

2^{a} *questio.* Vtrum beatissimam christi matrem non fuisse in originali peccato conceptam sit verum pie creditum simplicibus predicandum.

in primo articulo ponentur declarative suppositiones.
in 2° affirmative conclusiones.
in 3° ampliative locutiones.

3^{a} *questio.* Vtrum ad actum virtutis obliget preceptum prelati stante ad oppositum erronea conscientia subditi.

primus articulus. de virtutum valore.
2us. de precepti tenore.
3us. de credentis errore.

Circa 4^{m} *librum. Prima questio.* Vtrum baptismus sit ianua sacramentorum.

primo videtur de materia baptismi.
2° de forma.
3° de ministrantibus et suscipientibus.

2^{a} *questio.* Vtrum sacramentum eukaristie sit nobilissimum sacramentorum imperfecti (?).

3^{a} *questio.* Vtrum ad indulgentiam mortalis culpe virtute clauium ecclesie sacramentalis penitentia requiratur.

primus articulus. de partibus penitentie.
2us. de clauibus matris ecclesie.
3us. de fructibus indulgentie.

4^{a} *questio.* Vtrum in reparatione generali possit idem corruptum numero veraciter reparari.

primus articulus. de christi reparationis nobilitate.
2us. de nostre reparationis possibilitate.
3us. de nostre reparationis integritate ».

Voici les derniers mots du *Commentaire,* fol. 178 v° :

« Contra ista et alia dicta mea debilia sunt multa dubia que reuerendo patri successori meo in sciencia profundissimo et eloquentia facundissimo dissoluenda relinquo ».

La question étant enfin, me semble-t-il, clairement posée,

j'exprime d'avance toute ma reconnaissance aux érudits qui auront la charité de me faire part de leurs observations ou de leurs découvertes.

Paris, 28 avril 1939. André COMBES.

P. S. — En corrigeant les épreuves, je dois à l'amabilité de M. l'abbé L. Baudry de pouvoir consulter FRIEDRICH STEGMÜLLER, *Repertorium initiorum plurimorum in Sententias Petri Lombardi Commentariorum*. Sonderabdruck aus der *Röm. Quartalschrift*, 45. Band. Heft III/VI. p. 83-360.

L'*Autorenregister*, p. 358-359, ignore Gerson.

Le ms. B. N. lat. 15.156 n'est pas cité. Les *incipits* des quatre livres de mon *Commentaire* ne sont pas mentionnés. Encore une zone étrangère à l'influence de B. Hauréau.

Il importe d'ailleurs d'ajouter une remarque. Le *Catalogue* de B. Hauréau, M. Ed. Pognon me le rappelle opportunément, est en réalité une œuvre collective, effectivement dirigée par le grand érudit mais où son action propre est difficile à délimiter. L'on ne peut donc affirmer que telle ou telle fiche ait été rédigée par lui après manipulation personnelle du manuscrit qu'elle utilise. Cela dit pour que l'on veuille bien nuancer en conséquence mes réflexions des p. 373-374. Je ne crois pas avoir à les retirer, car il me paraît très peu vraisemblable que l'auteur des *Notices et extraits* n'ait pas examiné lui-même les manuscrits contigus, N. B. lat. 15.155 - 15.156 (cf. *supra*, p. 371) sur lesquels devait s'exercer son choix.

DIX VARIATIONS
SUR UN THÈME D'HÉLOÏSE

J'ai discuté le problème de l'authenticité des lettres attribuées à Héloïse, dans un petit volume publié sous ce titre : *Héloïse et Abélard. Études sur le Moyen Age et l'Humanisme*, Librairie Philosophique J. Vrin, Paris, 1938. Le pivot de cette discussion est une phrase de la première lettre d'Héloïse, lettre elle-même écrite après qu'Héloïse eut lu l'*Historia Calamitatum* d'Abélard. Voici cette phrase, telle qu'on peut la lire dans la Patrologie latine de Migne, tome 178, col. 184 B :

> « Unde non mediocri admiratione nostrae tenera conversionis initia tua jamdudum oblivio movit, quod nec reverentia Dei, nec amore nostri, nec sanctorum Patrum exemplis admonitus fluctuantem me et jam diutino moerore confectam, vel sermone praesentem, vel epistola absentem consolari tentaveris ».

Les pages qui suivent ont d'abord pour objet de comparer les traductions françaises que l'on a données de cette phrase, dont l'importance s'est révélée capitale pour le problème de l'authenticité des lettres d'Héloïse, puis de tirer les conclusions qui s'imposent par suite de cette confrontation. A titre de remarque générale, on notera que toutes les traductions qui suivent, à deux exceptions près, sont basées sur le même texte latin : celui qu'ont publié en 1616 François d'Amboise et André Duchesne (Quercetanus). C'est ce texte, reproduit par la Patrologie latine de Migne, que nous venons de citer. La phrase en question est d'ailleurs identique dans l'édition de Victor Cousin. Les deux seules exceptions à cette règle sont fournies par les traductions 1 et 9 ; mais, même dans ces deux cas, le texte traduit ne diffère de celui de Duchesne et de Cousin que par la substitution de

la leçon *conversatio* à la leçon *conversio*. Ceci dit, passons aux traductions.

1° Traduction de JEAN DE MEUN (XIII[e] siècle). — La partie de cette traduction qui contient notre phrase est encore inédite ; elle se trouve dans un manuscrit de la Bibliothèque Nationale, Fonds français, 920, aux pages 63-64 (1). En voici la transcription, telle que j'ai cru devoir la lire, en commençant une phrase plus haut et en la ponctuant.

> « Certes quant traitiez et combien grans li saint pere lont fait en la doctrine et en la monestement et ou confort des saintes femmes et pour combien grant diligence il les ot ordenees, Ta noblesce la mielx cogneu que ma petitesce na (*sic*) pour quoy vous entremetez des commencemens de nostre conuersacion, nous nous emerueillons trop forment dont nous as ainsi si longuement oubliees que tu, ne pour la reuerence de dieu, ne pour lamor de nous, ne par les exemples des sains peres ne | [64]amonnestez a ce que tu aiez essaie a conforter ou presentement par ta parolle, ou de loing par ta lettre moi flotans emperieus et ja degastee par leurs pleurs ».

La traduction de la phrase qui nous intéresse semble commencer aux mots : « pour quoy ». Le texte du seul manuscrit que je connaisse ne semble pas très bon en cet endroit. Sans doute faut-il lire : « que ma petitesce n'a ; pour quoy... » *etc.* (2). On voit cependant assez bien comment Jean de Meun a compris son texte. D'abord, il a lu *conuersacio* dans son manuscrit et l'a rendu correctement par *conuersacion* (vie monastique), sans commettre la faute d'y substituer *conversion*. Ensuite, sans doute faute de voir comment construire la phrase latine,

---

(1) Sur ce manuscrit, voir Charlotte CHARRIER, *Jean de Meun. Traduction de la première Épître de Pierre Abélard* (*Historia Calamitatum*), Paris, H. Champion, 1934 ; Introduction, pp. 2-8.

(2) Sans doute faut-il lire aussi, pour « pere lont » : « peres ont » ; pour « ot ordeneees » : « ont ordenees ; pour « la monestement » : « l'amonestement » ; pour « emperieus » : « em perieus ».

il l'a soumise à un remaniement complet : « pour quoy vous entremetez des commencemens de notre conuersacion », c'est à dire : puisque vous vous occupez des commencements de notre vie monastique, traduit les mots : « nostrae tenera conversationis initia » ; la clause « pour quoy vous entremetez » est donc une addition de Jean de Meun : ce n'est plus une traduction, mais une glose (1). Ce qui suit : « nous nous emerueillons trop forment », traduit les mots : « unde non mediocri admiratione » ; Jean de Meun vient donc d'ajouter un deuxième verbe, et une deuxième glose. Le membre de phrase suivant : « dont nous as ainsi si longuement oubliees », traduit les mots : « tua jamdudum oblivio movit » ; Jean de Meun sous-entend donc « nos », qui n'est pas dans le texte, et il suppose que « tua oblivio, nos movit » signifie : ton oubli nous a expulsées, ou chassées de ta mémoire. Bref, la traduction de Jean de Meun n'offre un sens que par les mots que lui-même ajoute à son texte ; de plus, elle se caractérise par le triple fait, *a*) que « non mediocri admiratione » y est traité comme une proposition ablative complète en elle-même ; *b*) que « movit » y gouverne un « nos » sous-entendu : on va pouvoir admirer l'unanimité parfaite avec laquelle les traducteurs français d'Héloïse se sont mis d'accord sur l'essentiel de cette interprétation ; *c*) qu'il a, soit correctement compris que *praesentem* et *absentem* se rapportent à Héloïse, soit eu le bonheur d'être assez vague pour qu'on ne puisse pas dire qu'il ne l'a pas compris.

2. Traduction de Dom Gervaise. Elle se trouve dans *Les véritables Lettres d'Héloïse et d'Abeillard...*, Paris, J. Musier, 1723, 2 vols. in-12 [Bib. Nat., Z 13803-13804], au tome I, p. 21. Le texte latin, imprimé en face, est celui de Duchesne.

> « C'est ce qui fait que je m'étonne que ni l'exemple de ces grands Saints, ni le désir de plaire à Dieu, ni l'amour

---

(1) Les mots « pour quoy » peuvent avoir aussi le sens de : « supposé que ». Si on s'y arrêtait, Jean de Meun voudrait dire : « En admettant que vous vous intéressiez aux commencements de notre vie monastique,.. *etc.* ; mais la forme « entremetez » s'expliquerait alors moins bien, et, de toute façon, ce verbe resterait une addition au texte latin.

> que vous me devez, n'ayent pû jusques à présent vous engager à me procurer la moindre consolation ou par votre présence ou par vos lettres, quoique vous ne puissiez ignorer le besoin extrême que j'en ai eu, je ne dis pas seulement dans les premières années de ma conversion, où j'étais encore flotante entre le Ciel et la Terre, entre Dieu et le monde, mais même depuis qu'étant toute à Dieu, j'ai été accablée de douleurs et de chagrins, sans que vous ayez paru y prendre aucune part ».

Dom Gervaise a donc commencé par isoler à son tour : « Unde non mediocri admiratione », pour en faire les propositions : « C'est ce qui fait que je m'étonne ». Ensuite de quoi, sautant par dessus les mots « nostrae... movit », il a rattaché la suite : « quod nec reverentia... tentaveris » au mot « admiratione », dont on verra d'ailleurs qu'elle dépend réellement. Le problème était alors pour lui de rattraper le membre de phrase qu'il avait omis. Pour le faire, il a construit une traduction entremêlée de gloses, où les mots : « nostrae tenera conversionis initia tua jamdudum oblivio movit » gouvernent, on ne sait comment, la fin de la phrase : « fluctuantem me et jam... » *etc.* Toute cette fin de la traduction est une paraphrase fantaisiste à laquelle aucune construction imaginable du texte latin ne correspond. Il ne peut y avoir sens ni contre-sens où il n'y a même pas traduction.

3º Traduction de J.-Fr. Bastien. — Ce traducteur était un libraire parisien, qui publia lui-même son œuvre et en conçut quelque orgueil. Il demande, dans sa Préface, la création d'un corps de Libraires maîtres ès-arts, distinct de la masse des vulgaires marchands de livres qui n'ont ni science ni lettres. Sa traduction porte le tire : *Lettres d'Abeilard et d'Héloïse...* nouvelle traduction par J.-Fr. Bastien, Paris, chez l'éditeur, 1782, 2 vols. in-8º [Bib. Nat., Z 13816-13817]. — J.-Fr. Bastien publie le texte latin en face du texte français ; la phrase en question n'y diffère en rien de celle de Duchesne, et voici la traduction qu'il en donne, t. I, p. 45 :

> « Quel est mon étonnement de voir que déjà vous avez oublié les commencemens d'une conversion incertaine, et que ni le respect pour Dieu, ni votre amour pour moi, ni l'exemple des Saints-Pères ne vous ont pas encore engagé

à fixer mon incertitude et à adoucir les chagrins qui m'accablent, soit par vos exhortations, soit par vos Lettres ! ».

Le texte est serré de beaucoup plus près. Pourtant, dès le début, « unde non mediocri admiratione » est isolé de manière à donner la proposition complète : « Quel est mon étonnement » ; ensuite de quoi, « admiratione » y est entendu comme gouvernant « tua... oblivio movit », qui gouverne à son tour « nostrae tenera conversionis initia ». Comme Jean de Meun, il considère donc « tua oblivio movit » comme signifiant : tu as oublié. Que l'on tente de construire la phrase latine selon cette traduction, on obtiendra : « Unde non mediocri admiratione [je vois que] tua jamdudum oblivio movit nostrae tenera conversionis initia [et] quod nec reverentia... » *etc.* Il faut donc faire une soudure pour que la phrase ait un sens, signe probable d'une erreur de traduction ; de plus, *praesentem* et *absentem* ne sont pas traduits.

4° Traduction de E. ODDOUL. — On trouve cette traduction dans le livre de Mr et Mme GUIZOT, *Abailard et Héloïse. Essai historique, suivi des Lettres d'Abailard et d'Héloïse*, traduites sur les manuscrits de la Bibliothèque Royale par M. Oddoul. Paris, Houdaille, 1839, 2 vols. Je citerai cette traduction d'après l'édition du même ouvrage, en un seul volume, parue chez Didier, Paris, en 1853. Le texte de la phrase en question se trouve pp. 107-108 :

> « Et ce n'est pas sans un étonnement pénible que j'ai remarqué votre long oubli pour les commencements si tendres de notre conversion. O mon maître, rien n'a pu vous émouvoir en notre faveur, ni la charité chrétienne, ni votre amour pour nous, ni les exemples des saints Pères. Vous m'avez abandonnée dans ma foi chancelante et dans le triste accablement de mon cœur. Votre voix n'a point réjoui mon oreille, vos lettres n'ont point consolé ma solitude ».

Passant sous silence la traduction de « non mediocri » par « pénible », remarquons une fois de plus, que « non mediocri admiratione » s'y traduit par une proposition distincte, et que « tua... oblivio movit » gouverne alors « nostrae tenera conversionis initia ». Pour construire la phrase latine en accord avec

cette traduction, il faudrait dire : « Unde non mediocri admiratione, [j'ai remarqué que] tua jamdudum oblivio movit tenera initia nostrae conversionis... » *etc. Praesentem* et *absentem* ne sont que vaguement traduits.

5° Traduction du BIBLIOPHILE JACOB. — Cette traduction a pour titre : *Lettres d'Héloïse et d'Abélard*, traduction nouvelle par le Bibliophile Jacob, précédée d'un travail historique et littéraire par M. Villenave, Paris, C. Gosselin, 1840. — Je citerai cette traduction d'après la réédition du même ouvrage, Paris, Charpentier, 1865. Le texte de la phrase en question s'y trouve p. 128.

> « Quel a donc été mon étonnement de voir que déjà vous avez mis en oubli les fragiles commencemens de notre conversion ! Comment la charité chrétienne, votre amour pour moi et l'exemple des Saints-Pères ne vous ont-ils pas inspiré, lorsque mon âme flotte en proie à un chagrin dévorant ? Pourquoi n'avez-vous pas tenté de me consoler : absente, par vos lettres, présente, par vos paroles ? ».

Jusqu'à Bastien, nos traducteurs étaient indépendants les uns des autres. Jean de Meun dormait dans son manuscrit et Dom Gervaise était si fantaisiste qu'on ne pouvait guère l'utiliser. Je ne crois même pas qu'Oddoul ait été influencé par Bastien. De toute façon, il ne l'était pas dans ce passage. Par contre, le Bibliophile Jacob a certainement été influencé par Oddoul, pour l'œuvre de qui, dans son *Avertissement du Traducteur* (pp. VII-VIII) ; il professe une sincère admiration. Il suffit de comparer les deux textes pour constater que le deuxième garde l'empreinte du premier. La construction du membre de phrase qui nous intéresse reste la même : « Unde non mediocri admiratione [de voir que] tua oblivio jam movit tenera initia nostrae conversionis... » *etc.* Bref, la traduction ajoute des mots à ceux que la phrase latine met à la disposition du traducteur. Par contre, le Bibliophile Jacob est le premier à avoir explicitement et correctement traduit *praesentem* et *absentem.*

6° Traduction d'O. GRÉARD. — Publiée une première fois, avec le texte latin, en 1869, cette traduction a été aussi publiée seule, en plusieurs éditions successives, jusqu'en 1925. Celle

que je vais citer porte le titre : *Lettres complètes d'Abélard et d'Héloïse*, traduction nouvelle précédée d'une Préface par M. Gréard, Paris, Garnier, sans date. Le texte en question s'y trouve pp. 55-56.

> « Quel n'est donc pas mon étonnement de voir que depuis longtemps déjà tu as mis en oubli l'œuvre commencée à peine et encore mal assurée de notre conversion ; sentiment de respect pour Dieu, d'amour pour nous, exemples des saints Pères, rien, quand mon âme chancelle dans sa foi, quand le poids d'une douleur invétérée l'accable, rien ne t'a inspiré la pensée de venir me fortifier par tes entretiens, ou du moins de me consoler de loin par une lettre ! »

Cette traduction est d'une excellente tenue littéraire, ici comme ailleurs, mais elle reste fidèle à la tradition, en faisant de « non mediocri admiratione » une proposition distincte et en faisant dépendre « nostrae tenera conversionis initia » de « tua jamdudum oblivio movit ». De plus, *praesentem* et *absentem* sont mal traduits, car Gréard les rapporte à Abélard au lieu de les rapporter à Héloïse,

7° Traduction de Mlle Charlotte Charrier. — On trouvera notre phrase traduite dans le livre de Mlle Charrier : *Héloïse dans l'histoire et dans la légende*, Paris, H. Champion, 1933, p. 14. Il serait superflu de reproduire ce texte, qui ne fait que citer, en la modifiant légèrement, la traduction d'O. Gréard. Au lieu de « tu as mis en oubli », on y lit « vous avez mis en oubli » ; au lieu de « rien ne t'a inspiré », on y lit « ne vous a inspiré ». Il n'y a donc rien de changé quant au sens général de l'interprétation.

8° Traduction d'Étienne Gilson. — La même phrase est traduite, dans le volume cité au début de cet article, aux pages 22-23. Voici cette traduction :

> « Il n'est donc pas peu surprenant que tu aies depuis longtemps oublié les commencements encore fragiles de notre vie monastique, et que ni par respect pour Dieu, ni par amour pour nous, ni pour suivre l'exemple des

saints Pères, tu n'aies essayé, quand je chancelle, épuisée par une douleur invétérée, soit de venir me consoler par ta parole, soit de m'écrire de loin ».

Le principal mérite de cette traduction est d'avoir, pour les raisons qu'expose son auteur (*op. cit.*, pp. 20-21) restitué la leçon *conuersacio* à la place usurpée par *conuersio*. Mais, pour ce seul mérite, que de défauts ! D'abord, l'auteur est visiblement gêné par la traduction de Gréard, dont l'élégance lui fait envie, mais que, sauf le petit larcin de « douleur invétérée », il voudrait cependant ne pas copier. Ensuite, bien qu'elle élimine certaines gloses de Gréard (« l'œuvre commencée à peine et encore mal assurée » = *tenera initia* ; plus loin, « dans sa foi » vient de Oddoul) pour serrer de plus près l'original, cette traduction ne peut pas plus que les précédentes se justifier par une construction correcte du texte qu'elle interprète. La phrase : « il n'est donc pas peu surprenant que tu aies depuis longtemps déjà oublié les commencements... » *etc.*, ne peut aucunement s'expliquer à partir de : « Unde non mediocri admiratione... » *etc.* Sans doute, une construction approximative n'est pas complètement impossible, et c'est elle qui a pu sembler justifier cette traduction ; on peut, à la rigueur, construire ainsi : « Unde non mediocri admiratione, tua oblivio jamdudum movit tenera initia nostrae conversationis... ». Pourtant, les deux difficultés six fois séculaires subsistent intégralement. D'abord, il faut traduire « unde non mediocri admiratione » comme s'il y avait en outre « nostra », qui n'y est pas : ensuite, il faut traduire : « tua oblivio jamdudum movit tenera initia », comme si « ton oubli a, depuis longtemps déjà, éloigné les tendres commencements... », était un équivalent exact de : « tu aies depuis longtemps oublié les commencements... ». On dira : c'est du latin médiéval. Le latin médiéval a bon dos, mais il ne faut pas en abuser. Enfin, la fausse construction de *praesentem* et *absentem* y est docilement conservée.

9° Ce qui semble avoir égaré tous ces traducteurs, y compris le dernier, c'est d'abord la place occupée par le premier membre de phrase : « Unde non mediocri admiratione... ». Ainsi mise en vedette, elle paraît se détacher spontanément du reste, à tel point que je me souviens d'être allé à la Bibliothèque Nationale tout

exprès pour y chercher, dans les manuscrits, un « nostra » qui ne s'y trouve pourtant pas. La deuxième cause de cette vénérable méprise est qu'aucun de ces traducteurs ne semble avoir pensé que *movit* pouvait gouverner l'ablatif. Or, parmi les sens de ce verbe, il y a celui d'« émouvoir l'âme, toucher, affecter » : *misericordia moveri*, être touché de compassion. Il suffit pourtant d'y penser pour que la phrase se contruise sans résidu ni additions : Unde tua oblivio jamdudum movit tenera initia nostrae conversacionis non mediocri admiratione quod... Non seulement la construction *movere admiratione* est correcte, mais la construction *admiratione quod* est classique. La traduction littérale de ce membre de phrase est donc la suivante : c'est pourquoi, depuis longtemps déjà, ton oubli a frappé les fragiles commencements de notre vie monastique d'une assez vive surprise, de ce que,... » *etc.* (1)

Ces remarques sur la première partie de la phrase litigieuse ont une portée plus que grammaticale. D'abord, elles mettent définitivement en évidence l'impossibilité de la leçon *conversio*, dont la présence dans le texte reçu est l'origine de tant de difficultés. Si l'on construit correctement la phrase tout en conservant la leçon *conversio*, ou obtient quelque chose comme ceci : ton oubli a, depuis longtemps déjà, frappé d'une assez vive surprise les commencements encore frêles de notre conversion. Précédemment, on parlait d'avoir « oublié une conversion », ce qui avait un sens ; désormais, il faudrait parler de « frapper d'étonnement une conversion », ce qui n'en a pas. La leçon *conversatio* n'est donc pas simplement autorisée par les manuscrits et recommandée par le sens général du développement, comme je l'ai déjà fait voir (*Héloïse et Abélard*, pp. 20-21), elle est encore exigée par la structure grammaticale de la phrase où ce mot figure.

10° Ce n'est pas tout. Par un deuxième contre-sens conjugué

---

(1) Je m'excuse de la gaucherie de la traduction : « d'une assez vive surprise, de ce que... », *etc.* Je m'y résigne, faute de trouver mieux pour conserver la liaison latine : « admiratione quod ». La formule française normale serait : « d'une assez vive surprise, puisque... » ; mais Héloïse veut dire : « ton oubli à infligé aux fragiles commencements de notre vie monastique l'assez vive surprise, que ni le respect de Dieu... » *etc.*

au premier, tous les traducteurs de cette phrase, sauf, peut-être, Jean de Meun et Oddoul, et, certainement, la brillante exception du Bibliophile Jacob, ont soit supprimé *praesentem* et *absentem*, soit rapporté ces deux mots à Abélard au lieu de les rapporter, comme faire se doit, à Héloïse. Il ne faut donc pas traduire, comme j'ai fait avec Gréard : « soit de venir me consoler par ta parole, soit de m'écrire de loin », mais bien, comme fait le Bibliophile Jacob : « Pourquoi n'avez-vous pas tenté de me consoler : *absente*, par vos lettres, *présente*, par vos paroles ? ». A une inversion près cette dernière traduction est correcte.

Que, Gréard et moi-même, nous ayons fait inviter Abélard par Héloïse à se mettre en route pour venir la consoler au Paraclet, c'est, psychologiquement parlant, assez compréhensible. Nous savons qu'Héloïse écrit à Abélard, donc il n'est pas là. S'il n'est pas là, qu'écririons-nous, étant à la place d'Héloïse ? Probablement ceci : si tu peux venir me consoler par ta parole, viens, si tu ne peux pas venir me voir, écris. Nous le lui faisons donc écrire, mais ce n'est pas ce qu'elle a écrit en cet endroit. Pour que notre traduction fût justifiée, le texte latin devrait dire : « vel *praesens* sermone, vel *absens* epistola me consolari tentaveris ». Or il dit autre chose : « *me*... vel sermone *praesentem*, vel epistola *absentem* consolari tentaveris ». Il s'agit donc de ceci, qu'Abélard n'a pas essayé de consoler Héloïse, ni oralement tandis qu'elle était présente, ni par lettre tandis qu'elle est absente. Or, puisqu'il s'agit bien d'Héloïse, il ne peut être question d'un voyage qu'Abélard n'a pas fait. C'est alors qu'il était encore avec elle qu'Abélard a négligé de lui offrir la consolation spirituelle que Paula et Eustochium avaient reçue d'un saint Jérome. S'il en est ainsi, on n'a plus à se demander comment Héloïse peut reprocher à Abélard d'avoir oublié *depuis longtemps déjà* une fondation religieuse encore frêle (1). C'est dès le temps où il établissait cette fondation, alors qu'Héloïse lui était présente au Paraclet, qu'Abélard a oublié, non pas Héloïse, mais d'essayer de la consoler spirituellement comme tout lui en faisait un devoir (2).

---

(1) Les conjectures et argumentations chronologiques sur le sens de cet adverbe deviennent donc inutiles. La note 1 de la page 22 de mon *Héloïse et Abélard* est un excellent exemple de commentaire sur un contre-sens.

(2) L'erreur commise sur *sermone praesentem* et *epistola absentem* s'explique facilement par le parallélisme verbal de ce premier texte

Revenons donc à la construction de la phrase latine aux fins de traduction : *Unde jamdudum tua oblivio movit tenera initia nostrae conversationis admiratione non mediocri, quod, nec reverentia Dei, nec amore nostri, nec exemplis sanctorum patrum admonitus, tentaveris consolari me, fluctuantem et jam confectam moerore diutino, vel presentem, sermone, vel, absentem, epistola.* Nous obtiendrons alors une dixième traduction, dont le passé ne permet guère d'espérer qu'elle devienne la dernière. Dans cette traduction, *oblivio* est rendu par *oubli*, mais Héloïse pense

---

avec le deuxième : *colloquio praesentis* et *absentis epistola* (voir *Héloïse et Abélard*, pp. 14-15). Les deux phrases n'en sont pas moins différemment construites et elles n'ont pas le même sens. Dans la deuxième, Héloïse se plaint, au présent, de n'avoir ni la présence d'Abélard, ni lettre de lui en son absence, pour la consoler. Dans la première, Héloïse reproche à Abélard, au passé (*tentaveris*), de ne l'avoir ni, présente, consolée par sa parole, ni, absente, consolée par une lettre. Il ne s'agit pas ici de subtilités d'interprétation ajoutées au texte, mais du sens exact qu'il signifie. Il est d'ailleurs naturel que ceux qui jugent apocryphe la correspondance d'Héloïse et d'Abélard répugnent d'abord à des rectifications dont chacune ébranle leur thèse et même en sape les fondements. En attendant que le temps fasse son œuvre pacificatrice, il serait bon de ne pas ajouter de nouvelles erreurs aux anciennes. Ainsi, « on est un peu étonné » de me voir « prendre au pied de la lettre les pluriels de la lettre IV », alors que « dans ce passage, Héloïse parle au pluriel d'elle seule ». (*Humanisme et Renaissance*, 1939, t. VI, p. 92, note 1). Contentons-nous de reproduire la phrase d'Héloïse, en faisant observer qu'elle répond explicitement à une phrase d'Abélard demandant, s'il venait à mourir, les prières de celles qu'il nomme : « filiae nostrae [*al.* vestrae], imo in Christo sorores » (Pat. lat. t. 178, col. 192 B). Ce sont donc bien les prières *des moniales du Paraclet*, non celles d'Héloïse seule, qu'il demande. A quoi Héloïse répond : « Nunquam *ancillulas suas* adeo Deus obliviscatur, ut *eas* tibi superstites reservet.... Te nostras exsequias celebrare, te *nostras* Deo *animas* convenit commendare, et *quas Deo aggregasti* ad ipsum praemittere... » (col. 193 B). Le développement continue ainsi jusqu'au passage visé où, après avoir écrit : « Rogas, unice... ». Héloïse continue : « Flere tunc *miseris* tantum vacabit, non orare licebit, et te magis subsequi quam sepelire maturandum erit, ut potius et nos *consepeliendae simus*, quam sepelire possimus » (193 D). Ce sont donc bien les religieuses du Paraclet que l'on devra ensevelir en même temps qu'Abélard. Non seulement *ancillulas*, *eas*, *nostras animas*, et *miseris*, ne peuvent se rapporter à Héloïse seule, mais elle-même se distingue expressément de celles dont elle parle au pluriel, en disant : « Parce itaque, obsecro, *nobis* ; parce itaque *unicae* saltem *tuae*... » (193 D), et, parlant d'elle-même, elle reprendra au singulier : « Quid autem te amisso sperandum mihi superest ? » (194 A).

certainement à un manque de mémoire qui tient de la négligence. *Reverentia Dei* peut se traduire par *crainte de Dieu,* qui est un peu fort, ou par *respect de Dieu,* qui est un peu faible ; comme la première solution ferait de *reverentia* un équivalent de *timor,* j'ai choisi la seconde. *Admonitus* garde le sens fondamental d'*admonere* : faire souvenir de, rappeler à la mémoire, mais on peut, si l'on préfère, traduire par : ne t'en ayant averti ; j'ai préféré le premier sens comme répondant mieux à l'idée suggérée par *oblivio* : tu oubliais, et l'on dirait que rien ne t'ait rappelé... *Conversatio* est rendu par « vie monastique », mais on pourrait préférer « communauté ». Enfin, j'ai fait porter l'adverbe *jamdudum* sur le verbe *movit* ; si l'on m'assurait qu'il porte, non sur un verbe, mais sur le substantif *oblivio,* je n'en serais pas trop surpris. Peu importe d'ailleurs, le sens de la phrase restant le même dans les deux cas. Voici donc ce nouvel essai :

> « C'est pourquoi, depuis longtemps déjà, ton oubli a ému les frêles débuts de notre vie monastique d'un assez vif étonnement, de ce que, ni le respect de Dieu, ni ton amour pour nous, ni les exemples des saints Pères ne te le rappelant, alors que je chancelle et qu'une douleur invétérée m'accable, tu n'aies pas tenté de me consoler, présente, par ta parole, absente, par une lettre ».

Ainsi, ce qu'Héloïse reproche à Abélard dans ce passage, ce n'est pas qu'il n'ait rien fait pour la revoir depuis leur entrée en religion : au contraire, elle lui parle du temps où elle lui était présente ; ce n'est pas non plus qu'il ne revienne pas la voir au Paraclet ; ce n'est même pas qu'il ne lui écrive pas de lettres ; c'est, exactement, d'avoir manqué à sa mission de fondateur de monastère en négligeant sa fonction de directeur de conscience, *même tandis qu'elle était là,* et de n'avoir jamais réparé sa négligence. Bref, alors que tout le lui rappelle, Abélard ne se souvient pas de son devoir premier : être le Jérôme dont Héloïse est l'Asella.

Corriger ainsi la traduction de ce texte, c'est en extraire du même coup un renseignement précieux sur l'attitude d'Abélard à l'égard d'Héloïse lorsqu'ils se trouvèrent ensemble au Paraclet. Soit que les problèmes matériels aient alors chassé toute autre préoccupation, soit qu'il ait éprouvé quelque gêne à s'imposer comme directeur de conscience à une femme dont

il avait imposé déjà l'entrée au couvent, soit simplement en raison de l'admiration totale qu'il éprouve alors pour Héloïse et qu'il a si généreusement exprimée dans l'*Historia calamitatum* (P. L. t. 178, col. 169-173), soit enfin pour un mélange de raisons de ce genre, Abélard a commencé par laisser Héloïse à elle-même comme si, dans son office, elle pouvait se passer complètement de lui.

On comprend alors comment l'*Historia calamitatum* a provoqué la première lettre d'Héloïse. Elle ne se plaint pas que ce long récit n'ait pas été écrit pour elle ; elle-même aurait pu l'écrire et savait à peu près tout ce qu'il y avait dedans. Ce qui lui donne l'audace de protester, c'est que, ce Jérôme qu'il ne veut pas être pour elle, il le soit pour un autre, et qu'il le soit avec une inconscience telle qu'il ait cité, en concluant cette épître à son ami, une lettre de Jérôme même à Asella : *De fictis amicis* (*op. cit.*, col. 180-181). Abélard a fait cela, et même cette *admonitio* de saint Jérôme ne l'a pas rappelé à son devoir envers Héloïse ! C'est alors qu'elle intervient, car elle aime toujours Abélard et brûle de savoir ce qui lui arrive ; elle aussi peut le consoler en compatissant à ses maux (col. 182 C). Mais surtout, qu'il écrive, même sur n'importe quoi : « De quibuscumque autem nobis scribas, non parvum nobis remedium conferes » (*ibid.*). Veut-il un sujet ? Il vient d'écrire à un ami et de lui raconter ses propres malheurs afin d'aider cet ami à en supporter de moindres : qu'il écrive donc à Héloïse pour la soulager de la douleur des nouvelles blessures que la lecture de cette lettre lui a infligées. Sa dette envers Héloïse et les religieuses du Paraclet est plus pressante que celles qu'il doit à importe quel ami (col. 183 B C) ; cette dette, Héloïse la lui rappelle avec la précision la plus impitoyable, puisqu'elle va jusqu'à proclamer qu'elle eût mieux aimé être la fille de joie d'Abélard que l'impératrice d'Auguste (col. 185 A.). Après tout, c'est sur son ordre, et pour nulle autre raison, qu'elle est entrée en religion ; elle a donc bien droit à la *consolatio* qu'elle demande. S'il ne peut venir, qu'il écrive : « consolationem videlicet mihi aliquam rescribendo » (col. 188 A). La première lettre d'Héloïse est donc organiquement liée à l'*Historia calamitatum* qui la précède : chaque correction d'une des fautes que nous commettons sur le sens de ces textes, confirme notre confiance en leur authenticité.

Étienne GILSON.

TABLE DES NOMS PROPRES

contenus dans ce volume

N. B.. — Les nombres en caractères romains renvoient aux noms contenus dans le texte des articles ; les nombres en caractères gras renvoient aux noms contenus dans les notes.

TABLE DES MATIÈRES

Étude Critique sur les Commentaires de la Consolation de Boèce (IXe-XVe siècles), par P. Courcelle.

THOMAS GALLUS. APERÇU BIOGRAPHIQUE, par Gabriel Théry, O. P.

LIBRAIRIE J. VRIN, 6, PLACE DE LA SORBONNE, PARIS

BIBLIOTHÈQUE THOMISTE

Fondateur : **Pierre MANDONNET, O, P.**

VOLUMES PARUS :

I. P. Mandonnet. O. P., et J. Destrez. *Bibliographie thomiste* . . . . 20 fr.
II. J.-B. Kors, O.P. *La Justice primitive et le Péché originel d'après S. Thomas* 30 fr.
III. *Mélanges thomistes*, publiés par les Dominicains de la province de France à l'occasion du VI[e] centenaire de la canonisation de saint Thomas d'Aquin 40 fr.
IV B. Kruitwagen. O. F. M. *S. Thomae de Aquino Summa Opusculorum, anno circiter* 1485 *typis edita* . . . . 20 fr.
V. P. Glorieux. *La littérature quodlibétique de* 1260 *à* 1320 . . . . . . 50 fr.
VI. G. Théry. O. P. *Autour du décret de* 1210 : *I. David de Dinant*. . . . 20 fr.
VII. G. Théry. O. P. *Autour du décret de* 1210 : *II. Alexandre d'Aphrodise* . 20 fr.
VIII. M.-D. Roland-Gosselin, O. P. *Le « De ente et essentia » de saint Thomas d'Aquin* . . . . 50 fr.
IX. G. Glorieux. *Les premières polémiques thomistes* : *I. Le Correctorium Corruptorii « Quare »* . . . . 60 fr.
X. J. Périnelle. O. P. *L'attrition d'après le Concile de Trente et d'après saint Thomas d'Aquin* . . . . 20 fr.
XI. G. Lacombe. *Prepositini Cancellarii Parisiensis opera omnia* : *I. Étude critique sur la vie et les oeuvres de Prévostin* . . . . 25 fr.
XII. Jeanne Daguillon. *Ulrich de Strasbourg, O. P. La « Summa de Bono ». Livre I* . . . . 40 fr.
XIII et XIV. Mélanges Mandonnet. *Études d'histoire littéraire et doctrinale du Moyen Age* Deux gros vol. . . . . 150 fr.
XV. M. T. L. Penido. *Le rôle de l'analogie en théologie dogmatique* . . . . 60 fr
XVI. Cath Capelle. *Autour du décret de* 1210 : *III. Amaury de Bène*. . . . 20 fr.
XVII. M.-D. Roland-Gosselin, O. P. *Essai d'une étude critique de la connaissance* : *I. Introduction et première partie* . . . . 25 fr.
XVIII. J. Destrez. *Études critiques sur les oeuvres de saint Thomas d'Aquin, d'après la tradition manuscrite* . . . . 35 fr.
XIX. J. Rivière. *Le dogme de la Rédemption au début du Moyen Age* . . . . 60 fr.
XX. R. de Vaux. *Notes et textes sur l'Avicennisme latin aux confins des XII[e] et XIII[e] siècles* . . . . 25 fr.
XXI. P. Glorieux. *La littérature quodlibétique*. II. . . . . 45 fr.
XXII. G. Rabeau. Species. Verbum. *L'activité intellectuelle élémentaire selon S. Thomas* . . . . 40 fr.

A PARAITRE :

H. Meyland. *Philippe le Chancelier.*

Imprimerie De Meester, Wetteren (Belgique).
Imprimé en Belgique